EINHARDI

OMNIA QUÆ EXSTANT OPERA.

TOMUS I.

ŒUVRES COMPLÈTES

D'ÉGINHARD.

TOME I.

EINHARDI

OMNIA QUÆ EXSTANT OPERA

PRIMUM

IN UNUM CORPUS COLLEGIT

EISQUE

VERSIONEM GALLICAM,

ADNOTATIONES SUAS, VARIAS CODICUM LECTIONES,

ET GENERALEM INDICEM,

ADJECIT

A. TEULET,

IN SCHOLA DIPLOMATICA PARISIENSI QUONDAM ALUMNUS

TOMUS PRIMUS.

PARISIIS,

APUD JULIUM RENOUARD ET SOCIOS,

GALLICÆ HISTORIÆ SOCIETATIS BIBLIOPOLAS,

VIA DICTA DE TOURNON, N° 6

M. DCCC. XL.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD

RÉUNIES POUR LA PREMIÈRE FOIS

ET

TRADUITES EN FRANÇAIS,

AVEC

LES NOTES NÉCESSAIRES A L'INTELLIGENCE DU TEXTE,

LES VARIANTES DES DIFFÉRENTS MANUSCRITS,

ET UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES;

PAR A. TEULET,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE ROYALE DES CHARTES.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

M. DCCC. XL.

PARISIIS,

E TYPIS CRAPELET.

VIA DICTA VAUGIRARD, N° 9.

M. DCCC. XL.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le travail de M. Alexandre Teulet, *comprenant le premier volume des* Œuvres complètes d'Éginhard, *lui a paru digne d'être publié par la Société de l'Histoire de France.*

Fait à Paris, le 1er Novembre 1840.

Signé GUÉRARD.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

ERRATA.

Page 35, ligne 11 et 12, Hunold et Grimold, *lisez* Rumoald et Grimoald.

— 33, — descendent et se *précipitent* tout à coup.... *et* les culbutent au fond de la vallée, *lisez* descendent et se précipitant tout à coup, les culbutent au fond de la vallée.

— 53, note, ligne 3, Harun-al-Reschif, *lisez* Harun-al-Raschid.

— 65, — — 14, Rotrude mourut le 8 des ides de *janvier* 810, *lisez* le 8 des ides de *juin*.

— 119, ligne 3, Suanildis *petite-fille* d'Odillon, *lisez* nièce d'Odillon.

— 139, — 19, et page 163, ligne 17, dans *la ville* de Duren, *lisez* dans sa terre de Duren.

— 155, — 13, Le roi..... se rendit à Corbény. Il reçut dans *cette ville*, Wilharius, etc., *lisez* Il reçut dans ce château Wilharius.

— 157, — 24, et 175, l. 6, dans *la ville* d'Héristal, *lisez* dans sa terre d'Héristal.

— 193, — 5, et 195, ligne 5, leurs villes, *lisez* leurs villages.

— 199, — 3, Andulf, *lisez* Audulf.

— 225, — 1 et 6, dans *la ville* de Francfort, *lisez* dans sa terre de Francfort.

— 231, — 4, Eric, *lisez* Héric.

— 385, — 15, à Ingelheim..... dans *cette ville*, *lisez* dans ce château.

VITA ET CONVERSATIO

GLORIOSISSIMI IMPERATORIS

KAROLI REGIS MAGNI,

SCRIPTA

AB EINHARDO.

VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE

DU TRÈS-GLORIEUX

EMPEREUR ET ROI CHARLEMAGNE,

PAR ÉGINHARD.

INCIPIT PROLOGUS.

VITAM et conversationem, et ex parte non modica res gestas domni et nutritoris mei Karoli, excellentissimi et merito famosissimi regis, postquam scribere animus tulit, quanta potui brevitate complexus sum; operam impendens, ut de his quæ ad meam notitiam pervenire potuerunt, nihil omitterem, neque prolixitate narrandi nova quæque fastidientium animos offenderem; si tamen hoc ullo modo vitari potest, ut nova scriptione (1) non offendantur, qui vetera et a viris doctissimis atque disertissimis confecta monumenta (2) fastidiunt. Et quanquam (3) plures esse non ambigam, qui otio ac litteris dediti, statum ævi præsentis non arbitrentur ita negligendum, ut omnia penitus quæ nunc fiunt, velut nulla memoria digna, silentio atque oblivioni tradantur, potiusque velint, amore diuturnitatis illecti, aliorum præclara facta qualibuscunque scriptis inserere, quam sui nominis famam posteritatis memoriæ nihil scribendo subtrahere, tamen ab hujuscemodi scriptione non existimavi temperandum, quando mihi conscius eram, nullum ea veracius quam me scribere posse, quibus ipse interfui, quæque præsens oculata, ut dicunt (4), fide cognovi,

(1) Codd. Reg. Paris. 5925 et 5927 : *descriptione*.
(2) Sic D. Bouquet cum plerisque codicibus ; Pertz, *monimenta*.
(3) Non nulli codd. *quamvis*.
(4) C. Reg. Paris 5354 · *ferunt*.

PROLOGUE.

Ayant résolu d'écrire la vie, les habitudes et la plupart des actes du maître qui m'a nourri, le très-excellent et très-justement fameux roi Charles, j'ai embrassé mon sujet en aussi peu de mots que possible. Je me suis appliqué à ne rien omettre de ce qui a pu venir à ma connaissance, et à ne pas rebuter par trop de prolixité ces esprits dédaigneux de toute chose nouvelle, si toutefois il y a moyen d'éviter un tel écueil, et de ne pas rebuter dans un écrit nouveau des gens qui dédaignent les chefs-d'œuvre de l'antiquité, monuments élevés par les hommes les plus doctes et les plus éloquents. Bien des gens, je le sais, livrés au repos et à l'étude des lettres, sont loin d'attacher si peu d'importance aux affaires du temps présent, qu'ils veuillent condamner au silence et à l'oubli comme entièrement indigne de mémoire tout ce qui se fait aujourd'hui; entraînés au contraire par un besoin d'immortalité, ils aiment mieux s'essayer à raconter les belles actions des autres que de ne rien écrire, et de dérober ainsi à la posterité le souvenir de leur propre nom. Cependant, cette considération ne m'a pas empêché de persister dans mon entreprise, convaincu comme je l'étais que personne ne pouvait raconter avec plus de véracité que moi-même des événements qui se sont passés autour de moi, et dont ma présence m'a rendu, comme on dit, le témoin oculaire. D'ailleurs, un autre a-t-il entrepris la même tâche? C'est ce que je n'ai pu

et utrum ab alio scriberentur necne, liquido scire non potui. Satiusque judicavi eadem cum aliis velut communiter litteris mandata memoriæ posterorum tradere, quam regis excellentissimi, et omnium sua ætate maximi, clarissimam vitam et egregios atque moderni temporis hominibus vix imitabiles actus pati oblivionis tenebris aboleri. Suberat et alia non irrationabilis, ut opinor, causa, quæ vel sola sufficere posset, ut me ad hæc scribenda compelleret : nutrimentum videlicet in me impensum, et perpetua, postquam in aula ejus conversari cœpi, cum ipso ac liberis ejus amicitia, qua me ita sibi devinxit, debitoremque tam vivo quam mortuo constituit, ut merito ingratus videri et judicari possem, si tot beneficiorum in me collatorum (1) immemor, clarissima et illustrissima hominis optime de me meriti gesta silentio præterirem, patererque vitam ejus, quasi qui nunquam vixerit, sine litteris ac debita laude manere (2). Cui scribendæ atque explicandæ non meum ingeniolum, quod exile et parvum, immo pene nullum est, sed Tullianam par erat desudare facundiam. — En tibi librum, præclarissimi et maximi viri memoriam continentem, in quo præter illius facta non est quod admireris, nisi forte, quod homo barbarus (3) et in romana locutione perparum exercitatus, aliquid me decenter aut commode latine scribere posse putaverim, atque in tantam impudentiam proruperim, ut illud Ciceronis putarem contemnendum, quod in

(1) C. Reg. Paris. 4628 : *cumulatorum*.

(2) Cod. Reg. Paris. 4955, et quatuor alii : *remanere*.

(3) i. e. *Germanus* (Pertz); cf. Suetonii Caligul. cap. 47.

savoir positivement. J'ai donc pensé qu'il valait mieux risquer de me rencontrer avec d'autres écrivains pour raconter les mêmes faits, que de laisser perdre dans les ténèbres de l'oubli cette vie éclatante d'un roi éminent, supérieur à tous les princes de son siècle, et tant d'actions remarquables que les hommes de nos jours pourraient à peine imiter. A ces motifs venait s'en joindre un autre qui ne me semble pas sans valeur, et qui seul suffirait pour justifier ma résolution : ce sont les soins prodigués à mon enfance, c'est l'amitié constante que lui et ses fils me témoignèrent dès que je commençai à vivre à la cour. Tant de bontés m'attachent à lui par des liens si étroits, et m'imposent, après sa mort comme pendant sa vie, une telle reconnaissance, que je pourrais, que je devrais être taxé d'ingratitude, si, perdant tout souvenir des bienfaits dont j'ai été comblé, et passant sous silence les hautes et magnifiques actions d'un homme à qui je dois tout, je souffrais que sa vie restât comme s'il n'eût jamais vécu, oubliée des lettres et privée des louanges qui lui sont dues. Certes, pour raconter dignement et dans tous ses détails une telle vie, il aurait fallu, non pas un esprit médiocre, chétif et presque nul comme le mien, mais tous les efforts de l'éloquence de Cicéron.

Le voici pourtant, lecteur, ce livre qui contient l'histoire du plus illustre, du plus grand des hommes. A l'exception de cette vie glorieuse, tu n'y trouveras rien à admirer, si ce n'est peut-être la présomption d'un barbare à peine initié au langage des Romains, qui a cru pouvoir écrire en latin d'une manière convenable et facile, et qui a poussé l'impudence jusqu'à mépriser ce précepte que Cicéron adresse dans le premier livre des Tusculanes aux écrivains latins : « Confier ses pensées à l'écriture

primo Tusculanarum libro (1), cum de latinis scriptoribus loqueretur, ita dixisse legitur : *Mandare quemquam*, inquit, *litteris cogitationes suas, qui eas nec disponere nec illustrare possit, nec delectatione aliqua allicere lectorem, hominis est intemperanter abutentis et otio et litteris.* Poterat quidem hæc oratoris egregii sententia me a scribendo deterrere, nisi animo præmeditatum haberem, hominum judicia potius experiri, et scribendo ingenioli mei periculum facere, quam tanti viri memoriam, mihi parcendo, præterire.

VITA

KAROLI IMPERATORIS.

I. Gens (2) Merovingorum (3), de qua Franci reges sibi creare (4) soliti erant, usque in Hildericum (5) regem, qui jussu Stephani, Romani pontificis, depositus ac detonsus, atque in monasterium trusus est, durasse putatur. Quæ licet in illo finita possit videri, tamen jam dudum nullius vigoris erat, nec quicquam in se clarum præter inane regis vocabulum præferebat; nam et opes et potentia regni penes pa-

(1) Cap. 3.

(2) Cf. Suetonii Augustum, cap. 1.

(3) In quibusdam codd. *Meroingorum*, in aliis *Merowingorum*, *Meringorum*, *Mervingorum*, *Merwingorum* et *Mercvingorum*.

(4) In quib. codd. *recreare*, in aliis *procreare*.

(5) All. *Hildricum*, *Hildiricum*, *Childericum*.

sans être capable de les bien disposer, de les embellir ou d'y répandre un charme qui attire le lecteur, c'est abuser outre mesure de son loisir et des lettres. » Cette maxime de l'illustre orateur aurait pu m'arrêter, si je n'avais pas reconnu d'avance qu'il valait mieux m'exposer à la critique, et soumettre, en composant ce livre, ma faiblesse à une rude épreuve, plutôt que de laisser périr, pour ménager mon amour-propre, la mémoire d'un si grand homme.

VIE
DE L'EMPEREUR CHARLES.

I. La race des Mérovingiens, dans laquelle les Francs avaient coutume de choisir leurs rois, passe pour avoir duré jusqu'au roi Childéric, qui fut, par ordre du pontife romain Étienne (1), déposé, rasé et jeté dans un monastère. Quoiqu'on puisse la considérer comme finissant seulement avec ce prince, néanmoins elle était déjà

(1) Ce fut le pape Zacharie qui, consulté par Burchard, évêque de Wurtzbourg, et par Fulrad, abbé de Saint-Denis, ambassadeurs de Pépin, ordonna la déposition de Childéric, au mois de mars 752. Ce pape mourut le 14 du même mois. Lors de son avénement, Étienne II, successeur de Zacharie, confirma sans doute et fit exécuter l'ordre que son prédécesseur avait donné. C'est ainsi qu'il faut entendre ce passage d'Éginhard et ne pas le rapporter au couronnement de Pépin, par le pape Étienne, qui n'eut lieu que le 28 juillet 754.

latii præfectos, qui majores domus dicebantur, et ad quos summa imperii pertinebat, tenebantur; neque (1) regi aliud relinquebatur, quam ut regio tantum nomine contentus, crine profuso, barba summissa, solio resideret, ac speciem dominantis (2) effingeret, legatos undecunque venientes audiret, eisque abeuntibus responsa, quæ erat edoctus vel etiam jussus, ex sua velut potestate redderet; cum præter inutile regis nomen et precarium vitæ stipendium, quod ei præfectus aulæ, prout videbatur, exhibebat, nihil aliud proprii possideret, quam unam et eam præparvi reditus villam, in qua domum et ex qua famulos sibi necessaria ministrantes atque obsequium exhibentes paucæ numerositatis habebat. Quocumque eundum erat, carpento ibat, quod bubus junctis, et bubulco rustico more agente, trahebatur; sic ad palatium, sic ad publicum populi sui conventum, qui annuatim ob regni utilitatem celebrabatur, ire, sic domum redire solebat : ad (3) regni amministrationem et omnia quæ vel domi vel foris agenda ac disponenda erant, præfectus aulæ procurabat (4).

II. Quo officio, tum cum Hildericus deponebatur,

(1) C. bibl. Christ. Regin. in Vatic. n° 692 : *atque aliud regi non*.
(2) C. Florentinus in bibl. Laurent. : *dominationis*.
(3) i. e. *at* ; *ad* habent omnes sæculi IX et X ac plerique sæculi XI codd.
(4) Cod. Florentinus : *curabat*.

depuis longtemps sans aucune force, et n'offrait plus en elle rien d'illustre, si ce n'est le vain titre de roi. Car les moyens et la puissance du gouvernement étaient entre les mains des préfets du palais, que l'on appelait majordomes et à qui appartenait l'administration suprême. Le prince, pour toute prérogative, devait se contenter du seul titre de roi, de sa chevelure flottante, de sa longue barbe et du trône où il s'asseyait pour représenter l'image du monarque, pour donner audience aux ambassadeurs des différents pays, et leur notifier, à leur départ, comme l'expression de sa volonté personnelle, des réponses qu'on lui avait apprises et souvent même imposées. A l'exception de ce vain nom de roi et d'une pension alimentaire mal assurée, il ne possédait rien en propre qu'une seule terre d'un modique revenu, qui lui fournissait une habitation et un petit nombre de serviteurs, à ses ordres chargés de lui procurer ce qui lui était nécessaire. S'il fallait aller quelque part, c'était sur un char traîné par un attelage de bœufs qu'un bouvier menait à la manière des paysans : c'était ainsi qu'il se rendait au palais et à l'assemblée générale de son peuple, tenue chaque année pour les affaires publiques; c'était ainsi qu'il revenait chez lui. Quant à l'administration du royaume, aux mesures et aux dispositions qu'il fallait prendre au dedans et au dehors, le maire du palais en avait tout le soin.

II. Lors de la déposition de Childéric, Pépin, père du roi Charles, remplissait déjà ces fonctions presque à titre héréditaire. En effet, Charles, son père, qui écrasa les tyrans dont l'ambition menaçait toute la France; qui, au moment où les Sarrasins envahissaient la Gaule, les vain-

Pippinus, pater Karoli regis, jam velut hereditario (1) fungebatur. Nam pater ejus Karolus, qui tyrannos per totam Franciam dominatum sibi vindicantes oppressit, et Sarracenos Galliam occupare temptantes duobus magnis præliis, uno in Aquitania apud Pictavium (2) civitatem, altero juxta Narbonam apud Birram (3) fluvium, ita devicit, ut in Hispaniam eos redire compelleret, eumdem magistratum, a patre Pippino sibi dimissum, egregie amministravit (4); qui honor non aliis a populo dari consueverat, quam his qui et claritate generis et opum amplitudine cæteris eminebant.

Hunc cum Pippinus, pater Karoli regis, ab avo et patre sibi et fratri Karlomanno (5) relictum, summa cum eo concordia divisum, aliquot annis velut sub rege memorato tenuisset, frater ejus Karlomannus, incertum quibus de causis, tamen videtur quod amore conversationis contemplativæ succensus, operosa temporalis regni amministratione relicta, Romam se in otium contulit, ibique habitu permutato monachus factus, in monte Soracte (6) apud ecclesiam beati Silvestri constructo monasterio, cum fratribus secum ad hoc venientibus per aliquot annos optata quiete perfruitur. Sed cum ex Francia multi nobilium ob vota

---

(1) Nuenarius comes, cum duob. codd., *hereditario jure.*

(2) C. Christinæ Reg. 637 : *Pictavim*; Cod. Reg. Paris. 5943 : *Pictavum*; idem habent codd. Reg. Par. 5927 et 5354.

(3) Non nulli codd. *Byrram*; Codd. Florentin. et Paris. 5925 : *Pyrram*; C. Christ. Regin. 692 : *Buram.*

(4) Recentior. codd. *administravit*, et supra, *administrationem.*

(5) All. *Karlemanno, Karolomanno, Carlomanno.*

(6) All. *Saracte, Sorate, Serapti, Syrapte, Syrapti.*

quit si complétement dans deux grandes batailles, l'une en Aquitaine, auprès de la ville de Poitiers, l'autre près de Narbonne, sur les bords de la Berre (1), qu'il les contraignit à rentrer en Espagne, avait aussi glorieusement occupé cette charge que Pépin, son père, lui avait transmise. Le peuple ne confiait ordinairement ces fonctions qu'à des hommes placés au-dessus de tous les autres par l'illustration de leur naissance et la puissance de leurs richesses.

Pépin, père du roi Charles, hérita avec Carloman de cette dignité successivement possédée par leur aïeul et par leur père. Un accord fraternel présida au partage de leur autorité commune, qui s'exerça pendant quelques années comme sous les ordres du roi Childéric, jusqu'au moment où Carloman, on ne sait trop pour quel motif, si ce n'est peut-être par amour pour la vie contemplative, abandonnant le lourd fardeau d'un gouvernement temporel, se rendit à Rome afin d'y chercher la tranquillité. Là, renonçant à la vie séculière pour se faire moine, il construisit sur le mont Soracte, près de l'église de Saint-Silvestre, une abbaye, où, dans la société des frères qui se joignirent à lui dans le même but, il goûta pendant quelques années le repos qu'il avait désiré. Mais, comme beaucoup de nobles, partis de France, se rendaient solennellement à Rome pour s'acquitter de leurs vœux, et ne voulaient point passer sans saluer leur ancien maître, leurs fréquentes visites troublèrent la vie paisible qui faisait tout son bonheur, et le forcèrent à changer de

(1) Cette bataille fut livrée à 3 lieues et demie au sud de Narbonne, entre les villages de Portel et du Lac, près de l'embouchure de la Berre dans l'étang de Sigean. (Aude, arrondissement de Narbonne.)

solvenda Romam sollemniter commearent, et eum, velut dominum quondam suum, præterire nollent, otium, quo maxime delectabatur, crebra salutatione interrumpentes, locum mutare compellunt. Nam hujuscemodi frequentiam cum suo proposito officere vidisset, relicto monte, in Samnium provinciam ad monasterium sancti Benedicti situm in castro Casino (1) secessit, et ibi, quod reliquum erat temporalis vitæ, religiose conversando complevit (2).

III. Pippinus autem, per auctoritatem Romani pontificis ex præfecto palatii rex constitutus, cum per annos xv aut eo amplius Francis solus imperaret, finito Aquitanico bello, quod contra (3) Waifarium, ducem Aquitaniæ, ab eo susceptum, per continuos novem annos gerebatur, apud Parisius (4) morbo aquæ intercutis (5) diem obiit, superstitibus liberis Karlo (6) et Karlomanno (7), ad quos successio regni divino nutu pervenerat. Franci siquidem, facto solemniter generali conventu, ambos sibi reges constituunt, ea conditione præmissa, ut totum regni corpus ex æquo partirentur; et Karolus eam partem quam pater eorum Pippinus tenuerat, Karlomannus vero eam cui patruus eorum Karlomannus præerat, regendi gratia suscipe-

---

(1) Nuenarius comes : *arce Cassina.*

(2) Cf. annales a. 753-755.

(3) All. *Gaufrarium*, *Gaiferium*, *Guaifarium*.

(4) Plurimi codd. *Parisios*.

(5) Al. *intercutaneo*.

(6) Al. *Karolo*.

(7) All. *Karlemanno*, *Karolomanno*, *Karlomagno*, *Charolomanno*.

retraite. En effet, voyant que cette affluence continuelle contrariait ses desseins, il abandonna le mont Soracte, se retira dans la province du Samnium, au monastère de Saint-Benoît, situé dans le château du mont Cassin, et y passa, dans les pratiques de la religion, les derniers jours de sa vie temporelle (1).

III. Pépin, qui de préfet du palais était devenu roi avec l'assentiment du pontife de Rome, gouverna seul les Francs pendant plus de quinze ans (2); et après avoir terminé la guerre d'Aquitaine qu'il avait entreprise contre Waifre, duc de ce pays, et qu'il continuait depuis neuf années entières, il mourut à Paris d'une hydropisie, laissant deux fils, Charles et Carloman, auxquels, par la permission divine, la succession au trône avait été dévolue. Les Francs, réunis en assemblée générale et solennelle, reconnurent pour rois ces deux princes, sous la condition préalable qu'ils se partageraient également le royaume; que Charles recevrait la portion qu'avait eue Pépin leur père, et Carloman celle que leur oncle Carloman avait gouvernée. De part et d'autre ces conditions

(1) Il mourut à Vienne, le 4 décembre 754, au retour du voyage qu'il entreprit pour combattre auprès de son frère les sollicitations que faisait alors le pape Étienne contre Astolphe, roi des Lombards. Voy. les Ann. en 753 et 755.

(2) Pépin mourut à Saint-Denis, le 24 septembre 768. Si l'on compte les années du règne de ce prince à dater de son premier couronnement au mois de mars 752, il a régné seize ans et sept mois. Si on ne les compte qu'à partir du second couronnement, qui est du 28 juillet 754, il n'a régné que quatorze ans et un mois.

ret. Susceptæ sunt utrinque conditiones, et pars regni divisi juxta modum sibi propositum ab utroque recepta est. Mansitque ista, quamvis cum summa difficultate, concordia, multis ex parte Karlomanni societatem separare molientibus, adeo ut quidam eos etiam bello committere sint meditati. Sed in hoc plus suspicionis (1) quam periculi fuisse, ipse rerum exitus approbavit, cum, defuncto Karlomanno, uxor ejus et filii cum quibusdam qui ex optimatum ejus numero primores erant, Italiam fuga petiit (2), et nullis existentibus causis, spreto mariti fratre, sub Desiderii, regis Langobardorum (3), patrocinium se cum liberis suis contulit (4). Et Karlomannus quidem post amministratum communiter biennio regnum morbo decessit; (5) Karolus autem, fratre defuncto, consensu omnium Francorum rex constituitur.

IV. De cujus nativitate atque infantia, vel etiam pueritia, quia neque scriptis usquam (6) aliquid declaratum est, neque quisquam modo superesse invenitur, qui horum se dicat habere notitiam, scribere ineptum judicans, ad actus et mores cæterasque vitæ illius partes explicandas ac demonstrandas, omissis incognitis, transire disposui; ita tamen (7), ut primo

(1) Pertz, cum non nullis codd. *suspecti.*

(2) Nuenar. com. et Marq. Freherus : *peteret.*

(3) Al. *Longobardorum.*

(4) Nuenar. com. et Marq. Freherus : *offerret.*

(5) Pertzianam divisionem retinuimus; hic autem D. Bouquetus et alii editores capitis IV initium ponunt.

(6) Plures codd. *unquam.*

(7) Cf. Suetonii August. cap. 9.

furent acceptées, et chacun d'eux prit possession de la portion du royaume qui lui revenait d'après les conventions du partage. Cet arrangement subsista, mais ce ne fut pas sans grandes difficultés; car, du côté de Carloman, il y eut bien des gens qui s'efforcèrent de troubler leur union, et quelques-uns même allèrent jusqu'à vouloir exciter une guerre entre les deux frères. Mais qu'il y ait eu dans tout cela plus de méfiance que de danger réel, c'est ce que prouva l'événement, lorsqu'à la mort de Carloman, sa femme s'enfuit en Italie avec ses fils et quelques-uns des principaux de sa cour, et, sans raison, sans égard pour le frère de son mari, alla se mettre sous la protection de Didier, roi des Lombards. Quant à Carloman, il était mort de maladie après avoir administré pendant deux ans (1) le royaume en commun avec son frère. C'est alors que Charles fut reconnu roi du consentement unanime des Francs.

IV. Comme on n'a jamais rien écrit sur la naissance de ce prince (2), ni sur son enfance, ni même sur sa jeunesse, et qu'il n'existe plus personne qui dise

(1) On lit, dans le chronographe de Saint-Bénigne de Dijon, qui prend mot pour mot dans Éginhard tout ce qu'il dit de Charlemagne, *quadriennio*, quatre ans. En effet, Carloman étant mort le 4 décembre 771, a régné trois ans, deux mois et huit jours, à compter de la mort de Pépin.

(2) Charlemagne est né en 742, d'après Éginhard, chap. 31; le 2 avril, d'après un ancien calendrier du monastère de Lorsch rapporté par D. Mabillon, *De re Diplomatica suppl*, cap. 9; à Aix-la-Chapelle, suivant le moine de Saint-Gall, liv. II, chap. 30; à Ingelheim, suivant Godefroi de Viterbe, partic. XVII, pag. 303, édit. de Struv.

Pippinus moritur; consurgit Carolus acer
Natus in Ingelehein, cui Berta fit Ungara mater.

res gestas et domi et foris, deinde mores et st ejus, tum de regni amministratione et fine narrai nihil de his quæ cognitu (1) vel digna vel neces sunt, prætermittam (2).

V. Omnium (3) bellorum quæ gessit, primo A tanicum, a patre inchoatum sed nondum finit quia cito peragi posse videbatur (4), fratre adhuc v etiam et auxilium ferre rogato, suscepit; et licet frater promisso frustrasset auxilio, susceptam (5) peditionem strenuissime exsecutus, non prius inc desistere aut semel suscepto labori cedere voluit, q hoc quod efficere moliebatur, perseverantia qua ac jugitate perfecto fine concluderet. Nam et Hu dum (6), qui post Waifarii (7) mortem Aquitai occupare bellumque jam pene peractum repa temptaverat, Aquitaniam relinquere et Wasconiar

(1) Cod. Florentin. *condita, vel digesta vel necessaria.*

(2) Cod. Bibl. Cæs. Vindobon. 990 · .... *prætermittam. Ex prologus. Incipit liber primus de amministracione regni et fin vit. Omnium....* — Cod. Christin. Regin. 637 *Hic est pars in qua de bellis agitur.*

(3) Cf. Sueton. August. cap. 10.

(4) Nuenar. comes · *putabatur.*

(5) D. Bouquet et Schmincke : *susceptam tamen.*

(6) All. *Unaldum, Humoldum, Hunaldum.*

(7) All. *Waipharii, Gaufarii.*

(8) Cod. Reg. Par. 5927 · *Guasconiam.*

connaître ces détails, j'ai cru qu'il était inutile de m'en occuper; laissant donc de côté les faits inconnus, j'ai résolu d'arriver de suite à ses actions, à son caractère, aux autres circonstances de sa vie, pour les raconter et les décrire. Je parlerai d'abord de ses actes tant au dehors qu'au dedans, puis de son caractère et de ses goûts, et enfin de son administration et de sa mort, en m'attachant à ne rien omettre de ce qu'il est utile ou nécessaire de faire connaître.

V. La guerre d'Aquitaine commencée (1), mais non terminée par son père, fut la première de toutes celles qu'il entreprit. Il s'y décida parce qu'il croyait pouvoir compter sur un prompt succès à l'aide de son frère qui vivait encore et dont il avait demandé l'assistance. Quoique frustré du secours qui lui avait été promis, il n'en poursuivit pas moins avec ardeur l'expédition commencée, ne voulant point abandonner l'entreprise, ni reculer devant la tâche qu'il s'était imposée, avant d'avoir complétement atteint son but à force de ténacité et de persévérance. En effet, Hunold qui, après la mort de Waifre (2), avait essayé de s'emparer de l'Aquitaine et de rallumer la guerre presque éteinte, fut contraint de quitter cette province et de se

(1) En 760. — L'Aquitaine comprenait alors tout le pays qui s'étend entre la Loire et la Garonne, sur une surface d'environ 6,000 lieues carrées, et qui forma depuis la Guienne, la Saintonge, le Berri, le Poitou, le Bourbonnais, l'Auvergne, et la partie orientale du Languedoc. C'est à peu près le quart de la France actuelle.

(2) Waifre ayant été assassiné le 2 juin 768, Hunold, son père, qui s'était retiré depuis vingt-trois ans dans le monastère de Saint-Philibert de l'île de Ré, en sortit alors pour rétablir sa famille dans la principauté d'Aquitaine.

petere coegit. Quem tamen ibi consistere non susi nens, transmisso amne Garonna (1) [et ædifica castro Frontiaco] (2), Lupo, Wasconum duci, p legatos mandat, ut perfugam (3) reddat; quod ni fe tinato faciat, bello se eum expostulaturum (4). S Lupus, saniori usus consilio, non solum Hunoldu reddidit, sed etiam se ipsum, cum provincia cui pr erat, ejus potestati permisit (5).

VI. Compositis in Aquitania rebus eoque bel finito, regni quoque socio jam rebus humanis exempt rogatu et precibus Adriani (6), Romanæ urbis ep scopi, exoratus, bellum contra Langobardos (7) susc pit. Quod prius quidem et a patre ejus, Stephano (papa supplicante, cum magna difficultate susceptu est, quia quidam e primoribus Francorum, cum qu bus consultare solebat, adeo voluntati ejus renisi sun

---

(1) All. *Garronna*, *Garomna*, *Garrona*, *Garona*.

(2) Hæc verba, uncinis inclusa, non agnoscunt Goldastus et B landus, nec in suis mss. reperisse se testatur Schminkius. Desunt septem codd. Regiis, habentur in duobus (Codd. 5927 et 592((D. Bouquet). — Absunt ab editione Pertziana.

(3) Cod. Vindobon. 667 : *profugam*; cod. Christ. Regin. 63; *profugum*.

(4) Cod. Vindobon. 338, et cod. monasterii Zwetlensis : *postu turum*. — Cod. Reg. Par. a D. Bouq. laudat : *expulsurum*. — Chron S. Benig. Divion. : *expugnaturum*.

(5) Nuenar. comes et Marquard. Freherus : *submisit*.

(6) Cod. Vindobon. 654 : *Hadriani*.

(7) All. *Longabardos*, *Longobardos*.

(8) *Sub Stephano papa s.* habent quidam codices. — « Einhardo primo quidem *sub* (*plicante*) *Stephano Papa* scripsisse, tum vero *su plicante* remoto, *sub* non ita delevisse existimaverim, ut non scrib rum aliqui id quoque recipiendum putaverint. » (Pertz.)

retirer en Gascogne. Mais Charles, ne voulant pas même souffrir qu'il y demeurât, passe la Garonne, et, après avoir élevé le château de Fronsac (1), envoie à Loup, duc des Gascons, des députés pour réclamer la remise du fugitif, le menaçant, s'il n'obéissait promptement, d'aller le lui redemander les armes à la main. Loup, prenant le parti le plus sage, ne se contenta pas de livrer Hunold (2), mais de plus il se remit lui-même au pouvoir de Charles avec la province qu'il commandait.

VI. Après avoir réglé les affaires d'Aquitaine et terminé cette guerre, lorsque déjà celui qui partageait le trône avec lui était délivré des soucis de ce monde, Charles, cédant aux prières et aux instances d'Adrien, évêque de Rome, entreprit la guerre contre les Lombards (3). Avant lui, son père avait entrepris, à la supplication du pape Étienne (4), une semblable expédition,

(1) Fronsac (Gironde), près du confluent de l'Ille avec la Dordogne. Le château est détruit depuis longtemps.

(2) Loup était le neveu d'Hunold, mais il dut livrer son oncle d'autant plus volontiers, que vingt-quatre ans auparavant, celui-ci avait fait crever les yeux d'Hatton, son frère, père de Loup. On ne sait rien de bien positif sur la fin d'Hunold. Son refuge à Rome, sa fuite chez les Lombards, sa mort par lapidation, qui aurait eu lieu en 774, pendant le siége de Pavie, tout cela paraît être une fable inventée par Anastase le Bibliothécaire dans sa vie d'Étienne II (ap. D. Bouq. V, p. 434, E), et répétée par Sigebert de Gemblours dans sa Chroniq. (Ibid. p. 376, B.) — Sur Hunold, voy. ibid. p. 444 : *Excerpt. ex vita SS. Bertharii et Athaleni martyr.*

(3) En 773.

(4) Il vint, dit la Chroniq. de Moissac, la tête couverte de cendres et le corps revêtu d'un cilice, implorer l'assistance du roi en se prosternant à ses pieds, *in terram prostratus*. (Voy. *Chronic. Moissiac.*, *ad ann.* 754, ap. D. Bouq., V, p. 67, c.) *Supplicante* a le même sens

ut, se regem deserturos domumque redituros, libera voce proclamarent (1) : susceptum est tamen tunc contra Haistulfum (2) regem et celerrime completum. Sed licet sibi et patri belli suscipiendi similis ac potius eadem causa subesse videretur; haud simili tamen et labore certatum, et fine constat esse completum. Pippinus siquidem Haistulfum regem paucorum dierum obsidione apud Ticenum (3) compulit et obsides dare et erepta Romanis oppida atque castella restituere, atque, ut reddita non repeterentur, sacramento fidem facere; Karolus (4) vero post inchoatum a se bellum non prius destitit, quam et Desiderium regem, quem longa obsidione fatigaverat, in deditionem susciperet, filium ejus Adalgisum, in quem spes omnium inclinatæ videbantur (5), non solum regno sed etiam Italia excedere (6) compelleret, omnia Romanis erepta restitueret, Hruodgausum (7), Forojuliani (8) ducatus

(1) Cod. Christin. Regin. 692 : *declamarent.*

(2) All. *Haistolfum*, *Aistulfum.*

(3) Cod. Vindobon. 667. *Ticinum;* sic D. Bouquet; plurimi codd. : *Ticenum.*

(4) Duo codd. *Karlus*, — et infra : *Adaugisum.*

(5) Cod. Vindobon. 667 : *inclinata videbatur.*

(6) Cod. Vindobon., 178 : *Italiam cedere.* — Cod. Christin. Regin. 692 : *Hitalia excedere.* — Nuenar. comes et Marquard. Freherus : *Italia decedere.*

(7) D. Bouquet *Ruodgaudum;* — Codd. *Hruadgausum*, *Ruodgausum*, *Ruotgausum*, *Ruothgausum*, *Ruothogausum*, *Routgausum*, *Rodgausum*, *Ruogausum*, *Hruodgaudum*, *Ruodgaudum.* — Chronic. S. Benigni Divionens. : *Chrodogausum, Forojuliani ducatus præfectum, res novas molientem opprimeret et Habilinum socerum ejus Tarvisa civitate obsessum caperet, totamque Italiam.... regem præficeret.*

(8) All. *Forojulani*, *Forojulii.*

mais après de grandes difficultés; car les principaux d'entre les Francs, que ce prince était dans l'usage de consulter, résistèrent à sa volonté au point de déclarer hautement qu'ils l'abandonneraient et retourneraient chez eux (1). Cependant cette guerre eut lieu et fut promptement terminée. Mais quoique Charles et son père, en prenant les armes, aient été déterminés par des raisons de même nature ou plutôt par les mêmes raisons, la guerre n'en fut pas moins toute différente dans ses difficultés et par son résultat. Pépin, après avoir tenu assiégé pendant quelques jours seulement le roi Astolfe près du Tésin (2), le contraignit à donner des otages, à rendre aux Romains les places et châteaux qu'il leur avait enlevés, et à promettre par serment qu'il ne chercherait pas à reprendre ce qu'il venait de restituer. Au contraire, lorsque Charles eut commencé la guerre, il ne s'arrêta pas qu'il n'eût forcé le roi Didier, fatigué par un long siége, à se rendre à discrétion (3); qu'il n'eût chassé son fils Adalgise, sur qui semblaient s'être reportées toutes les espérances des Lombards, non-seulement du royaume,

---

dans le texte d'Éginhard, *prières faites à genoux*. — L'expédition de Pépin eut lieu en 754.

(1) Ainsi, sous le règne de Pépin, l'obligation de suivre le roi à la guerre n'était pas tellement rigoureuse chez les Francs, qu'ils ne pussent quelquefois s'y refuser, surtout lorsqu'il s'agissait d'une expédition loin de leur pays. Charlemagne lui-même, au commencement de son règne, fut obligé de demander le consentement de ses leudes pour les emmener dans ses expéditions. Ce ne fut que plus tard, après son empire, qu'il porta des peines sévères contre quiconque refuserait le service militaire. Voy. *ap. Baluz.* tom. I, col. 365 *et seqq.* les Capit. des années : 802, Cap. I, c. 7; 803, Cap. III, c. 5; 807, c. 1; 810, Cap. I, c. 11; 812, Cap. I, c. 1, et Cap. II, c. 1.

(2) En 755.

(3) En 774.

præfectum, res novas molientem opprimeret, totam que Italiam suæ ditioni subjugaret, subactæque filiu suum Pippinum regem imponeret. Italiam intran quam difficilis Alpium transitus fuerit, quantoqu Francorum labore invia montium juga et eminent in cœlum scopuli atque asperæ cautes superatæ sint hoc loco describerem (1), nisi vitæ illius modum potit quam bellorum quæ gessit eventus memoriæ mandai præsenti opere animo esset propositum. Finis tame hujus belli fuit subacta Italia, et rex Desiderius per petuo exilio deportatus, et filius ejus Adalgisus Itali pulsus, et res a Langobardorum (2) regibus ereptæ Adriano (3), Romanæ ecclesiæ rectori, restitutæ.

VII. Post (4) cujus finem Saxonicum, quod qua intermissum videbatur, repetitum est; quo nullu neque prolixius, neque atrocius Francorumque popul laboriosius susceptum est, quia Saxones, sicut omn fere Germaniam incolentes nationes, et natura fe roces, et cultui dæmonum dediti, nostræque religio contrarii, neque divina neque humana jura (5) v

(1) Cod. Florentin. : *discriberem*.

(2) Al. *Longobardorum*.

(3) Nuenar. Com. et Marquard. Freherus, cum codd. Vindobo 654 et Reg. Paris. 4955 : *Hadriano*.

(4) Cf. chron. S. Benigni Divionens. fragment. ap. D. Bouque t. V, p. 91, not. *e*.

(5) Cf. chron. S. Benigni, ibid. p. 91, not. *f*.

mais encore de l'Italie; qu'il n'eût restitué aux Romains tout ce qui leur avait été pris; réduit à l'impuissance Rodgaud, duc de Frioul, qui avait tramé de nouvelles révoltes; subjugué toute l'Italie, et imposé pour roi à sa nouvelle conquête son fils Pépin. Ce serait ici le lieu de raconter combien il eut de peine à franchir les Alpes pour passer en Italie; avec quelles fatigues les Francs parvinrent à gravir ces montagnes aux sommets inaccessibles, ces rochers qui s'élançaient jusque dans les cieux, et qui ne leur offraient que d'âpres sentiers. Mais je me suis proposé dans cet ouvrage de faire connaître à la postérité la manière de vivre du roi Charles plutôt que les événements de ses expéditions militaires. Il me suffira de dire que les résultats de cette guerre furent la soumission de l'Italie, l'exil perpétuel du roi Didier, l'expulsion de son fils Adalgise, et le rétablissement d'Adrien, chef de l'Église romaine, dans toutes les possessions que lui avaient enlevées les rois des Lombards.

VII. Cette expédition terminée, on reprit la guerre contre les Saxons (1), qui semblait comme interrompue. Aucune ne fut plus longue, plus acharnée, plus laborieuse pour le peuple franc, parce que les Saxons, comme presque toutes les nations qui habitent la Germanie, naturellement sauvages, livrés au culte des démons (2), et

(1) Soumis par Clotaire en 555, les Saxons ne cessèrent de renouveler contre les Francs, pendant toute la durée de la dynastie mérovingienne, des hostilités qui continuèrent, presque sans interruption, sous la seconde race. Vaincus par Charles Martel en 738, ils le furent encore par Carloman en 747, et par Pépin en 753 et 758. La guerre que Charlemagne termina en trente-trois ans, de 772 à 804, durait déjà depuis plus de trois siècles.

(2) Sur la religion professée par les Saxons, et sur l'*Irmensul* ou

polluere vel transgredi inhonestum arbitrabantur. Suberant et causæ quæ quotidie pacem conturbare poterant, termini videlicet nostri (1) et illorum pæne ubique in plano contigui, præter pauca loca, in quibus vel silvæ majores, vel montium juga interjecta utrorumque agros certo limite disterminant, in quibus cædes et rapinæ et (2) incendia vicissim fieri non cessabant; quibus adeo Franci sunt irritati, ut non jam vicissitudinem (3) reddere, sed apertum contra (4) eos bellum suscipere dignum judicarent. Susceptum est igitur (5) adversus (6) eos bellum, quod magna (7) utrimque animositate, tamen majore Saxonum quam Francorum dampno (8), per continuos triginta tres annos gerebatur. Poterat siquidem citius finiri, si Saxonum hoc perfidia pateretur. Difficile dictu est, quoties (9) superati ac supplices regi se dediderunt, imperata facturos polliciti sunt, obsides qui imperabantur absque dilatione dederunt, legatos qui mittebantur susceperunt, aliquoties ita domiti et emolliti, ut etiam cultum dæmonum dimittere et christianæ religioni se

---

(1) Cod. Reg. Paris. 5927 : *videlicet Francorum.*

(2) *Et*, habent D. Bouq. et fere omnes codd. Pertzius autem, cum uno tantum cod. Vindobon. 667, *vel*. Quæ vox, uti dicit, a scriptoribus hujus ævi eadem significatione qua *et* usurpatur.

(3) Nuenar. Com., cum codd. Gemblacensi, Bodleian. et Lugdunensi : *vices*.

(4) Cod. Reg. Paris. 4628 : *adversus*.

(5) Cod. Reg. Paris. 5927 : *ergo*.

(6) Cod. Reg. Paris. 5927 : *contra*.

(7) Cod. Regin. Christin. 692 : *maxima*.

(8) Ita habet Pertz, cum plerisq. codd. — Nuenar. comes et Marq. Freherus, cum codd. Florentino et Vindobon. 654 : *damno*.

(9) Non nulli codd. *quotiens*, — *dederunt*, — et infra, *aliquotiens*.

ennemis de la religion chrétienne, croyaient pouvoir sans honte profaner et violer les lois divines et humaines. Il y avait encore d'autres causes de nature à troubler la paix chaque jour; en effet, nos frontières et les leurs sont presque partout contiguës dans un pays de plaine, et c'est par exception que dans un petit nombre de lieux de vastes forêts et de hautes montagnes délimitent d'une manière plus certaine le territoire des deux peuples; aussi n'était-ce de part et d'autre, sur toute la frontière, que meurtres, incendies et rapines. Ces excès irritèrent tellement les Francs, qu'ils résolurent, non plus d'user de représailles, mais de faire aux Saxons une guerre déclarée. Une fois commencée, elle se continua pendant trente-trois ans avec un égal acharnement de part et d'autre, mais d'une manière plus funeste pour les Saxons que pour les Francs. Cette guerre aurait pu être terminée plus tôt, si la perfidie des Saxons l'eût permis. Il serait difficile de dire combien de fois, vaincus et suppliants, ils s'abandonnèrent à la merci du roi et jurèrent d'obéir à ses ordres; combien de fois ils livrèrent sans délai les otages qu'on leur demandait (1), et reçurent les gouverneurs qui leur étaient envoyés; combien de fois

---

mieux *Irmensaül*, principal objet de leur culte, voyez les additions à la fin du volume.

(1) C'étaient des enfants que Charlemagne confiait aux monastères pour les faire élever dans la religion chrétienne, et les envoyer ensuite prêcher l'Évangile dans leur pays. Tel fut Ebbo, archevêque de Reims, l'apôtre du Danemarck. (*Translat. S. Viti*, ap. Pertz, tom. II, p. 577, 5; *Miracula S. Wandregisilli*, ap. Duchesne, tom. III, p. 386; et Eckhart, *Franc. orient.* tom. I, p. 663.) — Les Saxons, dans leurs révoltes, ne tinrent aucun compte de ces otages pour la vie desquels ils n'avaient rien à craindre, et que dans tous les cas ils regardaient comme perdus pour leur patrie.

subdere velle promitterent : sed sicut ad hæc faciend aliquoties proni, sic ad eadem pervertenda sempe fuere præcipites, ut satis non sit (1) æstimare, a utrum horum faciliores verius dici possint, quipp cum post inchoatum cum eis bellum vix ullus (2) annus exactus sit, quo non ab eis hujuscemodi facta si permutatio. Sed magnanimitas regis, ac perpetua tan in adversis quam in prosperis mentis constantia, null eorum mutabilitate vel vinci poterat, vel ab his qu agere cœperat defatigari; nam nunquam eos hujusce modi aliquid perpetrantes impune ferre passus est quin aut ipse per se (3) ductorem (4), aut per comit suos, misso exercitu, perfidiam ulcisceretur et dignar ab eis exigeret pœnam, usque dum, omnibus qui re sistere solebant profligatis et in suam potestatem re dactis, decem milia hominum, ex his qui utrasqu ripas Albis (5) fluminis incolebant, cum uxoribus parvulis sublatos transtulit, et huc atque illuc p Galliam et Germaniam multimoda divisione distribui Eaque conditione a rege proposita et ab illis suscept tractum per tot annos bellum constat esse finitum, abjecto dæmonum cultu (6) et relictis patriis cærem niis, christianæ fidei atque religionis sacramenta su

(1) Sic quinque codd. — Non nulli : *ut non satis sit.* — Cod. nu Reg. Paris. (olim B. M.) 133 : *ut non satis potest.* — Nuenar. come *ut non facile aestimare possis.* — Pertz : *non sit ut satis aestimar*

(2) Novem codd. *ille.*

(3) Cf. Suet. Aug. c. 20.

(4) D. Bouquet : *per se ducto.* Sic plurimi codd.

(5) Cod. Reg. Paris. 4955 : *Albe ;* cod. Vindobon. 990 : *Alv* cod. Vindobon. 338 et cod. monast. Zwetlensis : *Albi.*

(6) Cod. Cantabrigiensis : *abjecta dæmonum cultura.*

même ils semblèrent tellement domptés et abattus, qu'ils promirent d'abandonner le culte des idoles pour se soumettre au joug de la religion chrétienne : mais s'ils furent prompts à prendre de tels engagements, ils se montrèrent en même temps si empressés de les rompre, qu'on ne saurait dire au vrai lequel de ces deux penchants était en eux le plus fort. En effet, depuis le commencement de la guerre, à peine se passa-t-il une seule année qui ne fût signalée par un de ces changements. Mais le grand courage du roi, sa constance inébranlable dans les revers comme dans la prospérité, ne se laissa jamais vaincre par leur mobilité, ni rebuter dans l'exécution de ses projets. Il ne souffrit jamais qu'ils manquassent impunément à leur foi, jamais ils ne commirent de telles perfidies sans qu'une armée, guidée par lui ou par ses comtes, allât en tirer vengeance, et leur infliger un juste châtiment (1); jusqu'à ce qu'enfin, après avoir complétement vaincu et réduit en son pouvoir tout ce qui s'opiniâtrait à résister, il fit enlever, avec leurs femmes et leurs enfants, dix mille de ceux qui habitaient les deux rives de l'Elbe, et les répartit çà et là en mille endroits séparés de la Gaule et de la Germanie (2). Une condition prescrite par le roi, et acceptée par les Saxons, mit fin à cette guerre qui durait

---

(1) On sait par quelle terrible exécution Charlemagne punit, en 782, la grande révolte excitée par Witikind; en un seul jour quatre mille cinq cents Saxons furent décapités à Verden sur l'Aller, *Ferdi super Alaram* (Hanovre). Voyez ci-après les Ann.

(2) Cette déportation des habitants des rives de l'Elbe eut lieu pendant l'été de l'année 804, et Charlemagne fit distribuer aux Abodrites les terres restées vacantes. (Voy. ap. D. Bouq. tom. V; *Annal. Francor. Tilian.*, p. 24, D; *Annal. Francor. Loisel.* p. 54, C; *Annal. Lamb.* p. 66, B; *Adonis Chronic.* p. 321, E, etc., et ci-après les Annales d'Éginhard à l'année 804.)

ciperent, et Francis adunati, unus cum eis popul efficerentur.

VIII. Hoc bello (1), licet per multum (2) tempoı spatium traheretur, ipse non amplius cum hoste qua bis acie conflixit, semel juxta montem qui Osnengi (dicitur, in loco Theotmelli (4) nominato, et iteru apud Hasam (5) fluvium, et hoc uno mense pauci que (6) interpositis diebus. His duobus præliis host adeo profligati ac devicti sunt, ut ulterius rege neque provocare, neque venienti resistere, nisi aliqı loci munitione defensi, auderent. Plures tamen ı bello tam ex nobilitate Francorum quam Saxonun et functi summis honoribus, viri consumpti sun tandemque anno tricesimo tertio finitum est, cu interim tot ac tanta in diversis terrarum partibus bel contra Francos et exorta sint et sollertia regis adm nistrata, ut merito intuentibus in dubium veni possit, utrum in eo aut laborum patientiam, aut fel citatem potius mirari conveniat. Nam biennio an

(1) D. Bouquet, cum plurimis codd. : *bellum*.

(2) Sic D. Bouquet et plerique codd. — Pertz : *permultum tempo* *spatio*.

(3) D. Bouq. *Osneggi* : ap. codd. *Osnengi*, *Osnigni*, *Hosneg* *Neggi*, *Osieedi*.

(4) All. *Teotmalli*, *Tehtmelli*, *Theotmille*, *Theothmelli*, *Theo* *nelli*, *Theotinolli*, *Theotmolli*, *Theothmolli*, *Thietmelli*. — Nuen comes : *Thietmelle*.

(5) All. *Asa*, *Uasara*, *Uasera*, *Hasam*, *Asam*, *Hesa*.

(6) Non nulli codd. *paucis quoque*.

depuis tant d'années. Il fut convenu qu'abandonnant le culte des démons et renonçant aux cérémonies de leurs pères, ils embrasseraient la foi chrétienne, en recevraient les divins sacrements, et se réuniraient aux Francs pour ne plus former qu'un seul peuple.

VIII. Quoique cette guerre ait duré fort longtemps, le roi ne livra en personne que deux batailles rangées (1), la première près du mont Osneg, dans le lieu appelé Detmold (2), la seconde dans le même mois et à peu de jours d'intervalle sur les bords de la Hase (3). Dans ces deux combats, les ennemis furent si complétement défaits et vaincus, qu'ils n'osèrent plus jamais prendre l'offensive, ni même résister aux attaques du roi, à moins d'être protégés par quelque forte position. Les Francs, aussi bien que les Saxons, perdirent dans cette lutte une partie de leur noblesse et des personnages revêtus des plus hautes dignités; enfin elle fut terminée au bout de trente-trois ans de durée. Dans cet intervalle, des guerres si nombreuses, si terribles furent suscitées contre les Francs dans les diverses parties du monde, et furent toutes conduites par le roi avec tant d'habileté, qu'à bien considérer les choses, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou de sa constance dans les travaux, ou de sa fortune. La guerre contre les Saxons précéda de deux ans celle d'Italie (4), et quoique

---

(1) En 783. — (2) Detmold sur la Werra, dans le diocèse d'Osnabruck (Westphalie), aujourd'hui chef-lieu du comté de la Lippe.

(3) Près d'Osnabruck, dans un lieu nommé, au moyen âge, *Schlachtvörderberg*, et maintenant *die Clus* (Hanovre).

(4) La guerre contre les Saxons commença en 772, et la guerre

Italicum hoc bellum sumpsit exordium, et cum sine intermissione gereretur, nihil tamen ex his quæ alicubi (1) erant gerenda dimissum, aut ulla in parte ab æque operoso certamine cessatum est; nam rex, omnium qui sua ætate gentibus dominabantur, et prudentia maximus et animi magnitudine præstantissimus, nihil in his quæ vel suscipienda erant vel exequenda, aut propter (2) laborem detractavit (3) aut propter periculum exhorruit, verum unumquodque secundum suam qualitatem et subire (4) et ferre doctus, nec in adversis cedere, nec in prosperis false blandienti fortunæ adsentiri (5) solebat.

IX. Cum enim assiduo ac pæne continuo cum Saxonibus bello certaretur, dispositis per congrua confiniorum loca præsidiis, Hispaniam quam maximo poterat belli apparatu adgreditur, saltuque Pyrinei (6) superato, omnibus quæ adierat oppidis atque castellis in deditionem acceptis, salvo et incolumi (7) exercitu revertitur; præter quod in ipso Pyrinei jugo Wasconicam (8) perfidiam parumper in redeundo contigit experiri. Nam cum agmine longo, ut loci et angustiarum situs permittebat, porrectus iret exercitus, Was-

---

(1) Codd. *aliubi, alibi.*
(2) Cod. Florent. *per.*
(3) Cod. Reg. Paris. 4628 : *decretavit.*
(4) Cod. Florent. *subripere*; codd. Vindobon. 338 et 110 : *surripere.*
(5) Plurimi codd. *assentire, adsentire.*
(6) All. *Pirenei, Pirinei, Perinei, Pyrenei, Pyrenaei.*
(7) Pertz : *incolomi.*
(8) Sic. D. Bouq. cum plurimis codd.; non nulli autem : *Wasconeam, Wasconum, Guasconum*; Pertz : *Wasconiam.*

cette guerre se soit continuée sans interruption, on n'abandonna aucune de celles qui devaient être faites ailleurs, on n'interrompit aucune lutte, fût-elle également laborieuse. C'est que le roi, le plus grand par sa prudence, le plus éminent par son courage de tous les princes qui, de son temps, commandaient aux nations, ne se laissait ni rebuter par les fatigues, ni effrayer par les dangers lorsqu'il fallait entreprendre ou mener à fin quelque chose; habile au contraire à subir et à recevoir les événements selon leur nature, jamais il ne se montrait abattu par les revers, jamais ébloui dans le succès par les trompeuses faveurs de la fortune.

IX. Tandis que la guerre contre les Saxons se continuait assidûment et presque sans relâche, le roi, qui avait réparti des troupes sur les points favorables de la frontière, marche contre l'Espagne (1) à la tête de toutes les forces qu'il peut rassembler, franchit les gorges des Pyrénées, reçoit la soumission de toutes les villes et de tous les châteaux devant lesquels il se présente, et ramène son armée sans avoir éprouvé aucune perte, si ce n'est toutefois qu'au sommet des Pyrénées il eut à souffrir un peu de la perfidie des Gascons. Tandis que l'armée des Francs, engagée dans un étroit défilé, était obligée par la nature du terrain de marcher sur une ligne longue et res-

---

d'Italie l'année suivante. — Éginhard, en indiquant entre ces deux guerres un intervalle de deux ans, veut parler de deux années juliennes incomplètes : les derniers mois de 772 et les premiers de 773. C'est une habitude commune à un grand nombre d'historiens de dire qu'un fait s'est accompli dans l'intervalle de deux années, lorsqu'ayant commencé dans les trois derniers mois d'uue année, il s'est terminé dans les premiers mois de l'année suivante.

(1) En 778.

cones (1), in summi montis vertice positis insidiis — est enim locus ex opacitate silvarum, quarum ib maxima est copia, insidiis ponendis oportúnus — extremam impedimentorum partem, et eos, qui novissimi agminis incedentes, subsidio præcedentes tuebantur, desuper incursantes, in subjéctam vallem dejiciunt, consertoque cum eis prælio, usque ad unum omnes interficiunt, ac direptis impedimentis, nocti beneficio, quæ jam instabat, protecti, summa cum celeritate in diversa disperguntur. Adjuvabat in hoc facto Wascones et levitas armorum, et loci in quo res gerebatur situs; e contra Francos et armorum gravitas et loci iniquitas per omnia Wasconibus reddidit impares. In quo prælio Eggihardus (2) regiæ mensæ præpositus, Anselmus (3) comes palatii, et Hruodlandus (4) Brittannici limitis præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur. Neque hoc factum ad præsens vindicari poterat, quia hostis, re perpetrata, ita dispersus est, ut ne fama quidem remaneret, ubinam gentium (5) quæri potuisset.

---

(1) Cod. Florent. *Wasconi.*

(2) All. *Eggibardus*, *Eggibaldus*, *Eggiardus*, *Eghartus*, *Eghardus*, *Aggihardus*, *Agibardus*, *Ekkihardus*, *Ekkibardus*, *Ekihardus*, *Ekiardus*.

(3) All. *Anshelmus*, *Anshelmis*.

(4) All. *Hruollandus*, *Hruoldlandus*, *Hroadlandus*, *Hrodlandus*, *Hrollandus*, *Ruodlandus*, *Ruodlannus*, *Ruothlandus*, *Ruotlandus*, *Ruholandus*, *Rotlandus*, *Rutlandus*. — Cod. nunc Reg. Paris. (olim Beat. Mar.) 133: *Hunoldus*.

(5) In codd. Vindobon. 538 et Zwetlens. *gentium* deest.

serrée, les Gascons, qui s'étaient embusqués sur la crête de la montagne (car l'épaisseur des forêts dont ces lieux sont couverts favorisent les embuscades) descendent et se précipitent tout à coup sur la queue des bagages, et sur les troupes d'arrière-garde chargées de couvrir tout ce qui précédait, et les culbutent au fond de la vallée. Ce fut là que s'engagea un combat opiniâtre dans lequel tous les Francs périrent jusqu'au dernier. Les Gascons, après avoir pillé les bagages, profitèrent de la nuit, qui était survenue, pour se disperser rapidement. Ils durent, en cette rencontre, tout leur succès à la légèreté de leurs armes, et à la disposition des lieux où se passa l'action; les Francs, au contraire, pesamment armés, et placés dans une situation défavorable, luttèrent avec trop de désavantage (1). Eggihard, maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, et Roland (2), préfet des Marches de Bretagne, périrent dans ce combat. Il n'y eut pas moyen dans le moment de tirer vengeance de cet échec, car, après ce coup de main, l'ennemi se dispersa si bien, qu'on ne put recueillir aucun renseignement sur les lieux où il aurait fallu le chercher.

---

(1) La vallée de Roncevaux, *Roscida vallis*, en Navarre, entre Pampelune et Saint-Jean-Pied-de-Port, fut le théâtre de ce combat dont les historiens espagnols ont exagéré l'importance. Si, comme ils le disent, toutes les forces de l'Espagne se fussent jointes aux Gascons pour y prendre part, Éginhard, qui ne cherche point à dissimuler l'échec essuyé par les Francs, n'aurait pas manqué d'en parler. — Voy. Marca, *de Marca Hispanica*, cap. 6, n° 6. — En 1794, les Français abattirent la pyramide que les Espagnols avaient élevée pour perpétuer le souvenir de leur prétendue victoire.

(2) Ce passage est le seul, parmi les historiens, où il soit fait mention du célèbre Roland qui joue un si grand rôle dans les épopées carlovingiennes.

X. Domuit (1) et Brittones, qui ad occidentem in extrema quadam parte Galliæ super littus Oceani residentes, dicto audientes (2) non erant, missa in eos expeditione, qua et obsides dare, et quæ imperarentur se facturos polliceri, coacti sunt. Ipse postea cum exercitu Italiam ingressus ac per Romam iter agens, Capuam, Campaniæ urbem, accessit, atque ibi positis castris, bellum Beneventanis, ni dederentur (3), comminatus est. Prævenit hoc dux gentis Aragisus (4); filios suos, Rumoldum et Grimoldum, cum magna pecunia obviam regi mittens, rogat, ut obsides filios suscipiat, seque cum gente imperata facturum pollicetur, præter hoc solum, si ipse ad conspectum venire non cogeretur (5). Rex (6), utilitate gentis magis quam animi ejus obstinatione considerata, et oblatos sibi obsides (7) suscepit, eique, ut ad conspectum venire non cogeretur, pro magno munere concessit; unoque ex filiis, qui minor erat, obsidatus gratia retento, majorem patri remisit, legatisque ob sacramenta fidelitatis a Beneventanis exigenda atque suscipienda cum Aragiso (8) dimissis, Romam redit;

(1) Cf. Suet. Aug. c. 21.

(2) Codd. Hannoveranus : *obedientes*; Cod. Vindobon. 16 et duo alii : *obaudientes*.

(3) Nuenar. comes et Marquard. Freherus : *ni sese dederent*.

(4) All. *Aritgisus*, *Arigisus*, *Aragissus*, *Argisus*. — Et infra : *Romuldum*, *Romaldum*, *Romoldum*. — *Grimaldum*, *Grimoaldum*.

(5) Sic D. Bouq. cum plurimis codd. — Pertz : *venire cogeretur*.

(6) Codd. Vindobon. 338 et 110 : *Porro rex*.

(7) Nuenar. comes : *pro obside*.

(8) i. e. *apud Aragisum*. Cf. Chron. Moissiac. a. 809 et 812. Annal. Laurissenses a. 784. Gregorii Turon. hist. epit. c. 52.

X. Charles soumit aussi les Bretons, peuple qui habite à l'occident, sur les bords de l'Océan, une des extrémités de la Gaule, et qui ne reconnaissait point sa domination. Une armée envoyée contre eux (1) les força à livrer des otages, et à promettre qu'ils obéiraient désormais aux ordres qui leur seraient donnés. Il conduisit ensuite lui-même une armée en Italie (2), et, passant par Rome, il vint à Capoue en Campanie, établit son camp près de cette ville, et menaça les Bénéventins (3) de la guerre s'ils refusaient de se soumettre. Leur duc Aragise prévint ce malheur en envoyant au-devant du roi ses fils Hunold et Grimoald avec une forte somme d'argent, et déclara que lui et tout son peuple étaient prêts à exécuter les ordres de Charles, pourvu cependant qu'on n'exigeât pas qu'il se rendît lui-même auprès du roi. Ce prince, considérant le salut des Bénéventins plutôt que l'obstination de leur duc, accepta les otages qui lui étaient offerts, et accorda au duc Aragise, comme une grande faveur, de ne pas être forcé de comparaître devant lui. Il se contenta même de retenir en otage le plus jeune des fils, et rendit l'aîné à son père. Puis, laissant auprès d'Aragise des commissaires chargés d'exiger et de recevoir des Bénéventins le serment de fidélité, il retourne à Rome, et après y avoir employé

(1) En 786, sous le commandement d'Andulf, son sénéchal. Voy. dans Bouq. tom. V : *Annales Franc. Tilianos*; *Annales Franc. Loisel.*; *Poetæ Saxonis Annal.*; *Annales Franc. Fuldenses*; *Annales Franc. Metenses*; et, ci-après, les Annales d'Éginhard.

(2) Même année.

(3) Le duché de Bénévent renfermait alors presque tout ce qui constitue aujourd'hui le royaume de Naples. Les Grecs n'avaient conservé que la Calabre et le territoire des villes de Terracine, de Naples et d'Amalfi.

consumptisque (1) ibi in sanctorum veneratione locorum aliquot diebus, in Galliam revertitur.

XI. Bajoaricum (2) deinde bellum et repente ortum, et celeri fine completum est. Quod superbia simul ac socordia Tassilonis ducis excitavit; qui hortatu uxoris, quæ filia Desiderii regis erat ac patris exilium per maritum ulcisci posse putabat, juncto fœdere cum Hunis, qui Bajoariis sunt ab oriente contermini, non solum imperata non facere, sed bello regem provocare temptabat. Cujus contumaciam, quia nimia videbatur, animositas regis ferre nequiverat, ac proinde, copiis undique contractis Bajoariam petiturus, ipse ad Lechum (3) amnem cum magno (4) venit exercitu. Is fluvius Bajoarios ab Alamannis (5) dividit. Cujus in ripa castris conlocatis, priusquam provinciam intraret, animum ducis per legatos statuit experiri. Sed nec ille pertinaciter agere vel sibi vel genti utile ratus, supplex se regi permisit (6), obsides qui imperabantur dedit, inter quos et filium suum Theodonem; data insuper fide cum juramento, quod ab illius potestate nulli defectionem (7) suadenti

(1) Nonnulli codd. *consummatisque.*

(2) All. *Baioricum*, *Bawoaricum*, *Boioaricum.*

(3) Cod. Christin. Regin. 692 : *Lechnum.* — Cod. Vindobon. 110 : *Leguchum.*

(4) Septem codd. *maximo*; sic ap. D. Bouquet.

(5) Al. *Alemannis.*

(6) Nuenar. comes : *subjecit.*

(7) Sic cod. Reg. Paris. 6264. — Nuenar. comes et Marquard. Freherus : *ab illius potestate nemini defectionem suadenti.* — Chesnius et D. Bouquet : *ab illius potestate ac defensione nemini defectionem suadenti* (arbitrio certe suo, uti dicit Pertzius, ex diversis codicum

plusieurs jours à l'adoration des lieux saints, il repasse dans les Gaules.

XI. Vint ensuite la guerre de Bavière (1), qui éclata tout à coup et fut promptement terminée. Elle fut causée par la folle arrogance du duc Tassillon (2). Sa femme, fille du roi Didier, dans l'espoir de venger par les armes de son mari l'exil de son père, l'ayant porté à faire alliance avec les Huns, limitrophes des Bavarois du côté de l'orient, il osa non-seulement résister aux ordres du roi, mais encore le provoquer. Une telle insolence dépassait toutes les bornes, et la grande âme de Charles ne pouvait la supporter. Ayant donc rassemblé des troupes de tous côtés pour entrer en Bavière, il arriva avec une armée nombreuse sur le Lech, fleuve qui sépare les Bavarois des Allemands. Après avoir établi son camp sur les rives de ce fleuve, il résolut, avant de pénétrer dans la province, de sonder par des députés les dispositions de Tassillon. Celui-ci, voyant bien qu'il ne serait avantageux ni pour lui ni pour sa nation de persister dans sa folle entreprise, vint en suppliant se remettre à la merci du roi, livra les otages qu'on exigea de lui, entre autres son fils Théodon, et promit en outre sous serment de ne plus jamais se laisser entraîner par ceux qui lui conseilleraient de se soustraire à l'autorité du roi. Ainsi fut promptement terminée cette guerre qui paraissait devoir être très-grave. Bientôt après, cependant, Tassillon, mandé auprès de Charles (3), n'eut

(1) En 787. — Le duché de Bavière comprenait alors les pays qui forment aujourd'hui la partie orientale du royaume de Bavière, au delà du Lech, le nord du Tyrol, et une petite partie de l'Autriche.

(2) Voyez, sur Tassillon et ses démêlés avec Charlemagne, les additions à la fin du volume. — (3) En 788.

assentire deberet. Sicque bello, quod quasi maximum futurum videbatur, celerrimus est finis impositus. Tassilo (1) tamen postmodum ad regem evocatus, neque redire permissus; neque provincia quam tenebat, ulterius duci, sed comitibus ad regendum commissa est.

XII. His motibus ita compositis, Sclavis qui nostra consuetudine Wilzi (2), proprie vero, id est sua locutione (3), Welatabi (4) dicuntur, bellum inlatum est. In quo et Saxones, velut auxiliares (5), inter cæteras nationes quæ regis signa jussæ (6) sequebantur, quanquam ficta et minus devota obedientia, militabant. Causa belli erat, quod Abodritos (7), qui cum Francis olim fœderati erant, assidua incursione lacescebant, nec jussionibus coerceri poterant. Sinus quidam (8) ab occidentali Oceano orientem versus porrigitur, longitudinis quidem incompertæ, latitudinis (9) vero quæ nusquam centum milia passuum

---

lectionibus conflata). — Pertzius : *ab illius potestate ad defectionem nemini suadenti.* — Cui lectioni cod. Paris. lectio, ut lucidior, anteponenda visa est. — Cod. Reg. Par. 5927 pro *ad defectionem* habet *ac defensione* ; nonnulli codd. *ad defensionem*, quod sensu caret.

(1) Cod. Christin. Regin. 692 : *Tassalo.*

(2) All. *Wilci*, *Uiulci*, *Wilti*, *Willzi*, *Fuilzi*, *Uulci*, *Uulzi*, *Wlzi*, *Wlti.*

(3) Nuenar. comes : *lingua.*

(4) All. *Uueletabi*, *Welezabi*, *Weletabili*, *Felatabi*, *Weltabi.*

(5) Sept. codd. *auxiliatores.*

(6) Cod. Christin. Regin. 692 : *juste.* — Cod. Cottonian. : *et jussa.*

(7) Al. *Abotritos.*

(8) Sept. codd. *quidem.*

(9) Codd. Hannoveranus, Gothanus, Monacensis, et Vindobonensis n° 990 habent *latitudinis centum milia passuum excedit.* —

pas la liberté de s'en retourner. La province qu'il occupait cessa d'être gouvernée par un duc, et fut depuis régie par des comtes.

XII. Ces troubles une fois apaisés, la guerre fut dirigée (1) contre les Slaves, que nous avons l'habitude d'appeler Wilzes (2), mais qui proprement, c'est-à-dire dans leur langage, se nomment Welatabes. Les Saxons prirent part à cette expédition, comme auxiliaires, avec les autres nations, qui, d'après les ordres du roi, suivirent ses drapeaux; mais il n'y avait ni sincérité ni dévouement dans leur obéissance. La cause de la guerre était que les Slaves tourmentaient les Abodrites (3), anciens alliés des Francs, par des incursions continuelles qu'aucun ordre du roi n'avait pu réprimer. De l'Océan occidental vers l'orient s'étend un bras de mer d'une longueur indéterminée (4), mais dont la largeur, qui n'excède nulle

---

(1) En 789.

(2) Les Wilzes habitaient, sur les bords de la mer Baltique, entre l'Elbe et l'Oder, les pays qui forment aujourd'hui le nord du Brandebourg, la partie occidentale de la Poméranie, et la partie orientale du duché de Mecklenbourg. Consultez sur ce peuple, slave d'origine le P. Le Cointe, *Annal. eccles.*, ad an. 789, num. 156, tom. VI, p. 406; Meibom, *Orat. de origine Helmestadii*, inter *Script. rerum Germanic.*, tom. III, p. 226; et Adam de Brême, *de Situ Daniæ*, cap. 219 et seqq. Sur leur guerre contre Charlemagne, voyez les Annales d'Éginhard à l'année 789, et le Poëte Saxon, v. 432-472.

(3) Ils habitaient le Mecklenbourg et la Wagrie, *Vagria*, en allem. *das Wageren*, partie du duché de Holstein.

(4) Éginhard veut parler ici de la partie sud-ouest de la mer Baltique. L'espace de cent mille pas (environ 18 lieues), qu'il indique

excedat, cum in multis locis contractior inveniatur. Hunc multæ circumsedent nationes, Dani siquidem ac Sueones (1), quos Nortmannos (2) vocamus, et septentrionale littus et omnes in eo insulas tenent. At littus australe Sclavi et Aisti (3), et aliæ diversæ incolunt nationes; inter quos vel præcipui sunt, quibus tunc a rege bellum inferebatur, Welatabi (4). Quos ille una tantum, et quam per se gesserat, expeditione ita contudit (5) ac domuit, ut ulterius imperata facere minime renuendum judicarent.

XIII. Maximum omnium quæ ab illo gesta sunt bellorum, præter Saxonicum, huic bello successit, illud videlicet, quod contra Avares (6) vel Hunos susceptum est. Quod ille et animosius quam cætera, et longe majori apparatu administravit. Unam tamen per se in Pannoniam — nam hanc provinciam ea gens tum incolebat — expeditionem fecit; cæteras filio suo Pippino ac præfectis provinciarum, comitibus etiam atque legatis, perficiendas commisit. Quod cum ab his strenuissime fuisset administratum, octavo (7) tandem

---

« Bredowius, pag. 170, ita et codicem Bodleianum legere animadvertit, quod unde habuerit mihi non liquet, quum Schminkius, p. 63, ea de re nihil dicat. » (Pertz.)

(1) All. *Suesones*, *Suessones*, *Suaues*.

(2) All. *Nordmannos*, *Nordemannos*, *Normannos*, *Nortmanos*, *Normanos*, *Normiannos*.

(3) All. *Haisti*, *Aistri*, *Agisti*.

(4) All. *Uuelathabi*, *Uuelaetabi*, vide supra.

(5) Cod. Christ. Regin. 692 : *perculit*; cod. Gothan. *contrivit*.

(6) All. *Avaros*, *Abaros*.

(7) Codd. Vindobon. 538; Christ. Regin. 692; Vindobon. 654; et Marquard. Freherus : VIIII. — Cod. Vindobon. 1068 : *nono*.

part cent mille pas, est souvent beaucoup plus resserrée. De nombreuses peuplades en habitent les bords. Les Danois et les Suèves, que nous appelons Nortmans, occupent la rive septentrionale et toutes les îles voisines. On trouve sur la rive méridionale les Slaves, les Aïstes (1), et plusieurs autres nations, dont la principale était celle des Welatabes, auxquels le roi faisait alors la guerre. En une seule campagne, où il commanda en personne, ils furent écrasés et domptés si complétement, que dans la suite ils ne songèrent jamais à méconnaître ses ordres.

XIII. Alors commença (2) la guerre la plus importante que Charles ait entreprise, si l'on excepte celle des Saxons, c'est-à-dire la guerre contre les Avares, autrement dits les Huns. Il les attaqua avec plus de vigueur et avec des forces plus considérables qu'aucun autre peuple. Cependant il ne dirigea en personne qu'une seule

---

comme sa plus grande largeur, se rapporte à la distance qui sépare l'extrémité de la Suède de l'île de Rugen. (Voyez sur ce passage d'Éginhard, le commentaire d'Adam de Brême, *de Situ Daniæ*, cap. 217 et seqq., et son *Histor. ecclesiast.*, lib. II, cap. 9 et seqq.)

(1) Les Aïstes, qui ont donné leur nom à l'Esthonie, *Esthen*, sont nommés par Tacite, *Germ.* c. 45; voyez aussi Jornandès, *De rebus Get.*, c. 23; et dans Cassiodore, liv. V, épît. II, la lettre qui leur est adressée par le roi Théodoric; consult. encore Bünau, *Deutsche Reichshistorie*, part. I, p. 42; et Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*.

(2) Les Avares avaient promis à Tassillon de lui servir d'auxiliaires contre Charlemagne. Telle fut la cause de cette guerre qui dura de 791 jusqu'en 799. Mais dès la seconde année, après la campagne que le roi dirigea en personne, la défaite des Avares était accomplie. Voy. sur cette guerre la lettre écrite par Charlemagne à la reine Fastrade, dans Bouq., tom. V, p. 623, B. Voyez aussi Alcuin, *Epist. ad Colcum lectorem in Scotia*, rapportée par Usher, *Veter. Hibern. epist. sylloge*, p. 36, ép. XVIII (tom. I, p. 6, ép. III de l'édit. de Froben), et les Annales de Lorsch à l'année 791, dans Pertz, vol. I, p. 34.

anno completum est. Quod (1) prælia in eo gesta, quantum sanguinis effusum sit, testatur vacua omni habitatore (2) Pannonia, et locus in quo regia Kagani (3) erat, ita desertus, ut ne (4) vestigium quidem in eo humanæ habitationis appareat. Tota in hoc bello Hunorum nobilitas periit, tota gloria decidit. Omnis pecunia et congesti ex longo tempore thesauri direpti (5) sunt, neque ullum bellum contra Francos exortum humana potest memoria recordari, quo illi magis ditati et opibus aucti sint. Quippe cum usque in id temporis pene pauperes viderentur, tantum auri et argenti in regia repertum, tot spolia pretiosa in præliis sublata, ut merito credi possit, hoc Francos Hunis juste eripuisse, quod Huni prius aliis gentibus injuste eripuerunt. Duo tantum ex proceribus Francorum eo bello perierunt, Æricus (6) dux Forojulanus (7), in Liburnia juxta Tharsaticam (8), maritimam civitatem, insidiis oppidanorum interceptus, et Geroldus (9) Bajoariæ præfectus, in Pannonia, cum contra Hunos præliaturus aciem instrueret (10), incertum a

---

(1) i. e. *quot*; *quod* habent vetustissimi codd.

(2) Codd. Vindobon. 338 et Zwetlens. : *habitatione*.

(3) All. *Cagani*, *kagan*. Quo nomine Tartarorum principes Turcica lingua adhuc appellantur خاقان (*Khâcân*); quod quidem apud nos gallice nuncupatur : *Kan*.

(4) Sic D. Bouquet, cum plurimis codd.; Pertz : *nec*.

(5) Cod. Florentinus : *disrepti*.

(6) All. *Oelricus*, *Aricus*, *Ericus*, *Ericius*, *Erich*, *Hericus*, *Herico*, *Henricus*.

(7) Cod. nunc Reg. Par., olim B. M. 133 : *Forojulianorum*.

(8) All. *Thrarsaticam*, *Tarsaticam*, *Tarsicam*.

(9) All. *Geroltus*, *Gerulus*, *Geruldus*, *Giraldus*.

(10) Sic septem codd.; cod. Reg. Paris. 5354 : *construeret*; septemdecim codd. *strueret*.

expédition dans la Pannonie (les Huns habitaient alors cette contrée) : il confia le soin des autres à son fils Pépin, à des gouverneurs de provinces, à des comtes ou à des lieutenants. Malgré l'énergie qu'ils déployèrent, cette guerre ne fut terminée qu'au bout de huit ans. La dépopulation complète de la Pannonie, dans laquelle il n'est pas resté un seul habitant, la solitude du lieu où s'élevait la demeure royale du Chagan, lieu qui n'offre pas aujourd'hui trace d'habitation humaine, attestent combien il y eut de combats livrés et de sang répandu. Toute la noblesse des Huns périt dans cette guerre, toute leur influence y fut anéantie. Tout l'argent et les trésors qu'ils avaient entassés depuis si longtemps furent pillés. De mémoire d'homme les Francs n'avaient pas encore soutenu de guerre qui les eût enrichis davantage et comblés de plus de dépouilles. Jusqu'alors ils avaient toujours passé pour un peuple assez pauvre : mais ils trouvèrent tant d'or et d'argent dans le palais du Chagan, ils s'enrichirent dans les combats d'un butin si précieux, qu'on est fondé à croire qu'ils enlevèrent avec justice aux Huns ce que les Huns avaient injustement enlevé aux autres nations (1). Les Francs ne perdirent dans cette guerre que deux de leurs chefs : Héric, duc de Frioul (2),

(1) Les trésors rapportés de cette expédition occasionnèrent dans tout l'empire un renchérissement subit des denrées, en dépréciant d'une manière sensible les valeurs métalliques. La livre d'argent, qui, d'après les calculs de M. Guérard (*Revue de Numismatique*, tom. I, p. 432 et 440), avait valu, de l'année 779 à 799, 933 francs de notre monnaie, n'avait plus, vers l'an 800, qu'une valeur réduite à 638 francs 30 cent.

(2) Il avait dirigé la première attaque contre le camp des Huns. Voyez les Annales de Fulde à l'année 796, dans Bouq., tom. V, p. 330, E.

quo, cum duobus tantum qui eum obequitantem ac singulos hortantem comitabantur, interfectus est. Cæterum incruentum pene Francis hoc bellum fuit, et prosperrimum exitum habuit, tametsi diutius magnitudine sui (1) traheretur.

XIV. Post quod et Saxonicum suæ prolixitati (2) convenientem finem accepit (3). Boemanicum quoque et Linonicum (4), quæ postea exorta sunt, diu durare non potuerunt; quorum utrumque ductu Karoli junioris celeri fine completum est. Ultimum (5) contra Nortmannos, qui Dani vocantur, primo pyraticam (6) exercentes, deinde majore (7) classe littora Galliæ atque Germaniæ vastantes, bellum susceptum est. Quorum rex Godefridus (8) adeo vana spe inflatus erat, ut sibi totius Germaniæ promitteret potesta-

---

(1) Nuenar. comes et Marquard. Freher. *magnitudine sua*.

(2) Codd. Christin. regin. 692 et Florentinus : *sua prolixitate*.

(3) Hæc verba, *Post.... accepit* in precedenti cap. habet D. Bouquet; hic Pertzianam divisionem retinuimus.

(4) All. *Lilonicum*, *Limonicum*, *Liuonicum*, *Liconicum*, *Hilinonicum*, *Linomicum*.

(5) Nuenar. comes : *Ultimum quoque*.

(6) Sex codd. *piraticam*.

(7) Plerique codd. *majori*.

(8) Sex codd. *Godofridus*; all. *Godifridus*, *Gotefridus*, *Gotofridus*, *Gotofredus*.

qui succomba en Liburnie, près de Tersatz (1), ville maritime, dans une embuscade dressée par les assiégés; et Gérold, duc de Bavière (2), qui fut tué en Pannonie, on ne sait par qui, avec deux hommes qui l'accompagnaient, au moment où il disposait son armée pour combattre les Huns, et lorsqu'il allait à cheval exhorter chacun à bien faire. Du reste, les Francs n'eurent pour ainsi dire aucune autre perte à déplorer dans cette guerre, qui eut le plus heureux succès, bien que son importance en eût prolongé la durée.

XIV. Après cette guerre, celle des Saxons se termina aussi heureusement qu'on pouvait l'espérer d'une lutte si longue. Les guerres de Bohême et de Lunebourg, qui éclatèrent ensuite, ne purent durer longtemps (3); l'une et l'autre, sous la conduite du jeune Charles (4), furent promptement terminées. Enfin le roi entreprit une der-

---

Voyez aussi Eckhart, *Comment. de rebus Franc. Orientalis*, lib. xxv, cap. 117, tom. I, p. 796.

(1) Aujourd'hui bourg de l'Istrie à 2 lieues E. de Fiume, vis-à-vis la pointe septentrionale de l'île de Veglia.

(2) Sur Gérold et sur ce chapitre, voyez les additions à la fin du volume.

(3) La guerre de Bohême fut terminée en 806, celle contre les peuples du Lunebourg en 811.

(4) Charles, roi de la France orientale et l'aîné des fils légitimes de Charlemagne. Il mourut sans postérité vers le même temps, en 811.— Éginhard lui donne ici l'épithète de jeune (*junior*), par rapport à son père. L'usage de donner le titre de *junior* aux fils aînés portant le même nom que leur père, et aux princes qui portaient le même nom que leur prédécesseur immédiat, se retrouve au XIIe siècle et dans les temps postérieurs. C'est ainsi que Saint-Louis est appelé *Ludovicus junior* dans l'épitaphe de Jean, son fils, inhumé à Royaumont. Voyez De Wailly, *Traité élément. de Paléographie*, tom. I, p. 187.

tem; Frisiam quoque atque Saxoniam haud aliter atque suas provincias æstimabat; jam Abodritos (1), vicinos suos, in suam ditionem redegerat, jam eos sibi vectigales fecerat. Jactabat etiam (2) se brevi Aquisgrani (3), ubi regis comitatus erat, cum maximis copiis adventurum; nec dictis ejus, quamvis vanissimis, omnino fides abnuebatur, quin potius putaretur tale aliquid inchoaturus, nisi festinata fuisset morte præventus. Nam a proprio satellite interfectus, et suæ vitæ et belli a se inchoati finem acceleravit.

XV. Hæc sunt bella, quæ rex potentissimus per annos XLVII (4) — tot enim annis regnaverat — in diversis terrarum partibus summa prudentia atque felicitate gessit. Quibus regnum Francorum, quod post patrem Pippinum magnum quidem et forte susceperat, ita nobiliter ampliavit, ut pene duplum illi adjecerit. Nam cum prius non amplius quam ea pars Galliæ quæ inter Hrenum (5) et Ligerim (6), Oceanumque ac mare

(1) All. *Abodricos*, *Abotritos*, *Abodyros*, *Obodritos*; vid. supra.

(2) Cod. Florent. *enim*.

(3) Al. *Aquasgrani*.

(4) Cod. Christin. Regin. 992 XLVIII. — Cod. Vindobon. 110, *quadraginta quatuor*.

(5) All. *Rhenum*, *Renum*.

(6) All. *Ligerem*, *Ligurem*.

nière guerre (1) contre les Nortmans appelés Danois, qui, après s'être bornés d'abord à la piraterie, ravagèrent bientôt avec une flotte plus considérable les côtes de la Gaule et de la Germanie. Leur roi Godefrid, enflé d'orgueilleuses espérances, allait jusqu'à se promettre l'empire de toute la Germanie; il regardait la Frise et la Saxe comme des provinces qui lui appartenaient. Déjà, après avoir soumis les Abodrites ses voisins, il les avait rendus ses tributaires, et il disait même hautement qu'Aix-la-Chapelle, où le roi tenait sa cour, le verrait bientôt arriver avec une armée formidable. Quelque vaines que fussent ces menaces, on n'était pas entièrement éloigné d'y croire, et l'on pensait même qu'il aurait tenté quelque chose de semblable, s'il n'eût été prévenu par une mort prématurée (2). Il fut assassiné par un de ses propres soldats, et cet événement termina tout à la fois sa vie et la guerre qu'il avait commencée.

XV. Telles sont les guerres que ce roi puissant, pendant les quarante-sept années (3) que dura son règne, conduisit dans les diverses parties du monde avec autant

---

(1) En 808. — (2) Voyez les additions à la fin du volume.

(3) Ce chiffre, XLVII, reproduit aux ch. XXX et XXXI, est inexact. En comptant le règne de Charlemagne dans sa plus grande étendue, c'est-à-dire depuis le 24 septembre 768, jour de la mort de Pépin, jusqu'à celle de Charles, arrivée le 28 janvier 814 (ou 813, si l'on commence l'année à Pâques), il n'a régné que quarante-cinq ans, quatre mois et quatre jours. L'erreur d'Éginhard provient sans doute de ce qu'aux trente-trois années commencées du règne de Charlemagne, depuis son avénement au trône jusqu'à son empire (25 décembre 800), il a ajouté les quatorze ans, aussi commencés, de son règne comme empereur, sans tenir compte, pour le total, des deux années qui n'étaient pas accomplies.

Balearicum jacet, et pars Germaniæ quæ inter Saxoniam et Danubium, Hrenumque ac Salam fluvium, qui Thuringos (1) et Sorabos (2) dividit, posita (3), a Francis qui Orientales dicuntur incolitur, et præter hæc Alamanni atque Bajoarii ad regni Francorum potestatem pertinerent, ipse per bella memorata primo Aquitaniam et Wasconiam (4) totumque Pyrinei (5) montis jugum, et usque ad Hiberum amnem, qui apud Navarros (6) ortus, et fertilissimos Hispaniæ agros secans, sub Dertosæ (7) civitatis mœnia (8) Balearico mari miscetur; deinde Italiam totam, quæ ab Augusta Prætoria usque in Calabriam inferiorem, in qua Græcorum ac Beneventanorum constat esse confinia, decies centum et eo amplius passuum millibus longitudine porrigitur; tum Saxoniam, quæ quidem Germaniæ pars non modica est, et ejus (9) quæ a Francis incolitur, duplum in lato habere putatur, cum ei longitudine possit esse consimilis; postquam utramque Pannoniam, et appositam (10) in altera Danubii ripa Daciam, Histriam (11) quoque et Liburniam atque Dalmaciam, exceptis maritimis civitatibus, quas ob

(1) All. *Turingos, Turios, Toringos.*
(2) Al. *Sarabos.*
(3) Cod. Vindobon. 667 et octo alii addunt : *postea.*
(4) Cod. Reg. Paris. 5927 : *Guasconiam.*
(5) All. *Pirenei, Pirinei, Pyrenei.* — Al. *Hyberum.*
(6) All. *Narvarros, Navaros, Novarnos, Naoarros.*
(7) Codd. Reg. Paris. 5927 et Regin. Christ. 692 : *Tortose;* Nuenar. com. *Dertusae;* cod. Gothan. *Dertote.*
(8) Tres codd. *mœnibus.*
(9) Nuenar. comes : *et ad eam quæ a F. i. latitudine dupla putatur.*
(10) Id. *oppositam.*
(11) Al. *Hystriam.* — Al. *Liburneam.*

de prudence que de bonheur. Aussi le royaume des Francs, que Pépin, son père, lui avait transmis déjà vaste et puissant, fut-il augmenté de près du double par ses glorieuses conquêtes. En effet, avant lui la partie de la Gaule qui s'étend entre le Rhin et la Loire, l'Océan et la mer Baléare (1); la partie de la Germanie située entre la Saxe, le Danube, le Rhin et la Sâle, qui sépare les Thuringiens des Sorabes, et occupée par les Francs-Orientaux, puis le pays des Allemands et celui des Bavarois, formaient tout l'empire des Francs. Par les guerres que je viens de rappeler, Charles y ajouta d'abord l'Aquitaine et la Gascogne, et toute la chaîne des Pyrénées jusqu'à l'Èbre, qui, prenant sa source en Navarre, traverse les plaines les plus fertiles de l'Espagne, et se jette dans la mer Baléare sous les murs de la ville de Tortose : ensuite, toute la partie de l'Italie qui, depuis Aost jusque dans la Calabre inférieure, où se trouvent les frontières des Grecs et des Bénéventins, s'étend sur une longueur de plus d'un million de pas; puis la Saxe, partie considérable de la Germanie, qui est, dit-on, deux fois plus large que le pays habité par les Francs, et qui peut avoir la même longueur; puis les deux Pannonies; la Dacie, située sur la rive opposée du Danube, l'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie, à l'exception des villes maritimes qu'il voulut bien laisser à l'empereur de Constantinople, en considération de l'amitié et de l'alliance qui les unissaient; enfin toutes les nations barbares et sauvages qui

(1) Le royaume de Pépin, borné au sud-ouest par la Loire, ne comprenait ni l'Aquitaine ni la Gascogne; mais depuis la conquête de la Septimanie, terminée en 755, il avait en effet pour limite au sud la mer Baléare, que l'on appelait aussi mer de Marseille (golfe de Lyon). Voyez les additions à la fin du volume.

amicitiam et junctum cum eo fœdus Constantinopolitanum imperatorem habere permisit; deinde omnes barbaras ac feras nationes, quæ inter Hrenum ac Visulam (1) fluvios, Oceanumque ac Danubium positæ, lingua quidem pene similes, moribus vero atque habitu valde dissimiles (2), Germaniam incolunt, ita perdomuit, ut eas tributarias efficeret (3). Inter quas fere præcipuæ sunt Welatabi, Sorabi, Abodriti, Boemanni (4) — cum his namque bello conflixit —; cæteras, quarum multo major est numerus, in deditionem suscepit.

XVI. Auxit etiam gloriam regni sui quibusdam regibus ac gentibus per amicitiam sibi conciliatis. Adeo namque Hadefonsum (5), Gallitiæ (6) atque Asturiæ (7) regem, sibi societate devinxit, ut is (8), cum ad eum vel litteras vel legatos mitteret, non aliter se apud illum quam proprium suum appellari juberet. Scotorum quoque reges sic habuit ad suam voluntatem per munificentiam inclinatos, ut eum nunquam aliter nisi dominum, seque subditos et servos ejus, pro-

---

(1) All. *Wisulam*, *Uisulam*, *Iusalam*, *Insulam*; cod. Christ. Reg. 692 : *Guisaram*, *Guiseram*; Nuenar. comes : *Vistulam*.

(2) Cod. Florentin. *similes*.

(3) Nuenar. comes : *effecerit*.

(4) All. *Uueletabi*, *Muelatabi*, *Weltabi*.— *Sorobi*, *Sorabe*.— *Obodriti*, *Abotriti*. — *Boemani*, vid. sup.

(5) Sept. codd. *Adefonsum*. — All. *Adaefonsum*, *Aedefonsum*, *Adefensum*, *Adeffensum*, *Haldefonsum*, *Adelfonsum*.—Cod. Cotton. *Hasdestinum*.

(6) All. *Galleciae*, *Galetiae*, *Galatiæ*, *Galiciæ*.

(7) All. *Arturicae*, *Asturicae*, *Asuricе*.

(8) Pertz, cum quibusdam codd. *his* : D. Bouq. et plurimi : *is*.

habitent la Germanie entre le Rhin et la Vistule, le Danube et l'Océan, nations presque semblables de langage, mais si différentes d'usages et de mœurs, furent par lui si complétement domptées, qu'il les rendit tributaires. Les principales d'entre elles sont les Vélatabes, les Sorabes (1), les Abodrites et les Bohémiens; il dut leur faire la guerre; quant aux autres, dont le nombre est bien plus considérable, il n'eut qu'à recevoir leur soumission.

XVI. Il accrut encore la gloire de son règne en se conciliant l'amitié de plusieurs rois et de plusieurs nations. En effet, il s'attacha par une si étroite alliance Alphonse (2), roi de Galice et des Asturies, que ce prince, en lui envoyant des lettres ou des ambassadeurs, ne voulut jamais qu'on l'appelât auprès de Charles autrement que son homme. Les rois des Scots, gagnés par sa munificence, avaient également tant de déférence pour sa volonté, qu'ils ne lui donnaient jamais d'autre nom que celui de seigneur, et se déclaraient ses sujets et ses serfs. Il existe encore des lettres (3)

(1) Nous avons indiqué plus haut (p. 39, nos 2 et 3), quels étaient les pays occupés par les Wiltzes ou Vélabates et par les Abodrites. Les Slaves-Sorabes habitaient entre l'Elbe et la Sâle. C'étaient encore d'autres Slaves qui occupaient alors la Bohême, entre les sources de l'Elbe et celles de l'Oder. Ils avaient succédé dans ce pays à la nation germanique des Marcomans qui l'avait elle-même envahi sur la nation gauloise des *Boïi*, dont le nom était resté à la contrée *Boii-hæmum*.

(2) Alphonse II, dit le Chaste. Sur les relations de Charlemagne avec ce prince, les rois de la Grande-Bretagne, les empereurs de Constantinople et le calife Harun, voyez les additions à la fin du volume.

(3) Aucune de ces lettres n'est parvenue jusqu'à nous; mais on a

nuntiarent. Extant epistolæ ab eis ad illum missæ, quibus hujusmodi affectus (1) eorum erga illum indicatur. Cum Aaron, rege Persarum, qui excepta India totum pene tenebat Orientem, talem habuit in amicitia concordiam, ut is (2) gratiam ejus omnium, qui in toto orbe terrarum erant, regum ac principum amicitiæ præponeret, solumque illum honore ac munificentia sibi colendum judicaret; ac proinde, cum legati ejus, quos cum donariis ad sacratissimum Domini ac Salvatoris nostri (3) sepulcrum locumque resurrectionis miserat, ad eum venissent, et ei domini sui voluntatem indicassent, non solum quæ petebantur fieri permisit, sed etiam sacrum illum et salutarem locum, ut illius potestati adscriberetur, concessit; et revertentibus legatis suos adjungens, inter vestes et aromata, et cæteras orientalium terrarum opes, ingentia illi dona direxit, cum ei ante paucos annos eum, quem tunc solum habebat, roganti mitteret elephantum. Imperatores etiam Constantinopolitani, Niciforus (4), Michael (5) et Leo, ultro amicitiam ac societatem ejus expetentes, complures (6) ad eum misere legatos. Cum quibus tamen propter susceptum a se imperatoris nomen et ob hoc eis, quasi qui imperium eis eripere vellet, valde suspectum, fœdus firmissimum statuit (7), ut nulla

(1) Codd. Vindobon. 654 et Florentin. *effectus*.

(2) Codd. Vindobon. 667, Reg. Paris. 5927, et Vatican. 339 : *his* reliqui : *is*.

(3) Cod. Reg. Paris. 5926 : *salvatoris mundi*.

(4) All. *Nuciforus*, *Niciforius*, *Niniciforus*, *Nicipborus*, *Nicoforus*, *Nichoforus*, *Nicheforus*, *Nicephorus*, *Naiforus*, *Naiphorus*

(5) Quinq. codd. *Michahel*.

(6) Cod. Christin. Regin. 637 *quamplures*.

(7) Cod. Florent. *posuit*.

qu'ils lui adressèrent, et dans lesquelles ils témoignent ainsi de leur affection pour sa personne. Il entretint une si étroite amitié avec Harun, roi de Perse (1), qui, à l'exception de l'Inde, possédait presque tout l'Orient, que ce prince préférait ses bonnes grâces à l'alliance de tous les rois, de tous les souverains de la terre, et qu'il le regardait comme le seul auquel il dût accorder des marques d'honneur et de munificence. Aussi, lorsque les ambassadeurs que Charles avait envoyés avec des présents pour visiter le tombeau sacré de notre divin Sauveur et le lieu de la résurrection, se présentèrent devant lui et lui exposèrent la volonté de leur maître, il ne se contenta pas d'accueillir la demande du roi, mais il voulut encore lui concéder l'entière propriété de ces lieux consacrés par le mystère de notre rédemption (2); puis, à leur retour, ils furent accompagnés par des ambassadeurs qu'Harun chargea de présenter à Charles, outre des étoffes, des parfums et autres riches produits de l'Orient, les présents les plus magnifiques. Déjà, peu d'années auparavant, il lui avait envoyé sur sa demande le seul éléphant (3) qu'il eût alors. Les empereurs de Constantinople Nicéphore, Michel et Léon, jaloux d'obtenir l'amitié et l'al-

---

conservé quelques-unes des lettres adressées au roi Offa par Charlemagne. Voy. Baluze, I, 193 et 273.

(1) Harun-al-Reschif, calife de Bagdad, le cinquième de la race des Abassides, régna de 786 à 808.

(2) C'est probablement de ce passage d'Eginhard, et de ce que dit le moine de St.-Gal sur les relations du calife Harun avec Charlemagne, qu'est venue la tradition, si répandue au moyen âge, d'une expédition de ce prince en Orient.

(3) Cet éléphant se nommait *Abulabas* (père de la dévastation). Il fut amené en Italie au mois de juillet 802, et mourut à Lippenheim en 810. (*Annal. Franc.* ad ann. 810, dans Bouq., tom. V, p. 59, c.)

inter partes cujuslibet scandali remaneret occasio. Erat enim semper Romanis et Græcis Francorum suspecta potentia, unde et illud græcum extat proverbium : ΤΟΝ (1) ΦΡΑΝΚΟΝ ΦΙΛΟΝ ΕΧΙϹ, ΓΙΤΟΝΑ ΟΥΚ ΕΧΙϹ.

XVII. Qui cum tantus (2) in ampliando regno et subigendis exteris nationibus existeret, et in ejusmodi occupationibus assidue versaretur, opera tamen plurima ad regni decorem et commoditatem pertinentia diversis in locis inchoavit, quædam etiam consummavit. Inter quæ præcipua fere (3) non immerito videri possunt basilica sanctæ Dei genitricis (4) Aquisgrani opere mirabili constructa, et pons apud Mogontiacum (5) in Hreno (6) quingentorum passuum longitudinis — nam tanta est ibi fluminis latitudo. Qui tamen uno antequam decederet anno incendio conflagravit, nec refici potuit propter festinatum illius de-

(1) Hoc proverbium codd. variis modis corruptum habent; nusquam autem legitur ut in editis : τὸν φραγκὸν φίλον ἔχῃς, γείτονα οὐκ ἔχῃς. — Græcum enim ει et ῃ tunc temporis ι legi solitum, apparet (Pertz.)

(2) Cod. Reg. Paris. 5927 : *strenuus*.

(3) *Fere* habent cod. Vindobon. 667 et undecim alii, deesse videtur in reliquis; a D. Bouquet omittitur.

(4) Codd. Vindobon. 667 et Reg. Par. 5997 : *Mariae*.

(5) All. *Mongontiacum*, *Magontiacum*. — D. Bouq. *Maguntiacum*.

(6) Al. *Rheno*. vid. supra

liance de Charles, le prévinrent en lui envoyant plusieurs ambassades. Ils avaient conçu de vives inquiétudes en le voyant prendre le titre d'empereur, qui semblait annoncer des projets contre leur puissance. Mais il contracta avec eux une alliance si solide, qu'il ne resta plus entre eux aucun motif de division. En effet, la puissance des Francs a toujours porté ombrage aux Grecs et aux Romains. Aussi existe-t-il un proverbe grec qui dit : *Aie le Franc pour ami et non pour voisin.*

XVII. Ce prince, qui se montra si grand pour étendre son empire et dompter les nations étrangères, et qui fut constamment occupé de l'exécution de ses vastes desseins, entreprit cependant en divers lieux, pour l'ornement et l'utilité de son royaume, de nombreux travaux, et en termina plusieurs. Parmi ces ouvrages, on peut citer principalement la basilique de la Sainte Mère de Dieu qu'il fit bâtir à Aix-la-Chapelle avec un art admirable (1), et un pont de cinq cents pas de longueur construit à Mayence sur le Rhin; car telle est la largeur du fleuve en cet endroit. Un incendie le consuma un an avant la mort de Charles (2). Le temps lui manqua pour réparer

(1) Voyez sur la construct. de cette église les anecdotes racontées par le moine de St.-Gal, I, 30; la Chroniq. de Moissac, année 796, et ci-après le chap. XXVI.

(2) Le moine de St.-Gal, I, 32, attribue ce désastre à la malveillance de quelques misérables qui voulaient se procurer des gains coupables en entravant la navigation, *fraudulentia quorumdam malevolorum et de navium subjectione mercedes iniquissimas compilare volentium*. L'Écossais Marianus, dans sa Chronique, ann. 813 (dans Bouq., tom. V, p. 370, D.), prétend que ce fut Ricolf, archevêque de Mayence, qui y fit mettre le feu. Assertion invraisemblable et tout à fait dénuée de preuves.

cessum (1), quanquam in ea meditatione esset, ut pro ligneo lapideum restitueret. Inchoavit et palatia operis egregii, unum haud longe a Mogontiaco civitate, juxta villam cujus (2) vocabulum est Ingelheim (3); alterum Noviomagi super Vahalem (4) fluvium, qui Batavorum insulam a parte meridiana præterfluit. Præcipue tamen ædes sacras (5), ubicumque in toto regno suo vetustate collapsas comperit (6), pontificibus et patribus ad quorum curam pertinebant, ut restaurarentur, imperavit, adhibens curam per legatos, ut imperata perficerent. Molitus est et classem contra bellum Nortmannicum (7), ædificatis ad hoc navibus juxta flumina, quæ et de Gallia et de Germania septentrionalem influunt Oceanum; et quia Nortmanni Gallicum littus atque Germanicum assidua infestatione vastabant, per omnes portus et ostia (8) fluminum, qua (9) naves recipi posse videbantur, stationibus et excubiis dispositis, ne qua hostis exire potuisset, tali munitione prohibuit. Fecit idem a parte meridiana in littore provinciæ Narbonensis ac Septi-

(1) Codd. Florentin. Regin. Christin. 692; et Reg. Par. 5354: *discessum*.

(2) Quindecim codd. *cui*.

(3) Novem codd. *Ingilenheim*; all. *Ingiletheim*, *Ennigilecheim*, *Engiletheim*, *Ingilemheim*, *Ingilemhem*, *Ingelenheim*, *Ingelentheim*, *Ingelenteim*, *Ingelehem*, *Ingelenhim*, *Ingelhem*; Pertz: *Engilenheim*.

(4) Nuenar. comes: *Wahalem*.

(5) Cf. Sueton. August. c. 30.

(6) Codd. Vindobon. 16 et 110: *repperit*.

(7) All. *Nordomannicum*, *Nordmannicum*, *Nordismannicum*, *Normannicum*; sic infra: *Nordmanni*, *Nordomanni*, etc.

(8) Sic cod. Vindobon. 654, et non nulli all. — Pertz, cum quibusdam codd. *hostia*. — Cod. Florentin. *hortus*

(9) Ita habet D. Bouq. et plerique codd. — Pertz: *qui*.

ce désastre, et cependant il y songeait et voulait employer la pierre au lieu du bois dans cette nouvelle construction. Il commença deux palais d'un remarquable travail : le premier non loin de Mayence, près de la terre d'Ingelheim (1); l'autre à Nimègue sur le Vahal, fleuve qui longe au midi l'île des Bataves. Mais les édifices sacrés furent surtout l'objet de ses soins dans toute l'étendue de son royaume (2). Dès qu'il apprenait que ces monuments tombaient de vétusté, il enjoignait aux pontifes et aux religieux qui en avaient la garde de les faire restaurer, et déléguait des commissaires pour veiller à l'exécution de ses ordres. Voulant armer une flotte pour repousser les attaques de Nortmans (3), il fit construire des navires sur tous les fleuves qui de la Gaule et de la Germanie vont se jeter dans l'Océan septentrional; et comme les Nortmans infestaient par leurs continuelles incursions les côtes de ces deux pays, sur tous les ports, à toutes les embouchures des fleuves qui pouvaient recevoir des vaisseaux, il établit des stations et des vigies pour leur fermer le passage. Il prit les mêmes précautions au midi sur les côtes de la province Narbonnaise, de la Septimanie et

(1) Ce château était situé à quatre lieues S. O. de Mayence, entre cette ville et celle de Bingen (aujourd'hui dans le grand duché de Hesse-Darmstad). Voyez sa description dans Ermoldus Nigellus, liv. IV, v. 179-281. Voy. encore : Eckhart, *Comment. de reb. Franc. Orient.* lib. XXV, cap. 18, tom. I, p. 723, et Mabillon, *de Re diplomatica*, lib. IV, §. 68, p. 287. — Il fut rebâti par l'empereur Frédéric Ier, ainsi que le château de Nimègue (Radevicus, *de gestis Frider.* lib. IV, cap. 76). — Voyez, sur ce dernier château : Mabillon, *de Re diplom.* lib. IV, §. 104, p. 305.

(2) Voyez les dispositions des Capitul. de Francfort, en 794, chap. 24; — de Salz, en 804, chap. 1; — d'Aix-la-Chapelle, en 807, chap. 7. (Baluze, tom. I, col. 267, 415 et 460.)

(3) Voy. les Annales à l'ann. 813.

maniæ, toto etiam Italiæ littore usque Romam, contra Mauros nuper pyraticam exercere aggressos, ac per hoc nullo gravi dampno vel Italia a Mauris, vel Gallia atque Germania a Nortmannis diebus suis affecta est, præter quod Centumcellæ, civitas Etruriæ (1), per proditionem a Mauris capta atque vastata est, et in Frisia quædam insulæ Germanico littori contiguæ a Nortmannis deprædatæ sunt.

XVIII. Talem (2) eum in tuendo et ampliando (3) simulque ornando regno fuisse constat. Cujus animi dotes, et summam in qualicumque, et prospero et adverso, eventu mirari liceat (4) constantiam. Cæteraque ad interiorem atque domesticam vitam pertinentia jam ab hinc dicere exordiar (5).

Post mortem patris cum fratre regnum partitus, tanta patientia (6) simultates et invidiam ejus tulit, ut omnibus mirum videretur, quod ne ad iracundiam quidem ab eo provocari potuisset. Deinde cum matris hortatu filiam Desiderii, regis Langobardorum, duxisset uxorem, incertum qua de causa, post annum eam repudiavit, et Hildegardem (7) de gente Suavorum (8),

---

(1) Nuenar. comes : *Hetruriae*.

(2) Cf. Suet. Aug. c. 61.

(3) Cod. Vindobon. 16 : *amplificando*.

(4) *Mirari liceat*, in cod. Vindobon. 667, eadem manu lineæ superimpositum legitur; adest præterea in septem codd.; desideratur in reliquis.

(5) Cod. Vindobon. 1068 : *Liber primus finit. Incipit secundus*.

(6) Codd. Vindobon. 667; Christin. Regin. 637 et 692 : *sapientia*. — Reliqui omnes : *patientia*.

(7) All. *Hildigardem*, *Hildigardam*, *Hildigardim*, *Hildegardim*.

(8) All. *Suaborum*, *Suevorum*.

de toute l'Italie jusqu'à Rome, contre les Maures qui commençaient à exercer la piraterie dans ces parages. Aussi tant qu'il vécut, ni les Maures en Italie, ni les Nortmans dans la Gaule ou la Germanie ne purent causer de graves dommages, si ce n'est cependant que les Maures prirent par trahison et saccagèrent la ville de Civita-Vecchia en Étrurie, et que les Nortmans pillèrent dans la Frise quelques îles contiguës aux côtes de Germanie.

XVIII. Tel se montra Charles pour défendre et pour augmenter comme pour embellir son royaume. Qu'il me soit permis d'exprimer ici mon admiration pour ses grandes qualités, pour son invariable égalité d'âme dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Je vais maintenant raconter les détails de sa vie intérieure et de ses habitudes domestiques.

Après la mort de son père, quand il eut partagé le royaume avec son frère Carloman, il supporta si patiemment l'inimitié et la jalousie de ce frère, que ce fut pour tous un sujet d'étonnement qu'il ne se laissât pas même aller à un mouvement de colère. Dans la suite ayant épousé, à la prière de sa mère, la fille de Didier (1), roi des Lombards, il la répudia on ne sait trop pour quels motifs (2) au bout d'un an, et prit pour femme Hildegarde, issue d'une des plus illustres familles de la nation des

(1) Elle est appelée Désiderate ou Désirée dans la vie de S. Adalhard. Les historiens la nomment encore Hermangarde. Ce mariage eut lieu en 770. — Sur les divers mariages de Charlemagne et sur ses nombreux enfants, voyez les additions à la fin du volume.

(2). « Il la répudia parce qu'elle était toujours malade et inhabile à lui donner des enfants : » *quia esset clinica et ad propagandam prolem inhabilis* Le moine de St.-Gal, II, 26.

[illegible] matrimonium [illegible]
[illegible]um videlicet et P[illegible]
[illegible]demque filias, Hruo-
[illegible] Gislam (4), genuit.
[illegible] Theoderadam (5) et Hil-
[illegible], duas de Fastrada (8
[illegible] Francorum, Germanorum
[illegible]am de concubina quadam.
[illegible]moriæ non occurrit. De-
[illegible]iam (9) Alamannam duxit,
[illegible] tulit. Post cujus mortem qua-
[illegible], Mathalgardim scilicet quæ
[illegible]mine Rothildim (10), Gersuin-

[illegible] *[illegible]cum, Ludouicum, Luodewicum.*

[illegible] *[illegible]dthrudem, Hruotrudem, Hraodthru-[illegible]dtrudem, Hruadrudem, Hruddrudem, [illegible] Rotrudem, Ruodrudem, Ruotrudem, Rou-[illegible]drudem.*

[illegible] *[illegible]tham, Bertam.*

[illegible] *[illegible]m, Giselam.*

[illegible] *Theodeiadam, Theodoradam, Theodora-[illegible]thradam, Theotradam, Theodoram, The-*

[illegible] *[illegible]udem, Hildrudem, Hildrudim, Hiberu*

[illegible] *H[illegible]dhaidem, Hruodhadam, Hruothadam, [illegible], Ruodhaidem, Ruothaidem, Ruodhar-[illegible], Ruathaidem, Routhaidem, Rothaidem,* [illegible] codd., *Ruadhaidem.*

[illegible] *Leotgardam, Leotghardam, Leogardem, [illegible], Luodgardam, Luthgardam, Liutgra-[illegible]gardem* : in decem codd., *Liutgardam* [illegible] Bouq., Nuenar comes et codd. Reg. Paris., [illegible] 155, et Lugdunens. Pertzius autem tres *h.*

Suèves. Elle lui donna trois fils, Charles, Pépin et Louis, et autant de filles, Rotrude, Berthe et Gisèle (1). Il eut encore trois autres filles, Théodérade (2), Hiltrude et Ruodhaid, les deux premières de Fastrade, sa troisième femme, qui était de la nation des Francs-Orientaux, c'est-à-dire des Germains (3), l'autre d'une concubine dont le nom m'échappe pour le moment. Lorsqu'il eut perdu Fastrade, il épousa une Allemande nommée Liutgarde dont il n'eut pas d'enfants. Après la mort de celle-ci il eut quatre concubines (4), Maltegarde, qui lui donna une

(1) Charles, qui fut depuis roi d'Austrasie, naquit en 772; Rotrude, en 773; Berthe, en 775; Pépin, nommé d'abord Carloman, en 776; Louis, en 778; et Gisèle, en 781. Charlemagne eut encore d'Hildegarde trois autres enfants, dont Éginhard ne parle pas; ce sont : Lothaire, frère jumeau de Louis; Adhélaïs, née en 774; et une autre fille nommée, comme sa mère, Hildegarde.

(2) Théodérade se retira dans le prieuré de N.-D. d'Argenteuil près Paris, que lui donna Charlemagne. Voyez dans D. Doublet, *Hist. de l'abb. de St.-Denys*, liv. III, p. 736, le diplôme qu'elle obtint des empereurs Louis et Lothaire ses neveux, pour que ce prieuré fût, après sa mort, restitué à l'abbaye de St.-Denis.

(3) Fastrade était fille du comte Rodolphe. Charlemagne l'épousa à Worms en 782. Elle mourut à Francfort-sur-le-Mein en 794, et fut ensevelie à Mayence, dans le monastère de Saint-Alban. On a reproché à cette reine un caractère cruel qui suscita des troubles sérieux dans l'empire. (Voy. ci-après le chap. XX et les Annal. à l'année 785.) Le poëte saxon, v. 134 et suiv., l'appelle :

. . . . Regina sed atrox,
Ac sævum gestans animi Fastrada tumorem.

Ce qui n'empêcha pas Théodulf, évêque d'Orléans, de composer à sa louange l'épitaphe rapportée par D. Bouquet, tom. V, p. 426.

(4) Charles n'eut pas toutes ces concubines en même temps, mais successivement et à différentes époques. Bien qu'Éginhard et les anciens historiens les appellent constamment des concubines, le P. Le Cointe (*ad ann.* 803, *num* 49, *et alib.*) prétend qu'on doit les considérer comme épouses légitimes.

dam (1) Saxonici generis, de qua ei filia nomine (2) Adaltrud (3) nata est, et Reginam (4), quæ ei Drogonem (5) et Hugum (6) genuit, et Adallindem (7) ex qua Theodricum (8) procreavit. Mater quoque ejus Berthrada (9) in magno apud eum honore consenuit. Colebat enim eam cum summa (10) reverentia, ita ut nulla unquam invicem (11) sit exorta discordia, præter in divortio filiæ Desiderii regis, quam illa suadente acceperat. Decessit tandem post mortem Hildegardæ, cum jam tres nepotes suos totidemque neptes in filii domo vidisset; quam ille in eadem basilica qua pater situs est, apud Sanctum Dionysium, magno cum honore fecit humari. Erat ei unica soror, nomine Gisla (12), a puellaribus annis religiosæ conversationi mancipata, quam similiter ut matrem magna (13) coluit pietate; quæ etiam, paucis ante obitum illius annis, in eo quo conversata est monasterio decessit.

---

concubinas, et seqq. verba: *Mathalgardim.... Rothildim* omittit, quæ quidem in plerisque codd. desiderantur.

(1) All. *Gersuuindam*, *Gesuiundam.*

(2) Ita D. Bouq. et novem codd. — Pertz: *nomen.*

(3) All. *Adatrud*, *Adaltrudis*, *Adalthrud*, *Adalhrud*, *Adaltrut*, *Adalrat*, *Adalthrat*, *Adaltrhud*, *Adalrud*, *Adalrhut*, *Adatrhud*, *Altrud*, *Adeldrudis.*

(4) All. *Rehinam*, *Reinam*, *Remam*, *Regiam.*

(5) All. *Drugonem*, *Drougonem.*

(6) *Hugonem*, in sept. codd.; al. *Ugonem.*

(7) All. *Adalindem*, *Adillindem*, *Adallindam*, *Adillindam*, *Adlindam*, *Atlindam*, *Adalintam*, *Aluidam*, *Adalindam*, *Adelluidam.*

(8) All. *Theodericum*, *Theodoricum*, *Thederichum.*

(9) All. *Berhtrada*, *Berethrada*, *Bertrada*, *Bethrada*, *Perhtrat.*

(10) Codd. Christ. Reg. 692, et Vindobon. 16: *magna.*

(11) Nuenar. com. *inter eos.*

(12) All. *Gysla*, *Gisela*, *Gisila.*

(13) Cod. Vindobon. 110: *summa.*

fille nommé Rothilde (1), Gersuinde, d'origine saxonne, dont il eut Adaltrude, Régina qui fut la mère de Drogon (2) et de Hugues (3), et enfin Adallinde dont il eut Thierri. Sa mère Bertrade vieillit auprès de lui comblée d'honneurs. Il lui témoignait la plus grande vénération, et jamais il ne s'éleva entre eux le moindre nuage, si ce n'est à l'occasion de son divorce avec la fille du roi Didier qu'il avait épousée par ses conseils. Elle mourut (4) après la reine Hildegarde, ayant déjà vu trois petits-fils et autant de petites-filles dans la maison de son fils. Charles la fit ensevelir en grande pompe dans la basilique de Saint-Denis où reposait déjà le corps de son père. Il avait une sœur unique, nommé Gisèle (5), qui s'était consacrée dès ses plus jeunes années à la vie monastique, et à laquelle il témoigna toujours comme à sa mère la plus tendre affection. Elle mourut peu d'années avant lui dans le monastère où elle avait passé toute sa vie.

---

(1) La plupart des manuscrits omettent les noms de Maltegarde et de sa fille Rothilde, et ne donnent à Charlemagne que trois concubines. (Voyez la note latine 10, p. 60.) Cette leçon a été adoptée par M. Pertz; mais nous avons préféré suivre le texte admis par D. Bouquet, sur l'autorité de quelques manuscrits, parce que Rothilde, étant devenue abbesse de Faremoutier (*monasterium de Fara*), obtint, en faveur de ce monastère, un diplôme rapporté par D. Mabillon (*Annal. Benedict.* tom. II, append. p. 745), dans lequel l'empereur Lothaire la nomme sa tante, *amitam suam*, ce qui semble confirmer qu'elle était fille de Charlemagne.

(2) Drogon, évêque de Metz en 823, mourut le 8 décembre 857.

(3) Hugues, abbé de St.-Quentin et de St.-Bertin, tué le 7 juin 844, dans le combat que livra Pépin, roi d'Aquitaine, à l'armée qui allait rejoindre Charles-le-Chauve au siége de Toulouse. Voy. *Nov. Gall. Christ.*, tom. III, col. 489, et *Ann. Bertin. et Xantens.* ad ann. 844.

(4) Le 12 juillet 783.

(5) Elle fut abbesse de Chelles, et mourut en 810.

Mortes filiorum ac filiæ, pro magnanimitate qua excellebat, minus (1) patienter (2) tulit, pietate videlicet, qua non minus insignis (3) erat, compulsus ad lacrymas. Nuntiato etiam sibi Adriani Romani pontificis obitu, quem in amicis (4) præcipuum habebat, sic flevit ac si fratrem aut carissimum filium amisisset (5). Erat enim in amicitiis optime temperatus, ut eas et facile admitteret (6) et constantissime retineret, colebatque sanctissime quoscumque hac affinitate sibi conjunxerat. Filiorum ac filiarum tantam in educando curam habuit, ut nunquam domi positus sine ipsis cœnaret (7), nunquam iter sine illis ageret (8): adequitabant ei filii, filiæ vero pone (9) sequebantur, quarum agmen extremum ex satellitum numero ad hoc ordinati tuebantur. Quæ cum pulcherrimæ essent et ab eo plurimum diligerentur, mirum dictu, quod nullam earum cuiquam aut suorum aut exterorum nuptum dare voluit; sed omnes secum, usque ad obi-

(1) Ita habent D. Bouq. et plerq. codd. — Pertz autem, cum codd. Vindobon. 667, Regin. Christin. 657, et codd. Reg. Paris. 5926 et 5999: *nimis*, quod reliquæ sententiæ minus consentaneum videtur.

(2) Cf. Suet. Aug. c. 65.

(3) Cod. Vindobon. 667: *qua non minor erat*.

(4) Codd. Monacensis, et Vindobon. 336 et 110: *in amicitiis*. — Nuenar. comes: *quem amicum*.

(5) Sic apud D. Bouq. et plerosque codd. — Pertz et cod. Vindobon. 667: *flevit ut filium aut [illegible] amisisset carissimum*. — Cod. Christin. Regin. 657: *flevit ac si carissimum filium aut fratrem amisisset*.

(6) Cf. Suet. Aug. c. [illegible]

(7) Cf. ibid. c. [illegible]

(8) Nuenar. comes [illegible]

(9) Ita habet D. Bouq. [illegible] codd. Reg. Paris. 4955, Florentinus et Vatican. [illegible]

les filles fussent élevées avec ses propres filles. Il ne supporta pas la perte de ses fils et de sa fille avec toute la résignation qu'on aurait pu attendre de sa fermeté d'âme; la tendresse paternelle qui le distinguait également, lui arracha des larmes abondantes; et même lorsqu'on lui annonça la mort du pape Adrien, l'un des amis auxquels il était le plus attaché, il ne pleura pas moins que s'il eût perdu un fils ou un frère chéri (1). C'est qu'il était véritablement né pour les liaisons d'amitié; facile à les contracter, il les entretenait avec la plus grande constance, et cultivait, avec une espèce de religion, l'affection de ceux qu'il s'était unis par des liens de cette nature. Il veillait avec tant de sollicitude à l'éducation de ses fils et de ses filles, que, tant qu'il était dans l'intérieur de son royaume, jamais il ne prenait ses repas, jamais il ne voyageait sans eux : ses fils l'accompagnaient à cheval; quant à ses filles, elles venaient ensuite, et des satellites tirés de ses gardes étaient chargés de protéger les derniers rangs de leur cortége. Elles étaient fort belles et tendrement chéries de leur père. On est donc fort étonné qu'il n'ait jamais voulu en marier aucune, soit à quelqu'un des siens (2),

---

810. Il ne fut déclaré roi qu'en 812 suivant les annales de Lorsch, en 813 suivant celles d'Eginhard. On sait la fin tragique de ce prince, qui mourut en 817, après avoir eu les yeux crevés par ordre de son oncle Louis-le-Débonnaire.

(1) Voyez, au tom. V de D. Bouquet, p. 412, l'épitaphe de ce pape qui fut, suivant quelques-uns, composée par Charlemagne lui-même, par Alcuin suivant Duchesne (tom. II, p. 691), et que d'autres ont attribuée à Angilbert. Voyez encore la lettre écrite par Charlemagne au roi Offa, dans Bouq. tom. V, p. 627, celle qu'il adressa au pape Léon III, successeur d'Adrien (*ibid.* p. 625), et la chronique de Moissac à l'année 795 (*ibid.* p. 76)

(2) Cependant, en 787, il consentit au mariage de Berthe avec

tum suum, in domo sua retinuit, dicens, se earum contubernio carere non posse. Ac propter hoc, licet alias felix, adversæ fortunæ malignitatem expertus est; quod tamen ita dissimulavit, ac si de eis nulla unquam alicujus probri suspicio exorta, vel fama (1) dispersa fuisset.

XX. Erat ei filius nomine Pippinus (2), ex concubina editus, cujus inter cæteros facere mentionem distuli (3); facie quidem pulcher, sed gibbo (4) deformis. Is (5) cum pater, bello contra Hunos suscepto (6), in Bajoaria hiemaret (7), ægritudine simulata, cum quibusdam e primoribus Francorum, qui (8) eum vana regni promissione illexerant, adversus patrem conjuravit. Quem, post fraudem detectam et damnationem conjuratorum, detonsum in cœnobio Prumia (9) religiosæ vitæ, jamque volentem, vacare permisit. Facta est et alia prius contra eum in Germania valida conjuratio, cujus auctores partim luminibus orbati, partim membris incolumes (10), omnes tamen exilio deportati sunt (11);

---

(1) *Fama* a Marquard. Frehero et a Nuenar. comite omittitur.
(2) Al. *Pipinus*.
(3) Nuenar. com. *mentionem nullam fecimus*.
(4) All. *gigbo*, *gyppo*, *gippo*.
(5) Cod. Florentinus : *his*.
(6) Cod. Vindobon. 667 : *bellum.... suscepit*.
(7) Sic D. Bouquet, cum plurimis codd.; Pertz, cum non nullis : *hyemaret*.
(8) Nuenar. comes : *qui sibi.... illuserant*.
(9) Cod. Vindobon. 16 : *Priuma*.
(10) Codd. Vindobon. 654, 90 et 100 : *incolumes*.
(11) Nuenar. comes : *in exilium acti sunt*.

soit à des étrangers. Jusqu'à sa mort, il les garda toutes auprès de lui dans son palais, disant qu'il ne pouvait se passer de leur société. Aussi, quoiqu'il fût heureux sous les autres rapports, éprouva-t-il, à l'occasion de ses filles, la malignité de la fortune (1). Mais il dissimula ses chagrins, comme s'il ne se fût jamais élevé contre elles aucun soupçon injurieux, et que le bruit ne s'en fût pas répandu.

XX. L'une de ses concubines (2) lui avait donné un fils, nommé Pépin, dont j'ai omis de faire mention en parlant de ses autres enfants : il était beau de visage, mais bossu. Du temps de la guerre contre les Huns, pendant que le roi passait l'hiver en Bavière, ce jeune homme simula une maladie, et avec quelques-uns des

---

Angilbert, l'un des officiers de son palais. — Sur Angilbert et ses relations avec Berthe, voyez les notes du chap. XXXIII, à la fin.

(1) Une grande licence régnait à la cour de Charlemagne, et les historiens contemporains ont été forcés de reconnaître que, sous ce rapport, il donnait lui-même un fort mauvais exemple (voyez entre autres *Visio Wetini*, dans Bouq. V, 399, et Paschasius Radbertus, *Vita sancti Adalhardi*, cap. 33, Bouq. VI, 277); mais rien ne prouve qu'il ait été, comme on l'en a accusé, jusqu'à entretenir avec ses propres filles un commerce incestueux.

(2) Les Annales des Francs, dans Bouquet, tom. V, p. 48, D., et p. 65, D., la chronique de Moissac (*ibid.* 73, C.), Paul Diacre, dans son livre des Évêques de Metz (*ibid.* 191, B.), et les Annales de Lorsch (*Lauriss. Ann. min.* dans Pertz, tom. I, p. 119), la nomment Himiltrude, *Himiltrudis*, *Himiltruda*. — Quelques critiques (Daniel, Gaillard, Bünau, Philipps, Luden, etc.) ont avancé qu'elle avait été l'épouse légitime de Charlemagne, et M. Pertz (tom. II, p. 454, note 40) semble admettre cette opinion. Cependant, rien, dans les anciens textes, ne prouve qu'il y ait identité entre Himiltrude et cette première epouse légitime, Franque de nation, dont parle la lettre d'Étienne III (*Epist.* XLV, *cod. Carol.*, dans Bouquet, tom. V, p. 542, C.), et que Charlemagne répudia en 770 pour épouser Désidérate.

neque ullus ex eis est interfectus, nisi tres tantum, qui, cum se, ne comprehenderentur, strictis gladiis defenderent, aliquos etiam occidissent, quia aliter coerceri non poterant, interempti sunt. Harum tamen conjurationum Fastradæ reginæ crudelitas causa et origo extitisse creditur, et idcirco in ambabus contra regem conspiratum est, quia uxoris crudelitati consentiens, a suæ naturæ benignitate ac solita mansuetudine immaniter exorbitasse videbatur. Cæterum per omne vitæ suæ tempus ita cum summo omnium amore atque favore et domi et foris conversatus est, ut nunquam ei vel minima injustæ crudelitatis nota a quoquam fuisset objecta (1).

XXI. Amabat peregrinos, et in eis suscipiendis (2) magnam habebat curam, adeo ut plerumque (3) eorum

(1) Hic adhuc Pertzianam divisionem retinuimus; sequentia *Cæterum.... objecta*, apud D. Bouq. et alios capiti XXI adjiciuntur.

(2) Nuenar. comes : *et eorum suscipiendorum*.

(3) *Plerumque* habent codd. Vindobon. 667 et Vatican. 3339; deest in reliquis et a D. Bouq. omittitur.

principaux d'entre les Francs qui l'avaient ébloui du vain espoir de le mettre sur le trône, il conspira contre son père. La conspiration fut découverte (1), les coupables punis; et Pépin, après avoir été rasé, demanda et obtint la permission d'embrasser la vie monastique dans le monastère de Prum. Déjà antérieurement une grande conjuration s'était formée contre Charles dans la Germanie. Parmi ceux qui l'avaient excitée, les uns eurent les yeux crevés, les autres s'en tirèrent sains et saufs, mais tous furent punis de l'exil. Au reste, pas un ne perdit la vie, à l'exception de trois des conjurés, qui, ne voulant pas se laisser prendre, se défendirent les armes à la main, tuèrent plusieurs soldats, et ne furent mis à mort que parce qu'il ne fut pas possible de les réduire autrement. On regarde la cruauté de la reine Fastrade comme la cause et l'origine de ces conjurations; et si dans l'une comme dans l'autre on s'attaqua directement au roi, c'est qu'en se prêtant aux cruautés de sa femme, il semblait s'être prodigieusement écarté de sa bonté et de sa douceur habituelles. Au reste, pendant toute sa vie, il sut si bien se concilier, au dedans comme au dehors, l'amour et la bienveillance de tous, qu'on n'a jamais pu lui reprocher de s'être montré, même dans la moindre circonstance, injustement rigoureux.

XXI. Il aimait les étrangers, et mettait tant de soin à les bien recevoir (2), que souvent leur nombre s'ac-

(1) Eginhard, dans ses Annales, et les Ann. de Fulde, placent cette conspiration en 785; les Ann. Nazariennes et la Chronique de Moissac en 786. Il est probable que, découverte en 785, elle ne fut totalement réprimée que l'année suivante.

(2) Voyez le chap. 75 (*de Suscept hospitum*) du Capitulaire

charge, non-seulement
.r le royaume. Quant
le pour se trouver in-
et il se croyait assez dé-
...nts par les louanges qu'on
: l'avantage d'une bonne re-

...et robuste de corps; sa taille(1) était
n'excédât pas une juste proportion,
qu'elle n'avait pas plus de sept fois la
pieds. Il avait le sommet de la tête ar-
...x grands et vifs, le nez un peu long, de
...ix blancs, et la physionomie riante et agréa-
...gnait-il dans toute sa personne, soit qu'il fût
...nt qu'il fût assis, un air de grandeur et de dignité;
...qu'il eût le cou gros et court et le ventre proémi-
. il était d'ailleurs si bien proportionné, que ces dé-
... ne s'apercevaient pas. Sa démarche était ferme, et tout son extérieur présentait quelque chose de mâle; mais sa voix claire ne convenait pas parfaitement à sa taille. Sa santé fut constamment bonne, excepté pendant les quatre années qui précédèrent sa mort. Il eut alors de fréquents accès de fièvre; il finit même par boiter d'un pied. Dans ce temps de souffrance, il se traitait plutôt à sa fantaisie que d'après les conseils des médecins qui lui étaient devenus presque odieux, parce

---

d'Aix-la-Chapelle en 789, et le chap. 27 (*de hospitalitate*) du 1er Capit. de l'année 802, dans Bal. tom. I, col. 238 et 370.

(1) Voyez *Marquardi Freheri de statura Caroli Magni φιλοπόνημα*, dans Bouq. t. V, p. 779, et la dissertation de Schmincke sur le même sujet, dans son édition d'Éginhard, p. 220-238.

...ne quidem plura ...
... onsilio faciebat, qu...
... in cibis assa, quib...
...ixis assuescere suad...
... quitando (2) ac venando.
...: quia vix ulla in terr...
... ac arte (5) Francis poss...
... vaporibus aquarum natu-
... nti natatu corpus exercens.
... nullus ei juste valeat ante-
... usgrani regiam extruxit, ibi-
... usque ad obitum perpetim (6)
... um filios ad balneum, verum
... aliquando etiam satellitum et
... turbam, invitavit, ita ut non-
... ei eo amplius homines una lava-

... (9) patrio, id est francisco (10),
... pus camisia linea et feminalibus (11)
... deinde tunica quæ limbo serico am-

... *claudicabat, claudicavit.* — Cf. Suet. Aug.

... *ei.*

... *hac re.*

... Aug. 81, et Calig. 52.

... *femuralibus*

qu'ils lui défendaient les rôtis auxquels il était habitué, pour l'astreindre à ne manger que des viandes bouillies. Il se livrait assidûment à l'équitation et au plaisir de la chasse. C'était chez lui un goût national, car à peine trouverait-on dans toute la terre un peuple qui pût rivaliser avec les Francs dans ces deux exercices. Les bains d'eaux naturellement chaudes lui plaisaient beaucoup. Passionné pour la natation, il y devint si habile, que personne ne pouvait lui être comparé. C'est pour cela qu'il fit bâtir un palais à Aix-la-Chapelle, et qu'il y demeura constamment pendant les dernières années de sa vie jusqu'à sa mort (1). Il invitait à prendre le bain avec lui, non-seulement ses fils, mais encore ses amis, les grands de sa cour et quelquefois même les soldats de sa garde, de sorte que souvent cent personnes et plus se baignaient à la fois.

XXIII. Son costume était celui de sa nation, c'est-à-dire le costume des Francs (2). Il portait sur la peau

(1) Il est probable que ce fut la raison politique qui détermina Charlemagne, plutôt que ces motifs de convenance, à faire d'Aix-la-Chapelle son séjour habituel et comme la capitale de ses États. Voyez à cet égard les justes observations d'Eichhorn dans son Histoire du droit public de l'Allemagne (*Deutsche Staats und Rechtsgeschichte*) tom. I, p. 675. Sur Aix-la-Chapelle, que les historiens contemporains nomment : *sedes regia, sedes regni, prima sedes Franciæ*, voyez ci-dess. et ci-apr. les chap. XVII et XXVI, et l'hymne rapporté par Mabillon (*de Re diplom.* p. 246) :

Urbs Aquensis, urbs regalis
Sedes regni principalis, etc.

(2) Comparez à cette description du costume de Charlemagne celle que donne le moine de St.-Gal, liv. 1, chap. 36. Voyez aussi la description du costume de Bernhard, roi d'Italie, par J. Puricelli

biebatur, et tibialiis (1); tum fasciolis crura, et pedes calceamentis (2) constringebat, et ex pellibus lutrinis et murinis (3) thorace confecto humeros (4) ac pectus hyeme muniebat; sago veneto amictus, et gladio semper accinctus, cujus capulus ac balteus aut aureus aut argenteus erat. Aliquoties et gemmato (5) ense utebatur, quod tamen non nisi in præcipuis festivitatibus, vel si quando exterarum gentium legati venissent (6). Peregrina vero indumenta, quamvis pulcherrima, respuebat, nec unquam eis indui patiebatur, excepto quod Romæ semel, Adriano pontifice petente, et iterum Leone successore ejus supplicante, longa tunica et clamide amictus, calceis quoque Romano more (7) formatis induebatur. In festivitatibus (8) veste auro texta et calceamentis gemmatis (9), et fibula aurea sagum adstringente (10), diademate quoque ex auro et gemmis ornatus incedebat; aliis autem diebus habitus ejus parum a communi et plebeio (11) abhorrebat.

---

(1) Ita habent D. Bouq. et quinque codd. — Pertz autem : *camisam lineam.... tunicam.... tibialia* quod rarius in prosaico sermone usurpatur.

(2) Sic D. Bouquet; non nulli codd. *calciamentis;* Pertz, *caltiamentis.*

(3) *Lutrinis et murinis* in decem codd. desiderantur; in non nullis legitur, *lutrinis vel murinis.*

(4) Codd. Vindobon. 654 et 90 : *umeros.*

(5) Cod. Christ. Reg. 692 et duo alii : *geminato.*

(6) D. Bouq. *adessent.*

(7) Cod. Vindobon. 667 : *opere.*

(8) Nuenar. comes : *solennitatibus.*

(9) Cod. Christin. Regin. 692 : *geminatis.*

(10) Codd. Vindobon. 338 et Claustroneoburg. : *astringebat.*

(11) Cod. Vindobon. 338 et tres alii : *ejus communi ac plebeio non a.*. Cod. Zwetlensis : *ejus plebeius a plebeio non a.*; Cod. Vindobon 178 *ejus communis a plebeio non a.*

une chemise de lin et des haut-de-chausses de la même étoffe; par dessus une tunique bordée d'une frange de soie; aux jambes des bas serrés avec des bandelettes, aux pieds des brodequins. L'hiver, un justaucorps en peau de loutre ou de martre lui couvrait les épaules et la poitrine. Par-dessus tout cela il revêtait la saie des Venètes, et il était toujours ceint de son épée, dont la poignée et le baudrier étaient d'or ou d'argent. Quelquefois il en portait une enrichie de pierreries, mais ce n'était que dans les fêtes les plus solennelles, ou lorsqu'il avait à recevoir les députés de quelque nation étrangère. Il n'aimait point les costumes des autres peuples, quelque beaux qu'ils fussent, et jamais il ne voulut en porter, si ce n'est toutefois à Rome, lorsqu'à la demande du pape Adrien d'abord, puis à la prière du pape Léon, son successeur, il se laissa revêtir de la longue tunique, de la chlamyde et de la chaussure des Romains (1). Dans les grandes fêtes (2), ses habits étaient brodés d'or, et ses brodequins ornés de pierres précieuses; une agrafe d'or retenait sa saie, et il marchait ceint d'un diadème étincelant d'or et de pierreries; mais les autres jours son costume était simple et différait peu de celui des gens du peuple (3).

(*Monumenta Basilic. Ambrosian.*), rapportée par Ducange au mot *Fasciola*.

(1) Voyez dans Eckhart, *Comment. de reb. Franciæ orientalis*, lib. XXV, cap. 140, vol. I, p. 628, la gravure et la description d'une ancienne miniature représentant Charlemagne en costume romain.

(2) C'était au jour de ces grandes fêtes, principalement à Noël et à Pâques, que se tenaient les assemblées générales des Francs, *curiæ solemnes*, auxquelles l'empereur devait présider.

(3) Sur la simplicité ordinaire du costume de Charlemagne, voyez l'anecdote rapportée par le moine de St -Gal.

XXIV. In cibo (1) et potu temperans, sed in potu temperantior, quippe qui ebrietatem in qualicumque homine, nedum in se ac suis, plurimum abominabatur. Cibo enim non adeo abstinere poterat, ut sæpe quereretur, noxia corpori suo esse jejunia. Convivabatur (2) rarissime, et hoc præcipuis tantum festivitatibus, tunc tamen cum magno hominum numero. Coena (3) quotidiana quaternis tantum ferculis præbebatur, præter assam, quam venatores verubus (4) inferre solebant, qua ille libentius quam ullo alio cibo vescebatur. Inter coenandum aut aliquod acroama (5) aut lectorem audiebat. Legebantur ei historiæ et antiquorum res (6) gestæ. Delectabatur et libris sancti Augustini, præcipueque his qui de civitate Dei prætitulati sunt (7). Vini (8) et omnis potus adeo parcus in bibendo erat, ut super coenam raro plus quam ter biberet. Æstate post (9) cibum meridianum pomorum aliquid sumens, ac semel bibens, depositis vestibus et calceamentis, velut noctu solitus erat, duabus aut tribus horis quiescebat. Noctibus (10) sic dormiebat, ut somnum quater aut quinquies non solum exper-

---

(1) Cf. Suet. Aug. c. 76.

(2) Cf. ibid. c. 74.

(3) Cf. ibid.

(4) Ita habent D. Bouq., Nuenar. comes et quatuor codd. — Pertz : *veribus*.

(5) Cf. Suet. Aug. c. 74; Vespas. c. 19.

(6) Nuenar. comes, cum octo codd. *regum gesta*.

(7) Nuenar. comes : *quos de civitate Dei inscripsit*.

(8) Cf. Suet. Aug. c. 77.

(9) Cf. Suet. Aug. c. 78.

(10) Cf. ibid.

XXIV. Sa sobriété lui faisait éviter tous les excès de table, surtout ceux de la boisson, car il détestait l'ivrognerie (1) dans quelque homme que ce fût, et à plus forte raison dans lui-même et dans les siens. Mais il ne lui était pas tellement facile de s'abstenir de manger, qu'il ne se plaignît souvent de l'incommodité que lui causaient les jeûnes. Il était fort rare qu'il donnât de grands festins, excepté aux principales fêtes, et alors il y invitait de nombreux convives. Son repas ordinaire se composait de quatre mets, sans compter le rôti, qui lui était ordinairement apporté dans la broche par les chasseurs, et dont il mangeait avec plus de plaisir que de toute autre chose. Pendant qu'il était à table, il aimait à entendre un récit ou une lecture, et c'étaient les histoires et les hauts faits des temps passés qu'on lui lisait d'ordinaire. Il prenait aussi grand plaisir aux ouvrages de saint Augustin, et principalement à celui qui a pour titre : *De la Cité de Dieu*. Il était si modéré dans l'usage du vin et de toute espèce de boisson, qu'il buvait rarement plus de trois fois dans tout un repas. En été, après le repas du milieu du jour, il prenait quelques fruits, buvait un seul coup, et quittant ses vêtements et ses brodequins, comme il le faisait pour la nuit, il se reposait pendant deux ou trois heures. Quant au sommeil de la nuit, il l'interrompait quatre ou cinq fois,

---

(1) L'ivrognerie était un penchant national chez les peuples de race germanique (voyez Tacit., *German*. XXII, 4). Aussi les Capitulaires de Charlemagne renferment-ils de nombreuses dispositions pour la répression de ce vice grossier. Voyez dans Baluze, tom. I : *Capit*. III, *a*. 789, *c*. 10 ; *Capit. episcoporum*, *c*. 14 ; *Capit. dat. presbyteris*, *c*. 7 ; *Capit*. III, *a*. 803, *c*. 15 *et* 16 ; *Capit*. I, *a*. 810 ; *et Capit*. II, *a*. 812. Consult. le traité de Petersen intitulé : *Geschicte der Teutschen nationalneigung zum trunk* (Histoire du penchant national des Allemands pour la boisson), Leips. 1782, in-8°.

giscendo, sed etiam desurgendo (1) interrumperet. Cum (2) calcearetur et (3) amiciretur, non tantum amicos admittebat, verum etiam, si comes palatii litem aliquam esse diceret quæ sine ejus jussu definiri non posset, statim litigantes introducere jubebat, et velut pro tribunali sederet, lite cognita sententiam dicebat (4); nec hoc tantum eo tempore, sed etiam, ea die quicquid cujuslibet officii agendum aut cuiquam ministrorum injungendum erat, expediebat.

XXV. Erat (5) eloquentia copiosus et exuberans, poteratque, quicquid vellet, apertissime exprimere. Nec patrio tantum sermone contentus, etiam peregrinis linguis ediscendis operam impendit; in quibus latinam ita didicit, ut æque illa ac patria lingua orare (6) sit solitus; græcam vero melius intelligere quam pronuntiare poterat (7). Adeo quidem facundus erat, ut etiam didascalus (8) appareret. Artes (9) liberales studiosissime coluit, earumque doctores plurimum veneratus, magnis afficiebat honoribus. In dis-

(1) Pertz, cum cod. Vindobon. 667 : *deresurgendo.* — Plerique codd. *desurgendo.* — Non nulli : *resurgendo, exurgendo, assurgendo, surgendo.* — D. Bouq. *surgendo.*

(2) Cf. Suet. Vespas. c. 21.

(3) Sic D. Bouq. et plerique codd. — Pertz : *aut.*

(4) Sic D. Bouq. — Pertz : *jussit.... dixit.*

(5) Cf. Suet. Aug. c. 84.

(6) Cf. Suet. Tit. c. 3.

(7) Cf. Suet. Aug. c. 89.

(8) Codd. *didasculus, didaculus, dicaculus.*

(9) Cf. Suet. Tiber. c. 70.

seulement en se réveillant, mais en quittant son lit. ant qu'il se chaussait et s'habillait, il admettait ses , et si le comte du Palais l'avertissait qu'un pro- ie pouvait être terminé que par sa décision (1), sait introduire sur-le-champ les parties intéressées, iit connaissance de la cause et rendait son jugement ne s'il eût siégé sur son tribunal. Ce n'était pas ment ces sortes d'affaires qu'il expédiait à ce mo- , mais encore tout ce qu'il y avait à traiter ce jour-là, s ordres qu'il fallait donner à chacun de ses mi- es.

XV. Doué d'une éloquence abondante et inépui- , il exprimait avec clarté tout ce qu'il voulait dire. content de savoir sa langue maternelle, il s'appli- ussi à l'étude des autres idiomes, et particulièrement tin qu'il apprit assez bien pour le parler comme sa e langue : quant au grec, il le comprenait mieux ne le prononçait. En somme il possédait si bien l'art parole qu'il paraissait même capable de le professer. onné pour les arts libéraux, il eut toujours en le vénération et combla de toutes sortes d'honneurs qui les enseignaient. Le diacre Pierre de Pise (2), qui alors dans sa vieillesse, lui donna des leçons de maire. Il eut pour maître dans les autres sciences un diacre, Albin, surnommé Alcuin, né en Bretagne et

C'étaient les contestations de haute importance, *potentiores* e, celles qui s'agitaient entre les évêques, les abbés, les comtes autres grands de l'empire. Voyez, dans Baluze, tom. I, le cha- 2 du troisième Capitul. de l'année 812.

Sur Pierre de Pise et sur Alcuin, voyez les additions à la fin du ne.

cenda grammatica Petrum Pisanum (1), diaconum, senem audivit, in cæteris disciplinis Albinum, cognomento Alcoinum (2), item diaconum, de Britania, Saxonici generis hominem, virum undecumque doctissimum, præceptorem habuit; apud quem et rhetoricæ et dialecticæ, præcipue tamen astronomiæ ediscendæ, plurimum et temporis et laboris impertivit. Discebat artem computandi, et intentione sagaci syderum cursus (3) curiosissime rimabatur. Temptabat et scribere, tabulasque et codicillos (4) ad hoc in lecto sub cervicalibus circumferre solebat, ut, cum vacuum tempus esset, manum litteris effingendis (5) assuesceret; sed parum successit labor præposterus ac sero inchoatus.

XXVI. Religionem (6) christianam, qua ab infantia fuerat imbutus, sanctissime (7) et cum summa pietate coluit, ac propter hoc plurimæ pulchritudinis basilicam Aquisgrani extruxit, auroque et argento et luminaribus atque ex ære solido cancellis et januis adornavit. Ad cujus structuram, cum columnas et marmora aliunde habere non posset, Roma atque Ravenna devehenda curavit. Ecclesiam et mane et vespere, item

---

(1) Cod. Guelferbyt. 152 : *Petrum Pisarum.*

(2) All. *Alcuinum*, *Alcuuinum.*

(3) Octo codd. *cursum.*

(4) Ita habet Nuenar. comes, cum non nullis codd.; Pertz. autem et D. Bouq. *codicellos.*

(5) Ita legit Pertzius, cum codd. Bodleiano, Hannover., Gothan. Monac., Lugdun. et Vindobon. 178 et 110. Non nulli codd. habent *effigiendis*; plurimi *effigiandis*; sic et D. Bouq. cum annal. Metensibus.

(6) Cf. Suet. Aug. c. 90, 93.

(7) Cod. Vindobon. 667 : *sanctissima et summa.*

d'origine saxonne, l'homme le plus savant de son époque. Le roi consacra beaucoup de temps et de travail à étudier avec lui la rhétorique, la dialectique et surtout l'astronomie. Il apprit le calcul, et mit tous ses soins à étudier le cours des astres avec autant d'attention que de sagacité. Il essaya aussi d'écrire (1), et il avait toujours sous le chevet de son lit des feuilles et des tablettes pour accoutumer sa main à tracer des caractères lorsqu'il en avait le temps. Mais il réussit peu dans ce travail, qui n'était plus de son âge et qu'il avait commencé trop tard.

XXVI. Il pratiqua dans toute sa pureté et avec la plus grande ferveur la religion chrétienne, dont les principes lui avaient été inculqués dès l'enfance. C'est pourquoi il fit construire à Aix-la-Chapelle une magnifique basilique qu'il orna d'or et d'argent, de candélabres, de grilles et de portes d'airain massif, et pour laquelle il fit venir de Rome et de Ravenne les marbres et les colonnes qu'on ne pouvait se procurer ailleurs (2). Il fréquentait assidû-

(1) Ce passage d'Éginhard a donné lieu à de nombreux commentaires. (Voyez entre autres : Gaillard, *Hist. de Charlemagne*, t. III, p. 248-261 ; Heumann, *Meditatio critica super loco exagitatissimo Eginhardi*; Gentilotti, *Digressio de tentaminibus scribendi Carolinis*, *etc.*). Il semble résulter des termes mêmes du texte que Charlemagne savait écrire ; mais il est probable qu'il ne put parvenir à acquérir cette fermeté, cette élégance d'écriture en usage de son temps, dont nous possédons encore aujourd'hui de nombreux modèles.

(2) Voyez la lettre que lui écrivit à ce sujet le pape Adrien (*Epist.* LXVII, *cod. Carol.*, dans Bouq. V, 581). On ignore la date précise de cette lettre, mais elle est postérieure à l'année 781.

nocturnis horis et sacrificii tempore, quoad eum valetudo permiserat, impigre frequentabat, curabatque magnopere, ut omnia quæ in ea gerebantur, cum quam maxima fierent honestate; æditnos creberrime commonens, ne quid indecens aut sordidum aut inferri aut in ea remanere permitterent. Sacrorum vasorum ex auro et argento, vestimentorumque sacerdotalium tantam in ea copiam procuravit, ut in sacrificiis celebrandis ne janitoribus quidem, qui ultimi ecclesiastici ordinis sunt, privato habitu ministrare necesse fuisset. Legendi atque psallendi disciplinam diligentissime emendavit. Erat enim utriusque admodum eruditus, quamquam ipse nec publice legeret, nec nisi submissim et in commune cantaret (1).

XXVII. Circa pauperes sustentandos et gratuitam liberalitatem, quam Græci eleemosynam (2) vocant, devotissimus, ut qui non in patria solum et in regno suo id facere curaverit, verum (3) trans maria in Syriam (4) et Ægyptum atque Africam, Hierosolimis (5),

(1) Cod. olim Venet. a J. Morellio in bibliotheca sua ms. descriptus hic addit : *Octingentas et octuaginta sex ecclesias suis propriis sumptibus cum supellectilibus et aliis ornamentis ad laudem Dei beatæque Virginis dedicavit, tria millia et septingentas in toto orbe restauravit*. Quod quidem, judice Pertzio, non tantum habet auctoritatis ut in textu admittatur.

(2) i. e. Ἐλεημοσύνη.

(3) Codd. Vindobon. 338 et Zwetlens. *verum etiam*.

(4) Al. *Siriam*. — All. *Ægiptum*, *Egyptum*.

(5) All. *Jherosolimis*, *Hierosolymis*, *Jerosolimis*, *Hyerosolimis*; Nuenar. comes : *Jerosolymas*; D. Bouq. *Jerosolymis*.

ment cette église le soir, le matin, et même pendant la nuit, pour assister aux offices et au saint sacrifice, tant que sa santé le lui permettait. Il veillait avec sollicitude à ce que rien ne se fît qu'avec la plus grande décence, recommandant sans cesse aux gardiens de ne pas souffrir qu'on y portât ou qu'on y laissât rien de malpropre ou d'indigne de la sainteté du lieu. Il la gratifia d'un grand nombre de vases d'or et d'argent, et d'une telle quantité de vêtements sacerdotaux, que, pour la célébration du service divin, les portiers eux-mêmes, qui sont les derniers dans l'ordre ecclésiastique, n'avaient pas besoin de se vêtir de leurs habits particuliers pour exercer leur ministère. Il introduisit de grandes améliorations dans les lectures et la psalmodie (1), car lui-même y était fort habile, quoique jamais il ne lût en public et qu'il chantât seulement à voix basse et avec le reste des assistants.

XXVII. Toujours prêt à secourir les pauvres, ce n'était pas seulement dans son pays et dans son royaume qu'il répandait ces libéralités gratuites que les Grecs appellent aumônes : mais au delà des mers, en Syrie, en Égypte, en Afrique, à Jérusalem (2), à Alexandrie, à Carthage,

---

(1) Voyez, dans Baluze, tom. I, col. 239 et 421, le chap. 78 du Capitul. de l'année 789, et le chap. 2 du 1er Capitul. de l'année 805. Voyez aussi les capitulaires relatifs aux écoles palatines, et consultez le moine de St.-Gal (liv. 1, passim), et la vie de Charlemagne, par le moine d'Angoulême, à l'année 787 (D. Bouq. tom. V, p. 185).

(2) Sur les relations que Charlemagne entretint avec Jérusalem, voyez la Chron. de Réginon, les Annal. d'Éginhard à l'ann. 789, et, dans les OEuvres d'Alcuin, la lettre adressée par celui-ci au patriarche Georges (*Epist.* CLXXXIII, *Opp.* tom. I, p. 245). Voyez aussi, dans Baluze, t. I, col. 474, le chap. 17 du 1er Capitul. de l'année 810; *de eleemosyna mittenda ad Hierusalem propter ecclesias Dei restaurandas.*

Alexandriæ atque Carthagini (1), ubi christianos in paupertate vivere compererat, penuriæ illorum compatiens, pecuniam mittere solebat; ob hoc maxime transmarinorum regum amicitias expetens, ut christianis sub eorum dominatu degentibus refrigerium aliquod ac relevatio proveniret (2). Colebat præ cæteris sacris et venerabilibus locis apud Romam ecclesiam beati Petri apostoli (3), in cujus donaria magna vis pecuniæ, tam in auro quam in argento, nec non et gemmis, ab illo congesta est. Multa et innumera pontificibus munera missa, neque ille toto regni sui tempore quicquam duxit antiquius (4), quam ut urbs Roma sua opera suoque labore vetere polleret auctoritate, et ecclesia sancti Petri per illum non solum tuta ac defensa, sed etiam suis opibus præ omnibus ecclesiis (5) esset ornata atque ditata. Quam cum tanti penderet, tamen intra XLVII annorum, quibus regnaverat, spatium quater tantum illo votorum solvendorum ac supplicandi causa profectus est (6).

XXVIII. Ultimi adventus sui non solum hæ fuere causæ, verum etiam quod Romani Leonem pontificem, multis affectum injuriis, erutis scilicet oculis

(1) All. *Chartani*, *Chartagini*, *Cartagini*, *Carthagini*; Nuenar. com. *Carthaginem*.

(2) Cod. Venet. jam laudatus hic addit : *Redimebat omnes captivos et detentos in manibus barbarorum et suis pecuniis eos liberabat*. De quo additamento idem ac supra dijudicandum est.

(3) Cod. Vindobon. 16 et duo alii : *Petri et Pauli*; vel *Petri apostoli et Pauli*.

(4) Cf. Suet. Vespas. c. 8.

(5) Cod. Vindobon. 667 : *præ omnibus aliis*.

(6) Cf. Suet. Tiber. c. 72.

partout où il savait que des chrétiens vivaient dans la pauvreté, il compatissait à leur misère et il aimait à leur envoyer de l'argent. S'il recherchait avec tant de soin l'amitié des rois d'outre-mer, c'était surtout pour procurer aux chrétiens vivant sous leur domination des secours et du soulagement. Entre tous les lieux saints, il avait surtout en grande vénération l'église de l'apôtre Saint-Pierre à Rome. Il dépensa des sommes considérables pour des objets d'or et d'argent, et des pierres précieuses dont il la gratifia. Les papes reçurent aussi de lui de riches et innombrables présents, et pendant tout son règne il n'eut rien de plus à cœur que de rendre à la ville de Rome son antique prépondérance. Il voulut que l'église de Saint-Pierre fût non-seulement défendue et protégée par lui, mais qu'au moyen de ses dons, elle surpassât en ornements et en richesses toutes les autres églises (1); et cependant, malgré cette prédilection, pendant les quarante-sept années que dura son règne, il ne put s'y rendre que quatre fois (2) pour y faire ses prières et accomplir des vœux.

XXVIII. Son dernier voyage ne fut pas seulement décidé par ces motifs de piété : le pape Léon, accablé d'outrages par les Romains, qui lui avaient arraché les yeux et coupé la langue, se vit forcé d'implorer sa protection. Étant donc venu à Rome pour rétablir dans l'Église l'ordre si profondément troublé, il y passa tout l'hiver. Ce fut alors qu'il reçut le titre d'empereur et d'auguste. Il témoigna d'abord une grande aversion pour cette dignité;

(1) Voyez Anastas., *de Vita roman. Pontif.* (dans Muratori, tom. III, part. 1, p. 199).
(2) En 774, 781, 787 et 800.

linguaque amputata, fidem regis implorare compulerunt. Idcirco Romam veniens, propter reparandum, qui nimis conturbatus erat, ecclesiæ statum, ibi totum hiemis tempus extraxit. Quo tempore imperatoris et augusti nomen accepit, quod primo in tantum aversatus est, ut affirmaret, se eo die, quamvis præcipua festivitas esset, ecclesiam non intraturum, si pontificis consilium præscire potuisset. Invidiam tamen suscepti nominis, romanis (1) imperatoribus super hoc indignantibus, magna tulit patientia, vicitque eorum contumaciam magnanimitate, qua eis procul dubio longe præstantior erat, mittendo ad eos crebras legationes, et in epistolis fratres eos appellando.

XXIX. Post susceptum imperiale nomen, cum adverteret multa legibus populi sui deesse — nam Franci duas habent leges, in plurimis locis valde (2) diversas — cogitavit quæ deerant addere et discrepantia unire, prava quoque ac perperam prolata corrigere; sed de his nihil aliud ab eo factum est, nisi quod pauca capitula, et ea imperfecta, legibus addidit. Omnium tamen nationum quæ sub ejus dominatu (3) erant, jura quæ scripta non erant, describere ac litteris mandari fecit. Item barbara (4) et antiquissima carmina, quibus veterum regum actus et bella canebantur, scripsit memoriæque mandavit. Inchoavit et grammaticam patrii sermonis. Mensibus etiam juxta propriam linguam vocabula imposuit, cum ante id temporis apud Francos

(1) Nuenar. comes : *Constantinopolitanis.*
(2) *Valde* abest in codd. Vindobon. 90 et Florentin.
(3) Nuenar. comes : *ditione.*
(4) i. e. *Germanica.* (Pertz.)

car il affirmait que, malgré l'importance de la fête, il ne serait pas entré ce jour-là dans l'église s'il avait pu prévoir les intentions du souverain pontife. Toutefois, cet événement excita la jalousie des empereurs romains qui s'en montrèrent fort irrités; mais il n'opposa à leurs mauvaises dispositions qu'une grande patience, et grâce à cette magnanimité qui l'élevait si fort au-dessus d'eux, il parvint, en leur envoyant de fréquentes ambassades et en leur donnant dans ses lettres le nom de frères, à triompher de leur opiniâtreté.

XXIX. Après avoir reçu le titre d'empereur, Charles songea à réformer les lois de son peuple, dans lesquelles il avait remarqué de nombreuses imperfections. En effet, les Francs ont deux lois, qui diffèrent beaucoup entre elles dans un grand nombre de points (1). Il conçut la pensée d'y ajouter ce qui leur manquait, d'en retrancher les

---

(1) La loi Salique et la loi des Ripuaires. — Ce projet de Charlemagne d'améliorer les lois des peuples soumis à sa domination, se manifeste surtout dans le premier capitulaire de l'année 802, *Capitula data missis dominicis*. (Voy. aussi la Chronique de Moissac à la même année.) Outre les additions faites à la loi Salique et à celle des Ripuaires en 803 et 806, il modifia encore par des capitulaires additionnels la loi des Lombards, celle des Bourguignons, des Allemands et même celle des Wisigoths, car on doit regarder comme une addition à cette dernière loi l'édit donné en 812 *pro Hispanis*, et qui se rapporte aux populations gothiques établies sur le versant septentrional des Pyrénées. Les lois non écrites que Charlemagne fit recueillir et rédiger, sont celles des Frisons, des Saxons et des Thuringiens. (Voy. ces lois dans Canciani, *Leges Barbarorum*.)

partim latinis partim barbaris nominibus pronunciarentur. Item ventos duodecim propriis appellationibus insignivit, cum prius non amplius quam vix quatuor ventorum vocabula possent inveniri. Et de mensibus quidem Januarium Wintarmanoth (1), Februarium

(1) Hæc mensium et ventorum nomina multimodis in codd. scripta leguntur, quorum præcipuas tantum differentias notandas duximus. MENSES : Januarius, *Wintarmanodum*, *Windermanoth*, *Windermonot*, *Winterman*; Nuenar. comes, *Vuinthermonet* et sic constanter *monet* vel *mont* pro *manoth*. — Februarius, *Hornungmanoth*, *Horinuing*, *Hornunch*, *Ornung*. — Martius, *Lenthinmanoth*, *Lencimanoth*, *Lenzenmont*, *Lengtenmonath*; Nuenar. comes, *Lentzmont*. — Aprilis, *Ostarmanodum*, *Hostarmanoth*, *Osterman*, *Estermonath*. — Maius, *Winnemanod*, *Wunemanoth*, *Wunemanoh*, *Wuneman*. — Junius, *Bracman*, *Pracmanoth*, *Prahchmanoth*, *Baramanoth*. — Julius, *Uuimanoth*, *Inumanoth*, *Haymanoth*, *Howimanoth*, *Houmanoth*, *Hoemanoth*, *Hewmonet*, *Heuman*, *Hewinmanoth*. — Augustus, *Arnomanoth*, *Arnotmanoth*, *Arnman*. — September, *Widumanod*, *Witimanoth*, *Witmanoth*, *Ouitman*; Nuenar. comes, *Vuyndtmonet*. — October, *Windumemanod*, *Windummanoth*, *Windemanoth*, *Windrumanoth*, *Winman*; Nuenar. comes, *Vuynmonet*. — November, *Herbistimanoth*, *Heribestmanoth*, *Herbestmanoth*, *Heruistmanoth*, *Heruestman*; Nuenar. comes, *Herbstmonet*. — December, *Helagmanod*, *Hielagimanoth*, *Eilagmanoth*, *Haeilagamanoth*; Nuenar. com. *Heiligmonet*; D. Bouq. *Helmanoth*. = VENTI : Subsolan. *Astroniwint*, *Ostruniwind*, *Ostronowinth*, *Ostrowyndt*; Nuenar. com. *Ostrenwyndt*. — Eurus, *Ostsumdooni*, *Otsundron*, *Ostsuthronowind*; Nuenar. com. *Ostsundren*. — Euroauster, *Suntaustroni*, *Suadostroni*, *Sundostron*, *Suthostronowind*, *Sundostren*. — Auster, *Sundroni*, *Sudwint*, *Sundren*. — Austroafricus, *Suntwestroni*, *Sundiwestroni*, *Sudwestron*, *Suthwestronowind*, *Sundwestren*.—Africus, *Westsundron*, *Westsondroni*, *Westsuthronowind*, *Westsundren*. — Zephyrus, *Westron*, *Uestoumi*, *Westronowind*, *Vuestren*. — Corus, *Westnordron*, *Westnordon*, *Westnorthronowind*, *Westnordren*. — Circius, *Nordwesthroni*, *Nordwesten*, *Nordwestruni*, *Northwestronowind*, *Nordwesdroni*, *Nordwestren*. — Septentrio, *Nordron*, *Northronowind*, *Nordren*. — Aquilo, *Nordosthroni*, *Nordenastroni*, *Nordstruni*, *Nordostron*, *Northostronowind*, *Nordwestroni*, *Nordos-*

contradictions et d'en corriger les vices et les mauvaises applications. Mais ce projet n'aboutit qu'à les augmenter d'un petit nombre de capitulaires qui sont demeurés imparfaits. Cependant il ordonna que toutes lois non écrites des peuples vivant sous sa domination fussent recueillies et rédigées. Les poëmes antiques et barbares (1), dans lesquels les actions et les guerres des anciens rois étaient célébrées, furent également écrits, par son ordre, pour être transmis à la postérité. Il fit encore commencer une grammaire de sa langue nationale et donna des noms tirés de cette langue à tous les mois de l'année, dont la nomenclature usitée chez les Francs avait été jusque-là moitié latine, moitié barbare (2). Il distingua les vents par douze termes particuliers, tandis qu'avant lui on n'en avait pas plus de quatre pour les désigner. Les mois furent appelés, Janvier Wintarmanoth, Février Hornung, Mars Lentzinmanoth, Avril Ostarmanoth, Mai

(1) Ces poëmes populaires, *vulgares cantilenæ*, *gentilitia carmina*, dont l'existence, bien antérieure au règne de Charlemagne, est incontestable, se chantaient ordinairement durant les repas, comme le prouve ce curieux passage de la vie de S. Ludger (Alfridus, *Vita S. Liudgeri*, liv. II, chap. I, dans Pertz, tom. II, p. 412) : « Tandis qu'il était à table avec ses disciples, on lui amena un aveugle, nommé Bernlef, fort aimé du voisinage à cause de sa bonne humeur, et parce qu'il était habile à chanter les gestes et les guerres des anciens rois. » — *Ecce illo discumbente cum discipulis suis, oblatus est cæcus, vocabulo Bernlef, qui a vicinis suis valde diligebatur, eo quod esset affabilis et antiquorum actus regumque certamina bene noverat psallendo promere*. Voy. aussi les dissertations de W. Grimm sur ces anciens poëmes et les textes qu'il cite, dans son recueil intitulé : *Altdeutschen Wäldern* (les forêts de la vieille Allemagne).

(2) Sur ces noms germaniques des mois et des vents, voy. Graff's, *Althochdeutschen Sprachschatz* (Trésor de l'ancienne langue allemande), et les additions à la fin du volume.

Hornung, Martium Lentzinmanoth, Aprilem Ostarmanoth, Maium Winnemanoth, Junium Brachmanoth, Julium Heuvimanoth, Augustum Aranmanoth, Septembrem Witumanoth, Octobrem Windumemanoth, Novembrem Herbitsmanoth, Decembrem Heilagmanoth appellavit. Ventis vero hoc modo nomina imposuit, ut Subsolanum vocaret Ostroniwint, Eurum Ostsundroni, Euroaustrum Sundostroni, Austrum Sundroni, Austroafricum Sundwestroni, Africum Westsundroni, Zephyrum Westroni, Corum Westnordroni, Circium Nordwestroni, Septentrionem Nordroni, Aquilonem Nordostroni, Vulturnum Ostnordroni.

XXX. Extremo vitæ tempore (1), cum jam et morbo et senectute premeretur, vocatum ad se Hludowicum (2) filium, Aquitaniæ regem, qui solus filiorum Hildegardæ supererat, congregatis sollempniter de toto regno Francorum primoribus (3), cunctorum consilio, consortem sibi totius regni et imperialis nominis heredem constituit, impositoque capiti ejus diademate, imperatorem et augustum jussit appellari. Susceptum est hoc ejus consilium ab omnibus qui aderant magno cum favore; nam divinitus ei propter regni utilitatem videbatur inspiratum; auxitque majestatem ejus hoc factum, et exteris nationibus non

---

tren. — Vulturnus, *Osonordroni*, *Oustnordroni*, *Ostnordron*, *Ostnordrun*, *Ostnorthronowind*, *Ostnordren*.

(1) Codd. Vindobon. 338 et Zwetlens. *vitæ suæ*.

(2) All. *Hluduuicum*, *Hlodowicum*, etc.; *Hildigardæ*, *Hildegardis*, etc., de variis hæc nomina scribendi modis vid. supra.

(3) Codd. Vindobon. 338 et Christ. Reg. 692 : *principibus*.

Winnemanoth, Juin Brachmanoth, Juillet Heuvimanoth, Août Aranmanoth, Septembre Witumanoth, Octobre Windumemanoth, Novembre Herbistmanoth, Décembre Heilagmanoth. Voici les noms qu'il donna aux vents : le Subsolanus (1) fut appelé Ostroniwint, l'Eurus Ostsundroni, l'Euroauster Sundostroni, l'Auster Sundroni, l'Austroafricus Sundwestroni, l'Africus Westsundroni, le Zéphyr Westroni, le Corus Westnordroni, le Circius Nordwestroni, le Septentrion Nordroni, l'Aquilon Nordostroni, le Vulturne Ostnordroni.

XXX. Sur la fin de sa vie, lorsque déjà il se sentait accablé par la maladie et la vieillesse, il fit venir Louis, roi d'Aquitaine, le seul fils qui lui restât de son mariage avec Hildegarde. Ensuite il réunit dans une assemblée solennelle tous les grands de l'empire, et, d'après leur avis unanime, il l'associa au trône, le déclara héritier de la dignité impériale, et lui plaçant le diadème sur la tête, le fit proclamer empereur et auguste (2). Cet acte fut accueilli avec une grande faveur par toute l'assemblée; il parut avoir été inspiré par la volonté divine dans l'intérêt de l'État; et il accrut encore la puissance de Charles en frappant de terreur les nations étrangères. Ayant ensuite renvoyé son fils en Aquitaine, lui-même, malgré son grand âge, partit, comme il le faisait habituellement, pour aller chasser dans les environs de

(1) Voy. les additions à la fin du volume.

(2) Au mois d'août 813.

minimum terroris incussit. Dimisso deinde in Aquitaniam filio, ipse more solito, quamvis senectute confectus, non longe a regia Aquensi venatum proficiscitur, exactoque in hujuscemodi negotio quod reliquum erat autumni, circa kalendas Novembris Aquisgrani revertitur. Cumque ibi hyemaret (1), mense Januario, febre valida correptus, decubuit. Qui statim, ut in febribus solebat, cibi sibi abstinentiam indixit, arbitratus hac (2) continentia morbum posse depelli vel certe mitigari; sed accedente ad febrem lateris dolore, quem Græci pleuresin (3) dicunt (4), illoque adhuc inediam retinente, neque corpus aliter quam rarissimo potu sustentante, septimo postquam decubuit die, sacra communione percepta, decessit, anno ætatis suæ septuagesimo secundo, et ex quo regnare cœperat, quadragesimo septimo, v. Kalendas Februarii (5), hora diei tertia.

XXXI. Corpus more sollempni lotum et curatum, et maximo totius populi luctu ecclesiæ inlatum atque humatum est. Dubitatum est primo, ubi reponi deberet, eo quod ipse vivus de hoc nihil præcepisset; tandem omnium animis sedit (6), nusquam eum honestius tumulari posse, quam in ea basilica, quam ipse propter amorem Dei et domini nostri Jesu Christi, et ob honorem sanctæ et æternæ Virginis, genitricis ejus,

---

(1) Cod. Cotton. (Tib. c. xi.) : *hiemaverat*.
(2) Codd. Vindobon. 90 et Zwetlensis : *in hac*.
(3) i. e. πλευρῖτιν.
(4) Codd. Reg. Par. 5943 et 5999 et Nuenar. comes : *vocant*.
(5) Cod. Christin. Regin. 692 : *Kalendas Febroarias*.
(6) Codd. Vindobon. 338 et Zwetlensis : *insedit*.

n palais d'Aix. Il employa à cet exercice le reste de utomne et revint à Aix-la-Chapelle vers le premier jour novembre. Tandis qu'il passait l'hiver dans cette ville, il :, au mois de janvier, saisi d'une fièvre violente qui le ntraignit à s'aliter. Recourant aussitôt au remède qu'il ıployait d'ordinaire pour combattre la fièvre, il s'abstint toute nourriture, persuadé que cette diète suffirait ur chasser ou tout au moins pour adoucir la maladie; ıis à la fièvre vint se joindre cette douleur de côté que Grecs appellent pleurésie; néanmoins il persévéra dans ı abstinence, en ne soutenant son corps que par des bois-ıs prises à de longs intervalles, et le septième jour de-is qu'il s'était mis au lit, après avoir reçu la sainte com-ınion, il succomba dans la soixante-douzième année de ı âge et la quarante-septième de son règne, le cinq des endes de février, vers la troisième heure du jour (1).

XXXI. Après l'accomplissement des lotions et des ns funéraires, son corps fut transporté et inhumé ns l'église, au milieu du deuil profond de tout le peuple. ı avait d'abord hésité sur le choix du lieu de sa sépul-:e, parce que lui-même, de son vivant, n'avait rien escrit à cet égard : mais tout le monde s'accorda pour cider qu'il ne pourrait être enseveli nulle part plus norablement que dans cette basilique qu'il avait lui-

1) Vers neuf heures du matin, le samedi 28 janvier 814. En nettant que Charlemagne soit né le 2 avril 742 (voyez p. 15, e 2), il n'a vécu que soixante-dix ans, neuf mois et vingt-neuf rs. Mais Éginhard, en lui donnant soixante-douze ans, compte, nme années juliennes complètes, l'année de sa naissance et celle de mort.

proprio sumptu in eodem vico construxit. In hac sepultus est, eadem die qua defunctus est, arcusque supra tumulum deauratus cum imagine et titulo exstructus. Titulus ille hoc modo descriptus est (1) : SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT ET PER ANNOS XLVII (2) FELICITER REXIT. DECESSIT SEPTUAGENARIUS (3) ANNO DOMINI DCCC° XIIII° INDITIONE VII. V. KAL. FEBR.

XXXII. Appropinquantis finis (4) complura fuer praesagia (5), ut non solum alii, sed etiam ipse hoc mi-nitari sentiret. Per tres continuos vitæque termin proximos annos et solis et lunæ creberrima defectio et in sole macula quædam atri coloris septem dieru spatio visa. Porticus, quam inter basilicam et regia operosa mole construxerat, die ascensionis Domi subita ruina usque ad fundamenta conlapsa (6). It pons Hreni (7) apud Mogontiacum, quem ipse per cem annos ingenti labore et opere mirabili de lig

(1) Sex codd. *erat.*
(2) Cod. Vindobon. 354 : *annos* XLVI.
(3) Cod. Vindobon. 90, 477 et 338 et cod. Zwetlensis : LXX° II° *tis anno, indictione* VI. V. *kal. febr.*
(4) Cod. Gothan. *Appropinquante vero finis termino.*
(5) Ita habent octo codd.; plerique alii : *prodigia.* — Cf. Suet c. 97.
(6) Sex codd. *conlapsa est.*
(7) Cod. Vindobon. 90 : *pons in Rheno.*

même, à ses propres frais, fait construire à Aix, pour l'amour de Dieu, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en l'honneur de la Vierge sainte et éternelle, mère du Sauveur. Il y fut inhumé le jour même de sa mort, et on éleva au-dessus de son tombeau une arcade dorée avec son image et une inscription. L'inscription est ainsi conçue : *Dans ce tombeau repose le corps de Charles, grand et orthodoxe empereur, qui étendit glorieusement le royaume des Francs, et le gouverna avec bonheur pendant quarante-sept années. Il mourut septuagénaire, l'an du Seigneur huit cent quatorze, la septième année de l'indiction, le cinq des Calendes de février* (1).

XXXII. Les approches de sa mort furent signalées par un grand nombre de présages, en sorte qu'il dut pressentir, comme tout le monde, l'événement qui le menaçait. Pendant trois années consécutives, qui ne précédèrent pas de beaucoup le terme de son existence, il y eut de fréquentes éclipses de soleil et de lune, et durant sept jours entiers on vit sur le soleil une tache noirâtre (2). La galerie qu'il avait fait élever à grands frais entre l'église et son palais s'écroula tout à coup le jour de l'Ascension, et

(1) Remarquez que, dans cette épitaphe, Charles est appelé *grand et orthodoxe empereur*, et non pas Charles-le-Grand. En effet, le surnom de Grand, *Carolus Magnus*, *Charlemagne*, ne commença à lui être donné que quelque temps après sa mort.

(2) Éginhard, dans ses Annales, année 807, explique lui-même d'une manière toute naturelle la cause de cette tache, qui fut remarquée sept ans avant la mort de Charlemagne, et qu'il attribue au passage de Mercure sur le soleil. « L'on vit, dit-il, pendant plus de huit jours (à partir du 17 mars), comme une petite tache noire sur le soleil, un peu plus haut que le milieu de cet astre. » Des nuages empêchèrent d'observer la fin de cette éclipse. (Voy. ci-après les Annales.)

ita construxit, ut perenniter durare posse videretur, ita tribus horis fortuitu (1) incendio conflagravit, ut, præter quod aqua tegebatur, ne una quidem hastula ex eo remaneret. Ipse quoque cum ultimam in Saxoniam expeditionem contra Godefridum (2), regem Danorum, ageret, quadam die, cum, ante exortum solis, castris egressus, iter agere cœpisset, vidit repente delapsam cœlitus cum ingenti lumine (3) facem a dextra in sinistram per serenum aera transcurrere, cunctisque hoc signum, quid portenderet, admirantibus, subito equus quem sedebat (4), capite deorsum merso, decidit, eumque tam graviter ad terram elisit, ut fibula sagi rupta balteoque gladii dissipato, a festinantibus qui aderant ministris exarmatus, non sine adminiculo (5), levaretur. Jaculum etiam quod tunc forte manu tenebat, ita elapsum est, ut viginti vel eo amplius pedum spatio longe jaceret. Accessit ad hoc

---

(1) Sex codd. *fortuito*. — Cod. Gothan. *forti*.

(2) All. *Gotofridum*, *Godofridum*, *Dogofridum*, *Togofridum*, *Logofridum*, *Godfridum*.

(3) Codd. Vindobon. 338 et Zwetlens. *luce*.

(4) Codd. *quem super sedebat*; *super quem....*; *in quo....*; *cui insidebat*.

(5) *Non* deest in sex codd.; non nulli habent *nec*; quindecim codd. *et*. — Cod. Bodleian. H, 39 : *exarmatus aut sine amiculo*; quod si hoc verbum *amiculo*, quod legunt septem codd. (Bodleian. scilicet, Cantabrig., Vindobon. 16, Bremens., Jacobi Morell. et Goldasti) pro germano habeatur, sensus longe diversus apparet et tunc locum sic restituendum esse constat : ..... *Ut fibula sagi rupta balteoque gladii dissipato, a festinantibus qui aderant ministris exarmatus* (i. e. sine armis), *et sine amiculo* (i. e. sine amictu), *levaretur*. — Gallicè : ....*avec tant de violence que l'agrafe de sa saye en fut arrachée, son baudrier brisé*, et qu'il se trouva sans armes et sans manteau lorsque *les officiers qui l'entouraient s'empressèrent de le relever*. Quod quidem haud irrationabile est et ideo non prorsus forsan rejiciendum. Videant eruditi.

fut détruite jusque dans ses fondements ; de même le pont de bois construit, par ses ordres, sur le Rhin, près de Mayence, qui avait coûté dix années de travaux énormes, et qui, par son admirable structure, semblait devoir durer éternellement, fut dévoré en trois heures par un incendie fortuit, et si complétement, qu'à l'exception de ce qui était recouvert par les eaux, il n'en resta pas une solive. Dans sa dernière expédition en Saxe contre Godefrid, roi des Danois, un jour qu'étant sorti du camp avant le lever du soleil il venait de se mettre en marche, il vit tout à coup descendre du ciel un météore d'une lumière éclatante qui, par un temps serein, traversa l'air de droite à gauche, et pendant que tout le monde admirait ce prodige et cherchait à l'interpréter, le cheval, sur lequel le roi était monté, tomba la tête en avant et le renversa à terre avec tant de violence, que l'agrafe de sa saye en fut arrachée, son baudrier brisé, et que lui-même, après avoir été sur-le-champ débarrassé de ses armes par les officiers qui l'entouraient, ne put se relever sans leur aide. Un javelot, qu'il tenait par hasard à la main au moment de l'accident, fut emporté si loin qu'on ne le retrouva qu'à une distance de plus de vingt pieds (1). A tous ces indices vinrent se joindre de fréquentes secousses qui

(1) Ce phénomène électrique fut sans doute accompagné d'une détonation dont Éginhard a oublié de parler. C'est une chose fort rare, mais qui cependant n'est pas sans exemple, de voir la foudre éclater par un temps parfaitement serein. M. Arago, dans sa notice sur le tonnerre (*Annuaire du Bureau des Longitudes pour l'année* 1838, p. 298, §. 50), s'appuyant sur les témoignages de Sénèque (*Questions nat.*, liv. I, §. 1) ; d'Anaximandre (*Questions nat.*, liv. II, §. 18) ; de Senebier (*Journal de Physique*, tom. XXX, pag. 245), et surtout sur celui de Volney, en admet la possibilité. On pourrait encore citer un fait de la même nature rapporté par Éginhard dans ses Annales, ann. 823.

creber Aquensis palatii tremor, et in domibus ubi conversabatur assiduus laqueariorum crepitus; tacta etiam de cœlo, in qua postea sepultus est, basilica, malumque aureum, quo tecti culmen erat ornatum, ictu fulminis dissipatum et supra domum pontificis, quæ basilicæ contigua erat, projectum est. Erat in eadem basilica, in margine coronæ, quæ inter superiores et inferiores arcus interiorem (1) ædis partem ambiebat, epigramma sinopide (2) scriptum, continens quis auctor esset ejusdem templi, cujus in extremo versu legebatur : KAROLUS PRINCEPS. Notatum est a quibusdam, eodem quo decessit anno, paucis ante mortem mensibus, eas quæ PRINCEPS exprimebant litteras, ita esse deletas (3) ut penitus non apparerent. Sed superiora omnia sic aut dissimulavit aut sprevit, ac si nihil horum ad res suas quolibet modo pertineret.

XXXIII. Testamenta (4) facere instituit, quibus filias (5) et ex concubinis liberos ex aliqua parte sibi heredes faceret, sed tarde inchoata, perfici non poterant. Divisionem tamen thesaurorum et pecuniæ ac vestium aliæque supellectilis coram amicis et ministris suis, annis tribus (6) antequam decederet, fecit,

---

(1) Nov. codd. *inferiorem*.

(2) Cod. Vindobon. 16 : *sinope descriptum*.

(3) Cf. Suet. Aug. c. 97.

(4) Cf. Suet. Aug. c. 101.

(5) Cod. Vindobon. 667 : *quibus ex concubinis filias et liberos*. — Codd. Reg. Paris. 5943 et 5926 : *filios ex*. — Cod. Vindobon. 16 et codd. Reg. Par. 4877, 5997, 5999 : *filios*.

(6) Codd. Vindobon. 338 et Zwetlens. *anno tercio*.

igitèrent le palais d'Aix et le continuel craquement des ambris dans les édifices qu'il habitait; la basilique dans aquelle il fut plus tard enseveli, fut aussi frappée par le eu du ciel, et la boule d'or qui décorait le faîte du toit, brisée par la foudre, alla retomber sur la maison de 'évêque, contiguë à l'église. Il y avait dans la même basiique, sur la marge de la corniche qui, entre les arceaux supérieurs et inférieurs, régnait intérieurement tout autour de l'édifice, une inscription en cinabre indiquant le nom de celui qui avait élevé le monument. Dans la dernière ligne on lisait ces mots : *Charles prince*. Or, quelques personnes remarquèrent que l'année même de sa mort, quelques mois auparavant, les lettres qui formaient le mot *prince* étaient tellement effacées qu'on ne pouvait plus du tout les distinguer. Mais le roi feignit de ne pas comprendre ces avertissements que nous venons de rapporter, ou bien il y resta indifférent comme s'ils n'intéressaient aucunement sa destinée.

XXXIII. Il avait résolu de régler par testament ce qu'il voulait laisser à ses filles et aux enfants qu'il avait eus de ses concubines. Mais cet acte commencé trop tard ne put être achevé. Cependant trois ans avant de mourir, il fit la distribution de ses trésors, de son argent, de ses vêtements et de tout son mobilier, en présence de ses amis et de ses officiers, les prenant à témoin, afin que leur suffrage assurât après sa mort l'exécution de ce partage; et il consigna ses intentions, à cet égard, dans un écrit sommaire dont voici les dispositions et le texte :

« AU NOM DU SEIGNEUR DIEU TOUT-PUISSANT LE PÈRE, « LE FILS ET LE SAINT-ESPRIT. Inventaire et partage faits « par le très-glorieux et très-pieux Seigneur, Charles

contestatus eos, ut post obitum suum a se facta distributio per illorum suffragium rata permaneret; quidque ex his quæ diviserat fieri vellet, breviario comprehendit, cujus ratio ac textus talis est : « IN NOMINE DOMINI DEI OMNIPOTENTIS PATRIS FILII ET SPIRITUS « SANCTI. Descriptio (1) atque divisio, quæ facta est a « gloriosissimo atque piissimo domno, Karolo imperatore augusto, anno ab incarnatione Domini Nostri « Jesu Christi DCCCXI, anno vero regni ejus in Francia XLIII (2), et in Italia XXXVII (3), imperii autem XI (4), indictione (5) IV; quam pia et prudenti consideratione facere decrevit, et Domino « annuente perfecit, de thesauris suis atque pecunia, « quæ in illa die in camera ejus inventa est. In qua « illud præcipue præcavere voluit, ut non solum « eleemosinarum largitio, quæ sollemniter apud christianos de possessionibus eorum agitur, pro se quoque de sua pecunia ordine atque ratione perficeretur, sed etiam, ut heredes sui, omni ambiguitate « remota, quid ad se pertinere deberet, liquido cognoscere et sine lite atque contentione sua inter se « competenti partitione dividere potuissent. Hac igitur intentione atque proposito omnem substantiam « atque supellectilem suam, quæ in auro et argento

---

(1) Nuenar. com. *Incipit descriptio.*

(2) Codd. Reg. Paris. 4955, Cotton. (Tib. c. XI), et Gothan., XLIIII.

(3 Unus omnium codex Vindobon. 667 legit XXXVII; codd. Paris. 5925 et Vindobon. 110, XXXIII; reliqui omnes, XXXVI. — Ita habet D. Bouq. sed in not. addit : « legendum XXXVII, licet codices mss. quos « consuluit Baluzius et omnia exemplaria edita habeant XXXVI. »

(4) Cod. Christin. Regin. 692, XII.

(5) Ita habet D. Bouq., cum plerisque codd.; Pertz : *inditione.*

« empereur auguste, l'an de l'incarnation de Notre-Sei-
« gneur Jésus-Christ 811, la quarante-troisième année
« de son règne en France, la trente-septième de son règne
« en Italie, la onzième de son empire, la quatrième de
« l'indiction. Ce partage, que des considérations de piété
« et de prudence l'ont engagé à faire et qu'il a, grâce à
« Dieu, accompli, comprend l'argent et tous les trésors
« qui se sont trouvés ce jour-là dans sa chambre. Par cet
« acte, il a voulu surtout pourvoir non-seulement à ce que
« la distribution d'aumônes que les chrétiens ont cou-
« tume de faire solennellement avec leurs biens, se fît pour
« lui avec ses propres deniers d'une manière régulière et
« raisonnable, mais encore à ce que ses héritiers, n'ayant
« désormais aucune incertitude sur ce qui devait leur re-
« venir, pussent reconnaître clairement et se partager,
« suivant la division établie, sans procès ni contestation,
« leurs parts respectives. C'est donc dans cette intention
« et dans ce but que tous les objets et tous les meubles tant
« en or qu'en argent, toutes les pierres précieuses et les or-
« nements royaux que l'on a pu, comme il est dit, trouver
« ce jour-là dans sa chambre, ont été par lui divisés d'abord
« en trois grands lots; et qu'ensuite, subdivisant ces lots,
« il a fait des deux premiers vingt et une parts, et réservé
« le troisième dans son entier. Cette division des deux
« premiers lots en vingt et une parts est basée sur un pa-
« reil nombre de villes métropolitaines existant, comme
« on sait, dans son royaume, afin que chacune de ces
« métropoles reçoive à titre d'aumône, par les mains de ses
« héritiers et de ses amis, une desdites parts, et que l'ar-
« chevêque qui sera alors l'administrateur de l'église mé-
« tropolitaine et recevra la part destinée à son église, la
« distribue de manière qu'un tiers soit pour son église, et

« gemmisque et ornatu regio in illa, ut dictum est, « die in camera ejus poterat inveniri, primo quidem « trina divisione partitus est, deinde easdem partes « subdividendo, de duabus partibus viginti et unam « partem fecit, tertiam integram reservavit. Et dua- « rum quidem partium in viginti et unam partem fac- « ta divisio tali ratione consistit ut, quia in regno « illius metropolitanæ civitates viginti et una esse « noscuntur, unaquæque illarum partium ad unam- « quamque metropolim per manus heredum et ami- « corum suorum eleemosinæ nomine perveniat, et ar- « chiepiscopus qui tunc illius ecclesiæ rector exstiterit, « partem quæ ad suam ecclesiam data est suscipiens, « cum suis suffraganeis partiatur, eo scilicet modo, « ut pars tertia suæ sit ecclesiæ, duæ vero partes inter « suffraganeos dividantur. Harum divisionum, quæ « ex duabus primis partibus factæ sunt, et juxta me- « tropolitanarum (1) civitatum numerum viginti et « una esse noscuntur, unaquæque ab altera seques- « trata, semotim in suo repositorio cum superscriptione « civitatis ad quam perferenda est, recondita jacet. « Nomina metropolium, ad quas eadem eleemosina « sive largitio facienda est (2), hæc sunt : Roma, « Ravenna, Mediolanum, Forum Julii (3), Gradus,

---

(1) Ita legit D. Bouq. cum codd. Reg. Paris. 5997 et 5999. — Nuenar. comes : *metropoliticarum*. — Pertz, hic et infra : *metropoleorum*.

(2) Nuenar. com. *data est.*

(3) Hæc civitatum nomina in codd. et editis his variis modis scripta leguntur : *Forojulii.* — *Gradis*, *Vradus*, *Warendus.* — *Mogontia*, *Magontia*, *Magontiacus*, *Maguntiacum* ; Nuenar. comes : *Moguntiacum.* — *Juuarium*, *Juuauium*, *Juvausum* ; Ruberi codd. *Juuanium* ; Nuenar. comes : *Vivanum.* — *Salzbur*, *Saltzburg*, *Salzburch*, *Salzburch*, *Salzeburk*, *Salzburno*, *Saltburg*, *Salburq* ; Nuenar. comes :

deux autres répartis entre ses suffragants. Les parts ii ont été faites des deux premiers lots, et qui sont nombre de vingt et une, comme les villes métropolitines, ont été séparées les unes des autres. Chaque part été renfermée dans un coffre séparé, avec une étiquette i porte le nom de la ville à laquelle elle est destinée. s noms des métropoles auxquelles cette aumône ou gesse doit être distribuée sont : Rome, Ravenne, lan, Fréjus, Grado, Cologne, Mayence, *Juvavum* pelé aussi Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, uen, Reims, Arles, Vienne, Moutier-en-Tarantaise, abrun, Bordeaux, Tours et Bourges (1). Quant au isième lot, qu'il avait réservé intégralement, voici sa stination : Après avoir partagé, comme on vient de le

---

On comptait vingt-quatre métropoles dans l'empire des Francs. iétropoles omises sont Eause (*Elusa*), Aix en Provence et Nar-:. On explique assez facilement l'omission des deux premières. :, métropole de la Novempopulanie, ayant été détruite de fond mble par les Vandales (et non par les Normands, comme le t les auteurs du *Gall. christ.*), le siége métropolitain de la pro-, réuni provisoirement à celui de Bordeaux, ne fut transféré à e d'Auch que vers 845. L'église d'Aix, métropole de la seconde onnaise, paraît avoir perdu vers 596, après le pontificat de Pienson titre de métropole qu'elle réclama vainement au concile de :fort en 794, et qui ne lui fut rendu que vers 828, sous Louis-leonaire. Pendant tout cet intervalle on l'avait regardée comme un é suffragant de la métropole d'Arles. Mais il est bien difficile liquer l'omission d'une métropole aussi célèbre que celle de Nar-:, d'autant plus que son archevêque, Néfrid, qui occupa le siége épiscopal pendant plus de vingt-trois ans, de 799 à 822, fut chargé, Charlemagne lui-même, de plusieurs missions importantes, et autres d'assister comme délégué impérial, *missus dominicus*, au ne concile d'Arles en 813. Consultez à cet égard ce que dit le Le Cointe (ad ann. 811, num. 8), et voyez les notes de Baluze, *tularia Reg. Francorum*, II, 1071.

« Colonia, Mogontiacum, Juvavum quæ et Salzburg,
« Treveris, Senones, Vesontium, Lugdunum, Roto-
« magus, Remis, Arelas, Vienna, Darantasia, Ebro-
« dunum, Burdigala, Turones, Bituriges. Unius
« autem partis quam integram reservari voluit, talis
« est ratio, ut, illis duabus in supradictas divisiones
« distributis et sub sigillo reconditis, hæc tertia in
« usu quotidiano (1) versaretur, velut res quam nulla
« voti obligatione a dominio possidentis alienatam esse
« constaret, et hoc tamdiu (2), quoadusque vel ille
« mansisset in corpore, vel usum ejus sibi necessarium
« judicaret. Post obitum vero suum aut voluntariam
« secularium rerum carentiam, eadem pars quatuor
« subdivisionibus secaretur, et una quidem earum
« supradictis viginti et uni partibus adderetur, altera
« a filiis ac filiabus suis, filiisque ac filiabus filiorum
« suorum assumpta, justa et rationabili inter eos par-
« titione divideretur; tertia vero, consueto christianis
« more, in usum pauperum fuisset erogata (3); quarta,
« simili modo nomine eleemosinæ, in servorum et an-
« cillarum usibus palatii famulantium sustentationem
« distributa veniret. Ad hanc tertiam totius summæ
« portionem, quæ similiter ut cæteræ ex auro et ar-
« gento constat, adjungi voluit omnia ex ære et ferro

Saltzburgum. — *Vesontio.* — *Rotamagus*, *Rodomagum*, *Ratumagus.* — *Arales*, *Arelatum*, *Areles.* — *Daratansia*, *Darentasia*; Nuenar. comes : *Tarantasia.* — *Ebrodonum*, *Ebredunum.* — *Burdegala.* — *Turonis*, *Turonus.* — *Biturigies*, *Bituries*, *Bituricas.*

(1) Ita habent D. Bouq., Nuenar. comes et plerique codd.; quind. codd. *cottidiano*; Pertz : *cotidiano.*

(2) Pertz, cum codd. Vindobon. 667, Christ. Reg. 637 et Vatican. 5339 : *tandiu*; reliq. omnes : *tamdiu.*

(3) Nuenar. com. et cod. Vindobon. 16 : *erogaretur.*

« dire, les deux premiers lots et les avoir mis sous le « scellé, il voulut conserver l'usage habituel de celui-ci, « comme d'une chose dont la propriété n'était aliénée par « l'obligation d'aucun vœu; et il décida qu'il en serait ainsi « tant qu'il vivrait, ou qu'il croirait que l'usage de ce lot « pourrait lui être nécessaire. Mais après sa mort ou son re- « noncement volontaire aux choses de ce monde, ce même « lot devait être subdivisé en quatre parts : son intention « était que la première fût jointe aux vingt et une parts dont « nous avons déjà parlé; la seconde, attribuée à ses fils, « à ses filles, aux fils et aux filles de ses fils, et répartie « entre eux d'une manière juste et raisonnable; la troi- « sième, consacrée, suivant l'usage des chrétiens, aux be- « soins des pauvres; enfin, la quatrième, distribuée de « la même manière, à titre d'aumône, entre les serviteurs « et les servantes du palais pour leur existence. A ce « troisième lot dont on vient de parler, et qui consiste, « comme les deux premiers, en or et en argent, le testa- « teur a voulu joindre tous les vases, tous les ustensiles « d'airain, de fer ou d'autre métal, les armes, les vête- « ments, tous les objets mobiliers plus ou moins précieux « destinés à divers usages, tels que courtines (1), couver- « tures, tapisseries, étoffes de laine (2), cuirs, selles (3), « et tout ce qui sera trouvé ce jour-là dans sa chambre et « dans son vestiaire, afin que la quantité des parts en

(1) Tentures de lits et d'appartements, en allemand *gardinen*, rideaux.

(2) *Filtrum* signifie proprement *feutre*, *filz* en allemand, drap de laine sans tissure, façonné par l'eau et dont on se servait pour les housses de chevaux et pour les tentes. Voyez le Gloss. de Ducange au mot *feltrum*.

(3) *Sagmata*, selles pour les bêtes de somme, bâts.

« aliisque metallis vasa atque ustensilia cum armis et « vestibus, alioque, aut pretioso aut vili, ad varios usus « facto supellectili, ut sunt cortinæ, stragula, tapetia, « filtra (1), coria, sagmata, et quicquid in camera at- « que vestiario ejus eo die fuisset inventum, ut ex hoc « majores illius partis divisiones fierent, et erogatio « eleemosinæ ad plures pervenire potuisset. Capellam, « id est ecclesiasticum ministerium, tam id quod ipse « fecit atque congregavit, quam quod ad eum ex pa- « terna hereditate pervenit, ut integrum esset, neque « ulla divisione scinderetur, ordinavit. Si qua autem « invenirentur aut vasa aut libri aut alia ornamenta, « quæ liquido constaret eidem capellæ ab eo collata « non fuisse, hæc qui habere vellet, dato justæ æsti- « mationis pretio, emeret et haberet. Similiter et de « libris, quorum magnam in bibliotheca sua copiam « congregavit (2), statuit, ut ab his qui eos habere « vellent, justo pretio fuissent redempti, pretiumque « in pauperes (3) erogatum. Inter cæteros thesauros « atque pecunias tres mensas argenteas et auream « unam præcipuæ magnitudinis et ponderis esse con- « stat. De quibus statuit atque decrevit, ut una ex his, « quæ forma quadrangula, descriptionem urbis Con- « stantinopolitanæ continet, inter cætera donaria quæ « ad hoc deputata sunt, Romam ad basilicam beati « Petri apostoli deferatur, et altera, quæ forma ro- « tunda, Romanæ urbis effigie decorata (4) est, episco-

---

(1) Nuenar. comes : *fulcra.*

(2) Codd. Reg. Paris. 4877, 5997, 5999 et Vindobon. 16 : *copiam habebat congregatam.*

(3) Sic D. Bouq. cum plerisq. codd.; Pertz : *pauperibus.*

(4) Duodec. codd. *figurata*; Nuenar. com. *insignita.*

« soit augmentée, et qu'ainsi la distribution de l'aumône « puisse s'étendre à un plus grand nombre. Quant à sa « chapelle, c'est-à-dire aux objets du service ecclésiastique, « tant ceux qu'il a fait faire ou qu'il a lui-même recueillis, « que ceux qui proviennent de l'héritage de son père, il « ordonna que le tout demeurât dans son intégrité et « qu'il n'en fût point fait de partage. Cependant s'il se « trouvait des vases, des livres ou quelques ornements « que l'on sût bien positivement n'avoir pas été consacrés « par lui à cette chapelle, celui qui en aurait envie pour« rait, en payant le prix suivant une juste estimation, « les acquérir et les posséder. De même pour les livres, « dont il avait amassé dans sa bibliothèque une grande « quantité, il décida que ceux qui voudraient les avoir « pourraient les acheter à leur juste valeur, et que l'ar« gent qui en proviendrait serait distribué aux pauvres (1). « Au nombre des trésors et des meubles précieux qui

---

(1) On n'a pas d'autres renseignements sur cette nombreuse bibliothèque réunie par Charlemagne. Cependant il est probable que, malgré la faculté qu'il laissa dans son testament, elle ne fut pas entièrement dispersée après sa mort, puisque nous retrouvons encore à la fin du IXe siècle une bibliothèque du Palais (*libri in thesauro*) dont Charles-le-Chauve, par le chapitre 12 du capitulaire daté de Quierzi le 1er juillet 877 (dans Baluze, II, 264), ordonne le partage entre son fils, l'abbaye de Saint-Denis et l'abbaye de Sainte-Marie de Compiègne. Au reste, il semble que le goût des livres ait été héréditaire chez les Carlovingiens, car la bibliothèque, que Charlemagne augmenta sans doute de beaucoup, avait été commencée par son père, Pépin-le-Bref, comme cela résulte de la lettre écrite à ce prince par le pape Paul Ier, en 758 : *Direximus etiam excellentissimæ Præcellentiæ Vestræ et libros, quantos reperire potuimus, id est Antiphonale et Responsale, insimul Artem grammaticam Aristotelis, Dionysii Ariopagitæ libros, Geometricam, Orthographiam, Grammaticam, omnes græco eloquio Scriptores, nec non et horologium nocturnum.* (Bouq. V, 513, c.)

« pio (1) Ravennatis ecclesiæ conferatur (2). Ter« tiam, quæ cæteris et operis pulchritudine et ponderis « gravitate multum excellit, quæ ex tribus orbibus « connexa (3), totius mundi descriptionem subtili ac « minuta figuratione complectitur, et auream illam, « quæ quarta esse dicta est, inter (4) heredes suos « atque in eleemosinam dividendæ partis augmen« tum (5) esse constituit. Hanc (6) constitutionem « atque ordinationem coram episcopis, abbatibus, « comitibusque, qui tunc præsentes esse potuerunt, « quorumque hic nomina descripta sunt, fecit atque « constituit. Episcopi (7) : Hildebaldus (8), Ricol« fus (9), Arno (10), Wolfarius (11), Bernoin (12),

---

(1) Ita habet Pertz cum plerisq. codd. Duodec. codd. legunt *episcopo*; sic et D. Bouq. sed perperam.

(2) Cod. Vindobon. 667 : *daretur*; reliqui omnes : *conferatur*.

(3) Cod. Reg. Paris. 5925 et quatuor alii : *conuexa*.

(4) Septem dec. codd. *in tertiae illius et inter*. Codd. Vindobon. 16 et Reg. Paris. 4877 : *inter filios et inter*. — Cod. Reg. Paris. 5997 : *in theca illius et inter*.

(5) Nov. codd. *augmento*.

(6) Hic editores caput 34 inchoant, sed perperam quum sequentia non minus ac anteriora breviarii adhuc verba sint (Pertz).

(7) *Episcopi* deest in codd. Christin. Regin. 637 et 692 et in cod. Reg. Parisiensi 5354; ita et infra voces *Abbates* et *Comites*.

(8) All. *Hildibaldus*, *Hiddibaldus*, *Hildeboldus*, *Addebaldus*. — Cod. Vindobon. 110 : *Hildebaldus agrippinus archiepiscopus*.

(9) All. *Ricolfos*, *Richolfus*, *Riculfus*, *Riculphus*. — Cod. Vindobon. 110 : *Ricolphus mogontinus archiepiscopus*.

(10) Plerique codd. *Arn.*; alii *Arnus*, *Arnulfus*. — Codd. Florent. et Vindobon. 110, *Arnwolfarius* contrahunt.

(11) All. *Wolpharius*, *Woltfarius*, *Wilfarius*, *Wualfarius*, *Wulfarius*, *Vulferius*.

(12) All. *Benoin*, *Bernoin*, *Bernonius*, *Bernuinus*, *Bernowinus*, *Bernoinus*.

lui appartenaient, on sait qu'il y avait trois tables d'argent et une d'or d'une dimension et d'un poids considérable. Voici ce qu'il résolut et disposa au sujet de ces tables : l'une d'elles, de forme carrée, sur laquelle est représentée la ville de Constantinople, devait être jointe aux autres dons destinés à la basilique de Saint-Pierre de Rome et y être transportée; l'autre, de forme ronde, ornée d'une vue de la ville de Rome, devait être donnée à l'église cathédrale de Ravenne; la troisième, qui surpasse de beaucoup les deux autres par la beauté du travail comme par le poids, et qui, formée de trois cercles, contient une description de l'univers entier, tracée avec autant d'art que de délicatesse (1), était destinée, ainsi que la table d'or, que l'on a déjà dit être la quatrième, à augmenter le lot qui devait être réparti entre ses héritiers et distribué en aumônes. Cet acte et les dispositions qu'il renferme furent faits et réglés en présence des évêques, des abbés et des comtes qui purent y assis-

(1) On voit dans Thégan, chap. 8, que de tous les trésors de Charmagne, Louis-le-Débonnaire ne se réserva, en mémoire de son père, ue cette table « formée de trois cercles, ce qui la faisait paraître l'assemblage de trois boucliers réunis ; » *quæ triformis est, in modum uasi tres clypei in unum conjuncti.* Elle resta dans le trésor impérial Aix-la-Chapelle, mais, en 842, Lothaire, à l'approche de ses frères, a fit enlever avec tout ce qu'il y avait de précieux dans le palais, et la t couper en morceaux pour distribuer le métal à ses partisans. C'est e que nous apprennent les Annales de Saint-Bertin (dans Bouq. VII, 61, A; ou Pertz, II), qui la décrivent « comme un disque d'argent 'une grandeur et d'une beauté remarquable, sur laquelle brillaient, culptés en relief et occupant des espaces distincts, la description du lobe terrestre, les constellations et les mouvements des diverses planètes » ; *disco miræ magnitudinis ac pulchritudinis in quo et orbis totius escriptio et astrorum consideratio et varius planetarum discursus, ivisis ab invicem spatiis, signis eminentioribus sculpta radiabant.*

« Laidradus (1), Johannes, Theodulfus (2), Jesse,
« Heito (3), Waltgaudus (4). Abbates: Fredugisus (5),
« Adalung (6), Angilbertus (7), Irmino (8). Comites:
« Walacho (9), Meginherus (10), Othulfus (11), Ste-
« phanus, Unruochus (12), Burchardus (13), Megin-
« hardus (14), Hatto (15), Richwinus (16), Edo (17),
« Ercangarius (18), Geroldus (19), Bero (20), Hildi-
« gerus (21), Rocculfus (22). »

Hæc omnia filius ejus Hludowicus, qui divina ei

---

(1) All. *Laidrad*, *Laitradus*, *Laidragus*.

(2) All. *Theodulphus*, *Theudulfus*, *Teodolfus*, *Thedoffus*, *Theotloffus*.

(3) All. *Herto*, *Herco*, *Hierto*, *Hetto*, *Betto*.

(4) All. *Waldgaudus*, *Walgadus*, *Watgaudus*.

(5) All. *Fredegisus*, *Fridogisus*, *Frigtugisus*.

(6) All. *Adalunc*, *Adalungus*, *Adelung*, *Adaluing*.

(7) All. *Engilberdus*, *Elgibertus*, *Engelbertus*.

(8) All. *Hirmino*, *Hirnimo*, *Irmitio*.

(9) All. *Walecho*, *Walach*, *Walahe*, *Vualah*, *Wala*.

(10) All. *Meinherus*, *Meginheri*, *Meginher*, *Meginherius*.

(11) All. *Oculfus*, *Odulfus*, *Osulfus*.

(12) All. *Unruoc*, *Unroucus*, *Undroucus*, *Hunrocus*.

(13) All. *Burghardus*, *Buruchardus*, *Burchartus*.

(14) All. *Mehingardus*, *Meginardus*, *Meinhardus*, *Meginhartus*, *Mainardus*.

(15) All. *Atto*, *Ato*. — Cod. Vindobon. 110: *Hazza*.

(16) All. *Riuhuinus*, *Rihwinus*, *Riuchwinus*, *Ricwinus*, *Richwin*, *Riguinus*.

(17) All. *Eddo*, *Etto*.

(18) All. *Ercamgarius*, *Erchangarius*, *Erchemgarius*, *Erkengarius*, *Ermingerius*, *Archangarius*, *Archarius*.

(19) All. *Gerold*, *Geraldus*, *Gerholtus*.

(20) Al. *Pero*.

(21) All. *Hildigerius*, *Hilgerus*, *Hildigernus*, *Hildigern*, *Hildigerh*, *Hiltigern*, *Hildegern*, *Hildecent*, *Aldegerius*, *Hiltegernus*, *Hiltiegernus*.

(22) All. *Rhoculfus*, *Hroccolfus*, *Hrocolfus*, *Ricolfus*, *Riculfus*, *Ricolphus*.

« ter et dont les noms suivent. Évêques : Hildebald (1), « Riculf (2), Arnon (3), Wolfaire (4), Bernoin (5), Lai- « drad (6), Jean (7), Théodulf (8), Jessé (9). Heiton (10), « Waltgaud (11). Abbés : Friedgis (12), Adalung (13),

---

(1) Hildebald, archevêque de Cologne, de 785 à 818, et archichapelain de Charlemagne. Ce fut lui qui assista l'empereur à son lit de mort, et lui administra les derniers sacrements; Thégan l'appelle à cette occasion *familiarissimum imperatoris*.

(2) Riculf, archevêque de Mayence, fondateur du monastère de Saint-Alban, sacré le 4 mars 788, mourut le 9 août 813.

(3) Arnon, archevêque de Salzbourg, mort le 24 janv. 821. Voy. Hansiz, *German. sacra*, II, 97.

(4) Wolfaire, archevêque de Reims, vers 802, suiv. Marlot, ou seulement depuis 808, suiv. le *Nov. Gall. Christ.*, chancelier de Louis-le-Débonnaire en 811, mourut le 15 août 816.

(5) Bernoin, archevêque de Besançon, mort le 12 août 829.

(6) Laidrad, archevêque de Lyon, depuis 798; il avait été bibliothécaire de Charlemagne.

(7) Jean, archevêque d'Arles, mourut en 819, suiv. Saxius.

(8) Théodulf, évêque d'Orléans, dès 788, mourut le 18 septembre 821. Sur la vie politique et sur les écrits de ce prélat célèbre, voyez *Nova Gall. Christ.*; Duchesne, *Hist. Franc.* III, 336; *Hist. littéraire de la Fr.* IV, 459; et Guizot, *Hist. de la Civilisat.* II, 21.

(9) Jessé, évêque d'Amiens, dès 799, prit dans la suite, ainsi que Théodulf, une part active aux troubles qui agitèrent le règne de Louis-le-Débonnaire, et mourut en Italie, où il s'était réfugié, au commencement de septembre 836.

(10) Heiton, évêque de Bâle, et abbé de Reichnaw (*Augia Dives*), mourut dans ce monastère en 836.

(11) Waltgaud, évêque de Liége, en 810, mort le 3 avril, vers l'an 836.

(12) Friedgis, abbé de Saint-Martin de Tours et de Cormery, successeur d'Alcuin vers 804.

(13) Adalung, abbé de Saint-Waast d'Arras, prit dans la suite parti pour Louis-le-Débonnaire contre Lothaire. Les auteurs du *Gall. Christ.* (1re édit.) placent sa mort en 850; la Chroniq. du monastère de Saint-Amand, en 837.

jussione successit, inspecto eodem breviario, quam celerrime poterat, post obitum ejus summa cum devotione adimplere curavit (1).

---

(1) Cod. Christin. Regin. 692 hic habet : *Precellentissimi et prestantissimi pie recordationis Karoli invicti Augusti vita finita explicit.* — Cod. Reg. Paris. 4955 : *Explicit vita Caroli regis atque imperatoris.* — Codd. Vindobon. 16 et Reg. Paris. 4877 : *Explicit vita Karoli magni imperatoris.* — Codd. Reg. Paris. 5997 et 5999 : *Explicit vita Caroli magni, imperatoris Romanorum et regis Francorum.* — Codd. 5354 et 4631, ejusdem bibliothecæ, addunt : *Reliqua actuum ejus gesta, seu ea quæ in carminibus vulgo canuntur, de eo non hic pleniter descripta, sed require in vita quam Alchuinus de eo scribit. Explicit.* « Vita illa quam Alcuinus scripsisse dicitur, ait Pertzius, tom. II, p. 463, not. I., non alia est a nostra, in codice enim bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis in catologo Juris Canonici n° 91 signato, qui collectionem canonum sæculo XII exaratam continet inter alia hæc legi : *Ex gestis Karoli Magni juxta Alcuinum. — Rogatu et precibus Adriani Romanæ urbis episcopi exoratus, Karolus rex bellum contra Longobardos suscepit quod prius quidem a patre ejus, papa supplicante, cum magna difficultate susceptum est* et alia non nulla quæ supra capit. VI et XXVIII habentur. »

EXPLICIT.

« Angilbert (1), Irminon (2). Comtes : Walachon (3), « Meginher, Othulf, Etienne, Unroch, Burchard, Me-« ginhard, Hatton, Richwin, Edon, Ercangaire, Gérold, « Béro, Hildiger, Rocculf. »

Après la mort de Charles, son fils Louis qui, par la volonté de Dieu, lui succéda sur le trône, prit connaissance de cet écrit, et fit accomplir le plus promptement possible et avec un soin religieux, toutes les dispositions qu'il contenait.

---

(1) Angilbert, abbé de Saint-Riquier en Ponthieu, surnommé l'Homère de son temps, fut d'abord primicier du palais de Pépin, roi d'Italie, duc de la France maritime, secrétaire et premier ministre de Charlemagne. Élevé à la cour, il forma une liaison secrète avec une des filles de l'empereur, Berthe, dont il eut deux fils naturels, Harnid et l'historien Nithard. Charlemagne consentit plus tard à légitimer cette union. Ce fut en 790, à la suite d'un vœu fait pendant une maladie, qu'Angilbert se retira dans le monastère de Saint-Riquier, du consentement de sa femme qui prit le voile en même temps. Il fut élu abbé vers 793, et mourut le 18 janvier 814. Voyez l'*Hist litt. de la France*, IV, 414.

(2) Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, mourut antérieurement à 829, assez probablement le 30 avril 826.

(3) Walachon, ou Wala, frère consanguin de saint Adalhard, abbé de Corbie, et parent de Charlemagne par son père, embrassa plus tard la vie monastique, succéda à son frère en 826, et mourut le 12 septembre 836. Voyez *Inter acta SS. ord. S. Benedict.* part. I, sec. IV, p. 464, dans Bouq. VI, 279, et dans Pertz, I, sa vie composée par Paschasius Radbertus.

FIN.

ANNALES FRANCORUM,

AB ANNO DCCXLI AD ANNUM DCCCXXIX.

ANNALES DES FRANCS,

DE L'ANNÉE 741 A L'ANNÉE 829.

ANNALES FRANCORUM.

PIPPINUS ET KARLOMANNUS.

DCCXLI.

Hoc anno Karolus major domus diem obiit, tres filios heredes relinquens, Karlomannum scilicet et Pippinum atque Grifonem, quorum Grifo, qui cæteris minor natu erat, matrem habuit nomine Swanahildem (1) neptem Odilonis ducis Bajoariorum. Hæc illum maligno consilio (2) ad spem totius regni concitavit, in tantum, ut sine dilatione Laudunum civitatem occuparet, ac bellum fratribus indiceret. Qui celeriter exercitu collecto Laudunum obsidentes, fratrem in ditionem accipiunt, atque inde ad regnum ordinandum ac provincias, quæ post mortem patris a Francorum societate desciverant, recuperandas animos intendunt (3). Et ut in externa profecturi domi omnia tuta dimitterent, Karlomannus Grifonem sumens, in Novo-Castello, quod juxta Arduennam situm est, custodiri fecit, in qua custodia usque ad tempus quo idem Karlomannus Romam profectus est, dicitur permansisse.

---

(1) All. *Suaniehild*, *Swanihildem*.

(2) *Maligno consilio* deest ap. Freher, D. Bouq. et alios edit.

(3) Ita legit Pertzius. — Freherus autem, D. Bouq. et alii hic habent : *in ditionem accipiunt atque ad ea, quæ. . . . . recipienda animos intendunt.*

ANNALES DES FRANCS.

PÉPIN ET CARLOMAN.

741.

En cette année mourut (1) Charles, maire du palais, laissant pour héritiers trois fils, Carloman, Pépin et Grifon : Grifon, le plus jeune, avait pour mère Suanildis, petite-fille d'Odillon, duc des Bavarois (2). Elle fit naître en lui, par ses méchants conseils, l'espérance de se rendre maître de tout le royaume, au point qu'il s'empara sur-le-champ de la cité de Laon, et déclara la guerre à ses frères. Ceux-ci rassemblent promptement une armée, assiégent Laon, acceptent la capitulation de Grifon, et songent ensuite à organiser le royaume et les provinces, et à recouvrer tout ce qui, après la mort de leur père, s'était séparé de la confédération des Francs. Au moment d'entreprendre une expédition lointaine, ils voulurent assurer la paix intérieure de leurs états. Carloman s'assura donc de Grifon en le faisant enfermer à Neufchâteau (3), près de la forêt des Ardennes : et il paraît qu'il le retint dans cette prison jusqu'au moment où lui-même partit pour Rome.

---

(1) Le 22 octobre, à l'âge de cinquante-deux ans.

(2) Carloman et Pépin étaient fils de Rotrude, morte en 724.

(3) Neufchâteau, aujourd'hui petite ville du duché de Luxembourg Belgique), à 12 lieues E. de Mézières.

DCCXLII.

Karlomannus et Pippinus Francorum regno potiti, primo Aquitaniam recipere volentes, contra Hunoldum (1) illius provinciæ ducem, cum exercitu eandem Aquitaniam ingrediuntur, et capto quodam castello quod Luccas vocatur (2), priusquam ex ea provincia secederent, regnum quod communiter administrabant in loco, qui Vetus Pictavium dicitur, inter se diviserunt (3) : eodemque anno postquam domum regressi sunt, Karlomannus Alamanniam, quæ et ipsa a Francorum societate defecerat, cum exercitu ingressus, ferro et igne vastavit.

DCCXLIII.

Karlomannus et Pippinus junctis copiis contra Odilonem ducem Bajoariorum profecti sunt, prælioque commisso exercitum ejus fuderunt; et postquam inde reversi sunt, Karlomannus solus in Saxoniam profectus est, et castrum quod dicitur Hôhseoburg (4) et in eo Theodericum Saxonem, illius loci primarium, in deditionem accepit.

---

(1) De variis hoc nomen scribendi modis videsis annotationes nostras ad vitam Karoli Magni; ad quas scilicet remittimus pro quolibet nomine in dicta vita jam enunciato. Hoc semel dixisse satis sit.

(2) Ita habet Pertzius. — D. Bouq. et all. *cui nomen est L.* — Cod. Vindobon. 990 : *quod L. dicitur.*

(3) Sic Freher. D. Bouq. et all. — Pertz : *q. c. habuerunt, diviserunt inter se in loco qui vocatur Vetus Pictavis.*

(4) Sic Pertz, cum codd. Vindobon. 654, Reg. Paris. 5924 et Trevir. — All. *Hohseburg*, *Herochseburg*, *Hohseobur*, *Hocseburg*; D. Bouq. *Hochsigburg*.

742.

Carloman et Pépin, maîtres du royaume des Francs, voulant d'abord recouvrer l'Aquitaine sur Hunold duc de cette province, l'envahissent avec une armée, s'emparent d'un château nommé Loches (1), et, avant de se retirer, partagent, au lieu dit le Vieux Poitiers, le royaume qu'ils administraient en commun (2). La même année, après être revenu dans ses états, Carloman entre dans le pays des Allemands avec une armée, et ravage par le fer et le feu cette contrée qui avait également déserté la confédération franque.

743.

Carloman et Pépin réunissent leurs troupes pour marcher contre Odillon, duc des Bavarois : ils lui livrent combat et dispersent son armée. Ils reviennent ensemble de cette expédition, puis Carloman repart seul pour la Saxe, s'empare du château nommé Hoch-Seeburg (3) et reçoit la soumission du Saxon Théoderic qui commandait cette forteresse.

---

(1) Loches, dans la Touraine, à 8 lieues S. S. E. de Tours (Indre-et-Loire).

(2) Il s'agit ici, suivant Eckhart et D. Bouq., du partage des provinces laissées par Charles Martel à Grifon, et dont ses deux frères l'avaient dépouillé. — Le vieux Poitiers, *Limonum, Lemunum*, dans la table de Peutinger, était situé à 5 lieues N. N. E. de Poitiers, à peu de distance du Clain, vers l'embouchure de cette rivière dans la Vienne.

(3) Hoch-Seeburg (*haut château du Lac*), près de deux grands lacs, sur les confins de la Saxe et de la Thuringe, à 6 lieues S. E. de Mansfeld, et 5 lieues N. O. de Merseburg. Aujourd'hui Seeburg, dans le comté de Mansfeld (Prusse).

DCCXLIV.

Iidem fratres, Karlomannus et Pippinus, juncta manu Saxoniam ingressi sunt, prædictumque Theodericum iterum in deditionem acceperunt.

DCCXLV.

DCCXLVI (1).

Hoc anno Karlomannus, quod diu ante præmeditatus est (2), patefecit fratri suo Pippino, secularem conversationem se velle dimittere et habitu monachico Deo servire. Propter hoc dimissa expeditione (3) anni præsentis, ad vota Karlomanni perficienda et iter illius disponendum (nam Romam proficisci statuerat) et Pippinus vacabat, dans operam, ut frater honorifice ac decenter illo, quo desiderabat, perveniret.

DCCXLVII.

Karlomannus Romam profectus, dimissa seculari gloria habitum mutavit, et in monte Soracti monasterium in honorem sancti Silvestri ædificavit, ubi quondam tempore persecutionis, quæ sub Constantino imperatore facta est, sanctus Silvester latuisse fertur. Ibique aliquandiu commoratus, meliori con-

---

(1) DCCXLV legitur apud codd. et edit. et sic perperam DCCXLVI pro DCCXLVII; DCCXLVII pro DCCXLVIII, etc., usque ad ann. DCCLI. Quod restituendum nobis visum est.

(2) D. Bouq. *id quod dudum secum præmeditatus est.*

(3) D. Bouq. *dimisit expeditionem.*

744.

De nouveau, le deux frères, Carloman et Pépin, se réunissent pour envahir la Saxe; ils reçoivent une seconde fois la soumission de Théoderic.

745.

746.

En cette année Carloman (1) découvrit à son frère Pépin le projet qu'il avait formé depuis longtemps d'abandonner la vie mondaine pour servir Dieu sous l'habit monastique. En conséquence, Pépin renonce à l'expédition de cette année pour accomplir les vœux de Carloman et préparer son voyage. En effet, celui-ci avait résolu de partir pour Rome, et Pépin prit ses mesures pour que son frère pût honorablement et d'une manière digne de son rang se rendre où il désirait aller.

747.

Carloman, arrivé à Rome, abandonna la gloire mondaine pour changer d'habit, et bâtit sur le mont Soracte un monastère en l'honneur de saint Silvestre, dans le lieu, où, suivant la tradition, s'était autrefois caché saint Silvestre au temps de la persécution faite sous Constantin. Il y demeura quelque temps; mais prenant ensuite un meilleur parti, il abandonna cette résidence

---

(1) Cette année porte dans les manuscrits la rubrique de 745, et l'erreur d'un an se continue jusqu'à l'année 751. Elle provient sans doute de ce qu'Éginhard a omis les faits appartenant à l'année 745. Nous avons cru devoir rétablir l'ordre chronologique.

pour venir se consacrer au service de Dieu dans le monastère de saint Benoît (1), situé dans la province du Samnium, près du mont Cassin, et là il prit l'habit monastique.

PÉPIN.

748.

Le frère de Carloman et de Pépin, Grifon, ne voulant point rester le sujet de son frère Pépin, quoiqu'il pût vivre sous lui honorablement, réunit quelques troupes et s'enfuit en Saxe. Là, il rassembla une armée de Saxons et vint camper sur le fleuve Ocker, au lieu nommé Orheim (2). Pépin, à la tête des Francs, prit son chemin par la Thuringe, entra en Saxe pour s'opposer aux mauvais desseins de son frère, et s'arrêta sur le fleuve Missaha, au lieu appelé Skahningen (3). Cependant il n'y eut point de combat livré, et ils s'éloignèrent volontairement.

749.

Grifon, se défiant du dévouement des Saxons, gagna la Bavière, et à l'aide des troupes nombreuses qui lui arrivaient du pays des Francs, se rendit maître de ce duché, reçut la soumission de Tassilon et d'Hiltrude, et se réunit

---

(1) On voit encore de nos jours dans l'église de ce monastère une chapelle dédiée à saint Carloman et remarquable par les fresques et les mosaïques dont elle est ornée.

(2) Aujourd'hui Orem, sur l'Ocker, au-dessus de Wolfenbuttel, dans le Hanovre, sur la limite du duché de Brunswick.

(3) Schoeningen, sur la petite rivière de Meissau, dans le duché de Brunswick.

ad auxilium sibi (1) veni [illegible]. Hæc cum ad Pippinum perlata fuissent, cum [illegible] in Bajoariam profectus est, fratremque suum Grifonem cum omnibus qui cum ipso vel ad eum venerant cepit (2), Tassilonem in ducatum restituit, atque reversus, Grifonem more ducum [illegible] comitibus (3) donavit. Sed ille his beneficiis [illegible] erat, nam eodem anno ad Vaifarium [illegible] Aquitaniæ, profugit.

DCCL.

Burchardus Wirziburegensis (4) episcopus, et Folradus presbyter capellanus missi sunt Romam ad Zachariam papam, ut consulerent pontificem de causa regum, qui illo tempore fuerunt in Francia, qui nomen tantum regis, sed nullam potestatem regiam habuerunt; per quos prædictus pontifex mandavit, melius esse illum vocari regem, apud quem summa potestatis consisteret; dataque auctoritate sua, jussit Pippinum regem constitui.

DCCLI.

Hoc anno secundum romani pontificis sanctionem Pippinus rex Francorum appellatus est, et ad hujus dignitatem honoris unctus sacra unctione manu sanctæ memoriæ Bonifatii archiepiscopi et martyris, et

(1) D. Bouq. *sibi in auxilium*.
(2) Pertz : *cœpit*.
(3) Codd. Hanoveran. et Vindobon. 110 et 990 : *comitibus*.
(4) All. *Wirziburgensis*, *Wirciburgensis*; D. Bouq. *Wirtziburgensis*.

ɨwithger qui lui amenait des secours. Dès que ces événements parvinrent à la connaissance de Pépin, il partit ur la Bavière à la tête d'une puissante armée, fit priɪniers son frère Grifon et tous ceux qui étaient avec ou qui étaient venus le joindre, et rétablit Tassilon ns son duché. De retour dans ses états, il donna à Griɪ douze comtés, apanage ordinaire des ducs. Mais ce--ci ne se trouva pas content d'un tel bienfait, car la me année, il s'enfuit auprès de Waifre, duc d'Aquitaine.

750 (1).

Burchard, évêque de Wurtzbourg, et Folrad, prêtre apelain, furent envoyés à Rome vers le pape Zacharie ur consulter le pontife au sujet des rois qui existaient ɪrs chez les Francs, et qui portaient seulement le nom roi sans jouir en rien de l'autorité royale. Ce pape les argea de répondre qu'il valait mieux donner le titre roi à celui qui exerçait la puissance souveraine, et acrda son autorisation pour que Pépin fût établi roi des ancs.

751.

En cette année, conformément à la sanction du pontife Rome, Pépin fut appelé roi des Francs; et, pour être ndu plus digne de cet honneur, il reçut l'onction sacrée s mains de Boniface, de sainte mémoire, archevêque et artyr; puis, suivant la coutume des Francs, il fut élevé ır le trône dans la ville de Soissons. Quant à Childéric,

(1) Pour cette année et l'année suivante, compar. *Annales Laurissinores*. Pertz, I, 116.

more Francorum elevatus in solium regni in civitate Suessionis. Hildericus vero, qui falso regis nomine fungebatur, tonso capite, in monasterium missus est.

DCCLII.

DCCLIII.

Hoc anno Pippinus rex cum exercitu magno Saxoniam ingressus est, et quamvis Saxones ei obstinatissime resisterent, pulsi tamen cesserunt, et ipse usque ad locum qui dicitur Rimi, qui est super fluvium Wisuram (1), accessit. In qua expeditione Hildegarius archiepiscopus interfectus est, in monte qui dicitur Juburg (2). Revertenti vero regi de Saxonia nuncius venit (3) de morte fratris sui Grifonis, et a quo vel qualiter fuisset interfectus. Eodem anno Stephanus papa venit ad Pippinum regem in villa quae vocatur Carisiacus, suggerens ei, ut se et romanam Ecclesiam ab infestatione (4) Langobardorum defenderet. Venit et Karlomannus frater regis, jam monachus factus, jussu abbatis sui, ut apud fratrem suum (5) precibus romani pontificis obsisteret; invitus tamen hoc fecisse putatur, quia nec ille abbatis sui jussa contemnere, nec abbas ille (6) praeceptis regis Langobardorum, qui ei hoc imperavit (7), audebat resistere.

(1) Alii. *Wisuram*: D. Bouq. *Wiseram*.

(2) D. Bouq. cum codd. Vindobon. 110 et 990 · *Viburg*. Freher. *Duburg*.

(3) D. Bouq. *nuntium accepit*.

(4) D. Bouq. *infestationibus*.

(5) *Suum deest* ap. D. Bouq.

(6) D. Bouq. *abbas illius*.

(7) D. Bouq. *imperaverat*.

qui portait un vain titre de roi, on lui coupa les cheveux, et on le relégua dans un monastère.

752.

753.

Cette année, le roi Pépin entra en Saxe avec une armée nombreuse. Après lui avoir opposé une résistance opiniâtre, les Saxons vaincus furent refoulés; et il parvint jusqu'au lieu que l'on appelle Rehme (1), situé sur le Weser. Dans cette expédition, l'archevêque Hildigaire (2) fut tué sur une montagne nommé Iburg (3). Comme le roi revenait de la Saxe, on lui annonça que son frère Grifon avait péri, et il apprit en même temps quel était l'auteur et quelles étaient les circonstances de cette mort (4). Cette même année (5), le pape Étienne vint trouver Pépin à Quierzy (6) pour lui demander de protéger sa personne et l'Église romaine contre les attaques des Lombards. Le frère du roi, Carloman, qui s'était fait moine, y vint aussi par ordre de son abbé, pour combattre auprès de son frère les sollicitations du pape. On pense cependant qu'il ne le fit qu'à regret, car il n'osait pas mépriser la volonté de son abbé, et d'autre part, son abbé n'osait pas résister aux ordres du roi des Lombards, qui lui avait prescrit cette démarche.

---

(1) Rehme, sur le Weser, au-dessus de Minden.

(2) Hildigaire, archevêque de Cologne.

(3) Dans la principauté d'Osnabruck (Hanovre).

(4) Grifon, fuyant chez les Lombards, fut tué près de Saint-Jean-de-Maurienne dans un combat contre Thédouin comte de Vienne, et Fréderic comte de la Bourgogne transjurane.

(5) Ce fait appartient à l'année suivante.

(6) Quierzy, sur l'Oise, dans l'Ile-de-Fr., à 8 lieues O. de Laon (Aisne).

DCCLIV.

Stephanus papa postquam a rege Pippino Ecclesiæ romanæ defensionis firmitatem accepit, ipsum sacra unctione ad regiæ dignitatis honorem consecravit, et cum eo duos filios ejus, Karolum et Karlomannum; mansitque hiberno tempore in Francia. Eodem anno Bonifatius, archiepiscopus Mogontiacensis, in Frisia verbum Dei prædicans, a paganis interfectus, martyrio coronatus est.

DCCLV.

Pippinus rex, invitante atque suggerente prædicto Romano pontifice, propter justitiam beati Petri apostoli a rege Langobardorum exigendam (1), Italiam cum valida manu ingreditur. Resistentibus Langobardis et claustra Italiæ tuentibus, ad ipsas montium clusas (2) acerrime pugnatum est; cedentibusque Langobardis, omnes copiæ Francorum quamvis difficilem viam non magno labore superarunt. Haistulfus vero, rex Langobardorum, manum conserere non ausus, in civitate Papia a rege Pippino obsessus est; qui ante obsidionem non solvit quam, firmitatis causa, pro reddenda sanctæ romanæ Ecclesiæ justitia (3), obsides XL recepisset. Datis vero XL obsidibus promissisque jurejurando firmatis, ipse quidem in regnum suum regres-

(1) D. Bouq. *propter erepta romanæ Ecclesiæ per regem Longobardorum dominia, Italiam manu valida ingreditur.*

(2) Codd. Trevir. et Vindobon. 990: *clausas.* D. Bouq. *montium angustias, quas Clusas vocant.*

(3) D. Bouq. *pro restituendis quæ romanæ Ecclesiæ ablata fuerant.*

754.

Le pape Étienne, après avoir reçu du roi l'assurance qu'il prendrait la défense de l'Église romaine, le consacra avec l'huile sainte pour honorer en lui la dignité royale; il consacra en même temps les deux fils du roi, Charles et Carloman, et passa en France tout l'hiver. Cette même année Boniface, archevêque de Mayence, prêchant en Frise la parole de Dieu, fut massacré par les païens, et reçut ainsi la couronne du martyre (1).

755.

Sur l'invitation et les prières du pontife romain, Pépin entre en Italie avec une puissante armée, pour exiger les réparations dues à l'Église de Saint-Pierre. La résistance des Lombards, qui voulurent défendre les portes de l'Italie, obligea de livrer dans ces défilés des combats opiniâtres. Mais ils finirent par céder et toutes les troupes des Francs traversèrent les montagnes sans beaucoup de peine, malgré les difficultés de la route. Astolphe, roi des Lombards, n'ayant pas osé en venir aux mains, fut assiégé par Pépin dans la cité de Pavie, et ce prince ne consentit à lever le siége qu'après avoir reçu quarante otages pour garantie que tout ce qui avait été enlevé à l'Église romaine lui serait restitué. Les quarante otages ayant été livrés et les promesses affirmées par serment, Pépin reprit le chemin de ses états et renvoya à Rome le pape Étienne avec le prêtre chapelain Fulrad et un corps de Francs assez considérable. Avant que le

---

(1) Cet événement doit être reporté à l'année suivante. Voyez Mabillon, *Ann. Bened. a.* 755.

sus (1) est, et Stephanum papam cum Folrado presbytero capellano et non minima Francorum manu Romam remisit. Karlomannus autem monachus, frater regis, qui cum Berthrada regina in Vienna civitate remansit, priusquam rex de Italia reverteretur, febre correptus, diem obiit; cujus corpus jussu regis ad monasterium Sancti Benedicti, in quo monachicum habitum susceperat, relatum est.

DCCLVI.

Haistulfus, rex Langobardorum, quamquam anno superiore obsides dedisset, et de reddenda sanctæ romanæ Ecclesiæ justitia (2) tam se quam optimates suos jurejurando obstrinxisset, nihil de promissis (3) opere complevit. Propter hoc Pippinus rex iterum cum exercitu Italiam intravit, et Haistulfum in Papia civitate se includentem obsedit, et obsidione ad impletionem promissorum suorum compulit. Redditamque sibi Ravennam et Pentapolim et omnem exarchatum ad Ravennam pertinentem ad sanctum Petrum tradidit; atque his peractis, in Galliam reversus est. Haistulfus autem post abcessum ejus, cum meditaretur, quomodo sua promissa non tam impleret, quam dolose ea, quæ impleta fuerant, commutaret, in venatione de equo suo casu prolapsus est, atque ex hoc ægritudine contracta, intra paucos dies vivendi terminum (4) fecit. Cui Desiderius, qui comes stabuli ejus erat, successit in regnum.

(1) Cod. Vindobon. 990 : *reversus.*
(2) D. Bouq. *et ad reddendum ea quæ Romanæ ecclesiæ abstulerat.*
(3) D. Bouq. *nihil promissorum.*
(4) D. Bouq. *finem.*

roi fût revenu d'Italie, le moine Carloman, son frère, qui s'était arrêté dans la cité de Vienne avec la reine Bertrade, y fut saisi de la fièvre et mourut (1). Son corps fut, par l'ordre du roi, transporté dans le monastère de Saint-Benoît où il avait pris l'habit monastique.

756.

Astolphe, roi des Lombards, bien qu'il eût donné des otages l'année précédente, et qu'il se fût engagé par serment, ainsi que les grands de son royaume, à restituer ce qu'il avait enlevé à l'Église romaine, ne remplit aucun de ses engagements. Pépin entre donc une seconde fois en Italie avec une armée; il assiége Astolphe, qui s'était encore renfermé dans la cité de Pavie, et le force par là à l'accomplissement de ses promesses. Il se fit rendre Ravenne, la Pentapole et tout l'exarchat de Ravenne pour en faire don à saint Pierre, puis il revint dans la Gaule. Après son départ, Astolphe se mit à chercher dans sa tête de nouveaux moyens, non pas tant de ne pas exécuter les promesses qu'il avait faites, que de revenir à force de ruse sur ce qui avait été exécuté; mais il fit à la chasse une chute de cheval, et la maladie dont il fut attaqué à la suite de cet accident le conduisit en peu de jours au tombeau. Didier, qui était son connétable, lui succéda sur le trône.

---

(1) La mort de Carloman doit être reportée à l'année précédente. Il mourut la veille des nones de décembre (4 décemb.) 754, suivant le nécrologue de Flavigny. (Voyez Eckhart, *Comment.*, I, 532.)

DCCLVII.

Constantinus imperator misit Pippino regi multa munera, inter quæ et organum (1); quæ ad eum in Compendio villa pervenerunt, ubi tunc populi sui generalem conventum habuit. Illuc et Tassilo dux Bajoariorum cum primoribus gentis suæ venit, et more francico (2) in manus regis in vassaticum manibus suis semetipsum commendavit, fidelitatemque tam ipsi regi Pippino quam filiis ejus Karolo et Karlomanno jurejurando supra corpus sancti Dionysii promisit; et (3) non solum ibi, sed etiam super corpus sancti Martini et sancti Germani simili sacramento, fidem se prædictis dominis suis diebus vitæ suæ servaturum, est pollicitus. Similiter et omnes primores ac majores natu Bajoarii, qui cum eo in præsentiam regis pervenerant, fidem se regi et filiis ejus servaturos, in prædictis venerabilibus locis promiserunt.

DCCLVIII.

Pippinus rex cum exercitu Saxoniam aggressus est (4); et quamvis Saxonibus validissime resistentibus et munitiones suas tuentibus, pulsis prælio propugnatoribus, per ipsum, quo patriam defendere conabantur, vallum intravit. Commissisque passim præliis, plurimam ex ipsis multitudinem occidit (5), coegitque

(1) D. Bouq. *organa.*
(2) Cod. Hannoveran. *more Francorum.*
(3) D. Bouq. *sed.... verum.*
(4) Cod. Hannoveran. *ingressus est.*
(5) Ita Pertz, cum cod. Vindobon. 654. D. Bouq. cum cæteris codd. et edit. *cecidit.*

757.

L'empereur Constantin envoya au roi Pépin un grand nombre de présents, et entre autres un orgue. Ces présents lui furent apportés dans sa terre de Compiègne où il tenait alors l'assemblée générale des Francs. Tassillon, duc des Bavarois, avec les principaux de sa nation, y vint aussi. Suivant la coutume des Francs, il prêta serment comme vassal entre les mains du roi et promit fidélité tant à ce prince qu'à ses fils, Charles et Carloman, en jurant sur les reliques de saint Denis. Ce serment fut renouvelé sur les corps de saint Martin et de saint Germain, et il promit, dans les mêmes termes, de servir fidèlement ses maîtres pendant tous les jours de sa vie. De même tous les chefs et tous les anciens parmi les Bavarois, qui se trouvaient avec lui en présence de Pépin, jurèrent dans ces saints lieux de garder fidélité à ce prince et à ses fils.

758.

Le roi Pépin envahit la Saxe avec une armée. Malgré la courageuse résistance des Saxons et leurs efforts pour défendre les points qu'ils avaient fortifiés, il attaque leurs postes, les culbute, et pénètre à travers les retranchements par lesquels ils s'efforçaient de lui fermer l'entrée de leur pays. Après avoir livré çà et là des combats dans lesquels périt une grande multitude de Saxons, il les força de promettre qu'ils se soumettraient à sa domination, et que chaque année, pour lui faire honneur, ils enverraient à l'assemblée générale des Francs un présent de trois cents chevaux. Ces conventions une fois réglées, il voulut, pour en assurer l'exécution, les placer sous la sauve-

...mnem voluntatem illius esse fac-... honoris causa ad generalem ... pro munere daturos. His ita ... saxonico, ut rata esse deberent, ... Aquitaniam sese cum exercitu suo recepit.

DCCLIX.

... Pippino regi filius, quem suo nomine Pippinum ... voluit. Sed puer immatura morte præ-... post nativitatem suam anno decessit. Hoc ... celebravit rex natalem Domini in Longlare (1), ... Jopila; neque extra regni sui terminos ... fecit.

DCCLX.

...arius dux Aquitaniæ, cum res, quæ in sua po-... erant, et ad ecclesias sub manu Pippini regis ... pertinebant, rectoribus ipsorum venerabi-... eorum reddere noluisset, ipsumque regem de ... per legatos suos commonentem audire con-...neret, contumacia sua ad suscipiendum contra se ... concitavit. Nam rex contractis undique copiis Aquitaniam ingressus, bello se res et justitias eccle-... exacturum (3) pronuntiavit. Cumque in loco, ... Tedoad (4) vocatur, positis castris consedisset, Waifarius bello certare non ausus, missa ad regem legatione, spondet se imperata facturum, ecclesiarum

---

(1) Pertz : *Lonclare.*

(2) Ita habet D. Bouq. — Pertz : *regem pro his se per.*

(3) D. Bouq. *se res ecclesiarum bello exacturum.*

(4) All. *Tedo*, *Thedoad*

garde des rites particuliers aux Saxons, puis il revint dans la Gaule avec son armée.

759.

Il naquit un fils au roi, qui voulut qu'on l'appelât de son nom Pépin. Mais cet enfant lui fut enlevé par une mort prématurée, trois ans après sa naissance. Cette année, le roi célébra la nativité du Seigneur à Longlare (1) et la Pâque à Jupille (2). Il ne sortit point des frontières de son royaume.

760.

Waifre, duc d'Aquitaine, retenait certains domaines qui appartenaient à des églises établies sous la protection de Pépin, et refusait de les rendre aux vénérables recteurs de ces saints lieux, sans même daigner entendre les avertissements que le roi lui adressait par ses députés. Son obstination lui attira la guerre. Pépin rassembla des troupes de tous côtés, et entra en Aquitaine, déclarant qu'il saurait faire rendre aux églises, par la force des armes, les biens qui leur appartenaient, et tous les droits qui leur étaient dus. Mais ce prince s'étant arrêté dans le lieu nommé Doué (3), pour y placer son camp,

(1) Ce château royal était probablement situé dans l'endroit qui porte aujourd'hui par abréviation le nom de Glaire, à une demi-lieue N. O. de Sedan, sur la rive gauche de la Meuse (Ardennes).

(2) Jupille, sur la rive droite de la Meuse à 1 lieue E. de Liége, aujourd'hui bourg de la province de Liége (Belgique).

(3) Doué, petite ville de l'Anjou, située près de la Loire, à 4 lieues S.

justitias (1) redditurum, obsides qui imperarentur daturum : dedit etiam duos de primoribus gentis, Adalgarium et Itherium. Et hoc facto, commotum contra se regis animum adeo mitigavit (2), ut statim bello desisteret. Nam acceptis obsidibus, qui ad fidem promissionibus faciendam dati sunt, rex bello abstinuit, domumque reversus, dimisso exercitu, in villa Carisiaco hiemavit, in qua et Natalem Domini et Pascha celebravit.

DCCLXI.

Waifarius dux, quamquam obsides dedisset, sacramentaque jurasset, satius tamen ratus, si (3) de illato sibi, anno superiore, bello ultionem exigeret, exercitum suum, qui Francorum possessiones popularetur, usque ad Cabillonem civitatem fecit accedere. Quod cum Pippino regi generalem conventum agenti in villa Duria fuisset nunciatum, coactis undique auxiliis, cum magno belli apparatu Aquitaniam ingressus, quædam oppida atque castella manu cepit : in quibus præcipua fuere Burbonis, Cantilla, Clarmontis. Quædam (4) se victori ultro dediderunt (5), maximeque Arvernorum castella, quæ tunc bello premebantur. Rex tamen cuncta quæ extra munitiones invenit, ferro

(1) D. Bouq. *ecclesiis jura sua.*
(2) D. Bouq. *ita contra se commotum regis animum m.*
(3) *Si* deest ap. D. Bouq. et pro *exigeret* legit *exigere.*
(4) Cod. Vindobon. 654 : *quæ.*
(5) Codd. Vindobon. 110 et 990, et D. Bouq. *dederunt.*

ifre, qui n'osait pas risquer une bataille, lui envoya députés, et promit de se soumettre à ses ordres, de ablir les églises dans tous leurs droits et de livrer les ges qu'on lui désignerait. Il donna même deux des ncipaux de sa nation, Adalgarius et Ithérius; et par te démarche il apaisa si bien la colère du roi, que ce nce renonça sur-le-champ à lui faire la guerre. Pépin, rès avoir reçu les otages, comme garants des pro- sses qui lui avaient été faites, s'abstint de toute hosti- é, rentra dans ses états, congédia son armée, et passa iver dans sa terre de Quierzy, où il célébra les fêtes de ël et de Pâques.

761.

Cependant, le duc Waifre, malgré les otages qu'il avait nnés, et les serments qu'il avait faits, jugea plus à propos tirer vengeance de la guerre dont il avait eu à souffrir nnée précédente, et fit avancer jusqu'à la cité de Châlon armée, pour qu'elle ravageât les possessions des Francs. que le roi Pépin, qui tenait alors l'assemblée géné- dans la ville de Duren (1), apprit cette nouvelle, hâta de rassembler des troupes de tous côtés, et entré en Aquitaine avec des forces considérables, mpara de plusieurs villes et châteaux, dont les prin- x furent Bourbon, Chantelle et Clermont (2). Quel- ns se rendirent volontairement au vainqueur, et

---

umur. On y voit encore des ruines romaines, et les restes ien château des ducs d'Aquitaine (Maine-et-Loire).
ren ou Doren, sur la Roer, à 6 lieues E. d'Aix-la-Chapelle, e ville et Cologne (Province Rhénane, Prusse).
rbon-l'Archambault, et Chantelle-le-Château dans le Bour- Allier); Clermont-Ferrand en Auvergne (Puy-de-Dôme).

et igne devastans, postquam ad Limovicas (1) oppidum venit, reversus est, et in villa Carisiaco hibernis habitis, Natalem Domini ac Pascha celebravit. In hac expeditione fuit cum rege filius ejus primogenitus Karolus, ad quem post patris obitum totius imperii summa conversa est (2).

DCCLXII.

Pippinus rex suscepto a se bello finem imponere cupiens, iterum aquitanicam provinciam cum magnis copiis intrat: captisque Biturica civitate et castello Toarcis, revertitur. Hiemavitque in villa Gentiliaco; atque in ea (3) Natalem Domini ac Paschalis festi solemnia (4) celebravit.

DCCLXIII.

Redeunte anni congruo tempore, conventu in Nivernis habito, et contractis undique copiis, rex Pippinus Aquitaniam repetit, et omnia quæ extra munitiones erant ferro et igne depopulatus, usque ad Cadurciam oppidum accessit (5). Inde cum integro exercitu in Franciam se recepturus, per Limovicam (6) regreditur.

(1) Codd. Vindobon. 110 et 990 : *Lemovicus*. D. Bouq. *Limovicum*.

(2) Sic Pertz cum codd. Freherus et D. Bouq. *i. summa pervenit*.

(3) Cod. Hannover. *eadem*.

(4) Codd. *sollempnia*, *sollemnia*. D. Bouq. *solennitatem*.

(5) Cod. Hannover. *venit*.

(6) Pertz : *Lemovicam*.

surtout les châteaux d'Auvergne qui souffraient le plus de la guerre. Cependant le roi, après avoir ravagé par le fer et le feu tout ce qu'il trouva hors des villes fortifiées, et s'être avancé jusqu'à la cité de Limoges, revint sur ses pas, et alla passer l'hiver dans sa terre de Quierzy où il célébra les fêtes de Noël et de Pâques. Dans cette expédition, Pépin fut accompagné par Charles, son fils aîné, qui recueillit après la mort de son père la totalité de l'empire.

762.

Le roi Pépin désirant terminer la guerre qu'il avait entreprise, entra de nouveau dans la province d'Aquitaine avec des troupes nombreuses; et, après s'être emparé de la cité de Bourges et du château de Thouars (1), il se retira et vint passer l'hiver dans son domaine de Gentilly (2), où il célébra les fêtes de Noël et la solennité de Pâques.

763.

Au retour de la saison favorable, le roi tint une assemblée à Nevers, et après avoir réuni des troupes de tous côtés, il marcha de nouveau sur l'Aquitaine, et en ravageant par le fer et le feu tout ce qui était en dehors des villes fortifiées, parvint jusqu'à la cité de Cahors. Il ramena ensuite dans ses états son armée tout entière en prenant sa route par Limoges. Ce fut alors que Tassillon, duc de Bavière, feignant par ruse d'être tombé malade, abandonna l'expédition pour retourner dans son pays : là,

(1) Thouars, à 7 lieues N. E. de Bressuire (Deux-Sèvres, ancien Poitou).

(2) Gentilly, près Paris (Seine).

De qua expeditione Tassilo Bajoariæ dux, ægritudine per dolum simulata, patriam (1) reversus est, firmatoque ad defectionem animo, ad regis conspectum ulterius se (2) venturum abjuravit. — Rex, dimisso in hiberna exercitu, ad hiemandum in villa Longlare consedit, atque ibi Natalem Domini ac Pascha celebravit. Facta est autem eo tempore tam valida atque aspera hiems, ut immanitate frigoris nulli (3) præteritorum annorum hiemi videretur posse conferri.

DCCLXIV.

Rex Pippinus, distracto in diversa animo propter duo bella, Aquitanicum jam olim susceptum, et Bajoaricum propter Tassilonis ducis defectionem suscipiendum, populi sui generalem conventum habuit in Wormacia civitate. Dilataque in futurum expeditione, illo anno domi se continuit. Hiemavitque in villa Carisiaco, atque in ea Natalem Domini et sanctum Paschalis festi solemne (4) celebravit. Eodem anno eclipsis solis facta est II. non. jun. (5) hora sexta.

---

(1) D. Bouq. *in patriam reversus est.*

(2) D. Bouq. *ad r. aspectum se ulterius v.*

(3) Ita habet D. Bouq. et alii edit. Pertz, cum quibusdam codd. *nullæ*. Quæ menda, amanuensium ignorantiæ tribuenda, accuratam Eginhardi dictionem minime sapit. Et sic de quibusdam aliis barbaris vocibus ut *reciperaverat* pro *recuperaverat*; *cœpit* pro *cepit*, etc., quas in textum admisit Pertzius, auctoritate scilicet veterum codicum, sed quæ tamen nobis, adjuvantibus aliis codd., emendandæ visæ sunt.

(4) D. Bouq. *sanctum Pascha cel.* — Codd. Vindobon. 110 et 990: *sanctam Paschalis festi solennitatem.*

(5) Codd. Trevir. Hannov. et Vindobon. 110: *II non. jun.*

s'étant affermi dans la résolution de se rendre indépendant, il fit le serment de ne plus jamais paraître en présence du roi (1). — Pépin, après avoir congédié son armée, s'arrêta à Longlare pour y passer l'hiver, et ce fut là qu'il célébra les fêtes de Noël et de Pâques. Il y eut cette année un hiver si dur et si rigoureux, qu'il semble ne pouvoir être comparé pour la violence du froid à aucun hiver des années précédentes.

764.

Cependant, le roi Pépin, dont l'activité se partageait entre les deux guerres qu'il avait maintenant à conduire, celle d'Aquitaine déjà commencée, et celle de Bavière qu'il lui fallait entreprendre à cause de la défection du duc Tassillon, réunit dans la cité de Worms l'assemblée générale de son peuple. Mais l'expédition ayant été remise à un autre temps, il resta cette année dans ses états, et passa l'hiver dans son domaine de Quierzy, où il célébra la nativité du Seigneur et le saint jour de Pâques. La même année, une éclipse de soleil eut lieu le deux des nones de juin, à la sixième heure du jour (2).

(1) Voyez les additions à la fin du volume.

(2) Le 4 juin. Cette éclipse commença lorsque l'on compte à Paris onze heures du matin, et fut visible en Europe, en Afrique et dans l'Asie occidentale. Il y eut encore cette année deux autres éclipses : une éclipse de lune, le 18 juin, et une éclipse de soleil, le 28 novembre. Voyez la chronologie des éclipses par Pingré, dans l'*Art de vérifier les Dates*, I, 66.

DCCLXV.

Hoc anno rex Pippinus domi se continuit, neque propter Aquitanicum bellum, quamvis nondum finitum, regni sui terminos egressus est, sed generalem populi sui conventum in Attiniaco villa, hiberna Aquisgrani habuit (1), ubi et Natalem Domini et Pascha celebravit.

DCCLXVI.

Pippinus rex, propter conficiendum Aquitanicum bellum conventu Aurelianis habito, in Aquitaniam profectus, destructum a Waifario Argentomagum (2) castrum reædificat (3), depositoque ibi necnon et in Biturica civitate Francorum præsidio, regreditur, Natalemque Domini Salmonciaci, Pascha vero Gentiliaci celebravit.

DCCLXVII.

Orta quæstione de Sancta Trinitate et de Sanctorum imaginibus inter orientalem et occidentalem ecclesiam, id est Romanos et Græcos, rex Pippinus, conventu in Gentiliaco villa congregato, synodum de ipsa quæstione habuit; eoque peracto, ad bellum prædictum conficiendum post Natalem Domini in Aquitaniam proficiscitur. Et per Narbonam iter agens, Tolosam agressus cepit, Albiensem et Gavuldanum (4)

(1) Cod. Vindobon. 110 : *c. i. Attiniaco villa habuit. Hibernum tempus Aquisgrani fuit.*

(2) Cod. Vindobon. 110 : *Argentum magnum.*

(3) D. Bouq. *reparat.*

(4) Al. *Gavuldianum*. D. Bouq. *Gavuldensem.*

765.

Le roi se tint chez lui toute cette année, et quoique la guerre d'Aquitaine ne fût point encore terminée, il ne sortit pas de ses états. Il convoqua l'assemblée générale de son peuple dans sa terre d'Attigny, et passa l'hiver à Aix où il célébra les solennités de Noël et de Pâques.

766.

Pépin, après avoir tenu l'assemblée à Orléans pour terminer la guerre d'Aquitaine, se dirigea vers cette province, releva le château d'Argenton (1) que Waifre avait détruit, y établit une garnison, ainsi que dans la cité de Bourges, et se retira. Il célébra les fêtes de Noël à Samoussy (2), et celles de Pâques à Gentilly.

767.

Une controverse touchant la sainte Trinité et les images des saints s'était élevée entre l'Église d'orient et celle d'occident, c'est-à-dire entre les Grecs et les Latins. Le roi convoqua les fidèles dans sa terre de Gentilly, et y fit traiter cette question dans un synode. Cela fait, il se mit en marche après les fêtes de Noël pour aller terminer la guerre d'Aquitaine. Il prit sa route par Narbonne, vint assiéger Toulouse dont il s'empara, et reçut la soumission de l'Albigeois et du Gévaudan. De retour à Vienne, il y

---

(1) Argenton, sur la Creuse, à 6 lieues S. S. O. de Châteauroux (Indre. — Berry).

(2) Samoussy en Laonnais, à 2 lieues E. de Laon (Aisne).

pagos in deditionem accepit. Et Viennam reversus, postquam ibi et Paschalis festi sacra peregit, et exercitum a labore refecit, jam prope aestate confecta, mense augusto ad reliquias belli profectus est; et Bituricam veniens, conventum more francico in campo egit (1). Indeque ad Garonnam fluvium accedens, castella multa et petras atque speluncas, in quibus se hostium manus plurima defendebat, cepit, inter quæ præcipua fuere Scoralia (2), Torinna et Petrocia. Reversusque Bituricam, exercitum in hiberna dimisit, ipse (3) ibi considens (4) Natalem Domini celebravit. Eo anno Paulus papa Romanus defunctus est, cujus rei nuntius ibi ad regem pervenit.

DCCLXVIII.

Rex Pippinus cum primum ad bellum gerendum tempus congruum esse videret, evocato undique exercitu, ad Santonicam civitatem contendit. Captoque in itinere Rimistaino (5), cum ad urbem prædictam venisset, mater et soror et neptes Waifarii ducis (6) ad conspectum ejus adductæ sunt. Quas cum pie susceptas servari jussisset, ad Garonnam fluvium proficiscitur, ubi ei Erowicus (7) cum alia prædicti ducis sorore occurrit, in loco qui Montes vocatur, seque et illam regi tradidit. Rebus igitur aliquot prospere gestis,

---

(1) Cod. Hannover. *habuit vel egit*.

(2) Al. *Scolaria*. — All. *Turrinna*, *Torrinna*.

(3) Cod. Trevir. *ipse vero ibi*. Cod. Vindobon. 990 : *ipse autem ibi*.

(4) D. Bouq. *moratus*.

(5) Cod. Vindobon. 990 · *Rimastamo*.

(6) Id. cod. *regis*.

(7) Cod. Trevir. *Eworwicus*; D. Bouq. *Eberwicus*.

célébra les fêtes de Pâques, fit reposer son armée et repartit au mois d'août, comme l'été tirait vers sa fin, pour achever la guerre d'Aquitaine. Arrivé à Bourges, il y tint une assemblée en plein air suivant la coutume des Francs. Il s'avança ensuite jusqu'à la Garonne, et s'empara d'un grand nombre de châteaux, de rochers et de cavernes dans lesquels s'étaient retranchées beaucoup de bandes ennemies. Les principaux de ces châteaux étaient Scorailles, Turenne et Peyrusse (1). De retour à Bourges, il renvoya l'armée dans ses quartiers d'hiver; et s'étant arrêté dans cette ville, il y célébra les fêtes de Noël. Cette année le pape Paul mourut; et ce fut à Bourges que le roi reçut la nouvelle de sa mort.

768.

Dès que le roi vit que la saison était favorable pour entrer en campagne, il rassembla de toutes parts ses troupes, et se dirigea vers la cité de Saintes. Pendant la route, il fit prisonnier Remistan (2), et lorsqu'il fut arrivé à Saintes, on amena en sa présence la mère, la sœur et les nièces du duc Waifre. Après les avoir accueillies avec bienveillance, il ordonna qu'elles fussent honorablement gardées, et s'avança vers la Garonne. Là, dans le lieu que l'on nomme Monts (3), Érowic vint à sa rencontre

(1) Scorailles ou Escorailles, en Auvergne, à 1 lieue S. de Mauriac (Cantal); Turenne, dans le Limousin, à 2 lieues et demie S. de Brives (Corrèze); Peyrusse, dans le Rouergue (Aveyron), sur une montagne baignée par la Diège, à 4 lieues N. N. E. de Villefranche.

(2) Remistan, oncle du duc Waifre. Pépin, auquel trois ans auparavant il avait juré fidélité, punit son manque de foi en le faisant pendre immédiatement.

(3) C'est probablement le lieu appelé aujourd'hui Mons ou Monts, dans le Haut-Languedoc (Haute-Garonne, arrondissement de Toulouse).

rex revertitur, et in castello quod dicitur Sels (1) Pascha celebravit. Assumptaque secum uxore atque familia sua iterum ad urbem Santonicam venit. Dimissaque ibi uxore et familia, cum omnibus copiis ad persequendum Waifarium ducem animum intendit, nec prius destitit, quam aut caperet aut interficeret rebellantem (2). Interfecto igitur duce Waifario in territorio Petragorico, confectoque, ut sibi videbatur, Aquitanico bello, Santonas reversus est. Cumque ibi aliquantum temporis moraretur, ægritudine decubuit. In ipsa tamen valetudine Turonos delatus, apud sancti Martini memoriam oravit. Inde cum ad Parisios venisset, VIII kal. octob. diem obiit; cujus corpus in basilica beati Dionysii martyris humatum est. Filii vero (3), Karolus et Karlomannus, consensu omnium Francorum reges creati, et Karolus in Noviomo (4) civitate, Karlomannus in Suessona (5) insignia regni susceperunt. Karolusque (6), qui major natu erat, Aquasgrani profectus, ibi Natalem Domini, et in Rotomago (7) civitate Pascha celebravit.

---

(1) Cod. olim Becceus., nunc Reg. Paris. 5924 : *Fels.*

(2) D. Bouq. *et caperet et rebellantem quoque interficeret.*

(3) D. Bouq. *filii vero ejus.*

(4) D. Bouq. cum codd. Hannover. et Vindobon. 110 et 990 : *Noviomago.*

(5) Iidem codd. *Suessona civitate.* D. Bouq. *Suessiona.*

(6) D. Bouq. *Karolusque Aquasgrani.*

(7) Sic D. Bouq. Pertz : *Ratumago.*

avec l'autre sœur du duc Waifre, et se remit avec elle entre les mains du roi. Après quelques succès, le roi revint sur ses pas et célébra les fêtes de Pâques dans le château de Selles (1), puis, s'étant fait accompagner de sa femme et de toute sa maison, il revint dans la ville de Saintes. Il les y laissa pour poursuivre sans relâche, avec toutes ses forces, le duc Waifre, et ne s'arrêta qu'après l'avoir pris et mis à mort pour sa rébellion. Ce fut sur le territoire de Périgueux que périt le duc Waifre. Pépin, croyant avoir par là terminé la guerre d'Aquitaine, revint à Saintes. Il y était déjà depuis quelque temps, lorsqu'une maladie le força de se mettre au lit. Tout malade qu'il était, il fut transporté à Tours, et fit ses dévotions au tombeau de saint Martin. De là il vint à Paris, où il mourut le 8 des calendes d'octobre, et son corps fut enseveli dans la basilique de saint Denis le martyr. Ses fils, Charles et Carloman, furent élus rois, du consentement unanime des Francs. Charles dans la cité de Noyon, Carloman dans celle de Soissons, prirent les insignes de la royauté. Charles, qui était l'aîné, étant parti pour Aix, y célébra la solennité de Noël. Ce fut à Rouen qu'il célébra les fêtes de Pâques.

---

(1) Selles sur Nahon, *Cella S. Genulphi*, dans le Berry (Indre), ou plutôt Selles en Berry, sur le Cher, *Cellæ Biturigum, Cella S. Eusicii* (Loir-et-Cher). M. Pertz fait observer avec raison que l'orthographe du mot *Sels* ne s'accorde pas avec l'étymologie de ces deux noms de lieux, *Cella*. Cependant, comme Pépin passa toute cette année dans le midi de la Gaule, il n'est pas possible d'admettre qu'Éginhard ait voulu parler du château de Seltz en Alsace.

KAROLUS ET KARLOMANNUS.

DCCLXIX.

Postquam hi duo fratres patri succedentes regnum inter se partiti sunt, Aquitania provincia, quæ in sortem majoris natu Karoli regis cesserat, remanentibus in ea transacti belli reliquiis, conquiescere non potuit. Nam Hunoldus (1) quidam regnum affectans, provincialium animos ad nova molienda concitavit. Contra quem ipse, cui eadem provincia sorte obvenerat, rex Karolus cum exercitu profectus est. Sed cum fratris auxilium habere non posset, qui procerum suorum pravo consilio ne id faceret impediebatur, colloquio tantum cum eo habito in loco qui Duasdives vocatur, fratre in regnum suum remeante, ille Egolisenam Aquitaniæ civitatem proficiscitur, et inde, contractis undique copiis, fugientem Hunoldum persequitur, paulumque (2) abfuit quin caperet. Sed ille notitia locorum, in quibus regis exercitum latere poterat, liberatus est, dimissaque Aquitania Wasconiam petiit, tutum se ibi fore arbitratus. Erat tunc Wasconum dux, Lupus nomine, cujus fidei se Hunoldus committere non dubitavit. Ad quem rex missa (3) legatione, jubet sibi perfugam reddi, idque ea conditione ut, nisi dicto obediens fuisset (4), sciret se bello Wasconiam ingressurum, neque inde prius di-

(1) D. Bouq. *Hunholtus* et sic deinceps.

(2) D. Bouq. *prosequitur, paululumque.*

(3) D. Bouq. *missa ocius legatione.*

(4) Ita habet D. Bouq. Pertzius autem : *p. r. ea conditione mandata si dicto audiens sibi non fuisset.*

CHARLES ET CARLOMAN.

769.

Les deux frères succédèrent à leur père, et se partagèrent le royaume (1). Cependant, l'Aquitaine qui se trouvait dans le lot de Charles, l'aîné des deux frères, agitée par les restes de la dernière guerre, ne put demeurer en repos. Un certain Hunold (2) voulant s'emparer de la royauté, excita les esprits des habitants de ce pays à de nouvelles révoltes. Charles, à qui, comme nous l'avons dit, cette province était échue, s'avança contre lui en personne. Mais ne pouvant obtenir de secours de son frère, que les mauvais conseils de ses courtisans empêchaient de lui en fournir, il n'eut avec lui qu'une entrevue dans le lieu appelé *Duas Dives* (3), et laissant Carloman retourner dans ses états, il se rendit à Angoulême, l'une des villes de l'Aquitaine. De là, après avoir réuni des troupes de toute part, il se mit à la poursuite d'Hunold, et peu s'en fallut qu'il ne le fît prisonnier. Mais la connaissance que celui-ci avait des lieux, lui permit de se dérober à l'armée du roi; et s'étant échappé, il quitta l'Aquitaine pour gagner la Gascogne, persuadé qu'il y trouverait un asile sûr. Loup était alors duc des Gascons, Hunold n'hésita point à se remettre entre ses mains. Mais le roi envoya à Loup une ambassade pour

---

(1) Voyez sur ce partage la note relative à l'étendue de l'empire de Charlemagne, à la fin du volume.

(2) Sur Hunold, père de [illegible], voyez la *Vie de Charlemagne*, p. 17, note 2.

(3) On ne sait pas quel est ce lieu; mais il était probablement situé au delà du Rhin, dans les états de Carloman.

gressurum, quam illius inobedientiæ finem imponeret. Lupus minis regis perterritus, Hunoldum et uxorem ejus sine cunctatione reddidit, se quoque quæcumque imperarentur facturum spopondit. At rex, donec legati quos miserat reverterentur, castellum quoddam juxta Dornoniam (1) fluvium vocabulo Fronciacum (2) ædificat. Reversis igitur legatis, reducto perfuga, ædificato castello, in regnum suum regreditur (3); celebravitque Natalem Domini in villa Duria, et Pascha apud Sanctum Lantbertum in vico Leodico.

DCCLXX.

Domnus (4) Karolus rex habuit populi sui conventum generalem in Wormacia civitate. Berthrada vero, mater regum, cum Karlomanno minore filio apud Salusiam locuta pacis causa (5), in Italiam proficiscitur, peractoque propter quod illo profecta est (6) negotio, adoratis etiam Romæ Sanctorum Apostolorum

---

(1) All. *Dornaniam*, *Dordoniam*, *Dordonam*.

(2) All. *Franciacum*, *Fronctiacum*.

(3) Codd. Reg. Par. 5924, et Vindobon. 110 : *revertitur*.

(4) Cod. Trevir. et D. Bouq. *dominus* et ita deinceps.

(5) Hoc comma post vocem *causa* ponit Pertzius in notis adjiciens : « *comma in editione non hoc loco sed perperam post* causa *demum positum, sensum valde diversum reddit; lectionem nostram omnium quos ipse inspexi, et, ut mihi persuasum est, reliquorum etiam codicum auctoritas tuetur.* » — Quæ tam [illegible] viri sententia, maximi scilicet ponderis, nobis tamen attente per[illegible]ntibus, et auctoritate D. Bouq., Eckharti aliorumque eruditorum [illegible] immutanda visa est. Conf. e contra notam gall.

(6) D. Bouq. *profecta erat*.

lui ordonner de livrer le fugitif, lui faisant savoir que s'il n'obtenait point cette satisfaction il allait envahir la Gascogne, et qu'il n'en sortirait qu'après l'avoir forcé à l'obéissance. Loup épouvanté des menaces du roi, livra sans retard Hunold et sa femme (1), et promit, en outre, d'exécuter tout ce qui lui serait commandé. Cependant le roi, en attendant le retour de ses députés, avait fait élever près de la Dordogne un château qui fut nommé Fronsac. Après le retour des députés qui ramenaient Hunold, et lorsque la construction de ce château fut achevée, il regagna ses états, et célébra la solennité de Noël à Duren et la Pâque à Saint-Lambert dans la ville de Liége.

770.

Le roi Charles tint l'assemblée générale de son peuple dans la cité de Worms. Cependant Bertrade, la mère des deux rois, après avoir eu une entrevue à Seltz (2) avec Carloman, son plus jeune fils, pour maintenir la paix, se rendit ensuite en Italie; puis, quand elle eut rempli le but de son voyage et adoré à Rome le temple des saints

---

(1) Voyez *Vie de Charlemagne*, p. 19, note 2.

(2) Seltz, en Alsace, province qui faisait partie des états de Carloman, et non pas Saluces en Piémont, comme l'ont pensé quelques historiens. Berthe, qui voulait amener entre ses deux fils une réconciliation, fit venir Carloman à Seltz pour le rapprocher de Charles qui était alors à Worms. Elle prit ensuite sa route par la Bavière, pour se rendre en Italie, où elle négocia le mariage de Charles avec la fille de Didier, roi des Lombards. Mais il nous semble résulter des termes mêmes du texte que le principal but de son voyage était le maintien de la paix entre ses deux fils, et que par conséquent il faut placer la virgule après les mots *pacis causa*, et les faire rapporter aux conférences que Berthe eut à Seltz avec ses fils, et non pas à son voyage en Italie. (Voyez Eckhart, *Comm.*, I, 606.)

liminibus, ad filios in Galliam revertitur. Karolus autem rex Natalem Domini Mogontiaci (1), sanctumque Pascha in villa Haristallio celebravit.

KAROLUS.

DCCLXXI.

Peracto secundum morem generali conventu super fluvium Scaldiam (2) in villa Valentiana (3), rex Karolus ad hiemandum proficiscitur. Cumque ibi aliquamdiu moraretur, Karlomannus frater a. d. II. nonas decembris (4) decessit in villa Salmontiaco. Et rex ad capiendum ex integro regnum animum intendens, Carbonacum villam venit. Ibi Wilharium episcopum Sedunensem (5) et Folradum presbyterum et alios plures sacerdotes, comites etiam atque primates fratris sui, inter quos vel præcipui fuere Warinus et Adalhardus, ad se venientes suscepit. Nam uxor ejus et filii cum parte optimatum in Italiam profecti sunt. Rex autem profectionem eorum in Italiam (6) quasi

---

(1) D. Bouq. *in Moguntiaco*.

(2) D. Bouq. *Scaldim*.

(3) Ita D. Bouq. Pertz : *Valentianas*.

(4) Cod. Vindobon. 654 : *frater ad pridie non*. Cod. Reg. Paris. 5924 : *frater ad pridie....* Cod. Trevir. *frater ad II Non*. Cod. Hannover. *frater ad VI non*. Codd. Vindobon. 110 et 990 : *frater pridie nonas*. D. Bouq. *frater ejus pridie nonas*. — Hic Pertzianam lectionem retinuimus qui enim, mutato *ad* in *a. d.*, id est legendo : *ante diem II nonas decembris*, locum convenienter restituit. Videsis *Artem dijudicandi temporum notas* (edit. noviss.) I, 52. Gloss. voc. *ante diem*.

(5) Cod. Vindobon. 990 : *Wlharium Seduciensem*.

(6) D. Bouq. *R. a. hanc eorum profectionem*.

Apôtres, elle revint en Gaule auprès de ses fils. Le roi Charles célébra cette année la solennité de Noël à Mayence, et la sainte Pâque dans son château d'Héristal (1).

CHARLES.

771.

Après avoir tenu, suivant la coutume, l'assemblée générale, qu'il convoqua cette année à Valenciennes sur l'Escaut, le roi Charles revint en Gaule passer l'hiver. Il y était déjà depuis quelque temps, lorsque son frère Carloman mourut dans son domaine de Samoucy, la veille des nones de décembre. Le roi, songeant alors à s'emparer du royaume tout entier, se rendit à Corbény (2). Il reçut dans cette ville, Wilharius évêque de Sedan, le prêtre Fulrad et plusieurs autres prélats, comtes et grands officiers de son frère, parmi lesquels on remarquait surtout Warin et Adalhard (3). Quant à la femme et aux fils de Carloman, ils étaient partis pour l'Italie avec une partie des grands de sa cour. Le roi fit peu d'attention à leur voyage, qu'il regardait comme sans importance. Cette année il

(1) Héristal, sur la Meuse, à 1 lieue N. E. de Liége. Sur ce palais, célèbre sous les rois de la 2e race, voyez Mabillon, *De re Diplom.*, liv. IV.

(2) Corbény en Laonnais, à 4 lieues S. E. de Laon (Aisne), et non Carbonac dans les Ardennes. Carbonac, indiqué par M. de Sismondi (*Hist. des Fr.* II, 232), n'a même jamais existé, c'est une erreur du Dictionnaire de Baudrand, 1re édit.

(3) Adalhard, qui fut depuis abbé de Corbie et canonisé, était fils de Bernard, frère naturel du roi Pépin. Il prit sous Louis-le-Débonnaire une grande part aux troubles du royaume. Voy. dans Pertz, I, et dans Bouq. VI, sa Vie par Paschasius Radbertus.

supervacuam patienter (1) tulit. Celebravitque Natalem Domini Attiniaco, et Pascha Haristallio.

DCCLXXII.

Romæ Stephano papa defuncto, Hadrianus in pontificatu successit. Rex vero Karolus, congregato apud Wormaciam generali conventu, Saxoniam bello aggredi statuit, eamque sine mora ingressus, ferro et igne cuncta depopulatus, Æresburgum castrum cepit, idolum quod Irminsul (2) a Saxonibus vocabatur evertit. In cujus destructione cum in eodem loco per triduum moraretur, contigit ut, propter continuam coeli serenitatem exsiccatis omnibus illius loci rivis ac fontibus, aqua ad bibendum inveniri non posset. Sed ne diutius siti confectus laboraret exercitus, divinitus factum creditur, ut quadam die, cum juxta morem tempore meridiano cuncti quiescerent, juxta montem (3), qui castris erat contiguus, tanta vis aquæ in concavo (4) cujusdam torrentis eruperit, ut cuncto exercitui sufficeret. Tum rex, idolo destructo, ad Wisuram fluvium accessit, ibique a Saxonibus duodecim obsides accepit. Inde in Franciam reversus, in villa Haristallio et Natalem Domini et sanctam Paschalis festi solemnitatem (5) celebravit.

---

(1) Ita habet Pertz, et recte. D. Bouq. *impatienter.*

(2) Cod. Vindobon. 654 : *Irminsula Saxonibus.* Cod. ejusd. biblioth. 990 : *Yrminsul Saxonibus.*

(3) D. Bouq. *prope montem.*

(4) D. Bouq. *aquarum in concavitate.*

(5) D. Bouq. *sanctum Pascha.*

célébra les fêtes de Noël à Attigny et celles de Pâques à Héristal.

772.

Le pape Étienne mourut à Rome et Adrien lui succéda sur le trône pontifical. Cependant le roi Charles, après avoir convoqué à Worms l'assemblée générale, prit la résolution d'aller porter la guerre dans la Saxe. Il l'envahit sans délai, la ravagea par le fer et le feu, s'empara du château d'Éresburg (1), et renversa l'idole que les Saxons nommaient Irminsul (2). Il s'était arrêté depuis trois jours dans ce lieu pour assister à la destruction de l'idole; et comme le beau temps durait sans interruption, il en résulta que les ruisseaux et les sources des environs furent mis à sec, et qu'il devint impossible de trouver à boire. Mais, pour que l'armée ne fût pas davantage tourmentée par la soif, il advint, sans doute par la volonté de Dieu, qu'un jour, sur l'heure de midi, comme tout le monde reposait suivant la coutume, une immense quantité d'eau jaillit dans le lit creux d'un torrent (3), auprès d'une montagne qui touchait au camp, et put suffire aux besoins de toute l'armée. Alors, après avoir détruit l'idole, il s'approcha du Weser, où il reçut des Saxons douze otages. Il revint ensuite dans le pays des Francs, et célébra dans la ville d'Héristal les fêtes de Noël et de Pâques.

---

(1) Aujourd'hui Stadtberg, petite ville de la régence d'Arnsberg (Prusse), à 6 lieues S. de Paderborn.

(2) Voyez les notes à la fin du volume.

(3) Ce torrent est situé près du bourg d'Oldenbeke, non loin des sources de la Lippe. La fontaine jaillissante porte aujourd'hui le nom de *der Bullerborn*.

DCCLXXIII.

Adrianus papa cum insolentiam Desiderii regis et Langobardorum oppressionem ferre non posset, decrevit ut legationem ad Karolum regem Francorum mitteret, eumque sibi atque Romanis adversus Langobardos opem ferre rogaret (1). Et quia id terreno itinere per Italiam fieri non poterat, eum quem miserat legatum, nomine Petrum, Romæ navem conscendere et Massiliam usque per mare ire, atque inde terreno itinere in Franciam fecit pervenire. Qui cum ad regem in Theodone villa (2), ubi tunc hiemaverat, pervenisset, et ei legationis suæ causam aperuisset, eadem, qua venerat, via Romam regressus (3) est. Rex vero rebus, quæ inter Romanos ac Langobardos gerebantur, diligenti cura pertractatis, bellum sibi contra Langobardos pro defensione Romanorum suscipiendum ratus, cum toto Francorum exercitu Genuam (4), Burgundiæ civitatem, juxta Rhodanum sitam venit. Ibique de bello suscipiendo deliberans, copias quas secum adduxerat divisit, et unam partem cum Bernhardo patruo suo per montem Jovis ire jussit; alteram ipse ducens, per montem Cinisium Italiam intrare contendit. Superatoque Alpium jugo, Desiderium regem frustra sibi resistere conantem citra congressionem (5) fugavit, Ticenoque (6) inclusum obse-

(1) D. Bouq. *decrevit legationem ad K. r. F. mittere, eumque ut sibi atque R. a. L. o. ferret rogare.*

(2) D. Bouq. *Theodonis villa.*

(3) Cod. Vindobon. 990 : *reversus est.*

(4) D. Bouq. *Gebennam*; cod. Trevir. *Geneuam civitatem.*

(5) D. Bouq. *congressionem.*

(6) All. *Ticino*, *Ticinio.*

773.

Le pape Adrien, ne pouvant plus supporter la tyrannie de Didier et des Lombards, résolut d'envoyer vers Charles, roi des Francs, une ambassade, pour prier ce prince de le protéger ainsi que les Romains contre les Lombards. Mais comme il n'était pas possible de faire le voyage par terre en traversant l'Italie, celui qu'il avait chargé de cette mission, le nommé Pierre, s'embarqua à Rome, vint par mer jusqu'à Marseille et gagna ensuite par terre le pays des Francs. Il rencontra le roi à Thionville, où ce prince avait passé l'hiver; et, après lui avoir exposé l'objet de sa mission, il retourna à Rome par le même chemin qu'il avait pris en venant. Le roi réfléchit avec attention sur ce qui se passait entre les Romains et les Lombards, et, persuadé qu'il devait entreprendre la guerre pour protéger les Romains contre leurs oppresseurs, il se rendit avec toutes les forces des Francs à Genève, cité de la Bourgogne, située sur le Rhône. Là, il prit ses mesures pour commencer les hostilités; et après avoir divisé en deux corps les troupes qu'il avait amenées, il donna l'ordre à son oncle Bernard d'en conduire une partie par le Mont-Jou (1), et lui-même, à la tête de l'autre, marcha sur l'Italie par le Mont-Cenis. Les Alpes furent franchies. Le roi Didier fit alors de vains efforts pour résister, il fut mis en fuite, et Charles vint l'assiéger dans la ville de Pavie, où il se renferma. Le siége de cette ville offrait

---

(1) *Mons Penninus*, *Mons S. Bernhardi major*, aujourd'hui le grand Saint-Bernard. Suivant Eckhart, ce fut le duc Bernard qui donna à cette montagne son nom que l'on a confondu depuis avec celui de saint Bernard, fondateur de l'hospice.

dit, et in oppugnatione civitatis, quia difficilis erat, totum hiberni temporis spatium multa moliendo consumpsit.

DCCLXXIV.

Dum hæc in Italia geruntur, Saxones velut peropportunam de absentia regis nacti occasionem, contiguos sibi Hassorum terminos ferro et igne populantur. Cumque in eo loco qui nunc Frideslar ab incolis nominatur, basilicam a beato Bonifatio martyre dedicatam incendere molirentur, atque hoc efficere casso labore conarentur, immisso sibi divinitus pavore subitaneo, turpi trepidatione confusi, domum fugiendo revertuntur. At rex, dimisso ad obsidionem atque expugnationem Ticeni exercitu, orandi gratia Romam proficiscitur. Et cum, peractis votis, inde ad exercitum fuisset reversus (1), fatigatam longa obsidione civitatem ad deditionem compulit; quam cæteræ civitates secutæ, omnes se regis Francorum potestati (2) subdiderunt. Et rex, subacta et pro tempore ordinata Italia, in Franciam revertitur, captivum ducens Desiderium regem. Nam Adalgisus filius ejus, in quo Langobardi multum spei habere videbantur, desperatis patriæ rebus, relicta Italia in Græciam ad Constantinum imperatorem se contulit, ibique in patriciatus ordine atque honore consenuit. Rex autem domum regressus, priusquam eum Saxones venisse sentirent, tripartitum in eorum regiones misit exercitum, qui

(1) Cod. Trevir. *regressus.*

(2) Ita habet D. Bouq.—Pertz *omnes se regis ac Francorum potestati.*

tant de difficultés, qu'il força les Francs d'y passer tout l'hiver dans les travaux les plus pénibles.

774.

Tandis que ces choses se passaient en Italie, les Saxons, croyant trouver dans l'absence du roi l'occasion la plus favorable, ravagèrent par le fer et le feu le territoire des Hessois leurs voisins. Comme ils travaillaient à incendier la basilique consacrée par saint Boniface martyr dans le lieu appelé maintenant par les habitants Fritzlar (1), et qu'ils s'épuisaient en vains efforts pour effectuer leur projet, Dieu les frappa d'une terreur panique, et aussitôt, tout tremblants de peur, ils prirent honteusement la fuite pour regagner leur pays.

Cependant le roi laissant son armée au siége de Pavie, vint à Rome faire ses dévotions. A son retour dans son camp, après qu'il eut accompli ses vœux, il força la ville fatiguée d'un long siége à capituler : toutes les autres villes imitèrent cet exemple et se soumirent au roi des Francs. Maître de l'Italie, Charles, après l'avoir provisoirement organisée, revint en France, emmenant captif le roi Didier. Adalgise, fils de ce prince, en qui les Lombards semblaient placer de grandes espérances, regardant les affaires de son pays comme tout à fait désespérées, abandonna l'Italie pour se rendre en Grèce auprès de l'empereur Constantin, et y vieillit dans le rang et les honneurs du patriciat. Cependant, le roi, de retour dans ses états, avant même que les Saxons se fussent doutés de son arrivée, fit envahir

(1) Fritzlar, dans la Hesse électorale, à 5 lieues S. O. de Cassel.

[illegible]

[illegible]

DCCLXXV.

Cum rex in villa Carisiaco hiemaret, consilium iniit, ut perfidam ac foedifragam Saxonum gentem bello aggrederetur, et eo usque perseveraret, dum aut victi christianae religioni subicerentur (2), aut omnino tollerentur. Habitoque apud Duriam villam generali conventu, Rheno quoque (3) transmisso, cum totis regni viribus Saxoniam petiit, et primo statim impetu Sigiburgum castrum (4), in quo Saxonum praesidium erat, pugnando cepit. Æresburgum aliud castrum à Saxonibus destructum munivit, et in eo Francorum praesidium posuit. Inde ad Wisuram fluvium veniens, in eo loco qui Brunesberg (5) vocatur, congregatam

---

(1) Haec verba, uncinis inclusa *Karolus.... sept.*, quae apud D. Bouq. et all. edit. leguntur, in textum suum non admisit Pertz, nec in codd. ab eo laudatis reperiuntur.

(2) Ita constanter codices medii aevi fere omnes. Editores *subjicere*, *trajicere*, etc., ex suo ingenio receperunt (Pertz).

(3) Cod. Hannover. *Renoque*.

(4) D. Bouq. *Sigiburgum arcem*.

(5) All. *Brunesberc*, *Brunnesberg*.

leur pays par une armée divisée en trois corps. Cette armée porta de tous côtés l'incendie et le pillage, extermina tous ceux qui voulurent résister, et revint avec un immense butin.

[Charles, à son retour d'Italie, avait présidé à la dédicace de l'église de saint Nazaire martyr et à la translation des reliques du saint dans notre monastère de Laurisheim. Cette translation s'effectua l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 774, le jour des calendes de septembre.]

775.

Durant l'hiver qu'il passa dans son domaine de Quierzy, le roi résolut de recommencer la guerre contre les Saxons, nation perfide et infidèle à tous les traités, et de ne déposer les armes qu'après les avoir forcés à se soumettre à la religion chrétienne ou les avoir exterminés.

Il tint donc l'assemblée générale dans la ville de Duren; et, traversant le Rhin, il s'avança vers la Saxe avec toutes les forces de son royaume. Du premier choc, il emporta d'assaut la citadelle de Sigeburg, où les Saxons avaient établi une garnison. Il fortifia ensuite Eresburg, autre château détruit par les Saxons, et le laissa à la garde d'un corps de Francs. Puis arrivant sur les bords du Weser, il attaqua, dans le lieu nommé Brunesberg (1), les Saxons qui s'y étaient rassemblés en masse dans l'intention de lui disputer le passage du fleuve. Mais ils l'essayè-

(1) A 1 lieue S. O. d'Hoxter, *Huxara*, dans la province de Westphalie. Brunesberg, qui devint plus tard un château des abbés de Corbie, était situé sur une montagne escarpée où l'on voit encore des traces de fortifications, de grandes tranchées connues sous le nom de *Sachsengraben*, fosses de Saxons.

Saxonum multitudinem offendit, quæ eum transitu fluminis arcere conabatur. Sed frustra. Nam in prima congressione pulsi fugatique sunt et magnus eorum numerus ibidem interfectus est, et (1) rex, amne trajecto, cum parte exercitus ad Ovacrum (2) fluvium contendit, ubi ei Hessi (3), unus e primoribus Saxonum, cum omnibus Ostfalis (4) occurrens, et obsides quos rex imperaverat dedit, et sacramentum fidelitatis juravit. Inde regresso (5), cum in pagum qui Bucki vocatur pervenisset, Angrarii cum suis primoribus occurrerunt, et sicut Ostfali, juxta quod imperaverat, obsides ac sacramenta dederunt (6). Interea pars exercitus quam ad Wisuram dimisit, in eo loco, qui Hlidbeki (7) vocatur, castris positis, incaute se agendo (8), Saxonum fraude circumventa atque decepta est. Nam cum pabulatores Francorum circa nonam diei horam reverterentur in castra, Saxones eis, quasi et ipsi eorum socii essent, sese miscuerunt, ac sic Francorum castra ingressi sunt; dormientesque ac semisomnos adorti (9), non modicam incautæ multitudinis cædem fecisse dicuntur. Sed vigilantium ac viriliter resistentium virtute repulsi (10), castris excesserunt, et ex pacto quod inter eos in tali necessitate fieri po-

(1) Cod. Vindobon. 990 : *Tunc rex.*
(2) All. *Ouacerum, Obacrum.*
(3) D. Bouq. *Hesso*; All. *Hessuinus, Esswinus, Hessumus.*
(4) Pertz : *Ostfalais*, et ita deinceps *Ostfalai, Westfalai.*
(5) Freher. et D. Bouq. *I. reversus.*
(6) Freher. et D. Bouq. *obsides dederunt et sacramenta juraverunt.*
(7) All. *Hudbeki, Hudbechi.*
(8) D. Bouq. cum Freher. et cod. Vindobon. 110 : *incaute agens.*
(9) Freher. et D. Bouq. *dormientesque aggressi.*
(10) D. Bouq. cum Freher. et cod. Trevir. *compulsi.*

rent vainement. Repoussés, et mis en déroute dès la première rencontre, ils perdirent dans ce combat un grand nombre des leurs, et le roi, traversant le Weser, se dirigea vers le fleuve Ocker avec une partie de son armée. Là, Hessi, l'un des principaux chefs des Saxons, vint à sa rencontre avec tous les Ostphaliens, lui livra les otages qu'il avait exigés, et prêta serment de fidélité. Le roi retourna ensuite sur ses pas, et comme il était arrivé dans le pays de Bückeburg (1), les Angrariens avec leurs principaux chefs se présentèrent à lui, et, suivant l'exemple des Ostphaliens, ils livrèrent des otages conformément à ses ordres, et prêtèrent serment. Cependant une partie de l'armée, qu'il avait laissée sur les bords du Weser, avait placé son camp dans le lieu que l'on nomme Hlidbek (2). Elle se tint trop peu sur ses gardes, et se laissa surprendre par une ruse des Saxons. Comme les gardiens des troupeaux des Francs revenaient au camp vers la neuvième heure du jour, des Saxons feignirent d'être de leurs compagnons, se mêlèrent à eux et pénétrèrent ainsi dans le camp des Francs; puis ils se jetèrent sur ceux qui dormaient ou qui étaient encore engourdis par le sommeil, et firent, à ce qu'on dit, un assez grand carnage de cette multitude sans prévoyance. Mais repoussés par le courage des soldats qui veillaient et qui leur opposèrent une vigoureuse résistance, ils sortirent du camp, et prenant le seul parti qui fût à leur disposition, ils se retirèrent. Dès que le roi fut instruit de cet événement, il accourut avec toute la cé-

---

(1) Bückeburg, sur l'Aa, à 3 lieues E. de Minden, dans la province de Westphalie.

(2) Aujourd'hui Lubbeke, à 3 lieues O. de Minden (Prusse).

terat, discesserunt. Quod cum regi fuisset allatum, quanta potuit celeritate accurrens, fugientium terga insecutus, magnam ex eis prostravit multitudinem; et tum demum Westfalorum obsidibus acceptis, ad hiemandum in Franciam (1) revertitur.

DCCLXXVI.

Regi domum revertenti nuntiatur, Hruodgaudum Langobardum, quem ipse Forojuliensibus ducem dederat, in Italia res novas moliri, et jam complures ad eum civitates defecisse. Ad quos motus comprimendos cum sibi festinandum judicaret, strenuissimum quemque (2) suorum secum ducens, raptim Italiam proficiscitur, Hruodgaudoque qui regnum affectabat interfecto, civitatibus quoque, quæ ad eum defecerant, sine dilatione receptis, et in eis Francorum comitibus constitutis, eadem qua venerat velocitate reversus est. Cui vix Alpes transgresso occurrerunt (3), qui nunciarent, Æresburgum castrum (4) a Saxonibus expugnatum, ac præsidium Francorum quod in eo posuerat expulsum; Sigiburgum aliud castellum oppugnatum quidem, sed non captum, eo quod hii qui in eo causa præsidii fuerant constituti, facta eruptione incautos atque oppugnationi intentos Saxones a tergo invaserunt, et plurimis interfectis reliquos non solum oppugnationem dimittere, sed etiam fugere compulerunt, palantesque ac dispersos ad Lippiam (5)

---

(1) Ita habet D. Bouq. cum Freher. et quatuor codd. Pertz: *in Francia.*
(2) Codd. Hannover. et Vindobon. 110 et 990 : *suorum quendam.*
(3) Iidem codd. *ocurrerunt ei qui.*
(4) Freher. et D. Bouq. *arcem..... expugnatam.*
(5) All. *Lipiam*, *Libiam.*

lérité possible, se mit à la poursuite des fuyards et en tua un grand nombre. Enfin, après avoir reçu les otages des Westphaliens, il revint passer l'hiver dans le pays des Francs.

776.

Comme le roi rentrait dans ses états, il apprit que le Lombard Rotgaud, qu'il avait donné pour duc aux habitants du Frioul, tentait une révolte en Italie, et que déjà plusieurs villes avaient embrassé son parti. Pensant qu'il lui importait de réprimer promptement cette insurrection, il prit avec lui l'élite de ses troupes et partit en toute hâte pour l'Italie. Rotgaud, qui aspirait à la royauté, ayant été tué, les villes qui s'étaient déclarées pour lui furent reprises sans coup férir; le roi établit dans chacune d'elles des comtes francs, et revint d'Italie aussi vite qu'il y était allé. A peine avait-il traversé les Alpes qu'il rencontra des gens qui venaient lui annoncer que la citadelle d'Eresburg avait été prise par les Saxons et que la garnison qu'il y avait mise en avait été chassée. Un autre château, celui de Sigeburg, avait été également assiégé, mais il n'était pas tombé au pouvoir de l'ennemi. Les troupes formant la garnison firent une sortie, prirent à dos les Saxons, qui, occupés des travaux du siége, ne s'attendaient à rien; et, après en avoir tué un grand nombre, ils forcèrent le reste à lever le siége, et même à prendre la fuite dans le plus grand désordre; puis ils les poursuivirent jusqu'à la Lippe. En apprenant ces nouvelles, le roi résolut, après avoir tenu l'assemblée à Worms, de marcher en toute hâte contre les Saxons. Ayant donc réuni des troupes nombreuses, il arriva en Saxe au lieu qu'il

usque fluvium persecuti sunt. Hæc cum regi allata fuissent (1), conventu apud Wormaciam habito, Saxoniam sine mora statuit cum exercitu esse petendam, contractisque ingentibus copiis (2), tanta celeritate ad destinatum a se in Saxonia locum pervenit, ut omnes hostium conatus, quibus ei resistere parabant (3), illa festinatione præverteret (4). Nam ad fontem Lippiæ veniens, immensam illius perfidi populi multitudinem velut devotam ac supplicem, et quasi erroris sui pœniteret (5), veniam poscentem invenit. Cui cum et misericorditer ignovisset, et eos qui se christianos fieri velle affirmabant, baptizari fecisset, datis et acceptis pro fide servanda fraudulentis eorundem promissionibus, obsidibus quoque quos imperaverat, receptis, Æresburgo castro quod dirutum erat restaurato, alioque castello super Lippiam constructo, et in utroque non modico præsidio relicto, ipse in Galliam reversus, in villa Heristallio hiemavit.

DCCLXXVII.

Rex prima veris aspirante temperie Noviomagum profectus est, et post celebratam ibidem Paschalis festi solemnitatem, propter fraudulentas Saxonum promissiones, quibus fidem habere non poterat, ad locum qui Padrabrun (6) vocatur, generalem populi

---

(1) Freher. et D. Bouq. *Regi nuntiarentur.*

(2) Iidem, *Saxoniam petere statuit, contractisque copiis.*

(3) Iidem, *conabantur.*

(4) Codd. Vindobon. 110 et 990 : *perverteret.* Ita habent Freher. et D. Bouq.

(5) Pertz : *et quam erroris sui pœniteret, v. p. i.* — D. Bouq. cum Freher. *ac quasi erroris sui v. p. i.* Ex utraque lectione locum restituimus.

(6) All. *Padrabrunno, Patherbrunno, Padrabunno, Padrabrunna.*

avait désigné, avec une telle vitesse, que tous les efforts que l'ennemi s'apprêtait à lui opposer se trouvèrent paralysés par cette rapidité prodigieuse. En effet, parvenu aux sources de la Lippe, il y trouva une immense multitude de ce peuple perfide, qui, se mettant à sa merci comme des suppliants, semblaient se repentir et lui demander pardon de leurs crimes. Après les avoir traités avec clémence et avoir fait baptiser ceux qui déclarèrent vouloir devenir chrétiens, il accepta les promesses trompeuses qu'ils lui firent d'observer la foi jurée, reçut les otages réclamés par lui; puis, ayant relevé le château d'Eresburg qui avait été détruit, il en construisit un autre sur la Lippe, laissa dans chacun d'eux une forte garnison et s'en retourna en Gaule pour aller passer l'hiver à Héristal.

777.

Le roi, au premier souffle du printemps, partit pour Nimègue, où il célébra les fêtes de Pâques. Ensuite, voyant bien qu'on ne pouvait se fier aux promesses trompeuses des Saxons, il résolut d'aller tenir, dans le lieu nommé Paderborn, l'assemblée générale de son peuple, et se dirigea vers la Saxe à la tête d'une armée considérable. Arrivé dans cette ville, il y trouva rassemblés le sénat et le peuple de cette perfide nation, qui, conformément à ses ordres, s'y étaient rendus, cherchant à le tromper par de faux semblants de soumission et de dévouement. Tous en effet se présentèrent à lui, à l'exception de Witikind, l'un des principaux chefs des Westphaliens, qui, se sentant coupable d'une foule de crimes, et

sui conventum in eo habiturus, cum ingenti exercitu in Saxoniam profectus est. Eo cum venisset, totum perfidæ gentis senatum ac populum, quem ad se venire jusserat, morigerum ac fallaciter sibi devotum invenit. Nam cuncti ad eum venerunt præter Widichindum (1), unum ex primoribus Westfalorum, qui multorum sibi facinorum conscius, et ob id regem veritus, ad Sigifridum Danorum regem profugerat. Cæteri qui venerant, in tantum se regis potestati permisere (2), ut ea conditione tunc veniam accipere mererentur, si ulterius sua statuta violarent, et patria et libertate privarentur. Baptizata est ex eis (3) ibidem maxima multitudo, quæ se, quamvis falso, christianam fieri velle promiserat. Venit in eodem loco ac tempore ad regis præsentiam de Hispania Sarracenus quidam nomine Ibinalarabi (4) cum aliis Sarracenis sociis suis, dedens se ac civitates, quibus eum rex Sarracenorum præfecerat. Idcirco rex, peracto memorato conventu, in Galliam reversus, natalem Domini in Dutciaco (5) villa, Pascha vero in Aquitania apud Cassinoillum (6) celebravit (7).

DCCLXXVIII.

Tunc ex persuasione prædicti Sarraceni spem ca-

---

(1) All. *Winichindum*, *Windichinum*; Freher. et D. Bouq. *Widikindum*.

(2) D. Bouq. cum Freher. *submisere*.

(3) Cod. Vindobon. 110 : *cum eis*.

(4) All. *Ebinalarabi*, *Abenalarabi*.

(5) All. *Ducciaco, Duniaco*; D. Bouq. cum Freher. *Dutcia*.

(6) All. *Cassinoildum*, *Cassinogilum*.

(7) Hic Freherus addit : *In qua villa natus est ei filius ex Hildegarde regina, quem ex sacro fonte Hludouicum nominaverunt.* Quas voces neque D. Bouq. neque Pertzius admiserunt.

craignant pour cela la colère du roi, s'était réfugié auprès de Sigefrid roi des Danois. Quant aux autres qui étaient venus à Paderborn, ils se remirent entre les mains du roi avec tant de soumission, qu'ils méritèrent d'obtenir leur grâce, mais à cette condition, toutefois, que, si désormais ils rompaient leurs engagements, ils seraient privés de leur patrie et de leur liberté. Un grand nombre d'entre eux se firent baptiser en cette occasion; mais c'était avec des intentions bien peu sincères qu'ils avaient témoigné vouloir devenir chrétiens.

Vers la même époque, le Sarrasin Ibn-al-Arabi, vint dans cette ville se présenter devant le roi. Il arrivait d'Espagne avec d'autres Sarrasins ses compagnons, pour se donner au roi des Francs avec toutes les villes dont le roi des Sarrasins lui avait confié la garde. Après avoir clos l'assemblée générale dont nous avons parlé, le roi retourna en Gaule, et célébra les fêtes de Noël dans son domaine de Douzy (1), et celles de Pâques à Casseneuil en Aquitaine.

778.

Cette année, le roi cédant aux conseils du Sarrasin Ibn-al-Arabi, et conduit par un espoir fondé de s'emparer de quelques villes en Espagne, rassembla ses troupes et se mit en marche. Il franchit dans le pays des Gascons la cime des Pyrénées, attaqua d'abord Pampelune dans la Navarre, et reçut la soumission de cette ville. Ensuite il

(1) Douzy, à 2 lieues S. E. de Sédan (Ardennes). Casseneuil, dans l'Agenois, à 6 lieues N. d'Agen (Lot-et-Garonne).

piendarum quarundam in Hispania civitatum haud frustra concipiens, congregato exercitu, profectus est, superatoque in regione Wasconum Pyrinei jugo, primo Pompelonem Navarrorum oppidum aggressus, in deditionem accepit. Inde Hiberum amnem vado traiciens, Cæsaraugustam præcipuam illarum partium civitatem accessit, acceptisque quos Ibinalarabi et Abuthaur (1), quosque alii quidam Sarraceni obtulerunt, obsidibus, Pompelonem revertitur. Cujus muros, ne rebellare posset, ad solum usque destruxit, ac regredi statuens, Pyrinei saltum ingressus est. In cujus summitate Wascones insidiis collocatis, extremum agmen adorti, totum exercitum magno tumultu perturbant. Et licet Franci Wasconibus tam armis quam animis præstare viderentur, tamen et iniquitate locorum et genere imparis pugnæ inferiores effecti sunt. In hoc certamine plerique aulicorum, quos rex copiis præfecerat, interfecti sunt, direpta impedimenta, et hostis propter notitiam locorum statim in diversa dilapsus est. Cujus vulneris acceptio (2) magnam partem rerum feliciter in Hispania gestarum in corde regis obnubilavit. Interea Saxones, velut occasionem nacti, sumptis armis ad Hrenum usque profecti sunt. Sed cum amnem traicere non possent, quicquid a Diutia civitate usque ad fluentem (3) Mosellæ

---

(1) All. *Abithaur*, *Abittahur*.

(2) Codd. Vindobon. 654, Reg. Par. 5924, Hannov. et Vindobonn. 110 et 990 : *vulneris accepti*. — Freherus : *v. accepti dolor*. — D. Bouq. cum Nuenario com. *v. accepti recordatio*. — « Cum hoc loco, ait Pertzius, substantivum desideretur, rejectis Freheri et Nuenarii conjecturis, una *o* littera addita sensum restituendum censui. »

(3) D. Bouq. cum Nuenar. com. *fluenta*. Freherus : *flumen*.

passa l'Èbre à gué, s'approcha de Saragosse, qui est la principale ville de cette contrée, et après avoir reçu d'Ibn-al-Arabi, d'Abithener et d'autres chefs sarrasins les otages qu'ils lui offrirent, il revint à Pampelune. Pour mettre cette ville dans l'impuissance de se révolter, il en rasa les murailles, et résolu de revenir dans ses états, il s'engagea dans les gorges des Pyrénées. Les Gascons, qui s'étaient placés en embuscade sur le point le plus élevé de la montagne, attaquèrent l'arrière-garde et jetèrent la plus grande confusion dans toute l'armée. Les Francs, tout en ayant sur les Gascons la supériorité des armes et du courage, furent défaits à cause du désavantage des lieux et du genre de combat qu'ils furent obligés de soutenir (1). La plupart des officiers du palais auxquels le roi avait donné le commandement de ses troupes, périrent dans cette action; les bagages furent pillés, et l'ennemi, favorisé par la connaissance qu'il avait des lieux, se dispersa aussitôt. Ce cruel revers effaça presque entièrement dans le cœur du roi la joie des succès qu'il avait obtenus en Espagne. Cependant les Saxons, comme s'ils eussent voulu profiter de l'occasion, prirent les armes et s'avancèrent jusqu'au Rhin. Mais, n'ayant pu traverser ce fleuve, ils se mirent a ravager, par le fer et le feu, toutes les villes et tous les villages depuis la cité de Duitz (2) jusqu'au confluent de la Moselle. Les églises aussi bien que les maisons furent ruinées de fond en comble. L'ennemi dans sa fureur n'épargnait ni l'âge ni le sexe, voulant montrer par là qu'il avait envahi le territoire des Francs,

---

(1) Sur cette expédition en Espagne, et sur la défaite de Roncevaux, comparez le chap. IX de la *Vie de Charlemagne*.

(2) Duitz, en face de Cologne, sur la rive droite du Rhin.

vicorum villarumque fuit, ferro et igne depopulati sunt. Pari modo sacra profanaque pessumdata. Nullum ætatis aut sexus (1) discrimen ira hostis fecerat, ut liquido appareret, eos non prædandi, sed ultionem exercendi (2) gratia Francorum terminos introisse. Cujus rei nuncium cum rex apud Autisiodorum (3) civitatem accepisset, extemplo Francos orientales atque Alamannos ad propulsandum hostem festinare jussit. Ipse cæteris copiis dimissis, Heristallium villam, in qua hiemare constituerat, venit. At Franci et Alamanni qui contra Saxones missi erant, magnis itineribus ad eos ire contendunt, si forte in finibus suis eos invenire possent. Sed illi, jam re peracta, revertebantur ad sua. Quorum vestigia sequuti qui a rege missi fuerunt, in pago Hassiorum super fluvium Adernam iter agentes invenerunt (4), eosque statim in ipso fluminis vado adorti, tanta strage ceciderunt, ut ex ingenti multitudine ipsorum vix pauci domum fugiendo pervenisse dicantur.

DCCLXXIX.

At rex de Heristallio, ubi hiemaverat et ubi natalem Domini ac sanctum Pascha celebraverat, prima veris temperie movens, Compendium venit. Et cum inde, peracto propter quod venerat negotio, revertisset, occurrit ei Hildibrandus (5) dux Spolitanus cum

---

(1) Freher. *sexus aut sacrarum virginum.*

(2) Nuenar. com. *ultionis exercendæ.*

(3) Sic D. Bouq. cum trib. codd. All. *Antesiodorum*, *Altissiodorum.*

(4) Nuen. com. *repererunt.*

(5) All. *Hildebrandus*, *Hiltibrandus.*

non pas pour piller, mais pour se venger. Ce fut dans la cité d'Auxerre que le roi reçut cette nouvelle. Aussitôt il envoya l'ordre aux Francs orientaux et aux Allemands de marcher en toute hâte pour repousser l'ennemi. Quant à lui, ayant congédié le reste de ses troupes, il vint dans la ville d'Héristal, où il avait résolu de passer l'hiver. Cependant les Francs et les Allemands, qui avaient reçu l'ordre de marcher contre les Saxons, s'avancèrent contre eux à grandes journées, dans l'espoir de pouvoir encore les rencontrer sur leurs territoires. Mais les ennemis avaient satisfait leur vengeance, et déjà ils avaient repris la route de leur pays. Les troupes envoyées par le roi se mirent à leur poursuite, et les atteignirent au milieu de leur marche, dans la Hesse près du fleuve Adern. Elles les attaquèrent aussitôt, comme ils passaient le fleuve à gué, et en firent un tel carnage, que de cette immense multitude il resta, dit-on, à peine quelques fuyards qui purent regagner leur pays.

779.

Dès le commencement du printemps, le roi quittant Héristal, où il avait passé l'hiver et célébré les fêtes de Noël et celles de Pâques, se rendit à Compiègne. Comme il revenait de cette ville, après avoir terminé l'affaire qui l'y avait amené, il rencontra à Verzigny (1) Hildebrand, duc de Spolète, qui lui apportait des présents considérables. Il accueillit ce seigneur avec une grande bienveillance, et le renvoya dans son duché, comblé de

(1) Versigny, bourg de l'Ile-de-France, à 6 lieues S. de Compiègne (Oise).

magnis muneribus in villa Wirciniaco. Quem et benigne (1) suscepit, et muneribus donatum in ducatum suum remisit. Ipse animo ad Saxonicam expeditionem intento, Duriam venit, habitoque juxta morem generali conventu, Hrenum in eo loco qui Lippeham (2) vocatur, cum exercitu trajecit. Cui cum Saxones in quodam loco qui Buocholt (3) vocatur, vana spe ducti resistere temptarent, pulsi fugatique sunt. Et rex Westfalorum regionem ingressus, omnes eos in deditionem accepit. Inde ad Wisuram veniens, castris positis in loco nomine Midufulli (4), stativa per aliquot dies habuit. Ibi Angrarii (5) et Ostfali venientes, et obsides dederunt, et sacramenta juraverunt. Quibus peractis, rex trans Hrenum ad Wormaciam civitatem in hiberna (6) se recepit.

DCCLXXX.

Inde, cum primum temporis opportunitas arridere visa est, iterum cum magno exercitu Saxoniam profectus est, transiensque per castrum (7) Æresburgum, ad fontem Lippiæ venit, ubi castra metatus, per aliquot dies moratus est. Inde ad orientem itinere converso, ad Ovacrum fluvium accessit. Cui cum ibi omnes orientalium partium Saxones, ut jusserat, occurrissent, maxima eorum multitudo in loco qui

---

(1) Cod. Trev. et Nuenar. com. *quem benignissime.*
(2) All. *Lippehan*, *Lipphean*, *Lippiam*, *Lippia.*
(3) Al. *Bucholt.*
(4) All. *Medufulli*, *Nudufulli.*
(5) All. *Angarii*, *Angeri*; cod. Trevir. *Ungarii.*
(6) Freherus : *c. hybernatum.*
(7) D. Bouq. cum Nuen. comit. *arcem Eresburgum.*

s dons. Cependant ayant résolu de diriger lui-même une ;pédition en Saxe, il se rendit à Duren, et après avoir nu, comme de coutume, l'assemblée générale, il tra:rsa le Rhin et s'avança avec son armée jusqu'au lieu ımmé Lippeheim (1). Les Saxons, animés d'un vain es›ir, essayèrent de lui résister dans l'endroit nommé ›cholt (2), mais ils furent repoussés et mis en fuite. Le ›i étant alors entré sur le territoire des Westphaliens, çut la soumission de tous ces peuples; puis il s'avança rs le Weser, établit son camp dans le lieu nommé Midll (3), et y prit quelques jours de repos. Les Angraens et les Ostphaliens vinrent l'y trouver, donnèrent s otages et lui jurèrent fidélité. Ces choses faites, le roi passa le Rhin et vint s'établir pour l'hiver dans la cité : Worms.

780.

Dès que la saison parut favorable, le roi quitta cette lle avec une armée considérable pour marcher de nouau contre les Saxons. Après avoir passé par la fortese d'Éresburg, il arriva aux sources de la Lippe, ı il établit son camp et s'arrêta quelques jours; tourınt ensuite vers l'orient, il gagna les bords de l'Ocr. Il y rencontra les habitants de la Saxe orientale, ui s'y étaient rendus en foule, conformément à ses rdres. La plupart d'entre eux, avec cette hypocrisie ui leur était habituelle, se firent baptiser dans le lieu

(1) Au confluent de la Lippe et du Rhin.

(2) Bocholt sur l'Ahe, à 7 lieues N. de Wesel (Westphalie).

(3) Peut-être Mollenbeck, sur la rive gauche du Weser, à 2 lieues N O. de Rinteln.

Orheim (1) appellatur, solita simulatione baptizata est. Profectus inde ad Albiam, castrisque in eo loco, ubi Ora (2) et Albia confluunt, ad habenda stativa collocatis, tam ad res Saxonum qui citeriorem (3), quam et Sclavorum qui ulteriorem fluminis ripam incolunt, componendas operam impendit. Quibus tunc pro tempore ordinatis atque dispositis, in Franciam reversus est; initoque consilio, orandi ac vota solvendi causa Romam statuit proficisci, sumptisque secum uxore ac liberis, sine mora in Italiam profectus est, celebravitque natalem Domini Ticeni, atque ibi residuum hiemis manendo complevit.

DCCLXXXI.

Inde Romam veniens, honorifice ab Adriano papa susceptus est. Et cum ibi sanctum Pascha celebraret, baptizavit idem pontifex filium ejus Pippinum, unxitque eum in regem. Unxit etiam et Hludowicum fratrem ejus, quibus et coronam imposuit. Quorum major, id est Pippinus, in Langobardia, minor vero, id est Hludowicus, in Aquitania rex constitutus est. Rege vero Roma digresso ac Mediolanum veniente, Thomas ejusdem urbis archiepiscopus (4) baptizavit ibi filiam ejus, nomine Gislam, et de sacro fonte suscepit. Quibus gestis, in Franciam reversus est. Sed cum Romæ

(1) Al. *Horheim*.
(2) Al. *Hora*.
(3) Nuenar. com. et D. Bouq. *exteriorem*.
(4) Nuenar. comes : *episcopus*.

nommé Orheim. Il se dirigea ensuite vers l'Elbe; et ayant choisi, pour placer son camp et prendre quelque repos, le lieu où l'Ohre se jette dans ce fleuve (1), il s'occupa en même temps de régler les affaires des Saxons qui habitent sur la rive citérieure de ce fleuve, et celles des Slaves qui habitent sur la rive ultérieure. Après les avoir mises en ordre et disposées selon l'intérêt présent, il revint en France. Puis ayant formé le projet de se rendre à Rome pour y faire ses dévotions et s'acquitter de ses vœux, il résolut de partir sur-le-champ, et, prenant avec lui sa femme (2) et ses enfants, il se mit en route pour l'Italie. Il célébra à Pavie la naissance du Seigneur et passa dans cette ville le reste de l'hiver.

781.

Il vint ensuite à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs par le pape Adrien. Comme il célébrait la sainte Pâque dans cette ville, le souverain pontife baptisa son fils Pépin et lui donna l'onction royale (3). Il la donna également à Louis, frère de celui-ci, et les couronna tous deux. L'aîné, c'est-à-dire Pépin, fut établi roi de Lombardie, et Louis, le plus jeune, roi d'Aquitaine. Après

(1) Près du lieu où est situé Wolmirstädt, mais en deçà de la rivière, à 2 lieues environ au N. de Magdebourg (Prusse, province de Saxe).

(2) La reine Hildegarde, qui mourut trois ans après, le 30 avril 783.

(3) Pépin, qui, en recevant le baptême, quitta le nom de Carloman pour prendre celui de Pépin, fut baptisé le 15 avril, jour de Pâques, et sacré le lendemain. Né en 776, il avait alors environ six ans. Louis, son frère, né en 778, avant Pâques, et déclaré roi d'Aquitaine dès sa naissance, n'avait encore que trois ans révolus.

esset, convenit inter ipsum atque Adrianum pontificem, ut simul legatos mitterent ad Tassilonem Bajoariæ ducem, qui eum commonerent de sacramento, quod Pippino regi et filiis ejus ac Francis juraverat, scilicet ut subjectus et obediens eis esse deberet (1). Electi ac directi sunt in hanc legationem de parte pontificis Formosus (2) ac Damasus episcopi, et de parte regis Richolfus diaconus atque Eberhardus (3) magister pincernarum. Qui cum, ut jussi erant, cum memorato duce loquuti essent, in tantum cor ejus emollitum est, ut diceret, se statim velle ad regis properare præsentiam, si sibi tales obsides dentur, sub quibus de sua salute dubitare nulla sit necessitas. Quibus datis, sine cunctatione apud Wormaciam ad regem venit, sacramentum quod jubebatur juravit, obsides duodecim qui imperabantur sine mora dedit, quos Sindbertus (4), Reginensis episcopus de Bajoaria, in Carisiaco ad conspectum regis adduxit. Sed idem dux, domum reversus, non diu in ea quam promiserat fide permansit. Rex autem in eadem villa hiemem transiens, et natalem Domini et Pascha eodem in loco celebravit (5).

---

(1) Ita habet Pertzius et cod. Arman. a D. Bouq. in notis suis laud. Cod. Trevir. *ut subjectus eis esset et obediens*. Nuenar. comes : *ut subjectus esset ac obediens*. D. Bouq. *ut eis s. e. ac o.*

(2) Sic D. Bouq. Freher. et Nuenar. comes, cum codd. Vindobon. 110 et 990. Pertz : *Formonsus*.

(3) All. *Eburhardus*, *Eberhartus*.

(4) Al. *Sindberdus* ; D. Bouq. *Suidbertus*.

(5) Hic Freher. addit : *Hisdem diebus defuncto Guichardo abbate cœnobii Sancti Germani, Robertus in regimine substituitur*.

avoir quitté Rome, le roi se rendit à Milan, où Thomas, évêque de cette ville, baptisa sa fille nommée Gisèle, qu'il tint sur les fonts baptismaux. Cela fait, le roi revint en France; mais, pendant son séjour à Rome, il s'était entendu avec le pape Adrien, pour envoyer, conjointement, des députés à Tassillon, duc de Bavière (1), afin de lui rappeler le serment qu'il avait fait au roi Pépin, à ses fils et aux Francs, de leur être soumis et de les servir avec fidélité. Les personnages choisis pour faire partie de cette ambassade furent, de la part du pape, les évêques Formose et Damase, et, de la part du roi, le diacre Richolf et Éberhard, son grand échanson. Ils parlèrent au duc suivant leurs instructions, et le cœur de celui-ci en fut tellement touché, qu'il déclara que, si on voulait lui donner des otages tels qu'il n'eût rien à craindre pour sa sûreté personnelle, il était prêt à se rendre sur-le-champ en la présence du roi. Après les avoir reçus, il vint aussitôt trouver Charles dans la cité de Worms, prêta le serment qu'on lui demandait, et donna sans retard les douze otages qui furent exigés, et que Sindbert, évêque de Ratisbonne, ramena de Bavière à Quierzy, où il les présenta au roi. Malgré cela, Tassillon, de retour dans ses états, ne garda pas longtemps la foi qu'il avait jurée. Quant au roi, il passa l'hiver à Quierzy, et y célébra les fêtes de Noël et celles de Pâques.

---

(1) Voyez les notes à la fin du volume.

DCCLXXXII.

Æstatis initio, cum jam propter pabuli copiam exercitus duci poterat, in Saxoniam eundum, et ibi, ut in Francia quotannis solebat, generalem conventum habendum censuit. Trajectoque apud Coloniam Hreno, cum omni Francorum exercitu ad fontem Lippiæ venit, et castris ibi positis, per dies non paucos ibidem moratus est. Ubi inter cætera negotia etiam legatos Sigifridi, regis Danorum, et quos ad se Kaganus et Jugurrus, principes (1) Hunorum, velut pacis causa miserunt, et audivit et absolvit. Cumque conventu completo, trans Hrenum in Galliam se recepisset, Widokindus (2), qui ad Nortmannos profugerat, in patriam reversus, vanis spebus Saxonum animos ad defectionem concitavit. Interea regi allatum (3) est, quod Sorabi Sclavi, qui campos inter Albim et Salam interjacentes incolunt, in fines Thuringorum ac Saxonum, qui eis erant contermini, prædandi causa fuissent ingressi, et direptionibus atque incendiis quædam loca vastassent. Qui, statim accitis ad se tribus ministris suis, Adalgiso camerario (4) et Geilone (5) comite stabuli et Worado comite palatii, præcepit, ut sumptis secum orientalibus Francis atque Saxonibus, contumacium Sclavorum audaciam quanta po-

---

(1) Cod. Reg. Par. 5924 : *princeps.*

(2) All. *Widochindus, Widocindus, Widikindus*; et infra : *Windukindus.*

(3) Freher. *nuntiatum est.*

(4) Codd. Hannover. et Vindobon. 110 et 990 : *camerario suo*; Nuenar comes : *cubiculario.*

(5) Cod. Vindobon. 110 : *Gedone.*

782.

Au commencement de l'été, lorsque l'abondance du fourrage permit à l'armée d'entrer en campagne, le roi résolut de la conduire en Saxe, et d'y réunir cette année l'assemblée générale qui, d'habitude, se tenait dans le pays des Francs. Ayant donc passé le Rhin à Cologne, il arriva avec toutes ses troupes aux sources de la Lippe, où il établit son camp et s'arrêta pendant plusieurs jours. Entre autres affaires, ce fut là qu'il entendit et congédia les députés de Sigefrid, roi des Danois, et ceux que lui envoyèrent, comme pour traiter de la paix, le Chagan et l'Igur, chefs des Huns (1). Après avoir clos l'assemblée, il avait repassé le Rhin pour rentrer en Gaule, lorsque Witikind, qui s'était enfui chez les Normands, revint dans son pays, et se mit à exciter les Saxons à la révolte, en les flattant de vaines espérances. Dans le même temps, on annonça au roi que les Slaves Sorabes, qui habitent le pays situé entre l'Elbe et la Sâle, étaient entrés, pour piller, sur le territoire des Thuringiens et des Saxons, dont ils sont limitrophes, et que déjà ils avaient porté en divers lieux le pillage et l'incendie. Ayant donc aussitôt mandé trois de ses officiers, Adalgise son chambellan, Geilon son connétable, et Worad comte du palais, il leur ordonna de prendre avec eux les Francs orientaux et les Saxons, et de réprimer, le plus promptement possible, l'audace des Slaves rebelles. Ceux-ci, étant entrés en Saxe pour exécuter les ordres qu'ils avaient reçus, trou-

(1) Sur le titre de Chagan, auj. *Kan*, *Khâcân* chez les Persans et les Tartares, voy. ci-dessus, p. 42, n. 3. —Sur l'orig. du titre d'*Igur*, *Aigur*, en dialecte du Cathay *défenseur*, *protecteur*, voy. D'Herbelot, *Biblioth. Orient.*

eum in eodem prælio secum haberent. Ideo sine illo cum Saxonibus congredi decernunt, sumptisque armis, non quasi ad hostem in acie stantem, sed quasi ad fugientium terga insequenda spoliaque diripienda (1), prout quemque velocitas equi sui tulerat, qua Saxones pro castris in acie stabant, unusquisque eorum summa festinatione contendit (2). Quo cum esset male perventum, male etiam pugnatum est; nam, commisso prælio, circumventi a Saxonibus, pene omnes interfecti sunt. Qui tamen evadere potuerunt, non in sua, unde profecti sunt, sed in Theoderici castra, quæ trans montem erant, fugiendo pervenerunt. Sed major Francis quam pro numero jactura fuit, quia legatorum duo, Adalgisus et Geilo, comitum quatuor, aliorumque clarorum atque nobilium usque ad viginti interfecti, præter cæteros, qui hos sequuti, potius cum eis perire quam post eos vivere maluerunt. Cujus rei nuntium cum rex accepisset (3), nihil sibi cunctandum arbitratus, collecto festinanter exercitu, in Saxoniam proficiscitur, accitisque ad se cunctis Saxonum primoribus, de auctoribus factæ defectionis inquisivit. Et cum omnes Widokindum hujus sceleris auctorem proclamarent, eum tamen tradere nequirent, eo quod is re perpetrata ad Nortmannos se contulerat, cæterorum, qui persuasioni ejus morem gerentes tantum facinus peregerunt, usque ad quatuor milia quingenti traditi, et super Alaram (4) flu-

(1) Nuenar. comes : *ad fugientem contendunt. Terga insequi spoliaque diripere.*

(2) Nuenar. comes · *adoriuntur.*

(3) Nuenar. comes : *suscepisset.*

(4) Al. *Alarum.*

s'il prenait avec eux part au même combat. En conséquence, ils résolurent d'attaquer sans lui; et, prenant les armes, ils marchèrent à l'ennemi, non pas comme s'ils eussent eu affaire à des gens préparés à les recevoir, mais comme si déjà il n'eût plus fallu que poursuivre des fuyards, et ramasser leurs dépouilles. Chacun s'abandonna donc à toute la vitesse de son cheval; et ce fut avec cette fureur aveugle qu'ils fondirent sur les Saxons, rangés en bataille devant leur camp. Comme on avait mal attaqué, on combattit mal; lorsqu'on en fut aux prises, les Francs, entourés par les Saxons, furent presque tous exterminés. Ceux qui parvinrent à s'échapper arrivèrent en fuyant, non pas dans le camp d'où ils étaient partis, mais dans celui du comte Théoderic, qui était placé de l'autre côté de la montagne. La perte des Francs fut considérable, moins encore pour le nombre, que pour le rang de ceux qui succombèrent. Les deux lieutenants, Adalgise et Geilon, quatre comtes, et vingt des officiers les plus distingués et les plus nobles de l'armée, perdirent la vie dans cette action, sans compter ceux qui, les ayant suivis, aimèrent mieux périr avec eux que de leur survivre. A la nouvelle de ce désastre, le roi, pensant qu'il n'y avait pas un moment à perdre, se hâta de rassembler une armée et de partir pour la Saxe. Il fit venir devant lui tous les chefs des Saxons, et leur demanda quels étaient les fauteurs de la révolte. Tous s'accordèrent à dénoncer Witikind, comme l'auteur de cette trahison. Mais, comme ils ne purent le livrer, parce qu'aussitôt après ce coup de main il s'était réfugié chez les Normands, ceux qui à sa persuasion avaient accompli le crime furent remis, au nombre de quatre mille cinq cents, entre les mains du roi; et par son ordre on leur trancha la

vium, in loco qui Ferdi (1) vocatur, jussu regis omnes una die decollati sunt. Hujusmodi vindicta perpetrata, rex Theodone villa (2) in hiberna concessit, ibique natalem Domini, ibi et Pascha more solito celebravit.

DCCLXXXIII.

Arridente veris temperie, cum ad expeditionem Saxonicam se præparasset (nam de omnimoda eorum defectione ad eum perlatum fuerat) priusquam de memorata villa moveret (3) Hildegardis regina uxor ejus decessit II. Kal. Maias. Cujus funeri cum more solemni justa persolveret (4), in Saxoniam, sicut dispositum habebat (5), duxit exercitum. Cumque Saxones in eo loco qui Theotmelli vocatur, ad pugnam se præparare comperisset, ad eos quanta potuit (6) celeritate contendit; commissoque cum eis prælio, tanta eos cæde prostravit, ut de innumerabili eorum multitudine perpauci evasisse dicantur. Cumque de loco prælii ad Padrabrun se cum exercitu recepisset, atque ibi castris positis partem exercitus, quæ adhuc de Francia venire debuerat, operiretur, audivit Saxones in finibus Westfalorum super fluvium Hasam ad hoc congregari, ut ibi cum eo, si venisset, acie (7) con-

---

(1) All. *Ferdia*, *Fredi*.

(2) Freherus: *in Theodonem villam*. D. Bouq. cum Nuenar comite: *Theodonis villam*.

(3) Ita Pertzius et codd. D. Bouq. cum Nuenar. comite : *se moveret*.

(4) Freher. *persolverat*. D. Bouq. cum Nuenar. comite : *persolvisset*.

(5) Nuenar. comes : *disposuerat*.

(6) Id. *cognovisset, ad eos summa celeritate*.

(7) Nuenar. comes : *acre*.

tête à tous, le même jour, dans le lieu que l'on nomme Werden, sur le fleuve Aller. Après avoir infligé ce terrible châtiment, le roi se retira à Thionville pour y passer l'hiver, et y célébra, suivant l'usage, les fêtes de Noël et de Pâques.

783.

Au premier souffle du printemps, comme Charles se préparait à marcher contre les Saxons (car la nouvelle de leur défection générale était déjà parvenue jusqu'à lui), et avant qu'il eût quitté Thionville, la reine Hildegarde, sa femme, mourut la veille des calendes de mai. Après lui avoir rendu les derniers devoirs avec la solennité d'usage, il conduisit son armée en Saxe, comme il l'avait résolu; et, ayant appris que les Saxons se préparaient au combat dans le lieu nommé Detmold (1), il marcha contre eux avec la plus grande célérité, leur livra bataille, et en fit un tel carnage, que de cette innombrable multitude, à peine quelques malheureux purent-ils s'échapper. Du champ de bataille, il se rendit avec son armée à Paderborn; et là, après avoir établi son camp, il attendait les troupes qui devaient encore lui venir du pays des Francs, lorsqu'il apprit que les Saxons s'étaient rassemblés sur la Hase (2), près des confins de la Westphalie, dans l'intention, s'il se présentait, de lui livrer bataille. Vivement irrité par cette nouvelle, il réunit les troupes qui venaient d'arriver à celles qu'il avait déjà, partit en toute hâte, attaqua l'ennemi, et combattit avec le même bonheur que la première fois. Les Saxons furent égorgés par milliers; les

(1) Detmold, sur la Verra, aujourd'hui capitale de la principauté de la Lippe.

(2) Près d'Osnabrück.

fligerent. Quo nuntio commotus, adunatis quæ tum ad se venerant, quasque ante secum habebat, Francorum copiis, ad locum ubi (1) congregati erant, sine dilatione profectus est, congressusque cum eis, eadem qua et prius felicitate dimicavit. Cæsa est eorum infinita multitudo, spoliaque direpta, captivorum quoque magnus abductus est numerus. Inde victor ad orientem iter convertit, primoque usque ad Wisuram, deinde usque ad Albiam (2) cuncta devastando peragravit. Inde reversus in Franciam, duxit uxorem filiam Radolfi (3) comitis natione Francam, nomine Fastradam, ex qua duas filias procreavit. Eodem anno defuncta est bonæ memoriæ mater regis Berhtrada IV. Id. Jul. Ipse in Heristallio villa ibidem hiematurus consedit, ibique natalem Domini ac sanctum Pascha celebravit.

DCCLXXXIV.

Cum primum oportunitas temporis advenit, ad reliquias belli Saxonici conficiendas rex animo intento, cum exercitu in loco qui Lippeham (4) vocatur, Hrenum trajecit (5), et vastatis Westfalorum pagis, venit ad Wisuram. Cumque in eo loco qui Hucelbi dicitur, castris super fluvium positis consedisset, vidit se in aquilonales Saxoniæ partes, sicut statuerat, propter nimias aquarum inundationes, quæ tum (6) subito ex

---

(1) Sic Pertz. et D. Bouq. — Freherus : *quo*.
(2) D. Bouq. *Albim*.
(3) All. *Radulfi*, *Radoldi*, *Ruodolfi*.
(4) All. *Lippeam*, *Lippia*, *Lippeheim*.
(5) Codd. Vindobon. 110 et 990 : *transivit*.
(6) Nuenar. comes : *tam subito*.

'rancs firent un riche butin, et emmenèrent en esclavage ın grand nombre de prisonniers. De là, le vainqueur di-igeant sa marche vers l'orient, s'avança d'abord jusqu'au Veser, puis jusqu'à l'Elbe, en ravageant tout sur son passage.

Cela fait, il revint en France, où il épousa la fille du omte Radolphe, qui était Franque de nation, et se nomaait Fastrade. De ce mariage, sont nées deux filles. Cette nême année, le 4 des ides de juillet, mourut la mère u roi, Berthe, d'heureuse mémoire. Lui-même s'arrêta ans son domaine d'Héristal pour y passer l'hiver, et ce ut là qu'il célébra la naissance du Seigneur et la sainte 'âque.

784.

Lorsque la saison fut devenue favorable, le roi, vount mettre fin à la guerre contre les Saxons, traversa le hin avec son armée, dans le lieu nommé Lippeheim; et, rès avoir ravagé le pays des Westphaliens, il s'avança qu'au Weser. Il s'y arrêta; et quand il eut assis son ıp sur les bords du fleuve, dans l'endroit appelé Hacve (1), il vit qu'il ne pouvait pas pénétrer, comme il ııt résolu, dans la Saxe septentrionale, à cause des des inondations survenues à la suite de pluies conılles. Il tourna alors du côté de la Thuringe, et ına à son fils Charles d'occuper, avec une partie

(1) C'est aujourd'hui la petite ville de Pertershagen, à 3 lieues e Minden (Prusse).

[illegible]

[illegible] desunt apud D. [illegible]

[illegible] Wellagoe.

[illegible], All Kulenburg Skeulenburg Dekulenburg.

[illegible] Rum

e l'armée, les frontières des Westphaliens. Quant à lui, pre-ant sa route par la Thuringe, il arriva dans les plaines de a Saxe, qui s'étendent le long de l'Elbe et de la Sâle; puis, près avoir ravagé tout le territoire des Saxons orientaux, t brûlé leurs villes, il partit de Schöningen (1)—c'est ainsi ue ce lieu se nommait alors—, pour revenir dans le pays es Francs. De son côté, Charles, son fils, rencontra dans a route, près de Draigni (2) sur la Lippe, l'armée des axons. Il eut avec eux un engagement de cavalerie, et emporta un succès complet. Il en tua un grand nombre, lispersa les autres, et revint victorieux trouver son père Worms. Cependant le roi, après avoir de nouveau ras-emblé son armée, repartit pour la Saxe, célébra le jour le la naissance du Seigneur dans son camp, au pays l'Huettagoe sur l'Ems (3), près du château saxon que l'on ppelle Skidroburg (4), puis il s'avança, en ravageant tout ur son passage, vers Rinn, situé au confluent du Weser et le la Werne. Et comme la rigueur de la saison, non moins ue les inondations, l'empêchaient de pousser plus avant, l s'arrêta, pour y passer l'hiver, dans la forteresse l'Éresburg.

---

(1) Schöningen, à 2 lieues S. de Helmstadt, dans le duché de Brunswick.

(2) On n'est pas d'accord sur la situation de ce lieu. Eckhart, I, 692, lit qu'il était probablement placé dans les environs de la ville actuelle le *Dreinsteinvort*, qui en aurait tiré son nom. Sismondi, II, 298, 'appelle *Druvenick*. Pertz, dans ses notes, indique, d'après Salkes *Tradit. Corbei.*, p. 318 et 319), *Herifeld*, *Lisborn*, *Werne* et même *Cappenberg*.

(3) Ce pays comprenait les comtés de Pyrmont et de Schwalenberg, t les territoires adjacents.

(4) Scheider, sur l'Emmer, *Ambra*, au N. de Paderborn, dans la principauté de Schauenbourg-Lippe.

DCCLXXXV.

Cum ibi hiemare decrevisset, accitis atque adductis ad se uxore ac liberis, relictoque (1) cum eis in eodem castro (2) satis fido ac firmo præsidio, ipse cum expedita manu ad Saxonum pagos vastandos ac villas diripiendas egressus, inquietam satis hiemem, ubique discurrendo et cuncta cædibus atque incendiis permiscendo, tam per se ipsum, quam per duces quos miserat, Saxonibus reddidit. Cumque hujus modi vastationibus per totum hiberni temporis spatium omnes fere Saxonum regiones ingenti clade affecisset, transacta tandem hieme et advectis (3) ex Francia commeatibus, publicum populi sui conventum in loco qui Padrabrun vocatur, more solemni habuit. Ac peractis his, quæ ad illius conventus rationem pertinebant, in pagum vocabulo Bardengoo (4) proficiscitur, ibique audiens Widokindum ac (5) Abbionem esse in transalbiana Saxonum regione, primo eis per Saxones, ut omissa perfidia ad suam fidem venire non ambigerent, suadere cœpit. Cumque ipsi, facinorum suorum sibi conscii, regis fidei se committere dubitarent, tandem accepta ab eo, quam optabant, impunitatis sponsione, atque impetratis, quos sibi dari precabantur,

---

(1) Nuenar. comes : *reducto*.

(2) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *in eadem arce*. — Freherus : *intra eadem castra*.

(3) Freherus : *adductis*.

(4) All. *Bardengo*, *Bardengoum*, *Bardengau*.

(5) « *Ad* omnes præter Nuenarium qui *et* legit ; *ad Abbionem* loco *apud Abbionem* dici posse non videtur, quare *ac* recipiendum statui. Poeta etiam Saxo aut *ac* aut *et* legisse videtur » (Pertz). — Hic habet D. Bouquet : *Widikindum et Albionem*.

785.

Résolu d'y demeurer toute la mauvaise saison, il y fit
nir sa femme et ses enfants, puis, ayant confié la garde
cette citadelle à une garnison forte et dévouée, il
tit avec des troupes légères pour ravager le territoire
Saxons et piller leurs villes. Aussi furent-ils in-
iétés tout l'hiver par les excursions des Francs, qui,
s les ordres du roi ou des généraux qu'il envoyait
a place, portaient partout le carnage et l'incendie.
nt que dura l'hiver, il ne cessa de ravager ainsi, de
manière la plus désastreuse, presque tout le terri-
re des Saxons. Au retour du printemps, lorsqu'il eut
u les convois qu'on lui envoyait de France, il tint à
derborn, avec la solennité accoutumée, l'assemblée
iérale de la nation. Après avoir terminé les affaires
i devaient se traiter dans cette assemblée, il partit
ur le Bardengaw (1); et là, ayant appris que Witi-
id et Abbion se tenaient dans la partie de la Saxe
iée de l'autre côté de l'Elbe, il leur envoya des mes-
gers saxons, pour les déterminer à renoncer à leur
fidie et à venir sans hésiter se placer sous sa sauve-
rde. Ceux-ci, qui avaient la conscience de leurs crimes,
saient pas, d'abord, s'en remettre à la clémence du roi;
is ayant obtenu de lui la promesse d'impunité qu'ils
siraient, et, de plus, les otages qu'ils sollicitaient pour

---

1) Le Bardengaw, *Bardegavensium provincia* (Eckhart, I, 697):
s qui entourait la ville, alors considérable, de Bardewick, située sur
menau, à 2 lieues O. de Lunebourg. Mais cette ville fut rasée en
9 par Henri-le-Lion, et elle n'est plus aujourd'hui qu'un bourg
s importance du duché de Lunebourg (Hanovre).

suæ salutis obsidibus, quos eis Amalwinus, unus aulicorum, a rege missus adduxerat, cum eodem ipso ad ejus præsentiam in Attiniaco villa venerunt, atque ibi baptizati sunt. Nam rex, postquam ad eos accersendos (1) memoratum Amalwinum direxit, in Franciam reversus est; quievitque illa Saxonicæ perfidiæ pervicacitas (2) per annos aliquot, ob hoc maxime, quoniam occasiones deficiendi ad rem pertinentes invenire non potuerunt. Facta est eodem anno trans Hrenum apud orientales Francos adversus regem immodica conjuratio, cujus auctorem Hardradum comitem fuisse constabat. Sed hujus indicium cito ad regem delatum est, ejusque solertia tam valida conspiratio citra ullum grande periculum in brevi conquievit, auctoribus ejus partim privatione luminum, partim exilii deportatione (3) condemnatis.

DCCLXXXVI.

Cum et hiemis tempus expletum, et sanctum Pascha in Attiniaco villa fuisset a rege celebratum, exercitum in Brittanniam cismarinam mittere constituit. Nam cum ab Anglis ac Saxonibus Brittannia insula fuisset invasa (4), magna pars incolarum ejus mare traiciens, in ultimis Galliæ finibus Venetorum et Coriosolitarum regiones occupavit. Is populus a regibus Franco-

(1) Ita habet D. Bouq. cum Freher. et Nuenar. comite. Pertz: *accersiendos*.

(2) Cod. Reg. Par. 5924 : *perversitas*.

(3) Nuenar. com. *exilii pœna*.

(4) Cod. Vindobon. 990 : *nam ab Anglis et Saxonibus cum Brittannia insula occupata fuisset*.

garants de leur sûreté, et que leur amena de la part du roi Amalwin, l'un des officiers de sa cour, ils vinrent avec ce seigneur se présenter au roi dans son palais d'Attigny, et là, ils reçurent le baptême. En effet, Charles, après leur avoir envoyé Amalwin, qui devait les ramener, était lui-même retourné dans le pays des Francs. L'opiniâtre perfidie des Saxons sommeilla pendant quelques années, mais ce fut surtout parce qu'ils ne purent trouver d'occasion favorable pour se révolter de nouveau. Cette même année, il se forma contre le roi, au delà du Rhin, chez les Francs orientaux, une formidable conspiration (1). Le comte Hardrad fut reconnu pour en être l'auteur. Mais le roi fut aussitôt informé de ce mouvement; et, en peu de temps, grâce à son habileté, il sut étouffer ce complot redoutable, sans même que sa personne eût couru de grands dangers. Les coupables furent punis, les uns par la perte de la vue, les autres par l'exil.

786.

Après avoir passé l'hiver et célébré la sainte fête de Pâques dans le palais d'Attigny, le roi résolut d'envoyer une armée dans la Bretagne d'en deçà de la mer. Lorsque l'île de Bretagne avait été envahie par les Angles et les Saxons, une grande partie de ses habitants, traversant la mer, étaient venus s'établir à l'extrémité de la Gaule, dans le pays des Venètes et des Curiosolites (2). Depuis, ce peuple, dompté et rendu tributaire par les rois Francs, s'était soumis,

---

(1) Voyez sur cette conspiration le chap. xx de la *Vie de Charlemagne*.

(2) Sur cette invasion de la Gaule armoricaine par les Bretons, voy. le récit identique de l'ancien auteur de la *Vie de S. Wingualoe*, cité par D. Bouq. dans ses notes, V, 207, note E.

rum subactus ac tributarius factus, impositum sibi vectigal, licet invitus, solvere solebat. Cumque eo tempore dicto audiens non esset, missus illuc regiæ mensæ præpositus Audulfus, perfidæ gentis contumaciam mira celeritate compressit, regique apud Wormaciam et obsides quos acceperat, et complures ex populi primoribus adduxit. Rex, pace undique parta, statuit Romam proficisci, et partem Italiæ, quæ nunc Beneventus (1) vocatur, aggredi, conveniens esse arbitratus, ut illius regni residuam portionem suæ potestati subiceret, cujus caput in capto Desiderio rege, majoremque partem in Langobardia jam subacta tenebat. Nec diu moratus, sed contractis celeriter Francorum copiis, in ipsa hiemalis temporis asperitate Italiam ingreditur. Cumque in Florentia Tuscorum civitate natalem Domini celebrasset, quanta potuit (2) celeritate, Romam ire contendit. Quo cum venisset, ac de profectione sua in Beneventum tam cum Adriano pontifice quam cum suis optimatibus deliberasset, Aragisus, dux Beneventanorum, audito ejus adventu compertaque in terram suam intrandi voluntate, propositum ejus avertere conatus est. Misso enim Rumoaldo (3), majore filio suo, cum muneribus ad regem, rogare cœpit, ne terram Beneventanorum intraret. Sed ille longe aliter de rebus inchoatis faciendum sibi judicans, retento secum Rumoaldo, cum omni exercitu suo Capuam Campaniæ civitatem accessit, ibique cas-

(1) Ita habet Pertz, cum cod. Arman. a D. Bouq. in notis laudato. Hic autem D. Bouq., cum Nuenar. comite, in textu legit : *in qua Beneventum situm est.*

(2) Nuenar. comes : *cum maxima celeritate.*

(3) All. *Rumoldo, Rumuldo, Runoldo.*

bien qu'à contre-cœur, à payer la redevance qui lui avait été imposée. Mais, vers cette époque, il refusa de le faire, et Audulf, chef de la table du roi (1), fut envoyé contre les rebelles; il réprima, avec une merveilleuse promptitude, l'audace de cette nation perfide, et amena à Worms, devant le roi, les otages qu'il avait reçus, et plusieurs Bretons des premières familles. Le roi, ayant tout pacifié, résolut de partir pour Rome et d'attaquer la contrée de l'Italie qui porte aujourd'hui le nom de Bénévent, persuadé qu'il devait réduire en son pouvoir le reste d'un royaume dont il possédait la capitale depuis la captivité du roi Didier, et dont la plus grande partie lui était acquise par tout ce qu'il avait déjà soumis dans la Lombardie. Sans plus tarder, il rassembla toutes les forces des Francs, et entra en Italie en plein hiver. Ce fut à Florence, capitale de la Toscane, qu'il célébra la naissance du Seigneur; puis, en toute hâte, il continua sa route vers Rome. Arrivé dans cette ville, comme il délibérait avec le pape Adrien et les principaux chefs de son armée sur l'expédition qu'il avait résolu d'entreprendre contre Bénévent, Aréghis, duc des Bénéventins, informé de son arrivée et de ses projets de conquête, fit tous ses efforts pour l'en détourner. Il lui envoya Rumoald, son fils aîné, avec des présents, pour le supplier de ne pas envahir ses états. Mais le roi, n'étant nullement d'avis de renoncer ainsi à une entreprise qu'il avait déjà commencée, retint auprès de lui Rumoald, et s'approcha avec toutes ses forces de Capoue, ville de la Campanie. Il y

(1) Les annales de Fulde et Sigebert lui donnent le titre de sénéchal, *senescalcus*; Reginon, celui de chef des cuisiniers, *princeps cocorum*. Cette dignité s'est continuée jusqu'à la fin du XV[e] siècle sous le titre de *grant queux de France*, et jusqu'à nos jours sous celui de maître d'hôtel du roi Voyez Ducange au mot *coquus*.

tris positis consedit, inde bellum gesturus (1), ni memoratus dux intentionem regis salubri consilio prævenisset. Nam relicta Benevento, quæ caput illius terræ habetur, in Salernum, maritimam civitatem, velut munitiorem, se cum suis contulit, missaque legatione, utrosque filios suos regi obtulit, promittens, se ad omnia quæ imperarentur libenter obediturum. Cujus precibus rex annuens, divini etiam timoris respectu, bello abstinuit, et minore ducis filio, nomine Grimoaldo, obsidatus gratia (2) suscepto, majorem patri remisit. Accepit insuper a populo obsides undecim, misitque legatos, qui et ipsum ducem et omnem Beneventanum populum per sacramenta firmarent (3). Ipse post hæc cum legatis Constantini imperatoris, qui propter petendam filiam suam ad se missi fuerant, locutus est, atque illis dimissis Romam reversus, sanctum Paschale festum (4) magna cum hilaritate celebravit.

DCCLXXXVII.

Cum rex adhuc Romæ ageret (5), Tassilo, dux Bajoariæ, misit legatos suos, Arnum videlicet episcopum et Hunricum (6) abbatem, ad Adrianum papam, pe-

(1) D. Bouq. cum Nuenar. com. *bellum aggressurus.*

(2) D. Bouq. cum Nuenar. com. *obsidis loco.*

(3) Iid. *obstringerent.*

(4) Iid. *sanctum Pascha.*

(5) D. Bouq. cum Nuenar. comite et codd. Trevir. et Vindobon. 110 : *esset.* Cod. Vindob. 990 : *permaneret.*

(6) All. *Hunrichum, Heinricum, Hainricum.*

assit son camp; et, dans cette position, il attendait le moment favorable pour commencer la guerre, si le duc Aréghis ne l'eût prévenu en prenant une sage détermination. Il abandonna Bénévent, que l'on regarde comme la capitale du pays, et se retira avec les siens à Salerne, ville maritime et mieux fortifiée; puis, envoyant au roi une ambassade, il lui offrit ses deux fils en otages, et promit d'obéir, de son plein gré, à tous les ordres qu'il lui donnerait. Le roi, touché de ses prières, et craignant d'ailleurs d'offenser Dieu, s'abstint de la guerre, et reçut en otage Grimoald, le plus jeune des fils d'Aréghis, à la place de Rumoald, l'aîné, qu'il lui renvoya. Il reçut aussi des Bénéventins onze otages, et envoya des commissaires pour consolider le traité, en faisant prêter le serment de fidélité au duc lui-même et à toute la nation. Puis, il entama en personne les conférences avec les ambassadeurs de l'empereur Constantin, qui étaient venus lui demander sa fille en mariage; et, après les avoir congédiés, il retourna à Rome, où il célébra la sainte fête de Pâques en grande allégresse.

787.

Tandis que Charles était encore à Rome, Tassillon, duc des Bavarois (1), envoya l'évêque Arnon (2) et l'abbé Hunrich (3), comme ambassadeurs, vers le pape Adrien, pour le prier de vouloir bien être le médiateur de la paix

(1) Sur Tassillon et ses démêlés avec Charlemagne, voy. le chap. XI de la *Vie de Charlemagne*, et les additions à la fin du volume.

(2) Arnon, archevêque de Saltzbourg.

(3) Henri, abbé du monastère de Mondsee (*Manseense monast.*), alors en Bavière, aujourd'hui en Autriche, à 7 lieues E. de Saltzbourg.

tens ut inter regem atque illum mediator pacis fieri dignaretur. Nec pontifex precibus ejus censuit abnuendum, sed quanta potuit instantia (1) apud regem intercedere curavit, ut inter eos pax et concordia ex suæ apostolicæ auctoritatis admonitione atque interventione proveniret. Cui cum rex idem se magnopere velle respondisset, simulque a legatis memorati ducis inquireret, quam (2) hujus pacationis firmitatem facere deberent, responderunt, sibi de hac re nihil esse commissum, nec se de hoc negotio aliud facturos, quam ut responsa regis atque pontificis domino suo reportarent. Quorum verbis papa commotus, velut fallaces ac fraudulentos anathematis gladio statuit feriendos, si ab olim regi promissa fide discederent, atque ita, infecto pacis negotio, reversi sunt. Rex autem, adoratis sanctorum apostolorum liminibus votisque solutis, apostolica benedictione percepta, in Franciam reversus est. Et cum uxorem suam Fastradam filiosque ac filias et omnem comitatum, quem apud eos dimiserat, Wormaciæ invenisset, generalem populi sui conventum ibi habere statuit. In quo cum omnia, quæ in Italia gesserat, coram optimatibus suis narrando commemorasset, et ad extremum de legatis Tassilonis, qui ad se Romæ venerant, mentio facta fuisset, iniit consilium ut experiretur, quid Tassilo de promissa sibi fidelitate facere (3) vellet; congregatoque ingenti exercitu atque in tres partes diviso,

---

(1) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *sed sedula admodum instantia.*

(2) D. Bouq. cum eodem : *quando h. pacis.* Cod. Trevir. et Vindobon. 110 : *quam h. pacis.*

(3) D. Bouq. cum Nuenar. comite et cod. Trevir. *q. T. de promissa fide præstare vellet.*

entre le roi et lui. Le pontife ne crut pas devoir repousser sa demande; il s'empressa, au contraire, de faire les plus vives instances auprès du roi, afin de rétablir, par le crédit et l'intervention de son autorité apostolique, la paix et la concorde entre ce prince et Tassillon. Le roi répondit qu'il y consentait de grand cœur, et demanda aux députés de Tassillon quelles garanties ils comptaient lui offrir pour appuyer leurs propositions de paix. Mais ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient aucune instruction à cet égard, et qu'ils ne pouvaient faire autre chose que de rapporter à leur maître la réponse du roi et celle du pontife. Irrité d'une telle réponse, et les soupçonnant coupables de fraude et de perfidie, Adrien résolut de les frapper du glaive de l'anathème, si jamais ils manquaient au serment de fidélité qui, déjà auparavant, avait été prêté entre les mains du roi. Ils s'en retournèrent donc, laissant en suspens toute la négociation. Quant au roi, après avoir adoré les tombeaux des saints, accompli ses vœux et reçu la bénédiction apostolique, il s'en revint en France. Ayant rencontré à Worms la reine Fastrade, ses fils, ses filles et toute la cour qu'il avait laissée auprès de sa famille, il résolut de tenir dans cette ville l'assemblée générale de son peuple. Il exposa, dans cette assemblée, en présence des grands du royaume, tout ce qu'il venait de faire en Italie, parla, en terminant, de l'ambassade envoyée à Rome par Tassillon, et résolut d'éprouver comment le duc de Bavière voudrait agir après les promesses de fidélité qu'il lui avait faites. Il rassembla donc une armée nombreuse, en forma trois divisions, et se prépara à marcher sur la Bavière. En conséquence, il ordonna à son fils de se rendre, avec les troupes italiennes, dans la vallée de Trente. Les Francs orientaux et les Saxons durent

Bajoariam (1) petere constituit. Cumque Pippinum filium cum Italicis copiis in Tredentinam vallem venire jussisset, orientales quoque Franci ac Saxones, ut jussi fuerant, ad Danubium in loco qui Pferinga (2) vocatur accessissent, ipse cum exercitu quem secum duxerat, super Lechum fluvium, qui Alamannos et Bajoarios dividit (3), in Augustæ civitatis suburbano consedit, inde Bajoariam cum tam valida manu procul dubio petiturus, nisi Tassilo sibi ac populo suo ad regem veniendo consuleret. Nam videns se undique circumsessum, venit supplex, ac veniam de ante gestis sibi dari deprecatus est. Sed et rex, sicut erat natura mitissimus, supplici ac deprecanti pepercit, acceptisque ab eo, præter filium ejus Theodonem, aliis, quos ipse imperavit (4), duodecim obsidibus, et populo terræ per sacramenta firmato, in Franciam reversus est. Et in suburbano Mogontiacense, in villa quæ vocatur Ingelheim, quia ibi hiemaverat, et Natalem Domini et Pascha celebravit.

DCCLXXXVIII.

Cum in eadem villa generalem populi sui rex conventum fieri decrevisset, ac Tassilonem ducem, sicut et cæteros vassos suos, in eodem conventu adesse jussisset, atque ille, ut ei fuerat imperatum, ad regis

(1) Nuenar. comes et D. Bouq. *Bajoariam atque ipsum Tassilonem.*

(2) All. *Feringa, Pfetringa.*

(3) Ita habet D. Bouq. cum Nuenar. comite et cod. Trevir.—Pertz, cum cæteris codd. *dirimit.*

(4) *Quos ipse imperavit* deest apud D. Bouq. et Nuenar. comitem.

marcher vers le Danube, jusqu'au lieu nommé Pferinga (1), et lui-même, avec le corps d'armée dont il s'était réservé le commandement, s'étant avancé jusqu'au Lech, fleuve qui sépare les Allemands des Bavarois (2), s'arrêta dans le faubourg de la ville d'Augsbourg. C'était de là qu'il se préparait à envahir la Bavière avec toutes ses forces, si Tassillon n'eût pourvu à son salut et à celui de son peuple en venant trouver le roi. Quand il se vit entouré de toutes parts, ce prince vint en suppliant demander grâce pour ses actions passées. Le roi, suivant sa clémence naturelle, se rendit à ses supplications et à ses prières; il reçut de lui, outre son fils Théodon, douze otages qu'il exigea, et après s'être assuré des habitants du pays par un serment de fidélité, il revint en France; et ce fut sur le territoire de Mayence, dans son domaine d'Ingelheim, où il passa l'hiver, qu'il célébra la fête de Noël et celle de Pâques.

788.

Le roi résolut de tenir cette année à Ingelheim l'assemblée générale de la nation, et donna ordre au duc Tassillon, comme à ses autres vassaux, de s'y rendre. Le duc, tant présenté devant le roi, conformément aux ordres 'il avait reçus, fut accusé par les Bavarois du crime de -majesté. Ils déclarèrent que Tassillon, après avoir

Aujourd'hui Phöring ou Pföring, au-dessous d'Ingoldstadt, le cercle de la Regen (Bavière).

En prenant ces dispositions, Charlemagne attaquait la Bavière midi, le nord et l'est.

præsentiam pervenisset, crimine majestatis (1) a Bajoariis accusatus est. Objiciebant (2) ei, quod postquam filium suum obsidem regi dederat, suadente conjuge sua Liutberga (3), quæ filia Desiderii regis Langobardorum fuit, et post patris exilium Francis inimicissima semper extitit, in adversitatem regis, et ut bellum contra Francos susciperent, Hunorum gentem concitaret (4). Quod verum fuisse, rerum in eodem anno gestarum probavit eventus. Objiciebantur ei et alia complura et dicta et facta, quæ non nisi ab inimico et irato vel fieri vel proferri poterant, quorum ne unum quidem infitiari cœpit. Sed noxæ convictus, uno omnium assensu ut majestatis reus capitali sententia damnatus est. Sed clementia regis licet morti addictum liberare curavit. Nam mutato habitu in monasterium missus est, ubi tam religiose vixit, quam libenter (5) intravit. Similiter et Theodo, filius ejus, tonsus et monasticæ conversationi mancipatus est. Bajoarii quoque, qui perfidiæ ac fraudis eorum conscii et consentanei fuisse reperti sunt (6), exilio per diversa loca relegabantur. Huni vero, sicut Tassiloni promiserant (7), duobus exercitibus comparatis, uno marchiam (8) Forojuliensem, altero Bajoariam aggressi

(1) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *crimine læsæ majestatis* : et sic infra.

(2) Freher. *objicientibus ei.*

(3) All. *Litberga*, *Liuthburga*, *Lutberga*, *Luitburga*, *Luitkarda*.

(4) Ita D. Bouq. Pertz et alii. — Freherus : *concitarat.*

(5) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *libens.*

(6) Iidem : *fuisse perhibebantur.* Cod. Trevir. *fuisse perhibentur.*

(7) Sic D. Bouq. cum Nuenar. comite et cod. Trevir. — Pertz : *promiserunt.*

(8) Pertz : *marcam.* Freher. *marcham.*

ivré son fils en otage, avait cédé aux instigations de sa emme Luitberge, fille de Didier roi des Lombards, qui était estée l'ennemie jurée des Francs depuis l'exil de son père, t qu'il s'était efforcé, pour nuire au roi, d'exciter la ation des Huns à entreprendre une guerre contre les 'rancs. Et en effet, dans la même année, l'événement rouva combien était fondée cette accusation. Ils le chareaient encore de plusieurs actions et paroles qui ne pouaient provenir que d'un ennemi furieux, et dont il 'essaya pas même de réfuter une seule. Convaincu de ahison, il fut donc, d'un consentement unanime, conamné à la peine capitale comme coupable du crime de se-majesté. Mais la clémence du roi prit soin, malgré ette condamnation, de l'arracher à la mort : Tassillon uitta l'habit séculier, et fut envoyé dans un monastère (1), ù il vécut avec autant de dévotion qu'il avait montré de onne volonté pour y entrer. Son fils Théodon fut égament tonsuré et condamné à la vie monastique ; et ceux s Bavarois qui furent convaincus d'avoir été les confints ou les complices des perfides menées de leur duc, ent envoyés en exil en divers lieux. Cependant les ns, comme ils l'avaient promis à Tassillon, rassemblèt deux armées qui vinrent attaquer, l'une la marche Frioul, l'autre la Bavière ; mais en vain. Des deux s, vaincus et mis en fuite, ce ne fut qu'après avoir

---

On n'est pas bien d'accord sur le nom de ce monastère. Eckhart, *ent. de reb. Franc. orientalis*, I, 726, après avoir exposé les ions données par les Annales Nazariennes avec celles que l'on dans la *Vie de Charlemagne* par le moine d'Angoulême, les en disant que Tassillon, après avoir été tonsuré par l'abbé de ans le monastère de Saint-Goar (sur le Rhin, près de Cofut transféré avec son fils dans le monastère de Fulde.

sunt; sed frustra. Nam in utroque loco victi fugatique sunt, et multis suorum amissis, cum magno damno ad loca sua se receperunt. Quam injuriam velut vindicaturi, iterum Bajoariam majoribus copiis petierunt, sed in prima congressione (1) pulsi a Bajoariis, et innumera multitudo eorum cæsa, multi etiam ex eis, qui per fugam evadere conati, Danubium tranare voluerunt (2), gurgitibus fluminis absorpti sunt.

Interea Constantinus imperator propter negatam sibi regis filiam iratus, Theodorum patricium, Siciliæ præfectum, cum aliis ducibus suis fines Beneventanorum vastare jussit. Qui cum imperata exsequerentur, Grimoaldus (3) qui eodem anno post mortem patris dux Beneventanis a rege datus est, et Hildibrandus (4), dux Spolitinorum, cum copiis quas congregare potuerunt, in Calabria eis occurrerunt, habentes secum legatum regis Winigisum, qui postea in ducatu Spolitino Hildibrando successit. Commissoque prælio, immodicam ex eis multitudinem ceciderunt, ac sine suo suorumque gravi dispendio victores facti, magnum captivorum ac spoliorum numerum in sua castra retulerunt. Rex autem in Bajoariam profectus, eandem provinciam cum suis terminis ordinavit atque disposuit, atque inde regressus, in Aquisgrani palatio suo, ubi hiemaverat, et diem Domini natalitium sanctumque Pascha more solemni celebravit.

---

(1) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *in primo congressu*.
(2) Nuenar. comes : *noluerunt*. Quod sensu caret.
(3) Al. *Grimoldus*.
(4) Al. *Hildebrandus*.

perdu beaucoup de monde et essuyé de grands désastres qu'ils purent regagner leur pays. Croyant venger leur défaite, ils attaquèrent de nouveau la Bavière avec des troupes plus nombreuses : mais dès le premier engagement, repoussés par les Bavarois, ils furent égorgés par milliers; et parmi ceux qui cherchèrent leur salut dans la fuite il y en eut beaucoup qui, en voulant passer le Danube à la nage, trouvèrent la mort dans les gouffres du fleuve.

Sur ces entrefaites, l'empereur Constantin, irrité de ce que le roi avait refusé de lui donner sa fille en mariage (1), ordonna au patrice Théodore, préfet de Sicile, et aux autres ducs de cette province, de ravager les frontières des Bénéventins. Comme ils exécutaient les ordres qui leur avaient été donnés, Grimoald, qui cette même année, après la mort de son père, avait été nommé par le roi duc de Bénévent, et Hildebrand, duc de Spolète, avec les troupes qu'ils purent rassembler, marchèrent contre l'ennemi dans la Calabre, accompagnés d'un lieutenant du roi, Winigise, qui plus tard succéda à Hildebrand dans le duché de Spolète. Dans le combat qui fut livré, l'ennemi laissa sur le champ de bataille une multitude des siens, tandis que les Francs, vainqueurs sans avoir éprouvé de grandes pertes, ramenèrent dans leur camp un grand nombre de captifs et un riche butin. Cependant, le roi étant allé en Bavière, fixa les limites et régla l'administration de cette province, puis il revint passer l'hiver à son palais d'Aix, où il célébra, suivant l'usage, les solennités de Noël et de Pâques.

---

(1) Rotrude, avec laquelle il avait été fiancé en 781. Voy. pag. 65,

DCCLXXXIX.

Natio quædam Sclavorum (1) est in Germania, sedens super littus Oceani, quæ propria lingua Welatabi, francica autem Wiltzi vocatur. Ea Francis semper inimica, et vicinos suos, qui Francis vel subjecti vel foederati erant, odiis insectari, belloque premere ac lacessere solebat. Cujus insolentiam rex longius (2) sibi non ferendam ratus, bello eam aggredi statuit, comparatoque ingenti exercitu, Hrenum apud Coloniam trajecit. Inde per Saxoniam iter agens, cum ad Albiam pervenisset, castris in ripa positis, amnem duobus pontibus junxit, quorum unum ex utroque capite vallo munivit, et imposito præsidio firmavit. Ipse, fluvio transito, quo constituerat exercitum duxit, ingressusque Wiltzorum terram, cuncta ferro et igne vastari jussit. Sed gens illa, quamvis bellicosa et in sua numerositate confidens, impetum exercitus regii diu sustinere non valuit, ac proinde, cum primum civitatem Dragawiti (3) ventum est—nam is cæteris Wilt-

(1) Ita habet Freherus, cum codd. Hanover. et Vindobon. 110 et 990. D. Bouq. cum Nuenar. comite : *Sclavonorum*. Pertz : *Sclavenorum*.

(2) Freherus : *diutius*.

(3) Hic habet Nuenar. comes, et cum eo Freherus et D. Bouquet. *in civitatem Dragawiti ventum est, Wiltzan, nam is ceteris Wiltzorum....* Sed perperam evidenter, uti ostendit vir eximii acuminis Pertzius in notis suis de hoc loco exagitato dicens : « Vocem *Wiltzan*, « theotiscam vocabuli *Wiltzorum* versionem, huic a scriba aliquo in « Nuenarii codice superpositam, editoris vitio in textum irrepsisse, « eo confidentius contendam, quod in nullo eam codice offenderim; « quod si in Trevirensi forte legatur, vitium certe antiquius foret, « sed eodem modo cœpisse constaret. Ceterum omnia criticorum his- « toricorumve argumenta loco hucusque corrupto superstructa, vera « lectione codicum auctoritate restituta, concidunt. » Videsis e contra not. gall.

789.

Il y a en Germanie une nation slave, établie sur les bords de l'Océan, qui se désigne elle-même par le nom de Welatabes, et que les Francs nomment Wiltzes (1). Cette nation a toujours été l'ennemie de la nation franque, et elle ne cessait de poursuivre de sa haine, d'opprimer et de harceler par des guerres continuelles tous ceux de ses voisins qui étaient les sujets ou les alliés des Francs. Le roi, décidé à ne pas supporter plus longtemps une telle insolence, résolut de leur faire la guerre, et rassemblant une armée formidable, il traversa le Rhin à Cologne. De là, prenant son chemin par la Saxe, il s'avança jusqu'à l'Elbe, et après avoir placé son camp sur les bords de ce fleuve, il en unit les rives par deux ponts. L'un de ces ponts fut garni de retranchements à ses deux extrémités, et il en confia la garde à une forte garnison. Quant à lui, après avoir traversé le fleuve, il conduisit son armée où il voulait aller, entra sur le territoire des Wiltzes, et ordonna de tout ravager par le fer et le feu. Mais cette nation, quoiqu'elle fût belliqueuse et pleine de confiance dans le nombre de ses guerriers, ne put résister longtemps aux attaques de l'armée royale; et quand on approcha de la cité qui appartenait à Dragwit (2), ce prince qui

(1) Voyez le chap. XII de la *Vie de Charlemagne*, et la note 2, page 39.

(2) Malgré l'opinion d'Eckhart, adoptée par la plupart des éditeurs, et l'ingénieux commentaire qu'il donne sur ce passage (*Comment. Franc. orient.* I, 734 et 735), nous avons suivi sans hésiter la leçon de M. Pertz. Il suffit, en effet, pour se convaincre que Draugwit indique ici un nom d'homme et pas un nom de ville, de rapprocher ce passage d'Éginhard du texte des Annales de Lorsch (ann. 789) : *Tunc Carolus rex iterum per Saxoniam pervenit usque ad Sclavos qui dicun-*

zorum regulis et nobilitate generis et auctoritate senectutis longe præeminebat — extemplo cum omnibus suis ad regem de civitate processit, obsides qui imperabantur dedit, fidem se regi ac Francis servaturum jurejurando promisit. Quem cæteri Sclavorum primores ac reguli omnes secuti, se regis ditioni subdiderunt. Tum ille, subacto illo populo et obsidibus quos dare jusserat acceptis, eadem via qua venerat ad Albim regressus est, et exercitu per pontem reducto, rebus quoque ad Saxones pertinentibus secundum tempus dispositis, in Franciam reversus est, et in Wormacia civitate et Natalem Domini et Pascha celebravit.

DCCXC.

Hoc anno nullum iter exercitale a rege factum (1); sed in Wormacia residens, legatos Hunorum et audivit, et suos vicissim ad eorum principes misit. Agebatur inter eos de confiniis (2) regnorum suorum, quibus in locis esse deberent. Hæc contentio atque altercatio, belli, quod postea cum Hunis gestum est, seminarium et origo fuit. Rex autem, ne quasi per otium torpere ac tempus terere videretur, per Mœnum fluvium ad Saltz (3), palatium suum in Germania juxta Salam fluvium constructum, navigavit, atque inde iterum per eundem amnem secunda aqua Wormaciam reversus est. Cumque ibi hiemaret, ipsum palatium in quo conversabatur, casu accidente, nocturno in-

---

(1) D. Bouq. cum Nuenar. com. *hoc anno nulla expeditio a r. facta est.*
(2) Freherus : *de confinibus.*
(3) All. *Salz, Salzt, Salae.*

par la noblesse de son origine et l'autorité de son grand âge tenait le premier rang parmi les chefs des Wiltzes, sortit sur-le-champ de la ville avec tous les siens, pour venir vers le roi, livra les otages qui lui furent demandés, et promit, sous serment, fidélité au roi et à la nation franque. Les autres chefs et princes des Wiltzes suivirent son exemple, et firent tous leur soumission. Après avoir ainsi dompté cette nation et reçu les otages qu'il avait exigés, Charles retourna vers l'Elbe par le même chemin et fit repasser le pont à son armée; puis ayant réglé convenablement les affaires de la Saxe, il rentra dans le pays des Francs, et célébra à Worms les fêtes de Noël et de Pâques.

790.

Cette année, le roi n'entreprit aucune expédition militaire; il fit sa résidence à Worms, où il reçut les députés des Huns, et envoya à son tour une ambassade vers leurs chefs. Il s'agissait de déterminer entre eux les frontières de leurs états respectifs. Les discussions qui s'élevèrent à ce sujet furent le germe et l'origine de la guerre qu'il fit ensuite aux Huns. Mais le roi, ne voulant point paraître s'engourdir ni perdre son temps dans l'oisiveté, s'embarqua sur le Mein, qu'il remonta jusqu'à son palais de Saltz (1), situé en Germanie sur les bords de

---

tur Wiltzi et venerunt reges terræ illius cum rege eorum Tragwito; et de cet autre passage des Annales allemandes (même année): *Karolus rex cum exercitu Francorum perrexit in Sclavos in Wilcia et conquisivit ipsam patriam cum ipso rege nomine* Tragowit. (Pertz, I, 34 et 44.)

(1) Ce château était situé dans une île, près des sources de la Sâle,

cendio concrematum est. Ibi tamen permanens, et Natalem Domini et Pascha more solemni celebravit (1).

DCCXCI.

Transacta verni temperie (2), circa æstatis initium, rex de Wormacia movens, Bajoariam profectus est, ea meditatione (3), ut Hunis factorum suorum vicem redderet, et eis, quanto celerius (4) posset, bellum inferret. Comparatis igitur ad hoc ex omni regno suo quam validissimis copiis, et commeatibus congregatis (5), bipartito exercitu iter agere cœpit. Cujus partem Theodorico comiti et Meginfrido camerario (6) suo committens, eos per aquilonalem Danubii ripam iter agere jussit. Ipse cum alia parte quam secum retinuit, australem ejusdem fluminis ripam Pannoniam petiturus occupavit, Bajoariis cum commeatibus exercitus, qui navibus devehebantur, per Danubium secunda aqua descendere jussis. Ac sic inchoato itinere, prima castra super Anesum (7) posita sunt; nam is fluvius inter Bajoariorum atque Hunorum terminos medius currens, certus duorum regnorum limes habe-

(1) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *et sanctum Pascha celebravit.*
(2) Iidem : *Transacto vere.*
(3) Codd. Hannov. et Vindobon. 110 et 990 : *ea conditione.*
(4) Nuenar. comes et D. Bouq. *quam primum.*
(5) *Congregatis* deest apud eosd. et in cod. Trevir.
(6) Iidem : *cubiculario.*
(7) Al. *Anisum.*

la Sâle, puis il revint en suivant le cours du même fleuve qu'il descendit jusqu'à Worms. Comme il passait l'hiver dans cette ville, le palais qu'il habitait fut consumé en une nuit par un incendie fortuit. Cependant il continua de résider à Worms, et y célébra, avec les solennités d'usage, les fêtes de Noël et de Pâques.

791.

A la fin du printemps, vers le commencement de l'été, le roi quitta Worms et partit pour la Bavière, dans l'intention de rendre aux Huns le mal qu'ils lui avaient fait, et de porter, le plus tôt possible, la guerre dans leur pays. Il rassembla dans ce but, de toutes les parties de son royaume, ses meilleures troupes, fit de grands approvisionnements, et se mit en marche après avoir divisé son armée en deux corps. Il confia l'un des deux au comte Théodoric et à Mégenfrid, son chambellan, et leur donna l'ordre de s'avancer par la rive septentrionale du Danube; lui-même, avec l'autre corps d'armée qu'il conduisait en personne, se dirigea vers la Pannonie en suivant la rive méridionale, et les Bavarois descendirent le fleuve pour escorter les bateaux qui portaient les bagages de l'armée. S'étant ainsi mis en marche, il établit son premier camp sur les rives de l'Ems; car ce fleuve qui court entre les frontières des Bavarois et celles des Huns, avait toujours été regardé comme la limite des deux royaumes. Il s'y arrêta trois jours pour appeler sur ses armes, par des prières publiques, la bénédiction du ciel. Ensuite, le camp fut levé et la guerre déclarée par les Francs à la nation des

---

en face de la ville de Neustadt (cercle du B. Mein, Bavière). Voyez Eckhart, I, 741.

batur. Ibi supplicatio per triduum facta, ut id bellum prosperos ac felices haberet eventus. Tum demum castra mota, et bellum genti Hunorum a Francis indictum est. Pulsis igitur Hunorum præsidiis, ac destructis munitionibus, quarum una super Cambum fluvium, altera juxta Comagenos civitatem in monte Cumeoberg (1) vallo firmissimo erat exstructa, ferro et igne cuncta vastantur. Cumque rex cum eo quem ducebat exercitu usque ad Arrabonis fluenta venisset, transmisso eodem fluvio, per ripam ejus usque ad locum in quo is Danubio miscetur accessit, ibique per aliquot dies stativis habitis, per Sabariam (2) reverti statuit. Alias vero copias, quibus Theodoricum et Meginfridum præfecerat, per Behemannos (3), via qua venerant, reverti præcepit. Sic peragrata ac devastata magna parte Pannoniæ, cum incolumi exercitu Francorum in Bajoariam se recepit. Saxones autem et Frisiones cum Theodorico et Meginfrido per Behemannos, ut jussum erat (4), domum regressi sunt. Facta est hæc expeditio sine omni rerum incommodo, præter quod in illo quem rex ducebat exercitu, tanta equorum lues exorta est, ut vix decima pars de tot millibus equorum remansisse dicatur. Ipse autem cum, dimissis copiis, Reginum civitatem, quæ nunc Reganesburg (5)

---

(1) All. *Cumeberg*, *Quioberg*.

(2) All. *Sabaniam*, *Sarabiam*; D. Bouq. cum Nuenar. comite : *per Bajoariam*.

(3) Sic Nuenar. comes et D. Bouq. Freherus : *Begaminos*. Cod. Vindobon. 990 : *Bohemos*. Pertz : *Beehaimos*.

(4) Freherus : *jusserat*.

(5) Cod. Vindobon. 110 : *Renageburg*. Cod. ejusd. Biblioth. 990 : *Ratispona*.

Huns. Leurs garnisons furent chassées, et les forteresses qu'ils avaient élevées, l'une sur le fleuve Camb (1), l'autre près de la cité de Comagène (2), sur le mont Cumméoberg, avec des retranchements formidables, furent détruites, et tout le pays ravagé par le fer et le feu. De son côté le roi, avec l'armée qui était sous ses ordres, arriva sur les bords du Raab qu'il traversa; puis, suivant le cours de ce fleuve, il s'avança jusqu'à son embouchure dans le Danube. Après avoir pris en ce lieu quelques jours de repos, il résolut de revenir par la Pannonie; mais il donna à Théodoric et à Mégenfrid l'ordre de reprendre le chemin qu'ils avaient déjà suivi, et de ramener par le pays des Bohémiens les troupes dont ils avaient le commandement. Après avoir ainsi parcouru et dévasté une grande partie de la Pannonie, il rentra en Bavière avec toute l'armée des Francs, qu'il ramenait saine et sauve. Quant aux Saxons et aux Frisons que conduisaient Théoderic et Mégenfrid, ils regagnèrent leurs pays par la Bohême, comme ils en avaient reçu l'ordre. Cette expédition s'effectua sans aucun accident; seulement dans le corps d'armée qui

(1) Cette rivière, *der Kamp*, prend sa source dans les montagnes de la Bohême, traverse la vallée de Zwelt (*Clara vallis*), et se jette dans le Danube au-dessus de Crems.

(2) Suivant Eckhart, *Comment.* I, 744, *Comagenum* serait la petite ville de Haimburg, sur le Danube, près des frontières de la Hongrie, à 7 lieues O. de Presbourg et à 9 lieues E. de Vienne. Cette opinion a été reproduite par tous les géographes. Mais, suivant M. Pertz, la ville de Comagène, détruite depuis longtemps, aurait occupé l'emplacement où se trouve aujourd'hui le bourg de Königsstädten, à 4 lieues N. de Vienne, et la forteresse des Huns pourrait en effet avoir été placée à l'extrémité du mont Kaunberg, où s'élève aujourd'hui le château de Greifenstein, dans l'endroit où la montagne se rapproche tellement du Danube, qu'elle ne laisse plus qu'un étroit passage facile à défendre.

vocatur, venisset, et in ea hiematurus consedisset, ibi Natalem Domini et Pascha celebravit.

DCCXCII.

Orgellis est civitas in Pyrinei montis jugo sita, cujus episcopus nomine Felix, natione Hispanus, ab Elipando, Toleti episcopo, per litteras consultus, quid de humanitate Salvatoris Dei et Domini nostri Jesu Christi sentire deberet, utrum secundum id quod homo est, proprius an adoptivus Dei filius credendus esset ac dicendus, valde incaute atque inconsiderate, et contra antiquam catholicæ Ecclesiæ doctrinam, adoptivum non solum pronuntiavit, sed etiam scriptis ad memoratum episcopum libris, quanta potuit pertinacia pravitatem intentionis suæ (1) defendere curavit. Hujus rei causa ductus ad palatium regis — nam is (2) tunc apud Reginum, Bajoariæ civitatem, in qua hiemaverat, residebat — ubi congregato episcoporum concilio auditus est, et errasse convictus, ad præsentiam Adriani pontificis Romam missus, ibi etiam coram ipso in basilica beati Petri apostoli hæresim suam damnavit (3) atque abdicavit. Quo facto,

(1) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *pertinacissime pravitatem opinionis suæ.*

(2) Iidem : *qui tunc.*

(3) Iidem : *confessus est.*

était sous les ordres du roi, la cavalerie souffrit beaucoup, et de tant de milliers de chevaux qu'on avait amenés, à peine en resta-t-il la dixième partie. Le roi, après avoir congédié ses troupes, se rendit dans la cité appelée autrefois *Regium* et maintenant Ratisbonne; il s'y établit pour passer l'hiver, et y célébra les fêtes de Noël et de Pâques.

792.

Urgel (1) est une ville située sur le sommet des Pyrénées, et qui avait alors pour évêque un Espagnol nommé Félix. Élipand, évêque de Tolède, lui écrivit pour le consulter sur ce qu'il fallait penser de l'humanité de notre divin Sauveur Jésus-Christ (2): il demandait si, en le considérant au point de vue de l'humanité, on devait croire et dire qu'il était le propre fils de Dieu, ou seulement son fils adoptif. Félix, avec autant d'imprudence que de légèreté, et contrairement à l'antique doctrine de l'Église catholique, décida que le Christ était fils adoptif de Dieu; et même, dans son obstination, il voulut défendre en tout point cette coupable doctrine, et adressa à ce sujet des écrits à l'évêque de Tolède. Amené devant le roi—Charles résidait alors dans son palais de Ratisbonne en Bavière, où il avait passé l'hiver—, il comparut devant un concile d'évêques réunis dans cette ville. Il y fut entendu, convaincu d'erreur et renvoyé devant le pape Adrien. Alors en présence de ce pontife, au milieu de la basilique de

(1) La Seu d'Urgel en Catalogne. Cette ville faisait alors partie du royaume d'Aquitaine.

(2) Éginhard rapproche ici des faits qui se sont passés à différentes époques. Ce fut en 783 qu'Élipand écrivit à Félix pour le consulter.

ad civitatem suam reversus est. Rege vero ibidem æstatem agente, facta est contra illum conjuratio a filio suo majore, nomine Pippino, et quibusdam Francis, qui se crudelitatem Fastradæ reginæ ferre non posse asseverabant (1), atque ideo in necem regis conspiraverant. Quæ cum per Fardulfum (2) Langobardum detecta fuisset, ipse ob meritum fidei servatæ monasterio Sancti Dionysii donatus est, auctores vero conjurationis ut rei majestatis partim gladio cæsi, partim patibulis suspensi, ob meditatum scelus tali morte mulctati sunt. Rex autem propter bellum cum Hunis susceptum in Bajoaria sedens, pontem navalem, quo in Danubio ad id bellum uteretur, ædificavit, ibique Natalem Domini et sanctum Pascha celebravit.

DCCXCIII.

Cum rex bellum a se inchoatum (3) conficere (4) cuperet et Pannoniam iterum petere disposuisset, allatum est (5), copias quas Theodericus comes per Frisiam (6) ducebat, in pago Hriustri (7) juxta Wi-

(1) Freherus : *asserebant.*

(2) Id. *Ardulfum.*

(3) Cod. Reg. Par. 5924 : *inchoandum.*

(4) Codd. Vindobon. 110 et 990 : *perficere.*

(5) Freherus : *constituisset, allatum est ei.* D. Bouq. cum Nuenar. comite : *decrevisset, nuntiatum est.*

(6) Freherus : *Phrisiam.*

(7) All. *Hruistri, Hiriustri, Riustri, Rustri, Hriusti;* Nuenar. comes et D. Bouq. *Rhiustri.*

l'apôtre saint Pierre, il condamna son hérésie, y renonça et revint ensuite dans sa ville. Cependant, comme le roi passait l'été à Ratisbonne, une conspiration fut tramée contre lui par son fils aîné, nommé Pépin, et par quelques seigneurs francs, qui prétendaient ne pouvoir supporter les cruautés de la reine Fastrade, et qui, pour cette raison, avaient résolu la mort du roi. Ce complot fut découvert par le Lombard Fardulf, qui reçut, en récompense de sa fidélité, le monastère de Saint-Denis. Quant aux auteurs de la conjuration, déclarés coupables de lèse-majesté, ils périrent, les uns par le glaive, les autres suspendus aux fourches patibulaires, et payèrent ainsi de leur vie le crime qu'ils avaient médité. Cependant, le roi avait établi sa résidence en Bavière à cause de la guerre entreprise contre les Huns; il fit construire un pont de bateaux sur le Danube, pour s'en servir dans cette guerre; et ce fut en Bavière qu'il célébra les fêtes de Noël et de Pâques.

793.

Le roi, désirant terminer la guerre qu'il avait commencée, se préparait à marcher de nouveau sur la Pannonie, lorsqu'il apprit que les troupes que lui amenait, par la Frise, le comte Théoderic, avaient été arrêtées et détruites par les Saxons, près de Rustringen sur le Weser. A cette nouvelle, dissimulant la grandeur du désastre, il interrompit l'expédition de Pannonie. Et comme en ce moment il venait de se laisser persuader, par des gens qui se disaient sûrs de ce qu'ils avançaient, que, si l'on pouvait creuser entre le Rednitz et l'Altmuhl un canal capable de porter bateaux, on parviendrait à naviguer commodément du Danube sur le Rhin, car l'une de ces rivières a

suram fluvium a Saxonibus esse interceptas atque deletas. Cujus rei nuntio accepto, magnitudinem damni dissimulans, iter in Pannoniam intermisit (1). Et cum ei persuasum esset a quibusdam, qui id sibi compertum esse dicebant, quod si inter Radantiam et Alomonam (2) fluvios ejusmodi fossa duceretur, quæ esset navium capax, posse percommode (3) a Danubio in Hrenum navigari, quia horum fluviorum alter Danubio, alter Mœno miscetur, confestim cum omni comitatu suo ad locum (4) venit, ac magna hominum multitudine congregata, totum autumni tempus in eo opere consumpsit. Ducta est itaque fossa inter prædictos fluvios duum millium passuum longitudine, latitudine trecentorum pedum; sed in cassum. Nam propter juges pluvias et terram, quæ palustris erat, nimio humore naturaliter infectam, opus quod fiebat (5) consistere non potuit; sed quantum interdiu terræ a fossoribus fuerat egestum, tantum noctibus, humo iterum in locum suum relabente, subsidebat. In hoc opere occupato duo valde displicentia de diversis terrarum partibus allata sunt; unum erat Saxonum omnimoda defectio, alterum quod Sarraceni Septimaniam ingressi, prælioque cum illius limitis custodibus atque comitibus conserto, multis Francorum interfec-

(1) Nuenar. com. et D. Bouq. *intermisit. Persuasum tunc regi erat si inter....*

(2) Al. *Adantiam.* — All. *Alamonam, Alimonam, Alomoneam, Almonum.*

(3) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *fossa navium capax duceretur, posse commode.*

(4) Iidem : *suo eo venit.*

(5) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *humore suapte natura imbutam, cœptum opus.*

son embouchure dans le Danube, tandis que l'autre se jette dans le Mein (1), il se rendit aussitôt sur les lieux avec toute sa cour, y rassembla un grand nombre d'ouvriers, et consacra toute la saison d'automne à ces travaux. Le canal fut creusé entre ces deux rivières sur une longueur de deux mille pas et une largeur de trois cents pieds; mais tout ce travail fut perdu, car les pluies continuelles et la mobilité d'un terrain marécageux, qui naturellement était déjà beaucoup trop humide, empêchaient de donner la moindre solidité aux travaux, et toute la terre que les travailleurs en tiraient pendant le jour retombait pendant la nuit à son ancienne place. Tandis que le roi s'occupait à surveiller cette entreprise, il lui vint de deux côtés opposés deux fâcheuses nouvelles. On l'avertissait de la défection complète des Saxons, et d'autre part, d'une invasion de la Septimanie par les Sarrasins, qui, après avoir livré combat aux comtes de cette province et aux gardiens des marches, et tué un grand nombre de Francs, étaient rentrés victorieux dans leur pays. Irrité de ces nouvelles, le roi retourna dans ses états, célébra la fête de Noël dans l'église de Saint-Kilian à Wurtzbourg sur

(1) Le Rednitz se jette dans le Mein à Bamberg, et l'Altmühl dans le Danube près de Kelheim. Ces deux rivières, dans leurs parties navigables les plus rapprochées, ne sont guère éloignées que de 7 lieues l'une de l'autre. Eckhart cite deux dissertations publiées, l'une par Cl. Doederlein en 1705, l'autre par Christophe Zippelius en 1726, sur le canal de jonction entrepris par Charlemagne. Ces deux auteurs s'accordent à dire que ce canal, dont les remblais se distinguaient encore de leur temps, fut conduit depuis le bourg de Graben jusque près de Dettenheim, aux sources du Rezat, l'une des deux petites rivières dont la réunion forme le Rednitz; mais en cet endroit on rencontra les marais appelés *das Ried*, qui forcèrent d'abandonner l'entreprise. Voy. dans Eckhart, I, 750, la gravure représentant le tracé du canal.

tis, victores ad sua regressi sunt. Quibus rebus commotus, in Franciam reversus est, celebravitque Natalem Domini apud Sanctum Kilianum (1) juxta Mœnum fluvium, Pascha vero super eundem fluvium in villa Franconovurd (2), in qua et hiemaverat.

DCCXCIV.

Rex propter condemnandam hæresim Felicianam æstatis initio, quando et generalem populi sui conventum habuit, concilium episcoporum ex omnibus regni sui provinciis in eadem villa congregavit. Adfuerunt etiam in eadem synodo et legati sanctæ romanæ Ecclesiæ (3), Theophylactus ac Stephanus episcopi, vicem tenentes ejus a quo missi fuerant (4), Adriani papæ. In quo concilio et hæresis memorata condemnata est, et liber contra eam communi episcoporum auctoritate compositus, in quo omnes propriis manibus subscripserunt. Synodus etiam, quæ ante paucos annos in Constantinopoli sub Herena (5) et Constantino filio ejus congregata, et ab ipsis non solum septima, verum etiam universalis est appellata, ut nec septima nec universalis haberetur dicereturve, quasi supervacua in totum, ab omnibus abdicata est. Mortua est ibi et Fastrada regina, et Mogontiaci apud Sanctum Albanum sepulta. Quibus peractis, rex bi-

(1) All. *Chilianum*. *Kylianum* : D. Bouq. cum Nuenar. comite hic habet : *apud sanctum Kilianum in Wirtziburgo juxta Mœnum fluvium*, *paschalis vero festi solennitatem*.

(2) All. *Franconeuurt*. *Franconouurn*. *Franconofurt*.

(3) Nuen. comes et D. Bouq. *legati Romani pontificis*.

(4) Pertz *missi sunt*.

(5) All. *Harena*. *Helena*. D. Bouq. cum Nuen. comit. *Irene*.

le Mein, et la fête de Pâques dans la ville de Francfort, située aussi sur le Mein, et où il avait passé l'hiver.

794.

Le roi voulant faire condamner l'hérésie de Félix, après avoir tenu à Francfort, au commencement de l'été, l'assemblée générale de la nation, réunit dans cette ville un concile composé des évêques de toutes les provinces de ses états. Les évêques Théophylacte et Étienne, légats du saint-siége, s'y rendirent aussi, envoyés par le pape Adrien pour y être ses représentants. L'hérésie félicienne fut condamnée dans ce concile; et du consentement unanime de tous les évêques on composa pour la réfuter un livre qui fut signé de tous. Quant au synode tenu à Constantinople quelques années auparavant, sous l'impératrice Irène et son fils Constantin, qui l'appelaient le septième concile, et même concile universel, on décida à l'unanimité qu'il serait rejeté comme entièrement inutile, qu'on ne l'appellerait pas concile universel, et qu'on ne le compterait pas comme le septième concile. Dans cette même ville mourut la reine Fastrade; elle fut transportée à Mayence et ensevelie dans le monastère de Saint-Alban. Après ces événements, le roi ayant résolu d'envahir la Saxe, divisa son armée en deux corps. Il devait, avec la moitié des troupes, entrer en Saxe par le midi, tandis que son fils Charles passerait le Rhin à Cologne et entrerait du côté de l'occident avec le reste de l'armée. Lorsque ce mouvement eut été exécuté, les Saxons, qui

partito exercitu Saxoniam petere statuit, eo videlicet modo, ut ipse cum dimidia parte copiarum ab australi parte intraret, Karolus vero filius ejus cum alia medietate Hrenum apud Coloniam traiceret, et in eandem regionem ab occidente veniret. Quo facto, licet Saxones in campo qui Sinotfeld (1) vocatur, quasi prælium cum rege commissuri consedissent, ibique adventum ejus opperirentur, amissa victoriæ spe, quam sibi paulo ante falso pollicebantur, ad deditionem omnes conversi sunt, victique sine prælio, regis victoris potestati se subdiderunt. Dederunt igitur obsides, et jurejurando fidem se regi servare velle promiserunt. Sic omisso prælio, et Saxones domum reversi sunt, et rex, transmisso Hreno, in Galliam se recepit; et cum Aquasgrani venisset, ibidem hibernis habitis, et Natalem Domini et Pascha celebravit.

DCCXCV.

Quamquam Saxones æstate præterita et obsides dedissent, et secundum quod jussi erant sacramenta jurassent, rex tamen illorum perfidiæ non immemor, conventum generalem trans Hrenum in villa Cuffestein (2), quæ super Mœnum contra (3) Mogontiacum urbem sita est, more solemni habuit, atque inde cum exercitu Saxoniam ingressus, pene totam populando peragravit. Cumque in pagum Bardengoo (4) pervenis-

(1) All. *Sinotfeldus*, *Sinotfeldum*, *Sinofeld*, *Sinotfeld*; D. Bouq. et Nuen. comes : *Sintfelt*.

(2) All. *Cuffestein*, *Cuffesten*, *Cuffenstein*.

(3) Cod. Hannov. *juxta Mogontiacum*.

(4) All. *Bardengau*, *Bardengoe*, *Bardengoi*.

s'étaient arrêtés dans la plaine de Sentfeld (1), comme pour livrer bataille au roi, et qui attendaient là son arrivée, perdant toute espérance de remporter la victoire, dont naguère encore ils se flattaient vainement, prirent tous le parti de la soumission, et vaincus sans combat, reconnurent l'autorité du vainqueur. Ils donnèrent des otages, et promirent sous serment de rester fidèles au roi. Ce fut ainsi que, sans avoir combattu, les Saxons rentrèrent dans leurs foyers, et que le roi, après avoir traversé le Rhin, revint dans la Gaule. Il se rendit ensuite à Aix pour y passer l'hiver, et célébra dans cette ville les fêtes de Noël et de Pâques.

795.

Quoique l'été précédent les Saxons eussent livré des otages et prêté les serments qui leur avaient été imposés, le roi, qui ne pouvait oublier leur perfidie, réunit cette année, au delà du Rhin, dans son domaine de Cuffesstein (2), situé sur le Mein en face de Mayence, l'assemblée générale de la nation, et de là, étant entré en Saxe avec son armée, la parcourut presque tout entière en la ravageant. Lorsqu'il fut arrivé dans le Bardengaw, il plaça son camp près du lieu nommé Bardenwig (3), et y attendit l'arrivée des Slaves, auxquels il avait donné l'ordre de

(1) Cette plaine est située près de Wunnemberg (dans la régence de Minden, Prusse), entre Paderborn au nord et Eresburg au midi.

(2) Costheim, sur le Mein, à 1 lieue E. de Mayence.

(3) Bardewick, près de Lunebourg.

set, et juxta locum, qui Bardenwich (1) vocatur, positis castris, Sclavorum, quos ad se venire jusserat, expectaret adventum, subito ei nuntiatum est, Witzinum (2), regem Abodritorum, cum Albim traiceret, in dispositas a Saxonibus insidias in ipso flumine incidisse, et ab eis esse interfectum. Quod factum animo regis ad Saxones citius debellandos velut quosdam stimulos addidit, et in odium perfidæ gentis amplius excitavit. Terra igitur magna ex parte vastata, et obsidibus, quos dare jusserat, acceptis, in Franciam reversus est. In hac expeditione, dum castra super Albim haberet, venerunt ad eum legati de Pannonia unius (3) ex primoribus Hunorum, qui apud suos Thudun (4) vocabatur. Is et suum adventum, et se christianum fieri velle promisit. Rex autem Aquasgrani veniens, sicut et anno superiore (5), ibi temporibus suis et Natalem Domini et Pascha celebravit.

DCCXCVI.

Romæ, Adriano defuncto, Leo pontificatum suscepit, et mox per legatos suos claves confessionis Sancti Petri ac vexillum Romanæ urbis (6) cum aliis muneribus regi misit, rogavitque ut aliquem de suis optimatibus Romam mitteret, qui populum Romanum ad suam fidem atque subjectionem per sacra-

(1) All. *Bardemwih*, *Bardenwic*, *Bardenwig*, *Bardemhumh*.

(2) All. *Wizinum*, *Uurzinum*; D. Bouq. et Nuen. comes: *Wiltzan*.

(3) Ita habet Pertz cum codd. melioris notæ. D. Nuenar. comes, Freherus et D. Bouq. *unus*.

(4) All. *Tudun*, *Tudum*, *Tudmi*, *Tudun*.

(5) D. Bouq. cum Nuen. comit. et cod. Trevir. *priori*.

(6) Codd. Hannov. et Vindobon. 110: *ecclesiæ*.

venir le rejoindre. Tout à coup il reçut la nouvelle, qu'au passage de l'Elbe, Wiltzan, roi des Abodrites, était tombé au milieu d'une embuscade dressée par les Saxons sur le fleuve même, et qu'il y avait péri. Ce malheur, comme un nouvel aiguillon, vint encore exciter le roi à en finir promptement avec les Saxons, et redoubla sa haine contre cette nation perfide. Il ravagea la plus grande partie de leur pays, et, après avoir reçu les otages qu'il exigea d'eux, il retourna dans ses états. Durant cette expédition, tandis que son camp était placé sur l'Elbe, il reçut de Pannonie une ambassade, que lui envoyait l'un des principaux chefs des Huns, nommé Thudun (1) par ceux de sa nation. Ce chef promettait de se rendre auprès de lui, et de se faire chrétien. Le roi revint ensuite à Aix-la-Chapelle, comme l'année précédente, et y célébra, aux époques fixées, les fêtes de Noël et celles de Pâques.

796.

Adrien étant mort à Rome, Léon lui succéda sur le trône pontifical (2). Il s'empressa d'adresser au roi par des ambassadeurs, les clefs de Saint-Pierre, l'étendard de la ville de Rome et d'autres présents; il lui faisait demander en même temps d'envoyer à Rome quelqu'un de ses principaux officiers, pour recevoir du peuple romain le

---

(1) Suivant M. Pertz (I, 181, note 21), Tudun serait un nom de dignité et non pas un nom d'homme. Cependant le contraire semble résulter de la Chronique de Moissac, qui s'exprime ainsi : *Avarorum regulus quidam nomine Thodanus*. M. de Sismondi, *Hist. des Franç.* II, 356, a suivi cette opinion qui est aussi celle d'Eckhart.

(2) Adrien Ier était mort le 25 décembre 795. Léon III, son successeur, fut élu le 26 et sacré le lendemain.

menta firmaret. Missus est ad hoc Angilbertus (1), abbas monasterii Sancti Richarii, per quem etiam tunc ad Sanctum Petrum magnam partem thesauri, quem Ericus (2) dux Forojuliensis, spoliata Hunorum regia quæ Hringus (3) vocabatur, eodem anno regi de Pannonia detulerat, misit; reliquum vero inter optimates et aulicos cæterosque in palatio suo militantes liberali manu distribuit. Atque his expletis, ipse cum exercitu Francorum Saxoniam petiit, Pippinum vero filium suum cum Italicis ac Bajoaricis copiis in Pannoniam ire jussit. Et ipse quidem, Saxonia ex magna parte vastata, ad hiemandum Aquasgrani (4) revertitur; Pippinus autem, Hunis trans Tizam fluvium fugatis, eorumque regia, quæ ut dictum est, Hringus, a Langobardis autem Campus vocatur, ex toto destructa, direptis pene omnibus Hunorum opibus, ad patrem Aquisgrani hiberna habentem venit, ac spolia regni quæ secum detulit, eidem præsentavit. Thudun etiam ille, de quo superius mentio facta est, fidem dictis suis adhibens, ibidem ad regem venit, ibique cum omnibus qui secum venerant baptizatus ac remuneratus, post datum servandæ fidei sacramentum domum rediit; sed in promissa fidelitate (5) diu manere noluit, nec multo post perfidiæ suæ pœnas dedit. Rex vero, ut dictum est, Aquisgrani in hibernis consi-

(1) All. *Angilberdus*. *Engilbertus*.

(2) All. *Erichus*. *Heinricus*. *Henricus*.

(3) Freherus, cum cod. Reg. Paris. 5924 : *Rhingus* : cod. Vindobon. 110 : *Hritigus* cod. Hannov., Nuenar. comes et D. Bouquet : *Ringus*.

(4) D. Bouquet cum Nuenar. comite *Aquasgrani palatium*.

(5) Cod. Trevir., Nuenar. comes et D. Bouq. *fide*

serment de fidélité et d'obéissance. Le roi confia cette mission à Angilbert, abbé du monastère de Saint-Riquier, et le chargea en même temps de porter à Saint-Pierre une grande partie du trésor qu'Éric, duc de Frioul, avait enlevé dans la résidence royale que les Huns nomment le Ring (1), et qu'il lui avait envoyé de Pannonie la même année. Il distribua le reste, d'une main libérale, aux grands de l'état, à ses courtisans et aux officiers de son palais. Cela fait, il prit le commandement de l'armée des Francs qu'il conduisit en Saxe, et ordonna à son fils Pépin de se rendre en Pannonie avec les Italiens et les Bavarois. Pour lui il ravagea presque toute la Saxe, et revint passer l'hiver au palais d'Aix-la-Chapelle. Cependant Pépin, après avoir refoulé les Huns au delà de la Theiss, détruisit de fond en comble la résidence royale que ces peuples, comme nous l'avons dit, appellent le Ring, et les Lombards le Camp; il s'empara de presque toutes leurs richesses, et vint rejoindre son père dans sa résidence d'hiver à Aix-la-Chapelle, où il lui présenta les dépouilles royales qu'il rapportait avec lui. Thudun, ce chef dont nous avons déjà parlé, tint sa parole, et vint à Aix trouver le roi. Il fut baptisé avec tous ceux qui l'avaient accompagné, reçut des présents, et après avoir prêté serment de fidélité, s'en retourna dans son pays; mais il ne garda pas longtemps la foi qu'il venait de promettre; aussi,

---

(1) Comparez sur cette expédition contre les Huns le chap. XIII de la *Vie de Charlemagne*. Voy. aussi au liv. II, chap. II du moine de Saint-Gall, la curieuse description de l'immense cercle ou camp fortifié, *Ring*, au centre duquel les Huns avaient placé le palais de leur Chagan. Consultez encore : *Chron. Ursperg.* p. 127 (Strasbourg, 1609); Lambeck, *Comment. Bibl. Vindob.* tom. II, ch. 5, p. 379, not. 5; et le Gloss. de Ducange au mot : *Hringus*.

dens, ibi et Natalem Domini et Pascha more solito (1) celebravit.

DCCXCVII.

Barcinona civitas in limite Hispanico sita, quæ alternante rerum eventu nunc Francorum nunc Sarracenorum ditioni subiciebatur (2), tandem per Zatum Sarracenum, qui tunc eam invaserat, regi reddita est. Nam is æstatis initio Aquasgrani ad regem venit, seque cum memorata civitate spontanea deditione illius potestati permisit (3). Quà recepta, rex filium suum Hludowicum ad obsidionem Oscæ cum exercitu in Hispaniam misit, et ipse more solito, propter contundendam (4) perfidæ gentis contumaciam, Saxoniam vastaturus intravit. Nec prius destitit, quam omnes terminos ejus peragrasset. Nam usque ad ultimos fines ejus, qua inter Albim et Wisuram Oceano alluitur, accessit. Inde regressus, cum Aquasgrani venisset, ibique Abdellam Sarracenum, filium Ibin-Mauge (5) regis, de Mauritania ad se venientem suscepisset, legatumque Nicetæ patricii qui tunc Siciliam procurabat, nomine Theoctistum, litteras imperatoris de Constantinopoli missas deferentem audisset, consilium iniit, ut propter conficiendum Saxonicum bel-

(1) Hæ duæ voces *m. s.* desunt apud Nuen. com. et D. Bouq. et in cod. Trevir.

(2) Cod. Vindobon. 654 : *subiciebat*; cod. Reg. Paris. 5924 : *subjacebat*.

(3) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *submisit*.

(4) Iidem : *ad contundendam*. Sic et infra *ad* pro *propter*.

(5) All. *Ibiinmauge*, *Ibimmauge*.

bientôt après, fut-il justement puni de sa perfidie. Le roi, ainsi qu'on l'a dit, s'étant établi à Aix pour y passer l'hiver, y célébra, comme d'habitude, les fêtes de Noël et de Pâques.

797.

La cité de Barcelonne, située sur les frontières d'Espagne, avait tour à tour appartenu, suivant les chances de la guerre, tantôt aux Francs, tantôt aux Sarrasins. Elle fut, vers cette époque, remise entre les mains du roi par le Sarrasin Zata qui s'en était emparé. Ce chef vint au commencement de l'été trouver le roi à Aix-la-Chapelle, et se placer volontairement, ainsi que cette ville, sous son autorité. Après avoir reçu sa soumission, le roi envoya une armée en Espagne sous la conduite de son fils Louis, pour mettre le siége devant Huesca (1); et lui-même, voulant dompter l'opiniâtreté d'une nation perfide, entra en Saxe pour la ravager comme d'habitude, et ne se retira qu'après avoir parcouru le pays dans toute son étendue, car il pénétra jusqu'aux dernières limites de la Saxe à l'endroit où elle est baignée par l'Océan entre l'Elbe et le Weser. A son retour, lorsqu'il fut arrivé à Aix-la-Chapelle, il reçut le Sarrasin Abdallah, fils du roi Ibin-Mauge(2), qui était venu de Mauritanie pour se présenter à lui, et y trouva également un député du patrice Nicétas qui gouvernait alors la Sicile. Cet envoyé nommé Théoctiste, lui remit des lettres de l'empereur de Constantinople. Le roi résolut ensuite, pour en finir avec les Saxons, de passer l'hiver dans la Saxe même. Emmenant donc avec lui toute sa suite, il se dirigea vers ce pays,

(1) Huesca, en Aragon, à 12 lieues N. E. de Saragosse.

(2) Abdoul-Rahman-Ben-Moa'wyah, Abderame le Mohavite, premier khalyfe ommiade d'Espagne.

lum in ipsa regione hiemaret. Sumpto igitur secum comitatu suo, Saxoniam petiit, castrisque super Wisuram positis consedit, et locum castrorum Heristelli (1) vocari jussit, qui locus ab incolis usque in præsens ita nominatur. Exercitum vero, quem secum adduxit, per totam Saxoniam in hiberna divisit. Illuc Pippinum de Italia et Hludowicum de hispanica expeditione regressos ad se venire jussit, ibi legatos Hunorum cum magnis muneribus ad se missos audivit et absolvit, ibi legatum Hadefonsi, regis Asturiæ atque Gallitiæ, dona sibi deferentem suscepit. Inde iterum Pippinum ad Italiam, Hludowicum ad Aquitaniam remisit, cum quo et Abdellam Sarracenum ire jussit, qui postea, ut ipse voluit, in Hispaniam ductus, et illorum fidei, quibus se credere non dubitavit, commissus est. Rex autem in Saxonia residens, ibi et Natalem Domini et Pascha celebravit.

DCCXCVIII.

Cum jam ver appeteret (2), nondum tamen propter inopiam pabuli exercitus de hibernis produci potuisset, Saxones transalbiani occasionem nacti, legatos regis qui ad eos ob justitias faciendas missi erant, comprehensos interficiunt, paucis eorum quasi ad redimendum (3) reservatis, trucidantes cum cæteris et

---

(1) All. *Heristalli*, *Heristallum*.

(2) Codd. Hannov. et Vindobonn. 110 et 990 : *appareret*. Nuenar. comes et D. Bouq. *accederet*.

(3) Codd. Vindobon. 654 : *remendum* ; Reg. Paris. 5924 : *remedium* ; Trevirens. *remeandum* ; Nuenar. comes et D. Bouq. *nunciandum*.

campa sur le Weser et ordonna que l'endroit où le camp était placé se nommerait Heerstall (1); et ce lieu est encore appelé ainsi par les habitants de la contrée. Il répartit les troupes qu'il avait amenées avec lui dans toute la Saxe pour y passer l'hiver. Ses fils Pépin et Louis, de retour, l'un d'Italie, l'autre de l'expédition d'Espagne, vinrent par son ordre le rejoindre à Heerstall. Il y donna audience aux députés que les Huns lui envoyèrent avec de grands présents, puis les congédia, et reçut aussi dans le même endroit l'ambassade et les présents d'Alphonse, roi de Galice et des Asturies. Il renvoya ensuite Pépin en Italie et Louis en Aquitaine, et voulut que le Sarrasin Abdallah partît avec ce dernier. Abdallah fut plus tard conduit en Espagne sur sa demande, et remis entre les mains de ceux auxquels il crut pouvoir se confier. Le roi continua de résider en Saxe et y célébra les fêtes de Noël et de Pâques.

798.

Déjà le printemps approchait, mais le manque de fourrages empêchait l'armée de quitter ses quartiers d'hiver. Les Saxons transelbains profitant de l'occasion, se saisirent des officiers que le roi avait envoyés pour rendre la justice parmi eux, et les mirent à mort; ils n'en réservèrent que quelques-uns comme pour en tirer rançon, et massacrèrent avec les autres un ambassadeur nommé Godeschald, que le roi avait envoyé peu de temps auparavant vers Sigefrid, roi de Danemark. Ce seigneur revenait alors; il fut arrêté et égorgé par les auteurs de la révolte. A cette nouvelle, le roi vivement irrité, ras-

(1) Herstell, entre Karlshaven et Hoxter (Westphalie).

Godescalcum (1), regis legatum, quem ille ante paucos dies ad Sigifridum regem Danorum miserat. Is cum eodem tempore (2) reverteretur, ab hujus (3) seditionis auctoribus interceptus atque occisus est. Quibus acceptis, rex graviter commotus, congregato exercitu, in loco, cui Minda (4) nomen, super Wisuram castra posuit, atque in fœdifragos ac desertores arma corripuit, et ultor necis legatorum suorum, quicquid Saxoniæ inter Albiam ac Visuram interjacet, totum ferro et igne vastavit. Transalbiani autem (5), superbia elati, eo quod regis legatos impune occidere potuerunt, arreptis armis contra Abodritos proficiscuntur. Nam Abodriti auxiliatores Francorum semper fuerunt, ex quo semel ab eis in societatem recepti sunt. Quorum dux Thrasico (6), cognito Transalbianorum motu, eis cum omnibus copiis suis in loco qui Suentana vocatur occurrit, commissoque prælio, ingenti eos cæde prostravit. Nam in prima congressione quatuor millia eorum cecidisse narravit legatus regis,

---

(1) All. *Godessclacum, Godeschalcum, Goteschalchum.*

(2) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *cum legatione functus r.*

(3) Hic codd. Vindobon. 654; Reg. Paris. 5924 et Trevirens. legunt : *ab Hunis*; et sic habet poeta Saxo. « *Hujus* tamen præfero, uti recte ait Pertzius, quum primum *huius* et *hunis* in scribendo facillime permutentur et sententiarum nexus *Hunis* non admittere videatur. Nam si Einhartus, Hunos legatos, qui populum ad rebellionem concitarent, in Saxoniam misisse, et eos, quo certius voti compotes fierent, Godescalci cædem perpetrasse, dicere voluisset, alio certe modo tanti momenti rem enuntiaturus fuisset. »

(4) All. *Mimda, Munda, Milida.*

(5) Hic Nuenar. com. et D. Bouq. addunt : *qui Nordmanni vocantur.*

(6) All. *Tascho, Tusco, Thasco.*

sembla son armée et vint camper dans le lieu nommé Minden sur le Weser (1); puis, se mettant à l'œuvre pour venger sur ces traîtres, qui violaient sans cesse leur foi, la mort de ses envoyés, il ravagea par le fer et le feu toute la partie de la Saxe située entre l'Elbe et le Weser. Cependant les Transelbains, tout fiers d'avoir pu massacrer impunément des officiers royaux, avaient pris les armes et s'étaient mis en marche contre les Abotrites. Les Abotrites étaient toujours restés fidèles auxiliaires des Francs, depuis le moment où ils avaient été reçus dans leur alliance. Thrasicon leur duc, instruit du mouvement des Transelbains, alla à leur rencontre jusqu'à l'endroit nommé Swinden (2), et leur ayant livré bataille, il en fit un immense carnage. Quatre mille tombèrent au premier choc, s'il faut en croire ce que rapporta le lieutenant du roi, nommé Èbers, qui prit part à ce combat, où il commandait l'aile droite de l'armée des Abotrites. Dispersés et mis en fuite, après avoir perdu un grand nombre des leurs, les Transelbains rentrèrent chez eux dans un état déplorable. Cependant le roi, de retour en France, vint à Aix-la-Chapelle, où son premier soin fut de donnner audience aux députés que l'impératrice Irène lui avait envoyés de Constantinople. Constantin, fils de

(1) Minden, au confluent du Weser et de la Pastau, à 11 lieues S. E. d'Osnabruck (Westphalie prussienne), plutôt que Munden au confluent de la Werra et de la Fulde (Hanovre), malgré les Annales de Lorsch et le poète Saxon qui écrivent *Munda*, tandis que dans le moine d'Angoulême, les Annales de Loisel, de Dutillet, de Saint-Bertin et de Metz, on lit *Minda*, comme dans Éginhard. D'ailleurs Minden est plus sur la route de Charlemagne qui s'avançait vers l'Elbe. Voy. Eckhart, *Comment.* I, 782.

(2) Probablement Schwan, sur la Warno, dans le grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin.

Eburis (1) nomine, qui in eodem prælio fuit, et in Abodritorum acie dextrum cornu tenuit. Fusi igitur fugatique, et multis suorum amissis, cum magna calamitate ad loca sua reversi sunt. At rex in Franciam regressus, cum Aquasgrani venisset, primo legatos Herenæ imperatricis ad se de Constantinopoli missos audivit—nam Constantinus filius ejus propter morum insolentiam a suis comprehensus et excæcatus est—quibus petentibus, Sissinium (2), fratrem Tarasii Constantinopolitani episcopi, olim in prælio captum domum redire permisit. Legati fuere Michael, cognomento Ganglianos, et Theophilus presbyter de Blachernis. Post quorum absolutionem venerunt de Hispania legati Hadefonsi regis, Basiliscus et Froia, munera deferentes quæ ille de manubiis, quas victor apud Olisiponam (3) civitatem a se expugnatam ceperat, regi mittere curavit, Mauros videlicet septem cum totidem mulis atque loricis, quæ licet pro dono mitterentur, magis tamen insignia victoriæ videbantur. Quos et benigne suscepit, et remuneratos honorifice dimisit. Insulæ Baleares, quæ nunc ab incolis earum Majorica et Minorica vocitantur, a Mauris piraticam exercentibus deprædatæ sunt. Rex vero Aquisgrani hiemavit, et ibi Natalem Domini et Pascha (4) celebravit.

---

(1) Nuenar. com. et D. Bouq. *Eberwinus*.

(2) All. *Sisinnium*, *Sisimum*, *Sisimium*.

(3) All. *Olisipononam*, *Olipononam*, *Olisipinam*, *Olysseponam*, *Olisipponam*.

(4) D. Bouq. et Nuen. comes : *p. more solito*.

cette princesse, avait été saisi par les siens à cause de l'insolence de son caractère, et privé de la vue (1). Sur la demande de ces députés, le roi permit à Zizim, frère de Tarasius, évêque de Constantinople, qui avait été fait prisonnier dans un combat, de retourner dans sa patrie. Les envoyés étaient Michaël surnommé Ganglianos, et Théophile, prêtre de Blaquernes (2). Après les avoir congédiés, il reçut Basiliscus et Froïla, ambassadeurs du roi Alphonse, qui arrivaient d'Espagne, apportant avec eux, de la part de leur maître, les présents que ce prince avait choisis pour le roi dans les dépouilles de la ville de Lisbonne, dont il venait de s'emparer. Ces présents consistaient en sept esclaves maures, sept mules et sept cuirasses; et quoiqu'ils fussent offerts à Charles en don d'amitié, c'était plutôt comme prémices de la victoire (3). Le roi reçut ces députés avec bienveillance, et les congédia après les avoir récompensés honorablement. Dans le même temps, les îles Baléares (4), que leurs habitants appellent aujourd'hui Majorque et Minorque, furent pillées par des pirates maures. Le roi passa l'hiver à Aix-la-Chapelle et y célébra les fêtes de Noël et de Pâques.

---

(1) Sur les véritables causes qui amenèrent la déposition de Constantin, consultez Zonaras et les autres historiens bysantins.

(2) Blaquernes, l'un des faubourgs de Constantinople, renfermait à la fois le magnifique palais de Blaquernes, appelé aussi *Pentapyrion*, à cause de ses cinq tours, et la célèbre église de Blaquernes, bâtie par l'impératrice Pulchérie. Voy. les notes de Ducange sur Villehardouin, et Maimbourg, *Hist. des Iconoclastes*.

(3) Sur cette ambassade envoyée par Alphonse II, le Chaste, voy. le chap. XVI de la *Vie de Charlemagne*, et les add. à la fin du volume.

(4) Les îles Baléares appartenaient alors à l'empire grec.

DCCXCIX.

Romæ Leo papa, cum, letaniam (1) processurus, de Lateranis ad ecclesiam beati Laurentii, quæ ad Graticulam (2) vocatur, equo sedens pergeret, in insidias a Romanis dispositas juxta eandem basilicam incidit. Ibi equo dejectus, et erutis oculis, ut aliquibus visum est, lingua quoque amputata, nudus ac semivivus in platea relictus est. Deinde jussu eorum qui hujus facti auctores fuere, in monasterium Sancti Erasmi martyris velut ad curandum missus, Albini cujusdam, cubicularii sui, cura, noctu per murum dimissus, a Winigiso duce Spolitino, qui audito hujusmodi facinore Romam festinus advenerat, susceptus, ac Spoletium deductus est. Cujus rei nuntium cum rex accepisset, ipsum quidem, ut vicarium Sancti Petri et Romanum pontificem, cum summo honore ad se præcepit adduci; iter tamen suum, quod in Saxoniam facere constituerat, non omisit. Habito itaque generali conventu super Hrenum in loco, qui Lippeham (3) vocatur, ibique eodem amne transmisso, cum toto exercitu suo ad Padabrun (4) accessit, ibique in castris considens, pontificis ad se properantis præstolatur adventum. Misit interea Karolum filium suum ad Albim cum parte exercitus propter quædam negotia

---

(1) Codd. Trevirens., Hannov., Vindobonn. 110 et 990, et Freherus: *lætania* vel *letania*; D. Bouq. cum Nuenar. comite : *litania*. — « *Letaniam*, ait Pertzius, hoc loco pro *ad* vel *in letaniam* dici patet, in libro pontificali usitatum; cf. edit. Vignolii, II, 93, 243, 244. »

(2) D. Bouq., Nuenar. com. et Freherus, cum quat. codd., *Craticulam*.

(3) All. *Lippiam*, *Lippia*, *Lippenheim*.

(4) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *Padrabrunnam*.

799.

A Rome, le pape Léon se rendant, à cheval, de l'église de Saint-Jean de Latran à celle de Saint-Laurent au gril, pour la procession des Litanies (1), tomba dans une embuscade que lui avaient tendue les Romains près de cette basilique. On le précipita de son cheval, et après lui avoir crevé les yeux, et même coupé la langue, comme quelques témoins assurèrent l'avoir vu, on le laissa sur la place, nu et à demi mort; puis, les auteurs de l'attentat ordonnèrent qu'il fût relégué dans le monastère de Saint-Érasme, martyr, sous prétexte de l'y faire soigner. Mais étant parvenu, avec l'aide d'un de ses chambellans, nommé Albin, à franchir, la nuit, le mur du monastère, il fut recueilli par Winigise, duc de Spolète, qui, à la nouvelle d'un tel forfait, était accouru à Rome, et conduit à Spolète. Dès que le roi eut appris ce qui s'était passé, il ordonna que Léon, comme vicaire de Saint-Pierre et pontife de Rome, lui fût amené avec les plus grands honneurs. Cependant il ne renonça pas à l'expédition qu'il avait résolu de faire en Saxe; et, après avoir tenu l'assemblée générale sur le Rhin, dans le lieu nommé Lippenheim, il passa le fleuve au même endroit avec toute son armée, et s'avança jusqu'à Paderborn, où il plaça son camp pour y attendre l'arrivée prochaine du pontife. Dans l'intervalle, il envoya son fils Charles vers l'Elbe avec une partie de l'armée pour régler certaines affaires entre les Wiltzes et les Abodrites, et pour recevoir la soumission de quelques habitants du nord de la Saxe. Comme il attendait le retour de

(1) Le 25 avril, fête de saint Marc. Cette procession, instituée par saint Grégoire-le-Grand, s'appelait aussi *la procession des croix noires*.

cum Wilzis et Abodritis disponenda, et quosdam Saxones de Nordliudis (1) recipiendos. Cujus reversionem cum expectat, venit pontifex, et valde honorifice ab illo susceptus est, mansitque apud eum dies aliquot. Et cum ei cuncta, propter quæ venerat, intimasset, iterum Romam cum magno honore per legatos regis qui cum eo missi sunt, reductus, atque in locum suum restitutus est. Quo dimisso, rex paucos dies ibidem moratus, legatum Michaelis patricii de Sicilia, nomine Danihelem, ad se missum absolvit. Accepit etiam tristem nuntium de Geroldi et Ærici interitu; quorum alter, Geroldus videlicet Bajoariæ præfectus, commisso cum Hunis prælio cecidit, alter vero, id est Æricus, post multa prælia et insignes victorias, apud Tharsaticam, Liburniæ civitatem, insidiis oppidanorum interceptus atque interfectus est. Rebus itaque Saxonum pro rerum opportunitate dispositis, rex in Franciam revertitur. Et cum Aquisgrani hiemaret, Wido comes ac præfectus Brittanici limitis, qui, eodem anno, cum sociis comitibus totam Brittonum provinciam perlustraverat, arma ducum qui se dediderunt, inscriptis singulorum nominibus, detulit. Videbatur enim quod ea provincia tum esset ex toto subacta, et esset, nisi perfidæ gentis instabilitas cito id (2) aliorsum more solito commutasset. Allata sunt et signa, quæ occisis in Majorica Mauris prædonibus erepta fuerunt. Et Azan Sarracenus, præfectus Oscæ, claves urbis cum aliis donis regi misit, promittens eam se dediturum (3), si opportunitas eveniret. Sed et mo-

(1) Nuen. com. *Nordluidis*. Freher. *Nordluuis*.
(2) Freherus : *cito animum*
(3) Nuen. comes et D. Bouq. *traditurum*.

son fils, le pape Léon arriva; il l'accueillit de la manière la plus honorable, et le garda pendant quelques jours auprès de lui. Puis, après que le pape lui eut communiqué les motifs de son voyage, il le fit reconduire à Rome avec les plus grands honneurs par des commissaires royaux, qui l'accompagnèrent et le rétablirent sur le siége pontifical. Après le départ de Léon, le roi s'étant encore arrêté pendant quelques jours dans le même lieu, congédia un député, nommé Daniel, que lui avait adressé Michel, patrice de Sicile. Ce fut aussi là qu'il reçut la triste nouvelle de la mort de Gérold et d'Héric (1). L'un d'eux, Gérold, duc de Bavière, avait été tué dans un combat contre les Huns; l'autre, Héric, après avoir livré un grand nombre de combats et remporté d'éclatantes victoires, avait été surpris et massacré dans une embuscade par les habitants de la cité de Tersatz, en Liburnie. Les affaires de Saxe ayant été réglées comme les circonstances l'exigeaient, le roi revint en France (2). Pendant qu'il passait l'hiver à Aix-la-Chapelle, Gui, comte et préfet de la marche de Bretagne, qui dans la même année avait parcouru toute cette province avec les comtes ses collègues, vint lui présenter les armes des chefs bretons qui s'étaient rendus à lui. Sur chaque trophée était inscrit le nom du chef à qui les armes avaient appartenu. La Bretagne paraissait alors entièrement soumise, et elle l'eût été en effet si l'inconstance de cette perfide nation n'était venue, comme de coutume, changer la face des

(1) Comparez le chap. XIII de la *Vie de Charlemagne*.

(2) Le mot *France*, que nous employons quelquefois dans notre traduction comme équivalent du mot latin *Francia*, afin d'éviter une périphrase, doit s'entendre du pays occupé par les Francs, principalement vers le Rhin, et non pas des pays composant la France actuelle, qui était encore désignée sous le nom de *Gallia*.

nachus quidam de Hierosolyma veniens, benedictionem et reliquias de loco resurrectionis Dominicæ, quæ patriarcha regi miserat, detulit. Et rex Natalem Domini in eodem palatio residens celebravit, ac monachum reverti volentem absolvens, Zachariam quemdam, presbyterum de palatio suo, cum eodem ire jussit, cui et donaria sua ad illa veneranda loca deferenda commisit.

DCCC.

Redeunte verna (1) temperie, medio fere martio rex Aquisgrani digressus, littus Oceani Gallici perlustravit, et in ipso mari, quod tunc piratis Nortmannicis infestum erat (2), classem instituit, præsidia disposuit, Pascha in Centulo (3) apud Sanctum Richarium celebravit. Inde iterum per littus maris iter agens, Rotomagum civitatem venit, ibique Sequana amne transmisso, Turonos (4) ad Sanctum Martinum orationis causa profectus est, moratus ibi dies aliquot propter adversam Liutgardæ conjugis valetudinem, quæ ibidem et defuncta et humata est; obiit autem

---

(1) Codd. Hannov. et Vindobonn. 110 et 990 : *veris*.

(2) D. Bouq., cum Nuenar. comite, hic legit : *ubi tunc piraticam Nordmanni exercebant*.

(3) *In Centulo* deest apud eosdem.

(4) D. Bouq. cum codd. Vindobon. 110 et 990 : *Turonis*.

affaires. On lui apporta également les drapeaux qui avaient été enlevés aux pirates maures, tués dans l'île de Majorque. Le Sarrasin Azan, gouverneur d'Huesca, lui envoya, avec d'autres présents, les clefs de cette ville, promettant de la lui livrer lorsque l'occasion s'en présenterait. Dans le même temps, un moine, venant de Jérusalem, lui apporta, de la part du patriarche, sa bénédiction et des reliques recueillies sur le lieu de la résurrection de Notre-Seigneur. Le roi continuant de résider dans le palais d'Aix, y célébra la fête de Noël. Il congédia le moine qui désirait s'en retourner, et le fit accompagner par un certain Zacharie, prêtre de son palais, qu'il chargea de porter ses offrandes aux saints lieux.

800.

Au retour du printemps, vers le milieu de mars, le roi étant parti d'Aix-la-Chapelle, parcourut les rivages de l'Océan gallique, établit une flotte dans ces parages, que les Normands infestaient alors de leurs pirateries, disposa des garnisons sur la côte et célébra la fête de Pâques à Centule, dans le monastère de Saint-Riquier. Reprenant ensuite son chemin par les bords de la mer, il arriva dans la cité de Rouen; là, il traversa la Seine et se dirigea vers Saint-Martin de Tours pour y faire ses dévotions. Il demeura à Tours pendant quelques jours, retenu par l'état désespéré de la santé de sa femme Liutgarde, qui mourut dans cette ville et y fut ensevelie. Cette princesse cessa de vivre la veille des nones de juin. Le roi revint ensuite par Orléans et Paris à Aix-la-Chapelle; et, s'étant rendu à Mayence au commencement du mois d'août, il y tint l'assemblée générale, et annonça son intention de faire un voyage en Italie. Il par-

die II non. jun. (1). Inde per Aurelianos ac Parisios Aquasgrani reversus est, et mense augusto inchoante Mogontiacum veniens, generalem conventum ibidem habuit, et iter in Italiam condixit (2) : atque inde profectus, cum exercitu Ravennam venit, ibique septem non amplius dies moratus, Pippinum filium suum cum eodem exercitu in terram Beneventanorum ire jussit; movensque de Ravenna simul cum filio, Anconam usque pervenit; quo ibi dimisso, Romam proficiscitur. Cui cum pridie quam illo veniret, Leo papa apud Nomentum (3) occurrisset, et cum magna eum veneratione ibidem suscepisset, post cœnam, qua simul refecti sunt, illo ibi manente, pontifex ad urbem præcessit, et in crastinum (4) in gradibus basilicæ beati Petri apostoli cum episcopis et universo clero consistens, advenientem (5) equoque descendentem Deo laudes dicendo et gratias agendo suscepit, et cunctis psallentibus in ecclesiam ejusdem beatissimi apostoli Deum glorificans atque magnificans introduxit. Facta sunt hæc VIII kal. decemb. Post septem vero dies rex, concione vocata, cur Romam venisset omnibus patefecit, et exinde quotidie propter quæ venerat facienda operam impendit; in quibus vel maximum vel (6) difficillimum erat, quod primo inchoatum est, de investigandis videlicet quæ pontifici

---

(1) Sic codd. Trevir., Hannover. et Vindobonn. 110 et 990. — D. Bouq. cum Nuenar. comite et Frehero : *pridie non.* Pertz : *diem 2. non.*

(2) D. Bouq. et Nuenar. comes : *indixit.*

(3) Al. *Numentum.*

(4) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *posteroque die.*

(5) Iidem : *advenientem regem.*

(6) Iid. *in quibus ut maximum ita difficillimum erat*

donc de là pour se rendre à Ravenne avec une armée; sans rester plus de sept jours dans cette ville, il or-ana à son fils Pépin d'entrer avec la même armée sur territoire des Bénéventins. Lui-même partant de Ra-ane, vint avec son fils jusqu'à Ancône, le quitta dans te ville et se dirigea vers Rome. La veille du jour où il vait y arriver, il rencontra à Lamentana le pape Léon, i était venu au-devant de lui, et qui le reçut avec les s grands témoignages de respect. Après le repas qu'ils rent ensemble, le pape le laissa dans cette ville et le écéda à Rome. Le lendemain, placé sur les marches la basilique de Saint-Pierre, avec les évêques et tout le rgé, qui rendait grâces à Dieu et chantait ses louanges, reçut le roi à son arrivée, au moment où il descendait cheval; puis, au milieu des cantiques universels, il l'in-oduisit dans le sanctuaire du bienheureux apôtre, glo-iant et remerciant le Seigneur de cet heureux événe-ent. Cela se passait le 8 des calendes de décembre (1). pt jours après, le roi ayant convoqué une assemblée, posa publiquement les motifs de son voyage, et se mit suite à poursuivre sans relâche l'exécution des desseins i l'avaient amené à Rome. Il commença par le plus im-rtant et le plus difficile, l'examen des accusations portées ntre le souverain pontife. Mais, comme aucun témoin ne présenta à l'appui de ces accusations, le pape, en pré-nce de tout le peuple, monta en chaire dans la basilique Saint-Pierre, portant l'Évangile à la main, et après oir invoqué le nom de la Sainte-Trinité, il se purgea r serment des crimes qui lui étaient imputés (2). Le

(1) Le 24 novembre.

(2) Voyez, dans Eckhart, II, 2, les termes du serment prononcé r le pape, et comparez au récit d'Éginhard celui d'Anastase-le-

objiciebantur criminibus. Qui tamen, postquam nullus eorumdem criminum probator esse voluit, coram omni populo in basilica beati Petri apostoli, Evangelium ferens, ambonem conscendit, invocatoque Sanctæ Trinitatis nomine, de objectis se criminibus jurejurando (1) purgavit. Eadem die Zacharias presbyter quem rex Hierosolymam miserat, cum duobus monachis quos patriarcha cum eo ad regem misit, Romam venit, qui, benedictionis gratia, claves sepulcri Dominici ac loci Calvariæ cum vexillo detulerunt. Quos rex benigne receptos per aliquot dies secum detinuit, et redire volentes remuneratos absolvit.

DCCCI.

Ipse autem cum die sacratissima Natalis Domini ad missarum solemnia celebranda basilicam beati Petri apostoli fuisset ingressus, et coram altari, ubi ad orationem se inclinaverat, assisteret, Leo papa coronam capiti ejus imposuit, cuncto Romanorum populo acclamante : *Karolo Augusto, a Deo coronato, magno et pacifico imperatori Romanorum, vita et victoria!* Post quas laudes ab eodem pontifice more antiquorum principum adoratus est, ac deinde, omisso Patricii nomine, Imperator et Augustus appellatus. Post paucos vero dies, jubente ipso, ii qui eundem pontificem anno superiore deposuerunt, in judicium adducti, et habita de eis quæstione, secundum legem Romanam, ut majestatis rei, capitis damnati sunt (2). Pro quibus

(1) Ita habet D. Bouq cum Nuenar. comite et codd. Hannov. et Vindobonn. 110 et 990. — Pertz : *jurando*.

(2) D. Bouq. et Nuenar. comes : *legem Romanorum, ut crimine læsæ*

même jour, le prêtre Zacharie, que le roi avait envoyé à Jérusalem, arriva à Rome, accompagné de deux moines que le patriarche avait fait partir avec lui. Ceux-ci présentèrent au roi, avec la bénédiction du patriarche, les clefs du saint sépulcre et du Calvaire, ainsi que l'étendard sacré. Le roi les accueillit avec bonté, les retint pendant quelques jours auprès de lui, et, lorsqu'ils témoignèrent le désir de s'en retourner, il les congédia avec des présents.

801.

Le saint jour de la nativité de Notre-Seigneur (1), le roi vint dans la basilique du bienheureux saint Pierre, apôtre, pour assister à la célébration de la messe. Au moment où, placé devant l'autel, il s'inclinait pour prier, le pape Léon lui mit une couronne sur la tête, et tout le peuple romain s'écria : « A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand « et pacifique empereur des Romains, vie et victoire. » Après cette proclamation, le pontife se prosterna devant lui et l'adora suivant la coutume établie du temps des anciens empereurs, et dès lors Charles quittant le nom de Patrice, porta celui d'Empereur et d'Auguste (2). Quel-

---

Bibliothécaire dans la vie de Léon III (*De Vita Roman. Pontificum*, apud Muratori, III, part. 1).

(1) L'année commençait alors le 25 décembre, jour de Noël. Ceux qui placent le couronnement de Charlemagne en 800, comptent en commençant l'année à Pâques ou au 1er janvier.

(2) Ainsi fut renouvelé l'empire d'Occident après une interruption de trois cent vingt-quatre ans depuis la déposition d'Augustule. Mal-

tamen papa pio affectu apud imperatorem intercessit; nam et vita et membrorum integritas eis concessa est: cæterum pro facinoris magnitudine exilio deportati sunt. Hujus factionis fuere principes Paschalis nomenclator et Campulus sacellarius (1), et multi alii Romanæ urbis habitatores nobiles, qui simul omnes eadem sententia damnati sunt. Ordinatis deinde Romanæ urbis et apostolici totiusque Italiæ non tantum publicis, sed etiam ecclesiasticis et privatis rebus — nam tota hieme non aliud fecit imperator — missaque iterum in Beneventanos expeditione cum Pippino filio suo, ipse post Pascha, VII kalend. maias Roma profectus, Spoletium (2) venit. Ibi dum esset, II kalend. maias, hora noctis secunda, terræ motus maximus factus est, quo tota Italia graviter concussa est. Quo motu tectum basilicæ beati Pauli apostoli magna ex parte cum suis trabibus decidit, et in quibusdam locis urbes montesque ruerunt. Eodem anno loca quædam circa Hrenum fluvium et in Gallia et in Germania tremuerunt. Pestilentia propter mollitiem hiberni temporis facta est. Imperator de Spoletio Ravennam venit, et aliquot dies ibi moratus, Papiam perrexit. Ibi nuntiatur ei, legatos Aaron, regis Persarum, portum (3) Pisas intrasse; quibus obviam mittens, inter Vercellos et Eporediam (4) eos sibi fecit præsentari. Unus enim ex eis

---

majestatis rei, capite damnati sunt. — Hic D. Bouq. in notis addit: « *Quæ sequuntur usque ad annum* 814 *desumpta sunt ex Annalibus Loiselianis.* » Ad quas lectorem remittit.

(1) Ita habet D. Bouq. cum edit. et plerisq. codd. — Pertz : *Saccellarius*.

(2) Al. *Spoletum*.

(3) D. Bouq. *Portum in Pisas*.

(4) Al. *Eporeiam*.

ques jours après, ceux qui avaient l'année précédente déposé le pape Léon, furent, par ordre de l'empereur, traduits en jugement; et leur procès ayant été instruit suivant les formes de la loi romaine, ils furent déclarés coupables de lèse-majesté et condamnés à mort. Mais le pape, par un sentiment de charité, intercéda pour eux auprès de l'empereur. La vie et les membres leur furent conservés; seulement, à cause de l'énormité de leur crime, ils furent envoyés en exil. Les principaux chefs de la conjuration étaient le nomenclateur (1) Pascal, le sacristain (2) Campulus et beaucoup d'autres grands de Rome, qui tous ensemble furent condamnés par la même sentence. Lorsqu'il eut réglé les affaires de Rome, du saint-siége apostolique et de toute l'Italie, non-seulement les affaires publiques, mais aussi les affaires ecclésiastiques et privées — car il ne fit pas autre chose de tout l'hiver — et lorsqu'il eut envoyé une nouvelle expédition contre les Bénéventins, sous les ordres de Pépin son fils, l'empereur partit lui-même de Rome, quelques jours après Pâques, le 7 des calendes de mai et vint à Spolète. Tandis qu'il était dans cette ville, le 2 des calendes de mai, à la seconde heure de la nuit, on ressentit un violent tremblement de terre qui ébranla toute l'Italie. La secousse détruisit presque entièrement le toit et la charpente de la basilique de l'apôtre saint Paul, et en

---

gré l'assertion contraire d'Éginhard, *Vie de Charlemagne*, ch. XXVIII, il est bien probable que tout ce qui se fit alors avait été concerté d'avance et arrêté l'année précédente, dans l'entrevue de Paderborn, entre Charlemagne et Léon III.

(1) C'était le maître des cérémonies, spécialement chargé de recevoir et d'inscrire les noms des personnes invitées à la table pontificale.

(2) Garde du trésor pontifical.

erat Persa de Oriente, legatus prædicti regis (1) — nam duo fuerant — alter Sarracenus de Africa, legatus amirati Abraham, qui in confinio Africæ in Fossato (2) præsidebat, qui Isaac Judæum, quem imperator ante quadriennium ad memoratum regem Persarum cum Lantfrido et Sigismundo (3) legatis suis miserat, reversum cum magnis muneribus nuntiaverunt. Nam Lantfridus ac Sigismundus ambo in eodem itinere defuncti sunt. Tum ille misit Ercanbaldum (4) notarium in Liguriam ad classem parandam, qua elephans et ea quæ cum eo afferebantur, subveherentur. Ipse vero, celebrato die natali sancti Johannis Baptistæ apud Eporediam, Alpes transgressus in Galliam reversus est. Ipsa æstate capta est Barcinona, civitas in Hispania, jam biennio obsessa. Zatun (5) præfectus ejus et alii complures Sarraceni comprehensi. Et in Italia Teate civitas similiter capta et incensa est, ejusque præfectus Roselmus comprehensus (6). Castella quæ ad ipsam civitatem pertinebant, in deditionem accepta sunt. Zatun et Roselmus una die ad præsentiam imperatoris deducti (7), et exilio damnati sunt. Ipsius anni

---

(1) D. Bouq. *legatus regis Persarum.*

(2) Hic Pertzius in notis habet : *Fossatum* i. e. *regnum Fez.* Sed de hoc regno, quod nondum exstabat, agi non potest; quo modo autem vox *Fossatum* vocem arabicam *Casrcadym* significare possit nota, ad calcem hujus voluminis rejecta, exponitur.

(3) Al. *Sigimundo* et infra *Sigimundus.*

(4) All. *Erchembauldum*, *Erchinboldum*, *Erchanboldum*, *Erchanbaldum.*

(5) All. *Zatum*, *Zatus.*

(6) Codd. Reg. Par. 5924, Hannov. et Vindobon. 110 : *comprehensus est.*

(7) D. Bouq. cum cod. Vindobon. 990 : *perducti.*

différents endroits, les villes et les montagnes s'écroulèrent. Cette même année, la terre trembla également aux environs du Rhin, dans la Gaule et en Germanie, et l'humidité qui régna pendant l'hiver amena la peste. L'empereur se rendit de Spolète à Ravenne, y passa quelques jours et se dirigea ensuite vers Pavie. Il apprit dans cette ville que les ambassadeurs d'Haroun, roi de Perse, venaient d'entrer dans le port de Pise; il envoya au-devant d'eux et se les fit présenter entre Verceil et Ivrée. Ils étaient deux, l'un Persan d'Orient, était envoyé par le roi de Perse, l'autre était un Sarrasin d'Afrique, envoyé par l'émir Abraham qui commandait en Afrique dans le Casrcadym (1). Ils lui annoncèrent que le juif Isaac, qu'il avait envoyé, quatre ans auparavant, vers le roi de Perse, en compagnie de Lanfrid et de Sigismond, ses ambassadeurs, revenait avec de riches présents, mais que Lanfrid et Sigismond étaient morts tous deux dans le voyage. L'empereur envoya alors en Ligurie son notaire Ercambald, avec ordre de préparer des navires pour transporter l'éléphant et les autres présents que ramenait le juif Isaac. Quant à lui, après avoir célébré à Ivrée la fête de saint Jean-Baptiste, il traversa les Alpes et rentra dans la Gaule. Pendant l'été de cette année, la cité de Barcelone en Espagne, que les Francs assiégeaient depuis deux ans, tomba en leur pouvoir. Zata, gouverneur de cette ville et un grand nombre de Sarrasins furent faits prisonniers. En même temps, on prenait en Italie et on livrait aux flammes la ville de Chieti (2). On fit prisonnier le gouverneur Roselme, et les châteaux qui en dé-

(1) Casrcadym, en arabe *le Vieux Château*. Voy. les not. à la fin du vol.

(2) Chieti, capitale de l'Abruzze cit., à 38 lieues N. de Naples.

mense octobrio, Isaac Judæus de Africa cum elephanto regressus, Portum Veneris intravit; et quia propter nives Alpes transire non potuit, Vercellis hiemavit. Imperator Aquisgrani palatio Natale Domini celebravit.

DCCCII.

Herena imperatrix de Constantinopoli misit legatum, nomine Leonem, spatharium, propter pacem confirmandam inter Francos et Græcos. Et imperator vicissim propter ipsum, absoluto illo, misit Jesse, episcopum Ambianensem, et Helmgaudum (1) comitem Constantinopolim, ut pacem cum ea statuerent. Celebratum est Pascha Aquisgrani palatio. Ipsius anni mense julio, XIII kalend. augusti, venit Isaac cum elephanto et cæteris muneribus, quæ a rege Persarum missa sunt, et Aquasgrani omnia imperatori detulit. Nomen elephanto erat Abulabaz. Ortona civitas in Italia in deditionem accepta. Luceria quoque frequenti obsidione fatigata et ipsa in deditionem venit, præsidiumque nostrorum in ea positum. Imperator æstatis tempore in Arduenna venatibus indulgens, misso in Saxoniam exercitu (2), transalbianos Saxones vastavit. Grimoaldus, Beneventanorum dux, in Luceria Winigisum, comitem Spoletii, qui præsidio præerat, adversa valetudine fati-

(1) All. *Helmgandum*, *Helingaudum*, *Heligaudum*, *Heingaldun*.

(2) Ita habent Freherus et D. Bouq. — Pertz : *misso Saxonum exercitu*.

pendaient se rendirent aux Francs. Zata et Roselme furent conduits le même jour en présence de l'empereur, et tous deux condamnés à l'exil. Au mois d'octobre de cette année, Isaac, qui revenait d'Afrique avec l'éléphant, débarqua à Porto Venere (1), et ne pouvant traverser les Alpes à cause des neiges, il passa l'hiver à Verceil. L'empereur célébra à Aix-la-Chapelle la fête de Noël.

802.

L'impératrice Irène envoya de Constantinople, comme ambassadeur, le spathaire (2) Léon, pour confirmer la paix entre les Grecs et les Francs. L'empereur à son tour, après avoir congédié cet ambassadeur, envoya à Constantinople Jessé, évêque d'Amiens, et le comte Helmgald, qu'il chargea de régler la paix avec l'impératrice. Les fêtes de Pâques furent célébrées au palais d'Aix-la-Chapelle ; et cette même année, au mois de juillet, le 13 des calendes d'août, Isaac arriva avec l'éléphant et les autres présents qu'envoyait le roi de Perse, et vint les présenter à l'empereur dans le palais d'Aix. L'éléphant se nommait Aboulabas. On reçut la soumission de la cité d'Ortone (3) en Italie. La ville de Nocéra (4), fatiguée par un long siége, se rendit également, et on y mit une garnison de nos troupes. L'empereur passa l'été à chasser

(1) Sur la côte O. de Gênes, à l'entrée du golfe de la Spezzia.

(2) Les Spathaires formaient l'une des cohortes chargées de la garde des empereurs grecs. Voyez Ducange au mot *Spatharius*.

(3) Ortone, sur une éminence au bord de la mer (Abruzze citér., royaume de Naples).

(4) Nocera della Pagani, sur le Sarno, à 3 lieues O. de Salerne (royaume de Naples). Les Francs perdirent cette ville presque aussitôt. Voyez Erchempertus, *Hist. Langobard.* cap. 5 et 6, *De Bello Beneventano*, cité par Eckhart, II, 15.

gatum obsedit, et in deditionem accepit, captumque honorifice habuit. Imperator Aquisgrani Natalem Domini celebravit.

DCCCIII.

Hac hieme circa ipsum palatium et finitimas regiones terræ motus factus, et mortalitas subsecuta est. Winigisus a Grimoaldo (1) redditus est, et missi imperatoris de Constantinopoli reversi sunt, et venerunt cum eis legati Nicifori imperatoris, qui tunc rempublicam regebat — nam Herenam post adventum legationis Francicæ deposuerunt — quorum nomina fuerunt Michael (2) episcopus, Petrus abbas et Calistus candidatus. Qui venerunt ad imperatorem in Germania super fluvium Sala, in loco qui dicitur Saltz (3), et pactum faciendæ pacis in scripto susceperunt. Et inde dimissi cum epistola imperatoris, Romam regressi atque Constantinopolim reversi sunt. Imperator autem in Bajoariam profectus, dispositis Pannoniarum causis, decembrio mense Aquasgrani reversus est, ibique Natalem Domini celebravit.

---

(1) Al. *Grimoldo*.
(2) Al. *Michahel*.
(3) All. *Salzt*, *Saltzt*.

ns les Ardennes : tandis qu'une armée qu'il avait en-yée en Saxe, ravageait le pays des Saxons transelbains, imoald, duc de Bénévent, assiégea dans Nocéra Winiie, comte de Spolète, commandant de la garnison, et rs affaibli par une longue maladie; il le força à se rene, mais le traita honorablement dans sa captivité. L'empereur célébra à Aix-la-Chapelle la fête de Noël.

803.

Durant cet hiver, on ressentit autour du palais d'Aix dans les contrées voisines un tremblement de terre qui t suivi d'une épidémie. Winigise fut rendu par Gribald : et les ambassadeurs de Charles revinrent de Conntinople accompagnés de députés envoyés par Nicéore qui gouvernait alors l'empire grec, car depuis l'arrée de l'ambassade franque, Irène avait été déposée. s ambassadeurs étaient l'évêque Michel, l'abbé Pierre le candidat (1) Calixte. Ils vinrent trouver l'empereur Germanie, près de la Sâle, dans le lieu nommé ltz (2), et consignèrent par écrit les articles de la paix. rès avoir reçu en cet endroit leur audience de congé, revinrent à Rome avec la lettre de l'empereur et gaèrent de là Constantinople. Cependant Charles se ren: en Bavière, régla les affaires de la Pannonie, et revint Aix-la-Chapelle au mois de décembre. Ce fut là qu'il lébra la naissance du Seigneur.

---

1) Les Candidats étaient un corps d'élite institué pour la garde de personne impériale par Gordien-le-Vieux. On choisissait parmi eux chefs de l'armée. Voyez Ducange au mot *Candidatus*.

2) Aujourd'hui Kônigshofen, suivant M. Pertz.

DCCCIV.

Imperator Aquisgrani hiemavit; æstate autem in Saxoniam ducto exercitu, omnes qui trans Albiam et in Wihmuodi (1) habitabant Saxones, cum mulieribus et infantibus, transtulit in Franciam, et pagos transalbianos Abodritis dedit. Eodem tempore Godofridus, rex Danorum, venit cum classe sua necnon et omni equitatu regni sui ad locum qui dicitur Sliesthorp (2), in confinio regni sui et Saxoniæ. Promisit enim, se ad colloquium imperatoris venturum, sed consilio suorum inhibitus, propius non accessit (3). Imperator autem super Albiam fluvium sedebat, in loco qui dicitur Holdunsteti (4), et missa ad Godofridum legatione pro perfugis reddendis, medio septembrio (5) Coloniam venit. Dimissoque exercitu, primo Aquasgrani, deinde Arduennam petit, et venationibus indulgens, Aquasgrani reversus est. Medio novembrio allatum est ei Leonem papam Natalem Domini cum eo celebrare velle, ubicumque hoc contingere potuisset. Quem statim, misso ad Sanctum Mauritium Karolo filio suo, honorifice suscipere jussit. Ipse obviam illi Remorum civitatem profectus est, ibique susceptum, primo Carisiacum villam, ubi Natalem Domini celebravit, deinde Aquasgrani perduxit, et donatum

---

(1) All. *Wihinuodi*, *Wimodi*, *Winuodi*, *Wimuodi*, *Wichmuodi*, *Wimuadi*.

(2) All. *Sliestorf*, *Snesthorp*, *Scliesthorp*, *Suesthor*.

(3) Hic D. Bouq. addit : *sed quicquid voluit per legatos mandavit.* Quæ verba ex Annal. Laurissensibus desumpta sunt.

(4) All. *Holdunesteti*, *Holdunstein*, *Holdunstetin*, *Hodumsteti*.

(5) Nuenar. comes : *reddendis*, *mense septembri*.

804.

L'empereur passa l'hiver dans son palais d'Aix. Au retour de l'été, il conduisit une armée en Saxe, transporta en France, avec leurs femmes et leurs enfants, tous les Saxons qui habitaient au delà de l'Elbe, dans la Wigmodie (1), et donna aux Abodrites les pays situés au delà du fleuve. Vers le même temps Godefrid, roi des Danois, vint avec sa flotte et toutes les forces de son royaume, au lieu nommé Sliesthorp (2), sur les confins de ses états et de la Saxe. Il promit de se trouver à une entrevue avec l'empereur : mais il en fut détourné par les conseils des siens et ne voulut pas approcher davantage. L'empereur s'était arrêté sur les bords de l'Elbe à l'endroit nommé Hollenstedt (3), d'où il lui envoya une députation pour réclamer les transfuges. Vers le milieu de septembre, l'empereur se rendit à Cologne. Après avoir congédié son armée, il alla d'abord à Aix-la-Chapelle et de là dans les Ardennes pour y chasser. Puis il revint dans son palais d'Aix. Vers le milieu de novembre, on lui rapporta que le pape désirait célébrer avec lui les fêtes de Noël en quelque endroit que cela pût s'effectuer. Il s'empressa d'envoyer son fils Charles jusqu'à Saint-Maurice (4), avec ordre de recevoir le pape honorablement. Lui-même s'avança au-devant de lui jusqu'à Reims, et après l'avoir reçu dans cette ville, il l'emmena d'abord dans

(1) On nommait ainsi le pays occupé aujourd'hui par la ville de Brême, et son territoire entre l'Elbe et le Weser.

(2) Aujourd'hui Schleswig, capitale du duché de ce nom sur le golfe de Slie (Danemark).

(3) Hollenstedt, à 4 lieues de l'Elbe, à l'O. S. O. de Harbourg.

(4) Saint-Maurice en Valais, *Agaunum*.

magnis muneribus, per Bajoariam ire volentem, deduci fecit usque Ravennam. Causa adventus ejus hæc erat : perlatum est ad imperatorem, æstate præterita, Christi sanguinem in Mantua civitate fuisse repertum; propter hoc misit ad papam, petens ut hujus famæ veritatem inquireret. Qui accepta occasione exeundi, primo in Langobardiam, quasi pro inquisitione prædicta profectus est, indeque arrepto itinere, subito ad imperatorem usque pervenit, mansitque apud illum dies octo, et sicut dictum est, Romam repedavit.

DCCCV.

Non multo post Caganus (1), princeps Hunorum, propter necessitatem populi sui imperatorem adiit, postulans sibi locum dari ad habitandum inter Sabariam et Carnuntum (2), quia propter infestationem Sclavorum in pristinis sedibus esse non poterat. [Illi enim omnem terram Hunorum depopulantes, Bechonem tunc ducem habuerunt] (3). Hunc (4) imperator benigne suscepit — erat enim Caganus christia-

(1) Ita habet D. Bouq. cum cod. Arman. et Frehero. — Pertzius cum codd. Vindobon. 654, Reg. Paris. 5924, Trevir. et Hannover. *Capcanus*; Codd. Vindobon. 110 et 990 : *Capanus*; Nuenar. comes, *Cacanus*. — De hoc dignitatis regiæ apud Hunos titulo, qui melius *Kaganus* dicitur, vide supra *Vit. Karoli*, p. 42, not. 3.

(2) All. *Carnutum, Cornuntum.*

(3) Hæ voces, uncinis inclusæ, quæ apud D. Bouq. leguntur, in editione Pertziana non reperire est.

(4) Pertzius : *Quem.*

sa terre de Quierzy, où furent célébrées les fêtes de Noël, et ensuite à Aix-la-Chapelle. Puis l'ayant gratifié de riches présents, il le fit reconduire par la Bavière, comme il le désirait, et accompagner jusqu'à Ravenne. Voici quel était le motif de ce voyage du pape : on avait rapporté à l'empereur, l'été précédent, qu'il avait été trouvé dans la cité de Mantoue du sang du Christ; et c'était à cause de cela qu'il avait envoyé vers le pape pour le prier de vérifier cette nouvelle. Celui-ci, saisissant cette occasion de voyager, se rendit d'abord en Lombardie, comme pour y faire l'enquête dont il se trouvait chargé, et de là, poursuivant sa route avec rapidité, il arriva tout à coup auprès de l'empereur, passa huit jours avec lui et revint ensuite à Rome, comme nous venons de le dire.

805.

Peu de temps après, le Chagan, chef des Huns, se rendit auprès de l'empereur à cause de la position critique où se trouvait sa nation, et lui demanda qu'il leur permît d'habiter le pays situé entre Sarwar et Haimburg (1), parce que les invasions des Slaves les empêchaient de rester dans leurs anciens établissements. Ceux-ci, en effet, sous la conduite de leur duc nommé Béchon, ravageaient alors tout le territoire des Huns. L'empereur accueillit avec bienveillance le Chagan qui était chrétien, et qui se nommait Théodore, lui accorda

(1) Sarwar, au confluent du Gunz et du Raab, dans le comté d'Eisenbourg (Hongrie). Haimburg, près du Danube, à 9 lieues E. de Vienne, et sur les frontières de la Basse-Autriche et de la Hongrie. Le territoire concédé n'avait guère plus de 20 lieues de large. Tant était réduite, dit Eckhart, II, 38, cette nation des Huns, autrefois si grande et si formidable.

nus, nomine Theodorus — et precibus ejus annuens, muneribus donatum redire permisit. Qui rediens ad populum suum, pauco tempore transacto, diem obiit. Et misit Caganus unum de optimatibus suis, petens sibi honorem antiquum, quem Caganus apud Hunos habere solebat. Cujus precibus imperator assensum præbuit, et summam totius regni juxta priscum eorum ritum Caganum habere præcepit. Eodem anno misit exercitum suum cum filio suo Karolo in terram Sclavorum, qui vocantur Beheimi. Qui omnem illorum patriam depopulatus, ducem eorum, nomine Bechonem (1), occidit, et inde regressus, in Vosego (2) silva ad patrem (3) venit, in loco qui dicitur Camp. Nam imperator julio mense de Aquisgrani profectus, per Theodonisvillam atque Mettis transiens, Vosegum petiit. Ibique venationi vacans, post reversionem exercitus ad Rumerici (4) castellum profectus, ibique aliquantum temporis moratus, ad hiemandum in Theodonisvilla palatio suo consedit. Ibi ad eum ambo filii sui Pippinus et Hludowicus venerunt, celebravitque ibi Natalem Domini.

---

(1) Ita legit Pertzius cum septem codd. — D. Bouq., Nuenar. comes et pleriq. codd. Annalium Lauriss. *Lechonem.*

(2) All. *Vosago*, *Vosega.*

(3) D. Bouq. *ad imperatorem.* Sic cod. Vindobon. 110 et Annal. Lauriss.

(4) D. Bouq. et Freher. *Rumorici;* Nuenar. comes : *Rumrichi;* cod. Hannov. *Numerici.*

sa demande, et le congédia après lui avoir fait quelques présents. Ce Chagan retourna parmi les siens, et mourut bientôt après. Son successeur envoya un des grands de la nation demander pour lui la confirmation de l'autorité que les Huns, depuis les temps anciens, avaient coutume d'accorder à leur Chagan. L'empereur consentit à sa demande, et ordonna que, suivant l'ancien usage, le Chagan eût une autorité suprême sur tout le royaume. La même année, il envoya son fils Charles à la tête de son armée dans le pays des Slaves Bohêmes. Charles ravagea tout leur territoire, tua Béchon leur duc, et, au retour de cette expédition, il alla retrouver son père dans la forêt des Vosges, à l'endroit que l'on nomme Champs (1). En effet, l'empereur, parti d'Aix-la-Chapelle au mois de juillet, s'était rendu, en passant par Thionville et par Metz, dans les Vosges. Après s'y être livré au plaisir de la chasse il se dirigea, lorsque son armée fut revenue, vers le château de Remiremont (2), y séjourna quelque temps, puis alla se fixer dans son palais de Thionville pour y passer l'hiver. Ses deux fils Pépin et Louis vinrent l'y trouver, et ce fut là qu'il célébra la Nativité du Seigneur.

---

(1) Champs en Lorraine, près Bruyères, à 4 lieues E. d'Épinal, et 3 lieues N. de Remiremont (Vosges).

(2) Remiremont, sur la rive gauche de la Moselle, à 5 lieues S. E. d'Épinal, au pied des Vosges (Vosges).

DCCCVI.

Statim post Natalem Domini venerunt Willerus (1) et Beatus, duces Venetiæ, necnon et Paulus dux Jaderæ, atque Donatus ejusdem civitatis episcopus, legati Dalmatarum, ad præsentiam imperatoris cum magnis donis. Et facta est ibi ordinatio ab imperatore de ducibus et populis tam Venetiæ quam Dalmatiæ. Illisque absolutis, conventum habuit imperator cum primoribus et optimatibus Francorum de pace constituenda et conservanda inter filios suos, et divisione regni facienda in tres partes, ut sciret unusquisque illorum, quam partem tueri et regere debuisset, si superstes illi deveniret. De hac partitione et testamentum factum, et jurejurando ab optimatibus Francorum confirmatum, et constitutiones, pacis conservandæ causa, factæ, atque hæc omnia litteris mandata sunt, et Leoni papæ, ut his sua manu subscriberet, per Einhardum (2) missa. Quibus pontifex lectis, et assensum præbuit, et propria manu subscripsit. Imperator, dimisso utroque filio in regnum sibi deputatum, Pippino scilicet et Hludowico, de villa Theodonis per Mosellam et Hrenum secunda aqua Noviomagum navigavit, ibique sanctum Quadragesimale jejunium et sacratissimam Paschæ festivitatem celebravit. Et inde

---

(1) Ita habet Freherus. — Nuen. comes : *Wilharius* ; Pertz et D. Bouq hic *Villeri* et infra (ad ann. 809) *Wilharenus*.

(2) Ita habent codd. Vindobon. 654, Reg. Paris. 5924, Hannoveran. et Freheri. — Cod. Trevir. *Heinlardum* ; Nuenar. comes : *Eginhardum*. — *Per Einhardum* deest apud cod. Vindobon. 110. Cod. Vindobon. 990, has duas voces male in unam contrahens, legit : *Pernhardum*. — Codd. Annal. Lauriss. : *Einardum*, *Heinhardum*. — *Heinardum* ap. Annal. Bertin

806.

Aussitôt après Noël, Villers et Béat, ducs des Vénitiens, ainsi que Paul, duc de Zara, et Donat, évêque de la même ville, envoyés par les Dalmates, vinrent offrir à l'empereur de riches présents (1), et ce prince prit immédiatement ses mesures au sujet des chefs et des peuples de la Vénétie et de la Dalmatie. Lorsqu'il les eut congédiés, il tint une assemblée générale des grands et des nobles de la nation pour assurer la paix entre ses fils et diviser l'empire en trois parts, afin que chacun d'eux sût d'avance quelle partie il aurait à défendre et à gouverner, s'il lui survivait. Un acte authentique de ce partage fut dressé (2); tous les grands le confirmèrent par leur serment, des règlements furent établis pour la conservation de la paix, et le tout fut rédigé par écrit et porté par Éginhard (3) au pape Léon, pour qu'il y apposât sa signature. Le pape en prit lecture, donna son approbation et souscrivit de sa main. L'empereur, après avoir envoyé ses deux fils, Pépin et Louis, chacun dans le royaume qui lui était destiné, quitta le palais de Thionville et se rendit à Nimègue, en descendant la Moselle et le Rhin. Ce fut là qu'il célébra le saint jeûne de la Quadragésime et la très-sainte fête de Pâques. Quelques jours après, étant arrivé à Aix-la-Cha-

---

(1) Ils venaient reconnaître l'autorité de Charlemagne, et implorer sa protection contre l'empereur grec Nicéphore. Voy. Eckhart, *Comment.* II, 40.

(2) Voy. dans Eckhart, II, 41, le texte de cet acte daté du II des ides de février dans les Annales de Wirzbourg, et du VIII des ides du même mois dans l'ancien manuscrit de Saint-Gall rapporté par D. Mabillon, *Analect.* IV, 34.

(3) Éginhard était alors notaire de Charlemagne.

post non multos dies Aquasgrani veniens, Karolum filium suum in terram Sclavorum (1) qui dicuntur Sorabi, et sedent super Albim fluvium, cum exercitu misit, in qua expeditione Miliduoch (2) Sclavorum dux interfectus est, duoque castella ab exercitu ædificata, unum super ripam fluminis Salæ, alterum juxta fluvium Albim. Sclavisque pacatis, Karolus cum exercitu regressus, in loco qui dicitur Silli super ripam Mosæ fluminis ad imperatorem venit. Missa est et manus de Bajoaria et Alamannia atque Burgundia sicut anno superiore in terram Beeheim (3), vastataque terræ non minima portione, absque ullo gravi incommodo regressa. Eodem anno in Corsicam insulam contra Mauros qui eam vastabant classis de Italia a Pippino missa est, cujus adventum Mauri non expectantes abscesserunt; unus tamen nostrorum, Hadumarus comes civitatis Genuæ, imprudenter contra eos dimicans, occisus est. In Hispania vero, Navarri et Pampilonenses, qui superioribus annis ad Sarracenos defecerant, in fidem recepti sunt. Classis a Niciforo imperatore, cui Niceta patricius præerat, ad recuperandam (4) Dalmatiam mittitur, et legati qui ante quatuor fere annos ad regem Persarum missi sunt, per ipsas Græcarum navium stationes transvecti, ad Tarvisiani portus receptaculum, nullo adversariorum sentiente, regressi

(1) *In terram Sclavorum*, his vocibus incipit codex Ambergensis in prolegomenis descriptus.

(2) All. *Miliduohc*, *Miliduoch*, *Miliduoh*.

(3) Nuenar. com. *Behemannorum*.

(4) Ita habent Nuenar. comes, Freherus et D. Bouq. — Pertz, cum codd. Vindob. 654, Reg. Paris. 5924 et Amberg. *reciperandam*. — Codd. Hannov. et Vindobonn. 110 et 990 : *recipiendam*.

pelle, il envoya son fils Charles avec une armée contre les Slaves Sorabes, dont le pays est situé sur les bords de l'Elbe. Dans cette expédition, Miliduoch, duc des Slaves, fut tué, et deux châteaux furent construits par l'armée, l'un sur les rives de la Sâle, l'autre près de l'Elbe (1). Les Slaves pacifiés, Charles ramena son armée et alla rejoindre l'empereur à Selle, sur les bords de la Meuse (2). Un corps de troupes composé de Bavarois, d'Allemands et de Bourguignons, fut envoyé, comme l'année précédente, dans le pays des Bohêmes; ils en ravagèrent la plus grande partie, et revinrent sans avoir fait aucune perte sérieuse. La même année, une flotte fut envoyée par Pépin, d'Italie en Corse, contre les Maures qui ravageaient cette île. Mais ceux-ci ne l'attendirent pas et se retirèrent. Cependant un des nôtres, Hadumar, comte de Gênes, périt dans un combat où il s'était imprudemment engagé contre ces pirates. En Espagne, les Navarrais et les habitants de Pampelune, qui, depuis quelques années étaient passés aux Sarrasins, revinrent à notre alliance. Une flotte fut envoyée par l'empereur Nicéphore, sous le commandement du patrice Nicétas, pour recouvrer la Dalmatie. Cependant les ambassadeurs qui, près de quatre ans auparavant, avaient été envoyés par Charles vers le roi de Perse, traversèrent la ligne des vaisseaux grecs et trouvèrent un refuge dans le port de Trévise, sans que l'en-

(1) « Deux cités, dit la Chronique de Moissac, l'une sur la rive septentrionale de l'Elbe, en face de Magdebourg, l'autre sur la rive orientale de la Sâle, au lieu nommé Halle. » (La première de ces deux villes, bâtie sur la rive orientale de l'Elbe, qui, dans la Basse-Saxe, court du sud au nord, n'existe plus; Halle fait aujourd'hui partie de la régence de Mersebourg, Prusse.)

(2) Selle, sur la rive droite de la Meuse, près de Dinant.

sunt. Imperator celebravit Natalem Domini Aquisgrani.

DCCCVII.

Anno superiore, IV non. septemb., fuit eclipsis lunæ; tunc stabat sol in decima sexta parte Virginis, luna autem in decima sexta parte Piscium. Hoc autem anno, pridie kal. febr., fuit luna decima septima, quando stella Jovis quasi per eam transire visa est, et III id. febr., fuit eclipsis solis media die, stante utroque sidere in vicesima quinta parte Aquarii. Iterum IV kal. mart., fuit eclipsis lunæ, et apparuerunt acies eadem nocte miræ magnitudinis, et sol stetit in undecima parte Piscium, et luna in undecima parte Virginis. Nam et stella Mercurii, XVI kal. aprilis, visa est in sole quasi parva macula nigra, paululum superius medio (1) centro ejusdem sideris, quæ a nobis octo dies conspicata est (2). Sed quando primum intravit vel exivit, nubibus impedientibus, minime notare potuimus (3). Iterum mense augusto, XI kal. septemb., eclipsis lunæ facta est hora noctis tertia, sole posito in quinta parte Virginis et luna in quinta parte Piscium. Sicque, ab anni superioris septembrio usque ad anni præsentis septembrium, ter luna obscurata est, et sol semel. Radbertus (4), missus imperatoris, qui de Oriente revertebatur, defunctus est, et legatus regis Persarum,

---

(1) Ita habent codd. Vindobon. 110 et Amberg.; Nuenar. comes, Freher. et D. Bouq. — Pertz : *media*.

(2) Sic D. Bouq. in not. — Pertz : *conspicitur*.

(3) Nuenar. com. *item adnotare potuimus*. Cod. Vindobon. 110 : *notari potuit*.

(4) All. *Radberdus*, *Ratbertus*.

nemi se fût aperçu de leur passage. L'empereur célébra la fête de Noël à Aix-la-Chapelle.

807.

L'année précédente, le 4 des nones de septembre (1), il y avait eu une éclipse de lune; le soleil se trouvait alors dans le seizième degré du signe de la Vierge, et la lune dans le seizième degré des Poissons. Cette année, la veille des calendes de février, la lune était dans son dix-septième jour, lorsque la planète de Jupiter sembla pour ainsi dire passer au travers. Le 3 des ides de février, vers midi, il y eut éclipse de soleil, les deux astres se trouvant dans le vingt-cinquième degré du Verseau. Il y eut encore une éclipse de lune, le 4 des calendes de mars, et la même nuit on vit dans le ciel des météores d'une grandeur extraordinaire. A ce moment le soleil se trouvait dans le onzième degré des Poissons, et la lune dans le onzième degré de la Vierge. Le 16 des calendes d'avril, Mercure apparut sur le soleil comme une petite tache noire, et on l'observa pendant huit jours un peu plus haut que le milieu de cet astre; mais des nuages nous empêchèrent de noter le moment où cette planète sortit du disque, ainsi que le moment où elle y était entrée. Au mois d'août, le 11 des calendes de septembre, la lune s'éclipsa de nouveau vers la troisième heure de la nuit, le soleil étant placé dans le cinquième degré de la Vierge, et la lune dans le cinquième degré des Poissons. Ainsi, depuis le mois de septembre de l'année précédente jusqu'au mois de sep-

(1) Il y a ici une erreur d'un jour; l'éclipse eut lieu le 1er septembre à dix heures et demie. Les autres observations sont exactes. Voy. les tables de Pingré.

nomine Abdella, cum monachis de Hierusalem, qui legatione Thomæ patriarchæ fungebantur, quorum nomina fuere Georgius et Felix [hic Georgius est abbas in monte Oliveti, et cui patria Germania est, qui etiam proprio vocatur nomine Egibaldus (1)] ad imperatorem pervenerunt, munera deferentes quæ prædictus rex imperatori miserat, id est papilionem et tentoria atrii miræ magnitudinis et pulchritudinis; erant enim omnia bissina, tam tentoria quam et funes eorum, diversis tincta coloribus. Fuerunt præterea munera præfati regis pallia sirica multa et preciosa, et odores atque unguenta et balsamum; necnon et horologium ex auricalco, arte mechanica mirifice compositum, in quo duodecim horarum cursus ad clepsydram vertebatur, cum totidem æreis pilulis, quæ ad completionem horarum decidebant, et casu suo subjectum sibi cimbalum tinnire faciebant, additis in eodem ejusdem numeri equitibus, qui per duodecim fenestras completis horis exiebant, et impulsu egressionis suæ totidem fenestras, quæ prius erant apertæ, claudebant; necnon et alia multa erant in ipso horologio, quæ nunc enumerare longum est. Fuerunt præterea inter prædicta munera candelabra duo ex auricalco miræ magnitudinis et proceritatis; quæ omnia in Aquensi palatio ad imperatorem delata sunt. Imperator legatum et monachos per aliquantum tempus secum retinens, in Italiam direxit, atque ibi eos tempus navigationis expectare jussit; eodemque anno Burchardum comitem stabuli sui cum classe misit in Corsicam, ut eam a

(1) All. *Egelbaldus*, *Engelbaldus*. — Voces *hic*.... *Egibaldus*, uncinis inclusæ, ex Annal. Lauriss. desumptæ sunt.

tembre de cette année, on compta trois éclipses de lune et une de soleil. Ratbert, qui avait été envoyé par l'empereur en Orient, mourut à son retour. Abdalla, ambassadeur du roi de Perse, et avec lui les moines de Jérusalem qui s'acquittaient de la mission que leur avait confiée le patriarche Thomas, se présentèrent devant l'empereur. Les deux moines se nommaient Georges et Félix. — Ce Georges, abbé du mont des Oliviers, est Germain de nation, et son véritable nom est Egibald. — Ils offrirent à Charles les présents que lui envoyait le roi de Perse, et qui consistaient en un pavillon et en tentures d'appartement d'une dimension et d'une beauté merveilleuses. Le tout était en étoffe de lin, et les tentures, aussi bien que les cordes, étaient teintes en diverses couleurs. Il y avait aussi parmi ces présents du roi de Perse de nombreux vêtements de soie d'un grand prix, des parfums, des aromates, du baume, et une horloge de bronze doré, construite avec un art admirable. Un mécanisme mû par l'eau marquait le cours des douze heures, et au moment où chaque heure s'accomplissait, un nombre égal de petites boules d'airain tombaient sur un timbre placé au-dessous, et le faisaient tinter par leur chute. Il y avait encore douze cavaliers, qui, lorsque les douze heures étaient révolues, sortaient par douze fenêtres, en fermant derrière eux, dans le choc de leur sortie, ces fenêtres qui auparavant étaient ouvertes. On admirait encore beaucoup d'autres merveilles dans cette horloge, mais il serait trop long de les rapporter ici. Il y avait aussi parmi ces présents deux candélabres d'airain d'une beauté et d'une grandeur admirables. Tout cela fut présenté à l'empereur dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Après avoir retenu pendant quelque temps auprès de lui l'ambassadeur et les

Mauris, qui superioribus annis illuc prædatum venire consueverant, defenderet; qui juxta consuetudinem suam de Hispania egressi, primo Sardiniam appulsi sunt, ibique cum Sardis prælio commisso, et multis suorum amissis — nam tria millia ibi cecidisse perhibentur —, in Corsicam recto cursu pervenerunt. Ibi iterum in quodam portu ejusdem insulæ cum classe cui Burchardus præerat, prælio decertaverunt, victique ac fugati sunt, amissis tredecim navibus et plurimis suorum interfectis. Adeo illo anno in omnibus locis adversa fortuna fatigati sunt, ut ipsi sibi hoc accidisse testati sint (1), eo quod, anno superiore, contra omnem justitiam de Patelaria (2) insula sexaginta monachos asportatos, in Hispania vendiderunt, quorum aliqui per liberalitatem imperatoris iterum ad sua loca reversi sunt. Niceta patricius, qui cum classe Constantinopolitana sedebat in Venetia, pace facta cum Pippino rege, et induciis usque ad mensem augustum constitutis, statione soluta, Constantinopolim regressus est. Hoc anno imperator Pascha Aquis celebravit necnon et Natalem Domini.

DCCCVIII.

Hiems mollissima ac pestilens fuit in illo tempore,

(1) D. Bouq. in not. *testarentur*.

(2) Al. *Petelaria*. Annal. Bertin : *Palataria*.

moines, il les envoya en Italie, où, d'après ses ordres, ils attendirent le moment de s'embarquer. La même année il envoya, sous les ordres de Burchard, son connétable, une flotte en Corse, pour défendre cette île contre les incursions des Maures, qui, depuis plusieurs années, avaient pris l'habitude d'y venir piller. Partis d'Espagne, suivant leur coutume, ils avaient débarqué d'abord en Sardaigne, et livré aux Sardes un combat dans lequel périrent un grand nombre des leurs, car on dit que cette affaire leur coûta trois mille hommes. De là ils se dirigèrent en droite ligne vers la Corse. Mais dans un des ports de cette île ils eurent à soutenir contre la flotte de Burchard un nouveau combat, dans lequel ils furent vaincus et mis en fuite, après avoir perdu treize navires et beaucoup de monde. Cette année-là, ils essuyèrent en tous lieux tant de revers, qu'eux-mêmes reconnurent qu'ils n'étaient si malheureux, que pour avoir, l'année précédente, contre toute justice, enlevé soixante moines dans l'île Pantellaria (1) pour les transporter en Espagne et les vendre. Quelques-uns de ces infortunés, rachetés par les libéralités de l'empereur, retournèrent dans leur pays. Le patrice Nicétas, qui se tenait avec la flotte grecque sur les côtes de la Vénétie, entra en arrangement avec le roi Pépin, et, après avoir conclu une trêve jusqu'au mois d'août, il quitta sa station pour retourner à Constantinople. Cette année, l'empereur célébra les fêtes de Pâques et de Noël à Aix-la-Chapelle.

808.

L'hiver fut très-humide et engendra des maladies. Au

(1) L'ancienne *Cossyra*, entre l'Afrique et la Sicile, à 18 lieues E. S. E. du cap Bon.

vereque inchoante imperator Noviomagum profectus, transacto ibi quadragesimali jejunio, celebrato etiam sancto Pascha, iterum Aquas regressus est. Et quia nuntiabatur, Godofridum regem Danorum in Abodritos cum exercitu trajecisse, Karolum filium suum ad Albiam cum valida Francorum et Saxonum manu misit, jubens vesano regi resistere, si Saxoniæ terminos aggredi temptaret. Sed ille stativis per aliquot dies in littore habitis, expugnatis etiam et manu captis aliquot Sclavorum castellis, cum magno copiarum suarum detrimento reversus est. Nam, licet Trasconem (1), ducem Abodritorum, popularium fidei diffidentem, loco pepulisset, Godelaibum (2), alium ducem, dolo captum patibulo suspendisset, Abodritorum duas partes sibi vectigales fecisset, optimos tamen militum suorum et manu promptissimos amisit, et cum eis filium fratris sui, nomine Reginoldum, qui in oppugnatione cujusdam oppidi cum plurimis Danorum primoribus interfectus est. Filius autem imperatoris Karolus Albiam ponte junxit, et exercitum cui præerat in Linones (3) et Smeldingos, qui et ipsi ad Godofridum regem defecerant, quanta potuit celeritate transposuit, populatisque circumquaque eorum agris, transito iterum flumine, cum incolumi exercitu in Saxoniam se recepit. Erant cum Godofrido in expeditione prædicta Sclavi qui dicuntur Wiltzi, qui propter antiquas inimicitias quas cum Abodritis habere solebant, sponte se copiis ejus conjunxerunt, ipsoque in regnum suum revertente,

---

(1) All. *Drasoconem*, *Drasconem*; Nuenar. comes : *Thrasiconem*.
(2) Al. *Godolaibum*.
(3) All. *Lilones*, *Hilinones*.

retour du printemps, l'empereur s'étant rendu à Nimègue, y passa le jeûne de la Quadragésime, et y célébra même la sainte fête de Pâques; puis il revint à Aix-la-Chapelle. Ayant appris que Godefrid, roi des Danois, était entré avec une armée sur le territoire des Abodrites, il envoya vers l'Elbe un corps nombreux de Francs et de Saxons sous les ordres de son fils Charles, auquel il avait prescrit de repousser les tentatives de ce prince insensé, s'il essayait d'envahir la Saxe. Mais celui-ci, après avoir campé pendant quelques jours sur les bords de l'Elbe, après avoir assiégé et pris un certain nombre de châteaux appartenant aux Slaves, se retira avec des pertes considérables. Car, s'il expulsa Thrasicon, duc des Abodrites, qui se défiait de la fidélité des siens; s'il fit pendre un autre de leurs ducs, Godelaïb, qui tomba par trahison entre ses mains; enfin, s'il rendit tributaires les deux tiers de la nation, il perdit aussi les plus braves et les plus déterminés de ses soldats, et avec eux son neveu nommé Reginold, tué au siége d'une forteresse, ainsi que plusieurs autres chefs danois. Cependant le prince Charles ayant fait jeter un pont sur l'Elbe, s'était hâté de transporter l'armée qu'il commandait dans le pays des Linnes et des Smeldinges (1), qui avaient passé du côté de Godefrid. Après avoir ravagé ce pays en tout sens, il repassa le fleuve et ramena en Saxe son armée saine et sauve. Les Slaves, que l'on nomme Wiltzes, avaient suivi Godefrid dans cette expédition; poussés par leur vieille haine contre les Abodrites, ils étaient venus d'eux-mêmes se joindre à son armée. Et, lorsque ce roi regagna ses états,

(1) Ces deux peuples habitaient, au delà de l'Elbe, sur les bords de l'Oder; les Linnes sur la rive gauche, les Smeldinges un peu plus haut, sur la rive droite de ce fleuve. Voy. *Chronici Gottwicensis prodr.* II, 660, et Adam de Brême, *De situ Daniæ*.

cum præda quam in Abodritis capere potuerunt, et ipsi domum regressi sunt. Godofridus vero, priusquam reverteretur, destructo emporio, quod, in Oceani littore constitutum, lingua Danorum Reric dicebatur, et magnam regno illius commoditatem vectigalium persolutione præstabat, translatisque inde negotiatoribus, soluta classe, ad portum, qui Sliesthorp (1) dicitur, cum universo exercitu venit. Ibi per aliquot dies moratus, limitem regni sui qui Saxoniam respicit, vallo munire constituit, eo modo, ut ab orientali maris sinu, quem illi Ostarsalt (2) dicunt, usque ad occidentalem Oceanum totam Ægidoræ fluminis aquilonalem ripam munimentum valli prætexeret, una tantum porta dimissa (3), per quam carra et equites emitti et recipi potuissent : diviso itaque opere inter duces copiarum, domum reversus est. Interea rex Nordanhumbrorum (4) de Brittania insula, nomine Eardulf (5), regno et patria pulsus, ad imperatorem, dum adhuc Noviomagi moraretur, venit; et patefacto adventus sui negotio, Romam proficiscitur, Romaque rediens, per legatos Romani pontificis et domni imperatoris in regnum suum reducitur. Præerat tunc temporis Ecclesiæ romanæ Leo tertius, cujus legatus ad Brittaniam direc-

---

(1) All. *Suesthorp, Sliesthorph, Siliestorph, Sliestorff, Fliesthorp, Liesthor, Slieswic.*

(2) All. *Ostharsalt, Orstalsat, Ostersaltus, Ostersalt, Lestarhsalt.* Riginonis Chronic. *Hosarsalet.*

(3) Codd. Hanover. et Vindobonn. 110 et 990 : *uno tantum portu dimisso per quem.*

(4) All. *Nordidanhumbrorum, Nordhumbrorum, Nordanimbrorum, Northanimbrorum, Nordanumbrorum, Norddanhumbrorum.*

(5) All. *Earduf, Eardulfus.*

ils rentrèrent aussi chez eux avec tout le butin qu'ils avaient pu faire sur les Abodrites. Cependant Godefrid, avant de se retirer, détruisit un port marchand nommé en langue danoise Rerich, qui était situé sur les côtes de l'Océan (1), et qui procurait à ses états de grands avantages par les droits considérables qu'il rapportait. Il en emmena tous les marchands; puis, mettant à la voile, il aborda avec toute son armée dans le port nommé Sliesthorp. Après y être demeuré quelques jours, il résolut d'entourer d'un retranchement toute la frontière de son royaume qui regarde la Saxe, de telle sorte qu'à partir du bras de mer oriental qu'ils appellent Ostarsalt (2) jusqu'à l'Océan occidental, toute la rive nord de l'Eyder (3) dut se trouver garnie d'une enceinte, dans laquelle il ne réserva qu'une seule porte pour que les chariots et les cavaliers pussent entrer et sortir. Après avoir réparti le travail entre les chefs de ses troupes, il revint dans son palais. Vers la même époque le roi des Northumbriens de Bretagne, nommé Eardulf, chassé de son royaume et de son pays, vint trouver l'empereur lorsqu'il était encore à Nimègue, et après l'avoir instruit du motif de son arrivée, il se rendit à Rome. Au retour, il fut accompagné par les envoyés du souverain pontife et par ceux de l'empereur, qui le recon-

(1) Dans la Wagrie (duché de Holstein), suivant Eckhart. Rorich, près de Wismar, sur la Baltique (grand-duché de Mecklembourg-Schwerin), suivant Gebhard, *Hist. Daniæ*, p. 381.

(2) Ostsee.

(3) Telle est, suivant Eckhart, l'origine du nom de ce fleuve, qui auparavant s'appelait *Dena*, et qui prit alors le nom d'*Heggedora*, c'est-à-dire *fluvius portæ indaginis*, par corruption *Egidora*, et en allemand *Eyder*. Les immenses travaux exécutés par Godefrid laissèrent des traces durables. Eckhart, qui les visita au commencement du siècle dernier (en 1711), en parle avec admiration. Ils sont encore connus dans le pays sous le nom de *Danewerc*. Voy Eckh. II, 54.

tus est Ardulfus (1) diaconus de ipsa Brittania, natione Saxo, et cum eo ab imperatore (2) missi abbates duo Hrotfridus (3) notarius et Nantharius (4) abbas de Sancto Audemaro (5). Imperator vero ædificatis per legatos suos super Albim fluvium duobus castellis, præsidioque in eis contra Sclavorum incursiones disposito, Aquisgrani hiemavit, Natalemque Domini et sanctum Pascha ibidem celebravit.

DCCCIX.

Classis de Constantinopoli missa primo Dalmatiam deinde Venetiam appulit; cumque ibi hiemaret, pars ejus Comiaclum insulam accessit, commissoque prælio contra præsidium quod in ea dispositum erat, victa atque fugata Venetiam recessit. Dux autem qui classi præerat, nomine Paulus, cum de pace inter Francos et Græcos constituenda, quasi sibi hoc esset injunctum, apud Pippinum Italiæ regem agere moliretur, Willero (6) et Beato Venetiæ ducibus omnes inchoatus ejus impedientibus, atque ipsi etiam insidias pa-

(1) All. *Aldulfus*, *Addulfus*. Nuenar. comes : *Adolphus*.

(2) Codd. Vindobonn. 654, 110 et 990 : *ad imperatorem*. Ita habet Nuen. comes.

(3) All. *Ruotfridus*, *Hortfridus*, *Rotfridus*, *Rutfridus*, *Hruotfridus*.

(4) Al. *Nantarius*. Cod. Trevir. *Mantarius*. Cod. Vindobon. 990 : *Mancharius*.

(5) Cod. Trevir. *de S. Otmaro*. Nuen. comes : *Othmaro*.

(6) Pertz : *Wilhareno*. Nuen. comes : *Wilhario*.

duisirent dans ses états. Léon III gouvernait alors l'Église romaine. L'ambassadeur qu'il envoya en Bretagne fut le diacre Ardulf, qui lui-même était né dans cette île et d'origine saxonne. Les ambassadeurs que l'empereur envoya en même temps furent deux abbés, Rotfrid, son notaire (1), et Nantharius, abbé de Saint-Omer. Cependant l'empereur, après avoir fait élever par ses lieutenants deux châteaux sur les bords de l'Elbe et y avoir établi des garnisons contre les incursions des Slaves, alla passer l'hiver à Aix-la-Chapelle. Il y célébra la naissance du Seigneur et les fêtes de Pâques.

809.

La flotte envoyée de Constantinople toucha d'abord en Dalmatie, et de là à Venise. Tandis qu'elle y passait l'hiver, un détachement de quelques vaisseaux se rendit à l'île de Comacchio, engagea un combat avec la garnison qui défendait cette île, mais fut vaincu et forcé de regagner Venise. Cependant Paul, le commandant de cette flotte, comme s'il en eût reçu l'ordre, se mit à faire des démarches auprès de Pépin, roi d'Italie, pour conclure la paix entre les Francs et les Grecs; mais lorsqu'il vit que Willers et Béat, ducs de Venise, s'opposaient à tous ses efforts, et qu'ils s'apprêtaient même à lui tendre des embûches, il ne douta plus de leurs mauvais desseins, et se retira. En même temps, dans la partie occidentale de l'empire, Louis, roi d'Aquitaine, entra en Espagne à la tête d'une armée, et mit le siége devant Tortose, ville située sur les bords de l'Èbre (2). Il l'assiégea pendant quelque temps; mais

(1) Abbé de Saint-Amand.

(2) En Catalogne, sur la rive gauche de l'Èbre

rantibus, cognita illorum fraude, discessit. At in occiduis partibus (1), domnus Hludowicus rex cum exercitu Hispaniam ingressus, Dertosam civitatem in ripa Hiberi (2) fluminis sitam obsedit, consumptoque in oppugnatione illius aliquanto tempore, postquam eam tam cito capi non posse vidit, dimissa obsidione, cum incolumi exercitu in Aquitaniam se recepit. Postquam Ardulfus rex Nordanhumbrorum reductus est in regnum suum, et legati imperatoris atque pontificis reversi sunt, unus ex eis, Ardulfus videlicet diaconus, a piratis captus est, cæteris sine periculo traicientibus, ductusque ab eis in Brittaniam, a quodam Cœnulfi regis homine redemptus est, Romamque reversus. In Tuscia Populonium, civitas maritima, a Græcis, qui Orobiotæ (3) vocantur, deprædata est. Mauri quoque de Hispania Corsicam ingressi, in ipso sancto Paschali sabbato civitatem quamdam diripuerunt, et præter episcopum ac paucos senes atque infirmos nihil in ea reliquerunt. Interea Godofridus rex Danorum per negotiatores quosdam mandavit, se audisse, quod imperator ei fuisset iratus, pro eo quod in Abodritos anno superiore duxit exercitum, et suas ultus est injurias, addens velle se purgare ab eo quod ei objiciebatur; fœderis irruptionem ab illis primo (4) fuisse inchoatam. Petebat etiam, ut conventus comitum imperatoris atque suorum juxta terminos regni sui trans Albim

---

(1) Nuenar. comes : *occiduis regionibus*.

(2) All. *Hiberis*, *Iberi*.

(3) i. e. Ὀροβιῶται. Sic Nuenar. com.

(4) Codd. Vindobon. 654, Reg. Paris. 5924, Trevir. et Amberg. tresque codd. Annalium Lauriss. *ab illo primis*. — Codd. Hannov. Vindobonn. 110 et 990 : *ab eis primum*. — D. Bouq. *ab illo primitus*.

›yant qu'il ne pourrait s'en emparer de sitôt, il renonça son entreprise et ramena en Aquitaine son armée saine sauve. Après avoir rétabli dans ses états Eardulf, roi es Northumbriens, les envoyés de l'empereur et du pape en retournèrent. Ceux de l'empereur firent le trajet ıns accident, mais le diacre Ardulf fut pris par des pirates : conduit en Bretagne. Racheté par un homme du roi énulf, il revint ensuite à Rome. En Toscane, la ville ıaritime de Populonium (1) fut pillée par les Grecs que on nomme Orobiotes (2). Des Maures venus d'Espagne bordèrent en Corse, et, le samedi même de la sainte semaine de Pâques, ils y ravagèrent une ville et n'y laissèrent que l'évêque et quelques vieillards infirmes. Cependant Godefrid, roi des Danois, fit dire par des marhands qu'ayant appris que l'empereur était irrité contre ıi, parce que l'année précédente il avait conduit une rmée contre les Abodrites et vengé sa propre offense, l voulait se justifier de l'accusation dont il était l'objet, joutant que c'étaient eux qui les premiers avaient rompu es traités. Il demandait en outre qu'une assemblée de omtes délégués par l'empereur et par lui se tînt au lelà de l'Elbe, sur les limites de ses états, et que dans ette assemblée on exposât ce qui avait été fait de part et l'autre, ainsi que les griefs à réparer. L'empereur ne reeta point cette proposition; et une conférence avec les

---

(1) Cette ville fut bientôt après entièrement détruite par le général grec Nicéas. On en voit encore les ruines près du village de Porto-Barrato, sur la côte en face de l'île d'Elbe, à 1 lieue à l'O. de Piombino.

(2) Ὀροβιῶται, c'est-à-dire habitants des montagnes. C'étaient, suivant Eckhart, des montagnards de la Calabre et de la Sicile.

fieret, in quo res invicem gestæ proferri et emendatione digna inter partes enumerari (1) potuissent. Non abnuit imperator; colloquiumque trans Albiam habitum cum primoribus Danorum, in loco qui dicitur Badenfliot (2), multisque hinc et inde prolatis atque enumeratis rebus, negotio penitus infecto, discessum est. Thrasco vero, dux Abodritorum, postquam filium suum postulanti Godofrido obsidem dederat, collecta popularium manu, et auxilio a Saxonibus accepto, vicinos suos Wiltzos aggressus, agros eorum ferro et igne vastat (3), regressusque domum cum ingenti præda, accepto iterum a Saxonibus validiori auxilio, Smeldingorum maximam civitatem expugnat, atque his successibus omnes qui ab eo defecerant, ad suam societatem reverti coegit. His ita gestis, imperator de Arduenna Aquas reversus, mense novembrio concilium habuit de processione Spiritus Sancti, quam quæstionem Johannes quidam monachus Hierosolymis primo commovit; cujus definiendæ causa Bernharius (4) episcopus Wormacensis et Adalhardus (5) abbas monasterii Corbeiæ Romam ad Leonem papam missi sunt. Agitatum est etiam in eodem concilio de statu ecclesiarum et conversatione eorum qui in eis Deo servire dicuntur, nec aliquid tamen definitum est propter rerum, ut videbatur, magnitudinem.

---

(1) Freher. *emendari.* Ita Annal. Bertin. et unus e codd. Lauriss.

(2) Ita legit Pertz cum plerisque codd. — Cod. Vindobon. 110: *Badenflioth.* Amberg. *Batenfliot.* Nuenar. comes : *Badenfliet.* — Ann. Loisel., S. Bertini et Engolism. *Melac.*

(3) Codd. Hannov. et Vindobonn. 110 et 990 : *vastavit.*

(4) All. *Bernarius, Bernardus, Bernhartus.*

(5) All. *Adalradus, Adelhardus, Alahardus.*

chefs danois fut ouverte à Badenfliot (1), lieu situé au delà de l'Elbe. Des deux côtés on avança, on énuméra beaucoup de choses, et l'on se sépara sans rien conclure. Cependant Thrasicon, duc des Abodrites, après avoir livré son fils en otage à Godefrid qui le demandait, rassembla un corps de troupes de sa nation, et, soutenu par les Saxons, entra sur le territoire des Wiltzes, ses voisins, qu'il ravagea par le fer et le feu. Revenu chez lui avec un immense butin, il profita d'un secours encore plus considérable que lui envoyèrent les Saxons, pour s'emparer de la principale ville des Smeldinges (2), et forcer ainsi par ces succès tous ceux qui s'étaient séparés de lui à revenir à son alliance. Pendant que cela se passait, l'empereur étant revenu des Ardennes à Aix-la-Chapelle, y tint un concile au mois de novembre sur la procession du Saint-Esprit. Cette question avait été soulevée pour la première fois par un certain Jean, moine de Jérusalem. Pour la décider, Bernaire, évêque de Worms, et Adalhard, abbé du monastère de Corbie, furent envoyés à Rome vers le pape Léon. On conféra dans le même concile de l'état des églises et de la vie de ceux qui font profession de se consacrer, dans leur sein, au service de Dieu. Mais il paraît que l'importance de la matière empêcha de rien décider.

---

(1) Les Annales de Loisel, celles de Saint-Bertin et les Annales d'Angoulême appellent ce lieu *Mélac*. Eckhart, II, 54, pense qu'il faut lire *Badenflet*, et que cette ville est celle qui porte aujourd'hui le nom de *Padenstede*, sur la rive gauche de l'Eyder, non loin de Neumunster (Danemark).

(2) Cette ville, qu'Éginhard ne nomme pas, est appelée *Connoburg* par la Chronique de Moissac (ann. 809). Eckhart, II, 55, prétend qu'il faut lire *Camoburg*, ancien nom de la ville de Hambourg, et que cette ville fut alors donnée par les Abodrites aux Saxons leurs auxiliaires.

Imperator autem, cum ei multa de jactantia et superbia regis Danorum nuntiarentur, statuit trans Albim fluvium civitatem ædificare, Francorumque in ea ponere præsidium. Cumque ad hoc per Galliam atque Germaniam homines congregasset, armisque ac cæteris ad usum necessariis rebus instructos per Frisiam ad locum destinatum ducere jussisset, Thrasco dux Abodritorum in emporio Reric ab hominibus Godofridi per dolum interfectus est. Sed imperator, postquam locus civitati constituendæ (1) fuerat exploratus, Egbertum (2) comitem huic negotio exsequendo præficiens, Albim traicere et locum jussit occupare. Est autem locus super ripam Sturiæ fluminis, vocabulo Esesfelth (3), et occupatus est ab Egberto et comitibus Saxonicis circa idus martias, et muniri cœptus.

Aureolus comes, qui in commercio Hispaniæ atque Galliæ trans Pyrineum contra Oscam et Cæsaraugustam residebat, defunctus est, et Amoroz (4), præfectus Cæsaraugustæ atque Oscæ, locum ejus invasit, et in castellis illius præsidia disposuit, missaque ad imperatorem legatione, sese cum omnibus quæ habebat in deditionem illi venire velle promisit. Eclypsis lunæ contigit VII kal. januar.

---

(1) Codd. Trevir. et Vindobon. 110 et 990 : *civitati construendæ*. Cod. Hannov. *exstruendæ*.

(2) Al. *Egibertum*.

(3) All. *Esfelth*, *Esfelt*, *Essesfeld*.

(4) Al. *Amaroz*.

ependant l'empereur ayant été informé à plusieurs reprises e l'orgueil et de la jactance du roi des Danois, résolut e bâtir une ville au delà de l'Elbe et d'y établir une garison de Francs. Ayant donc réuni à cet effet un grand ombre d'hommes dans la Gaule et la Germanie, il les pprovisionna d'armes et de toutes les choses nécessaires our un tel établissement, et les fit conduire par la Frise u lieu de leur destination. Sur ces entrefaites, Thrasicon, uc des Abodrites, fut tué en trahison par les hommes e Godefrid dans le port de Reric. Toutefois, après que emplacement de la ville eut été choisi, l'empereur chargea le comte Egbert de l'exécution de ce projet, et lui njoignit de traverser l'Elbe et d'occuper le lieu désigné. e lieu, situé sur les rives de la Sture, porte le nom 'Esselfelt (1). Ce fut vers les ides de mars qu'Egbert et s comtes Saxons s'y installèrent et commencèrent à le ortifier.

Le comte Aureol, qui, chargé de veiller aux communications entre l'Espagne et la Gaule, résidait au delà des yrénées, vis-à-vis de Huesca et de Saragosse, vint à ourir; Amoroz, gouverneur de ces deux villes, s'empara de ses fonctions et mit des garnisons dans les châteaux qui lui avaient appartenu. Puis, ayant envoyé une mbassade à l'empereur, il l'assura qu'il voulait se mettre ui et tous les siens sous sa domination. Le 7 des calendes le janvier il y eut éclipse de lune.

---

(1) Aujourd'hui Itzehoe, sur la Stoer, dans le duché de Holstein, à 2 lieues N. O. de Hambourg.

DCCCX.

Amoroz, Cæsaraugustæ præfectus, postquam imperatoris legati ad eum pervenerunt, petiit ut colloquium fieret inter ipsum et Hispanici limitis custodes, promittens se in eo colloquio cum suis omnibus in imperatoris ditionem esse venturum; quod licet imperator ut fieret annuisset, multis intervenientibus causis, remansit infectum. Mauri, de tota Hispania maxima classe comparata, primo Sardiniam, deinde Corsicam appulerunt, nulloque in ea invento præsidio, insulam pene totam subegerunt. Interea Pippinus rex, perfidia ducum Veneticorum incitatus, Venetiam bello terraque marique jussit appetere, subjectaque Venetia ac ducibus ejus in deditionem acceptis, eandem classem ad Dalmatiæ littora vastanda misit. Sed cum Paulus, Cefalaniæ (1) præfectus, cum orientali classe ad auxilium Dalmatis ferendum adventaret, regia classis ad propria regreditur. Hruodrud (2), filia imperatoris quæ natu major (3) erat, VIII idus jun. diem obiit. Imperator vero Aquisgrani adhuc agens et contra Godofridum regem expeditionem meditans, nuntium accepit, classem ducentarum navium de Nortmannia Frisiam appulisse, totasque Frisiaco littori adjacentes insulas esse vastatas, jamque exercitum illum in continenti esse, ternaque prælia cum Frisionibus commisisse, Danosque victores tributum victis imposuisse, et vectigalis nomine centum libras

---

(1) All. *Cefalagiæ*, *Cefalaiæ*, *Cephaleniæ*.

(2) De variis hujus nominis lectionibus vid. supra p. 60.

(3) Cod. Trevir. *natu minor erat*.

810.

ıand les envoyés de l'empereur furent arrivés au-
d'Amoroz, gouverneur de Saragosse, celui-ci leur
nda qu'une conférence s'ouvrît entre lui et les
s de la marche d'Espagne, promettant que dans cette
rence il ferait sa soumission avec tous les siens. L'em-
r y donna son consentement; mais une foule d'in-
ts qui survinrent en empêchèrent l'exécution. Les
s ayant rassemblé de toutes les parties de l'Espagne
otte considérable, allèrent débarquer en Sardaigne
là en Corse; ils trouvèrent cette île sans défense et
ımirent presque tout entière. Cependant Pépin, roi
e, irrité de la perfidie des ducs de la Vénétie, or-
ı d'attaquer par terre et par mer leur territoire; puis,
avoir soumis toute la contrée et forcé les ducs à se
e à discrétion (1), il ordonna à sa flotte d'aller rava-
s côtes de la Dalmatie. Mais à l'approche de Paul,
de Céphalonie, qui s'avançait avec la flotte grecque
ecourir les Dalmates, la flotte royale rentra dans ses
Rotrude, la fille aînée de l'empereur, cessa de vivre
les ides de juin. L'empereur qui était alors à Aix-
ıpelle songeait à faire une expédition contre le roi
rid, lorsqu'il apprit que les Normands avaient abordé
ise avec une flotte de deux cents vaisseaux, et ra-
outes les îles du littoral; que leur armée s'était même
ée sur le continent, et qu'ils avaient livré aux Fri-
rois combats; que vainqueurs ils avaient imposé un

(1) Le récit d'Éginhard est conforme à celui des autres annalistes
ıncs; mais, suivant les chroniqueurs vénitiens, Pépin, parvenu
ers des lagunes jusqu'au Rialto, fut repoussé par le doge Obé-
et forcé de se retirer après avoir fait des pertes considérables.

argenti a Frisionibus jam esse solutas, regem vero Godofridum domi esse. Et revera ita erat. Qui nuntius adeo imperatorem concitavit, ut missis in omnes circumquaque regiones ad congregandum exercitum nuntiis, ipse sine mora palatio exiens, primo quidem classi occurrere, deinde transmisso Hreno flumine, in loco, qui Lippeham (1) vocatur, copias quæ nondum convenerant statuit opperiri; ubi dum aliquot dies moraretur, elephans ille, quem ei Aaron rex Sarracenorum miserat, subita morte periit. Congregatis tandem copiis, quanta potuit celeritate ad Alaram fluvium contendit, castrisque juxta confluentem ejus, quo Wisuræ flumini conjungitur, positis, minarum Godofridi regis præstolatur eventum. Nam rex ille, vanissima spe victoriæ inflatus, acie se cum imperatore congredi velle jactabat. Sed dum imperator in memorato loco stativa haberet, diversarum rerum nuntii ad eum deferuntur. Nam et classem quæ Frisiam vastabat domum regressam, et Godofridum regem a quodam suo satellite interfectum, castellum vocabulo Hohbuoki (2) Albiæ flumini appositum, in quo Odo legatus imperatoris et orientalium Saxonum erat præsidium, a Wiltzis captum; et Pippinum filium ejus, regem Italiæ, VIII idus jul. de corpore migrasse; duasque legationes de diversis terrarum partibus, unam de Constantinopoli, alteram de Corduba, pacis faciendæ causa adventare narratur. Quibus ille acceptis, disposita, pro temporis conditione, Saxonia, domum revertitur. Tanta fuit in ea expeditione boum pestilentia, ut

(1) All. *Lippeha*, *Lippeam*, *Lippenheim*.
(2) Al. *Hohbuochi*. Chron. Saxon : *Huobboki*.

tribut aux vaincus, et que déjà les Frisons avaient, comme tributaires, payé cent livres d'argent; que, quant au roi Godefrid, il était resté dans ses états. C'était la vérité. Cette nouvelle irrita tellement l'empereur, qu'après avoir envoyé de tous côtés des commissaires chargés de réunir une armée, il quitta en toute hâte son palais et alla d'abord retrouver sa flotte. Ayant ensuite traversé le Rhin dans le lieu nommé Lippenheim, il résolut d'y attendre les troupes qui n'étaient pas encore arrivées. Pendant le séjour qu'il fit en cet endroit, l'éléphant que lui avait envoyé le roi des Sarrasins Aaroun, mourut tout à coup. L'armée une fois réunie, l'empereur se rendit à marches forcées vers l'Aller, dressa son camp au confluent de cette rivière avec le Weser, et ce fut là qu'il attendit l'effet des menaces de Godefrid : car ce roi, enflé de la vaine espérance d'une victoire, se targuait de vouloir combattre l'empereur en bataille rangée. Tandis que l'empereur était campé dans le lieu que nous venons de désigner, on vint lui apporter différentes nouvelles, savoir : que la flotte danoise qui ravageait la Frise avait opéré son retour; que le roi Godefrid avait été tué par un de ses gardes; que le château d'Hohbuoki (1), sur les rives de l'Elbe, occupé par Odon, l'un de ses lieutenants, avec une garnison de Saxons orientaux, avait été pris par les Wiltzes; que son fils Pépin, roi d'Italie, était mort le 8 des ides de juillet, et enfin que deux ambassades parties de pays différents,

(1) On n'est pas d'accord sur la position de ce château. Les uns prétendent qu'il s'agit ici de Hambourg, d'autres ont proposé Boitzenburg, nom dans lequel il serait bien difficile de retrouver celui d'Hohbuoki. M. Pertz pense avec raison, je crois, que ce nom s'est conservé dans celui de Büchen, petite ville du duché de Lauenbourg, sur la Stecknitz, à 3 lieues N. de Lauenbourg.

pene nullus tanto exercitui superesset, quin omnes usque ad unum interirent; et non solum ibi, sed etiam super (1) omnes imperatori subjectas provincias illius generis animalium mortalitas immanissime grassata est. Imperator Aquasgrani veniens mense octobrio, memoratas legationes audivit, pacemque cum Niciforo imperatore et cum Abulaz rege Hispaniæ fecit. Nam Niciforo Venetiam reddidit, et Haimricum (2) comitem olim a Sarracenis captum, Abulaz remittente, recepit. Eo anno sol et luna bis defecerunt, sol VII idus junii (3) et II kalendas decembris, luna XI kalendas julii et XIX kal. januarii (4). Corsica insula iterum a Mauris vastata est. Amoroz ab Abdiraman, filio Abulaz, de Cæsaraugusta expulsus, et Oscam intrare compulsus est. Godofrido Danorum rege mortuo, Hemmingus filius

---

(1) Cod. Amberg. *per omnes*.

(2) All. *Hamricum*, *Amricum*, *Amri*, *Hanri*, *Hanricum*. Freherus : *Henricum*. Nuenar. comes : *Heimrichum*. D. Bouq. *Adimricum*.

(3) VII *Idus Jun.* habent codd. Vindobon. 654, Amberg. et codex Arman. a D. Bouq. laudatus. Ita et Freherus et Pertz, Ann. Bertin., Saxon. Chron., et etiam Dungalus in epistola ad Karolum M. de hac eclipsi. — Codd. Reg. Par. 5924, Trevir., Hannover. et Vindobon. 110 : VIII *Id. Jun.* et sic legit Nuenarius comes, cum Annalibus Francor. Loiselianis. — Reginonis Chron. V *Id. Jun.* — Cod. Vindobon. 990, cum uno e codd. Annalium Lauriss. VIII *Id. Jul.* — Quarum quidem variarum lectionum nulla cum astronomicæ computationis veritate consonat; nam hæc eclipsis III Non., i. e. quinta die Julii, facta est. Videsis in Arte dijudicandi temporum notas, I, 67, tabulam eclipsium jam laudatam, cum qua congruunt ceteræ observationes hic enunciatæ.

(4) Ita, unus omnium, legit cod. Arman., a D. Bouq. in not. laudatus, et certe convenienter. — Pertz, cum cæter. codd. et edit., Ann. Bert. et Chron. Sax. XVIII *Kal.* — Cod. Reg. Paris. 5924, et Ann. Loisel. · VIII *Kal.* — Reginonis Chron. VIIII *Kal.*

l'une de Constantinople, l'autre de Cordoue, étaient arrivées pour traiter de la paix. Après avoir reçu ces ambassades et réglé, conformément aux circonstances, les affaires de la Saxe, l'empereur revint chez lui. Pendant cette expédition, il régna parmi les bœufs une telle épizootie qu'il n'en resta pas un pour une armée si nombreuse et qu'on les perdit tous, jusqu'au dernier. Et ce ne fut pas seulement de ce côté que la mortalité frappa les animaux de cette espèce, mais elle s'étendit de la manière la plus cruelle dans toutes les provinces de l'empire (1). L'empereur, de retour à Aix-la-Chapelle au mois d'octobre, donna audience aux ambassadeurs que nous venons de nommer, et conclut la paix avec l'empereur Nicéphore (2) et avec Abulaz, roi d'Espagne. Il rendit la Vénétie à Nicéphore, et Abulaz consentit à renvoyer le comte Adimric, qui autrefois avait été pris par les Sarrasins. En cette année il y eut plusieurs éclipses de soleil et de lune : celles de soleil arrivèrent le 7 des ides de juin et la veille des calendes de décembre; celles de lune le 11 des calendes de juillet et le 19 des calendes de janvier. La Corse fut de nouveau ravagée par les Maures. Amoroz, chassé de Saragosse par Abdalrahman, fils d'Abulaz, fut forcé de se

(1) Suivant le bruit populaire, cette mortalité provenait de poudres empoisonnées répandues à dessein dans les pâturages et les fontaines. Ces faux bruits occasionnèrent la mort de prétendus empoisonneurs, qui furent massacrés par le peuple. Voyez à cet égard. le chap. 3 du premier capitulaire de l'année 810, la note de Baluze sur ce chapitre, et le ch. 1 du second capitulaire de la même année. *De tribulatione generali quam patimur, id est de mortalitate animalium et ceteris plagis*. Baluz. I, 473 et 475; II, 1199.

(2) Les conditions de cette paix sont relatées dans un traité conclu postérieurement entre Lothaire Ier et les Vénitiens, et dont l'original a été transféré des archives de Venise dans celles de Vienne.

fratris ejus in regnum successit, ac pacem cum imperatore fecit.

DCCCXI.

Absoluto atque dimisso Arsafio spathario — hoc erat nomen legato Nicifori imperatoris — ejusdem pacis confirmandæ gratia legati Constantinopolim ab imperatore (1) mittuntur, Haido (2) episcopus Baslensis, et Hugus (3) comes Turonicus, et Aio Langobardus de Forojulii, et cum eis Leo quidam spatharius, natione Siculus, et Willerus, dux Veneticorum; quorum alter ante annos decem Romæ ad imperatorem, cum ibi esset, de Sicilia profugit, et redire volens, patriam remittitur; alter propter perfidiam honore spoliatus, Constantinopolim ad dominum suum duci jubetur. Condicta inter imperatorem et Hemmingum Danorum regem pax propter hiemis asperitatem, quæ inter partes commeandi viam claudebat, in armis tantum jurata servatur, donec redeunte veris temperie, et apertis viis quæ immanitate frigoris clausæ fuerunt, congredientibus ex utraque parte utriusque gentis, Francorum scilicet et Danorum, duodecim primoribus super fluvium Ægidoram, in loco qui vocatur (4) ***, datis

---

(1) Ita legunt codd. Hannover., Vindobonn. 110 et 990, et fragm. Amberg. Ita et Pertzius cum Freher. et D. Bouq. — Codd. Vindobon. 654, Reg. Par. 5924, Trevir. et Nuen. com. *ad imperatorem.*

(2) Al. *Hatto.* — *Basilensis, Bassensis, Basiliensis.*

(3) All. *Hug, Hugo.*

(4) Freher. cum cod. Reg. Par. 5924 : *in l. q. vocatur datis vicissim.* In quinq. codd. legitur *datis*, nulla lacuna relicta. Nuenar. comes omittit *in loco qui vocatur.*

renfermer dans Huesca. Après la mort de Godefrid (1), roi des Danois, Hemming, fils de son frère, le remplaça sur le trône, et fit la paix avec l'empereur.

811.

Après avoir entendu et congédié le spathaire Arsafius — tel était le nom de l'ambassadeur de Nicéphore — l'empereur envoya à son tour à Constantinople, pour confirmer ce traité de paix, une ambassade composée d'Haidon, évêque de Bâle, de Hugues, comte de Tours, et du Lombard Aion, duc de Frioul. Ils emmenèrent avec eux un Sicilien nommé Léon, qui appartenait au corps des spathaires, et Willers, duc des Vénitiens (2). Il y avait environ dix ans que le premier s'était enfui de la Sicile pour se réfugier à Rome auprès de l'empereur qui était alors dans cette ville; on devait, suivant son désir, le remettre dans sa patrie; quant à l'autre, qui avait été dépouillé de sa dignité pour crime de trahison, l'empereur voulut qu'on le reconduisît vers son maître à Constantinople. La paix avait été arrêtée entre l'empereur et Hemming, roi des Danois. Mais la rigueur de l'hiver ayant rompu toute voie de communication entre les deux parties, on observa la paix jurée sans déposer les armes. Dès que le retour du printemps eut rouvert les chemins que l'intensité du froid avait fermés, douze des principaux de chaque nation, c'est-à-dire douze

(1) Godefrid était appelé *Gotric* par les Danois; il existe sur les gestes de ce prince un poëme ou *saga* qui a été publié par Olaüs Vérélius.

(2) Nicéphore périt sur ces entrefaites dans un combat contre les Bulgares (voy. la note 1, p. 299). Michel, son successeur, accueillit les ambassadeurs et confirma le traité.

vicissim et secundum ritum ac morem suum sacramentis, pax confirmatur. Primores autem de parte Francorum hii fuere : Walach (1) comes filius Bernhardi, Burchardus comes, Unrochus comes (2), Uodo comes (3), Bernhardus comes, Egbertus comes (4), Theotheri comes, Abo comes, Ostdag comes, Wigman comes; de parte vero Danorum imprimis fratres Hemmingi, Hancwin et Angandeo, deinde cæteri honorabiles inter suos viri, Osfred cognomento Turdimulo, et Warstein, et Suomi, et Urm, et alius Osfred filius Heiligen, et Osfred de Sconaowe, et Hebbi, et Aowin. Imperator vero, pace cum Hemmingo firmata, et placito generali secundum consuetudinem Aquis habito, in tres partes regni sui totidem exercitus misit, unum trans Albiam in Linones qui et ipsos vastavit et castellum Hohbuoki (5) superiore anno a Wiltzis destructum in ripa Albiæ fluminis restauravit; alterum in Pannonias ad controversias Hunorum et Sclavorum finiendas; tertium in Brittones ad eorum perfidiam puniendam. Qui omnes, rebus prospere gestis, incolumes regressi sunt. Ipse autem interea propter classem quam anno superiore fieri imperavit videndam, ad Bononiam, civitatem maritimam, ubi eædem naves

---

(1) All. *Wala*, *Walachus*.

(2) Freher. *Mirocus comes*.

(3) Annal. Lauriss. codd. hic addunt : *Meginhardus comes*.

(4) Cætera tam Francorum quam Danorum nomina his variis modis scripta leguntur apud codd. *Egberdus*, *Egibertus*, *Egebertus*. — *Thiotheri*, *Theodorus*, *Theodoricus*, *Thedericus*. — *Ostdagus*, *Ostdach*. — *Wigmannus*. — *Hancvin*, *Hancum*, *Hancwinc*. — *Agadeo*, *Agandeo*. — *Offredus*. — *Warsteinus*, *Warsten*. — *Urmus*, *Urin*. — *Heiligeni*, *Heiligon*. — *Heppi*. — *Awin*, *Aouus*.

(5) All. *Hohbuozi*, *Hohbuochi*.

Francs et douze Danois, se réunirent sur l'Eyder, dans le lieu nommé * * *, et confirmèrent la paix en la jurant tour à tour, chacun suivant le rite et la coutume de sa nation. Les négociateurs furent, de la part des Francs : Wala, fils de Bernard, Burchard, Unroch, Uodon, Bernard, Egbert, Théodoric, Abbo, Ostdag et Wigman, tous comtes (1); de la part des Danois, au premier rang, les frères d'Hemming, Hancwinc et Agandéon, et avec eux plusieurs personnages marquants de leur nation, Osfrid, surnommé *Turdimulo*, Warsten, Swomi, Urm, un autre Osfrid fils d'Heiligon, Osfrid de Sconowe, Hebbi et Aowin. L'empereur, après avoir confirmé la paix, et tenu, comme de coutume, l'assemblée générale à Aix-la-Chapelle, envoya trois armées dans trois provinces de ses états. L'une vint au delà de l'Elbe ravager le territoire des Linnes (2), et releva sur les bords de l'Elbe le château d'Hohbuoki, détruit, l'année précédente, par les Wiltzes; l'autre alla en Pannonie mettre fin aux querelles des Huns et des Slaves, et la troisième marcha contre les Bretons, afin de punir leur perfidie. Ces trois armées revinrent sans éprouver de pertes, après avoir accompli leur mission. Quant à lui, dans le but de visiter la flotte qu'il avait ordonné de construire l'année précédente, il vint à Boulogne, ville maritime des Gaules, où les vaisseaux étaient

(1) Les comtes Wala, Burchard et Unroc, ainsi que Méginhard, nommé par les Annales de Lauresheim, assistèrent la même année au testament de Charlemagne. Sur les comtes Uodon, Egbert et Wigmann, voy. Eckhart, II, 67.

(2) Le nom de ce peuple vient, suivant Eckhart, du fleuve *Lina*, maintenant Lockenitz. Ils habitaient entre l'Elbe et l'Oder, au sud des Abodrites. Mais il paraît que plus tard ils traversèrent l'Elbe et s'étendirent à l'ouest dans le pays qui forme aujourd'hui le duché de Lunebourg.

congregatæ erant, accessit, farumque ibi gantium cursus dirigendos antiquitus con tauravit, et in summitate ejus noctu accendit. Inde ad Scaldim fluvium veni qui Ganda (2) vocatur, naves ad eandem ficatas aspexit, et circa medium noveml venit. Obviarunt ei venienti legati Hem Aowin et Hebbi, munera regis et verba rentes; fuerunt etiam Aquis adventum eju qui de Pannonia venerunt, Canizauci (3) p rum, et Thudun, et alii primores ac duc circa Danubium habitantium, qui a ducib quæ in Pannoniam missæ fuerant, ad præs cipis jussi venerunt. Interea Karolus filiu qui major natu erat, II nonas decembr., d imperator Aquis hiemavit.

DCCCXII.

Nec multo post Hemmingus Danorum tus nunciatur. Cui cum Sigifridus, nep regis, et Anulo (4), nepos Herioldi qu succedere voluissent, neque inter eos, deberet, convenire potuisset, compara commisso prælio, ambo moriuntur. Pars

---

(1) Codd. Reg. Par. 5924 et Vindobon. 110 : *ean* nov. *eamque ibi*. Nuenar. comes : *fanumque ibi*.

(2) All. *Granda, Gand*.

(3) Freher. *Camzanci*. Annal. Bertin. *Canzaucus p* Saxon. *Canizauc princeps*.

(4) Nuenar. comes et Freher. *Amilo*.

rassemblés. Il restaura le phare, qui y avait été anciennement établi pour diriger les navigateurs dans leur route, et fit allumer au sommet un fanal nocturne. S'étant ensuite rendu sur les bords de l'Escaut, dans le lieu que l'on nomme Gand, il y inspecta les navires construits pour la même flotte, et vers le milieu de novembre il était de retour à Aix-la-Chapelle. Les députés du roi Hemming, Aowin et Hebbi, vinrent à sa rencontre, lui apportant, de la part de leur maître, des présents et des paroles de paix. Il y avait encore à Aix-la-Chapelle, attendant son arrivée, Canizauc, prince des Avares, Thudun, et d'autres chefs de cette nation, et les ducs des Slaves, habitant aux environs du Danube. Ces ducs avaient reçu des généraux de l'armée envoyée en Pannonie l'ordre de se rendre auprès de l'empereur. Sur ces entrefaites, Charles, son fils aîné, mourut le 2 des ides de décembre (1). Lui-même passa l'hiver à Aix-la-Chapelle.

812.

Peu de temps après on annonça la mort d'Hemming, roi des Danois. Sigefrid, neveu du roi Godefrid, et Anulon, neveu du feu roi Hériold, voulurent tous deux lui succéder; et comme ils ne purent s'accorder sur leurs droits à la couronne, ils rassemblèrent des troupes, et se livrèrent un combat dans lequel ils périrent l'un et l'autre. Cependant le parti d'Anulon étant demeuré victorieux, se donna pour rois Hériol et Réginfrid, ses frères. Le parti vaincu ne put se dispenser d'en faire autant, et ne rejeta pas leur domination. On raconte que dix mille neuf cent

(1) Charlemagne perdit encore cette année Pépin-le-Bossu, son fils naturel, enfermé depuis 792 dans le monastère de Prum.

lonis adepta victoriam (1), fratres ejus Herioldum et Reginfridum (2) reges sibi constituit; quam necessario pars victa secuta, eosdem sibi regnare non abnuit : in eo prælio x millia DCCCCXL viri cecidisse narrantur. Niciforus imperator post multas et insignes victorias, in Mœsia provincia commisso cum Bulgaris prælio moritur, et Michael gener ejus imperator factus legatos imperatoris Karoli, qui ad Niciforum missi fuerunt, in Constantinopoli suscepit et absolvit; cum quibus et suos legatos direxit, Michaelem scilicet episcopum, et Arsafium (3) atque Theognostum (4) protospatharios, et per eos pacem a Niciforo inceptam confirmavit. Nam Aquisgrani, ubi ad imperatorem venerunt, scriptum pacti ab eo in ecclesia suscipientes, more suo, id est græca lingua, laudes ei dixerunt, imperatorem eum et basileum (5) appellantes, et revertendo Romam venientes, in basilica sancti Petri apostoli eundem pacti seu fœderis libellum a Leone papa denuo susceperunt. Quibus dimissis, imperator generali conventu Aquis solemniter habito, Bernhardum filium Pippini, nepotem suum, in Italiam misit; et propter famam classis, quæ et de Africa et de Hispania ad vastandam Italiam ventura dicebatur, Walanem (6) filium Bernhardi patruelis sui cum illo esse jussit, quoadusque rerum eventus securitatem nostris afferret. Hæc classis partim in Corsicam, partim in Sardiniam ve-

---

(1) Quinq. codd. *adepta victoria*.
(2) All. *Regenfridum*, *Ragenfridum*.
(3) Cod. Reg. Par. 5924 · *Arfasium*.
(4) Al. *Theognistum*.
(5) Nuenar. comes : *βασιλέα eum appellantes et inde reversi*.
(6) Nuenar. com. *Wallonem*.

quarante guerriers périrent dans ce combat. L'empereur Nicéphore, après avoir remporté de nombreuses et importantes victoires, meurt dans une bataille qu'il livre aux Bulgares en Mésie (1). Son gendre Michel lui ayant succédé sur le trône impérial, reçut à Constantinople les députés qui avaient été adressés à Nicéphore par l'empereur Charles, et les congédia. Il les fit accompagner par l'évêque Michel et par Arsafius et Théognostus, chefs des spathaires, qu'il envoya comme ambassadeurs pour confirmer le traité de paix entamé avec Nicéphore. Étant, en effet, arrivés à Aix-la-Chapelle auprès de l'empereur, ils reçurent de lui, dans l'église, le texte du traité; ils le complimentèrent, suivant leur usage, en se servant de la langue grecque, et lui donnèrent le titre d'empereur et de roi; et à leur retour, en passant par Rome, ils reçurent du pape Léon, dans la basilique de Saint-Pierre, apôtre, une autre copie du même traité. Après les avoir congédiés, l'empereur tint l'assemblée générale de cette année à Aix-la-Chapelle, et envoya en Italie son petit-fils Pépin, fils de Bernard; et comme le bruit s'était répandu qu'une flotte, partie des côtes d'Afrique et d'Espagne, devait venir ravager l'Italie, il voulut que Wala, son cousin-germain, fils de Bernard, restât avec le jeune prince jusqu'à ce que la suite des événements eût ramené parmi les nôtres la sécurité. Cette flotte vint en effet, une partie en Corse, une partie en Sardaigne; mais presque tout ce qui aborda dans cette dernière île fut détruit. Une flotte de Nortmands vint aussi attaquer

(1) Le 25 juillet 811. Nicéphore eut pour successeur son fils Staurace, qui, forcé d'abdiquer après un règne de deux mois, fut remplacé par son beau-frère Michel Curopalate, surnommé Rhangabé.

nit; et ea quidem pars quae ad Sardiniam est delata, pene tota deleta est. Classis etiam Nortmannorum Hiberniam Scottorum (1) insulam aggressa, commissoque cum Scottis praelio, parte non modica Nortmannorum interfecta, turpiter fugiendo domum reversa est. Pax cum Abulaz rege Sarracenorum facta, item cum duce Beneventanorum Grimoaldo, et, tributi nomine, viginti quinque millia solidorum auri a Beneventanis soluta. Expeditio facta ad Wiltzos, et ab eis obsides accepti. Harioldus (2) et Reginfridus (3), reges Danorum, missa ad imperatorem legatione, pacem petunt, et fratrem suum Hemmingum sibi remitti rogant. Hoc anno idibus maii, post meridiem solis, eclipsis fuit.

DCCCXIII.

Imperator Aquisgrani hiemavit, et, incipiente veris (4) temperie, Amalharium (5) Treverensem episcopum et Petrum abbatem monasterii Nonantulas propter

---

(1) All. *Scotorum*. *Scotthorum*.

(2) All. *Herioldus*, *Berikoldus*.

(3) All. *Ragenfridus*, *Reinfridus*.

(4) Ita legunt codd. Reg. Paris. 5924, et Vindobonn. 110 et 990. Pertz: *verni temperie*. Freher. *verna temp*. Nuenar. com. et D. Bouq. *verno tempore*.

(5) Cod. Trevir. *Almaharius*. — « In cod. ms. de gestis episcoporum Trevir., cujus fragmentum recitat Mabillonius in Actis SS. ord. S. Bened. P. II, sæc. III, p. 613, hæc habentur: *Richbodus ordinatur episcopus; deinde Wizo, post quem Amularius Fortunatus, cardinalis Romanus, qui librum officiorum composuit. Hic missus est a Karolo Magno Constantinopolim propter pacem cum imperatore Michaele formandam. Qui Karolus multum marmor et museum plurimum de Treberis ad palatium Aquis vexit, et B. Petro ad vicissitudinem munera dedit.* » (D. Bouq.)

l'Irlande (1), île habitée par les Scots; ils livrèrent à ceux-ci un combat, à la suite duquel ils furent contraints de regagner leur pays après avoir perdu beaucoup de monde, et s'être vus réduits à une fuite honteuse. La paix fut conclue avec Abulaz, roi des Sarrasins, et avec Grimoald, duc des Bénéventins. Ceux-ci s'engagèrent à payer 25,000 sous d'or à titre de tribut (2). On fit aussi une expédition contre les Wiltzes qui livrèrent des otages. Hériold et Réginfrid, rois des Danois, envoyèrent une ambassade à l'empereur pour demander la paix, et le prier de leur rendre leur frère Hemming. Il y eut cette année, le jour des ides de mai, après midi, une éclipse de soleil.

813.

L'empereur passa l'hiver dans son palais d'Aix. Au commencement du printemps il chargea Amalharius, évêque de Trèves, et Pierre, abbé du monastère de Nonantola, d'aller à Constantinople confirmer la paix avec l'empereur Michel. Au mois de mai le pont de Mayence fut détruit par un incendie (3); après quoi l'empereur, chassant dans la forêt des Ardennes, fut pris d'une douleur de pied qui le força de se mettre au lit; il était convalescent lorsqu'il revint à Aix-la-Chapelle. Il tint dans cette ville l'assemblée générale; puis, ayant appelé auprès de lui son fils Louis, roi d'Aquitaine, il lui mit la

(1) L'Irlande, au moyen âge, est souvent appelée *Scotia Major*.

(2) Deux millions six cent soixante mille francs de notre monnaie. Voy. les calculs de M. Guérard, *Rev. de Numismatique*, ann. 1837, p. 406 et suiv.

(3) Voy. ci-dessus, p. 55, n. 2.

pacem cum Michaele imperatore confirmandam Constantinopolim misit. Pons apud Mogontiacum mense maio incendio conflagravit, post quod imperator cum in Arduenna venaretur, pedum dolore decubuit, et convalescens Aquasgrani reversus est; ac deinde habito generali conventu, evocatum ad se apud Aquasgrani filium suum Hludowicum, Aquitaniæ regem, coronam illi imposuit, et imperialis nominis sibi consortem fecit; Bernhardumque nepotem suum, filium Pippini filii sui, Italiæ præfecit, et regem appellari jussit. Concilia quoque jussu ejus super statu ecclesiarum corrigendo per totam Galliam ab episcopis celebrata sunt, quorum unum Mogontiaci, alterum Remis, tertium Turonis, quartum Cabillonis (1), quintum Arelati congregatum est, et constitutionum, quæ in singulis factæ sunt, collatio coram imperatore in illo conventu habita; quas qui nosse voluerit, in supradictis quinque civitatibus invenire poterit, quamquam et in archivo palatii exemplaria illarum habeantur. Missi sunt de hoc conventu quidam Francorum et Saxonum primores trans Albim fluvium ad confinia Nortmannorum, qui pacem cum eis secundum petitionem regum illorum facerent, et fratrem eorum redderent. Quibus cum pari numero — nam XVI erant (2) — de primatibus Danorum in loco deputato occurrissent, juramentis utrimque factis pax confirmata, et regum frater eis redditus est. Qui tamen eo tempore domi non erant,

(1) Sic Freher. et cod. Trevir. — All. *Cabillione*, *Cabilione*. Nuen. com. *Cabilloni*.

(2) Cod. Vindobon. 990 : *nam* XV. — Unus e codd. Annalium Lauriss. legit *nam*. VI *erant*, et sic habent Annales Loisel. apud D. Bouquet.

couronne sur la tête, et l'associa à la dignité impériale (1). Il confia le gouvernement de l'Italie à son petit-fils Bernard, fils de Pépin, et voulut qu'il portât le titre de roi. Par ses ordres des conciles furent tenus dans toute la Gaule par les évêques pour la réformation de l'Église. Le premier fut convoqué à Mayence, le second à Reims, le troisième à Tours, le quatrième à Châlon, un cinquième à Arles; et dans l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle l'on fit, en présence de l'empereur, le récolement des décrets rendus par ces différents conciles (2). Quiconque voudrait en prendre connaissance, pourrait les trouver dans les cinq villes que nous venons de nommer, quoique, d'ailleurs, des copies en soient conservées dans les archives du palais. L'empereur envoya de cette assemblée quelques personnages de distinction choisis parmi les Francs et les Saxons, au delà de l'Elbe, vers les limites du pays des Nortmands, pour régler avec leurs rois la paix qu'ils avaient demandée, et leur rendre leur frère. Les Danois, de leur côté, envoyèrent un nombre égal, c'est-à-dire seize des principaux de leur nation, au lieu désigné; et là, après qu'on eut prêté serment de part et d'autre, la paix fut confirmée, et le frère des rois danois fut rendu par les Francs. Ces rois étaient alors absents; ils étaient partis avec une armée pour la Westerfulde (3). Cette contrée, la plus reculée de leurs états, est située au nord-ouest, et regarde l'extrémité septentrionale

(1) Au mois d'août.

(2) Voy. les actes de ces conciles dans les collections de Labbe et de Mansi, et leur résumé dans Eckhart, *Comment.* II, 77 et suiv.

(3) La Norwège, suivant Eckhart. La partie occidentale de la Chersonèse Cimbrique (Jutland Méridional), suivant M. Pertz (II, 200, note 77), qui cite Gebhard, *Hist. Dan.* p. 382.

sunt ad Westarfoldam (1) cum exercitu profecti, quæ regio ultima regni eorum inter septentrionem et occidentem sita, contra aquilonalem Brittaniæ summitatem respicit, cujus principes ac populus eis subici recusabant. Quibus perdomitis, cum revertissent, et fratrem ab imperatore missum recepissent, filii Godofridi regis et ex primoribus Danorum non pauci, qui jam dudum relicta patria apud Sueones (2) exulabant, comparatis undecumque copiis, bellum eis intulerunt, et confluentibus ad se passim ex omni Danorum terra popularium turmis (3), commisso cum eis prælio, etiam regno non multo eos labore pepulerunt. Mauris de Corsica ad Hispaniam cum multa præda redeuntibus Irmingarius (4), comes Emporitanus, in Majorica insidias posuit, et octo naves eorum cepit, in quibus quingentos et eo amplius Corsos captivos invenit. Hoc Mauri vindicare volentes, Centumcellas Tusciæ civitatem et Niceam provinciæ Narbonensis vastaverunt. Sardiniam quoque aggressi, commissoque cum Sardis prælio, pulsi ac victi, et multis suorum amissis, recesserunt. At Michael imperator Bulgaros bello appetens, haud prosperis successibus utitur, ac proinde domum reversus, deposito diademate monachus efficitur; in cujus locum Leo, Bardæ (5) patricii filius, imperator

---

(1) Cod. Hannoveranus : *Werstarfoldam*; Nuenar. comes : *Wes-[illegible]*. — Annales Bertin. *Westaervoldam*. — Reginonis Chronicon : *Westerfalt*.

(2) Al. *[illegible]*, *Suueones*, *Suenes*.

(3) Codd. Vindobonn. 654, 110 et 990 : *turbis*.

(4) Al. *Irmigarius*. Ann. Bert. *Hermeingarius*.

(5) Ita habent Pertzius et D. Bouquet. — Codex Trevirensis : *Leo [illegible] patricius*. Nuenarius comes : *Leo Bapdæ*. Chesnius : *Leo [illegible]*

de la Bretagne. Les chefs et le peuple refusaient de reconnaître leur domination. Après les avoir domptés, ils revinrent, et reçurent leur frère qui leur avait été renvoyé par l'empereur. Mais les fils de Godefrid et un assez grand nombre de seigneurs danois qui, depuis longtemps, avaient quitté leur patrie pour se réfugier chez les Suèves, rassemblant des troupes de tous côtés, s'avancèrent alors contre les deux rois. Renforcés par les habitants du pays, qui, de toutes les parties du Danemark, accoururent en foule sous leurs drapeaux, ils leur livrèrent bataille, et parvinrent sans peine à les chasser du royaume. Comme les Maures revenaient de Corse en Espagne avec un riche butin, Irmingar, comte d'Ampurias (1), leur dressa une embuscade dans l'île de Majorque, et leur prit huit vaisseaux dans lesquels on trouva plus de cinq cents Corses captifs. Les Maures, pour se venger de cet échec, ravagèrent Civita-Vecchia en Toscane, et Nice dans la province Narbonnaise. Ils attaquèrent aussi la Sardaigne, et livrèrent aux Sardes un combat; mais, repoussés et vaincus, ils se retirèrent après avoir fait des pertes nombreuses. Cependant, l'empereur Michel ayant entrepris la guerre contre les Bulgares, n'éprouva que des revers; de retour dans ses états, il abdiqua la couronne pour se faire moine. Léon (2), fils du patrice Bardas, fut nommé empereur à sa place. Crumne, roi des Bul-

(1) Ampurias, petite ville et port d'Espagne, à 8 lieues N. E. de Gironne, dans la province de ce nom.

(2) Léon, dit l'Arménien, gouverneur d'Anatolie, fut proclamé par les soldats le 10 juillet 813, et couronné le lendemain par le patriarche Nicéphore. Michel se retira dans un monastère d'une île de la Propontide. Toute sa famille embrassa comme lui la vie monastique.

constituitur. Crumas (1), rex Bulgarorum, qui Niciforum imperatorem ante duos annos interfecit, et Michaelem de Mœsia fugavit, secundis rebus elatus cum exercitu usque ad ipsam Constantinopolim accessit, et juxta portam civitatis castra posuit. Quem mœnibus urbis obequitantem Leo imperator, eruptione facta, incautum excepit, et graviter vulneratum fugiendo sibi consulere ac patriam turpiter redire coegit.

(1) Cod. Hannov. *Crimas*; cod. Vindobon. 990 : *Brumas*.

gares, qui, deux ans auparavant, avait tué l'empereur Nicéphore et chassé Michel de la Mésie, enorgueilli par ses succès, s'avança avec une armée jusqu'à Constantinople, et plaça son camp près d'une des portes de cette ville. Mais dans une vigoureuse sortie, l'empereur Léon tombant sur lui à l'improviste, comme il faisait à cheval le tour des murailles, le blessa grièvement, et le força de chercher son salut dans la fuite, et de regagner honteusement son pays (1).

---

(1) Le récit d'Éginhard manque ici d'exactitude. Voy. l'*Art de vérifier les Dates*; Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*; et Gibbon, *Hist. de la Décadence de l'Empire romain*.

HLUDOWICUS.

DCCCXIV.

Domnus Karolus imperator dum Aquisgrani hiemaret, anno ætatis circiter septuagesimo primo, regni autem quadragesimo septimo (1), subactæque Italiæ quadragesimo tertio, ex quo vero Imperator et Augustus appellatus est anno decimo quarto, v kal. febr., rebus humanis excessit (2). Cujus rei nuncium cum Hludowicus filius ejus in Aquitania apud Tedoadum (3) villam, ubi et ipse tunc hibernabat, plurimis deferentibus accepisset, tricesimo postquam id acciderat die Aquasgrani venit, summoque omnium Francorum consensu ac favore patri successit. Et ad suscepti regni administrationem cura conversa, primo legationes gentium, quæ ad patrem venerant, auditas absolvit, alias deinde simili modo ad patrem quidem (4) missas, ad se vero venientes suscepit. Inter quas præcipua fuit legatio de Constantinopoli directa (5). Nam Leo imperator qui Michaeli successerat, dimisso Amalhario episcopo et Petro abbate, qui ad Michaelem quidem missi, ad se tamen venerunt, legatos suos, Christoforum spatharium et Gregorium diaconem, cum eis

---

(1) Cod. Reg. Paris. 5924 : XLIIII.

(2) Hic finiunt codd. Amberg. et Modenens.

(3) All. *Teodadum*, *Teoadum*; Freherus : *Theoduadum*; Nuenarius comes : *Thedoadum*.

(4) Nuenar. comes, cujus ad lectiones D. Bouquet. exinde constanter accedere solet, hic legit : *ad patrem ante quidem*.

(5) Ibid. *missa*.

LOUIS.

814.

Tandis que l'empereur Charles passait l'hiver à Aix-la-Chapelle, il quitta cette vie terrestre le cinq des calendes de février, vers la soixante et onzième année de son âge, la quarante-septième année de son règne, la quarante-troisième depuis la conquête de l'Italie, la quatorzième à dater du moment où il avait été appelé Empereur et Auguste (1). Louis, son fils, était à Doué, en Aquitaine (2), où il passait l'hiver, lorsqu'il reçut cette nouvelle par plusieurs messagers. Trente jours après l'événement, il arriva à Aix-la-Chapelle, et succéda à son père, du consentement unanime et au grand contentement des Francs. Consacrant d'abord tous ses soins aux affaires de l'état dont il venait de prendre le gouvernement, Louis donna audience aux ambassadeurs envoyés auprès de l'empereur Charles par diverses nations, et les congédia. Il reçut aussi d'autres députations, adressées dans le principe à son père, mais qui se rendirent auprès de lui. Parmi ces dernières, la principale était l'ambassade venue de Constantinople. L'empereur Léon, successeur de Michel, en congédiant l'évêque Amalharius et l'abbé Pierre (3), qui

---

(1) Comp. le chap. XXX de la *Vie de Charlemagne*, et voy. la note 1, p. 95.

(2) Doué, près de Saumur (Maine-et-Loire), à 180 lieues environ d'Aix-la-Chapelle. Cependant, suivant Eckhart, II, 112, Louis reçut la nouvelle de la mort de son père le jour de la Purification de la Vierge, 2 février, cinq jours après l'événement.

(3) Amalharius, archevêque de Trèves; Pierre, abbé du monastère de Nonantola.

ad domnum Karolum, et per eos descriptionem et confirmationem pacti ac fœderis misit. Quibus susceptis atque dimissis, domnus Hludowicus legatos suos, Nordbertum (1) Regiensem episcopum et Richowinum (2) Pictavensem comitem (3), ad Leonem imperatorem ob renovandam secum amicitiam et prædictum pactum confirmandum direxit (4); habitoque Aquisgrani generali populi sui conventu ad justicias faciendas et oppressiones popularium relevandas, legatos in omnes regni sui partes dimisit (5); Bernhardum regem Italiæ, nepotem suum, ad se evocatum, muneribus donatum (6) in regnum remisit; cum Grimoaldo, Beneventanorum duce, pactum fecit atque firmavit, eo modo quo et pater, scilicet ut Beneventani tributum annis singulis septem millia solidos darent; tunc duos ex filiis suis, Hlotharium (7) in Bajoariam, Pippinum in Aquitaniam misit. Harioldus et Reginfridus reges Danorum, qui anno superiore a filiis Godofridi victi et regno pulsi fuerunt, reparatis viribus, iterum eis bellum intulerunt; in quo conflictu et Reginfridus et unus de filiis Godofridi, qui major natu erat, interfectus est. Quo facto, Harioldus rebus suis diffidens, ad imperatorem venit, et se in manus illius

---

(1) All. *Norbertum*, *Nordusbertum*.

(2) All. *Richoinum*, *Richonium*, *Richwinum*.

(3) Ita legunt Nuenar. et D. Bouq. — Cod. Hannov. *Pitavinum comitem*; Freher. *Pictavium*; Pertz : *Patavinum*.

(4) Nuenar. com. et D. Bouq. *misit*.

(5) Iid. *sui fines misit*.

(6) Iid. *donavit et in regnum*.

(7) Cod. Hannoveranus : *Hlutarium*; cod. Vindobonensis 110 *Lutharium*. Nuenarius com. et D. Bouq. : *Lotharium* et ita deinceps.

avaient été adressés à son prédécesseur, mais qui avaient accompli leur mission auprès de lui, leur adjoignit le spathaire Christophe et le diacre Grégoire, ses ambassadeurs, chargés de remettre à l'empereur Charles une copie et la ratification du traité d'alliance (1). Louis, après avoir donné audience à ces députés, les congédia, en envoyant avec eux Norbert, évêque de Reggio, et Richwin, comte de Poitiers, chargés de renouveler l'alliance avec l'empereur Léon, et de confirmer le traité. Il tint ensuite, à Aix-la-Chapelle, l'assemblée générale de la nation, et envoya, dans toutes les parties de l'empire, des commissaires pour rendre la justice et remédier aux abus qui pesaient sur le peuple. Il fit venir auprès de lui Bernard, roi d'Italie, son neveu, et le renvoya dans ses états comblé de présents. Il conclut et confirma avec Grimoald, duc des Bénéventins, un nouveau traité, aux mêmes conditions que son père, c'est-à-dire que les Bénéventins s'obligèrent à payer un tribut annuel de 7,000 sous (2). Il envoya ensuite deux de ses fils, Lothaire et Pépin, l'un en Bavière, l'autre en Aquitaine. Vers le même temps Hériold et Réginfrid, rois des Danois, qui, l'année précédente, avaient été vaincus par les fils de Godefrid et chassés de leurs états, rassemblèrent de nouvelles forces, et recommencèrent la guerre. Cette querelle coûta la vie à Réginfrid et à l'aîné des fils de Godefrid. Après cela, Hériold se défiant du succès de son entreprise, se rendit auprès de Louis, et se mit sous sa protection.

---

(1) Suivant le P. Pagi, ces ambassadeurs venaient solliciter les secours des Francs contre les invasions des Bulgares.

(2) Le traité fut modifié par Louis-le-Débonnaire à l'avantage des Bénéventins, car nous avons vu qu'en 812 le tribut avait été fixé par Charlemagne à 25,000 sous d'or. Voy. p. 301, n. 2.

commendavit; quem ille susceptum in Saxoniam ire, et opportunum tempus expectare jussit, quo ei, sicut petierat, auxilium ferre potuisset.

DCCCXV.

Jussum est ab imperatore ut Saxones et Abodriti ad hanc expeditionem præpararentur, temptatumque in illa hyeme duabus vicibus si Albis transiri posset (1), sed mutatione subita aeris emolliti glacie fluminis resoluta, negotium remansit infectum, donec tandem hyeme transacta, circa medium fere maium mensem, opportunum proficiscendi tempus arrisit. Tunc omnes Saxonici comites omnesque Abodritorum copiæ, cum legato imperatoris Baldrico (2), sicut jussum erat, ad auxilium Harioldo (3) ferendum trans Ægidoram fluvium in terram Nortmannorum in loco nomine Sinlendi (4) perveniunt, et inde profecti, septimo tandem die in loco qui dicitur (5) *** in littore Oceani castra ponunt: ibique stativis triduo habitis, cum filii Godofridi, qui (6), contra eos magnis copiis et ducentarum navium classe comparata, in insula quadam tribus millibus a continenti separata, residebant, cum eis congredi non auderent, vastatis circumquaque vicinis

---

(1) Ita habet Pertz cum codd. Hannov., Vindobon. 110 et Amberg. — D. Bouq. *Albiam transire possent*. Freherus : *Albia transiri potuisset.*

(2) All. *Balderico*, *Baldericho*.

(3) Ita fere omnes codd. — D. Bouq. cum Nuen. com. *Heriholto*.

(4) Cod. Vindobonn. 110 : *Sindlendi*. Freher. *Sialandiam*.

(5) Hæc verba *in l. q. d.* desunt ap. Freher. et D. Bouq.

(6) Hunc locum Nuenarius com. et D. Bouq., verbo *qui* omisso, sic legunt : *cum filii G., contra eos.... residerent, ipsique cum....*

L'empereur l'accueillit, et lui ordonna d'aller attendre en Saxe le moment où il pourrait lui fournir les secours qu'il demandait.

815.

L'empereur donna aux Saxons et aux Abodrites l'ordre de se préparer pour cette expédition. Pendant l'hiver on tenta, à deux reprises, le passage de l'Elbe; mais, par un changement subit de l'atmosphère, la température s'étant adoucie, la glace qui couvrait le fleuve se brisa, et le passage ne put s'effectuer. Ce ne fut donc qu'après l'hiver, vers le milieu de mai, que le temps parut favorable pour entrer en campagne. Alors tous les comtes des Saxons et toutes les troupes des Abodrites se réunirent, conformément aux ordres de l'empereur, sous la conduite de Baldéric, son lieutenant, pour soutenir Hériold; et, passant l'Eyder, ils arrivèrent à l'endroit nommé Silendi (1), dans le pays des Nortmands. Partis de là, ils parvinrent, après sept jours de marche, sur les bords de l'Océan, au lieu que l'on appelle ***, où ils placèrent leur camp et s'arrêtèrent trois jours. Cependant, comme les fils de Godefrid, qui avaient rassemblé pour cette guerre des troupes nombreuses et une flotte de deux cents vaisseaux, restaient dans une île séparée du continent par un bras de mer de trois milles de largeur (2), sans oser en venir aux

(1) M. Pertz place cette position, sans la préciser, dans l'est de la Chersonèse Cimbrique, Jutland méridional. Suivant Eckhart, II, 118, il faudrait lire *Filendi*, d'où Filendisburg, aujourd'hui Flensborg, à l'extrémité S. O. du *Flensborg-Fiord*, sur la mer Baltique (Jutland mérid., Danemark).

(2) Probablement l'une des deux îles de Sylt ou de Nordstrand, dans la mer du Nord, sur la côte orientale du Jutland.

pagis et acceptis popularium obsidibus XL (1), ad imperatorem in Saxoniam reversi sunt. Ipse enim tunc temporis in loco qui dicitur Padrabrun generalem populi sui conventum habebat. Ibi ad eum omnes orientalium Sclavorum primores et legati venerunt. Sed antequam illuc veniret (2), id est cum adhuc domi esset, allatum est ei quosdam de primoribus Romanorum ad interficiendum Leonem papam in ipsa urbe Roma conspirasse, ac deinde, cum hujus causæ indicium ad pontificem esset delatum, omnes illius factionis auctores ipsius jussu fuisse trucidatos. Quod cum moleste ferret, ordinatis tunc Sclavorum et Herioldi rebus, ipsoque in Saxonia dimisso, cum ad Franconofurd palatium venisset, Bernhardum regem Italiæ, nepotem suum, qui et ipse secum in Saxonia fuerat, ad cognoscendum quod nunciabatur Romam mittit. Is cum Romam venisset, ægritudine decubuit, res tamen quas compererat per Geroldum comitem, qui ad hoc ei legatus fuerat datus, imperatori mandavit. Quem legati pontificis, Johannes episcopus Silvæ-Candidæ, Theodorus nomenclator et Sergius dux, subsecuti, de his quæ domino suo objiciebantur, per omnia imperatori satisfecerunt. Legati Sardorum de Carali civitate dona ferentes venerunt. Pax quæ cum Abulaz rege Sarracenorum facta, et per triennium servata erat, velut inutilis rupta, et contra eum iterum bellum susceptum est. Nordbertus episcopus et Richwinus comes de Constantinopoli regressi, descrip-

(1) D. Bouq. XLI.

(2) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *Priusquam tamen illuc veniret, sed domi adhuc esset.*

mains, les troupes impériales, après avoir ravagé tous les pays environnants et reçu des habitants quarante otages, retournèrent en Saxe auprès de l'empereur. Ce prince tenait alors, dans le lieu nommé Paderborn, l'assemblée générale de la nation, et ce fut là que les principaux chefs et les députés des Slaves orientaux vinrent le trouver. Quelque temps auparavant, lorsqu'il était encore à Aix-la-Chapelle, on était venu lui annoncer que des nobles romains ayant formé, dans Rome même, une conspiration contre la vie du pape Léon, celui-ci, instruit du complot, en avait fait arrêter et mettre à mort tous les auteurs. L'empereur en conçut un vif mécontentement. Il régla donc les affaires des Slaves et d'Hériold, qui fut laissé en Saxe; et, s'étant rendu à son palais de Francfort, il chargea son neveu Bernard, roi d'Italie, qui était venu en Saxe avec lui, d'aller à Rome prendre connaissance de ce qu'on lui avait annoncé. Bernard en arrivant tomba malade; mais il manda à l'empereur tout ce qu'il avait appris de cette affaire, par le comte Gérold, qui lui avait été adjoint à cet effet. Celui-ci fut suivi de près par les ambassadeurs du pape, Jean, évêque de Blanche-Selve, le nomenclateur Théodore, et le duc Sergius, qui satisfirent pleinement l'empereur sur tout ce qui était reproché à leur maître. Des députés sardes partis de Cagliari vinrent alors apporter des présents. La paix qui avait été conclue avec Abulaz (1), roi des Sarrasins, et que l'on observait depuis trois ans, fut rompue comme dérisoire, et la guerre reprise contre lui. Cependant l'évêque Nordbert et le comte Richwin revinrent de

(1) Abulaz, *Aboulassy*, *le Méchant*, surnom, défiguré par les chroniqueurs, d'Hakam, roi de Cordoue.

tionem pacti, quam Leo imperator eis dederat, detulerunt. Qui inter cætera terræ motum gravissimum mense augusto per continuos quinque dies ibi contigisse retulerunt, quo et ipsius urbis ædificia complura cecidisse, et aliarum civitatum populos ruinis oppressos esse testati sunt. Sed et in Gallia Santones, civitas Aquitaniæ, mense septembrio dicitur tremuisse. Rhenus fluvius Alpinis imbribus auctus, ultra solitum exundavit. Romani, cum Leonem papam ægritudine decubuisse viderent, collecta manu, omnia prædia quæ idem pontifex in singularum civitatum territoriis noviter extruxerat, primo diripiunt, deinde immisso igne cremant, tum Romam ire statuunt, et quæ sibi erepta querebantur violenter auferre. Quo comperto, Bernhardus rex, missa manu per Winigisum ducem Spolitinum, et seditionem illam sedavit, et eos ab incepto (1) desistere fecit : quæque erant gesta, per legatos imperatori nuntiavit.

DCCCXVI.

Hieme transacta, Saxones et orientales Franci expeditionem in Sorabos Sclavos, qui dicto audientes non erant, facere jussi, imperata strenue compleverunt, et contumacium audaciam non magno labore compresserunt. Nam una civitate expugnata, quicquid

(1) D. Bouq. cum Nuenar. com. *a cœpto*.

antinople avec la copie du traité qui leur avait été e par l'empereur Léon. Ils rapportèrent, entre autres s, que, pendant qu'ils étaient dans cette ville, on ressenti au mois d'août, cinq jours de suite, les sses d'un violent tremblement de terre, qui, d'après émoignage, avait renversé la plupart des édifices de antinople, et, dans d'autres villes, écrasé sous les s un grand nombre d'habitants. En Gaule, cette : année, on dit qu'au mois de septembre, la ville de es, en Aquitaine, éprouva également quelques se-es, et le Rhin, grossi par les eaux venues des Alpes, da d'une manière extraordinaire. Cependant les ants des états romains, voyant le pape Léon retenu par une grave maladie, se réunissent en armes, it, incendient toutes les maisons qu'il avait fait ruire sur le territoire de chaque ville, et se décident rcher vers Rome pour y reprendre à force ouverte ce leur avait, disaient-ils, injustement enlevé. Informé : soulèvement, le roi Bernard l'eut bientôt apaisé voyant, sous les ordres de Winigise, duc de Spolète, ues troupes, qui empêchèrent les Romains d'exé-leur projet. Il expédia ensuite des messagers pour e compte à l'empereur de ce qu'il avait fait.

816.

près l'hiver, les Saxons et les Francs orientaux re-it l'ordre de marcher contre les Slaves Sorabes qui oulaient plus obéir. Ils s'acquittèrent courageu-nt de cette mission, et réprimèrent, sans beaucoup de :, l'audace des rebelles. En effet, la prise d'une seule suffit pour que tout ce qui montrait du penchant à volte dans cette nation promit de se soumettre et

[illegible], con-
[illegible] et circa Pyri-
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] ita
[illegible] ministratio
[illegible]
[illegible] (2)
[illegible] electus
[illegible]
[illegible] pe-
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] his
[illegible],
[illegible] Qui statim
[illegible]
[illegible] eximiis. [illegible] impo-
[illegible] et
[illegible] celebratis, et
[illegible] consultum. aliisque
[illegible] Dei Ecclesiae pro temporis oppor-
[illegible] pontifex Romam. imperator Com-
[illegible] venit. In [illegible] legatos

[illegible]

[illegible] Hannov [illegible]

[illegible]

se tînt tranquille. Les Gascons qui habitent au delà de la Garonne, à l'entour des Pyrénées, irrités de ce qu'on leur enlevait leur duc Sigwin, que l'empereur avait dû rappeler à cause de son insolence et de sa dépravation, se laissèrent entraîner par leur légèreté naturelle, et se déclarèrent en révolte ouverte. Mais deux campagnes les réduisirent si bien, qu'il leur tardait de se soumettre et d'obtenir la paix. Cependant, le pape Léon quitta cette vie dans la vingt et unième année de son pontificat, vers le 8 des calendes de juin (1). Le diacre Étienne fut élu et ordonné à sa place. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis sa consécration, qu'il s'empressa, en voyageant aussi vite que possible, de se rendre auprès de l'empereur, à qui il avait déjà envoyé deux ambassadeurs comme pour lui annoncer son avénement. Dès qu'il eut appris cette détermination du pape, l'empereur résolut de s'avancer jusqu'à Reims pour l'y recevoir, et envoya au-devant de lui des gens chargés de le conduire dans cette ville (2). Il y arriva le premier, et l'y accueillit avec les plus grands honneurs. Le premier soin du pontife fut de faire connaître à l'empereur la cause de son voyage; et, après avoir célébré la messe avec la solennité accoutumée, il le couronna en lui plaçant le diadème sur le front. Après avoir ensuite échangé de nombreux présents, et célébré des festins magnifiques; après avoir resserré leur alliance par les liens les plus forts, et réglé, aussi bien que le permettaient les circonstances, les intérêts de la sainte Église de

(1) Léon mourut le 3 des ides de juin, 11 juin 816. Étienne IV, son successeur, fut ordonné le 22 du même mois.

(2) Théodulf, évêque d'Orléans; Jean, archevêque d'Arles, et l'archichapelain Hildebald.

Abodritorum, et de Hispania legatos Abdirahman, filii Abulaz regis, ad se missos suscepit; completisque ibi viginti vel eo amplius diebus, Aquasgrani ad hiemandum profectus est.

DCCCXVII.

Legati Abdirahman filii Abulaz, regis Sarracenorum, de Cæsaraugusta missi, pacis petendæ gratia venerunt, et Compendio ab imperatore auditi, Aquasgrani eum præcedere jussi sunt. Quo cum pervenisset, legatum Leonis imperatoris de Constantinopoli, pro Dalmatarum (1) causa missum, Niciforum nomine, suscepit, quem etiam, quia Cadolah (2), ad quem illorum confinium cura pertinebat, non aderat, et tamen brevi venturus putabatur, adventum illius jussit opperiri. Quo veniente, ratio inter eum et legatum imperatoris de quæstionibus quas idem detulit, habita est; et quia res ad plurimos et Romanos et Sclavos pertinebat, neque sine illorum præsentia finiri posse videbatur, illo decernenda differtur, missusque ad hoc cum Cadolah et prædicto legato in Dalmatiam Albigarius, Unrochi nepos. Legati etiam Abdirahman, cum tribus mensibus detenti essent, et jam de reditu desperare cœpissent, remissi sunt. Filii quoque Godofridi regis Danorum, propter assiduam Herioldi infestationem, missa ad imperatorem legatione, pacem petunt, eam-

(1) All. *Dalmaticorum*, *Dalmatinorum*.
(2) All. *Cadolach*, *Kadolone*, *Cadolone*.

Dieu, le pontife reprit le chemin de Rome, et l'empereur se rendit à son palais de Compiègne. Pendant qu'il y séjournait, il reçut les députés des Abodrites et ceux que lui envoya d'Espagne Abdalrahman (1), fils du roi Abulaz. Après être resté en cet endroit vingt jours, ou même un peu plus, il se rendit à Aix-la-Chapelle pour y passer l'hiver.

817.

Les ambassadeurs envoyés de Saragosse par Abdalrahman, fils d'Abulaz, roi des Sarrasins, étaient venus pour demander la paix. Après leur avoir donné à Compiègne une première audience, l'empereur leur enjoignit d'aller l'attendre à Aix-la-Chapelle. Arrivé dans cette ville, il y reçut un envoyé de Léon, empereur de Constantinople, nommé Nicéphore, et chargé de traiter l'affaire des Dalmates. Mais comme Cadolah, qui avait la garde de la frontière de Dalmatie, était absent, et qu'il était attendu d'un moment à l'autre, on prescrivit à Nicéphore de demeurer jusqu'à son retour. Cadolah, aussitôt qu'il fut arrivé, eut avec lui plusieurs conférences au sujet des réclamations que celui-ci lui exposa. Mais comme l'affaire intéressait un grand nombre de Romains et de Slaves, et qu'on ne voyait pas moyen de la terminer sans eux, on remit à la décider sur les lieux mêmes; et, à cet effet, Albigaire, neveu d'Unroch, fut chargé d'accompagner en Dalmatie Cadolah et l'ambassadeur grec. Dans le même temps, les envoyés d'Abdalrahman, qui étaient retenus depuis trois mois, et qui commençaient à désespérer de leur retour, furent congédiés. Les fils de Godefrid, roi des Danois,

(1) Abd-alrahman II.

quae a se servandam pollicentur; sed cum hæc simulata magis quam veracia viderentur, velut inania neglecta sunt, et auxilium contra eos Herioldo datum. Luna non. febr. hora noctis secunda defecit, et cometes in signo Agitatoris (1) apparuit.

Interea Stephanus papa tertio postquam Romam venerat mense, sed nondum exacto, circiter VIII kal. febr. diem obiit. Cui Paschalis successor electus, post completam solemniter ordinationem suam, et munera et excusatoriam imperatori misit epistolam, in qua sibi non solum nolenti, sed etiam plurimum renitenti, pontificatus honorem velut impositum (2) asseverat. Missa tamen alia legatione, pactum quod cum præcessoribus suis factum erat, etiam secum fieri et firmari rogavit. Hanc legationem Theodorus nomenclator et detulit, et ea quæ petierat impetravit. Feria quinta, qua Cœna Domini celebratur, cum imperator ab ecclesia, peracto sacro officio, remearet, lignea porticus per quam incedebat, cum ex fragili materia esset ædificata, et tunc jam marcida et putrefacta, quæ contignationem et tabulatum sustinebant, transtra pondus aliquod ferre non possent, incedentem desuper imperatorem subita ruina cum viginti et eo amplius hominibus qui una ibant ad terram usque depressit (3). Qui casus cum plerosque ex his qui simul deciderant graviter afflixisset, illi tamen nihil aliud (4) læsionis intulit, præ-

---

(1) Ita legit Pertz, cum plerisq. codd. — D. Bouq. cum Frehero et Duch. omit. *Sagittarii.*

(2) Pertz, cum sex codd. *velut inpactum adseverat.* — Codd. Hann. et Vindobonn. 510 et 990 : *impositum intimavit.*

(3) Pertz : *deposuit.*

(4) Sic omnes codd. — Pertz cum uno cod. Vindob. 654 : *aliut.*

ıtigués des ravages continuels qu'Hériold faisait sur leurs ɜrres, envoyèrent aussi une ambassade à l'empereur pour ıi demander la paix, promettant de l'observer eux-mêmes dèlement. Mais, comme on jugea que leurs protestations taient plus feintes que sincères et qu'elles n'avaient rien e sérieux, on n'en tint compte, et de nouveaux secours ırent envoyés à Hériold. Le jour des nones de février, la seconde heure de la nuit, il y eut éclipse de lune, et ne comète apparut dans le signe du Sagittaire.

Sur ces entrefaites le pape Étienne mourut vers le des calendes de février (1), avant la fin du troisième nois depuis son retour à Rome. Il eut pour successeur 'ascal, qui, après les cérémonies de son ordination, nvoya à l'empereur des présents et une lettre d'excuse, lans laquelle il prétendait que l'honneur du pontificat ui avait été comme imposé, non-seulement malgré son efus, mais même malgré tous ses efforts pour le repouser. Cependant il envoya une autre ambassade pour rier l'empereur de vouloir bien ratifier et confirmer avec i l'alliance faite avec ses prédécesseurs. Le nomenclaır Théodore fut chargé de cette mission et obtint ce 'il demandait. Le jour où l'on célèbre la cène du Seiɜur, le jeudi de la semaine sainte, comme l'emper, revenant de l'église, après avoir entendu l'office, ait sur un portique de bois, ce portique, qui était truit en matériaux fragiles, et dont la charpente et le cher étaient tellement pourris et vermoulus qu'ils ne aient plus supporter la moindre surcharge, s'écroula

---

ʼtienne mourut le 9 des calendes de février, 24 janvier 817. ", son successeur, fut élu à l'unanimité, et consacré le lende-

ter quod capulo gladii, quo accinctus erat; imi pectoris pars sinistra contusa est, et auris dextra in parte posteriore vulnerata, femur quoque dextrum cujusdam ligni pondere juxta inguina collisum. Sed instantia (1) medicorum, qui ei curam adhibebant, summa celeritate convaluit. Nam vicesima postquam id acciderat die Noviomagum profectus, venatu sese exercebat. Unde reversus, generalem populi sui conventum Aquisgrani more solito habuit, in quo filium suum primogenitum Hlotharium coronavit, et nominis atque imperii sui socium sibi constituit, cæteros reges appellatos, unum Aquitaniæ, alterum Bajoariæ præfecit. Conventu peracto (2), cum Vogesi saltum venandi gratia peteret, obvios habuit legatos Leonis imperatoris, quos cum in Ingelheim palatio juxta Mogontiacum civitatem audisset, ac legationem eorum non aliam esse, nisi quam Niciforus ejusdem imperatoris legatus proxime attulerat, comperisset, celeriter absolutos dimisit, et quo tendebat proficiscitur. Nunciataque defectione Abodritorum et Sclaomiri, comitibus tantum qui juxta Albim in præsidio residere solebant, ut terminos sibi commissos tuerentur, per legatum mandavit. Causa defectionis erat, quod regiam potestatem, quam Sclaomir eatenus post mortem Thrasconis solus super Abodritos tenebat, cum Ceadrago filio Thrasconis partiri jubebatur; quæ res illum tam graviter exacerbavit, ut affirmaret se nunquam posthac Albim fluvium transiturum, neque ad palatium venturum. Statim missa trans mare legatione, junxit amicitias cum filiis Godofridi, et

(1) D. Bouq. cum Nuen. comite : *opera*.

(2) D. Bouq. *Conventu vero peracto*.

tout à coup sous les pieds de l'empereur et le précipita jusqu'à terre avec une vingtaine de personnes qui l'accompagnaient. Cet accident occasionna des blessures graves à la plupart de ceux qui tombèrent avec l'empereur; quant à lui, il n'eut d'autre mal qu'une contusion que lui fit au bas de la poitrine, vers le côté gauche, la poignée de son épée, une blessure derrière l'oreille droite, et une autre contusion à la cuisse droite, près de l'aine, causée par le choc d'un éclat de bois. Mais, grâce aux médecins qui le soignaient, il se rétablit très-promptement, car vingt jours après l'événement, il partait pour Nimègue, et se livrait au plaisir de la chasse. Étant revenu à Aix-la-Chapelle, il y tint, suivant l'usage, l'assemblée générale de la nation. Il fit dans cette assemblée couronner Lothaire, son fils aîné, l'associa au titre et à la dignité d'empereur, et, donnant à ses deux autres fils le titre de rois, il confia à l'un le gouvernement de l'Aquitaine, à l'autre celui de la Bavière. Après avoir clos l'assemblée, il se dirigeait vers la forêt des Vosges pour y chasser, lorsqu'il rencontra les ambassadeurs de l'empereur Léon. Il leur donna audience dans son palais d'Ingelheim, près de la ville de Mayence; mais voyant que leur mission ne différait en rien de celle que Nicéphore, envoyé par le même prince, venait de remplir auprès de lui, il les congédia promptement et poursuivit son voyage. Ayant appris la défection de Sclaomir et des Abodrites, il se contenta d'en avertir par un messager les comtes qui occupaient les places fortes sur les rives de l'Elbe, pour qu'ils eussent à garantir la frontière confiée à leur garde. La cause de cette révolte était l'ordre donné à Sclaomir de partager avec Céadrag, fils de Thrasicon, le pouvoir suprême qu'il exerçait seul sur les Abodrites

ut exercitus in Saxoniam transalbianam (1) mitteretur impetravit. Nam et classis eorum per Albim usque ad Esesfelth castellum venit, quæ totam Sturiæ fluminis ripam devastavit; et Gluomi, Nordmannici limitis custos, pedestres copias ducens, simul cum Abodritis terreno itinere ad ipsum castellum accessit. Quibus cum nostri fortiter restitissent, omissa castelli oppugnatione, discesserunt. Interea cum imperator venatione peracta de Vogeso Aquasgrani reverteretur, nunciatum est ei Bernhardum, nepotem suum, Italiæ regem, quorumdam pravorum hominum consilio tyrannidem meditatum, jam omnes aditus, id est clusas (2), quibus in Italiam intratur, impositis firmasse præsidiis, atque omnes Italiæ civitates in illius verba jurasse; quod ex parte verum, ex parte falsum erat. Ad quos motus comprimendos cum, ex tota Gallia atque Germania congregato summa celeritate magno exercitu, imperator Italiam intrare (3) festinasset, Bernhardus rebus suis diffidens, maxime quod se a suis quotidie deseri videbat, armis depositis, apud Cabillonem (4) imperatori se tradidit; quem cæteri secuti, non solum armis depositis se dediderunt, verum ultro et ad primam interrogationem omnia uti gesta erant aperuerunt. Hujus conjurationis principes fuere Eggideo, inter amicos regis primus, et Reginhardus camerarius (5) ejus, et Reginharius Me-

---

(1) Nuenar. com. et D. Bouq. *e. trans Albim.*

(2) Codd. Trevir., Hannover., et Vindobonn. 110 et 990 : *clausas.*

(3) D. Bouq. *ad Italiam festinasset.*

(4) All. *Cavillionem*, *Cavillonem.*

(5) Nuenar. com. et D. Bouq. *cubicularius.*

depuis la mort de ce dernier. Cette mesure exaspéra tellement Sclaomir, qu'il fit serment de ne plus traverser l'Elbe, de ne plus jamais se rendre au palais de l'empereur, et qu'ayant aussitôt envoyé une ambassade sur l'autre rive du détroit pour faire alliance avec les fils de Godefrid, il obtint d'eux qu'une armée pénétrerait dans la Saxe de l'autre côté de l'Elbe. En effet, leur flotte remonta ce fleuve jusqu'au château d'Esselfelt (1), et ravagea toute la rive de la Sture; mais Gluomi, comte de la marche du Nord, s'étant avancé par terre avec un corps d'infanterie, arriva en même temps que les Abodrites sous les murs du château. Les nôtres opposèrent à l'ennemi une vigoureuse résistance, et le forcèrent de lever le siége et de se retirer. Sur ces entrefaites, tandis que l'empereur, après avoir terminé ses chasses dans les Vosges, revenait à Aix-la-Chapelle, il reçut la nouvelle que son neveu Bernard, roi d'Italie, cédant à de mauvais conseils, voulait se rendre indépendant, que déjà il avait fait fortifier tous les passages ou cluses par lesquels on pénètre en Italie, et que toutes les villes lui avaient juré fidélité; il y avait du vrai et du faux dans cette nouvelle. L'empereur, impatient de réprimer cette insurrection, rassembla à la hâte de toutes les parties de la Germanie et de la Gaule une armée formidable, et se dirigea à marches forcées vers l'Italie. Cependant Bernard, inquiet sur le résultat de son entreprise, parce qu'il voyait que chaque jour il était abandonné par quelqu'un des siens, déposa les armes et vint à Châlon se livrer à l'empereur. Tous ses partisans l'imitèrent, et non-seulement ils mirent bas les armes et se rendirent à discrétion, mais d'eux-mêmes, et à la première question

(1) Voy. ci-dessus, p. 285, n. 1.

ginharii comitis filius, cujus maternus avus Hardradus olim in Germania, cum multis ex ea provincia nobilibus, contra Karolum imperatorem conjuravit. Erant præterea et alii multi præclari et nobiles viri, qui in eodem scelere deprehensi sunt, inter quos et aliqui episcopi, Anshelmus Mediolanensis, et Wolfoldus Cremonensis, et Theodulphus Aurelianensis fuere.

DCCCXVIII.

Detecta fraude, et conjuratione patefacta, ac seditiosis omnibus in potestatem suam redactis, imperator Aquasgrani revertitur, transactoque quadragesimali jejunio, paucis post sanctum Pascha diebus, conjurationis autores, qui superius nominati sunt, et Bernhardum (1) regem, judicio Francorum capitali sententia condemnatos, luminibus tantum jussit orbari, episcopos synodali decreto depositos monasteriis mancipari, cæteros, prout quisque vel nocentior vel innocentior apparebat, vel exilio deportari (2), vel detondi atque in monasteriis conversari. Atque his ita dispositis, ipse cum maximo exercitu Britanniam aggressus, generalem conventum Venedis habuit. Inde memoratam provinciam ingressus, captis rebellium munitionibus, brevi totam in suam potestatem non magno

(1) Vox *Bernhardum* a Pertzio omittitur.

(2) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *exilio proscribi.*

qu'on leur adressa, ils déclarèrent tout ce qui s'était passé. Les chefs de la conjuration étaient Eggidéon, le plus intime des amis du prince, Réginhard, son chambellan, et Réginhaire, fils du comte Méginhaire, dont l'aïeul maternel Hardrad avait autrefois en Germanie, avec un grand nombre de nobles de cette contrée, tramé un complot contre l'empereur Charles. Beaucoup d'autres personnages illustres et du plus haut rang trempèrent dans le crime de Bernard, et avec eux plusieurs prélats, car Anselme, évêque de Milan, Wolfold, évêque de Crémone, et Théodulf, évêque d'Orléans, furent compromis dans cette affaire.

818.

Après avoir ainsi découvert le complot, après en avoir démêlé toutes les intrigues et mis la main sur tous les conspirateurs, l'empereur revint à Aix-la-Chapelle. Il laissa passer le jeûne de la quadragésime, et quelques jours après Pâques il ordonna que les coupables que nous avons nommés, et avec eux le roi Bernard, condamnés à la peine de mort par le jugement des Francs, seraient seulement privés de la vue (1). Les évêques, préalablement déposés par le décret d'un synode, furent relégués dans des monastères; et quant aux autres, suivant leur degré de culpabilité, ils furent ou punis de l'exil, ou rasés et enfermés dans des couvents. Après avoir terminé cette affaire, l'empereur conduisit lui-même en Bretagne un puissante armée, et ce fut à Vannes qu'il tint l'assemblée générale. Étant ensuite entré dans cette province,

(1) Bernard et son chambellan Réginhard moururent trois jours après l'opération, le 17 avril. Bernard n'avait alors que dix-neuf ans.

labore redegit. Nam postquam Mormanus (1), qui in ea, præter solitum Brittonibus morem, regiam sibi vindicaverat potestatem, ab exercitu imperatoris occisus est, nullus Britto inveniebatur qui resisteret, aut qui imperata facere, aut qui obsides, qui jubebantur, dare renueret. Qua expeditione completa, cum imperator, dimisso exercitu, Andegavos civitatem esset reversus, Irmingardis regina, conjux ejus, quam proficiscens ibi ægrotantem dimiserat, duobus diebus postquam ipse ad eam venit, morbo invalescente, v (2) non. octob. decessit. Eclipsis solis contigit VIII id. julii. Imperator per Rotomagum et per Ambianos et Camaracum Aquasgrani ad hibernandum reversus, cum Heristallium venisset, obvios habuit legatos Sigonis, ducis Beneventanorum, dona deferentes, eumque de nece Grimoaldi ducis antecessoris sui excusantes. Erant ibi et aliarum nationum legati, Abodritorum videlicet ac Bornæ, ducis Guduscanorum et Timotianorum (3), qui nuper a Bulgarorum societate desciverant et ad nostros fines se contulerant, simul et Liudewiti (4), ducis Pannoniæ inferioris, qui res novas moliens, Cadolaum comitem et marcæ Forojuliensis præfectum crudelitatis et insolentiæ accusare conabatur. Quibus ibi auditis atque dimissis, imperator Aquasgrani ad hiemandum profectus est.

---

(1) Al. *Marmamus*.

(2) Cod. Arman. in not. a D. Bouq. laudatus : VI *Non. Octob.*

(3) Cod. Reg. Paris. 5924 : *Timacianorum*.

(4) Codd. Hannov. et Vindobon. 110 : *Ludewici* : cod. Vindob. 990 : *Ludowiti* fragm. Amberg. *Liudewici*.

l s'empara des lieux fortifiés par les rebelles, et il eut ɪientôt, sans beaucoup de peine, réduit tout le pays sous on obéissance. En effet, une fois que Morman, qui, au népris des usages de son pays, avait usurpé le titre de oi, eut été tué par les troupes impériales, on ne rencontra plus chez les Bretons aucune résistance; pas un l'eux ne refusa d'exécuter les ordres qui furent donnés, ɪu de livrer les otages que l'on exigea. Cette expédition erminée, l'empereur, qui avait congédié ses troupes, revint dans la cité d'Angers; la reine Irmingarde, sa femme, ɪu'il y avait laissée malade en partant, succomba au redoublement de la maladie, et mourut deux jours après on arrivée, le 5 des nones d'octobre (1). Le 8 des ides de uillet, il y eut une éclipse de soleil. L'empereur se mit n route par Rouen, Amiens et Cambrai, pour aller passer l'hiver à Aix-la-Chapelle. Arrivé à Héristall, il y rencontra les députés de Sigon, duc de Bénévent, qui lui ɪpportaient des présents et venaient excuser leur maître lu meurtre du duc Grimoald, son prédécesseur. Il y avait ɪncore là des députés d'autres nations, ceux des Abolrites, ceux de Borna, duc des Guduscans et des Timoians, qui s'étaient détachés de la confédération des Bulgares pour se transporter sur notre territoire, et enfin ceux de Liudwit, duc de la Pannonie inférieure, qui, machinant de nouvelles intrigues, voulait accuser de cruauté et de tyrannie le comte Cadolah, préfet de la marche du Frioul. Après les avoir entendus et congédiés, l'empereur repartit pour Aix-la-Chapelle où il devait passer l'hiver.

(1) Irmingarde, mère de Lothaire, de Pépin et de Louis, et de trois filles, Adélaïde, Alpaïde et Hildegarde, avait épousé Louis-le-Débonnaire en 798.

DCCCXIX.

Sclaomir, Abodritorum rex, ob cujus perfidiam ulciscendam exercitus Saxonum et orientalium Francorum eodem anno trans Albim missus fuerat, per præfectos Saxonici limitis et legatos imperatoris qui exercitui præerant, Aquasgrani adductus est. Quem cum primores populi sui, qui simul jussi venerant, multis criminibus accusarent, et ille rationabili defensione objecta sibi refellere non valeret, exilio condemnatus est, et regnum Ceadragoni, Thrasconis filio, datum. Simili modo et Lupus Centulli, Wasco, qui cum Berengario Tolosæ et Warino Arverni comite eodem anno prælio conflixit, in quo et fratrem Garsandum (1) singularis amentiæ hominem amisit (2), et ipse, nisi sibi fugiendo consuluisset, prope interitum fuit, cum in conspectum imperatoris venisset, ac de perfidia, cujus a memoratis comitibus immane (3) accusabatur, se purgare non potuisset, et ipse temporali exilio est deportatus (4).

Conventus Aquisgrani post Natalem Domini habitus, in quo multa de statu ecclesiarum et monasteriorum tractata atque ordinata sunt, legibus etiam capitula quædam pernecessaria, quia deerant, conscripta atque addita sunt. Quo peracto, imperator, inspectis plerisque nobilium filiabus, Huelpi (5)

---

(1) All. *Garuhandum*, *Garhardum*.

(2) D. Bouq. cum Nuen. *hominem perdidit*.

(3) *Immane* deest ap. D. Bouq. — Freherus : *immaniter*.

(4) D. Bouq. cum Nuen. comite : *exilio deportatus*.

(5) Ita legit Pertz, cum plerisq. codd. — D. Bouq. et Nuen. com. *Welpi*.

819.

Cette même année, une armée composée de Francs orientaux et de Saxons avait été envoyée au delà de l'Elbe pour punir Sclaomir, roi des Abodrites, de sa perfidie. Il fut amené à Aix-la-Chapelle par les préfets de la marche Saxonne et les lieutenants de l'empereur qui avaient été chargés de diriger cette expédition. Les principaux de sa nation, qui avaient reçu l'ordre de l'accompagner, lui imputèrent une multitude de crimes, et comme il ne put alléguer aucune raison valable pour détruire les accusations portées contre lui, il fut condamné à l'exil, et le royaume des Abodrites fut donné à Céadrag, fils de Thrasicon. Il en arriva autant au Gascon Loup de Centulle, qui avait livré la même année, à Bérenger, comte de Toulouse, et à Warin, comte d'Auvergne, un combat dans lequel il avait perdu son frère Garsand, homme singulièrement insensé, et où lui-même aurait succombé, s'il n'eût cherché son salut dans une prompte fuite. Il comparut devant l'empereur, et comme il ne put se purger des accusations de perfidie intentées contre lui par ces mêmes comtes, il fut condamné à un exil temporaire.

L'assemblée générale se tint à Aix-la-Chapelle après Noël; on s'y occupa longuement de l'état des églises et des monastères, et l'on arrêta de nombreuses dispositions à cet égard. Quelques capitulaires dont on avait reconnu la nécessité parce qu'ils formaient lacune, furent aussi rédigés dans cette assemblée et ajoutés aux lois (1). Ces affaires terminées, l'empereur, s'étant fait présenter les filles de la plupart des familles nobles, choisit pour

(1) Voy. ces capitul. dans Baluze, I, 597 et suiv.

femme Judith, fille du comte Welph (1). Il tint au mois de juin une nouvelle assemblée dans son palais d'Ingelheim, et fit passer d'Italie dans la Pannonie, pour réprimer la révolte de Liudwit, une armée qui réussit peu dans ses opérations, et revint sans avoir presque rien fait. Quant à Liudwit, enflé d'orgueil, il envoya des députés vers l'empereur comme pour lui demander la paix, et proposa certaines conditions, promettant, si on les accordait, d'obéir en tout ce qui lui serait prescrit. L'empereur n'ayant pas voulu les accepter, lui en fit proposer d'autres. Mais lui, pensant qu'il ne pouvait mieux faire que de persister dans la trahison où il s'était déjà engagé, envoya des ambassadeurs à toutes les nations voisines pour les solliciter de venir à lui dans cette guerre. Par ces manœuvres les Timotians, peuplade qui s'était séparée de la confédération des Bulgares, en montrant un ardent désir de se donner à l'empereur et de vivre sous sa domination, furent si bien détournés de leur résolution, et Liudwit parvint à les séduire si habilement, que, renonçant à leur premier dessein, ils se rendirent fauteurs et complices de sa perfidie. Au moment où l'armée revenait de Pannonie, Cadolah, duc de Frioul, saisi par la fièvre, mourut sur le territoire même de la marche. Baldric, qui lui fut donné pour successeur, était à peine entré en Carinthie, province comprise dans son gouvernement, qu'il rencontra l'armée de Liudwit qui s'avançait le long des rives de la Drave. Il l'attaqua avec des forces inférieures, et après lui avoir tué beaucoup de monde, il la contraignit de rétrograder et de quitter le pays. Mais Borna, duc de Dalmatie,

(1) Suivant Eckhart, ce comte Welph, originaire de Bavière, fut la souche de la maison des Guelf.

prætorianorum suorum protectus, evasit. Periit in eo prælio Dragamosus (1), socer Liudewiti, qui in exordio defectionis, relicto genero, Bornæ se conjunxerat. Guduscani domum regressi, iterum a Borna (2) subiguntur. At Liudewitus occasionem nactus, cum valida manu, decembrio mense, Dalmatiam ingressus, ferro et igne cuncta devastat. Cui cum Borna se penitus imparem conspiceret, omnia sua castellis inclusit, et ipse cum delecta manu nunc à tergo, nunc à latere insistens, Liudewiti copias et noctu et interdiu quacumque (3) poterat laceravit, neque eum in sua provincia impune versari permisit; ad extremum gravi damno affectum, regione sua coegit excedere (4), tribus hominum millibus de exercitu illius interfectis, et trecentis vel eo amplius caballis captis, præter sarcinas et spolia diversi generis direpta; quæ qualiter gesta fuerint, per legatos suos imperatori nunciare curavit.

At in partibus occiduis, Pippinus, imperatoris filius, jussu patris Wasconiam cum exercitu ingressus, sublatis ex ea seditiosis, totam eam provinciam ita pacavit, ut nullus in ea rebellis aut inobediens remansisse videretur. Harioldus quoque jussu imperatoris ad naves suas per Abodritos reductus, in patriam, quasi regnum ibi accepturus, navigavit, cui se duo ex filiis Godefridi, quasi una cum eo regnum habituri, sociasse dicuntur, aliis duobus patria expulsis. Sed hoc

---

(1) All. *Dramagosus*, *Dragomosus*.

(2) Voces *a Borna* in cod. Vindobon. 654 desiderantur.

(3) D. Bouq cum Nuenar. comite : *ubicunque*.

(4) Codd. Hannover. et Vindobonn. 110 et 990 hic legunt : *g. d. affectus regione sua cepit excedere*.

ayant voulu, à la tête de troupes nombreuses, arrêter près de la Kulpa (1) Liudwit, qui marchait sur lui, fut abandonné au premier choc par les Guduscans, et ne dut son salut qu'aux efforts que firent ses gardes pour le protéger. Dragamosus, beau-père de Liudwit, qui avait abandonné son gendre dès le commencement de la révolte pour se joindre à Borna, périt en cette rencontre. Cependant les Guduscans étant rentrés chez eux, furent de nouveau soumis par Borna. Mais Liudwit, saisissant une occasion favorable, entra en Dalmatie au mois de décembre avec des forces considérables, et porta partout le fer et le feu. Alors Borna, qui se voyait hors d'état de tenir la campagne, renferma dans ses châteaux tout ce qu'il possédait, puis, avec une troupe d'élite, se portant tantôt sur les derrières, tantôt sur les flancs de l'armée de Liudwit, il se mit à le harceler jour et nuit, ne lui laissa pas un instant de repos tant qu'il fut sur son territoire, et finit par le forcer à se retirer avec des pertes considérables, après lui avoir tué trois mille hommes et pris plus de trois cents chevaux, sans compter les bagages et des dépouilles de toute espèce. Il eut soin de rendre compte à l'empereur, par des messagers, de tout ce qu'il avait fait.

Cependant à l'ouest, Pépin, fils de l'empereur, ayant, par ordre de son père, conduit une armée en Gascogne, en enleva tous les séditieux, et pacifia si bien cette province, qu'il sembla ne plus y laisser aucun germe de rébellion ou même de désobéissance. Dans le même temps, Hériold fut, sur l'ordre de l'empereur, reconduit par les Abodrites jusqu'à ses vaisseaux, et se dirigea par mer vers son pays, dans l'espérance d'en

(1) Dans la Carniole.

dolo factum putatur. Imperator, conventu dimisso, primo Cruciniacum, deinde Bingiam veniens, secunda aqua Confluentem usque per Hrenum navigavit, inde Arduennam venandi gratia proficiscitur; venatorio quoque exercitio more solemni ibidem exacto, Aquasgrani ad hiemandum revertitur.

DCCCXX.

Mense januario conventus ibidem habitus, in quo de Liudewiti defectione deliberatum est, ut tres exercitus simul ex tribus partibus ad devastandam ejus regionem atque ipsius audaciam coercendam mitterentur. Borna quoque primo per legatos, deinde ipse veniens, quid sibi facto opus esse videretur, suggessit. In eo conventu Bera, comes Barcinonæ, qui jamdiu fraudis et infidelitatis a vicinis suis insimulabatur, cum accusatore suo equestri pugna confligere conatus, vincitur. Cumque ut reus majestatis capitali sententia damnaretur, parsum est ei misericordia imperatoris, et Rotomagum exilio deportatus est (1). Transacta hieme, ut primum herba pabulum jumentis præbere potuit, tres illi exercitus contra Liudewitum mittuntur. Quorum unus de Italia per Alpes Noricas, alter per Carantanorum provinciam, tertius per Bajoariam et Pannoniam superiorem intravit : et duo quidem, id est dexter ac sinister, tardius ingressi sunt, eo quod

(1) B Bouq. cum Nuen. comite : *exilio proscriptus est.*

reprendre le gouvernement. On dit que deux des fils de Godefrid se réunirent à lui pour partager l'autorité et expulser les deux autres; mais on crut voir dans cet arrangement le résultat d'intrigues perfides. L'empereur, après avoir clos l'assemblée, se rendit d'abord à Kreuznach (1), de là à Bingen (2), puis, ayant descendu le Rhin jusqu'à Coblentz, il alla chasser dans la forêt des Ardennes. Il se livra à ce plaisir comme d'habitude, et revint ensuite passer l'hiver à Aix-la-Chapelle.

820.

L'assemblée générale se tint dans cette ville au mois de janvier. On s'y occupa de la révolte de Liudwit, et l'on décida que trois armées entreraient dans ses états par trois côtés à la fois, pour ravager ses terres et réprimer son audace. Borna envoya d'abord des messagers, et vint ensuite lui-même pour indiquer ce qu'il croyait utile de faire à cet égard. Durant cette assemblée, Béra, comte de Barcelone, qui depuis longtemps était accusé par ses voisins de perfidie et de trahison, provoqua son accusateur à un combat à cheval, et fut vaincu (3). Déclaré coupable de lèse-majesté, il fut condamné à la peine capitale, mais la clémence de l'empereur l'épargna, et il fut seulement exilé à Rouen. A la fin de l'hiver, dès qu'il y eut assez d'herbe pour

(1) Kreuznach ou Creutznach, dans le grand-duché du Bas-Rhin, sur la Nahe, à 7 lieues S. O. de Mayence.

(2) Bingen ou Binghen, sur le Rhin, au confluent de la Nahe, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt.

(3) Cet appel au jugement de Dieu, en cas de doute, était permis par la loi des Goths et par celle des Francs. Cependant l'épreuve par le fer et l'eau était plus usitée que le duel judiciaire. Voy. dans Ermoldus Nigellus, liv. III, la description du duel de Béra.

unus Alpium transitu, hostium manu resistente, prohibebatur, alter et longitudine itineris et Dravo flumine quod traiciendum erat, impediebatur; medius autem, qui per Carantanos intrabat, quamquam in tribus locis ei resisteretur, feliciore usus fortuna, ter hoste superato, Dravo etiam transmisso, celerius ad dèstinata loca pervenit. Contra hæc Liudewitus nihil molitus, munitione tantum castelli, quod in arduo monte construxerat, se suosque continuit, et nec belli nec pacis, vel per semetipsum vel per legatos, ullum cum eis (1) sermonem habuisse dicitur. Exercitus vero postquam in unum convenerunt, totam pene regionem ferro et igne vastantes (2), haud ullo gravi damno accepto, domum reversi sunt. Is tamen, qui per Pannoniam superiorem iter fecerat, in transitu Dravi fluminis ex locorum et aquarum insalubritate soluti ventris incommodo graviter affectus est et pars ejus non modica hoc morbo consumpta est. Hi tres exercitus de Saxonia et orientali Francia et Alamannia (3), Bajoaria quoque atque Italia congregati sunt. Quibus domum reversis, Carniolenses, qui circa Savum (4) fluvium habitant et Forojuliensibus pene contigui sunt, Baldrico se dediderunt; idem et pars Carantanorum, quæ ad Liudewiti partes a nobis defecerat, facere curavit. Fœdus, inter nos et Abulaz regem Hispaniæ (5) constitutum et neutri parti satis proficuum, con-

(1) Voces *cum eis* a Nuenar. comite omittuntur.

(2) Pertz : *devastantes.*

(3) Cod. Vindobon. 654 : *Alimannia.*

(4) Nuenarius comes, cum cod. Trevirensi : *Carcasavum fluvium*, sed perperam evidenter.

(5) D. Bouq. cum Nuen. comite : *regem Saracenorum.*

nourrir les chevaux, les trois armées furent envoyées contre Liudwit. L'une, partie d'Italie, s'avança par les Alpes Noriques, l'autre par la Carinthie, la troisième par la Bavière et la Pannonie supérieure. Deux de ces armées, celles qui formaient l'aile droite et l'aile gauche, n'arrivèrent que plus tard. L'une fut arrêtée au passage des Alpes par un corps ennemi qui lui résista; l'autre fut retardée par la longueur du chemin et le passage de la Drave, qu'il lui fallut traverser. L'armée du centre, qui s'avançait par la Carinthie, fut plus heureuse; malgré la résistance qu'elle rencontra sur trois points, après avoir battu trois fois l'ennemi et traversé la Drave, elle arriva la première à sa destination. Liudwit, qui n'avait fait aucun préparatif pour repousser cette attaque, se renferma lui et les siens dans les murs d'un château qu'il avait construit au sommet d'une montagne; et l'on assure qu'il ne fit parler de paix ou de guerre, ni par lui-même ni par des ambassadeurs. Les armées, après s'être réunies en un seul corps, ravagèrent par le fer et le feu presque tout le pays, et se retirèrent sans avoir éprouvé aucun dommage sérieux. Cependant, celle qui était venue par la Pannonie supérieure, eut à souffrir au passage de la Drave d'une dyssenterie causée par l'insalubrité du pays et des eaux, et qui lui enleva beaucoup de monde. Ces trois armées avaient été réunies dans la Saxe, la France orientale, le pays des Allemands, la Bavière et l'Italie. Après leur retour, les habitants de la Carniole, pays situé autour de la Save, et presque limitrophe du Frioul, se donnèrent à Baldric; et ceux des Carinthiens qui s'étaient détachés de nous pour se joindre à Liudwit, suivirent leur exemple. Le traité que nous avions conclu avec Abulaz, roi des Sarrasins,

sulto ruptum, bellumque adversus eum susceptum est. In Italico mari octo naves negotiatorum de Sardinia ad Italiam revertentium a piratis captæ ac demersæ sunt. De Nortmannia vero tredecim piraticæ naves egressæ, primo in Flandrensi littore prædari molientes, ab iis qui in præsidio erant repulsæ sunt, ubi tamen ab eis propter custodum incuriam aliquot casæ viles incensæ, et parvus pecoris numerus abactus est; in ostio Sequanæ similia temptantes, resistentibus sibi littoris custodibus, quinque suorum interfectis, irritæ discesserunt; tandem in Aquitanico littore prosperis usæ successibus, vico quodam qui vocatur Bundium (1) ad integrum depopulato, cum ingenti præda ad propria reversæ sunt.

Hoc anno propter juges pluvias et aërem nimio humore resolutum, magna incommoda contigerunt. Nam et hominum et boum pestilentia tam immane (2) longe lateque grassata est, ut vix ulla pars totius regni Francorum ab hac peste immunis atque intacta possit inveniri. Frumenta quoque et legumina, imbrium assiduitate corrupta, vel colligi non poterant vel collecta computrescebant. Vinum etiam, cujus parvus proventus eodem anno fuit, propter caloris inopiam acerbum et insuave fiebat. In quibusdam vero locis ex inundatione (3) fluminum, aquis in plano stagnantibus, autumnalis satio ita impedita est, ut penitus nil frugum ante verni temperiem (4) seminaretur. Luna

---

(1) *Buynbundium* apud Annales Lauriss.

(2) D. Bouq. *tam immaniter*.

(3) Pertz : *de inundatione*.

(4) D. Bouq. *vernum tempus*.

et qui n'était profitable à aucune des parties, fut alors ouvertement rompu, et les hostilités recommencèrent. Dans la mer italique, huit navires appartenant à des marchands sardes qui revenaient en Italie, furent pris par des pirates et coulés à fond. Treize vaisseaux de pirates partis des pays du nord, qui essayèrent de piller la côte de Flandre, furent repoussés par ceux qui tenaient garnison dans le pays. Cependant la négligence des gardes fut cause qu'ils brûlèrent quelques misérables chaumières, et enlevèrent un peu de bétail. Ils firent les mêmes tentatives à l'embouchure de la Seine, mais les gardes-côtes leur opposèrent de la résistance, et ils se retirèrent après avoir perdu cinq des leurs, et sans avoir réussi. Ils furent enfin plus heureux sur les côtes d'Aquitaine, où ils ravagèrent entièrement un bourg nommé Bouin (1), et retournèrent dans leur pays chargés d'un butin considérable.

Cette année, la continuité des pluies, et l'humidité excessive causée par les brouillards, produisirent de fâcheux accidents. Une maladie contagieuse attaqua les hommes et les bêtes à cornes, et étendit de toutes parts ses ravages avec tant de fureur, que presque aucune contrée dans tout l'empire des Francs ne demeura à l'abri du fléau, et n'en fut entièrement préservée. De plus, les grains et les légumes, gâtés par des pluies continuelles, ne pouvaient se récolter ou pourrissaient après la récolte. Le peu de vin qu'on fit cette année devint, faute de chaleur, aigre et désagréable. Enfin, en certains endroits, les fleuves débordés couvrirent les plaines d'une telle quantité d'eau,

---

(1) Suivant M. Pertz, ce lieu est inconnu. Mais il s'agit évidemment ici du bourg de Bouin, dans l'île de Bouin, sur les limites de l'Aquitaine (Baie de Bourneu, Vendée). Tous les historiens s'accordent en effet à dire que ce bourg fut détruit par les Normands en 820.

defecit VIII kalendas decembris, hora noctis secunda. Imperator, post peractum Carisiaci conventum, autumnalemque venationem ex more completam, Aquasgrani reversus est.

DCCCXXI.

Conventus mense febr. Aquisgrani habitus, et in eo de bello Liudewitico tractatum, ac tres exercitus ordinati qui futura æstate perfidorum agros per vices vastarent. Simili modo de marca Hispanica constitutum, et hoc illius limitis præfectis imperatum est. Iterumque conventus mense maio Noviomagi habendus condictus est, comitesque qui illuc venirent deputati. Eo anno (1) domnus imperator post festi Paschalis expletionem per Mosam navigavit, ibique constitutam annis superioribus atque conscriptam inter filios suos regni (2) partitionem recensuit, ac juramentis optimatum qui tunc adesse potuerunt confirmavit, susceptisque ibidem Paschalis Romani pontificis legatis, Petro videlicet Centumcellensi episcopo et Leone nomenclatore, eisdemque celeriter absolutis, comitibus etiam qui aderant, ad expeditionem Pannonicam destinatis, ipse paululum ibi remoratus, Aquasgrani reversus est. Et post paucos dies per Arduennam iter faciens, Treveros ac Metis venit, indeque Rumerici castellum petens, reliquum æstivi caloris et autumni

---

(1) Sic D. Bouq. cum Nuen. com. — Pertz : *Eo domnus*.

(2) *Regni* in hac voce deficit fragmentum Ambergense.

qu'elles empêchèrent les semailles d'automne, et que pour ensemencer il fallut, presque partout, attendre le printemps. Il y eut éclipse de lune le 8 des calendes de décembre, à la deuxième heure de la nuit. L'empereur, après avoir tenu à Quierzy l'assemblée générale, et terminé comme d'habitude ses chasses d'automne, revint à Aix-la-Chapelle.

821.

L'assemblée générale se tint dans cette ville au mois de février; on s'y occupa de la guerre contre Liudwit, et on décida que trois armées iraient tour à tour, l'été suivant, ravager le territoire des rebelles. La même détermination fut prise relativement à la marche d'Espagne, et des ordres transmis en conséquence aux préfets de cette frontière. On arrêta aussi qu'une nouvelle assemblée serait tenue à Nimègue au mois de mai, et l'on désigna les comtes qui devraient y assister. Cette même année, l'empereur, après la célébration des fêtes de Pâques, s'embarqua sur la Meuse pour se rendre à Nimègue, où il revisa le partage de l'empire entre ses fils, et l'acte qui en avait été dressé les années précédentes; puis il le fit confirmer par les serments de tous les grands qui purent alors y assister. Après avoir reçu dans la même ville Pierre, évêque de Civita-Vecchia, et le nomenclateur Léon, ambassadeur de Pascal, pontife des Romains, il les congédia promptement, fit partir pour l'expédition de Pannonie ceux des comtes désignés qui se trouvaient présents, resta encore quelque temps à Nimègue, et revint ensuite à Aix-la-Chapelle. Il ne passa que peu de jours dans cette ville, et reprenant son voyage par les Ardennes, il se rendit à Trèves et à Metz. De là, gagnant le château de Remire-

dimidium exercitatione venatoria in Vosegi saltu atque secretis exegit.

Interea Borna, dux Dalmatiæ atque Liburniæ, defunctus est, et petente populo atque imperatore consentiente, nepos illius, nomine Ladasclavus (1), successor ei constitutus est. Allatum est et de morte Leonis Constantinopolitani imperatoris, quod conspiratione quorumdam optimatum suorum, et præcipue Michaëlis comitis domesticorum (2), in ipso palatio sit interemptus; qui suffragio civium et prætorianorum militum studio infulas imperii suscepisse diceba-tur. Fortunatus patriarcha Gradensis, cum a quodam presbytero suo, nomine Tiberio, apud imperatorem fuisset accusatus, quod Liudewitum ad perseverandum in perfidia qua cœperat hortaretur, eumque ad castella sua munienda, artifices et murarios mittendo, juvaret, et ob hoc ad palatium ire juberetur; primo velut jussionem impleturus, in Histriam profectus est, inde simulato reditu ad Gradum civitatem, nullo suorum, præter eos cum quibus hoc tractaverat, suspicante, nactus occasionem clam navigavit, veniensque Jaderam Dalmatiæ civitatem, Johanni præfecto provinciæ illius fugæ suæ causas aperuit, qui eum statim navi impositum Constantinopolim misit. Medio mense octobrio conventus generalis apud Theodonisvillam magna populi Francorum frequentia celebratur, in quo domnus Hlotharius, primogenitus imperatoris

(1) Cod. Vindobon. 110 : *Ladosclavus.* — *Ladasclao* apud duo codices Laurissenses. — Quod quidem nomen apud nos hodie sonat : *Ladislas.*

(2) D. Bouquet cum Nuenario comite : *domesticorum insidiis in ipso palatio.*

mont, il y demeura pendant le reste des chaleurs de l'été, et employa la moitié de l'automne à chasser dans les forêts et les solitudes des Vosges.

Sur ces entrefaites, Borna, duc de Dalmatie et de Liburnie, mourut; à la demande du peuple, et du consentement de l'empereur, son petit-fils, nommé Ladasclave, lui fut donné pour successeur. Des bruits sur la mort de Léon, empereur de Constantinople, commencèrent à se répandre. On disait que, victime d'une conspiration tramée par quelques-uns de ses principaux officiers, et principalement par Michel, comte des domestiques, il avait été assassiné dans son propre palais, et que le suffrage du peuple et le dévouement des prétoriens avaient placé celui-ci sur le trône impérial. Cependant Fortunat, patriarche de Grado, ayant été accusé auprès de l'empereur, par un de ses prêtres, nommé Tibère, d'avoir exhorté Liudwit à persister dans la révolte où il s'était engagé, et de lui avoir envoyé des ingénieurs et des ouvriers pour fortifier ses châteaux, fut mandé sur cette inculpation au palais impérial. Feignant d'obéir, il se rendit d'abord en Istrie, puis il annonça le projet de retourner à Grado; et sans que personne des siens soupçonnât ses desseins, excepté ceux qui les avaient concertés avec lui, il s'embarqua. Arrivé à Zara (1), ville de Dalmatie, il découvrit les motifs de sa fuite à Jean, préfet de cette province, qui s'empressa de le mettre dans un vaisseau et de l'envoyer à Constantinople. Au milieu du mois d'octobre, on tint à Thionville une assemblée générale de la nation, à laquelle les Francs se rendirent en foule. On y célébra, avec les solennités d'usage, le mariage de Lo-

---

(1) Zara, aujourd'hui capitale de la Dalmatie autrichienne.

Hludowici, Irmingardim (1), Hugonis comitis filiam; solemni more duxit uxorem. Illuc etiam legati sanctæ Romanæ Ecclesiæ (2), Theodorus primicerius ac Florus superista (3), cum magnis venere muneribus. Affuerunt et comites in eodem conventu jam de Pannonia regressi, qui, depopulata desertorum et Liudewito adhærentium universa regione, cum nullus eis ibidem copiam pugnandi fecisset, domum regressi sunt. Eminuit in hoc placito piissimi imperatoris misericordia singularis, quam ostendit super eos, qui cum Bernhardo nepote suo in Italia contra caput ac regnum suum conjuraverunt, quibus ibi ad præsentiam venire jussis, non solum vitam et membra concessit, verum etiam possessiones judicio legis in fiscum redactas magna liberalitate restituit. Adalhardum quoque de Aquitania, ubi exulabat, evocatum, Corbeiæ monasterio, ut prius fuerat, abbatem ac rectorem esse jussit, cum quo et Bernharium (4), fratrem ejus, reconciliatum eidem monasterio reddidit; completisque iis quæ ob regni utilitatem (5) inchoaverat, et sacramento, quod apud Noviomagum pars optimatum juraverat, generaliter consummato, ipse Aquasgrani revertitur, filium autem Hlotharium, post nuptias ritu solemni celebratas, ad hiemandum Wormaciam misit.

De parte Danorum omnia quieta eo anno fuerunt,

---

(1) Codex Reg. Par. 5924 : *Irmengardam;* cod. Vindobon. 990 : *Yrmingardam*.

(2) D. Bouq. cum Nuenario comite : *legati Romani pontificis, Theodorus*.

(3) *Superista* deest ap. eosdem.

(4) Cod. Lauriss. *Berenharium*.

(5) Nuen. com. et D. Bouq. *iis quæ ad regni*.

thaire, fils aîné de l'empereur, avec Irmingarde, fille du comte Hugues. Le primicier Théodore et le surintendant (1) Florus, ambassadeurs du pontife de Rome, s'y rendirent avec de riches présents. On y vit aussi les comtes qui étaient déjà tous revenus de la Pannonie; car après avoir entièrement ravagé le pays des rebelles et des partisans de Liudwit, ne trouvant plus d'ennemis à combattre, ils étaient rentrés dans leurs foyers. La singulière bonté du très-pieux empereur brilla dans cette assemblée; il en donna des preuves à l'occasion de ceux qui, avec son neveu Bernard, avaient conspiré en Italie contre sa personne et contre l'état. Les ayant fait comparaître en sa présence, non-seulement il leur fit grâce de la vie et leur épargna toute mutilation, mais il poussa la générosité jusqu'à leur restituer tous les biens qui, en vertu de leur condamnation, avaient été adjugés au fisc. Il fit aussi revenir Adalhard de l'Aquitaine, où il était exilé, voulut qu'il fût comme auparavant abbé et supérieur du monastère de Corbie, et pardonnant en même temps à Bernard, frère d'Adalhard, il le réintégra dans le même monastère (2). Après avoir accompli tout ce qu'il avait entrepris pour le bien de l'état, et après avoir fait confirmer par tous les grands de l'empire le serment qu'une partie seulement d'entre eux avait prêté à Nimègue, il retourna à Aix-la-Chapelle. Quant à son fils Lothaire, dont

(1) C'était l'officier chargé des bâtiments pontificaux. Voy. Ducange, au mot *superista.*

(2) Parmi les exilés qui furent alors rappelés, les uns avaient été condamnés à l'exil en 814, peu de temps après la mort de Charlemagne : c'étaient les trois frères, Wala, Adalhard et Bernard, cousins de l'empereur, et leur sœur Guntrade. Les autres l'avaient été en 818, à l'occasion de la conspiration de Bernard. C'étaient les évêques Anselme de Milan, Vulfod de Crémone, et Théodulf d'Orléans. (D. Bouq.)

et Harioldus a filiis Godofridi in societatem regni receptus, quæ res tranquillum inter eos hujus temporis statum fecisse putatur. Sed quia Ceadragus Abodritorum princeps, perfidiæ et cujusdam cum filiis Godofridi factæ societatis notabatur, Sclaomir, æmulus ejus, in patriam remittitur, qui cum in Saxoniam venisset, ægritudine decubuit, perceptoque baptismatis sacramento, defunctus est.

Autumnalis satio jugitate pluviarum in quibusdam locis impedita est, cui hiems in tantum prolixa successit et aspera, ut non solum minores rivi ac mediocres fluvii, verum ipsi maximi ac famosissimi amnes, Hrenus videlicet ac Danubius, Albisque ac Sequana, cæteraque per Galliam atque Germaniam Oceanum petentia flumina adeo solida glacie stringerentur, ut tricenis vel eo amplius diebus plaustra huc atque illuc commeantia velut pontibus juncta sustinerent, cujus resolutio non modicum villis juxta Hreni fluenta constitutis damnum intulit.

DCCCXXII.

In regione Thuringorum quodam in loco juxta quemdam fluvium, cespis longitudine pedum quinquagenum, latitudine quatuordenum, altitudine sesquipedali, de terra sine manibus et præcisus et sublatus est, et ab eo loco, in quo sumptus est, viginti quinque pedum spatio distans inventus est. Item in

le mariage avait été célébré avec les solennités d'usage, il l'envoya à Worms pour y passer l'hiver.

Cette année, tout fut paisible du côté des Danois; Hériold avait été admis par les fils de Godefrid à partager l'autorité avec eux, et cet arrangement fut regardé comme la cause de la paix qui s'établit alors. Mais comme Céadrag, prince des Abodrites, était soupçonné de trahison et d'alliance secrète avec les fils de Godefrid, Sclaomir, son compétiteur, fut renvoyé dans le pays. Au reste, celui-ci ne fut pas plutôt arrivé en Saxe qu'il tomba malade, et mourut après avoir reçu le sacrement du baptême.

Des pluies continuelles contrarièrent en certains pays les semailles d'automne. A ces pluies succéda un hiver si long et si rigoureux, que non-seulement les petits cours d'eau et les rivières, mais même les fleuves les plus grands et les plus célèbres, tels que le Rhin, le Danube, l'Elbe, la Seine, et tous les autres qui vont à travers la Gaule et la Germanie se jeter dans l'Océan, se couvrirent d'une couche de glace si épaisse, que pendant plus de trente jours ils portèrent les plus lourdes voitures, qui les traversèrent dans tous les sens, comme si leurs rives eussent été réunies par des ponts. Lorsque le dégel arriva, les pays situés le long du Rhin éprouvèrent de graves dommages.

822.

En Thuringe, dans le voisinage d'un fleuve, un tertre long de cinquante pieds, large de quatorze, et haut d'un pied et demi, fut coupé et enlevé de terre sans le secours de la main des hommes, et trouvé à vingt-cinq pieds de l'endroit d'où il avait été arraché. On vit également dans la partie orientale de la Saxe, contiguë aux frontières des

parte orientali Saxoniæ, quæ Soraborum finibus contigua est, in quodam deserto loco, juxta lacum qui dicitur Arnseo, in modum aggeris terra intumuit, et limitem unius leucæ longitudine porrectum, sub unius noctis spatio, absque humani operis molimine, ad instar valli surrexit (1).

Winigisus dux Spolitinus, jam senio confectus, habitu seculari deposito, monasticæ conversationi se mancipavit, ac non multo post tactus corporis infirmitate decessit; in cujus locum Suppo, Brixiæ civitatis comes, substitutus est. Domnus imperator, consilio cum episcopis et optimatibus suis habito, fratribus suis, quos invitos tondere (2) jussit, reconciliatus est, et tam de hoc facto, quam et de his quæ erga Bernhardum, filium fratris sui Pippini, necnon et de iis quæ circa Adalhardum abbatem et fratrem ejus Walachum gesta sunt, publicam confessionem fecit et pœnitentiam egit, quod tamen in eo conventu, quem eodem anno mense augusto Attiniaci habuit, in præsentia totius populi sui peregit, in quo quidquid similium rerum vel a se vel a patre suo factum (3) invenire potuit, summa devotione emendare curavit.

Exercitus de Italia propter Liudewiticum bellum conficiendum in Pannoniam missus est, ad cujus adventum Liudewitus, Siscia (4) civitate relicta, ad Sorabos, quæ natio magnam Dalmatiæ partem obtinere dicitur, fugiendo se contulit, et uno ex ducibus eorum

(1) D. Bouq. cum Nuen. comite : *sustulit.*

(2) D. Bouq. cum Nuenar. com. et Freher. *tonderi jussit.*

(3) Nuenar. et D. Bouq. *a patre factarum.*

(4) Al. *Sicia.*

Sorabes, en un certain lieu désert, près du lac Arendsée, le sol se soulever comme une chaussée, et former en une seule nuit, sur une lieue de longueur, sans le concours d'aucun travail humain, comme un véritable retranchement.

Winigise, duc de Spolète, accablé de vieillesse, quitta l'habit séculier pour se consacrer à la vie monastique, et peu de temps après succomba à ses infirmités. Suppon, comte de Brescia, lui fut donné pour successeur. L'empereur, dans un conseil tenu avec les évêques et les grands de l'empire, se réconcilia avec ses frères qu'il avait fait tonsurer malgré eux (1), et fit publiquement confession et pénitence pour ce fait, ainsi que pour les rigueurs exercées contre Bernard, fils de son frère Pépin, contre l'abbé Adalhard et Wala, frère de celui-ci. Cela se passa en présence de tout le peuple, au milieu de l'assemblée que l'on tint à Attigny, dans le mois d'août de la même année. L'empereur s'y appliqua avec le zèle le plus scrupuleux à rechercher et à réparer toutes les injustices de la même nature commises par son père ou par lui.

Une armée fut envoyée d'Italie dans la Pannonie pour y terminer la guerre contre Liudwit. A l'approche de cette armée, Liudwit abandonna sa ville de Siscia (2) et s'enfuit chez les Sorabes, nation qui occupe, dit-on, une grande partie de la Dalmatie. Il y fut accueilli par un de leurs ducs, mais l'ayant fait assassiner, il s'empara de la ville que celui-ci gouvernait; puis il envoya des députés à l'armée

(1) Drogon, Hugues et Thierri, ses frères naturels, qu'il avait fait tonsurer malgré eux en 819.

(2) Aujourd'hui Sisseg ou Sziszek, place forte de la Croatie, au confluent de la Kulpa et de la Save, dans le cercle et à 14 lieues E. de Carlstadt (royaume d'Illyrie).

a quo receptus est, per dolum interfecto, civitatem ejus in suam redegit ditionem. Missis tamen ad exercitum imperatoris legatis suis, ad ejus præsentiam se velle venire promisit. Saxones interea jussu imperatoris castellum quoddam trans Albim, in loco cui Delbende nomen, ædificant, depulsis ex eo Sclavis, qui illud prius occupaverant, præsidiumque Saxonum in eo positum contra incursiones illorum. Comites marcæ Hispanicæ trans Sicorim fluvium in Hispania profecti, vastatis agris et incensis compluribus villis, et capta non modica præda, regressi sunt. Simili modo post æquinoctium autumnale a comitibus marcæ Britannicæ in possessionem cujusdam Britonis, qui tum rebellis extiterat, nomine Wihomarchus, expeditione facta, et omnia ferro et igne vastata sunt.

Peracto conventu qui (1) Attiniaci habebatur, domnus imperator venandi gratia Arduennam petiit; Hlotharium vero filium suum in Italiam misit, cum quo Walachum monachum, propinquum suum, fratrem videlicet Adalhardi abbatis, et Gerungum ostiariorum magistrum una direxit (2), quorum consilio et in re familiari et in negotiis ad regni commoda pertinentibus uteretur. Pippinum autem in Aquitaniam ire præcepit, quem tamen prius filiam Theotberti (3) comitis Matricensis in conjugium fecit accipere, et post nuptias celebratas ad occiduas partes (4) proficisci. Ipse vero peracta autumnali venatione, trans Hrenum ad hiemandum

(1) Pertz : *quod.*

(2) D. Bouq. cum Nuenar. com. *una misit.*

(3) All. *Thietberti, Teutberti.*

(4) D. Bouq. cum Nuen. com. *occiduas regiones.*

›ereur, et promit de comparaître en sa présence.
ınt les Saxons, d'après les ordres de l'empereur,
un château au delà de l'Elbe dans l'endroit nommé
l (1), après en avoir chassé les Slaves, qui occu-
e lieu auparavant, et y laissèrent une garnison de
saxonnes pour le défendre des incursions de ce
Les comtes de la marche Hispanique s'avancè-
Espagne jusqu'au delà de la Sègre, et après avoir
le pays, et brûlé plusieurs villages, revinrent avec
ıd butin. Une expédition semblable fut entreprise
équinoxe d'automne par les comtes de la marche
ıgne, sur le territoire d'un chef breton, nommé
ırch, qui était alors en rébellion, et dont toutes
essions furent ravagées par le fer et le feu.
s avoir terminé l'assemblée qui se tenait à Attigny,
eur se rendit dans les Ardennes pour y chasser, et
son fils Lothaire en Italie. Il le fit accompagner par
s parents, le moine Wala, frère de l'abbé Adalhard,
térung, chef des huissiers du palais, pour qu'il usât
conseils dans ses affaires particulières comme dans
ui intéressaient le bien de l'état. Il donna à Pépin
de se rendre en Aquitaine; cependant il lui fit
auparavant la fille de Théotbert, comte de Mâcon;
s la célébration du mariage il l'envoya dans les
l'ouest. Quant à lui, après les chasses d'automne,
rsa le Rhin pour aller passer l'hiver à Francfort. Il
ıs cette ville une assemblée générale, où, confor-
: à l'antique usage, il s'occupa avec les grands de la

›s de Molln, ou peut-être au lieu même où cette ville existe
ıui sur la Stecknitz, *Delvunda,* dans le duché de Lauenbourg
rk). Voy. Pertz, I, 209, n. 94.

in loco qui ad Franconofurd appellatur (1), profectus est, ibique generali conventu congregato, necessaria quæque et ad utilitatem orientalium partium regni sui pertinentia, more solemni, cum optimatibus, quos ad hoc evocare jusserat, tractare curavit. In quo conventu omnium orientalium Sclavorum, id est Abodritorum, Soraborum, Wiltzorum, Beheimorum, Marvanorum (2), Prædenecentorum, et in Pannonia residentium Avarum legationes cum muneribus ad se directas audivit (3). Fuerunt in eodem conventu et legationes de Nortmannia, tam de parte Hariholdi quam filiorum Godofridi; quibus omnibus auditis ac dimissis, ipse in eodem loco, constructis ad hoc opere novo ædificiis, sicut dispositum habuerat (4), hiemavit.

DCCCXXIII.

Mense maio conventus in eodem loco habitus, in quo non universi Franciæ primores, sed de (5) orientali Francia atque Saxonia, Bajoaria, Alemannia, atque Alemanniæ contermina Burgundia, et regionibus Hreno adjacentibus adesse jussi sunt. In quo inter cæteras barbarorum legationes, quæ vel jussæ vel sua sponte venerunt, duo fratres, reges videlicet Wiltzorum, controversiam inter se de regno habentes, ad

(1) Nuenar. comes et D. Bouq. *Rhenum hiematum ad Franconofurt profectus.*

(2) All. *Moramorum, Maritanorum.* Qui etiam a coætaneis scriptoribus adhuc vocantur : *Marahabitæ, Marahenses, Maravi.*

(3) D. Bouq. cum Nuen. com. *muneribus ad se missis excepit.*

(4) Iidem : *constructis ad hoc necessariis ædificiis novis, quemadmodum secum statuerat, hiemavit.*

(5) Iidem : *non universæ Franciæ primores, sed de o.* — Codd. Vindobon. 110 et 990 : *non solum universi F. p. sed et de o.*

nation, convoqués à cet effet, de ce qui touchait aux intérêts des provinces orientales de l'empire. Il reçut, dans cette assemblée, les députés et les présents que lui envoyèrent tous les Slaves orientaux, c'est-à-dire les Abodrites, les Sorabes, les Wiltzes, les Bohémiens, les Moraves, les Prédénécentins (1), et ceux des Avares qui habitent la Pannonie. Des ambassadeurs nortmands vinrent aussi au nom d'Hériold et des fils de Godefrid se présenter à cette assemblée. Après les avoir tous entendus et congédiés, l'empereur ayant fait construire les nouveaux bâtiments nécessaires pour sa cour, passa l'hiver à Francfort comme il l'avait résolu.

823.

Une autre assemblée fut tenue dans la même ville au mois de mai. Les grands de toute la France n'y furent point appelés, mais seulement ceux de la France orientale, de la Saxe, de la Bavière, de l'Allemagne, de la partie de la Bourgogne contiguë à l'Allemagne et des pays qui avoisinent le Rhin. Parmi différentes ambassades de peuples barbares qui se rendirent à cette assemblée, soit parce qu'elles y furent mandées, soit de leur propre mouvement, deux frères, tous deux rois des Wiltzes, qui se

(1) Les Prédénécentins étaient un peuple de la même famille que les Abodrites. Mais ceux-ci habitaient, comme nous l'avons déjà dit, sur les bords de la mer Baltique, tandis que ceux-là s'étaient fixés à plus de 300 lieues au sud dans la Dacie, sur le Danube (voy. ci-après, p. 373). — Les Moraves habitaient tout le pays qui porte aujourd'hui leur nom, et la partie septentrionale de la Hongrie actuelle. Sur les Sorabes, les Wiltzes et les Bohémiens, voyez ci-dessus, p. 51, n. 1.

præsentiam imperatoris venerunt, quorum nomina sunt Meligastus (1) et Celeadragus (2). Erant iidem filii Liubi regis Wiltzorum, qui licet cum fratribus suis regnum (3) divisum teneret, tamen, propterea quod natu major erat, ad eum totius regni summa pertinebat. Qui cum, commisso cum orientalibus Abodritis prælio, interisset, populus Wiltzorum (4) filium ejus Meligastum, quia major natu erat, regem sibi constituit; sed cum is secundum ritum gentis commissum sibi regnum parum digne administraret, illo abjecto, juniori fratri regium honorem deferunt (5); quam ob causam ambo ad præsentiam imperatoris venerunt. Quos cum audisset, et gentis voluntatem proniorem in junioris fratris honorem agnovisset, statuit, ut is delatam sibi a populo suo potestatem haberet, ambos tamen muneribus donatos et sacramento firmatos in patriam remisit. Accusatus est in eodem placito apud imperatorem Ceadragus, Abodritorum princeps, quod se erga partem Francorum parum fideliter ageret, et ad imperatoris præsentiam jamdiu venire dissimulasset, propter quod ad eum legati directi sunt, cum quibus ille iterum quosdam ex primoribus gentis suæ ad imperatorem misit, perque illorum verba promisit, se ad proximum hiemis tempus ad illius præsentiam esse venturum.

Hlotharius vero cum secundum patris jussionem in

---

(1) All. *Millegastus, Milegastus, Milegatus.*

(2) All. *Cealedragus, Cealagragus.*

(3) D. Bouq. cum Nuen. com. *regnum suum divisum.*

(4) Iidem : *Qui ubi c. cum o. A. p. cecidisset, Wilsi f. e. M., qui m. c., r. s. constituunt.*

(5) Iidem : *detulerunt.*

ent l'autorité suprême, comparurent devant l'em-
ils se nommaient Méligast et Céléadrag. Tous
ient fils de Liub, roi des Wiltzes, qui avait partagé
ime avec ses frères, mais qui cependant, comme
vait conservé l'autorité suprême. Ce prince ayant
lans un combat contre les Abodrites orientaux, les
prirent pour roi son fils aîné Méligast. Mais comme
usait d'une manière peu convenable de l'autorité
nation lui avait confiée conformément à ses an-
ages, on l'en dépouilla pour remettre à son jeune
dignité royale. Tel était le différend qui les ame-
rant l'empereur. Ce prince, après les avoir enten-
iprès s'être assuré que les esprits étaient mieux
s en faveur du jeune frère, décida qu'il conserve-
ignité que son peuple lui avait conférée; et cepen-
ant de les renvoyer dans leur pays, il les gratifia
ents l'un et l'autre, et reçut de tous deux le ser-
; fidélité. Dans la même assemblée, une accusation
:ée devant l'empereur contre Céadrag, prince des
:es. On lui reprochait de se conduire avec peu de
à l'égard des Francs, et d'employer depuis long-
le vains subterfuges pour ne pas comparaître de-
:mpereur. On lui envoya donc des commissaires
accompagner à leur retour par quelques-uns des
aux de sa nation, chargés de promettre en son
i'il se rendrait auprès de l'empereur au commen-
de l'hiver prochain.

:ndant Lothaire, après avoir, conformément aux
de son père, réglé les contestations qui existaient en
se préparait déjà à revenir, lorsque, sur les prières
ie Pascal, il se rendit à Rome; il y fut honora-
it accueilli par le souverain pontife, et le saint jour

Italia justitias faceret, et jam se ad revertendum de Italia præpararet, rogante Paschale papa Romam venit, et honorifice ab illo susceptus, in sancto Paschali die apud Sanctum Petrum et regni coronam et Imperatoris atque Augusti nomen accepit; inde Papiam regressus, mense junio ad imperatorem venit. Qui cum imperatori de justitiis in Italia a se partim factis (1) partim inchoatis fecisset indicium, missus est in Italiam Adalhardus comes palatii, jussumque est ut Mauringum (2) Brixiæ comitem secum assumeret, et inchoatas justitias perficere curaret.

Drogonem, fratrem ejus, sub canonica vita degentem, Metensi ecclesiæ, clero ejusdem urbis consentiente atque eligente, rectorem constituit, eumque ad pontificatus gradum censuit promoveri (3).

In eodem conventu tempus et locus alterius conventus habendi condictus est (4), november videlicet mensis, et Compendium palatium; peractoque placito, et dimissis primoribus, cum imperator jam inde digredi statuisset, allatum est ei de interitu Liudewiti, quod relictis Sorabis, cum Dalmatiam ad Liudemhuslum (5) avunculum Bornæ ducis pervenisset, et aliquantum temporis cum eo moratus fuisset, dolo ipsius esset interfectus. Nunciatum est etiam, Theodorum sanctæ Romanæ Ecclesiæ primicerium et Leonem nomenclatorem, generum ejus, in patriarchio Lateranensi primo excæcatos, ac deinde fuisse decol-

(1) *Partim factis* deest in codd. 110 et 990.

(2) All. *Mauningum*, *Maringum*.

(3) D. Bouq. et Nuen. com. *censuit promovendum*.

(4) Iidem : *indicta sunt*.

(5) All. *Ludemuhslum*, *Ludemuslum*, *Liudewislum*.

de Pâques, dans la basilique de Saint-Pierre, il reçut la couronne avec le titre d'Empereur et d'Auguste. Etant ensuite revenu à Pavie, il alla au mois de juin retrouver l'empereur. Après qu'il lui eut rendu compte des affaires qu'il avait terminées en Italie, et de celles dont il avait commencé l'instruction, Adalhard, comte du palais, y fut envoyé avec ordre de s'adjoindre Mauring, comte de Brescia, et de statuer définitivement sur les causes en litige.

Dans le même temps l'empereur, du consentement et d'après le choix du clergé, donna pour chef à l'église de Metz, son frère Drogon, qui vivait sous la loi des chanoines, jugeant convenable de l'élever ainsi aux honneurs du pontificat.

Dans cette assemblée, on fixa le temps et le lieu de l'assemblée suivante; ce fut le mois de novembre et le palais de Compiègne. Après avoir clos la session et congédié les grands, comme l'empereur se préparait à partir, on vint lui annoncer la mort de Liudwit. Celui-ci, abandonnant les Sorabes, s'était retiré en Dalmatie chez Liudemuth, oncle du duc Borna. Il resta quelque temps auprès de lui, mais Liudemuth le fit assassiner. L'empereur apprit aussi que Théodore, primicier de la sainte Église romaine, et son gendre le nomenclateur, Léon, avaient été d'abord privés de la vue, et ensuite décapités dans le palais patriarcal de Latran, et cela, parce qu'en toute occasion ils avaient fidèlement servi les intérêts du jeune empereur Lothaire. Quelques personnes accusaient le pape Pascal d'avoir ordonné ou du moins conseillé ce meurtre. Adalung, abbé du monastère de Saint-Vaast, et Humfrid, comte de Coire (1), furent

(1) Coire, *Curia Rhætorum* (en all. *Chur*), sur le Plessur, près du

latos, et hoc eis ob hoc (1) contigisse, quod se in omnibus fideliter erga partes Hlotharii juvenis imperatoris agerent; erant et qui dicerent, vel jussu vel consilio Paschalis pontificis rem fuisse perpetratam. Ad quod explorandum ac diligenter investigandum missi sunt Adalungus (2), abbas monasterii Sancti Vedasti, et Hunfridus (3), comes Curiensis. Sed antequam illi fuissent profecti, venerunt legati Paschalis pontificis, Joannes episcopus Sylvæ-Candidæ et Benedictus archidiaconus sanctæ sedis apostolicæ, rogantes imperatorem ut illam infamiam a pontifice auferret, qua ille in memoratorum hominum necem consensisse credebatur. Quibus cum ille juxta quod ratio postulabat respondisset, eosque dimisisset, prædictos legatos suos ad investigandam rei veritatem, sicut prius disposuit, Romam ire præcepit, ipse vero reliquum æstatis tempus in pago Wormacensi, ac deinde in Arduenna transigens (4), peracta autumnali venatione, ad kal. novembris, sicut condixerat Compendium venit. Legati Romam venientes rei gestæ certitudinem assequi non potuerunt, quia Paschalis pontifex et se ab hujus facti communione cum magno episcoporum numero jurejurando purificavit (5), et interfectores prædictorum hominum, quia de familia sancti Petri erant, summopere defendens, mortuos velut majestatis reos condemnavit, jure cæsos pronuncia-

---

(1) Cod. Vindobon. 110 : *eis hoc propter hoc*. D. Bouq. cum Nuen. comit. *hoc ideo eis*.

(2) All. *Adalangus*, *Adalingus*, *Adalgundus*.

(3) Al. *Huntfridus*.

(4) Codd. Trevir. et Vindobonn. 110 et 990 : *transiens*.

(5) D. Bouq. cum Nuenar. comit. *purgavit*.

chargés d'aller prendre des informations et de faire une enquête sévère à cet égard. Ils n'étaient pas encore partis, que Jean, évêque de Blanche-Selve (1), et Benoît, archidiacre du saint-siége apostolique, envoyés par Pascal, vinrent supplier l'empereur de purger le pape de l'odieux soupçon que l'on faisait peser sur lui, relativement à la mort de ces deux hommes. L'empereur leur répondit comme il convenait, les congédia, et fit partir pour Rome les commissaires désignés, afin d'établir la vérité des faits. Lui-même passa le reste de l'été dans le pays de Worms, se rendit ensuite dans les Ardennes, et après avoir terminé ses chasses d'automne, il se trouva à Compiègne pour les calendes de novembre, comme cela avait été arrêté. Cependant les commissaires, arrivés à Rome, ne purent acquérir aucune certitude sur ce qui s'était passé, parce que le pape Pascal se purgea par serment, ainsi qu'un grand nombre d'évêques, de toute participation au crime; et comme ceux qui l'avaient commis étaient des hommes de saint Pierre (2), il prit leur défense avec chaleur, et soutint que ceux qu'on avait tués étaient coupables de lèse-majesté, et qu'à ce titre ils avaient été justement mis à mort. Il chargea donc Jean, évêque de Blanche-Selve, le bibliothécaire Sergius, le sous-diacre Quirinus, et Léon, maître de la milice, d'accompagner les commissaires qui lui avaient été envoyés, et de parler dans ce sens à l'empereur. Ce prince, informé par eux et par ses pro-

---

Rhin, alors dans le pays des Allemands, aujourd'hui capitale du canton des Grisons.

(1) Blanche-Selve, ville épiscopale de l'Étrurie, aujourd'hui détruite; elle était située à 3 lieues O. de Rome, près du lieu où se trouve actuellement le village de San Rufini.

(2) C'est-à-dire des serfs appartenant à l'Église romaine.

pres délégués du serment solennel par lequel le pape s'était justifié, et des excuses qu'il avait alléguées en faveur de ceux qu'on accusait, persuadé qu'il ne fallait pas pousser plus loin cette affaire, renvoya vers le pontife l'évêque Jean et ses compagnons après leur avoir donné une réponse convenable.

Cependant Céadrag, prince des Abodrites, remplissant les promesses qu'il avait faites, se rendit à Compiègne avec quelques-uns des principaux de sa nation, et expliqua devant l'empereur, d'une manière assez plausible, les causes qui l'avaient empêché de venir pendant si longtemps. Aussi, quoiqu'il parût coupable sous certains rapports, cependant en considération des bons services de ses parents, on lui permit de retourner dans ses états, sans lui avoir imposé aucun châtiment, et même en le comblant de présents. Hériold vint aussi du pays des Nortmands à cette assemblée pour solliciter des secours contre les fils de Godefrid, qui menaçaient de le chasser de ses états. Afin d'instruire plus soigneusement cette affaire, les comtes Théothair et Rotmund furent envoyés par l'empereur vers les fils de Godefrid. Ils examinèrent à fond les prétentions de ceux-ci, prirent d'exactes informations sur l'état général du royaume des Nortmands, et, étant arrivés à la cour avant le retour d'Hériold, ils mirent sous les yeux de l'empereur les documents qu'ils avaient recueillis. Avec eux revint Ebbon, archevêque de Reims, qui, du consentement de l'empereur, et avec l'autorisation du pape, s'était rendu dans le pays des Danois pour y prêcher l'Évangile, et qui, l'été précédent, en avait converti et baptisé un grand nombre.

Cette année, suivant ce que l'on rapporte, fut signalée par divers prodiges. Les principaux furent un tremble-

Danorum accesserat, et æstate præterita multos ex eis ad fidem venientes baptisaverat, regressus est.

Hoc anno prodigia quædam extitisse narrantur, in quibus præcipua fuerunt in Aquensi palatio terræ motus, et in territorio Tullensi juxta villam Commerciacum puella quædam annorum fere XII ab omni cibo per X menses abstinens. Et in Saxonia, in pago qui vocatur Frihsazi (1), XXIII villæ cœlesti igne concrematæ, et fulgura sereno atque interdiu de cœlo cadentia. Et in multis regionibus fruges grandinis vastatione deletæ, atque in quibusdam locis simul cum ipsa grandine veri lapides, atque ingentis ponderis, decidere visi; domus quoque de cœlo tactæ, hominesque ac cætera animalia passim fulminum ictu præter solitum crebro exanimata dicuntur. Secuta est ingens pestilentia, atque hominum mortalitas, quæ per totam Franciam immaniter usquequaque grassata est, et innumeram hominum multitudinem diversi sexus et ætatis gravissime sæviendo consumpsit.

DCCCXXIV.

Rex Bulgarorum Omortag velut pacis faciendæ gratia legatos ad imperatorem cum litteris misit, quos ille cum audisset, ac litteras quæ allatæ fuerant legisset, rei novitate non immerito permotus, ad explorandam diligentius insolitæ et nunquam prius in Franciam venientis legationis causam, Machelmum (2) quemdam de Bajoaria cum ipsis legatis ad memora-

(1) All. *Firihsazi*, *Fiuhsazi*, *Strihsazi*, *Strisazi*. Annalist. Saxo : *Firichsare*. Chronogr. Saxo : *Firicsaze*. Chron. Quedlinb. *Virsedi*.
(2) All. *Michelinum*, *Machelinum*, *Machalmum*.

ment de terre que l'on ressentit dans le palais d'Aix, et, dans le territoire de Toul, près du village de Commercy (1), une jeune fille, à peine âgée de douze ans, qui s'abstenait depuis dix mois de toute nourriture. En Saxe, dans le pays nommé Frihsaz (2), vingt-trois villages furent brûlés par le feu du ciel, et la foudre éclata en plein jour par un temps parfaitement serein. Dans un grand nombre de pays, les fruits de la terre furent ravagés par la grêle, et en certains lieux on vit tomber, en même temps que la grêle, de véritables pierres d'un poids considérable. On remarqua que cette année les édifices, les hommes et les animaux furent, en divers pays, frappés de la foudre beaucoup plus souvent qu'à l'ordinaire. A ces fléaux succédèrent une affreuse épidémie et une grande mortalité, qui étendirent çà et là leurs ravages par toute la France, et sévirent de la manière la plus cruelle sur une quantité innombrable de personnes, sans distinction d'âge ni de sexe.

824.

Omortag, roi des Bulgares, envoya vers l'empereur des

---

(1) Commercy, sur la rive gauche de la Meuse, à 8 lieues E. de Bar-le-Duc (Meuse).

(2) Ce territoire serait, suivant Eckhart, II, 187, le pays nommé aujourd'hui *Im Freyen*, dans le Hanovre, entre l'Aue et la Leine. Si au lieu de *Frihsazi* on admettait *Virsedi* avec la Chronique de Quedlinbourg, peut-être s'agirait-il du territoire de Virsitz, sur la Lobsonka, à l'extrémité orientale de l'ancienne Saxe (11 lieues O. N. O. de Bromberg, Prusse). M. Pertz garde le silence sur l'assertion d'Eckhart; il rejette la leçon de *Virsedi*, et se contente de dire que le nom moderne qui lui semble se rapprocher le plus de *Firihsazi* est celui de Flethihi en Saxe. Mais la position de ce lieu ne le satisfait pas entièrement.

tum regem Bulgarorum direxit. Interea hiems aspera valdeque prolixa est facta, quæ non solum cætera animalia, verum etiam homines quosdam immanitate frigoris extinxit. Luna defecit III nonas mart. hora noctis secunda. Suppo dux Spolitinus decessisse nuntiatur.

Legati Romani pontificis Romam regressi, eundem valida infirmitate detentum ac morti jam proximum invenerunt, qui etiam paucis post adventum eorum exactis diebus vita decessit. In cujus locum cum duo per contentionem populi fuissent electi, Eugenius tamen (1), archipresbyter tituli Sanctæ Sabinæ, vincente nobilium parte, subrogatus atque ordinatus est. Cujus rei nuntium cum Quirinus subdiaconus, unus ex his qui priori legatione fungebantur, ad imperatorem detulisset, conventu circiter VIII kalendas julii pronuntiato, atque Compendii habito, ipse ad Britannicam expeditionem per se faciendam animo intento, Hlotharium filium, imperii socium, Romam mittere decrevit, ut vice sua functus, ea quæ rerum necessitas flagitare videbatur, cum novo pontifice populoque Romano statueret atque firmaret. Et ille quidem ad hæc exsequenda post medium augustum in Italiam profectus est. Imperator vero iter quod in Britanniam facere paraverat (2), propter famem quæ adhuc prævalida erat, usque ad initium autumni aggredi distulit : tum demum, adunatis undique omnibus copiis, Redonas civitatem terminis Britanniæ contiguam venit, et inde diviso in tres partes exercitu, duabusque partibus filiis suis Pippino et Hludowico traditis, tertiaque secum

(1) Nuen. com. et D. Bouq. *tum archipresbyter.*
(2) Iid. *instituerat.*

députés avec des lettres, comme pour conclure un traité de paix. L'empereur, après leur avoir donné audience et lu les lettres qui lui étaient présentées, justement étonné de la nouveauté du fait, et voulant s'enquérir avec soin des causes d'une si étrange ambassade, qu'on n'avait jamais vue en France auparavant, fit partir avec les députés un Bavarois nommé Machelm, qui dut se rendre de sa part auprès du roi des Bulgares. Il y eut cette année un hiver si long et si rigoureux, que des animaux, et jusqu'à des hommes, périrent par l'intensité du froid. Le 3 des nones de mars, à la seconde heure de la nuit, on observa une éclipse de lune. On apprend la mort de Suppon, duc de Spolète.

De retour à Rome, les députés du souverain pontife le trouvèrent très-gravement malade, et touchant presque à sa fin : en effet, il cessa de vivre peu de jours après leur arrivée (1). Le peuple ne put s'accorder sur le choix de son successeur, et deux papes furent élus en même temps; mais enfin le parti de la noblesse l'emporta, et Eugène, archiprêtre du titre de Sainte-Sabine, fut mis à la place de Pascal et ordonné. Cette nouvelle fut apportée à l'empereur par le sous-diacre Quirinus, qui avait fait partie de la précédente ambassade. Ce prince tenait alors à Compiègne l'assemblée qui avait été indiquée pour le 8 des calendes de juillet, et il se préparait à aller faire en personne une expédition en Bretagne; il résolut donc d'envoyer à Rome Lothaire, son fils, et son associé à l'empire, pour le représenter auprès du nouveau pontife et du peuple romain, et pour prendre avec eux toutes

(1) Pascal mourut le 11 mai. Eugène II, son successeur, fut ordonné le 5 juin. L'antipape, compétiteur d'Eugène, se nommait Zizim.

retenta, Britanniam ingressus, totam ferro et igne devastavit; consumptisque in hac expeditione LX vel eo amplius diebus, acceptis quos perfido Brittonum populo imperaverat obsidibus, Rotomagum civitatem, ubi conjugem se opperiri jusserat, a. d. xv (1) kalendas decemb. reversus est. Nam et illuc legatos Michaëlis imperatoris, qui ad eum mittebantur (2), sibi occurrere jussit, cum quibus et Fortunatus patriarcha Veneticorum (3) regressus ad ejus præsentiam venit. Sed legati imperatoris litteras et munera deferentes, pacis confirmandæ causa se missos esse dicentes, pro Fortunato nihil locuti sunt; inter cætera tamen ad legationem suam pertinentia quædam de imaginum veneratione protulerunt, propter quæ se Romam ire, atque apostolicæ sedis præsulem consulere debere dixerunt. Quos cum, legatione eorum audita ac responso reddito, absolveret, Romam, ut se velle dicebant, ducere jussit. Fortunatum etiam de causa fugæ ipsius percontatus, ad examinandum eum Romano pontifici direxit (4); ipse vero Aquasgrani, ubi hiemare statuerat, profectus est. Quo cum venisset, et ibi Natalem Domini celebrasset, allatum est ei, quod legati regis Bulgarorum essent in Bajoaria; quibus obviam mittens, ipsos quidem usque ad tempus congruum ibidem fecit opperiri (5). Cæterum legatos Abodritorum, qui vulgo Pre-

(1) Id est *ante diem*. Vid. supr. p. 154, not. 4. Hic D. Bouq. cum Frehero, Nuen. comit. et codd. Vindobon. 654, Paris. 5924, Trevir. et Hannoverano, legit *ad* xv *Kalend. Decemb.* Cod. Arman. a D. Bouq. laud. *ad* xii *Kalend.*

(2) *Qui ad eum m.* desunt ap. Nuenar. com. et D. Bouq.

(3) Iidem : *patriarcha Gradensis.*

(4) Iidem : *Romam ire jussit ut a pontifice examinaretur.*

(5) Iidem : *ibidem manere præcepit.*

les mesures que les circonstances semblaient exiger. Lothaire se rendit en Italie un peu après la mi-août pour remplir cette mission. Quant à l'empereur, il différa l'expédition qu'il voulait faire en Bretagne, jusqu'au commencement de l'automne, à cause de la famine qui était encore dans toute sa force. Mais vers cette époque, il rassembla des troupes de tous côtés, et se dirigea sur Rennes, cité qui touche aux frontières de Bretagne. Là, il divisa son armée en trois corps, en confia deux à ses fils Pépin et Louis, et, se réservant le troisième, il pénétra dans la Bretagne qu'il ravagea tout entière, par le fer et le feu. Soixante jours et plus furent employés à cette expédition. Après avoir reçu les otages qu'il exigea de cette perfide nation, il se rendit, le 15 des calendes de décembre, dans la cité de Rouen, où, d'après ses ordres, l'impératrice devait l'attendre. Il avait également prescrit aux ambassadeurs de l'empereur Michel de se trouver dans cette ville. Fortunat, patriarche de Venise, vint avec eux se présenter de nouveau devant lui. Les ambassadeurs grecs donnèrent leurs lettres et leurs présents, et exposèrent qu'ils avaient été envoyés par leur maître pour confirmer la paix, mais ils ne parlèrent pas en faveur de Fortunat. Cependant, parmi les divers objets qu'ils avaient mission de traiter, ils mirent en avant le culte des images, et annoncèrent qu'ils allaient se rendre à Rome pour consulter à cet égard le chef du saint-siége. L'empereur, après les avoir entendus et congédiés avec sa réponse, les fit conduire jusqu'à Rome, suivant leur désir; et, ayant demandé à Fortunat le motif de sa fuite, il lui enjoignit également de se rendre à Rome pour y être interrogé par le souverain pontife; lui-même partit pour Aix-la-Chapelle, où il avait résolu de passer l'hiver. Comme il était dans

denecenti vocantur, et contermini Bulgaris Daciam Danubio adjacentem incolunt, qui et ipsi adventare nuntiabantur, illico venire permisit. Qui cum de Bulgarorum iniqua infestatione quererentur (1), et contra eos auxilium sibi ferri deposcerent, domum ire, atque iterum ad tempus Bulgarorum legatis constitutum redire jussi sunt. Suppone apud Spoletum, sicut dictum erat, defuncto, eundem ducatum Adalhardus comes palatii, qui junior vocabatur, accepit, qui cum vix quinque menses eodem honore potiretur, correptus febre decessit. Cui cum Moringus Brixiæ comes successor esset electus, nuntio honoris sibi deputati accepto, decubuit, et paucis interpositis diebus vitam finivit. Æblus et Asinarius comites cum copiis Wasconum ad Pampilonem missi, cum peracto jam sibi injuncto negotio reverterentur, in ipso Pyrinæi jugo perfidia montanorum in insidias deducti ac circumventi, capti sunt, et copiæ quas secum habuere, pene usque ad internecionem deletæ : et Æblus quidem (2) Cordubam missus, Asinarius vero misericordia eorum qui eum ceperant, quasi qui consanguineus eorum esset, domum redire permissus est. Hlotharius vero juxta patris mandatum Romam profectus, ab Eugenio pontifice honorifice suscipitur. Qui cum injuncta sibi patefaceret, statum populi Romani jamdudum quorumdam præsulum perversitate depravatum, memorati pontificis benevola assensione ita correxit, ut omnes qui rerum suarum

---

(1) D. Bouq. cum Nuenario comite : *a Bulgaris inique infestari se quererentur.*

(2) Ex his vocibus *Æblus quidem* usque ad voces *vicinos suos incendiis et direptionibus*, in anno sequenti, codex Vindobon. 654 deficit.

cette ville, et qu'il y célébrait les fêtes de Noël, on vint lui annoncer que les députés du roi des Bulgares étaient en Bavière. Il envoya à leur rencontre, en leur enjoignant d'attendre dans ce pays le moment où il jugerait convenable de les recevoir; et, dans le même temps, ayant appris que les Abodrites, appelés vulgairement Prédénécentins, qui, limitrophes des Bulgares, habitent la Dacie, voisine du Danube, lui envoyaient une ambassade, il permit à leurs députés de venir jusqu'à lui. Ceux-ci se plaignirent des Bulgares et demandèrent à être protégés contre leurs injustes incursions. L'empereur leur enjoignit de retourner dans leur pays, et de revenir à l'époque qu'il avait fixée pour la réception des ambassadeurs bulgares. Suppon, duc de Spolète, étant mort comme nous l'avons dit plus haut, ce fut Adalhard le jeune, comte du palais, qui reçut ce duché; mais à peine était-il revêtu depuis cinq mois de cette dignité, qu'il fut saisi de la fièvre et mourut. De même Moring, comte de Brescia, qu'on lui donna pour successeur, n'eut pas plutôt reçu la nouvelle de son élection, qu'il se mit au lit et mourut quelques jours après. Les comtes Eble et Asinaire, envoyés à Pampelune avec une armée de Gascons, revenaient après avoir accompli la mission qui leur avait été confiée, lorsqu'au sommet des Pyrénées, étant tombés dans une embuscade que leur tendit la perfidie des montagnards, ils furent pris, et les troupes qu'ils commandaient presque entièrement détruites. Eble fut envoyé à Cordoue. Mais Asinaire, ayant trouvé merci auprès de ceux qui l'avaient fait prisonnier, à cause de quelques liens de parenté qui existaient entre eux, put revenir dans son pays. Lothaire, qui s'était rendu à Rome, conformément aux ordres de son père, fut honorablement

direptione graviter fuerant desolati, de receptione bonorum suorum, quæ per illius adventum Deo donante provenerat, magnifice sint consolati.

Hoc anno paucis ante solstitium æstivale diebus, in territorio Augustodunensi aëre in tempestatem subita mutatione converso, ingens fragmentum ex glacie simul cum grandine decidisse narratur, cujus longitudo quindecim, latitudo septem, crassitudo duos pedes habuisse dicitur.

DCCCXXV.

Sacro Paschali festo solemniter Aquisgrani celebrato, arridente etiam verna temperie (1), imperator venandi gratia Noviomagum profectus, legatos Bulgarorum circa medium maium Aquasgrani venire præcepit. Nam sic illo reverti statuit, habiturus ibi conventum, quem de Britannia regressus, eo se tempore ibidem habere velle (2) optimatibus indicaverat. Quo cum, peracta venatione, fuisset reversus, Bulgaricam legationem audivit; erat enim de terminis ac finibus inter Bulgaros ac Francos constituendis. Affuerunt in eodem conventu pene omnes Britanniæ primores, inter quos et Wihomarchus (3), qui perfidia sua et totam

(1) D. Bouq. et Nuen. comes : *a. jam verno tempore.*
(2) Iidem : *habiturum.*
(3) All. *Wiomarcus*, *Wihomarcus.*

reçu par le pape Eugène. Après lui avoir communiqué ses instructions, il prit, avec le bienveillant assentiment de ce pape, des mesures si sages pour réformer le gouvernement du peuple romain, gravement altéré par la mauvaise administration de certains prélats, que tous ceux qui avaient eu à regretter le pillage de leurs biens furent amplement dédommagés par les restitutions que leur procura, avec la grâce de Dieu, l'arrivée de ce prince à Rome (1).

On raconte que cette année un orage ayant éclaté dans le territoire d'Autun, peu de jours avant le solstice d'été, à la suite d'un changement subit de température, il tomba de la grêle et en même temps un énorme morceau de glace. Il avait, dit-on, quinze pieds de longueur, sept de largeur, et deux d'épaisseur.

825.

Après avoir solennellement célébré à Aix-la-Chapelle la sainte fête de Pâques, l'empereur partit pour aller chasser à Nimègue, en prescrivant aux députés des Bulgares de se trouver à Aix vers le milieu de mai. Son intention était en effet de se rendre alors dans cette ville pour y tenir l'assemblée qu'il avait annoncée aux grands de l'empire, et indiquée, à son retour de Bretagne, dans ce lieu et pour cette époque. La chasse terminée, il revint donc à Aix-la-Chapelle, où il donna audience aux ambassadeurs bulgares, dont la mission était de fixer la délimitation des frontières entre leur territoire et celui des Francs. Presque tous les grands de la Bretagne assistèrent à cette

(1) Voyez dans Eckhart, II, 189, le texte de la constitution, en neuf articles, publiée par Lothaire à l'occasion de cette réforme.

Britanniam conturbaverat, et obstinatione stultissima ad memoratam expeditionem illo faciendam imperatoris animum provocaverat, tandem saniori usus consilio, ad fidem imperatoris, ut ipse dicebat, venire non dubitavit. Cui cum imperator et ignosceret, et muneribus donatum una cum cæteris gentis suæ primoribus domum remeare permitteret, promissam fidem, ut prius consueverat, gentilitia perfidia commutavit, ac vicinos suos incendiis et direptionibus in quantum potuit infestare non cessans, donec ab hominibus Lantberti comitis in domo propria circumventus atque interfectus est. Imperator vero, audita Bulgarorum legatione, per eosdem qui ad eum missi fuerant legatos regi eorum missis litteris, prout videbatur respondit, dimissoque conventu, in Vogesum ad Rumerici montem (1) venandi gratia profectus, filium suum Hlotharium ex Italia regressum ibique ad se venientem suscepit, ac peracta venatione Aquasgrani rediens, generalem populi sui conventum more solemni mense augusto habuit. In quo conventu inter cæteras legationes, quæ de diversis partibus venerunt, etiam et filiorum Godofridi de Nortmannia legatos audivit, ac pacem, quam iidem sibi dari petebant, cum eis in marca eorum mense octobrio confirmari jussit; completisque omnibus negotiis, quæ ad illius conventus rationem pertinere videbantur, Noviomagum cum filio majore secessit, minorem vero filium suum Hludowicum in Bajoariam direxit. Ipse autem, autumnali ve-

(1) D. Bouq. cum Nuenar. comit. *Rumerici arcem*. Freherus : *Rumericum*.

assemblée, et parmi eux Wihomarch, dont la perfidie avait semé tant de troubles en Bretagne, et qui, par son obstination insensée, avait provoqué la colère de l'empereur et attiré sur ce pays les dangers de l'expédition dont nous avons parlé plus haut. Mais prenant enfin un parti plus sage, il n'avait pas hésité, comme il le disait lui-même, à venir se remettre à la merci de l'empereur. Ce prince lui pardonna, le gratifia même de divers présents, et lui permit de retourner dans son pays avec les autres chefs de sa nation; mais, revenant bientôt à ses anciennes habitudes, Wihomarch ne tarda pas à rompre la foi promise pour retomber dans la perfidie ordinaire à sa race; et il ne cessa plus de faire tout le mal possible à ses voisins par le pillage et l'incendie, jusqu'à ce qu'il eût été cerné et tué dans sa propre maison par les hommes du comte Lambert. Cependant l'empereur, après avoir entendu les ambassadeurs des Bulgares, et leur avoir répondu comme il convenait, chargea ces mêmes ambassadeurs, qui avaient été envoyés vers lui, de remettre une lettre à leur roi; puis, congédiant l'assemblée, il se rendit au château de Remiremont, dans les Vosges, pour y chasser, et ce fut là qu'il reçut son fils Lothaire, qui, revenant d'Italie, s'était rendu auprès de lui. La chasse terminée, il revint à Aix-la-Chapelle, où il tint au mois d'août, suivant l'usage habituel, l'assemblée générale de la nation. Parmi les ambassadeurs qui se rendirent de divers pays à cette assemblée, il donna audience à ceux des Nortmands qu'envoyaient vers lui les fils de Godefrid, et fit ratifier au mois d'octobre, sur la marche même de leur territoire, la paix qu'ils lui demandaient. Après avoir terminé toutes les affaires dont l'assemblée avait à s'occuper, il se rendit à Nimègue avec son fils aîné,

natione completa, circa hiemis initium Aquasgrani reversus est.

In territorio Tullensi juxta Commerciacum villam puella quædam annorum circiter XII post sacram communionem, quam in Pascha de sacerdotis manu christiano more susceperat (1), primo pane, deinde aliis omnibus cibis et potibus abstinendo, in tantum jejunasse perhibetur, ut nulla penitus corporis alimenta percipiens, sine omni victus desiderio integrum triennium compleverit. Cœpit autem jejunare anno incarnationis Dominicæ DCCCXXIII, sicut in ipsius anni descriptione superius annotatum est, et hoc anno, id est DCCCXXV, circa novembris mensis initium peracto jejunio escam sumere ac more cæterorum mortalium manducando vivere cœpit.

DCCCXXVI.

Cum regi Bulgarorum legati sui quid egerint renuntiassent, iterum eum quem primo miserat ad imperatorem cum litteris remisit, rogans ut sine morarum interpositione terminorum definitio fieret, vel si hoc non placeret, suos quisque terminos sine pacis fœdere tueretur. Cui imperator, quia fama erat Bulgarorum regem a suo quodam optimate aut regno pulsum aut interfectum, respondere distulit; illoque expectare

(1) Ita habet D. Bouq. — Pertz, cum cod. Arman. *de s. m. sumendo perceperat.*

envoya en Bavière Louis, le plus jeune de ses fils, puis, après les chasses d'automne, il revint lui-même à Aix-la-Chapelle vers le commencement de l'hiver.

On assure que dans le territoire de Toul, près du village de Commercy, une jeune fille d'une douzaine d'années, après avoir reçu, le jour de Pâques, la sainte communion de la main d'un prêtre, suivant l'usage des chrétiens, s'abstint d'abord de pain, puis de toute autre nourriture et de toute boisson, et prolongea son jeûne pendant si longtemps, qu'il y avait alors trois ans accomplis qu'elle vivait sans prendre aucun aliment pour son corps, et sans éprouver même aucun désir de manger. En effet, elle avait commencé son jeûne l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 823, comme nous l'avons marqué plus haut dans l'histoire de cette année, et ce ne fut que dans les premiers jours de novembre de la présente année 825, que, mettant fin à son abstinence, elle recommença à prendre de la nourriture et à manger pour vivre comme le reste des mortels.

826.

Lorsque les ambassadeurs bulgares eurent rendu compte à leur roi de ce qu'ils avaient fait, ce prince renvoya vers l'empereur un de ceux qu'il lui avait déjà députés, avec une lettre par laquelle il demandait que l'on fixât sans retard la démarcation des frontières, et que, si l'empereur n'était pas d'avis de le faire, chacun pût au moins garder le territoire qu'il avait quoiqu'il n'y eût pas encore de traité de paix. Mais comme le bruit se répandit alors que le roi des Bulgares avait été ou détrôné ou tué par un des grands de cette nation, l'empereur différa sa réponse. Il ordonna au député d'attendre, et envoya en Carinthie

jusso, propter famæ certitudinem comperiendam, Bertricum palatii comitem ad Baldricum et Gerholdum comites et Avarici limitis custodes in Carantanorum provinciam misit, qui cum reversus nihil certi super his quæ fama vulgaverat reportasset, imperator legatum ad se evocatum sine litteris remeare fecit. Interea Pippinus rex, filius imperatoris, ut jussus erat, cum suis optimatibus et Hispanici limitis custodibus circa kalendas februarias Aquasgrani, nam ibi tunc imperator hiemaverat, venit, cum quibus cum de tuendis contra Saracenos occidentalium partium finibus esset tractatum atque dispositum (1), Pippinus in Aquitaniam regressus, æstatem in deputato sibi loco transegit (2). Imperator vero medio mense maio Aquisgrani egressus, circa kalendas junii ad Ingelheim venit, habitoque ibi conventu non modico, multas et ex diversis terrarum partibus missas legationes audivit et absolvit. Inter quas præcipua cæterisque præeminens erat legatio sanctæ sedis apostolicæ, Romanæ videlicet Ecclesiæ (3), qua fungebantur Leo Centumcellensis episcopus, et Theophylactus nomenclator, et de partibus transmarinis Dominicus abbas de monte Oliveti; legati quoque filiorum Godofridi, regis Danorum, pacis ac fœderis causa directi, et de Sclavorum regionibus quidam Abodritorum primores (4) Ceadragum ducem suum accusantes. Accusabatur et Tunglo, unus de Soraborum primoribus, quod et ipse dicto au-

---

(1) D. Bouq. cum Nuenar. comite : *t. et conclusum.*

(2) Iidem : *regressus ibidem totam sequentem æstatem transegit.*

(3) Iidem : *legatio Romani pontificis.*

(4) Iidem · *Abodritorum principes.*

Bétric, comte du palais, pour aller s'informer auprès des comtes Baldric et Gerholt, gardiens de la frontière des Avares, si le fait était exact. Celui-ci étant revenu sans pouvoir donner aucune certitude sur le bruit en question, l'empereur fit venir le député et le congédia sans lui remettre aucune lettre. Cependant, vers les calendes de février, conformément aux ordres qu'il avait reçus, Pépin vint avec les grands et les gardiens de la frontière d'Espagne retrouver son père à Aix-la-Chapelle, où ce prince avait fixé sa résidence d'hiver. Après qu'on eut discuté et arrêté les mesures à prendre pour protéger contre les Sarrasins les frontières occidentales de l'empire, Pépin retourna en Aquitaine et y passa tout l'été suivant. Quant à l'empereur, parti d'Aix-la-Chapelle au milieu de mai, il était à Ingelheim vers les calendes de juin. Il y tint une assemblée de la nation qui fut assez nombreuse, et dans laquelle il entendit et congédia plusieurs ambassades qui lui furent envoyées de diverses parties du monde. La principale, celle que l'on distingua entre toutes les autres, fut l'ambassade du pape, qui se composait de Léon, évêque de Civita-Vecchia, du nomenclateur Théophylacte, et de Dominique, abbé du mont des Oliviers, dans les régions d'outre-mer. Il reçut encore les députés envoyés par les fils de Godefrid, roi des Danois, pour lui demander un traité de paix et d'alliance, et quelques chefs abodrites venus du pays des Sorabes pour accuser leur duc Céadrag. Une accusation de désobéissance fut aussi portée contre Tunglo, l'un des chefs des Sorabes. On signifia aux deux accusés que, s'ils manquaient de comparaître vers le milieu d'octobre à l'assemblée tenue par l'empereur, on leur infligerait le châtiment dû à leur mauvaise foi. Plusieurs chefs bretons, amenés par les gardes des fron-

diens non esset. Quorum utrique denunciatum est, quod si medio octobrio ad imperatoris generalem conventum venire distulisset, condignas perfidiæ suæ poenas esse daturum. Venerunt et ex Brittonum primoribus quos illius limitis custodes adducere voluerunt. Eodem tempore Harioldus cum uxore et magna Danorum multitudine veniens, Mogontiaci apud Sanctum Albanum cum his quos secum adduxit baptisatus est, multisque muneribus ab imperatore donatus, per Frisiam, qua venerat via, reversus est. In qua provincia unus comitatus, qui Hriustri vocatur, eidem datus est, ut in eum se cum rebus suis, si necessitas exigeret, recipere potuisset (1). Baldricus vero et Gerholdus, comites ac Pannonici limitis præfecti, in eodem conventu affuerunt, et adhuc de motu Bulgarorum adversum nos nihil se sentire posse testati sunt. Venit cum Baldrico presbyter quidam de Venetia, nomine Georgius, qui se organum facere posse asserebat (2); quem imperator Aquasgrani cum Thancolfo (3) sacellario misit, et, ut ei omnia ad id instrumentum efficiendum necessaria præberentur, imperavit. Condictoque ac pronunciato ad medium octobrium generali conventu, cæteris omnibus more solemni absolutis, ipse trans Hrenum ad villam, quæ Salz (4) vocatur, cum suo comitatu profectus est. Ibi ad eum legati Neapolitanorum venerunt,

---

(1) Hic Freherus habet : *Veritus autem piissimus imperator, ne ob tale factum negaretur ei habitatio naturalis, dedit ei quemdam comitatum in Frisia, cujus vocabulum est Ruistri.*

(2) Hic Freherus quædam interpolat ex vita Hludowici pii, capit. 40, desumpta.

(3) All. *Tancolfo*, *Thamcolfo*, *Tanculfo*.

(4) All. *Salz*, *Satz*, *Sels*.

tières parurent aussi à cette assemblée. Dans le même temps Hériold, s'y étant rendu avec sa femme et un grand nombre de Danois, fut baptisé à Mayence dans l'église de Saint-Alban (1), ainsi que tous ses compagnons, et après avoir été comblé de présents par l'empereur, il s'en retourna par la Frise qu'il avait déjà traversée en venant. On lui donna dans cette province le comté de Rustringen (2), afin qu'en cas de nécessité il pût s'y réfugier avec toutes ses richesses. Les comtes Baldric et Gerholt, préfets des frontières de Pannonie, se trouvèrent aussi à cette assemblée, et déclarèrent qu'ils n'avaient encore rien pu savoir du mouvement des Bulgares contre nous. Avec Baldric vint un prêtre de Venise nommé Georges, qui se disait en état de fabriquer un orgue. L'empereur l'envoya à Aix-la-Chapelle avec le sacristain Tancolf, et ordonna de lui fournir tout ce qui était nécessaire pour la fabrication de cet instrument (3). Après avoir clos la session, et indiqué pour le milieu d'octobre la prochaine assemblée générale, lorsque toutes les affaires eurent été terminées comme à l'ordinaire, l'empereur se rendit avec toute sa cour dans son domaine de Salz au delà du Rhin. Ce fut là qu'il donna audience aux députés des Napolitains, qui s'en retournèrent aussitôt après avoir reçu sa réponse. Ce fut encore là qu'il reçut la nouvelle de la fuite et de la

---

(1) Voyez sur le baptême d'Hériold les détails donnés par Ermoldus Nigellus, liv. IV, v. 290 et suiv. Louis présenta Hériold au baptême; l'impératrice Judith y présenta la reine sa femme.

(2) Rustringen, sur la rive gauche du Weser, près de son embouchure (Frise orientale).

(3) Georges, en récompense de son œuvre, fut nommé abbé du monastère de Saint-Sauve, près Valenciennes. Voyez ci-après (tom. II) le liv. IV de la translation de saint Pierre et saint Marcellin.

atque inde, accepto responso, ad sua regressi sunt: ibi ad ejus notitiam perlatum est de fuga ac perfidia Aizonis, quomodo fraudulenter Ausonam ingressus, et a populo illo quem dolo deceperat receptus, Rotam (1) civitatem destruxit, castella ejusdem regionis quæ firmiora videbantur communivit, missoque ad Abdirachman regem Saracenorum fratre suo, auxilium quod petebat jussu ejusdem regis (2) contra nostros accepit. Sed imperator licet hujus rei nuntium graviter ferret, nihil tamen inconsulte gerendum judicans, consiliariorum suorum adventum statuit opperiri, transactaque autumnali venatione, circa kalendas octob. per Mœnum fluvium usque ad Franconofurd secunda aqua navigavit. Inde ad Ingelheim medio octobrio veniens, generalem ibi, ut condictum erat, populi sui conventum habuit, in quo et Ceadragum Abodritorum ducem, necnon et Tunglonem, qui apud eum perfidiæ accusabantur, audivit : et Tunglonem quidem, accepto ab eo filio ejus obside, domum redire permisit, Ceadragum vero, cæteris Abodritis dimissis, secum retinuit, missisque ad populum Abodritorum legatis, si eum sibi vulgus regnare vellet, perquirere jussit; ipse autem Aquasgrani, ubi hiemare constituerat, profectus est. Cumque legati, quos ad Abodritos miserat, reversi nuntiassent, variam gentis illius super rege suo recipiendo sententiam, meliores tamen ac præstantiores quosque de illius receptione concordare, acceptis ab eo quos imperaverat obsidibus,

---

(1) Nuenar. comes et Freher. cum codd. Reg. Par. 5924 et Trevir. *totam civitatem*. D. Bouq. ex vit. Hludowici : *Rodam civitatem*.

(2) *Jussu ejusdem regis* deest ap. Nuenar. comit. et D. Bouq.

perfidie d'Aizon. Il apprit comment cet homme s'étant frauduleusement introduit dans la ville d'Ossona (1), et ayant été accueilli par le peuple qu'il avait trompé, était ensuite parvenu à détruire la cité de Roses (2), avait fortifié les châteaux de la contrée qui lui paraissaient les meilleurs, député son frère vers Abdalrahman, roi des Sarrasins, et reçu par ordre de ce prince les secours qu'il demandait contre nous. L'empereur fut vivement affligé de cette nouvelle; néanmoins, jugeant qu'il ne fallait rien faire inconsidérément, il résolut d'attendre l'arrivée de ses conseillers. Après avoir terminé les chasses d'automne, il s'embarqua sur le Mein le jour des calendes d'octobre, et descendit ce fleuve jusqu'à Francfort. Il se rendit ensuite à Ingelheim vers le milieu du même mois, et tint dans cette ville l'assemblée générale de la nation ainsi qu'elle avait été fixée. Il y entendit Céadrag, duc des Abodrites, et Tunglon, qui avaient été accusés de trahison auprès de lui. Il permit à Tunglon, qui donna son fils en otage, de retourner dans son pays; quant à Céadrag, il le retint avec lui, congédia les autres chefs des Abodrites, et envoya dans leur pays des commissaires chargés de s'informer si la masse de la nation voulait avoir Céadrag pour roi. Lui-même partit alors pour Aix-la-Chapelle où il avait résolu de passer l'hiver. Les commissaires qu'il avait envoyés chez les Abodrites étant venus lui rapporter que les avis du peuple étaient partagés sur la question de reprendre leur roi, mais que cependant les plus consi-

(1) Vich de Ossona, en Catalogne, sur la Ter, à 15 lieues N. E. de Barcelone. Cette ville est construite sur l'emplacement de l'ancienne *Ausa*.

(2) Roses ou Rosas, dans la même province, à 8 lieues N. E. de Gironne.

in regnum suum eum fecit restitui. Dum hæc aguntur, Hildoinus, abbas monasterii sancti Dionysii martyris, Romam mittens, annuente precibus ejus Eugenio sanctæ sedis apostolicæ tunc præsule, ossa beatissimi martyris Christi Sebastiani accepit, et ea apud Suessonam civitatem in basilica sancti Medardi collocavit, ubi dum adhuc inhumata in loculo, in quo allata fuerant, juxta tumulum sancti Medardi jacerent, tanta signorum ac prodigiorum multitudo claruit, tanta virtutum vis in omni genere sanitatum per divinam gratiam in nomine ejusdem beatissimi martyris enituit, ut a nullo mortalium eorundem miraculorum aut numerus comprehendi aut varietas verbis valeat enuntiari; quorum quædam tanti stuporis esse narrantur, ut humanæ imbecillitatis fidem excederent, nisi certum esset Dominum nostrum Jesum Christum, pro quo idem beatissimus martyr passus esse dinoscitur, omnia quæ vult facere posse per divinam potentiam, in qua illi omnis creatura in cœlo et in terra subjecta est (1).

DCCCXXVII.

Imperator Helisachar presbyterum et abbatem et cum eo Hildibrandum atque Donatum comites ad motus Hispanicæ marcæ componendos misit. Ante quo-

(1) Hic Freherus de Hildoino abbate plurima addit quæ in codd. Eginhardi non reperire est.

dérables, les principaux de la nation s'accordaient tous à le recevoir, il fit rétablir ce prince sur le trône après avoir exigé et reçu de lui des otages. Sur ces entrefaites, Hilduin, abbé du monastère de saint Denis martyr, ayant obtenu l'assentiment du pape Eugène qui gouvernait alors le saint-siége apostolique, envoya à Rome, et reçut les ossements du bienheureux martyr du Christ saint Sébastien, qu'il fit placer à Soissons dans la basilique de saint Médard. Tandis que ces précieuses reliques, encore renfermées dans la châsse qui avait servi à leur transport, étaient déposées auprès du tombeau de saint Médard, on vit paraître une si grande quantité de signes et de prodiges, la grâce divine se manifesta au nom du bienheureux martyr par tant de guérisons miraculeuses, qu'il n'est pas en la puissance d'un mortel de se faire une juste idée du nombre de ces miracles, ni d'en exprimer la variété par des paroles. Quelques-uns même de ces miracles qu'on nous raconte frappent d'une telle stupeur, que notre faible intelligence pourrait à peine y ajouter foi, si d'ailleurs nous n'étions certains que Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour qui le saint a souffert, peut accomplir tout ce qu'il veut en vertu de cette puissance divine à laquelle toute créature du ciel et de la terre est soumise.

827.

L'empereur envoya Hélisachar, prêtre et abbé, avec les comtes Hildebrand et Donat, pour apaiser les troubles qui s'étaient élevés sur la frontière d'Espagne. Avant leur arrivée, Aizon, soutenu par les Sarrasins, avait fait éprouver de nombreux échecs aux gardiens de la frontière, et les avait tellement fatigués par de continuelles

incursions que plusieurs s'étaient retirés, après avoir abandonné les châteaux qu'ils étaient chargés de défendre. Willemond, fils de Béra, et plusieurs autres entraînés comme lui par la légèreté et l'inconstance naturelle à leur nation, étaient même passés de son côté et réunis aux Sarrasins ils portaient chaque jour le pillage et l'incendie dans la Cerdagne et le Val (1). Tandis que, pour calmer et apaiser les esprits des Goths et des Espagnols, habitants de cette frontière, l'abbé Hélisachar, secondé par les autres commissaires impériaux, prenait, soit de lui-même, soit par le conseil de ses collègues, les plus sages mesures, et que dans le même temps Bernard, comte de Barcelone, résistait avec énergie à toutes les ruses d'Aizon, aux intrigues et à toutes les machinations frauduleuses de ceux qui avaient embrassé son parti, et qu'il parvenait à déjouer leurs audacieuses entreprises, on apprit qu'une armée envoyée au secours d'Aizon par le roi des Sarrasins Abdalrahman était arrivée à Saragosse. Aburmarvan (2), parent du roi, qui avait reçu le commandement de cette armée, se promettait sur la parole d'Aizon une victoire certaine. L'empereur envoya contre lui son fils Pépin, roi d'Aquitaine, avec une nombreuse armée de Francs, et enjoignit à ce prince de couvrir les frontières de son royaume. On y serait parvenu, si, par leurs lenteurs, les ducs qui commandaient l'armée des Francs

(1) Le Val, *Vallensis Pagus*; c'est la vallée si fertile qui commence à Terassa, à 6 lieues au nord de Barcelone, et qui s'étend, en suivant la rive orientale du Llobregat, sur une longueur d'une dixaine de lieues et cinq de large environ. Voyez Marca, *De Marca Hispanica*, col. 166. Cette opinion est celle de M. Pertz. Je la crois préférable à celle des savants qui pensent qu'il s'agit ici du Val Spir, *Vallis Aspera*.

(2) Obeyd-Allah, suivant M. Reinaud.

rundensium agris, villisque incensis, cunctis etiam quæ extra urbes invenerat direptis, cum incolumi exercitu Cæsaraugustam se prius reciperet, quam a nostro exercitu vel videri potuisset. Hujus cladis præsagia credita sunt visæ multoties in cœlo acies, et ille terribilis nocturnæ coruscationis in aere discursus. Imperator autem, duobus conventibus habitis, uno apud Niumagum (1) propter falsas Hohrici (2), filii Godofridi regis Danorum, pollicitationes, quibus se illo ad imperatoris præsentiam venturum promiserat, altero apud Compendium, in quo et annualia dona suscepit, et his qui ad marcam Hispanicam mittendi erant, quid vel qualiter agere deberent, imperavit, ipse inter Compendium et Carisiacum, cæteraque iis vicina palatia usque ad hiberni temporis initium conversatus est. Interea reges Danorum, filii videlicet Godofridi, Hariholdum de consortio regni ejicientes, Nordmannorùm finibus excedere compulerunt. Bulgari quoque Sclavos in Pannonia sedentes, misso per Dravum navali exercitu, ferro et igne vastaverunt, et expulsis eorum ducibus, Bulgaricos super eos rectores constituerunt. Eugenius papa mense augusto decessit, in cujus locum Valentinus diaconus a Romanis et electus et ordinatus, vix unum mensem in pontificatu complevit, quo defuncto, Gregorius presbyter tituli sancti Marci electus, sed non prius ordinatus est, quam legatus imperatoris Romam venit, et electionem populi qualis esset examinavit (3). Legati

(1) Al. *Niumagam*. D. Bouq. et Nuenar. com. *Noviomagom*. Cod. Vindobon. 990 : *Mogiogam*.

(2) All. *Horici*, *Honrici*.

(3) D. Bouq. cum Nuenar. com. *R. veniret et c. p. examinaret*.

n'avaient empêché leurs troupes de se trouver à temps sur la frontière. Ces retards furent si préjudiciables, qu'Aburmarvan, après avoir ravagé les campagnes de Barcelone et de Gironne, brûlé les villages et pillé tout ce qui se trouvait hors des villes, regagna Saragosse avec son armée saine et sauve, sans même que nos troupes eussent pu l'apercevoir. Ce désastre fut annoncé, dit-on, par divers présages : on vit plusieurs fois paraître dans le ciel comme des armées rangées en bataille, et des météores éclatants qui répandaient la terreur en traversant l'espace au milieu de la nuit. L'empereur tint deux assemblées, l'une à Nimègue à cause des trompeuses promesses d'Horic, fils de Godefrid, roi des Danois, qui s'était engagé à se présenter devant lui dans cette assemblée; l'autre à Compiègne, où il reçut les présents annuels, et prescrivit à ceux qu'il envoya dans la marche d'Espagne ce qu'ils avaient à faire et la conduite qu'ils auraient à suivre. Lui-même continua de séjourner soit à Compiègne, soit à Quierzy, ou dans les résidences voisines, jusqu'au commencement de l'hiver. Cependant les fils de Godefrid, rois des Danois, ne voulant plus admettre Hériold à partager le trône avec eux, s'efforcèrent de le chasser du territoire des Nortmands, et dans le même temps les Bulgares, ayant envoyé par la Drave une armée navale, portèrent le fer et le feu dans le pays des Slaves établis en Pannonie, chassèrent leurs ducs et leur imposèrent des chefs bulgares. Le pape Eugène mourut au mois d'août (1). Le diacre Valentin, qui fut élu à sa place par le peuple romain et consacré, occupa à peine pendant un mois le trône pontifical. On lui donna pour successeur Grégoire,

(1) Le 27 août, suivant Fleury.

Michaelis imperatoris de Constantinopoli ad imperatorem quasi propter fœdus confirmandum missi, septembrio mense Compendium venerunt, quos ille ibi (1) benigne receptos ibi et audivit et absolvit (2). Corpora beatissimorum martyrum Marcellini et Petri de Roma sublata, et octobrio mense in Franciam translata, et ibi multis signis atque virtutibus clarificata sunt.

DCCCXXVIII.

Conventus Aquisgrani mense febr. factus est, in quo cum de multis aliis causis, tum præcipue de iis, quæ in marca Hispanica contigerunt, ratio habita, et legati qui exercitui præerant culpabiles inventi, et juxta merita sua honorum amissione multati sunt. Similiter et Baldericus, dux Forojuliensis, cum propter ejus ignaviam Bulgarorum exercitus terminos (3) Pannoniæ superioris impune vastasset, honoribus quos habebat privatus, et marca, quam solus tenebat (4), inter quatuor comites divisa est. Halitgarius Cameracensis episcopus et Ansfridus abbas monasterii Nonantulæ Constantinopolim missi, et a Michaele imperatore, sicut ipsi inde reversi retulerunt (5), ho-

(1) Nuenar. com. et D. Bouq. *quos imperator benigne.*

(2) Hic quædam adhuc interpolat Freherus ex vita Hludowici capit. 41.

(3) D. Bouq. cum Nuenar. comit. *Bulgari fines Pannoniæ.*

(4) *Quam s. t.* deest apud eosdem.

(5) *Sicut..... retulerunt* deest ap. eosdem.

prêtre du titre de Saint-Marc; mais celui-ci ne fut consacré qu'après qu'un commissaire de l'empereur venu à Rome eut examiné l'élection du peuple. Les ambassadeurs de Michel, empereur de Constantinople, envoyés comme pour resserrer l'alliance entre les deux peuples, arrivèrent à Compiègne vers le mois de septembre. L'empereur, après leur avoir fait un bon accueil, leur donna audience et les congédia. Les corps des très-saints martyrs Marcellin et Pierre, enlevés à Rome, furent transférés en France au mois d'octobre, et illustrés par un grand nombre de signes et de prodiges (1).

828.

Il y eut au mois de février une assemblée à Aix-la-Chapelle. On y traita beaucoup d'affaires et principalement celles qui regardaient la marche d'Espagne. Les officiers impériaux qui commandaient l'armée dans ce pays, ayant été trouvés coupables, furent punis ainsi qu'ils l'avaient mérité par la privation de leurs honneurs. Baldric, duc de Frioul, qui par sa lâcheté avait permis aux Bulgares de ravager impunément les terres de la Pannonie supérieure, fut également déposé de ses fonctions, et la garde de cette frontière, confiée jusqu'alors à lui seul, fut partagée entre quatre comtes. Haligair, évêque de Cambrai, et Ansfrid, abbé du monastère de Nonantola, furent envoyés à Constantinople, où ils reçurent de l'empereur Michel, suivant ce qu'ils rapportèrent à leur retour, l'accueil le plus honorable. L'empereur se rendit dans sa terre d'Ingelheim au mois

(1) Voyez ci-après, tom. II, l'histoire de cette translation par Eginhard.

norifice suscepti sunt. Imperator junio mense ad Ingelheim villam venit, ibique per aliquot dies placitum habuit, in quo, cum de filiis suis Hlothario et Pippino cum exercitu ad marcam Hispanicam mittendis consilium inisset, et id quomodo fieret ordinasset, missos etiam Romani pontificis, Quirinum primicerium ac Theophylactum nomenclatorem, qui ad eum illo venerant, audita eorum legatione dimisisset, ad villam Franconofurt profectus est, ibique aliquandiu moratus, Wormatiam venit, atque inde Theodonisvillam perrexit; de quo loco Hlotharium filium suum cum magnis Francorum copiis ad Hispanicam marcam direxit. Qui cum Lugdunum venisset, consedit, nuntium opperiens, qui se de Sarracenorum adventu faceret certiorem; in qua expectatione cum Pippino fratre conloquitur, et comperto, quod Sarraceni ad marcam venire aut timerent aut nollent, redeunte in Aquitaniam fratre, ipse ad patrem Aquasgrani revertitur.

Interea cum in confinibus Nordmannorum tam de fœdere inter illos et Francos confirmando, quam de Harioldi rebus tractandum esset, et ad hoc pene totius Saxoniæ comites simul cum marchionibus illo convenissent, Harioldus, rerum gerendarum nimis cupidus, condictam et per obsides firmatam pacem, incensis ac direptis aliquot Nordmannorum villulis, irrupit. Quod audientes filii Godofridi, contractis subito copiis, ad marcam veniunt, et nostros in ripa Egidoræ fluminis sedentes ac nihil tale opinantes transito flumine adorti, castris exuunt (1), eisque in fugam actis cuncta diri-

(1) Cod. Vindobon. 654 *castris exciunt*. Cod. Hannov. *castra exeunt*.

e juin, et y tint un conseil pendant quelques jours. e fut là qu'il prit la décision d'envoyer ses deux fils, épin et Lothaire, avec une armée dans la marche d'Esagne, et qu'il leur prescrivit ce qu'ils avaient à faire. Il :çut ensuite le primicier Quirinus et le nomenclateur 'héophylacte, ambassadeurs qui lui étaient envoyés par : pape, et les ayant congédiés, il partit pour Francfort. près avoir séjourné quelque temps dans cette terre, il : rendit à Worms et de là à Thionville, d'où il fit partir our la marche d'Espagne son fils Lothaire, avec une ombreuse armée composée de Francs. Lothaire, arivé à Lyon, s'y arrêta pour attendre des nouvelles et avoir à quoi s'en tenir sur l'approche des Sarrasins. Il ut pendant ce temps-là une entrevue avec son frère 'épin, et lorsqu'on eut appris que les Sarrasins n'osaient as ou ne voulaient pas s'approcher de la marche, il reourna auprès de son père à Aix-la-Chapelle, tandis que 'épin revenait en Aquitaine.

Cependant comme on allait s'occuper dans les terres les Nortmands de renouveler l'alliance entre ces peuples t les Francs, et en même temps de statuer sur les intéêts d'Hériold, et que déjà les comtes de presque toute la axe s'étaient réunis à cet effet aux gardiens des marches, Hériold, trop pressé d'agir, rompit la paix qu'on avait onclue et garantie par des otages, en portant le pillage t l'incendie dans quelques villages nortmands. A cette ouvelle, les fils de Godefrid rassemblent des troupes à a hâte, s'avancent dans la marche, et, traversant l'Eider, ttaquent à l'improviste les nôtres campés sur les rives de e fleuve, les chassent de leurs retranchements, les mettent en fuite, livrent tout au pillage, et se retirent dans leur camp avec toutes leurs troupes. Après quoi,

piunt, ac se cum omnibus copiis suis in sua castra recipiunt; deinde inito consilio, ut ultionem hujus facti prævenirent, missa legatione ad imperatorem, quam inviti et quanta necessitate coacti id fecerint exposuerunt, se tamen ad satisfactionem esse paratos, et hoc in imperatoris esse arbitrio, qualiter ita fieret emendatum, ut de reliquo inter partes pax firma maneret.

Bonifacius comes, cui tutela Corsicæ insulæ tunc erat commissa, assumpto secum fratre Berchario (1), nec non et aliis quibusdam comitibus de Tuscia, Corsicam atque Sardiniam parva classe circumvectus, cum nullum in mari piratam invenisset, in Africam trajecit, et inter Uticam et Carthaginem egressus, innumeram incolarum multitudinem subito congregatam offendit, cum qua et prælium conseruit, et quinquies vel eo amplius fusam fugatamque profligavit, magnaque Afrorum multitudine prostrata, aliquantis etiam sociorum suorum per temeritatem amissis, in naves suas se recepit, atque hoc facto, ingentem Afris timorem incussit.

Luna kalendis julii (2) primo diluculo in occasu suo defecit; similiter et VIII kalendas januarii, id est in Natale Domini, media nocte obscurata est. Imperator circa missam (3) S. Martini Aquasgrani ad hiemandum venit, ibique positus totum hiberni temporis spatium in diversis conventibus ob necessaria regni negotia congregatis impendit.

---

(1) All. *Berethario*, *Berchario*, *Bernhario*, *Bernhardo*.

(2) D. Bouq. cum Nuenar. comit. *Junii.*

(3) Iidem : *solemnitatem S. M.*

avisant au moyen de détourner la vengeance que ce fait devait attirer sur eux, ils envoyèrent à l'empereur une ambassade chargée de lui exposer qu'ils n'avaient agi ainsi que malgré eux, et parce que la nécessité les y forçait; qu'au reste ils étaient prêts à donner satisfaction, et qu'ils s'en remettaient à la décision de l'empereur pour les réparations qu'on exigerait d'eux, afin que d'ailleurs la paix demeurât stable entre les deux peuples.

Le comte Boniface, qui avait alors la garde de l'île de Corse, prit avec lui son frère Berchaire et quelques autres comtes de la Toscane, pour faire avec une petite flotte le tour de la Corse et de la Sardaigne. N'ayant pas trouvé de pirates en mer, il passa en Afrique, débarqua entre Utique et Carthage, et se trouva en présence d'une innombrable multitude d'indigènes qui s'étaient rassemblés tout à coup. On en vint aux mains; dans plus de cinq combats il les défit et les mit en fuite, et après en avoir fait un grand carnage, il regagna ses vaisseaux, n'ayant perdu que quelques-uns des siens, victimes de leur témérité. Cette expédition répandit parmi les Africains une grande terreur.

Le jour des calendes de juillet, de grand matin, la lune s'éclipsa au moment de son coucher (1), et il y eut encore une éclipse de lune au milieu de la nuit le 8 des calendes de janvier, c'est-à-dire le jour de Noël. Vers la Saint-Martin, l'empereur se rendit à Aix-la-Chapelle pour y passer l'hiver, et employa toute cette saison à régler les affaires urgentes du royaume dans plusieurs assemblées convoquées à cet effet.

---

(1) La leçon de l'édition *princeps*, reproduite par D. Bouquet, *kalendas Junii*, est mauvaise. L'éclipse eut lieu, non le 1er juin, mais

829.

près l'hiver, pendant le jeûne de la quadragésime, peu
ɔurs avant la fête de Pâques, on ressentit dans la nuit
ɪ un tremblement de terre; et il s'éleva un vent si vio-
que la toiture non-seulement des maisons les moins so-
ı, mais même de la basilique de la sainte mère de Dieu,
l'on appelle la Chapelle, et qui était couverte de
les de plomb, fut en grande partie détruite. L'empe-
, que diverses affaires avaient retenu à Aix jusqu'aux
ndes de juillet, résolut enfin de quitter cette ville dans
ois d'août avec sa cour, pour se rendre à Worms, où
it se tenir l'assemblée générale; mais il n'était pas
ɔre parti qu'on vint lui apprendre que les Nortmands
prêtaient à envahir la partie de la Saxe située au
de l'Elbe, et que l'armée qu'ils avaient réunie dans ce
s'approchait de nos frontières. Vivement ému par cette
velle, l'empereur envoya dans toutes les parties de ses
s, et ordonna à toute la nation des Francs de se
dre après lui dans la Saxe le plus promptement pos-
e, déclarant en même temps qu'il traverserait le Rhin
euss (1) vers le milieu de juillet. Mais il sut bientôt que
e prétendue invasion des Nortmands n'était qu'un vain
it, et il se rendit à Worms vers le milieu d'août comme
'avait d'abord résolu. L'assemblée générale fut donc
ue dans cette ville. Il y reçut les présents annuels qui lui

ᵉʳ juillet à trois heures un quart du matin. Elle fut totale. La se-
le éclipse, qui ne fut que partielle, eut lieu le 25 décembre à deux
res du matin. Il y eut encore cette année une éclipse de lune et
éclipse de soleil. Voyez les Tables de Pingré.

) Neuss, sur l'Erf, près de son confluent avec le Rhin, à 2 lieues
de Dusseldorf (grand-duché du Bas-Rhin, Prusse).

que absolvit. Hlotharium quoque filium suum, finito illo conventu, in Italiam direxit (1), ac Bernhardum, comitem Barcinonæ, qui eatenus in marca Hispaniæ præsidebat, camerarium (2) in palatio suo constituit. Aliis etiam causis, quæ ad illius placiti completionem pertinere videbantur, congruo modo dispositis atque completis, populoque ad sua ire dimisso, ipse ad autumnalis venationis exercitium ad Franconofurt (3) villam profectus est. Qua transacta, ad hiemandum Aquasgrani reversus est, ubi et missam sancti Martini ac festivitatem B. Andreæ apostoli (4), necnon et ipsum sacrosanctum dominicæ Nativitatis diem cum magna lætitia et exultatione celebravit.

---

(1) D. Bouq. cum. Nuenar. comite : *in Italiam misit.*

(2) Pertz, cum quatuor codd. *camararium.*

(3) All. *Franconouuardum*, *Franconouurd*, *Franconofurdum*, *Franconovurdum*, *Francofurdum.*

(4) Nuenar. comes et D. Bouq. *reversus ibidem sancti Martini atque beati Andreæ festivitatem.*

EXPLICIUNT ANNALES.

furent offerts suivant l'usage, et congédia, après leur avoir donné audience, diverses ambassades venues de Rome et de Bénévent, et même de contrées plus éloignées. La session terminée, il envoya en Italie son fils Lothaire, et nomma camérier du palais, Bernard, comte de Barcelone, qui jusqu'alors avait eu le commandement de la marche d'Espagne. Après avoir réglé et mené à fin toutes les autres affaires qui avaient dû être traitées dans cette assemblée (1), il permit à ceux qui y avaient assisté de se retirer chez eux, et lui-même se rendit dans sa terre de Francfort pour les chasses d'automne. Ces chasses terminées, il revint passer l'hiver à Aix-la-Chapelle, et ce fut là qu'il célébra avec pompe et au sein de l'allégresse la messe de la Saint-Martin, la fête de l'apôtre saint André, et le saint jour de la naissance du Seigneur (2).

---

(1) Ce fut dans cette assemblée que Louis-le-Débonnaire fit un nouveau partage de ses états, afin d'attribuer un royaume au fils qu'il avait eu de Judith (Charles-le-Chauve). On sait quels troubles s'élevèrent dans l'empire à la suite de ce nouveau partage.

(2) Éginhard assista pour la dernière fois à la célébration de cette fète dans le palais d'Aix-la-Chapelle, car au mois de mars de l'année suivante, après la révolte qui éclata à Compiègne, il demanda et obtint la permission de se retirer à Séliginstadt; ainsi les Annales d'Éginhard se terminent en même temps que sa vie politique. (Pertz, I, p. 218, n. 10.)

FIN DES ANNALES.

ÉCLAIRCISSEMENTS
ET OBSERVATIONS.

I. — *Croyances religieuses des peuples germains; l'Irmensäul.*

(*Vie de Charlemagne*, ch. VII, p. 23; *Annales*, ann. 772, p. 157.)

Les nations germaniques, c'est-à-dire les Saxons, les Goths, les Lombards, les Thuringiens, les Allemands, les Suèves, les Vandales et les Francs avaient trois dieux principaux : *Thor* était leur Jupiter; *Irminus, Arminius* ou *Ericus,* leur dieu Mars, auquel on substituait quelquefois *Vodan* ou *Odin,* qui était aussi leur Mercure; et enfin *Frea,* leur Vénus ou mère-dieu, dont les peuples septentrionaux ont fait une divinité masculine sous le nom de *Fricco*. Différents jours de la semaine ont été consacrés par les noms de ces grands dieux. Le jeudi (*dies Jovis*) est appelé *Thorstag* (1) dans les divers dialectes de l'Allemagne; le mardi (*dies Martis*), *Erichstag,* en certaines contrées; le mercredi (*dies Mercurii*), *Wöenstag,* dans la Basse-Germanie et la Saxe; et enfin le vendredi (*dies Veneris*), *Freytag.* Quant aux divinités de second ordre, elles étaient innombrables. Sans entrer à cet égard et sur les pratiques religieuses des peuples germains dans des détails qui ne peuvent trouver ici leur place, qu'il nous suffise de dire que les divinités des montagnes se nommaient *Alpen,* celles des eaux *Nixen,* et de renvoyer nos lecteurs aux ouvrages que nous indiquons à la fin de cette note, et surtout au savant traité de Grimm sur la Mythologie allemande.

Nous venons de dire avec Eckhart, *Comment.* I, 407, qu'Irminus ou Arminius était le dieu Mars des Germains; d'où l'on pourrait conclure que l'*Irmensäul,* ce monument détruit par Charlemagne en 772, était la colonne ou la statue (*Säule* en allemand, *Sule* en saxon, signifie colonne ou statue), symbole du dieu de la guerre chez les Saxons, ou bien encore le temple consacré à cette divinité. Mais cette opinion n'est pas admise généralement. M. Pertz, I, 151, note 51, pense avec d'autres savants, que ce symbole était spécialement consacré au culte d'Arminius (*Hermann* en allem.), ce chef germain vainqueur de Varus, et que le monument s'élevait dans le lieu même où le général romain périt avec ses légions. A

---

(1) On l'appelait aussi *Donnerstag,* jour du tonnerre.

l'appui de cette opinion, on rappelle les noms que la tradition semble avoir conservés aux lieux environnants. On cite le *Wintfeld* ou Champ de la Victoire au pied du mont Teuteberg, le *Rodenback* ou Ruisseau de Sang, le *Knochenbach* ou Ruisseau des Os, le *Feldrom* ou Champ des Romains, l'*Herminsberg* ou mont d'Hermann, et enfin, non loin de là, le *Varenholz* ou bois de Varus. Malgré ces ingénieux rapprochements et le témoignage de Tacite, on a contesté l'apothéose du libérateur de la Germanie, et la réalité du culte qui lui aurait été rendu pendant plus de sept cents ans. Parmi les diverses opinions émises à ce sujet, nous citerons celle de M. de Sismondi. Suivant lui (*Hist. des Français*, II, 235), l'idole d'Hermansäul était un monument élevé dans le principe en l'honneur, non pas d'un homme, mais de toute la nation germanique. « *Herman*, dit-il, qui depuis est devenu le nom d'un « homme ou d'un dieu, est probablement le nom même du peuple « germain. Dans la rudesse de l'art, la colonne du Germain, qui « n'étoit point sculptée, étoit le seul monument national; mais les « Germains apprirent depuis à imiter la figure humaine, et *Her-* « *mansäule* devint la statue d'Herman. — Le nom même d'Heer- « man a dû signifier *homme d'armée*, homme de guerre. Si les Ger- « mains l'adoptèrent pour leur nom national, c'étoit à cause de leur « respect pour la valeur; ils étoient avant tout *hommes d'armée.* »

Nous n'avons pas la prétention de décider ici cette intéressante question, nous nous contenterons d'indiquer les principaux ouvrages où elle est traitée :

Meibom, *de Irminsula saxonica* dans *Scriptores rerum Germ.* tom. III, p. 2 et seq. — Vasserbach, *Dissert. de statua Arminii, vulgo Heermensul* (1698, in-8°). — Hagen, *Irmin, seine Saüle, seine Strasse und seine Wagen* (Breslau, 1817, in-8°). — Vertot, *Dissertation du dieu Irmensul* dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. III. — *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, II, 149. — Fabricius, *Orig. Saxon.* lib. II, p. 93, et lib. IV, p. 426 (Lips. 1606, in-fol.). — Krantz, *Saxonia*, II, 9. — Eckhart, *Comment. de rebus Franc. orientalis*, I, p. 404 à 442. — Grimm, *Deutsche Mythologie*.

II. — *Tassillon, duc de Bavière.*

(*Vie de Charlemagne*, ch. XI, p. 37; *Annales*, ann. 781, 787, p. 181, 201, etc.)

Avant la déchéance prononcée contre Tassillon, la Bavière faisait partie des provinces dépendantes de l'empire des Francs, sans

y être incorporées. Le duc possédait son duché, non pas à titre de concession amovible ou pour un temps déterminé, mais à titre héréditaire (1); aussi avait-il le pouvoir législatif, de concert avec les états du pays; seulement il devait obtenir du roi la confirmation de sa dignité, lui prêter foi et hommage, assister aux assemblées nationales des Francs, et rendre le service militaire. La maison régnante des Agilolfinges en Bavière était originairement parente des Mérovingiens; elle s'allia aux Carlovingiens par des mariages. En 725, Charles Martel épousa Suanildis ou Sonichilde, nièce d'Odillon (2), duc des Bavarois, dont il eut Griffon; et vers l'an 741, Odillon épousa Chiltrude, sœur germaine de Pépin-le-Bref et de Carloman, née du premier mariage de Charles Martel avec Rotrude. Mais Chiltrude contracta ce mariage sans le consentement de ses frères, à l'instigation de sa belle-mère Suanildis, et cette union, loin de resserrer l'alliance entre les maisons de France et de Bavière, ne fit qu'attirer à Odillon une guerre dans laquelle il fut vaincu (743). Ce prince étant mort en 748, ses états passèrent à son fils Tassillon, qui se trouve être par sa mère Chiltrude, sœur de Pépin, et par sa tante Suanildis, seconde femme de Charles Martel, d'un côté cousin-germain de Charlemagne, et de l'autre son cousin par alliance.

Tassillon joua toute sa vie un rôle équivoque à l'égard de ses suzerains les rois des Francs. Sans jamais oser en venir aux armes contre eux, il ne cessa de les inquiéter par ses défections, ses alliances avec leurs ennemis, et surtout par ses intrigues continuelles. Cependant Pépin n'osa pas le détrôner, et Charlemagne lui-même, au commencement de son règne, le traita avec ménagement et une apparente bienveillance. Mais lorsque Tassillon eut commis la faute de mécontenter les Bavarois eux-mêmes en s'efforçant d'attirer les Huns sur le territoire de l'empire, Charles saisit cette occasion pour le faire traduire à l'assemblée d'Ingelheim, où il fut condamné à mort sur l'accusation de ses propres sujets. Mais Charlemagne était alors trop puissant pour avoir besoin de la mort d'un ennemi vaincu, il ne lui fit pas même crever les yeux comme l'ont prétendu quelques historiens. Son but était accompli; Tassillon embrassa volontiers la vie monastique, et la Bavière, in-

(1) *Lex Bajuvarior.* tit. II, c. 20, dans Baluze, I, 106.

(2) Nièce d'Odillon, *neptis Odillonis*, et non sa petite-fille, comme nous avons écrit p. 119. Cette faute est rectifiée dans l'*errata*.

corporée à l'empire des Francs, cessa d'être gouvernée par un duc héréditaire, pour être régie par des comtes amovibles.

Voici, d'après les *Annales* d'Éginhard, sauf quelques rectifications nécessaires, les principaux faits de la vie de Tassillon (1).

Vers 741, naissance de Tassillon, fils d'Odillon et de Chiltrude. — 748. Il succède à son père. La même année, Griffon le dépouille de ses états, où Pépin le rétablit presque aussitôt. — 757. Serment de fidélité prêté à Compiègne. — 763. Il abandonne Pépin au milieu de l'expédition d'Aquitaine, et se déclare indépendant. Il épouse Liutberge, fille de Didier, roi des Lombards. — 764, 765. Le pape, sur la demande de Tassillon, s'entremet pour amener entre lui et Pépin une réconciliation qui eut lieu l'année suivante (faits omis par Éginhard). — 781. Le pape et Charles lui envoient une ambassade qui le détermine à se rendre à l'assemblée de Worms, où il prête de nouveau serment de fidélité. — 786. Défaite d'Aréghise, duc de Bénévent, beau-frère de Tassillon et son allié. Démarches secrètes de Tassillon pour armer les Huns contre Charlemagne. — 787. Il envoie à Rome Arnon et Hunrich, ses ambassadeurs, pour réclamer la médiation du pape ou plutôt pour gagner du temps. Menaces d'excommunication lancées contre lui. Assemblée de Worms. La Bavière est envahie. Il implore la clémence de Charlemagne, et livre son fils Théodon et douze otages. — 788. Assemblée d'Ingelheim. Tassillon, condamné à mort à l'unanimité, est relégué dans le monastère de Saint-Goar (2), son fils Theudo dans celui de Fulde, une de ses filles à Chelles, et la seconde à Loudun. — 794. Concile de Francfort. Tassillon sort de son monastère et vient faire dans cette assemblée amende honorable pour ses trahisons passées, et un abandon solennel de tous ses droits sur la Bavière, tant en son nom qu'au nom de ses enfants (faits omis par Éginhard) (3).

A partir de cette époque, l'histoire garde sur Tassillon le silence le plus absolu, et l'on ignore l'époque précise de sa mort. Seulement on a dit qu'il alla finir ses jours dans le monastère de Ju-

---

(1) L'article *Tassillon* manque dans la *Biographie universelle*, et l'*Art de vérifier les Dates* ne commence la chronologie historique des ducs de Bavière qu'au rétablissement de la Bavière en duché sous le duc Léopold, en 895.

(2) Voy. p. 207, note 1.

(3) Voyez dans Baluze, I, 263, le premier chapitre du capitulaire de Francfort, intitulé : *De indulgentia Tassiloni duci Bajoariorum a Karolo rege concessa*.

mièges en Normandie, et, suivant dom Mabillon (1), les tombeaux que l'on voyait encore dans la chapelle de ce monastère au siècle dernier, et qui, d'après la tradition la plus répandue, étaient ceux des trois fils de Clovis II, connus sous le nom des énervés de Jumièges, pourraient bien être les tombeaux de Tassillon et de ses deux fils Theudo et Théotbert. Au reste, Tassillon, selon les expressions d'Éginhard, vécut dans son monastère avec autant de dévotion qu'il avait montré de bonne volonté pour y entrer. Quelques-uns l'ont compté au nombre des saints (2); D. Mabillon, dans l'article qu'il lui a consacré, se contente de lui donner le titre de *dux piissimus*.

III. — *Gérold, duc de Bavière.*

(*Vie de Charlemagne*, ch. XIII, p. 45; *Annales*, ann. 799, p. 243.)

Gérold était frère de la reine Hildegarde. Il ne faut le confondre ni avec le Gérold Lévite (*Geroldus Levita*), cité dans la vie de saint Meiwers, évêque, comme parent de Charlemagne et son porte-étendard, *signifer*, et qui fut enseveli à Paderborn; ni avec le Gérold, comte de la frontière des Avares, dont parlent les *Annales* d'Éginhard en 826. Le corps de Gérold, l'un des premiers ducs ou gouverneurs amovibles de la Bavière, tué le 1er sept. 799, fut rapporté de la Pannonie dans le monastère de Reichenau (*Augiense monasterium*), dont il était le bienfaiteur, et y fut enseveli. Voy. son épitaphe dans le t. V de D. Bouquet, p. 400. Voy. aussi, *ibid.* p. 399, le fragment intitulé : *Ex visione Wetini monachi Augiensis a Walafrido Strabo metrice scripta.... De Geroldo comite.*

IV. — *Sur le chap.* XIV *de la* Vie de Charlemagne.

Les guerres mentionnées dans ce chapitre contre les peuplades slaves et les Danois furent entreprises pour la sûreté des provinces septentrionales et orientales de l'empire. Charlemagne parvint en effet, sans beaucoup de peine, à arrêter de ce côté les progrès des peuples nortmands, mais peut-être lui eût-il fallu de bien plus grands efforts si un heureux hasard, la fin tragique du roi Godefrid, ne fût venu le seconder. La mort de ce prince tué par un de ses gardes, suivant Éginhard, et non par un de ses fils, comme le dit le moine de Saint-Gall (liv. II, ch. 21), et les querelles qui

---

(1) Voy. *Tassilonis ducis Bajoariæ dein monachi piissimi elogium*, dans *Acta SS. Ord. S. Bened.* sæc. III, part. II, p. 443 et seq.

(2) « Inter cœlites numeratur tum in *Fastis Benedictinis*, tum in *Supplemento Martyrologii Gallicani* idibus octobris, tum in *Bavaria sancta* a Radero. » D. Mabill. loc. cit.

s'élevèrent pour le partage de ses états, retardèrent pendant longtemps les grandes incursions des peuples du Nord. Cependant Charlemagne put déjà les prévoir, et bien que la prédiction mise dans sa bouche par le moine de Saint-Gall (liv. II, ch. 22) soit très-probablement supposée, comme la plupart des anecdotes racontées par ce chroniqueur, il n'en est pas moins certain qu'il comprit tous les dangers dont l'empire et ses successeurs étaient menacés par les barbares du Nord, et qu'il ne négligea rien pour se prémunir contre leurs invasions.

V. — *Limites de l'empire de Charlemagne.*

(*Vie de Charlemagne*, ch. XV, p. 49; *Annales*, ann. 769, p. 151.)

A la mort de Pépin, en 768, l'empire des Francs, composé des trois royaumes de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie, comprenait « la partie des Gaules qui s'étend entre le Rhin et la Loire, l'Océan et la mer Baléare, la partie de la Germanie située entre la Saxe, le Danube, le Rhin et la Sâle, et de plus l'Alemannie et la Bavière » (Éginh. p. 49); en d'autres termes, les pays qui forment aujourd'hui les trois quarts de la France, la Belgique, la Hollande, la Suisse, le grand-duché du Bas-Rhin, le Wurtemberg, la Bavière, et les autres petits états de la confédération germanique. Le royaume de Pépin avait donc environ 200 lieues de longueur du S. O. au N. E., et 250 lieues dans sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, depuis l'extrémité de la Bavière jusqu'à celle de la Neustrie.

Dans le partage qu'il fit, peu de temps avant sa mort, entre ses deux fils Charles et Carloman, Pépin ne chercha point à attribuer à chacun d'eux un royaume qui pût les rendre indépendants l'un de l'autre; au contraire, il accola leurs états longitudinalement, de telle sorte que chaque prince réunît dans ses domaines les avantages des climats du nord aux jouissances des climats du midi. L'Occident fut assigné à Charles, et l'Orient à Carloman. Le royaume du premier devait s'étendre jusqu'aux Pyrénées à travers une partie de l'Austrasie, la Neustrie et l'Aquitaine; celui du second, à travers la Souabe et le Rhin jusqu'à la mer de Marseille, et comprenait l'Alsace, l'Helvétie, la Bourgogne et la Provence. Mais ces dispositions ne furent point maintenues. L'année même de la mort de Pépin, une assemblée générale, convoquée pour la révision de ce partage, rétablit les royaumes de Neustrie et d'Austrasie tels qu'ils avaient été possédés par Pépin et son frère Carloman (Éginh. p. 13). Charles eut le royaume de Neustrie avec la Bourgogne, l'Aquitaine et la Provence; Carloman celui d'Austrasie avec la

Thuringe, l'Alemannie et les pays tributaires. Ce nouveau partage fut détruit bientôt après, en 711, par la mort de Carloman, et ce fut alors que Charles se trouva seul maître de ce vaste et puissant royaume des Francs qu'il sut augmenter de près du double (Éginh. p. 49) pendant les quarante-sept années que dura son règne. En effet, en 813, lorsqu'il mourut après quarante-sept ans de guerre et de conquêtes, son empire s'étendait du nord-est au sud-ouest sur une ligne d'environ 400 lieues, de l'Oder en Allemagne à l'Èbre en Espagne, et du nord au midi, sur une ligne d'un peu plus de 400 lieues, il allait de la mer du Nord jusqu'à la Calabre. Pour que l'on puisse se former une idée plus précise de l'étendue des conquêtes de Charlemagne, nous dirons qu'il ajouta successivement aux états de son père : au sud, tout le midi de la France (1), et de plus la Catalogne et une partie de la Navarre au delà des Pyrénées ; au nord, le Hanovre, le Brandebourg, la Silésie et la Saxe ; à l'est, tous les pays qui composent aujourd'hui l'empire d'Autriche ; au sud-est, l'Italie presque tout entière, sauf la partie méridionale du royaume de Naples.

Voici quelles étaient les limites de l'empire de Charlemagne.

Au sud, en Espagne, du côté du royaume des Asturies, Pampelune ; du côté du khalifat de Cordoue, le cours inférieur de l'Èbre et Saragosse, tributaire de l'empire. En Italie, les caps San-Vito et Cavallo, qui bornaient au nord la terre d'Otrante ; les fleuves Savuto et Nieto, limites septentrionales de la Calabre inférieure.

Au sud-est, du côté de la Dalmatie, la ville de Raguse ; du côté de la Servie et de la Croatie, le Danube supérieur.

A l'est, du côté du pays des Avares, la Theiss ; du côté de la Moravie, le Kamp ; du côté des Wenèdes et des Lèches, l'Oder.

Au nord, du côté du Danemark, la mer Baltique et l'Eyder.

Tous les peuples compris dans ces vastes limites n'étaient pas soumis au même degré à l'autorité de Charlemagne. Les uns, incorporés à l'empire, étaient gouvernés par des officiers amovibles ; les autres étaient seulement dépendants ou tributaires. Voici, d'après M. Guizot, comment il faut établir cette distinction.

A. Provinces incorporées a l'empire, *et gouvernées par des officiers amovibles.*

1. Austrasie ou France orientale proprement dite, située entre

(1) Sauf la Provence, dont Pépin avait achevé la conquête en 755.

l'Escaut, la Meuse et le Rhin. — On comprenait aussi sous le nom d'Austrasie, pris dans un sens général, les provinces suivantes :

a. Hesse. — *b. France rhénane*, divisée en Austrie et Neustrie. — *c. Alsace.* — *d. Alemannie* et *Souabe*, entre le Rhin, la Reuss, les Alpes rhétiennes, le Lech et la France rhénane. — *e. Bavière* proprement dite, entre le Lech, l'Iser, l'Inn, l'Ems, le Danube, la Bohême et l'Italie. — Le *Nordgau* était la partie de la Bavière située entre le Danube et la Bohême, contenant les Marches contre les Slaves Sorabes et ceux de Bohême. — *f. Marche de Pannonie* ou *Marche orientale* (depuis l'Autriche), entre l'Ems et le Raab, etc. — *g. Carinthie* et *Frioul*. — *h. Thuringe*, entre la Hesse, le Hartz, l'Unstrutt et les Sorabes. — *i. Saxe*, renfermant les Saxons Cis-Albins, entre l'Ems, la Hesse, le Hartz, l'Unstrutt et l'Elbe, divisés en Westphaliens, Angriens, Ostphaliens. — Les Saxons Nord-Albingiens, entre l'Elbe, l'Eyder et la Trave, dans le Holstein. — Marche du Nord établie contre les Slaves en deçà de l'Elbe. — *k. Frise*, entre l'embouchure du Rhin et de l'Ems.

2. Neustrie ou France occidentale proprement dite, située entre l'Escaut, la Meuse, la Loire et la Bourgogne, et comprenant aussi la Bretagne. — On réunissait aussi sous le nom de Neustrie, pris dans un sens général, les provinces suivantes :

a. Aquitaine et *Gascogne*, entre la Loire et les Pyrénées. — *b. Septimanie* ou *Gothie*, ayant Narbonne pour centre. — *c. Bourgogne.* — *d. Savoie.* — *e. Provence.* — *f. Marches d'Espagne*, entre les Pyrénées et l'Èbre.

3. Italie des Francs, composée du royaume des Lombards et de l'état de l'Église. — *Marches* de Suze, de Ligurie, de Trente, de Chiéti, de Frioul, établies par Charlemagne en Italie, soit pour maintenir ce pays dans sa dépendance, soit pour le défendre contre les incursions des Arabes. — La marche de Frioul a déjà été rapportée ci-dessus avec la Carinthie, à laquelle elle a été réunie.

4. Iles de la Méditerranée soumises à Charlemagne : *Corse*, *Sardaigne*, *Iles Baléares*.

B. Peuples non incorporés a l'empire, *mais seulement dépendants ou tributaires.*

1. Abodrites, peuple slave entre la Trave, la Bille, la Warna, l'Elbe et la mer Baltique, dans le Mecklenbourg et le Lauenbourg actuels.

2. Wiltzes ou Welatabes, peuple slave de la Poméranie actuelle.

en deçà de l'Oder; de l'île de Rügen, du Mecklenbourg, au delà de la Warna; du Brandebourg, entre l'Elbe, le Havel et l'Oder.

3. Sorabes et Linnes, peuple slave sur les deux rives de l'Elbe, entre la Sâle, la Bohême et les Wiltzes du Brandebourg, dans la Misnie et la Saxe actuelles, le pays d'Anhalt et la Basse-Luzace.

4. Bohémiens ou Czèches, peuple slave gouverné par un duc tributaire des Francs, dominant sur la Bohême et sur une partie de la Silésie et de la Luzace.

5. Moraves ou Moraviens, peuple slave tenant alors un royaume puissant dans la Moravie, et dans la partie septentrionale de la Hongrie actuelle.

6. Princes avares et slaves tributaires de Charlemagne, dans une partie de la Pannonie et du pays des Avares.

7. Esclavonie, entre la Drave et la Save, gouvernée par un prince slave vassal des Francs.

8. Croatie et Dalmatie des Francs, gouvernées par un kan ou prince slave, subordonné au duc ou comte de Frioul. Elles s'étendaient le long des côtes du golfe Adriatique dans la Liburnie et la Japydie anciennes, depuis les montagnes de la Carniole et le port de Fiume jusque vers la rivière de Cettina.

9. Duché de Bénévent, dans la Basse-Italie, gouverné par un prince vassal et tributaire de Charlemagne.

On remarque qu'il existait alors trois sortes de domination dans l'Italie des Francs : 1°. celle des provinces incorporées à l'empire, et gouvernées par de simples officiers amovibles à la volonté du souverain; 2°. celle de l'état de l'Église, où l'empereur concourait avec le pape dans l'exercice des droits de souveraineté; 3°. celle de la principauté de Bénévent, dont le prince, simple vassal et tributaire, était un véritable souverain.

Sur l'étendue et les limites de l'empire de Charlemagne, voy. la *Dissertation* de D. Lieble, couronnée par l'Académie en 1764. Voyez aussi les *Cartes* de Mentelle et de Kruse, et celle qu'a donnée Koch dans son *Tableau des révolutions de l'Europe;* et comp. dans Baluze, I, 440, l'acte de l'année 806, intitulé : *Charta divisionis regni Francorum inter Karolum, Philippum et Ludovicum, filios Karoli Magni imperatoris.*

VI. — *Relations de Charlemagne avec Alphonse II, les rois de la Grande-Bretagne, les empereurs grecs et le calife Aroun.*

(*Vie de Charlemagne*, ch. xvi, p. 51; *Annales*, ann. 798, p. 239.)

Alphonse II, dit le Chaste, roi de Galice, de Biscaye et des Astu-

ries (1), régna de l'année 791 à l'année 843. Il fut presque sans cesse en guerre contre les Arabes, sur lesquels il remporta, en 794, une grande victoire; mais, battu à son tour par l'émir de Cordoue en 795, il eût été complétement anéanti sans les secours que lui envoya Charlemagne. Les expressions dont se servit Alphonse II en écrivant à Charlemagne, et les présents qu'il lui adressa en 798, après la prise de Lisbonne, étaient donc des témoignages d'une juste reconnaissance.

Sous le nom de Scots, *Scoti*, il faut entendre les diverses nations qui habitaient alors la Grande-Bretagne. L'Irlande même, comme nous l'avons déjà dit (p. 301, note 1), s'appela longtemps *Scotia major*. Les princes auxquels Éginhard fait allusion, sont probablement Eardulf, roi des Northumbriens, Offa, roi de Mercie, et son successeur Sénulf. Mais rien n'établit que Charlemagne ait entretenu des relations avec les peuples de l'extrémité septentrionale de la Grande-Bretagne, et le prétendu traité qui aurait existé entre lui et Archaïus, roi d'Écosse, a toujours été regardé comme une fable.

Malgré la jalousie inspirée à la cour de Constantinople par la puissance toujours croissante de Charlemagne, les empereurs grecs s'efforcèrent de rechercher son alliance; Constantin en 786, Irène en 798 et en 802, Nicéphore en 810 et en 812, et enfin Michel Curopalate en 813, lui envoyèrent des ambassades; il ne paraît pas que Charlemagne ait répondu à leurs avances avec beaucoup d'empressement, car Éginhard ne mentionne qu'une ambassade envoyée par lui à Constantinople en 802.

Les relations de Charlemagne avec le calife Harun ou mieux Aroun-al-Raschid sont un fait qui ne saurait être mis en doute. Malgré le silence que gardent les historiens arabes à cet égard, elles sont constatées non-seulement par le récit d'Éginhard, mais encore par le témoignage identique de presque tous les historiens contemporains. M. Reinaud, dans son *Hist. des invasions des Sarrasins*, p. 117, note 1, a victorieusement réfuté l'assertion de M. de Pouqueville, qui, dans le tome X, p. 529, des *Nouveaux Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, déclare que toutes ces prétendues relations sont fausses, et conteste tout le récit d'Éginhard. Cette assertion hasardée pourrait faire croire, comme le dit avec raison M. Rei-

---

(1) Ce royaume porte aussi le nom de royaume d'Oviédo, parce qu'en 761, Froila, père d'Alphonse II, ayant bâti Oviédo, fixa dans cette ville le siége de ses états.

naud, que le savant M. de Pouqueville a eu le tort de confondre ici le récit authentique d'un écrivain sérieux comme l'est Éginhard, avec les anecdotes rapportées par le moine de Saint-Gall, dont les récits ont plus d'une fois donné lieu à des critiques fondées.

VII. — *Femmes et enfants de Charlemagne.*

(*Vie de Charlemagne*, ch. XVIII, p. 59 et suiv.; *Annales*, ann. 770, 783, 794, etc.)

Charlemagne eut quatre femmes légitimes, et l'histoire a conservé les noms de cinq de ses concubines ou femmes du second rang. De ces divers mariages naquirent huit fils et neuf filles; en tout dix-sept enfants naturels ou légitimes (1), dont voici la liste complète :

Mariages. — Enfants légitimes.

I. DÉSIDÉRATE ou HERMENGARDE, fille de Didier, roi des Lombards, mariée en 770, répudiée, sans enfants, l'année suivante.

II. HILDEGARDE, mariée en 772, morte à Thionville le 30 avril 783, lui donna :

Quatre fils : CHARLES, roi d'Austrasie, né en 772, mort sans enfants le 4 décembre 811. — PÉPIN, roi d'Italie, né en 776, mort le 8 juillet 810. — LOUIS, qui succéda à Charlemagne. — LOTHAIRE, frère jumeau de Louis, né en 778, et mort en bas âge.

Quatre filles : ADÉLAÏDE, née en 774, morte jeune. — ROTRUDE, née en 775, morte le 6 juin 810 (voy. p. 65, note 2). — BERTHE, femme d'Angilbert, née vers 775, vécut, suivant quelques-uns, jusqu'en 853 (voy. p. 115, note 1). — HILDEGARDE, née en 782, morte au commencement de juin 783.

III. FASTRADE, fille de Rodolphe, comte de Franconie, mariée en 783, morte en 794, lui donna :

Deux filles : THÉODERADE, abbesse de Notre-Dame d'Argenteuil, près Paris. — HILTRUDE, abbesse de Faremoutier, suivant le P. Anselme.

IV. LIUTGARDE, mariée vers 794, morte à Tours, sans enfants, le 4 juin 800.

Concubines. — Enfants naturels.

D'une première concubine nommée HIMILTRUDE, suivant quelques historiens (voy. p. 69, note 2), Charlemagne eut, antérieurement à 770, un fils, PÉPIN-LE-BOSSU, mort à Prum en 811, et une fille, ROTHAIS, qui vivait encore en 806.

(1) Quatre fils, six filles légitimes; quatre fils, trois filles naturels.

NOTICE

ÉGINHARD

ET

SES OUVRAGES.

———

ılutôt Einhard, car son véri-
nhardus (1), naquit au com-
règne de Charlemagne. On
ées certaines pour fixer d'une

ıs Mss. des Annales (voy. ci-après, tom. I,
re de la Translation (tom. II, pag. 210,
ent dans le Ms. de Metz; dans toutes les
d'Éginhard (tom. II, pag. 415, 417, 418,
26, 427, 429); dans sa lettre à Loup de
ıs deux diplômes de Louis le Débonnaire
ıı, et tom. II, p. 412); dans les ouvrages
les lettres de Loup (II, 155-173), l'épi-
ı de Gerward (ci-après, pag. xxj et xlvj);
le Sens (tom. II, pag. 173); dans les
ou très-anciens, l'annaliste de Fulde
, le chronographe de Fontenelle, le Poëte
e la Translation de sainte Pusine, dans
on du sang de Jésus-Christ (*Pièces justi-*
et xvi), le nom d'Éginhard est écrit
Ainhardus dans un diplôme de Louis le
le Blandigny (*Pièces justificatives*, n° 1);
des grands commis à la garde des otages
le titre de l'épigramme de Walafridus
ives, v et vi); *Heinhardus*, dans le cha-

X. — *Fossatum, Casrcadym.*

(*Annales*, ann. 801, p. 253.)

Quelques critiques ont pensé que par le mot *Fossatum*, employé par Éginhard à l'année 801 de ses *Annales*, il fallait entendre le royaume ou la ville de Fez en Afrique. C'est une erreur dont nous devons la rectification au savant M. Reinaud, qui a bien voulu nous communiquer la note suivante :

La ville de Fez n'existait pas encore en 801 ; elle fut fondée l'an 192 de l'hégire, 808 de Jésus-Christ.

A cette époque, les provinces qui composent aujourd'hui l'empire de Maroc, formaient un état particulier sous la domination des princes Édrissites.

Les auteurs arabes disent que le prince Aglabite Ibrahym, ayant quitté la ville de Cayroan, à quelques journées au midi de Carthage, avait établi sa résidence dans le *Casrcadym*, qui en arabe signifie *le Vieux Château.* Pour admettre qu'Éginhard a pu traduire le mot arabe *Casrcadym* par *Fossatum*, il faut se rappeler que dans la basse latinité on se sert quelquefois de ce mot *Fossatum* pour désigner un château, une enceinte fortifiée. Voyez Ducange, et, sur le château de Casrcadym, situé aux environs de Cayroan, voy. le *Recueil des Notices des Manuscrits*, t. XII, p. 477.

FIN DU TOME PREMIER.

NOTICE
SUR ÉGINHARD
ET
SUR SES OUVRAGES.

Éginhard, ou plutôt Einhard, car son véritable nom est *Einhardus* (1), naquit au commencement du règne de Charlemagne. On manque de données certaines pour fixer d'une

(1) Dans les plus anciens Mss. des Annales (voy. ci-après, tom. I, pag. 264); dans l'Histoire de la Translation (tom. II, pag. 210, 242, 326, 332), notamment dans le Ms. de Metz; dans toutes les chartes dressées au nom d'Éginhard (tom. II, pag. 415, 417, 418, 420, 423, 424, 425, 426, 427, 429); dans sa lettre à Loup de Ferrières (II, 134); dans deux diplômes de Louis le Débonnaire (*Pièces justificatives,* n° II, et tom. II, p. 412); dans les ouvrages de ses principaux amis : les lettres de Loup (II, 155-173), l'épitaphe de Raban et les vers de Gerward (ci-après, pag. xxj et xlvj); dans la lettre du clergé de Sens (tom. II, pag. 173); dans les écrivains contemporains ou très-anciens, l'annaliste de Fulde (cité tom. II, pag. 385), le chronographe de Fontenelle, le Poëte saxon, dans l'Histoire de la Translation de sainte Pusine, dans l'Histoire de la Translation du sang de Jésus-Christ (*Pièces justificatives,* VIII, IX, XI et XVI), le nom d'Éginhard est écrit *Einhardus.* Il est écrit *Ainhardus* dans un diplôme de Louis le Débonnaire, en faveur de Blandigny (*Pièces justificatives,* n° I); *Einhartus,* dans la liste des grands commis à la garde des otages saxons en 802, et dans le titre de l'épigramme de Walafridus Strabus (*Pièces justificatives,* V et VI); *Heinhardus,* dans le cha-

manière précise l'époque de sa naissance. Mais comme nous savons qu'il fut élevé avec les enfants de Charlemagne, on peut le supposer à peu près du même âge que les fils aînés de ce prince (1); et, en fixant vers l'an 770 l'époque probable de sa naissance, on arrive à des résultats qui se concilient parfaitement avec tous les faits de sa vie dont on connaît la date certaine, et que nous énoncerons successivement. Il est également difficile de déterminer avec précision quel fut son pays natal. Cependant l'opinion générale est qu'il naquit aux environs de l'Odenwald, dans cette partie de la France orientale qui forme aujourd'hui la province de Starkenbourg du grand-duché de Hesse-Darmstadt. Un texte attribué à un auteur contemporain dit même positivement qu'il naquit dans le pays du Mein, *in pago Moingewi*. Mais on ne peut guère regarder ce texte que comme la reproduction d'une tradition vraisemblable, car c'est un passage d'une prétendue préface de Walafridus Strabus substituée, en tête de

pitre XLI de l'auteur anonyme de la Vie de Louis le Débonnaire. Au Xe siècle le nom commence à s'altérer : l'auteur de la Translation de saint Sébastien écrit *Agenardus;* et l'on trouve déjà dans les Mss. du siècle suivant, le nom *Eginardus, Eginhardus,* qui a fini par prévaloir, et qui a passé dans notre langue. Au reste, ce nom a été encore plus défiguré par les copistes et les écrivains postérieurs qui en ont fait *Eiardus, Enchardus, Einchardus,* et même *Hemarus, Adelanus, Adhemarus* et *Meinhardus.* (Voy. ci-après pag. xlvij et suiv., les titres des divers Mss. de la Vie de Charlemagne.)

(1) Pépin le Bossu naquit vers 770. Charles, l'aîné des fils légitimes de Charlemagne, naquit en 772.

la Vie de Charlemagne, au prologue d'Éginhard. Or, cette préface n'existe que dans un seul manuscrit du xv[e] siècle (1), et d'ailleurs elle contient un anachronisme évident (2), qui ne permet pas de l'attribuer à un contemporain d'Éginhard.

Ce fut en 788 que Charlemagne publia la célèbre constitution (3), de laquelle date la renaissance des lettres au moyen âge, et le rétablissement de l'instruction publique dans les Gaules et la Germanie. On peut croire que déjà il avait donné l'exemple, et que l'école palatine, dont Alcuin fut le premier directeur (4), existait alors depuis plusieurs années. On sait que Charlemagne forma cette école en appelant auprès de lui un certain nombre de jeunes gens d'illustres familles, pour être élevés sous ses yeux avec ses fils. Éginhard nous apprend lui-même qu'il fut un de ces enfants que Charlemagne fit élever (5). Ses écrits mon-

---

(1) Voy. ci-après pag. LIV, B. 8, la description de ce manuscrit.

(2) On lit dans cette préface, dont nous donnons le texte ci-après, *Pièces justificatives*, n° III, qu'Éginhard fut élevé dans le monastère de Fulde, par les soins de saint Boniface. Or, saint Boniface est mort au plus tard en 757, bien avant qu'Éginhard vînt au monde.

(3) *Constitutio de scholis per singula episcopia et monasteria instituendis*, dans Baluze, I, 201-202.

(4) Alcuin se fixa auprès de Charlemagne en 782.—M. Ampère (*Histoire de la Littérature française*, III, 28) révoque en doute l'existence d'une école du palais, cependant ces deux passages de la lettre LXXXV d'Alcuin à Charlemagne nous semblent positifs : *Idem Petrus fuit qui in palatio vestro docens grammaticam claruit .... Vestra vero auctoritas Palatinos erudiat pueros.* Voy. cette lettre parmi les *Pièces justificatives*, n° IV.

(5) Prologue de la Vie de Charlemagne, ci-après, tom. I, pag. 4.

trent assez avec quel succès il cultiva l'étude des lettres grecques et latines dans l'école du palais, et une épître d'Alcuin prouve qu'il fit également de grands progrès dans l'étude des sciences exactes (1). Pour se conformer à une certaine mode, qui bien des siècles après trouva des imitateurs, les membres de l'école, ou, si l'on veut, de l'académie palatine, changèrent leurs noms contre des noms tirés de la Bible ou de l'antiquité. Charlemagne prit le nom de David; Alcuin, celui de Flaccus; Angilbert, celui d'Homère; Éginhard reçut le nom de Béseleel (2). Béseleel est, comme l'on sait, dans l'Écriture, le nom de ce neveu de Moïse, auquel Dieu avait accordé le don de sagesse et d'intelligence pour travailler le bois et tous les métaux qui servirent à la construction de l'arche et du tabernacle. Ce pseudonyme d'Éginhard avait une sorte de signification; il faisait sans doute allusion à la charge qui lui était destinée, car il ne fut pas, comme on l'a cru et répété

(1) Dans cette lettre Alcuin s'en repose sur Éginhard pour expliquer à Charlemagne certains problèmes d'arithmétique qu'il lui adressait; et nous voyons aussi Loup de Ferrières, dans sa quatrième lettre, consulter Éginhard sur quelques difficultés du premier livre de l'arithmétique de Boèce. Cette même lettre nous fournit encore, dans son dernier paragraphe, la preuve incontestable qu'Éginhard avait fait une étude approfondie de la langue grecque. *Abdita in lege et maxime græca nomina, et alia ex Servio item græca.... saltem nunc utinam ne gravemini explanare.* (Voy. ci-après la lettre d'Alcuin parmi les *Pièces justificatives*, n° IV, et la lettre de Loup de Ferrières, dans le tom. II, pag. 169-173.)

(2) Voy. la lettre d'Alcuin que nous venons de citer, et l'épigramme de Walafridus Strabus. *Pièces justificatives*, n° IV et V.

sur la foi du cartulaire de Lorsch, notaire et archichapelain de Charlemagne : des textes contemporains prouvent que dans le partage des hautes fonctions distribuées aux anciens élèves de l'école palatine, il obtint celles de chef des travaux publics (1). Aussi en plusieurs endroits de ses ouvrages, notamment dans le chapitre XVII de la Vie de Charlemagne, il a soin de mentionner les grands travaux entrepris par ce prince « pour l'ornement et l'utilité de son royaume, » et auxquels il dut prendre une part active. C'est en 802 que le nom d'Éginhard apparaît pour la première fois dans un acte public. Il est nommé dans la liste des grands qui avaient été chargés de la garde des otages saxons, et qui devaient les représenter à l'assemblée de Mayence (2). Comme cette liste ne contient guère que des noms de comtes et d'évêques, on peut en conclure que tous ceux dont elle fait mention étaient des personnages d'une position éminente et parvenus à l'âge viril. Il serait donc difficile de supposer qu'à cette époque Éginhard eût moins de trente ans (3). En 806 il fut chargé d'aller porter au pape

(1) Voy. ci-après, p. xxj, l'épitaphe composée par Raban, et l'extrait de la Chronique de Fontenelle, *Pièces justificatives*, n° VIII.

(2) Voy. *Pièces justificatives*, n° VI. M. Pertz, en citant ce document dans son tom. II, *Scriptor.*, p. 427, lui donne la date de 803 ; mais lorsqu'il l'a imprimé plus tard dans son tom. I, *Legum*, p. 89-90, il l'a très-judicieusement reporté au mois de janvier ou février 802.

(3) En admettant qu'Éginhard naquit en 770, il aurait eu 32 ans.

Léon l'acte du partage des États de Charlemagne, afin que ce pape y apposât sa signature (1). On a encore voulu conclure de cette mission diplomatique qu'Éginhard était alors notaire de Charlemagne; mais c'est une assertion qu'aucun texte ancien ne justifie, et que nous avons eu nous-même le tort de reproduire (2).

Plus âgé que Louis le Débonnaire, Éginhard avait vu grandir ce prince sous ses yeux, et il lui voua un attachement dont il ne se départit jamais. En 813, dans l'assemblée solennelle qui se tint à Aix-la-Chapelle, ce fut Éginhard qui, d'après le témoignage authentique d'Ermoldus-Nigellus, écrivain contemporain (3), provoqua la déclaration par laquelle Charlemagne associa à l'empire Louis, son fils aîné. Devenu seul maître de la couronne impériale, Louis ne se montra point ingrat. Il maintint Éginhard dans ses fonctions de chef des travaux publics (4), et quelque temps après, en 817, il le nomma gouverneur de son fils Lothaire, lorsqu'il associa ce jeune prince à l'empire (5).

Raban-Maur dit que Lothaire mourut en 855,

(1) Annales, 806. Voy. ci-après, tom. I, pag. 264.

(2) Tom. I, pag. 265, not. 3.

(3) Voy. l'extrait du poëme d'Ermoldus dans les *Pièces justificatives*, n° VII.

(4) C'est ce qui résulte implicitement du passage de la Chronique de Fontenelle déjà cité; voy. *Pièces justificatives*, n° VIII.

(5) Voy. la lettre XXXIV d'Éginhard à Lothaire, tom. II, pag. 54-55.

à l'âge de soixante ans; en prenant cette date pour point de départ, on trouve que ce prince avait déjà dix-huit ans en 814, lorsque Louis son père succéda à Charlemagne. Or Louis n'avait alors que trente-six ans. Peut-être ce peu de différence d'âge entre le père et le fils fut-il une des principales causes qui contribuèrent à développer l'ambition du jeune Lothaire, et qui amenèrent dans l'empire tant de troubles et de malheurs. Quant à Éginhard, en 814 il pouvait avoir quarante-quatre ans; il avait épousé Imma ou Emma, cette femme d'une illustre famille, dont on a voulu faire la fille de Charlemagne, et il n'avait pas encore embrassé l'état monastique : c'est du moins ce que semble prouver le diplôme par lequel Louis le Débonnaire leur donna conjointement, le 11 janvier de l'année suivante, 815, les domaines de Mulinheim et de Michelstadt pour en jouir à perpétuité eux et leurs héritiers (1). Cependant Éginhard ne tarda pas à prendre une résolution qui de son temps n'avait rien d'extraordinaire, c'était d'embrasser l'état monastique, quoique marié et sans même quitter sa femme (2), mais en ne conservant plus avec elle que des relations toutes fraternelles. Un diplôme de Louis le Débonnaire, daté du 2 juin 815 (3), nous le montre faisant confirmer, en

(1) Voy. ce diplôme, tom. II, pag. 411.

(2) Voy. la lettre LXXII d'Éginhard à Loup de Ferrières, tom. II, pag. 138-139.

(3) *Pièces justificatives*, n° 1.

[illegible] monastère de [illegible] rétablir. Cette [illegible] première [illegible] Eginhard ait [illegible] moins aucun texte authentique ne lui [illegible] ecclésiastique. [illegible] prétendu par les [illegible] Éginhard reçut en 817 [illegible] Saint-Vandrille, au [illegible] à son ami [illegible] encore le monastère de Saint-[illegible] rétablir le monastère [illegible] dispersés depuis trois [illegible] la même année il obtint en [illegible] de Louis le Débonnaire [illegible] sous le titre de [illegible] le monastère de Saint-Ser-vais de Maestricht [illegible] également dès [illegible]. Enfin on sait [illegible] qu'il posséda un monastère de Saint-[illegible] la situation, mais [illegible] pas Saint-Cloud près Paris (4), et par un passage de l'Histoire de la translation de saint Pierre et saint Marcellin (5), on voit qu'il reçut,

(1) [illegible] Chronique de Fontenelle, dans les [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible] Charte d'affranchissement accordée à Mégiafrid, [illegible] même page.

(4) [illegible] abbé de Saint-Gall, tom. II, pag. 4 [illegible] note 2.

(5) Chap. [illegible] n° 12. Voy. ci-après, tom. II, pag. 198.

re bénéficiaire, antérieurement à 828, l'église
ıt-Jean-Baptiste-des-Dames à Pavie.
vant d'embrasser l'état monastique, Éginhard
t eu de sa femme Imma un fils unique nommé
sin, qu'il fit élever dans le monastère de
le, sous le célèbre Râban (1). C'est au moins
ui semble résulter de la lettre xxx, dont les
ıes *mi nate* me paraissent caractéristiques.
deler ne veut y voir que l'expression d'une
rnité spirituelle; nous pensons qu'ils indi-
nt une paternité véritable. Cette opinion, qui
celle de D. Mabillon, est admise par M. Pertz,
lle peut s'appuyer sur une longue tradition,
sque les comtes d'Erbach-Erbach, dont l'anti-
famille subsiste encore aujourd'hui, ont
jours eu la noble prétention de descendre
ginhard. Toutefois l'existence de ce fils est
z difficile à concilier avec la charte par
ıelle Éginhard transporta, le 12 septembre
, du consentement de sa femme Imma, le
ıaine de Michelstadt à l'abbaye de Lorsch (2).
deux époux se réservent, dans cette charte, un
it d'usufruit réversible sur celui des deux qui
vivra, puis ils ajoutent : « Et s'il arrive que
ıs ayons des enfants, l'un d'eux nous succédera
s le domaine à titre précaire, » ou, en d'autres

) Voy. la lettre xxx adressée à Vussin, tom. II, pag. 44, et
ote 2, pag. 45.
) Voy. cette Charte, tom. II, pag. 414.

termes, en conservera l'usufruit. Donc Éginha
n'avait pas encore d'enfant à cette époque,
819, et il n'a pas pu en avoir plus tard, car
diplômes accordés au monastère de Blandigny
de Saint-Bavon prouvent qu'en 819 il avait dé
embrassé l'état monastique, et qu'il était abbé.
conséquence Vussin ne serait pas le fils d'Ég
hard. De ce rapprochement Le Cointe (1) conclu
au contraire, que c'est la charte de Lorsch qui
fausse, et nous sommes très-porté à parta
cette opinion. Car si cette charte, insérée d
un recueil d'une grande autorité (2), n'est
absolument fausse, on peut au moins suppo
qu'elle a été refaite de mémoire, comme
arriva si souvent lorsqu'on se mit à compo
des cartulaires; et alors on comprend facile
comment cette clause qui n'est plus qu'une
mule fort usitée dans les actes, s'est glissée
celui que nous examinons. Il y aurait bien e
un autre moyen de concilier l'authenticité d
charte de Lorsch, et l'existence de Vussin, co
fils d'Éginhard né postérieurement à 819,
serait de dire qu'Éginhard n'embrassa l'état
nastique que plus tard, et que ce fut d'ab
comme laïque, et à titre de bénéfice qu'il po
les abbayes de Blandigny, de Saint-Bavon,

(1) *Annal. ecclesiast.*, tom. VIII, pag. III.

(2) Le Cartulaire de Lorsch, publié par l'Académie Théo
palatine, sous ce titre : *Codex Laurishamensis diplo*
(Manheim, 1768, in-4°, 3 vol.)

heure à la retraite; et c'est dans cette intention qu'il sollicita de Louis le Débonnaire et qu'il obtint, en 815, ce domaine de Michelstadt qui, « situé au milieu de l'antique Odenwald, lui avait plu comme un lieu solitaire placé loin du tumulte de la foule (1). » Quelque temps avant l'année 826, il y fit bâtir des maisons et même une église d'une construction assez remarquable (2). Vers le même temps Hilduin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Médard, ayant obtenu du pape Eugène II les reliques de saint Sébastien, les fit transporter à Saint-Médard de Soissons. Elles y arrivèrent le 9 décembre 826 (3), et bientôt les Gaules et la Germanie furent remplies du bruit des miracles qui s'opéraient par la vertu des saintes reliques. Éginhard, dans l'Histoire de la Translation de saint Pierre et saint Marcellin (4), nous apprend avec beaucoup de détail comment il conçut alors un vif désir de se procurer des reliques pour la dédicace de sa nouvelle église, et après quelles vicissitudes, Ratleig, son notaire, qu'il envoya à Rome, lui en rapporta les reliques de saint Pierre et saint Marcellin. Ratleig, de retour en France, c'est-à-dire dans la France orientale,

(1) Hist. de la Translation, chap. I, n° 2, tom. II, p. 178, 179.

(2) Histoire de la Translation, *ibid.*

(3) Histoire de la Translation, chap. I, n° 2, tom. II, pag. 180, 181 et 379, not. 2.

(4) Histoire de la Translation, chap. I et II, n° 3 à 15, tom. II, pag. 180 à 204.

au mois d'octobre 827 (1), déposa les reliques à Michelstadt; mais, à la suite de certaines révélations qu'Éginhard raconte longuement, elles furent transportées, quelques mois après, à Mulinheim où elles arrivèrent vers la fin de janvier 828 (2). Ce fut alors qu'Éginhard changea le nom de Mulinheim en celui de Séligenstadt, *la ville des bienheureux*, et y fonda une abbaye de bénédictins qui subsistait encore à la fin du siècle dernier (3). A partir de cette époque, le culte

(1) Voy. les Annales, année 827, tom. I, pag. 392, et tom. II, pag. 379, not. 3.

(2) Histoire de la Translation, chap. II, n° 20, tom. II, pag. 219, et pag. 383, not. 17.

(3) Les bâtiments de l'abbaye ayant été ravagés deux fois par les invasions des Nortmans aux xe et xie siècles, et ensuite modifiés sans cesse par les constructions que firent faire les divers abbés, il est probable que depuis bien longtemps il ne reste plus rien de l'édifice primitif. Ce que l'on voit aujourd'hui à la place n'est qu'un amas confus de différents styles d'architecture employés depuis le xie jusqu'au xviiie siècle. Cependant, M. Dahl croyait encore retrouver, dans la nef et quelques autres parties de l'église, des constructions du temps d'Éginhard. Mais cette opinion a été combattue par Moller, qui persiste à croire que l'église a été entièrement rebâtie à la fin du xe ou au commencement du xie siècle. A la suite des sécularisations occasionnées par le traité de Lunéville, la partie de l'archevêché de Mayence, auquel Séligenstadt appartenait, échut, en 1802, au landgraviat de Hesse-Darmstadt. Le landgrave Louis X (premier du nom comme grand-duc), donna en 1812 l'église de l'abbaye à la ville, où elle est maintenant église paroissiale. On montre encore dans cette église le sarcophage que fit ériger en 1725 l'abbé Pierre, pour y renfermer les restes d'Éginhard, d'Imma et de sa sœur Gisla. L'ancien tombeau donné en 1810 au comte d'Erbach, par le grand-duc Louis, est aujourd'hui conservé à Erbach. Au reste, il paraît, d'après le style, que

de saint Pierre et saint Marcellin absorbe Éginhard tout entier, le séjour du palais lui devient odieux, il néglige même les devoirs de sa charge au point que l'empereur en témoigne son mécontentement (1). Du reste on conçoit facilement le dégoût qu'éprouvait Éginhard pour les affaires publiques. Le second mariage de Louis le Débonnaire, sa prédilection pour le fils de Judith, Charles le Chauve, remplissait le palais de désordres et de misérables intrigues. En 828, Éginhard essaya de donner à son maître quelques utiles conseils. Un aveugle, nommé Aubri, lui fit remettre un mémoire contenant un certain nombre d'avis destinés à l'empereur, et qui avaient été, disait-il, dictés par l'archange Gabriel lui-même (2). Il est bien permis de mettre en doute la réalité de cette révélation, mais on ne peut douter de la bonne foi d'Éginhard; il refit ce mémoire, le transcrivit de sa main, et le présenta à l'empereur qui reçut les avis, mais qui n'en suivit qu'un bien petit nom-

ce n'est pas encore là le tombeau primitif. Quant à l'abbaye, elle forme à présent une dépendance de l'hôpital et elle sert d'habitation à plusieurs fonctionnaires publics. — Nous devons les détails contenus dans cette note à l'obligeance de M. le comte Hippolyte de La Rochefoucault, ministre du Roi à Darmstadt, qui a bien voulu les demander pour nous au savant M. A. Feder.

(1) Lettre XIV, tom. II, pag. 22, 23.

(2) Voy. l'Histoire de la Translation, chap. V, n° 47, tom. II. pag. 278 et l'extrait des Annales de Fulde, rapporté dans la not. 26, pag. 385. Voy. aussi la fin de la Lettre XIV, et le postscriptum de la Lettre XLI, pag. 74.

bre. Cependant les intrigues et les désordres s'aggravaient de jour en jour. En 830, tandis que Louis le Débonnaire entreprenait son expédition de Bretagne, Lothaire repassa les Alpes malgré l'empereur, pour venir joindre ses troupes à celles de ses frères. L'impératrice Judith était restée à Aix-la-Chapelle; Éginhard était avec elle (1), et ce fut peut-être à sa sollicitation qu'il écrivit à Lothaire cette belle lettre (2) pleine de remontrances respectueuses, mais fermes, par lesquelles il s'efforça d'arrêter le jeune prince qui bientôt allait en venir à une révolte ouverte. Cette première démarche resta sans résultat; cependant on peut croire que l'empereur espérait encore beaucoup de l'influence qu'Éginhard devait avoir conservée sur son ancien élève, puisqu'il lui ordonna expressément de se rendre à Compiègne avec l'impératrice. Éginhard fit tous ses efforts pour obéir; mais il tomba dangereusement malade et put à peine se traîner jusqu'à Valenciennes, d'où il se fit transporter par eau à son monastère de Saint-Bavon. Ce fut de là qu'il écrivit à l'empereur et à l'impératrice, en priant par une autre lettre un de ses amis, probablement le bibliothécaire Gerward, d'appuyer de tout son crédit ses légitimes excuses (3). Cependant la maladie faisait des progrès si rapides

(1) Lettres XL, XLI et XLII, tom. II, pag. 70 et suiv.
(2) Lettre XXXIV, tom. II, pag. 54.
(3) Voy. les trois lettres que nous venons de citer.

qu'Éginhard se crut arrivé à sa dernière heure. Sa lettre adressée à Gerward (1) est un véritable testament, qu'il termine en confiant à sa femme Imma, sa sœur chérie, comme il l'appelle, l'exécution de ses dernières volontés. Dans le même temps il écrivit à l'empereur, probablement à Lothaire, pour le prier de vouloir bien transporter à son monastère de Séligenstadt quelques-uns de ses bénéfices. L'empereur y consentit et promit même que les autres bénéfices d'Éginhard seraient conférés aux sujets qu'il avait formés pour le service de l'État. Ni la lettre qu'Éginhard écrivit alors, ni la réponse de l'empereur ne nous sont parvenues; mais tous ces faits sont constatés par cette nouvelle lettre que nous avons retrouvée dans le manuscrit de Laon (2), et qui prouve en même temps combien les souffrances de cette terrible maladie laissèrent dans la mémoire d'Éginhard un souvenir pénible. « J'oserai encore « rappeler à votre miséricorde, écrit-il, ces de« mandes que je lui adressai, lorsque je tremblai « aux approches d'une mort imminente, *viciniam* « *imminentis mortis exhorrui*. Je vous priai « de vouloir bien conférer à vos doux patrons, « pour le soutien de ceux qui se consacreront au « service de Dieu près de leurs saintes reliques, « quelque chose des bénéfices que je possédais.

(1) Lettre XXXII, tom. II, pag. 50.
(2) Lettre LXXI, tom II, pag. 128.

« Vos promesses pleines de bienveillance me firent
« alors espérer que non-seulement je ne serais
« pas déçu dans mes désirs, en ce qui concernait
« les saints Martyrs, mais que vous étendriez même
« votre miséricorde sur les hommes que j'avais
« élevés pour votre service, et que vous comptiez
« les aider également de ces mêmes bénéfices. »
Éginhard se rétablit; mais il resta affecté de graves infirmités qui purent au moins lui servir d'excuse, lorsqu'on le pressa de rentrer aux affaires.
« Je prie et je supplie humblement votre mansué-
« tude, dit-il en terminant la lettre que nous
« venons de citer, de daigner jèter un regard
« de miséricorde et de pitié sur un pauvre pé-
« cheur déjà vieux, et accablé d'infirmités; faites
« que je puisse être débarrassé et libre pour tou-
« jours des affaires de ce monde, et qu'il me soit
« permis, dans la paix et le repos, près des tom-
« beaux de vos patrons, les saints Martyrs du
« Christ, et sous votre protection, de me consa-
« crer entièrement à leur culte et au service de
« Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que
« ce jour inévitable et suprême, ordinairement si
« proche de l'âge où je suis arrivé, ne me trouve
« pas occupé de soins passagers et superflus,
« mais appliqué à la prière et à la lecture des
« livres saints, exerçant mes pensées dans la
« méditation de la loi divine. »

Les vœux d'Éginhard, qu'il semble avoir adres-

sés successivement à Louis le Débonnaire et à Lothaire (1), furent enfin exaucés; il put se retirer pour toujours à Séligenstadt, et là au fond de cette retraite, éloigné, comme il le dit lui-même, du tumulte de la foule (2), il n'assista que de bien loin au triste spectacle donné au monde par la fin du règne de Louis le Débonnaire.

Éginhard avait alors environ soixante ans. Il passa à Séligenstadt le reste de sa vie, attristé sans doute par les désordres qui s'agitaient autour de lui; tantôt cherchant à les oublier (3), tantôt s'y intéressant vivement (4); mais à l'abri des persécutions, respecté de tous les partis, et tranquille, à ce qu'il semble, au milieu de ces querelles auxquelles il évitait de prendre part. La plupart des lettres que nous possédons appartiennent à cette époque de sa vie. Elles confirment ce que nous venons d'avancer : elles prouvent que, tout en n'exerçant plus de charge publique, Éginhard conserva toujours à la cour des relations et un assez grand crédit pour intercéder utilement, soit auprès de Lothaire, soit auprès de Louis le Débonnaire, en faveur de ceux à qui il portait un juste intérêt (5).

En 833, lors de la nouvelle révolution qui pré-

(1) Lettres XLII et LXXI, tom. II, pag. 76 et 130.

(2) Histoire de la Translation, chap. I, n° 2, tom. II, 178.

(3) Lettre XLVII, tom. II, 84.

(4) Lettre XLIV, tom. II, pag. 80.

(5) Voy. principalement les Lettres II, XI, XXVI, XXVII, XXVIII, XLV, XLIX, LII.

cipita du trône Louis le Débonnaire et amena entre ses trois fils, Lothaire, Louis le Germanique et Pépin, un nouveau partage de l'empire, tous ceux qui tenaient des bénéfices furent appelés à prêter serment de fidélité à leurs nouveaux maîtres (1). S'il pouvait nous être permis de tirer des inductions de la lettre LIII de notre recueil (2), lettre que nous imprimons pour la première fois, mais qui est tellement mutilée dans le manuscrit, que pour la compléter nous avons dû en restituer la plus grande partie, nous dirions qu'Éginhard se rendit alors à l'assemblée de Compiègne; qu'ayant obtenu de Lothaire la permission de se retirer immédiatement après la clôture de cette assemblée, il se hâta de retourner à Séligenstadt, sans doute pour ne pas assister à la scandaleuse déposition de son ancien maître, et que ce fut de là qu'il écrivit à Louis le Germanique cette lettre pleine de ménagements, pour obtenir la conservation provisoire d'un de ses bénéfices, qui, par suite du nouveau partage, se trouvait compris dans les États de ce prince. La *recommandation*, cet hommage lige des temps carlovingiens, était une obligation légale à laquelle Éginhard, devenu le vassal de Louis le Germanique, ne pouvait se soustraire sans perdre son bénéfice; mais à la fin de sa lettre, Éginhard fait à Louis le Germanique

(1) Voy. l'Auteur anonyme de la Vie de Louis le Débonnaire, chap. XLVIII et XLIX. (Pertz, *Scriptor.*, II, 636.)

(2) Tom. II, pag. 94, 95 et suiv.

de grandes protestations de dévouement. Nous n'oserions pas en conclure qu'il se rapprocha de ce prince pour amener entre lui et son père une réconciliation. On ne voit rien, ni dans les lettres d'Éginhard, ni dans ses écrits, ni dans les historiens contemporains d'où l'on puisse induire qu'il ait travaillé au rétablissement de Louis le Débonnaire. Cependant il est certain qu'il conserva toujours avec ce prince d'intimes relations. En 836, un grand malheur domestique vint frapper Éginhard : la mort lui enleva sa chère Imma (1), « cette femme qui, après avoir été sa fidèle épouse, « était devenue pour lui une sœur et une com« pagne chérie, » et dont la perte « laissait un vide « immense dans toute l'administration de sa mai« son et de sa famille, en tout ce qu'il lui fallait « ordonner et disposer pour le service de Dieu et « celui des hommes. » Loup, depuis abbé de Ferrières, qui étudiait alors dans le monastère de Fulde, et qui entretenait avec Éginhard, depuis 830, des relations d'amitié, lui écrivit pour le consoler deux lettres fort belles qui nous ont été conservées, et que nous avons cru devoir reproduire. A la même époque, Louis le Débonnaire se rendit de Francfort à Séligenstadt (2); il est permis de croire que ce fut pour visiter

(1) Voy. la lettre LXXII, et les lettres II et III de Loup de Ferrières dans le tom. II, p. 134, 159, 160.

(2) Voy. les Annales de Fulde, à l'année 836. (*Pièces justificatives*, n° XII.)

et pour consoler aussi son vieil ami frappé dans ses affections les plus chères.

On sait quel goût ce prince avait pour les observations astronomiques, ou plutôt pour ce que l'on a nommé depuis l'astrologie judiciaire. A propos de la comète qui apparut l'année suivante, 837, Éginhard lui adressa une sorte de paraphrase empreinte des idées de tristesse et de chagrin dont il était encore tout accablé (1). C'est le dernier écrit d'Éginhard auquel on puisse assigner une date certaine. Il est probable qu'il consacra tout le reste de sa vie aux exercices de piété qui faisaient toute sa consolation. Il mourut quelques années après, en 844, suivant la Chronique de saint Bavon; d'après notre calcul il devait être âgé de soixante-quatorze ans (2).

Éginhard fut enseveli, auprès d'Imma, dans le monastère de Séligenstadt. Raban Maur, abbé de Fulde, qui avait été son ami, composa pour son tombeau l'épitaphe suivante :

Te peto qui hoc templum ingrederis, ne noscere spernas
Quid locus hic habeat, quidque tenens moneat.
Conditus ecce jacet tumulo vir nobilis isto,
EINHARDUS *nomen cui genitor dederat.*
Ingenio hic prudens, probus actu atque ore facundus
Exstitit, ac multis utilis arte fuit.
Quem Karolus princeps propria nutrivit in aula,
Per quem et confecit multa satis opera.

---

(1) Lettre LXI, tom. II, p. 108, 109.

(2) C'est-à-dire en fixant à l'année 770 l'époque de sa naissance. Voy. l'extrait de la Chronique de saint Bavon dans les *Pièces justificatives*, n° XV.

Nam horum Sanctorum condigno functus honore
Exquirens Romæ corpora duxit et huc
Ut multis prosint precibus curaque medelæ,
Ipsiusque animæ regna poli tribuant.
Christe Deus, hominum Salvator, rector et auctor,
Æternam huic requiem da super astra pius.

Voilà tout ce que nous avons pu réunir d'authentique ou de probable sur la vie d'Éginhard; mais Éginhard, de même que Charlemagne, a eu sa légende poétique, et cette légende a tant contribué à rendre son nom populaire que nous ne pouvons nous dispenser d'en parler avec quelque détail.

Vers la fin du XII[e] siècle, un moine de Lorsch entreprit de former le cartulaire de son monastère, c'est-à-dire de transcrire et de classer d'une manière méthodique les chartes qui pouvaient servir à constater des droits utiles en faveur du monastère de Lorsch. Il adopta l'ordre chronologique pour les pièces les plus importantes à partir de la fondation du monastère. Quant aux autres pièces il les réunit sous le titre ordinaire de *Traditiones* en les divisant géographiquement, par pays, suivant les domaines auxquels elles se rapportaient. On conçoit que la date d'une compilation de cette nature est fixée par la date des derniers actes qu'elle renferme (1). Or, dans celle-ci, les actes

(1) Voici le titre de la première partie de ce cartulaire : *Transcriptio privilegiorum regalium et apostolicorum seu traditionum Laureshamensis monasterii, annotatio quoque regum et imperatorum seu abbatum ab exortu ejus usque ad nos in ordinem digesta.*

les plus récents sont de la fin du XIIe siècle (1), et, au jugement des savants de l'académie de Manheim qui ont donné une édition complète de ce précieux recueil (Manheim, 1768, in-4°, 3 vol.), l'âge du manuscrit sous le rapport paléographique doit être fixé à la même époque. Dans la seconde partie de son travail le compilateur s'est contenté de transcrire les actes sans aucune addition (2) ; mais dans la première partie, chaque pièce est précédée d'un récit, d'une notice plus ou moins étendue, dont l'ensemble forme une espèce de chronique avec intercalation de pièces justificatives. Cette forme de cartulaire n'a rien qui doive étonner; on peut en citer d'autres exemples, notamment le cartulaire de Folquïn, antérieur de plus de deux siècles (3). Le cartulaire de Lorsch a donc une date bien constante, il est de la fin du XIIe siècle. Or, c'est dans ce cartulaire qu'on trouve pour la première fois le récit des amours d'Éginhard avec une fille de Charlemagne, et tous ces détails romanesques d'une légende devenue

(1) La dernière pièce datée est une bulle d'Alexandre III, du 7 avril 1179, vingtième année de son pontificat. (Dans l'édition de Manheim, tom. I, pag. 279.)

(2) Avant-propos de la seconde partie : *Hactenus donationes imperatorum, principum ac spectabilium personarum, privilegia quoque Laurishamensis ecclesiæ, tam apostolica quam imperialia, suo digessimus ordine ; nunc ad diversas Christi fidelium traditiones, per diversos pagos et provincias, in diversis locis ac terminis, transcribendas accingamur.* (Édition de Manheim, tom. I, pag. 283.)

(3) Voy. ce cartulaire publié par M. Guérard, dans la Collection des Documents inédits.

célèbre. Nous croyons devoir reproduire dans son intégrité le récit du cartulaire de Lorsch; en voici la traduction :

Michelstadt (1).

« Or voici comment le domaine de Michelstadt, sous le règne de ce très-pieux empereur, est devenu, par la générosité du vénérable Éginhard, la propriété du monastère de Lorsch. Nous allons faire ce récit en peu de mots, tel que nos aïeux nous en ont transmis le souvenir; car c'est là une chose bien digne d'être sue et admirée et qui montre dans toute son évidence quelle bienveillance envers ses sujets, quelle libéralité pour ses fidèles, quelle indulgence pour les fautes des siens déployait autrefois l'Excellence Impériale. Donc Éginhard, archichapelain et notaire de Charlemagne, s'acquittait si honorablement de ses devoirs à la cour qu'il était bien venu de tout le monde, mais il était surtout aimé de très-vive ardeur par la fille de l'empereur lui-même, nommée Imma et fiancée au roi des Grecs. Quelque temps s'était écoulé, et leur amour mutuel ne faisait que s'accroître de jour en jour. Retenus qu'ils étaient par la crainte de la colère impériale, ils n'osaient faire pour se trouver ensemble de périlleuses démarches; mais un amour opiniâtre surmonte tous les obstacles.

(1) Voy. parmi les *Pièces justificatives*, n° XIII, le texte latin que nous avons reproduit d'après le cartulaire de Lorsch, édition de Manheim.

ssi le noble jeune homme se sentant consumer r une passion que rien ne pouvait éteindre, et, espérant d'arriver par un intermédiaire jus-'aux oreilles de la jeune fille, prit tout d'un ip confiance en lui-même, et une nuit, il se ren- secrètement à l'appartement qu'elle habitait. il frappe doucement à la porte, s'annonce nme porteur d'un message de la part du roi obtient la permission d'entrer. Seul avec la ne fille, et l'ayant charmée par de secrets en-tiens, il put enfin la presser dans ses bras et isfaire les désirs de son amour. Cependant squ'à l'approche du jour, il voulut profiter du nce de la nuit pour s'en retourner, il s'aper-t que contre toute attente il était tombé beau-ip de neige : et craignant que la trace des pieds n homme n'amenât sa perte en trahissant son ret, il n'osa pas sortir. Les angoisses, la frayeur nées par la conscience de leur faute les rete-ient tous deux dans l'appartement; et là, au lieu des plus vives inquiétudes, ils délibéraient r ce qu'ils devaient faire, lorsque la charmante ne fille que l'amour rendait audacieuse, imagina i expédient : prendre, en se baissant, Égin-rd sur ses épaules, le porter avant le jour jus-'à l'appartement qu'il habitait et qui était situé is de là, et, après l'y avoir déposé, revenir en nt bien soigneusement la trace de ses pas. fut le moyen qu'elle proposa.

Cependant l'empereur, vraisemblablement par

un effet de la volonté divine, avait passé cette même nuit sans dormir. S'étant levé au point du jour, il promenait ses regards du haut de son palais lorsqu'il aperçut sa fille s'avancer en chancelant toute courbée sous le poids de son fardeau, puis le déposer au lieu convenu, et revenir en toute hâte sur ses pas. Après les avoir longtemps considérés, l'empereur ému à la fois d'étonnement et de douleur, mais pensant que la volonté divine était pour quelque chose dans tout cela, se contint et garda le silence sur ce qu'il avait vu.

« Cependant Éginhard inquiet de sa faute, et bien certain que l'empereur ne serait pas longtemps à l'ignorer, finit, au milieu de ses angoisses, par prendre une résolution. Il alla trouver ce prince, et fléchissant le genou, il lui demanda une mission, disant que les grands et nombreux services qu'il avait déjà rendus n'avaient pas été dignement récompensés. L'empereur l'écouta; mais au lieu de répondre directement à sa demande, il garda longtemps le silence, finit par lui dire qu'il ferait droit à sa requête le plus tôt possible, fixa le jour et donna aussitôt des ordres pour que ses conseillers, les grands du royaume et ses autres familiers eussent à se rendre auprès de lui. Lorsque cette magnifique assemblée composée des divers officiers de l'empire, se trouva réunie, l'empereur commença en disant que la Majesté Impériale avait été outrageusement offen-

sée par l'indigne commerce de sa fille avec son notaire, et que son cœur était en proie à la plus violente indignation. Comme tous restaient frappés de stupeur, et que quelques-uns doutaient encore du fait, tant ce crime inouï leur paraissait grave, l'empereur le leur prouva jusqu'à l'évidence, en leur racontant avec tous les détails ce qu'il avait vu de ses propres yeux, et leur demanda quel était leur avis à ce sujet. Les opinions furent divisées. Ils ne s'accordèrent point sur la nature et la gravité de la peine qu'il fallait imposer à l'auteur d'un pareil attentat. Les uns voulaient qu'on lui infligeât un châtiment sans exemple, les autres qu'il fût puni de l'exil, d'autres enfin qu'il subît telle ou telle peine. Chacun décidait suivant la passion dont il était animé. Cependant quelques-uns d'un caractère beaucoup plus doux, après en avoir délibéré ensemble, prirent à part l'empereur et le supplièrent d'examiner la chose par lui-même, pour en décider ensuite suivant la prudence que Dieu lui avait accordée. L'empereur, après avoir examiné les dispositions personnelles de chacun d'eux et choisi parmi ces avis divers le conseil qu'il devait suivre de préférence, leur adressa la parole en ces termes : « Vous n'ignorez pas, leur dit-il, que « le genre humain est sujet à bien des accidents; « et il arrive fréquemment que certaines choses, « après avoir eu de mauvais commencements, aboutissent à l'issue la plus favorable; il ne faut donc « pas se désoler, mais il faut bien plutôt, dans cette

« affaire, qui par sa gravité et sa nouveauté sur-
« passe notre entendement, désirer et rechercher
« un acte bienveillant de la providence divine qui
« ne se trompe jamais dans ce qu'elle fait, et qui
« sait faire tourner au bien même les mauvaises
« choses. Je n'infligerai donc point à mon notaire,
« à cause de sa méchante action, une peine qui
« serait bien plus propre à augmenter qu'à pallier
« le déshonneur de ma fille; je crois plus digne de
« nous et plus convenable à la gloire de notre
« empire de leur pardonner en faveur de leur
« jeunesse, et de les unir en légitime mariage, en
« couvrant ainsi, sous un voile d'honnêteté, la
« honte de leur faute. » En entendant cette sentence prononcée par l'empereur, toute l'assemblée éclate en transports de joie, et on exalte à l'envi sa grandeur d'âme et sa clémence. Cependant Éginhard, qu'on avait envoyé chercher, entre dans l'assemblée, et l'empereur le saluant aussitôt d'un visage tranquille, lui adresse la parole en ces termes : « Depuis longtemps vos réclama-
« tions sont parvenues à nos oreilles; vous vous
« êtes plaint de ce que notre royale munificence
« n'avait pas encore reconnu dignement vos ser-
« vices; mais à vrai dire, c'est à votre propre
« négligence qu'il faut d'abord l'attribuer, car
« malgré le lourd fardeau de si grandes affaires
« que je supporte seul, si j'avais su quelque chose
« de vos désirs, je vous aurais accordé les honneurs
« que vous avez mérités. Je ne veux pas vous faire
« languir davantage en prolongeant ce discours, et

« je vais faire cesser vos plaintes par le don le plus « magnifique, afin de vous trouver, comme aupa- « ravant, plein de fidélité et de dévouement pour « moi ; je ferai donc passer sous votre autorité, et « je vous donnerai en mariage ma fille, votre por- « teuse, *portatricem vestram,* celle qui l'autre fois, « ceignant sa robe, a mis tant de complaisance à « vous porter. »

« Aussitôt, sur l'ordre du roi, sa fille fut amenée au milieu d'une suite nombreuse, et le visage tout couvert d'une vive rougeur, elle passa des mains de son père dans celles d'Éginhard, qui reçut en même temps une riche dot de plusieurs domaines avec d'innombrables présents d'or, d'argent et d'effets précieux. A tant de richesses, l'empereur Louis ajouta encore, après la mort de son père, le domaine de Michelstadt et celui de Mulinheim, nommé aujourd'hui Séligenstadt, par un acte de donation conçu en ces termes (1). »

Cette légende a quelque chose de poétique et de gracieux, elle était bien faite pour inspirer de jolis vers (2); mais sous le rapport de la vérité historique, elle ne peut supporter un examen sérieux. Cependant des hommes éminents dans la science l'ont adoptée sans hésiter (3), et même

(1) Vient ensuite le diplôme imprimé ci-après, tom. II, pag. 411.

(2) Le poëme de Millevoye, les vers d'Alfred de Vigny, etc.

(3) Mabillon, *Annales Benedict.*, liv. xxv, n° 78, et

énumère tous les enfants de ce prince, naturels ou légitimes; dans le diplôme par lequel Louis le Débonnaire conféra, en 815, à Éginhard et à sa femme le domaine de Michelstadt (1), ce prince nomme Imma sans que rien indique que cette dame fût sa sœur; dans l'épitaphe d'Éginhard par Raban, elle n'est pas même nommée; enfin à ces divers arguments, M. Guizot (2) en ajoute un nouveau, plus puissant peut-être que tous les autres, c'est la manière sévère dont Éginhard apprécie la conduite des filles de Charlemagne (3). Aurait-il exprimé une censure aussi amère si elle eût dû retomber tout d'abord sur une femme pour laquelle il avait tant d'affection? Il faut donc abandonner la tradition du chroniqueur de Lorsch. Non-seulement son récit n'est pas vrai, mais il n'a peut-être pas même le mérite d'en avoir inventé l'idée première, car on la retrouve complétement dans Guillaume de Malmesbury, chroniqueur qui ne manque pas de célébrité, et qui est antérieur de quelques années, puisqu'il vivait dans la première moitié du XIIe siècle. Dans le récit de Guillaume, l'héroïne de l'aventure est une sœur de l'empereur Henri III. L'analogie est si parfaite qu'il nous semble utile de citer intégra-

(1) Voy. ce diplôme, tom. II, pag. 411.

(2) Notice sur Éginhard, pag. XV, dans le tom. III des Mémoires relatifs à l'Histoire de France.

(3) Voy. la fin du chap. XIX de la Vie de Charlemagne, tom. I, p. 68.

lement ce passage pour qu'on puisse faire le rapprochement (1).

« L'empereur Henri avait une sœur religieuse; il l'aimait tellement qu'il voulait sans cesse l'avoir à ses côtés, et qu'il lui désignait toujours un appartement voisin du sien. Un hiver il tomba tant de neige et le froid fut si rigoureux que l'empereur fut retenu longtemps dans la même résidence. Un clerc de la cour en profita pour gagner les bonnes grâces de la jeune fille, au point qu'il passait souvent dans son lit les vigiles nocturnes. Bien qu'il s'efforçât de cacher par mille ruses sa mauvaise action, quelqu'un s'en aperçut (tant il est difficile au crime de ne point se trahir, soit par le visage, soit par un geste); la chose s'ébruita, l'empereur seul l'ignorait et seul il pouvait encore croire à la vertu de sa sœur. Mais une nuit que les deux amans se livraient aux transports de leur passion, ils prolongèrent le plaisir trop longtemps, le jour parut, et voici que toute la terre était couverte de neige. Alors le clerc, craignant d'être trahi par la trace de ses pas sur la neige, pria sa maîtresse de le tirer d'embarras en l'emportant sur son dos. Celle-ci, loin de repousser cette impudente proposition, ne songea qu'à éviter la honte dont elle était menacée; elle prit donc son amant

---

(1) Willielmus Malmesburiensis, *De gestis regum Anglorum*, lib. II, cap. XII. — Voy. le texte latin dans les *Pièces justif.*, n° XIV.

tion (1), ne l'ont pas fait avec une entière conviction, c'est qu'ils n'avaient jamais eu entre les mains le manuscrit de Laon, et qu'ils ne pouvaient présenter qu'une ingénieuse conjecture. Quant à nous, nous croyons pouvoir affirmer que le mot *neptitatem* pour *pietatem* est l'erreur d'un copiste profondément ignorant de la langue latine. La preuve qu'il a pu commettre cette méprise, c'est que dans le même manuscrit on trouve *curiosissimus* pour *curiosi sumus; iteranta* pour *interanea ; quam mutuo rerum* pour *quia mutatio rerum ; et doctus* pour *edoctus; melius mihi qualem est ut de mortuum* pour *m. m. quidem est ut te m.; occure* pour *occurrere; capie* pour *capio; mediocriter* pour *misericorditer;* et dans la lettre même où se trouve le mot *neptitas* (lettre dans laquelle il avait de plus passé trois lignes sans s'en apercevoir), il écrit *indecontius* pour *indecentius; tit* pour *ut ; abiornatio* pour *abominatio ; toctores* pour *doctores;* et un peu plus loin, *illis ecerat* pour *illi fecerat ; commures* pour *communes ; diactis* pour *de actis ; interas* pour *litteras ; violetur* pour *videtur ; aut. temnere* pour *contemnere ; ciuius* pour *citius ; liceta* pour *læta ; validitatem pestas* pour *valida tempestas,* etc., etc. Ces exemples sont plus que suffisants pour autoriser la restitution de *pietatem* à la place de *neptitatem*.

---

(1) Voy. la note de Foncemagne, dans le tom. XIV, pag. 216, des Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

Le témoignage du cartulaire de Lorsch reste donc isolé maintenant, car on ne doit pas tenir compte des deux épitaphes (1) que fabriquèrent les moines de Séligenstadt à l'appui d'une tradition qui flattait leur amour-propre en leur donnant pour fondateur un gendre de Charlemagne. L'une de ces épitaphes, écrite en allemand, est tout à fait moderne, l'autre en latin, est bien loin de remonter jusqu'au XII[e] siècle. Pour détruire le témoignage de ce cartulaire, on pourrait d'abord faire remarquer que la notice dont nous nous occupons présente, dès les premières lignes, des erreurs évidentes. Elle donne à Éginhard les titres de notaire et d'archichapelain de Charlemagne, fonctions qu'il n'a jamais exercées; et de plus elle prétend qu'Imma était fiancée à l'empereur des Grecs, tandis que ce fut Rotrude, comme chacun sait, et comme Éginhard le dit lui-même dans le chapitre XIX de la Vie de Charlemagne (2). Mais il y a encore des raisons bien plus fortes de ne pas admettre l'opinion qui fait d'Imma la fille de Charlemagne : ce nom d'Imma, ou tout autre analogue qui aurait pu s'altérer sous la main des copistes, est omis par Éginhard lorsque, dans sa Vie de Charlemagne (3), il

---

(1) Voy. ces deux épitaphes dans les *Pièces justificatives*, n° XVII.

(2) Voy. ci-après, tom. I, p. 64.

(3) Chap. XVIII; voy. tom. I, pag. 58, 60, et la note VII, pag. 413.

sur ses épaules et le porta hors de la cour. Par hasard, l'empereur s'était levé pour un certain besoin, et par la fenêtre de sa chambre il vit le clerc chevauchant de la sorte. Ce spectacle le frappa d'abord de stupeur; mais après quelques moments de réflexion, la honte et l'indignation lui fermèrent la bouche. Cependant, comme il ne savait encore s'il lui fallait laisser cette faute impunie, ou bien s'il devait adresser aux coupables les remontrances qu'ils avaient méritées, l'occasion se présenta de conférer au clerc un évêché. Il le lui donna en lui disant tout bas à l'oreille: *Tu, inquit, accipe episcopatum, et vide ne ulterius inequites mulierem.* Dans le même temps il conféra à sa sœur une abbaye en lui disant : *Esto abbatisa, nec ultra patiaris clericum equitantem.* Confus l'un et l'autre, et se sentant comme écrasés par ce terrible reproche, ils renoncèrent à leur coupable commerce (1). »

Le récit de la chronique anglaise est encore plus invraisemblable, s'il est possible, que celui du cartulaire de Lorsch. Et cependant il émane d'un écrivain sérieux, auquel on accorde une certaine autorité (2) ; mais il arrive souvent de ren-

---

(1) Jean Gerbrand de Leyde (*Chronic. Belgic.*, lib. x, cap. 1, pag. 123, dans la collection de F. Swertius) qui écrivait à la fin du xv[e] siècle (il est mort en 1504), a reproduit le fond de ce récit en l'arrangeant d'une manière un peu plus conforme aux convenances.

(2) Voici le jugement porté par Leland, *De Scriptor. illustribus Britann.*, chap. 166, sur Guillaume de Malmesbury : *Cujus libros*

contrer dans les chroniques les plus véridiques quelques-uns de ces récits imaginaires qui n'ont d'autre fondement qu'une vague tradition, et que les chroniqueurs racontaient, sans y croire beaucoup eux-mêmes, dans l'unique intention d'amuser leur lecteur. C'est ainsi que nous avons encore retrouvé sur Éginhard dans une très-ancienne chronique (1) une autre légende, beaucoup moins intéressante sans doute, mais qui a le mérite de la nouveauté. L'auteur, moine du monastère de Reichenau, qui écrivait au commencement du xe siècle, suppose qu'en 802 un Sarrasin nommé Azan, préfet ou gouverneur de Jérusalem, ayant conçu un vif désir de voir Charlemagne, écrivit au pape pour le prier de lui ménager une entrevue avec ce prince, auquel il s'engageait à rapporter, des régions d'outre-mer, de magnifiques présents et sur tout le plus précieux de tous les trésors, du vrai sang de Jésus-Christ. Charlemagne reçut assez froidement cette proposition. Mais, cédant enfin aux instances du pape, il se rendit à Rome. Azan, de son côté, quitta Jérusalem pour passer en Europe; mais, étant débarqué en Corse, il y tomba

---

cum in manus sumo, sumo autem cum frequentissime tum lubentissime, toties vel admirari cogor hominis diligentiam, felicitatem, judicium.......... judicium denique, quod multa ab aliis temere scripta, ad incudem revocet, revocataque luci et veritati restituat. (Voy. Fabricius, III, 152.)

(1) Historia translationis sanguinis Domini. Voy. *Pièces justificatives*, n° XVI.

[illegible] à l'em-pereur [illegible] auprès de lui rece-voir [illegible] qu'il rappor-tait. — [illegible] Charlemagne, [illegible] se hâta de [illegible] pour leur [illegible] à sa place. Et comme personne ne [illegible] disposé à faire le voyage [illegible] décida qu'il ferait [illegible] qui avait toujours [illegible] de toutes les [illegible].

« Mais [illegible] tout autant que [illegible], tout voyage ma-ritime. [illegible] de l'empereur les objections suivantes : « Envoyez-moi, lui dit-il, « partout où vous voudrez sur la surface du globe, « même chez les nations les plus éloignées, pourvu « que je puisse y aller par terre, j'exécuterai fidè-« lement vos ordres : mais quant aux chances pé-« rilleuses d'un voyage maritime, je n'oserai jamais « les affronter. » Trois jours se passèrent dans cet embarras, l'empereur faisant tous ses efforts pour trouver un messager, et ses conseillers déclinant à l'envi la périlleuse mission. » — Enfin Valdo, abbé de Reichenau, et Hunfrid, gouverneur de l'Istrie, consentirent à s'en charger, et rappor-tèrent les précieuses reliques qui furent dépo-sées dans lemonastère de Reichenau.

S'il fallait ajouter foi à une pareille légende on

aurait une mince idée du courage de Charlemagne et de ses conseillers ; mais c'est encore là un de ces récits produits par l'imagination d'un moine qui n'avait d'autre but que d'augmenter le prix des reliques conservées dans son couvent ou de leur donner plus d'authenticité. Cette histoire de la translation du sang de Notre-Seigneur, toute remplie de fables au commencement, finit par donner sur plusieurs points, notamment sur la fondation des monastères dans l'Alemannie au IXe siècle, des renseignements précieux (1). Là, comme dans le cartulaire de Lorsch, le vrai est mêlé avec le faux ; c'est à la critique de savoir les discerner.

Ainsi, malgré ce cartulaire de Lorsch, malgré l'épithète de *nobilissima* donnée par Loup à la femme d'Éginhard, malgré ce mot *neptitas* que l'on voulait trouver dans la lettre d'Éginhard à Lothaire, il demeure bien constant qu'Éginhard n'a jamais été le gendre de Charlemagne. Il n'en reste pas moins l'un des hommes les plus remarquables du IXe siècle.

Nous avons relevé avec soin tous les faits de la vie d'Éginhard : il nous reste à parler de ce qui constitue sa véritable gloire, de ses écrits.

Commençons par établir un fait bien positif, c'est que tous les ouvrages connus d'Éginhard

(1) Voy. Pertz, *Monumenta German., Script.*, tom. IV, p. 445.

dangereusement malade, et i [redacted]
pereur pour le prier de ver [redacted]
voir de ses mains l'inestimab [redacted]
tait. — « Mais, dit le chron [redacted]
qui avait une peur effroyab [redacted]
convoquer ses conseillers [redacted]
demander lequel d'entre e [redacted]
Et comme personne ne p [redacted]
le voyage de bonne volon [redacted]
partir Éginhard, son cle [redacted]
trouvé prêt à s'acquitter [redacted]
missions qu'il lui avait c [redacted]

« Mais celui-ci qui ava [redacted]
que les autres, et à bon [redacted]
ritime, fit, dit-on, aux
objections suivantes : «
« partout où vous voudr [redacted]
« même chez les nations [redacted]
« que je puisse y aller [redacted]
« lement vos ordres ; [redacted]
« rilleuses d'un voyage [redacted]
« les affronter. » Troi [redacted]
embarras, l'empereur [redacted]
trouver un messager
à l'envi la périlleuse [redacted]
abbé de Reichenau, [redacted]
l'Istrie, consentiren [redacted]
tèrent les précieuse [redacted]
sées dans le monast [redacted]

S'il fallait ajoute [redacted]

, que ce traité est
n'est pas d'Égin-
second continua-
re, est l'auteur de
, les chapitres 1, 2
slation des reliques
comme cette his-
nhard, aussi moine
dolf, l'analogie qui
ginhardus, *Meinhar-*
a été cause que l'on
nom d'Éginhard et
de saint Alexandre et
ambécius a aussi voulu
e abrégée qui se trouve
e Vienne, n° 316 des
il a imprimée dans le
taires, p. 395-98 (2).
d depuis la création du
9, n'est qu'un abrégé
monde par le vénéra-
imée par Duchesne,
n d'auteur, et en effet
arder comme étant

---

tz, *Scriptorum*, tom. II,
e en 1758 par Scheidt,
et suiv.

, pag. 657 dans l'édit.
nhard, dans les *Ana-*

d'Éginhard. Les raisonnements allégués par Lambécius à l'appui de son opinion, n'ont, au jugement de M. Pertz (1), aucune valeur. M. Pertz pense également qu'il faut attribuer à un autre Éginhard un psautier dont on ne connaît que le titre, *Libellus Einhardi de Psalmis,* d'après un ancien catalogue de la bibliothèque de Bobio, publié par Muratori (2). Enfin D. Mabillon serait assez porté à croire qu'Éginhard est l'auteur d'un ancien plan dressé pour la construction du monastère de Saint-Gall et dont il donne le fac-simile (3), et d'un certain nombre de distiques et de monostiques joints à ce plan, et qui devaient être inscrits sur les divers bâtiments du monastère pour en marquer la destination. Une lettre d'envoi adressée à l'abbé Gozbert accompagne ce plan: en la rapprochant de la lettre adressée par Éginhard à ce même abbé, et que nous avons imprimée (tom. II, pag. 4), on se convaincra facilement que l'assertion de D. Mabillon est fort contestable. La lettre qu'il a publiée (4) commence en ces termes: *Hæc tibi, dulcissime fili, Gozberte, de positione officinarum paucis exemplata direxi.* Tandis que dans sa lettre à Gozbert Éginhard s'exprime ainsi : *Religioso Christi famulo, Gozberto, vene-*

(1) *Scriptorum*, II, 429.

(2) *Antiq. med. ævi*, III, 822. — Voy. Fabricius, éd. de Mansi, tom. II, liv. v, 88.

(3) *Annal. benedict.*, II, 570.

(4) *Annal. benedict.*, II, 571.

i abbati, Einhardus peccator. Éginhard était
fet beaucoup plus jeune que l'abbé Gozbert
n 837 ou 838 résigna ses fonctions abba-
(1) à cause de son grand âge et qui mourut
ôt après. Quant aux vers annexés au plan,
it été publiés par Canisius (2), et ils sont
eurs si mauvais que nous sommes heureux
ir quelque raison de ne pas les attribuer à
hard.

œuvre capitale d'Éginhard, celle sur la- I. La Vie de Charlemagne.
e repose à juste titre sa réputation, c'est sa
raphie ou plutôt son Histoire de Charlema-
Cet ouvrage est de la plus haute importance
seulement comme la source principale de
oire du grand empereur, mais plus encore
qu'elle est le premier monument de la re-
ance des lettres en Occident, monument su-
ur à tout ce qui l'avait précédé dans le moyen
t qui resta même si longtemps sans égal que
trouver un rival d'Éginhard, il faut, comme
dit (3), aller peut-être jusqu'à Joinville. Mais
i distingue Éginhard de l'historien de saint
, comme de tous les autres historiens du
n âge, c'est que sa composition n'est pas une
iique (4), c'est une œuvre d'art, une heureuse

Voy. *nov. Gall. Christ.*, V, 950.
'om. V, pag. 780-782, ou tom. II, part. III, pag. 225-
ans l'édit. de Basnage.
Ampère, Hist. littéraire, III, 154.
Voy. Guizot, Hist. de la civilisation, II, 231.

imitation de ces chefs-d'œuvre de la littérature latine que Charlemagne avait remise en honneur. L'histoire des douze Césars par Suétone lui a principalement servi de modèle. Son plan de la Vie de Charlemagne est tracé sur le plan de la Vie d'Auguste. C'est là un fait bien souvent énoncé, et qu'un simple rapprochement prouve jusqu'à l'évidence; il est également facile de retrouver dans une foule de passages, que nous avons tous notés avec soin, des expressions, des phrases entières empruntées de Suétone. Mais il n'est pas juste de dire que ce travail d'imitation ait éloigné Éginhard de l'exactitude historique : son livre est un portrait fidèle qui nous représente dans toute sa vérité la grande figure de Charlemagne; c'est aussi le tableau rapide, mais impartial et complet des grands événements de ce règne si important dans l'histoire de l'humanité.

Éginhard composa cet ouvrage dans la force de l'âge, de quarante-six à cinquante ans. Il le commença quelque temps après la mort de Charlemagne, vers 815 ou 816, et il l'avait achevé avant 820, puisqu'on le trouve mentionné dès l'année suivante parmi les livres du monastère de Sindleozes-Au (1). Cette composition obtint dès l'origine un grand succès; et voici ce qu'en pensait un contemporain, Loup, qui fut depuis abbé de Fer-

(1) Voy. Neugart, *Episcopatus Constantiensis*, pag. 540, cité par M. Pertz, *Scriptor.*, II, 427.

:t qui joua lui-même un très-grand rôle du IXe siècle. C'est de sa lettre écrite le à Éginhard en 830 que nous allons le passage suivant (1) : « Tous les composés de notre temps me déplaisaient qu'ils s'éloignaient trop de cette gravité éron et des anciens que les plus grands ins du christianisme se sont efforcés ər. C'est alors que me tomba sous la votre ouvrage dans lequel vous avez ra- avec tant d'éclat — qu'il me soit permis ler ainsi sans être soupçonné de flatterie faits éclatants du grand empereur. L'é- e des pensées, l'emploi sobre des con- ɔns, caractère que j'avais remarqué dans :eurs anciens, ces phrases dégagées des

---

n deinde auctorum voluminibus spatiari aliquantulum , et dictatus nostra ætate confecti displicerent, propterea illa Tulliana cæterorumque gravitate, quam insignes ıristianæ religionis viri æmulati sunt, oberrarent, venit meas opus vestrum quo memorati imperatoris clarissima ceat mihi absque suspicione adulationis dicere — cla- .teris allegastis. Ibi elegantiam sensuum, ibi raritatem ›num, quam in auctoribus notaveram, ibidemque non s periodis impeditas et implicitas ac modicis absolutas ıtentias inveniens amplexus sum. Quare cum et ante ›inionem vestram, quam sapiente viro dignam imbibe- præcipue propter expertam mihi illius libri facundiam, deinceps aliquam nancisci oportunitatem, ut vos præ- ıi possem, etc. » — Voy. ci-après, tom. II, pag. 157; ou pag. 3, dans l'édit. des OEuvres de Loup, par Baluze. i, in-8°.

« longues périodes qui embarrassent le style, et « complètes dans leur brièveté, me frappèrent vi- « vement. Aussi, dans le principe votre réputa- « tion, qui vous avait fait connaître à moi comme « un homme de grand savoir, puis surtout votre « ouvrage dont j'appréciai tout le mérite, m'in- « spirèrent-ils le désir de trouver une occasion « favorable de vous voir et de vous parler. » Peut-être cette appréciation du style d'Éginhard n'est-elle ni bien précise, ni bien judicieuse; quoi qu'il en soit, l'admiration de Loup de Ferrières pour cet ouvrage était l'expression d'un sentiment général qui n'a pas seulement existé chez les contemporains d'Éginhard, mais qui s'est fidèlement conservé dans tout le moyen âge. Aussi son livre a-t-il servi de base à tout ce qui a été écrit durant cette période sur l'histoire de Charlemagne, et, après la Chronique des papes et des empereurs par Martinus Polonus, c'est l'ouvrage historique dont les manuscrits se sont le plus multipliés. M. Pertz en a consulté plus de soixante pour son édition, et comme nous les avons presque tous cités dans nos notes, pour en reproduire les principales variantes, nous croyons devoir en donner une liste succincte, extraite de l'excellent travail de M. Pertz qui nous a constamment servi de guide.

M. Pertz divise en deux classes les manuscrits de la Vie de Charlemagne. Il range dans la première ceux qui lui ont paru, par diverses raisons,

dériver de l'original même d'Éginhard. Ces manuscrits sont au nombre de quarante-sept, et il en retrouve le type dans le ms. 667 de la bibliothèque de Vienne. Tous les autres au nombre de dix-sept, lui semblent provenir d'un manuscrit auquel Gerward, bibliothécaire de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, avait ajouté ces trois distiques :

Hos tibi versiculos ad laudem, maxime princeps,
Edidit æternam memoriamque tuam,
Gerwardus, supplex famulus, qui mente benigna
Egregium extollit nomen ad astra tuum.
Hanc prudens gestam noris tu scribere, lector,
Einhardum, magni magnificum Karoli.

Dans tous les manuscrits de cette seconde classe, sauf dans un seul (ms. de la Bibliothèque Royale n° 6264), la préface d'Éginhard manque, et dans un autre (ms. de la Bibliothèque de Hanovre), elle est remplacée par cette prétendue préface de Walafridus Strabus dont nous avons déjà parlé et que l'on peut voir parmi nos pièces justificatives. Un autre signe caractéristique, c'est que, dans aucun de ces manuscrits il n'est fait mention de la mort de Roland à Roncevaux. M. Pertz estime cependant que l'exemplaire qui a servi de type à cette seconde classe de manuscrits est une copie très-ancienne, contemporaine même d'Éginhard, et que les leçons qu'ils présentent ne doivent pas être négligées; nous avons eu soin de noter les plus importantes.

Voici la description sommai
rents manuscrits :

MANUSCRITS DE LA PREMIÈRE CLAS
DE QUARANTE-SEPT.

1. (1) Manuscrit de la Bibliothèque impéri
dans le catalogue de l'histoire profane. Ce m
de la fin du IXe siècle. M. Pertz en a donné u
suffisamment cette assertion, et il résulte d'
à la fin du ms. que dès le Xe ou le XIe si
monastère de Saint-Maximin de Trèves. On
magne par Éginhard, il contient la Vie de L
l'Anonyme. Les deux ouvrages sont écrit
mais contemporaines, et le copiste qui a tr
le Débonnaire paraît être l'auteur de quelq
néaires faites dans la Vie de Charlemagne. L
manque dans ce ms., et par-dessus l'ancien
ratoris presque effacé, une main beaucoup p
être du XIIIe siècle, a écrit *Vita Karoli M*
tom. Ier, pag. 97, not. 1, ce que nous avo
donné à Charlemagne.)

2. Ms. de la reine Christine, au Vati
papier, XVIIe siècle, intitulé : *Vita Kar*
Eginardo sui temporis impense doctiss
principe, incipit feliciter. Ce ms. est telle
cédent qu'au jugement de M. Pertz ils s
duction d'un type commun.

2 *b*. Ms. de la Bibl. roy. de Paris n

(1) Pour désigner dans ses notes les di
duit toutes les variantes, M. Pertz se
d'un chiffre suivi quelquefois d'une lett
la seconde d'une lettre suivie d'un chi
et d'une lettre. Comme nous avons fait
et que nous n'étions pas gênés par le d
plus de clarté, substitué la désignatio
indications conventionnelles; mais no
ici, afin de faciliter le rapprochement

XIV[e] siècle. Dans ce manuscrit, qui se rapproche beaucoup des deux précédents, l'ouvrage d'Éginhard est intitulé : *Vita et conversatio gloriosissimi imperatoris Caroli atque invictissimi Augusti incipit, edita ab Eginardo sui temporis impense doctissimo, educato a præfato principe propagatore et defensore religionis Christiane, quam feliciter perlegendo currentes letamini in Christo.* Le Prologue manque. Le même ms. contient l'Histoire des Francs par Aimoin, et les Gestes de Charlemagne en Espagne.

2 *c.* Ms. de la Bibl. roy. de Paris, n° 5943 B, fonds latin, vélin, XIII[e] siècle, titre : *Incipit prologus Eginardi in Vita Karoli imperatoris.* Ce ms. contient en outre la Vie de Louis le Débonnaire par l'Anonyme, et les Gestes de Charlemagne.

3. Ms. de la Bibl. roy., n° 5927, fonds latin, vélin, XI[e] siècle, titre : *Vita et conversatio gloriosissimi imperatoris Karoli invictissimi augusti edita ab Eginhardo sui temporis impense doctissimo nec non liberalium experientissimo artium viro, educato a præfato principe propagatore et defensore religionis Christiane.* Ce ms. est incomplet, il s'arrête au mot *basilica* du chapitre XVII.

3 *. Ms. de la Bibl. roy. de Paris, n° 5926, fonds latin; copie du ms. précédent.

3 *b.* Ms. de la reine de Suède, au Vatican, n° 692, in-fol., vélin, XII[e] siècle. Dans ce manuscrit, en caractères lombards, le titre de la Vie de Charlemagne est, à peu de chose près, le même que dans le ms. 5925 de la Bibl. du Roi, cité plus haut, 2 *b*; il renferme en outre la Vie de Louis le Débonnaire par l'Anonyme, et une histoire abrégée des Francs, depuis Pharamond jusqu'aux temps de l'empereur Henri II et du roi Robert.

3 *c.* Ms. de la Bibl. roy., fonds latin, n° 5354, vélin, XI[e] siècle. Même titre que dans le ms. 5925 (2 *b*).

3 *c* *. Ms. de la même Bibl., n° 4631, XV[e] siècle. Copie du ms. précédent.

4. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, n° 654, des historiens profanes. In-4°, vélin, X[e] siècle. Le titre, *Gesta ac vita Karoli imperatoris*, est effacé; la préface manque. Plusieurs feuillets de ce manuscrit, perdus avant le XIII[e] siècle, ont été remplacés par un copiste qui semble s'être servi pour son travail du ms. n° 110 de la même bibliothèque. (Voy. ci-après B 5.)

4 *b*. Ms. dont a fait usage Marquard Freher pour son édition de la Vie de Charlemagne. (*Corpus Script. Franc.*, pag. 433 et suiv.) Freher, au jugement de M. Pertz, n'a pas su tirer parti de ce manuscrit. Il n'a fait que reproduire le texte du comte de Nuenare sans même en excepter les fautes typographiques indiquées dans l'errata. Aussi M. Pertz ne cite les variantes de Freher que lorsqu'elles diffèrent de l'édition princeps. M. Pertz ne dit pas où est maintenant ce manuscrit.

5. Ms. de la Bibl. du Vatican, n° 3339, vélin, in-fol., XIII[e] ou XIV[e] siècle. Titre : *Incipit præfatio libelli de vita et moribus atque actu Karoli excellentissimi regis.*

6. Ms. de la Bibl. roy., fonds latin, n° 4628, vélin, X[e] siècle. Titre : *Vita Caroli magni ab Einardo dictata*. Ce manuscrit ne va que jusqu'aux mots, *exstat proverbium* du chap. XVI.

6 *b*. Ms. de la Bibl. roy., fonds latin, n° 4955, vélin, XI[e] siècle. Titre : *Vita Caroli magni Franciæ regis atque imperatoris per Eginhartum illius quandoque alumnum atque scribam adjuratum, germanni.* Après l'ouvrage d'Éginhard on trouve une généalogie de la race Carlovingienne depuis Arnould jusqu'à l'empereur Lothaire; la formule *Explicit vita Caroli regis atque imperatoris*, vient ensuite.

7. Ms. de la Bibl. Cotonnienne. TIB. C. XI, vélin, petit in-fol., XIII[e] siècle. La Vie de Charlemagne occupe les 22 premiers feuillets de ce manuscrit qui contient neuf autres ouvrages. Voy. le catalogue des Mss. Cotonn., pag. 38-39.

7 *a*. Ms. du monastère de Gemblours, aujourd'hui dans la Bibl. roy. de Bruxelles, vélin, in-8° ou in-4°, XI[e] siècle. Titre : *Incipit prefatio Einardi super vitam domni Karoli imperatoris.*

7 *b*. Ms. de la Bibl. Bodléienne à Oxford, H. 39, petit in-fol. vélin, XII[e] siècle.

7 *c*. Ms. qui appartenait autrefois aux jésuites de Paderborn et dont s'est servi J. Bolland pour son édition dans les *Acta SS. Januar., tom. II, pag.* 874-888. On ignore ce qu'est devenu ce manuscrit. Les variantes ont été reproduites au moyen du texte des Bollandistes.

7 *d*. Ms. du collége de Sion (Sion College) à Londres. Titre : *Vita Karoli et orthodoxi imperatoris edita a Meinardo capellano*

ejus, sui temporis impense docto. Schmincke a reproduit dans son édition quelques leçons de ce ms., que Schrœder lui avait transmises.

8. Ms. de la Bibl. roy. de Paris, fonds Notre-Dame, n° 133, autrefois H. 4, vélin, in-fol., XIIe siècle.

8 *. Ms. de la même Bibl., fonds latin, n° 6187, vélin, XIIIe siècle, copie du ms. précédent. Après la préface, on trouve le titre suivant : *Vita Karoli magni imperatoris ab Einardo abbate capellano suo descripta.* Ces deux manuscrits finissent au chap. XXXI par ces mots *anno indictionis* VII, V, *kal., feb.*

8 *b*. Ms. dont s'est servi le comte Hermann de Nuenare pour l'édition princeps publiée par lui à Cologne, en 1521, in-4°. Le titre dans cette édition est ainsi conçu : *Vita et gesta Karoli cognomento Magni, Francorum regis fortissimi et Germaniæ suæ illustratoris, auctorisque optime meriti, per Eginhartum illius quandoque alumnum atque scribam adjuratum, Germanum, incipiunt fœliciter.* M. Pertz pense avec raison que la plus grande partie de ce titre a été forgée par l'éditeur, qui s'est permis d'ailleurs, dans un grand nombre de passages, de changer le texte d'Éginhard pour le rendre plus élégant et plus conforme aux règles de l'ancienne langue latine ; c'est ce que prouvent les différences qui existent entre cette édition et le plus grand nombre des manuscrits.

8 *c*. Ms. de la Bibl. de l'Université à Bonn, vélin, gr. in-fol., XIIe siècle.

9. Ms. de l'ancien monastère de Prum, aujourd'hui dans la Bibl. publique de Trèves, vélin, petit in-4°, XIe siècle. Il est daté de l'année 1084. Ni titre, ni préface.

9 *b*. Ms. de la Bibl. Bodléienne à Oxford ; vélin. Schmincke s'est servi de ce ms. pour son édition, sans en fixer l'âge même approximativement. La préface manque.

9 *c*. Ms. de la Bibl. publique de Berne, n° 208, vélin, in-fol., XIIIe siècle. Ce manuscrit présente une lacune de quelques lignes après les mots *Walah, Meginherius.*

10. Ms. de la Bibl. roy. de Hanovre, vélin, in-4°, XIIe siècle. Ce ms. et les cinq suivants paraissent émaner de la même source. Tous les six contiennent, après la vie de Charlemagne, les Annales d'Éginhard et l'histoire de Charlemagne par le Moine de

Ms. de la même Bibl., n° 5997, vélin, in-fol., XIIIe
Titre : *Incipit prologus in vitam Caroli magni regis um et imperatoris Romanorum.*

Ms. de la même Bibl., n° 4937, vélin, XIVe siècle. Copie récédent.

Ms. de la même Bibl., n° 5999, XVIe siècle.

s. de la bibl. publique de Brême, in-4°, papier, XVIIe siè- une copie faite par Goldast sur un assez bon texte ; elle endant du manuscrit dont nous parlerons tout à l'heure.

. de la Bibl. de St.Gall, n° 547, grand in-fol., vélin, siècle. Ce manuscrit renferme la préface, mais la fin de manque.

. du monastère de Gladbac dont s'est servi Bolland pour n ; mais les variantes qu'il en a tirées sont en si petit l'on ne peut porter aucun jugement sur ce manuscrit.

. de la Bibl. de Wolfenbuttel, n° 152, vélin, in-8°,

s. décrit par J. Morelli dans sa bibl. manuscrite grecque imprimée à Bassano en 1802), p. 395-397, vélin, in-12, . Ce manuscrit, qui était autrefois à Venise, est main- Angleterre. Il donne deux additions que nous avons rap- . 84, note 1, et p. 86, note 2, mais qui ne méritent onfiance.

s. donné à Goldast par Schobinger. Ce manuscrit se rap- beaucoup du ms. de la Bibl. de Vienne, n° 667, qui a type pour l'édition de M. Pertz.

Ms. de la Bibl. palatine à Rome, n° 339, in-4°.

IANUSCRITS DE LA SECONDE CLASSE AU NOMBRE DE DIX-SEPT.

. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, n° 90, de l'Histoire iastique, vélin, grand in-4°, fin du IXe siècle. Ce manuscrit ntient que la seconde partie de la Vie de Charlemagne. Il nence par ces mots du chap. XVIII : *Cetera quæ ad interiorem omesticam vitam.*

B 2. Ms. de la Bibl. Laurentienne à Florence, grand in-fol., vélin, XI[e] siècle. Titre : *Incipit gesta Karoli.* Ce ms. se rapproche assez du manuscrit précédent pour faire croire qu'ils dérivent tous deux de la même source.

B 2*. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, n° 477, de l'Histoire profane; in-fol., papier, XV[e] siècle. Copie du ms. précédent.

B 2 *b*. Ms. de la Bibl. roy. de Paris, n° 6264, XV[e] siècle. C'est le seul manuscrit de la seconde classe qui contienne la préface d'Éginhard. Le titre et cette préface paraissent avoir été empruntés au ms. 5354 (3 *c*). Voici le titre : *Vita et conversatio gloriosissimi imperatoris Karoli atque invictissimi Augusti, incipit edita ab Eginardo sui temporis impense doctissimo nec non liberalium experientissimo artium viro, educato a præfato principe propagatore et defensore religionis christianæ quam feliciter perlegendo currentes letqmini in Christo.*

B 3. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, n° 338, de l'Histoire profane, vélin, in-fol., XII[e] siècle, écrit sous le règne de Conrad III. Titre : *Gesta Karoli.* Ce manuscrit et les trois suivants paraissent dériver de la même source.

B 3 *b*. Ms. du monastère de Claustroneoburg, près Vienne. In-fol., vélin, XII[e] siècle. Titre : *Gesta Karoli.*

B 3 *c*. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, n° 1068, de l'Histoire profane, vélin, in-8°. Titre : *Gesta Karoli regis magni.*

B 3 *d*. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, n° 1080, du Catalogue de Schwandner, in-4°, papier, XV[e] siècle. Titre : *Gesta Karoli.* Ces quatre derniers mss. contiennent, outre l'ouvrage d'Éginhard, l'Histoire de Luitprand et la Chronique de Réginon.

B 4. Ms. du monastère de Zwetlen, en Autriche. In-4°, vélin, XII[e] siècle. Titre : *Incipiunt gesta Karoli.*

B 4 *b*. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, n° 178, de l'Histoire profane, in-fol., XIII[e] siècle. Le titre manque.

B 5. Ms. de la Bibl. palatine de Vienne, n° 110, de l'Histoire ecclésiastique. In-fol., vélin, XII[e] siècle. Titre : *Incipit vita Karoli magni imperatoris augusti et Saxonum apostoli ab Enhardo capellano suo composita.* Les vers à la louange d'Éginhard qui se trouvent dans tous les autres manuscrits de cette seconde classe, manquent dans celui-ci

B 5 *b*. Ms. de l'abbaye de Moissac, daté de 1127, dont Duchesne s'est servi pour son édition.

B 6. Ms. de l'abbaye d'Einsiedeln, dans le canton de Schwitz. M. Pertz ne cite ce ms. dans sa seconde classe que parce qu'il a su qu'il contenait les trois distiques, mais il ne l'a pas collationné.

B. 7. Ms. de la Bibl. Chisienne, coté F. IV, 75, vélin, in-8°, xᵉ siècle. Ce ms. contient une chronique de Benoît, moine de Saint-André, sur le mont Soracte, au xᵉ siècle, dans laquelle chronique on a fait entrer des extraits des chapitres 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 26, 30-33, d'Éginhard. Ce ms. contient également les trois distiques de Gerward, misérablement estropiés.

B 8. Ms. du monastère de Wittingen (couvent de femmes, dans la principauté de Lunebourg), aujourd'hui conservé dans la Bibl. roy. de Hanovre. In-4°, papier, xvᵉ siècle (vers l'an 1400). Ce ms., intitulé *Varia de Karolo magno*, contient, entre autres choses, des extraits de Thégan et d'Éginhard. On y trouve le troisième distique qui renferme le nom d'Éginhard, et, à la place de la véritable préface qui manque ordinairement dans les manuscrits de cette seconde classe, le copiste a substitué la préface dont nous avons déjà parlé pag. ij et iij, et qu'il attribue à Walafridus Strabus, sans doute parce qu'il avait vu que Walafride en a fait une pour les ouvrages de Thégan. Il a, de plus, essayé de diviser en chapitres la Vie de Charlemagne, comme Walafride l'avait fait pour l'ouvrage de Thégan sur Louis le Débonnaire. Cette nouvelle division, ne s'écartant pas beaucoup de la division ordinairement adoptée, il était inutile de s'en occuper, mais nous avons cru devoir reproduire en grande partie la nouvelle préface qui donne quelques détails curieux pour la biographie d'Éginhard. Voy. les pièces justificatives, n° III.

B 9. Ms. de la Bibl. de l'Université à Oxford, n° 837, vélin, XIVᵉ siècle. Ce manuscrit, outre la Vie de Charlemagne, renferme l'Histoire des Goths et les Mélanges historiques de Jornandès, l'Histoire des Lombards par Paul Diacre, et quelques extraits du moine de S. Gall.

B. 10. Ms. de la Bibl. du chapitre de Salisbury, en Angleterre, vélin, XIVᵉ siècle. Ce manuscrit est la copie du ms. précédent, et renferme les mêmes ouvrages.

Après ces soixante manuscrits, M. Pertz cite encore deux manuscrits qui ne lui ont pas paru

susceptibles de rentrer dans les deux classes qu'il a établies, c'est le ms. de la Bibl. roy., nº 5943 A, vélin, XIIᵉ siècle, et le ms. qui appartenait autrefois à Vossius, indiqués dans les variantes, l'un par C 1, l'autre par C 1 *a*.

Enfin il cite encore les fragments suivants :

C 2. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, vélin, IXᵉ ou Xᵉ siècle (sans numéro). Ce manuscrit contient les noms des vents.

C 3. Ms. de la Bibl. de Pesth, en Hongrie, vélin, Xᵉ ou XIᵉ siècle; noms des mois et des vents. Ce manuscrit contient aussi les œuvres de Virgile.

C *d*. Ms. de la Bibl. Bodléienne à Oxford; noms des mois et des vents.

C *e*. Ms. du monastère de Saint-Boniface d'Hameln, aujourd'hui dans la Bibl. roy. de Hanovre; mêmes noms.

De tous ces manuscrits c'est celui de Vienne nº 667, le premier de la première classe, que M. Pertz regarde comme le plus ancien et le meilleur; et c'est celui qu'il a choisi pour type de son édition. Il y a rencontré cependant un certain nombre de fautes évidentes ou de mauvaises leçons qu'il a dû corriger à l'aide des autres manuscrits. Mais il en a reproduit avec soin toutes les variantes; et c'est aussi ce que nous nous sommes efforcé de faire, au moins pour celles qui présentaient quelque intérêt. Parmi les manuscrits les plus importants après celui-là, il cite celui de la reine de Suède, nº 637, les mss. 5925, 5924 B, et 5927 de la Bibl. roy. de Paris, et le ms. 654 de la Bibl. de Vienne (2, 2 *b*, 2 *c*, 3 et 4 de la première classe); le ms. 90 de la Bibl. de Vienne,

et le ms. de la Bibl. Laurentienne à Florence (B. 1, et B. 2, de la seconde classe). M. Pertz avertit qu'il n'a pas cru devoir reproduire dans ses variantes les fautes grossières des copistes ni même celles des anciens éditeurs. Nous avons dû être encore plus sobre que lui sous ce rapport. Nous avons adopté la division par chapitres, telle qu'il l'a établie. Cette division est celle de Besselius et des anciens éditeurs, sauf en deux endroits où elle a été très-judicieusement modifiée par M. Pertz.

Voici l'indication par ordre chronologique des diverses éditions qui ont précédé celle-ci :

1521. Édition princeps du comte Hermann de Nuenare, Cologne, 1521, in-4°. Dans cette édition, la Vie de Charlemagne est précédée d'un court traité *De origine et sedibus priscorum Francorum*, et suivie des Annales. Nous avons déjà eu occasion de dire que le comte de Nuenare avait été accusé à juste titre d'avoir arbitrairement modifié le texte d'Éginhard ; c'est ce que prouve jusqu'à l'évidence la comparaison de son édition et des manuscrits.

1532. L'édition de Nuenare est reproduite p. 99-125 dans le recueil d'Hervag qui a pour titre : *Witichindi Saxonis rerum ab Henrico et Ottone I imperatoribus gestarum libri* III, *una cum aliis quibusdam raris et antehac non lectis diversorum autorum historiis, ab anno salutis DCCC usque ad præsentem ætatem.* Bâle, 1532, in-fol. (1).

1561. Cologne, 1561, in-12, chez J. Birckmann, avec une préface de Lambert Venrad. Cette édition paraît avoir été republiée l'année suivante avec un nouveau titre. C'est une reproduction de l'édition princeps.

(1) Schmincke et le P. Lelong indiquent sous la date de 1551, une édition de la Vie de Charlemagne insérée par Beatus Rhenanus dans ses *Commentaria de rebus Germanicis*. Nous avons parcouru avec beaucoup de soin cet ouvrage dont le véritable titre est *Rerum Germanicarum libri* III. *Basileæ* 1551, nous y avons trouvé seulement p. 92 et p. 113 quelques mots extraits d'Éginhard.

1584. Édition de Juste Reuber dans ses *Scriptores rerum germanicarum*. Francfort, 1584, in-fol. Reuber a consulté pour son édition deux manuscrits qui se rapprochent des mss. indiqués par M. Pertz sous les nos 9, 10, 10 *b* et 10 *c*. Il est le premier qui ait appelé le doute sur les leçons du comte de Nuenare, mais il n'a pas osé les corriger.

1610. Édition de Melchior Goldast. Genève, 1610, in-4°.

1613. Édition de Freher dans son *Corpus Francicæ historiæ veteris*. Hanovre, 1613, in-fol., p. 433, 444. Freher n'a tiré aucun parti d'un ms. du monastère de Schwarzach qu'il avait entre les mains, il n'a fait, comme nous l'avons déjà dit, que reproduire l'édition princeps, sans même en excepter les fautes d'impression.

1616. Édition de Juste Janson. Leipsick, 1616, *typis Grosianis*, in-4°. Reproduction de l'édition princeps.

1619. Seconde édition des *Scriptores* de Reuber. Hanau, 1619, in-fol.

1631. Édition de George Helwich. Francfort, 1631, in-4°.

1636. Édition de Duchesne dans les *Scriptores historiæ Francorum;* tom. II, p. 91, 106. Paris, 1636, in-fol. Duchesne a fait usage de cinq manuscrits qui appartenaient alors aux bibl. de de Thou, Petau, etc., et qui sont aujourd'hui conservés à la Bibl. roy.

1643. Édition de Bolland dans les *Acta SS. Januarii*, tom. II, p. 874-888. Anvers, 1643, in-fol. Il a collationné deux nouveaux mss. décrits ci-dessus 7 *b* et 15, et expliqué le texte par de courtes annotations. Il a de plus placé en tête une dissertation sur les autres biographies de Charlemagne et sur Éginhard.

1644. Édition de J.-Joachim Frantz dans son *Historia Caroli Magni;* p. 97-119. Strasbourg, 1644, in-4°. C'est une réimpression du texte de Reuber.

1667. Édition de Fr. Bessel, Helmstadt, 1667, in-4°. Bessel a fait usage pour cette édition du ms. de la Bibl. Laurentienne, à Florence, décrit ci-dessus B 2. Il a divisé le texte en chapitres et il y a ajouté des notes qui attestent beaucoup d'érudition, mais qui sont plus nombreuses que vraiment utiles.

1707. Édition de Heineccius et Leukfeld dans leurs *Scriptores rerum germanicarum*. Francfort, 1707, in-fol., p. 25-143. Cet

a réimpression de l'édition donnée à Leipsick en 1616 par lanson.

1711. Édition de Schmincke sous ce titre : *Eginharti vita et conversatio gloriosissimi imperatoris Karoli, regis magni atque invicissimi augusti. Cum comment. Fr. Besselii, notis J. Bollandi, animadversionibus ineditis Melchioris Hämenueltonis Goldasti et variis dissertationibus Nuenarii, de origine Francorum, Freheri, de statura Caroli Magni, Schminckii, de vita et scriptis Eginharti. Trajecti ad Rhenum* (Trèves), 1711, in-4°. Schmincke a de plus consulté pour cette édition cinq nouveaux manuscrits. Ce sont les mss. du collége de Sion, à Londres, de la Bodléienne à Oxford, de la Bibl. de Cassel, de Leyde, et du collége de Gonville, à Cambridge, décrits ci-dessus sous les n°s 7 *d*, 9 *b*, 10 *e*, 10 *f*, et 10 *g*.

1726. Troisième édition de la collection de Reuber, par George-Cristophe Jean. Francfort, 1726, in-fol. Le nouvel éditeur ajoute au texte de Reuber les variantes de Schmincke.

1744. Édition de D. Bouquet dans le tome V des Historiens de France. Paris, 1744, in-fol., p. 84-103. D. Bouquet s'est servi pour cette édition de neuf manuscrits. de la Bibl. roy. ; mais il est à croire que dans ces neuf manuscrits, il faut comprendre les manuscrits déjà consultés par Duchesne.

1755. Édition de Nicolas Heerkens. Grœningen, 1755, in-8°. Reproduction peu estimée de l'édition de Schmincke.

1806. Édition de Gabriel-Godefroy-Bredow, Helmstadt, 1806, in-8°. Cette édition est faite avec beaucoup de soin ; l'auteur a tiré parti de toutes les précédentes éditions, et de plus il donne les nouvelles leçons fournies par la Chronique d'Albert de Stade, et par la Chronique manuscrite de Henri de Hervœrde, qui tous deux ont copié Éginhard. Il a joint à son texte une introduction, des notes et un appendice.

1829. Édition de M. Pertz dans les *Monumenta Germaniæ historica. Scriptor.*, II, p. 443-463, Hanovre, 1829, in-fol. Cette édition, revue sur soixante manuscrits, est de beaucoup supérieure à toutes celles qui l'ont précédée; nous l'avons reproduite presque textuellement. Elle a été réimprimée la même année à Hanovre, moins les variantes, *in usum scholarum*, in-8°.

1839. Édition de M. J. Ludwig Ideler. Hambourg et Gotha,

1839, 2 vol. in-8° sous ce titre : *Leben und Wandel Karls des grossen beschrieben von Einhard. Einleitung, Urschrift, Urkundensammlung*. L'auteur annonce dans son introduction qu'il a choisi la Vie de Charlemagne par Éginhard pour servir de point central à une espèce de répertoire de l'histoire carlovingienne. Le premier volume contient 1°. l'introduction, 2°. p. 49-98, le texte d'Éginhard qui est l'exacte reproduction du texte donné par M. Pertz, avec quelques notes tirées pour la plupart de Pertz et de Bredow, et les principales variantes, mais presque toujours sans indication précise des mss.; 3°. un commentaire plus ou moins développé sur chacun des chapitres de la Vie de Charlemagne. Le second volume se compose en entier de 97 pièces qui sont des lettres, des diplômes, des capitulaires, et des extraits de chronique relatifs aux règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Nous n'avons à faire remarquer, dans ce second volume, que les pièces suivantes : n°s 51, 52, 53, 54, 55, lettres de Loup de Ferrières, à Éginhard ; n° 53, lettre d'Éginhard à Loup de Ferrières; M. Ideler les a réimprimées d'après l'édition de Baluze ; n°s 56 et 57, lettres d'Éginhard à Lothaire et à son fils Vussin, d'après Weinckens ; enfin, n° 86, sous le titre assez singulier de *Testamentum Einhardi*, la charte par laquelle Éginhard transporta au monastère de Lorsch le domaine de Michelstadt. Le travail de M. Ideler paraît fait avec soin, et il renferme un grand nombre d'indications dont nous avons quelquefois profité, cependant il a été jugé sévèrement en Allemagne.

L'ouvrage d'Éginhard, accueilli dès l'origine avec la plus grande faveur, a été imité par presque tous les historiens du moyen âge qui ont écrit sur le règne de Charlemagne; pour ne parler que des principaux, nous citerons Enhard de Fulde, le chronographe de Fontenelle, Thégan, l'Auteur anonyme de la vie de Louis le Débonnaire, Rudolf, moine de Fulde, écrivain du IXe siècle, qui en a inséré une grande partie dans sa vie de saint Alexandre, le Poëte saxon qui l'a

mise en vers, et Radevicus qui l'avait sous les yeux lorsqu'il écrivit au XIIe siècle la vie de l'empereur Frédéric.

Dans les temps modernes la Vie de Charlemagne a été traduite en allemand par A. Egenolf, Leipsig, 1728, in-12, et par Kunisch, d'après l'édition de Bredow, 1814, in-8°.

En français elle a été traduite cinq fois (1) à notre connaissance, par Élie Vinet (Poitiers, 1558, in-8°), par Léonard Pournas (Paris, 1614, in-12), par le président Cousin dans son Histoire de l'empire d'occident, tom. I (Paris, 1684, in-8°), par M. D. (Denis), Paris, 1812, in-12. Ce dernier auteur qui était répétiteur de MM. les pages, et qui sans doute leur destinait sa traduction, ne paraît pas avoir eu pour but de leur donner une idée bien exacte de l'original. Enfin M. Guizot, dans le tom. III de la Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, pag. 119, 161, a donné une traduction qui a fait oublier toutes les autres : elle est écrite avec autant d'élégance que de pureté, et nous l'avons souvent consultée avec fruit, sans cependant nous interdire la faculté de donner quelquefois au texte une interprétation différente, lorsque de mûres réflexions nous ont obligé à quitter un aussi bon guide.

Les Annales d'Éginhard embrassent une période de 88 ans. Elles s'étendent de l'année 741 II. Les Annales.

(1) Nous ne tenons pas compte dans cette énumération de plusieurs paraphrases qui ne sont guère que des versions prolixes.

à la fin de l'année 829, depuis l'avénement de Pépin et Carloman jusqu'à la quatorzième année du règne de Louis le Débonnaire. Lorsque le comte de Nuénare publia pour la première fois ces Annales qu'il avait trouvées dans son manuscrit à la suite de la Vie de Charlemagne, il se contenta de leur donner pour auteur un moine de l'ordre de saint Benoît. Freher, trompé par l'assertion qui se trouve dans la préface de l'auteur anonyme de la Vie de Louis le Débonnaire (1), les attribua à un certain Adelme ou Adhémar, sans s'apercevoir que ce nom n'est qu'une corruption du nom d'Éginhard. Duchesne fut le premier qui les restitua à leur véritable auteur et les publia sous le nom d'Éginhard (2). Cette opinion, qui aujourd'hui est universellement adoptée, trouva cependant d'abord de nombreux contradicteurs. Pour ne parler que du plus important, Le Cointe (3), s'appuyant sur un passage qui se trouve dans toutes les éditions à la fin de l'année 774, et que nous avons nous-même reproduit, mais en ayant soin de le placer entre crochets pour en indiquer l'interpolation, soutenait que l'auteur des Annales qui, dans ce passage, parle de la translation des reliques de saint Nazaire dans son monastère

(1) « Porro quæ scripsi, usque ad tempora imperii, Adhemari nobilissimi et devotissimi monachi relatione addidici qui ei coævus et connutritus est. » Pertz, *Scriptor.*, II, 607.

(2) *Script. rerum Franc.*, tom. II, pag. 233-272.

(3) *Ann. eccl. Franc.*, ad ann. 774, tom. VI, pag. 74.

de Lorsch, *in monasterio nostro Laureshеym*, était un moine de Lorsch et par conséquent ne pouvait être Éginhard qui n'avait jamais appartenu à cette abbaye. Cet argument avait paru tellement concluant à D. Mabillon qu'il se rangea d'abord (1) à l'opinion de Le Cointe; mais il l'abandonna bientôt (2) pour revenir à la vérité. En effet ce passage n'est qu'une interpolation ajoutée par un moine de Lorsch, sur le manuscrit dont s'est servi le comte de Nuénare, interpolation qui ne se retrouve dans aucun des manuscrits consultés par M. Pertz. Il en est de même d'un autre passage interpolé dans l'édition de Freher au commencement de la dernière phrase de l'année 827, *Heinardus* [*sui temporis prudentissimus virorum*] *devocionis incitatus ardore, corpora,* etc. Les mots que nous indiquons entre crochets et qui seraient si déplacés dans la bouche d'Éginhard, n'existent point dans les manuscrits des Annales: c'est une addition empruntée par un copiste au chapitre XLI de la Vie de Louis le Débonnaire. Nous ferons observer à cette occasion que dans les deux seuls passages des Annales où Éginhard a occasion de parler de lui ou de choses qui lui soient personnelles (3), il le

(1) *Ann. Benedict.*, ad ann. 774, tom. II, pag. 228, n° XLIX.

(2) Ibid., ad ann. 826, tom. II, pag. 503, n° LXXXV.

(3) Lorsqu'il fut chargé, en 806, d'aller porter à Rome le testament de Charlemagne, et lors qu'il rappelle la translation en France des reliques de saint Pierre et saint Marcellin. Voy. les Annales aux années 806 et 827, tom. I, pag. 264 et 392.

fait avec autant de modestie que de brièveté. Les autres arguments invoqués par Le Cointe ne sauraient être d'un grand poids; il allègue des erreurs et de graves omissions qui se trouvent dans les Annales, sans réfléchir que toutes ces erreurs se rencontrent précisément dans la période où Éginhard n'est pas encore historien contemporain, période pour laquelle il n'a pu, comme tous les chroniqueurs, que reproduire les récits et les erreurs de ses devanciers; et comme ces erreurs cessent au moment où il devient témoin oculaire, elles deviennent elles-mêmes un puissant motif de lui attribuer les Annales. Il suffirait en quelque sorte de lire attentivement les Annales, d'en étudier le style, de les comparer à la Vie de Charlemagne, pour se convaincre que ces deux ouvrages sont dus à la même plume; c'est d'ailleurs ce que prouve jusqu'à l'évidence le rapprochement de certains passages. Ainsi le récit du combat de Roncevaux en 778 rappelle aussitôt à l'esprit le chapitre IX de la Vie de Charlemagne. Il en est de même du chapitre XI de la Vie de Charlemagne, et de l'année 787 des Annales (révolte de Tassillon), du chapitre XII et de l'année 792 (conspirations excitées par la cruauté de Fastrade). Ces différents passages, et bien d'autres encore, qu'il est facile de rapprocher à l'aide de la table qui termine notre second volume, présentent une analogie frappante dans les idées, dans la tournure des phrases et même dans l'arrangement des mots. Au surplus,

quelque graves que soient toutes ces présomptions, on peut renoncer à s'en prévaloir dans une question qui se trouve décidée par une preuve incontestable, c'est-à-dire par le témoignage d'un écrivain presque contemporain, d'Odillon, moine de Saint-Médard, qui dans son Histoire de la translation de saint Sébastien, écrite au x[e] siècle (1), attribue positivement les Annales à Éginhard, en les citant textuellement (2). Voici comment s'exprime Odillon dans sa préface adressée à l'abbé Ingram. Quoique le nom d'Éginhard y soit un peu altéré, ce passage ne peut laisser aucun doute sur l'identité de l'auteur et de l'ouvrage :

« Agenardus cognomine Sapiens, ea qui tempestate habebatur insignis, hujus reverentissimi cœlicolæ mentionem in gestis cæsarum Karoli Magni et filii ipsius Hludowici faciens, inter alia quæ annotino cursu dictabat, non inoperosum duxit mortalia acta immortali astipulatione roborare, ita dicens : « Dum hæc aguntur, Hilduinus abbas monasterii Sancti Dionysii Romam mittens, annuente « precibus ejus Eugenio, sanctæ sedis apostolicæ tunc præsule, « ossa beatissimi martyris Christi Sebastiani accepit, et ea apud « Suessionem civitatem in basilica Sancti Medardi collocavit. Ubi « dum inhumata in loculo, in quo allata fuerant, juxta tumulum « sancti Medardi jacerent, tanta signorum ac prodigiorum multitudo claruit, tanta virtutum vis in omni genere sanitatum per « divinam gratiam in nomine ejusdem beatissimi martyris enituit, « ut a nullo mortalium eorumdem miraculorum aut numerus comprehendi, aut varietas verbis valcat explicari. Quorum quædam « tanti stuporis esse narrantur ut humanæ imbecillitatis fidem

(1) Cette histoire est imprimée dans les Bollandistes, *Acta SS. Januarii*, tom. II.

(2) Comparez le texte même d'Éginhard, dans les Annales, fin de l'ann. 826, tom. II, p. 386.

mots aux chroniqueurs ; en revanche, il y a onze lignes dans Éginhard sur cette mort de Charles. Le récit de chaque année dans les Annales de Lorsch se termine ainsi : *Et cette année changea en la suivante;* cette formule monotone et fatigante est supprimée par Éginhard. Quelquefois c'est Éginhard qui est plus bref; mais cette brièveté même atteste un progrès dans la manière d'écrire l'histoire, elle annonce l'intervention de la critique......... le style aussi s'améliore, le latin est plus pur, les barbarismes disparaissent; de barbare la langue redevient presque classique. »

M. Pertz estime que c'est à partir de 788 que les Annales d'Éginhard deviennent originales. Quoiqu'il ne soit guère possible d'établir cette opinion sur des preuves bien positives, elle est au moins très-admissible. D'après notre calcul, en 788, Éginhard pouvait avoir une vingtaine d'années; élevé à la cour, il se trouvait à la source de toutes les grandes nouvelles et personne n'était mieux que lui en état d'en conserver à la postérité un fidèle souvenir; car ce qui distingue Éginhard ce n'est pas seulement un mérite supérieur comme écrivain, c'est encore un grand amour de la vérité; aussi a-t-il clos ses Annales à la fin de l'année 829, non pas seulement parce qu'il se retirait des affaires, car il avait conservé des relations assez nombreuses pour obtenir des renseignements suffisants, mais plutôt parce qu'il lui aurait fallu enregistrer des faits pénibles pour lui ou

peu honorables pour des gens qui lui étaient chers : ne voulant pas altérer la vérité, il aima mieux cesser d'écrire.

Pour les Annales, comme pour la Vie de Charlemagne, nous avons suivi le texte donné par M. Pertz. Si quelquefois nous avons admis des leçons différentes des siennes, nous avons eu soin d'en avertir nos lecteurs ; d'ailleurs nous les avons toujours prises dans les manuscrits ou les éditions qu'il a cités et dont voici la liste :

1. Ms. de la Bibl. impériale de Vienne, n° 654 de l'Hist. profane, in-4°, vélin, xe siècle. Ce manuscrit contient la Vie de Charlemagne et les Annales ; M. Pertz le regarde comme le plus important de tous ceux qu'il a consultés, sous le rapport de l'antiquité comme aussi sous le rapport du soin et de l'habileté du copiste. C'est ce manuscrit qui a servi de base à son édition et à la nôtre. Toutes les fois que la leçon n'en est pas admise dans le texte, elle est reproduite dans les notes. Ce manuscrit présente deux lacunes, la première comprend les années 822 et 823 ; la seconde, la fin de l'année 824 et l'année 825. Une copie du même ms. in-fol. sur papier existe dans la même bibl., sous le n° 154.

2. Ms. de la Bibl. roy. de Paris, fonds latin, n° 5924. Ce manuscrit sur vélin, du xe ou du xie siècle, diffère très-peu du précédent. Il provient de l'abbaye du Bec. M. Pertz pense qu'avant d'arriver à la Bibl. du Roi, il a passé par celle du cardinal d'Armagnac, et que par conséquent c'est le manuscrit dont s'est servi Duchesne pour son édition. Une copie de ce manuscrit existe à la Bibl. de Vienne, sous le n° 269 (*Catalog. theolog.*), et une autre au Vatican, sous le n° 3849. Ces deux copies sont du xvie siècle. L'exemplaire de la Bibl. roy. commence aux mots *Carlomannus et Pippinus, junctis copiis* de l'année 743 ; il y manque donc le premier feuillet ; il en manque encore un autre qui comprenait les années 773, 774 et 775.

3. Ms. de la bibl. publique de Trèves, vélin, xie siècle. Ce manuscrit concorde avec les précédents ; cependant les leçons en sont

quelquefois moins bonnes. A la date de 752, année pour laquelle Éginhard ne donne aucun fait, le copiste a mentionné la dédicace du monastère de Lorsch qui n'eut lieu qu'en 774.

4. Ms de la Bibl. roy. de Hanovre. Ce manuscrit in-4°, vélin, xiie siècle, contient la Vie de Charlemagne, les Annales et le moine de St.-Gall; sauf quelques variantes d'orthographe, il concorde avec le manuscrit de Vienne, n° 654.

5 et 6. Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, n° 110 (*Catalog. Hist. ecclesiast.*), in-4°, vélin, xive siècle, et Ms. de la même bibl., n° 990 (*Catalog. Hist. profan.*). Ces deux manuscrits sont la reproduction exacte du manuscrit précédent, sauf les altérations qui s'étaient introduites dans l'orthographe à l'époque où ils ont été transcrits.

7. Freher, pour l'édition des Annales qu'il a donnée dans son *Corpus Francicæ historiæ,* tom. II, p. 381 et suiv., s'est servi d'un manuscrit du monastère de St.-Germain-des-Prés, qui se rapproche beaucoup des manuscrits que nous venons d'indiquer ci-dessus 1, 2, 3, 4, seulement on y trouve des interpolations tantôt relatives à l'Histoire de St.-Germain-des-Prés, tantôt empruntées de la Vie de Louis le Débonnaire par l'Anonyme, et que néanmoins Freher a cru devoir admettre dans son texte.

8. Ms. de la Bibl. roy. de Munich, in-4°, vélin, xiie siècle. Ce manuscrit, qui provient du monastère de St.-Mange-de-Stadt-am-Hof, contient la Vie de Charlemagne, les Annales et les Gestes de Charlemagne, par le moine de St.-Gall. M. Pertz, ayant égaré la collation de ce manuscrit, n'a pu en citer les variantes, néanmoins il pense qu'il se rapproche beaucoup des manuscrits indiqués ci-dessus 4 et 5, et surtout du manuscrit n° 6.

9. Dans l'édition princeps du comte de Nuénare, publiée à Cologne, en 1521, in-4°, on retrouve à l'année 774 l'interpolation relative à la fondation du monastère de Lorsch, interpolation placée dans le manuscrit de Trèves (n° 3), à l'année 751. Pour le reste, sauf les corrections que l'éditeur a tirées de son propre fonds, les deux textes, celui de l'édition princeps et celui du manuscrit concordent ensemble. Ainsi, par exemple, à l'année 811 les mots *Bernardus comes* manquent dans l'un et dans l'autre, et à l'année 820 on lit également dans tous les deux *Carniolenses qui Carcasavum fluvium habitant* pour *circa Savum fluvium.*

10. Ms. de la bibl. d'Amberg en Bavière. C'est un fragment qui commence aux mots *in terram Sclavorum qui dicuntur Sorabi*, de l'année 806 et qui se termine aux mots *filios suos regni* de l'année 821. Il se rapporte entièrement aux mss. 1 et 2 cités ci-dessus.

11. Ms. de la bibl. ducale de Modène, papier, xve siècle. Ce manuscrit renferme la Vie de Charlemagne, les Annales et les Gestes de Charlemagne, par le moine de St.-Gall. Le tout disposé en quatre livres.

12. Ms. de la bibl. électorale de Cassel, n° 5 des manuscrits historiques. Ce manuscrit, qui renferme comme le précédent les Annales, la Vie de Charlemagne et la Chronique du moine de St.Gall, divisées en quatre livres, est datée de 1498. Quelques-unes des variantes qu'il présente ont été reproduites en marge dans la seconde édition de Reuber.

Les éditions de Cologne, 1561 (1562) in-12, et de Leipsick, 1616, in-4°; la première et la seconde édition de Reuber, 1584 et 1726; celles de Duchesne, 1636, de Leukfeld, 1707, et enfin de D. Bouquet, 1744, ne font que reproduire l'édition princeps du comte de Nuénare. D. Bouquet a donné dans ses notes un certain nombre de variantes prises par Duchesne dans le manuscrit du cardinal d'Armagnac; mais il s'en est rarement servi pour améliorer son texte. M. Pertz, pour son édition des Annales publiées dans les *Monumenta Germaniæ, Script.*, tom. I, pag. 134 et suiv., Hanovre, 1826, a comparé avec le plus grand soin toutes les anciennes éditions aux manuscrits indiqués ci-dessus, 1, 2, 3, 4, 5, 6, et il s'est appliqué à rétablir le texte primitif sans tenir aucun compte des innovations tentées par

les précédents éditeurs. Son édition nous a servi de guide.

III. Les Lettres.

En 846, les religieux de Saint-Bavon, menacés par les incursions des Nortmans, abandonnèrent leur abbaye et se réfugièrent à Saint-Omer sous la conduite d'Einkeric leur abbé, successeur d'Éginhard. Ils eurent tout le temps d'emporter les reliques, leurs archives et leurs livres; car le monastère ne fut détruit et brûlé qu'en 851 (1). Cependant l'asile qu'ils avaient choisi ne tarda pas à être menacé, ils émigrèrent encore, et en 853 ils vinrent, avec leurs trésors, s'établir à Laon. La congrégation de Saint-Bavon se maintint dans cette ville, sous les abbés Tasrade, Raoul et Hélie pendant près d'un demi-siècle. A la mort d'Hélie, arrivée en 895, elle se dispersa, et ne fut reconstituée qu'en 937 par Arnould comte de Flandre, qui rétablit le monastère de Saint-Bavon. Ces faits expliquent naturellement comment le manuscrit unique des lettres d'Éginhard s'est retrouvé à Laon après tant de siècles. Il provient directement du monastère de Saint-Bavon, ou bien c'est une copie qui a été faite à Laon pendant le séjour des religieux de Saint-Bavon dans cette ville (2), et ce fut sans doute dans l'abbaye

(1) Tous ces faits sont constatés par la chronique de saint Bavon. Voy. ci-après, *Pièces justificatives*, n° xv, et dans Pertz, *Scriptor.*, tom. II, pag. 185-191.

(2) L'écriture du manuscrit, qui ne permet pas, en ce qui concerne les lettres d'Éginhard, d'en reculer l'âge au delà de la fin du

de Nesle, où ils avaient habité longtemps, que le trouva Duchesne lorsqu'il publia pour la première fois les lettres d'Éginhard dans son second volume des historiens de France. Cette édition a été reproduite textuellement par D. Bouquet dans son tome VI, par Weinckens dans son *Eginhartus illustratus*, et par tous ceux qui ont réimprimé quelques-unes de ces lettres, soit en entier, soit par fragment. Personne depuis Duchesne n'avait consulté le manuscrit, et on en avait même perdu la trace, lorsqu'en 1823, M. Pertz (1) le retrouva dans la bibliothèque de la ville de Laon, où il avait été sans doute transporté lors de la suppression des établissements religieux. Les administrateurs de la Bibliothèque du Roi s'empressèrent d'en faire l'acquisition et il est aujourd'hui conservé dans cet établissement, supplément latin n° 334. Je vais donner une descrip-

---

IXe siècle, vient à l'appui de l'une et l'autre hypothèse; à l'appui de la seconde particulièrement, on peut dire que les fautes nombreuses qui se rencontrent dans le texte semblent prouver que ce manuscrit n'est point une transcription originale, mais une copie de seconde main.

(1) La bibliothèque de sir Thomas Philips, à Middlehill, possède, dans un manuscrit qui provient de la bibliothèque de Meermann, et sous le n° 1717-512, un recueil de lettres d'Éginhard sous ce titre : *Einhardi Sapientis epistolæ.* Mais ce n'est qu'une copie du XVIIe siècle, et M. Pertz, qui l'a vue, a constaté, dans son rapport sur les Archives, qu'elle n'ajoute rien à ce qui a été publié par Duchesne. Peut-être n'est-ce pas autre chose que la copie même qui a servi à Duchesne pour son impression. Voy. le Catalogue d'Haenel, pag. 853.

tion exacte de ce précieux manuscrit qui est presque contemporain d'Éginhard, puisque suivant toute apparence il était écrit, au moins en partie, avant 853.

Le manuscrit, in-4°, sur vélin, se compose de 34 feuillets précédés d'une feuille de garde. Cette feuille de garde contient, sur le verso, 1°. une lettre de Heidilon, évêque de Noyon à un autre évêque, nommé Didon; 2°. une recette de médecine. Au fol. I commencent les lettres d'Éginhard, sous ce titre que nous avons reproduit : *Libellus epistolarum.* C'est un recueil de *dictamina*, c'est-à-dire de formules destinées à servir de modèles, et dans lesquelles les noms propres sont quelquefois indiqués par les signes indéterminés *N. Ill.* Ce recueil est écrit en entier de la même main, et l'écriture présente tous les caractères de la minuscule Caroline en usage dans les manuscrits du IXe siècle. Il occupe les douze premiers feuillets et la moitié du recto du treizième. Les lettres sont au nombre de soixante-dix. Après la soixante-dixième, on lit ces mots : *Explicit Deo gratias, amen.* Une main postérieure a tracé, sur la fin de cette page, trois formules épistolaires qui sont en partie effacées, et que nous n'avons pas essayé de reproduire, parce qu'elles nous ont paru sans intérêt. La minuscule Caroline recommence, au verso de ce feuillet, par la lettre *Dilectissimo venerando amabilis*, etc., qui est en partie effacée, et qui, du reste, est un texte fort altéré, et même tout à fait inintelligible, que nous n'avons pas cru devoir reproduire. La lettre suivante, fol. 14 recto, n'est guère plus claire ni en meilleur état; cependant nous avons donné tout ce qu'il nous a été possible d'en déchiffrer. On la trouvera, sous le n° I, dans notre premier Appendice. Le verso de ce feuillet 14 contient, au commencement, les deux formules que nous avons imprimées sous les n°s II et III. Il se termine par une autre formule qui n'est pas de la même main, et que nous n'avons pas reproduite, parce qu'elle est en grande partie effacée, et d'ailleurs sans intérêt. Vient ensuite, fol. 15 recto et verso, la lettre à l'impératrice Ermengarde (n° IV de notre Appendice); cette lettre est suivie d'un alphabet grec : là se termine l'écriture du copiste qui a transcrit les lettres d'Éginhard. Le reste du livre est un composé de feuillets qui ne sont pas tous du même format, et qui proviennent évidemment de divers manuscrits. Le fol. 16 contient, au recto, une liste de

patriarches et de prophètes, avec des sentences et dix vers écrits sur deux colonnes; au verso, une Lettre circulaire des Chanoines de Reims pour des prières, laquelle est suivie de deux autres Lettres semblables qui occupent la fin de ce recto, et le feuillet suivant en entier. Le feuillet 18 mérite une attention toute particulière. Ce feuillet, qui provient évidemment d'un autre manuscrit, contient d'abord une Lettre entière d'Éginhard adressée à Lothaire, et qui était restée inédite (c'est celle que nous avons publiée sous le n° LXXI), puis un commencement de la Lettre XXXII qui nous a fourni une importante restitution. Malheureusement ce fragment se termine aux mots : *sua potius quam vestra.* L'écriture de ce feuillet me paraît être du x[e] siècle; le texte est d'une correction remarquable, et l'on ne saurait trop regretter le manuscrit d'où il provient, et qui, selon toute apparence, était un recueil des lettres d'Éginhard. Les seize feuillets qui viennent ensuite sont écrits de diverses mains, et même, à partir du fol. 27, ils sont d'un format plus petit. Voici la table des diverses matières qu'ils renferment.

Fol. 19, 20, 21, un sermon sous ce titre : *Predicatio*, et qui commence en ces termes : *Venite, carissimi, michi, venite patres et fratres, grex Salvatoris electus, venite, etc.*

Fol. 22 recto, une formule pour trouver la Pâque, et quelques sentences extraites des Écritures : *Beatus homo qui pauper est spiritu, etc.* Verso, une Lettre circulaire des chanoines de Reims.

Fol. 23 recto, une formule pour demander l'ordination d'un diacre. Verso, une Lettre d'Hincmar, archevêque de Reims, au clergé et aux habitants de Laon.

Fol. 24 recto, le commencement d'un commentaire sur l'Énéide. Au verso de ce même feuillet commence la charte d'affranchissement que nous avons imprimée, et dont il faut aller chercher la fin au fol. 26.

Fol. 25, formules pour demander des prières.

Fol. 26, la fin de la formule d'affranchissement dont le commencement termine le fol. 24 verso, et une Lettre de Jean, archevêque de Cambrai.

Les huit derniers feuillets, 27-34, sont de format plus petit, et contiennent une règle ecclésiastique sur l'ordination.

De cette description minutieuse du manuscrit

ıaon, on peut conclure que ce manuscrit se com-
ɜde deux parties bien distinctes: la première, en
'euillets écrits d'une seule main, contient les
·es d'Éginhard; c'est là ce qui provient du mo-
ɜère de Saint-Bavon: le reste se compose de dé-
de manuscrits que l'on a réunis pêle-mêle à
i-là, parce qu'ils étaient d'un format à peu près
blable. Malheureusement le temps et l'humi-
ont attaqué indistinctement tous les feuillets
ɜe manuscrit, et la partie la plus intéressante
ɜst tout aussi maltraitée que le reste. A partir
neuvième feuillet, les marges extérieures sont
ɔôt rongées jusqu'au tiers de la page, tantôt
ɔuvertes d'un enduit noir et épais qui ne per-
de distinguer l'écriture qu'avec une extrême
iculté. Cette dernière observation nous amène
ırellement à parler des efforts que nous avons
és pour tirer parti de ce manuscrit, et à rap-
·r ce qui avait été fait avant nous.

l y a plus de deux cents ans, en 1636, lors-
Duchesne publia son second volume, il trouva
ıanuscrit à peu près dans l'état où il est au-
·d'hui, et il ne paraît pas avoir cherché à
hiffrer ce qui n'était pas parfaitement lisible,
ɔqu'il n'en tira que soixante-deux lettres.
es qu'il laissa de côté sont les lettres LIII, LVI,
, LIX, la fin de la lettre LXI, les lettres LXII,
ʳ, LXV et LXVII. Dans le texte des lettres qu'il
mprimées, on rencontre encore quelques
ınes, et enfin la lettre LXXI contenue au

folio 18 dont nous avons parlé plus haut, lui échappa complétement, quoiqu'elle soit restée intacte et parfaitement lisible. D. Bouquet, qui a réimprimé ces lettres dans son sixième volume des *Historiens de France*, n'a pas même cherché à voir le manuscrit de Laon; Weinckens dans son *Eginhardus illustratus*, Dom Mabillon, Eckhart, Le Cointe et tous ceux qui ont cité des lettres d'Éginhard, se sont toujours servis de l'édition de Duchesne. M. Pertz, qui a le mérite d'avoir retrouvé le manuscrit de Laon et qui a eu ce manuscrit entre les mains, en a sans doute tiré tout le parti possible. Mais comme son travail n'a pas encore été publié, et qu'il ne le sera peut-être pas de longtemps, tout secours nous manquait de ce côté. Nous avons essayé d'y suppléer à force de soins et de patience; M. Pertz n'a pu consacrer que quelques jours à l'examen de ce manuscrit. Nous avons passé des mois entiers à le déchiffrer : trop heureux si, grâce à cet avantage du temps, nous pouvons espérer que notre édition ne sera pas trop inférieure à celle que publiera l'illustre éditeur des *Monuments de la Germanie*.

Le principal but de la société de l'Histoire de France est de donner des éditions dignes d'être consultées par les savants, mais elle veut aussi que le texte des ouvrages qu'elle publie soit d'une lecture facile, afin de répandre, de populariser autant que possible l'étude de nos historiens nationaux. Pour satisfaire à cette double obligation,

ı'avons pas cru devoir admettre dans notre les nombreuses incorrections, les barba-, les non-sens du manuscrit de Laon, dont léjà pu se faire une idée par tout ce que n avons cité pag. xxxij de cette préface. Mais nous n'avons pas fait une seule correction, la plus insignifiante, sans en avertir nos rs et sans reproduire en note la leçon tive; en sorte qu'il sera toujours facile itiquer nos interprétations, comme si l'on sous les yeux le manuscrit même. Quant à stitutions, on nous trouvera peut-être bien ieux d'avoir suppléé jusqu'à des moitiés de qui manquaient dans certaines lettres; loute une restitution est toujours une opé- fort délicate, et plus elle est considérable, les chances d'erreur se multiplient. Mais avons la conscience de n'avoir négligé aucun n pour nous rapprocher autant que possible vérité; non-seulement après nous être pé- du sens général des lettres où il y avait des utions à faire, nous nous sommes restreint, le choix de nos expressions, à celles dont hard et les écrivains de son temps font ordi- ment usage, mais nous avons surtout tenu mpte rigoureux de l'espace occupé par les qu'il fallait suppléer, des moindres traces avaient pu laisser, des lettres, des frag- s de lettres qui subsistaient encore et des petits indices qu'un œil exercé pouvait décou-

folio 18 dont nous avons pa[illegible] échappa complétement, qu[illegible] tée intacte et parfaitement l[illegible] qui a réimprimé ces lettres d[illegible] lume des *Historiens de Fra*[illegible] cherché à voir le manuscrit d[illegible] dans son *Eginhardus illustra*[illegible] Eckhart, Le Cointe et tous c[illegible] lettres d'Éginhard, se sont t[illegible] dition de Duchesne. M. Pe[illegible] d'avoir retrouvé le manuscri[illegible] ce manuscrit entre les main[illegible] tout le parti possible. Mais [illegible] pas encore été publié, et [illegible] être pas de longtemps, to[illegible] quait de ce côté. Nous avo[illegible] à force de soins et de pat[illegible] consacrer que quelques jou[illegible] nuscrit. Nous avons passé [illegible] chiffrer : trop heureux si, [illegible] temps, nous pouvons esp[illegible] ne sera pas trop inférieu[illegible] l'illustre éditeur des *Mon*[illegible]

Le principal but de la [illegible] France est de donner de[illegible] consultées par les savan[illegible] que le texte des ouvrages [illegible] lecture facile, afin de r[illegible] autant que possible l'étu[illegible] tionaux. Pour satisfaire [illegible]

9
gué
qua,
rans-
tions
« Le
nheim
mplir
qu'il a
événe-
ginhard
arque le
devien-
faire un
transla-
ginhard
ard, son
sque dans
du Christ

la translation est loin d'être dépourvue d'intérêt. Cet ouvrage est d'un style simple, facile et qui souvent même ne manque pas d'élégance. Il donne sur les mœurs, les croyances du IXe siècle, de curieuses indications, et de plus il nous permet d'apprécier sous un point de vue particulier le caractère d'Éginhard : nous voulons parler de ses croyances religieuses. Certes, nous n'avons pas l'intention de discuter ici et de chercher à prouver les nombreux miracles qu'il raconte. Nous nous hâtons même de reconnaître qu'on ne peut se dissimuler, à la lecture de certains passages (1), tant son récit est sincère, qu'il s'est laissé tromper plus d'une fois par de grossières supercherie. Mais ce que nous affirmons, c'est qu'il croyait fermement, sans arrière-pensée, à tous ces prodiges, et que l'acquisition des reliques, aussi bien que l'histoire de leur translation, fut pour lui une affaire de foi, et non pas une spéculation sur la crédulité publique, comme on en fit souvent au moyen âge. La preuve incontestable de cette vérité, c'est ce passage de la lettre qu'il écrivit à Loup en 836 après avoir perdu sa chère Imma : « Une pensée vient encore aggraver « mon chagrin et envenimer la blessure que j'ai « reçue, c'est que par la volonté de Dieu nos « vœux n'ont obtenu aucun effet et que l'espé- « rance placée par nous dans les mérites et l'in-

(1) Voyez surtout le miracle de la bière changée en vin, les prédictions d'Aubri et le dernier exorcisme; tom. II, p. 270, 280 et 366.

« tervention des saints Martyrs a été entièrement « déçue.....» Et plus bas : «..... Quel est le mortel « qui, à moins d'être privé de raison, ne déplore « pas son malheur, et ne se regarde comme le plus « infortuné, le plus misérable des hommes lors- « que, plongé dans l'affliction, il trouve insensible « et inexorable celui en qui reposaient toutes ses « espérances pour l'accomplissement de ses « vœux. » Pense-t-on que si Éginhard n'avait pas cru fermement aux miracles de saint Pierre et de saint Marcellin, il eût déploré avec tant d'amertume, dans cette grave circonstance, l'inefficacité de leur intercession?

Éginhard a divisé en quatre livres l'Histoire de la Translation; dans le premier et au commencement du second, il raconte le voyage de ses envoyés, l'enlèvement des reliques, leur transport à Michelstadt, leur établissement à Mulinheim, etc.; le reste de l'ouvrage est consacré au récit des miracles qui se sont effectués par la vertu de ces reliques à Michelstadt, à Aix-la-Chapelle, à Mulinheim et dans les divers monastères où on en transféra quelques parties. Cette division en quatre livres existe dans le manuscrit de la reine de Suède qui est actuellement au Vatican, ainsi que dans le manuscrit du monastère de Saint-Arnoul, aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Metz, et dont nous parlerons tout à l'heure. Elle a été reproduite par Surius, qui, le premier, publia l'histoire de la translation dans

ses *Probatæ Sanctorum vitæ*, et nous l'avons indiquée dans nos notes : mais nous avons cru devoir conserver en même temps la division par chapitres et par paragraphes donnée par les Bollandistes, et nous avons suivi leur texte, qui est du reste une reproduction fidèle du texte de Surius. Peut-être avons-nous eu tort d'adopter ces subdivisions, qui ne sont pas d'Éginhard, et qui ne se retrouvent pas dans les manuscrits. Mais ces subdivisions, ces rubriques placées en tête de chaque chapitre nous semblaient propres à faciliter la lecture d'un ouvrage, qui, vers la fin surtout, devient d'une monotonie fatigante; et d'ailleurs nous n'avions pas alors de manuscrit sous les yeux; car ce n'est que plus tard, lorsque déjà toute cette partie de notre second volume était imprimée, qu'un de nos amis, M. J. Quicherat, chargé par le gouvernement de faire le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz, voulut bien nous avertir qu'il y avait dans cette bibliothèque un manuscrit de l'Histoire de la Translation de saint Pierre et saint Marcellin par Éginhard. Grâce à la bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique, et à la complaisance des autorités locales, ce manuscrit nous a été communiqué. C'est un manuscrit in-folio sur vélin, provenant du monastère de Saint-Arnoul, et coté E. 99, dans la bibliothèque de Metz. Écrit en entier d'une seule main, en belle minuscule Caroline, il présente

tous les caractères paléographiques propres aux manuscrits du xe siècle et il est surtout remarquable sous le rapport de l'orthographe, dont l'uniformité est constante. (1)

Nous avons attentivement collationné notre texte sur ce manuscrit. Nous avons pu faire entrer dans nos notes les principales variantes des noms géographiques. Voici maintenant quelques nouvelles leçons qui modifient le sens de certains passages, et dont nous nous serions servi pour rectifier notre texte s'il en eût été encore temps. Heureusement ces variantes, de quelque importance, ne sont pas en très-grand nombre :

Pag. 180, n° 3 : *mihi se missurum.*	Ms. *mihi esse missurum.*
— 184, n° 5 : *in interiora.*	Ms. *in ulteriora.*
— 186, n° 6 : *somni.*	Ms. *somnii.*
— 188, n° 6 : *fore illam.*	Ms. *fore ullam.*
— 190, n° 7 : *consilio.*	Ms. *consilium.*
— 194, n° 10 : le mot *reliquiæ* omis par les anciens éditeurs et que nous avons restitué entre crochets, existe dans le manuscrit.	
— 200, n° 13 : *prævenirent.*	Ms. *prævorterent.*
— 202, n° 14 : *orientalem.*	Ms. *in orientalem.*
— 208, n° 16 : *ut eodem fuerunt.*	Ms. *et eodem fuerunt.*
— 210, n° 17 : *per continuos dies.*	Ms. *per c. duodecim dies.*
— 220, n° 22 : *conspectus.*	Ms. *prospectus.*
— 222, n° 23 : *substantibus.*	Ms. *remanentibus.*
— 236, n° 30 : *sexto decimo die.*	Ms. *sexto demum die.*
— 266, n° 42 : *per humeros ad brachia, alter per crura et pedes ac si trahendo.*	Ms. *p. h. et brachia, alter per crura et pedes ac sic trahendo.*
— *ib.*, n° *ib.* : *in caput supervenisse.*	Ms. *in c. superne venisse.*
— 272, n° 45 : *illa cervisia in vinum mutatio.*	Ms. *illa cervisiæ in v. m.*
— 302, n° 58 : *clare cognoscitur.*	Ms. *clarere c.*

(1) Ainsi il écrit constamment : *inploraturus*, *conplacuit*, *inlectus*, *adlocutus*, *adfirmans*, *adquiescere*, *adsumptis*, *temptaverit*, etc.

Pag. 304, n° 58 : *reciperem.*	Ms. *recipi juberem.*
— 326, n° 67 : *revelatione.*	Ms. *relatione.*
— 334, n° 70 : *cæca.*	Ms. *cæcam.*
ib. *ib.* *celebrarentur.*	Ms. *celebrantur.*
— 344, n° 74 : *feliciter orans.*	Ms. *fideliter o.*
— 350, n° 82 : *cæcum a nativitate.*	Ms. *cæcus a n.*
— 356, n° 85 : *recitaretur.*	Ms. *caneretur.*
ib. *ib.* *manente.*	Ms. *manante.*
— 362, n° 90 : *suis ipsius reliquiis.*	Ms. *sub ipsius r.*
— 368, n° 92 : *inter se jactabant.*	Ms. *inter se alternando j.*
— 374, n° 93 : *ad quiescendum fuissemus egressi.*	Ms. *ad q. ecclesia fuissemus egressi.*

V.
Poëme.

Surius, et d'après lui les Bollandistes, ont imprimé comme étant probablement d'Éginhard, un poëme sur le martyre de saint Pierre et saint Marcellin, qui se trouve dans le manuscrit de la reine de Suède à la suite de l'Histoire de la Translation. Le titre de cet opuscule, que nous avons reproduit tel que l'a vu D. Mabillon dans un manuscrit du monastère de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire) semble ne pouvoir laisser aucun doute sur l'identité de l'auteur. Toutefois, la question est restée indécise; Fabricius et D. Rivet ne l'affirment pas; deux écrivains modernes, MM. Bredow et Ideler, le nient positivement, et M. Pertz, par son silence même, semble partager leur opinion, puisqu'il n'a pas mentionné ce poëme parmi les ouvrages d'Éginhard. Quant à nous, le témoignage de D. Mabillon nous paraît bien grave, et comme nous avons retrouvé cette pièce de vers à la suite de la Translation dans le manuscrit de Metz, qui est du xe siècle, et écrit en entier de la même main, il nous semble que la réunion constante de ces deux ouvrages dans les

manuscrits, serait déjà une forte présomption pour les attribuer à un même auteur. On comprend très-bien d'ailleurs qu'Éginhard, après avoir écrit l'Histoire de la Translation de saint Pierre et saint Marcellin, ait eu l'idée de mettre en vers l'histoire du martyre de ces deux saints, sous l'invocation desquels il plaçait le monastère qu'il venait de fonder. Enfin, cette pièce, sauf quelques inversions un peu forcées, est généralement claire et correcte, le récit lui-même n'est pas sans quelque intérêt, et elle ne présente rien d'incompatible avec le temps d'Éginhard, ni même avec le mérite de ses autres ouvrages. Le rhythme est une corruption de l'ancien mètre trochaïque, tout à fait analogue à ce que les Grecs du Bas-Empire ont appelé *vers politique*. Le nombre de pieds du vers trochaïque est conservé, mais la quantité n'est observée que pour la fin du vers qui se termine soit par un crétique, soit par un dactyle, puisque dans tous les vers latins la dernière syllabe est *ad libitum*. Comme nous n'avions pas terminé l'impression de cette pièce lorsque le manuscrit de Metz nous a été communiqué, nous avons pu faire usage de ce manuscrit, et nous en avons reproduit les principales variantes, soit dans le texte, soit dans les notes.

VI. Chartes.

Nous avons réuni à la fin de notre second volume, sous le titre de Chartes d'Éginhard, un certain nombre de pièces qui sont bien moins le

[illegible] de ses œuvres que le complément [illegible] justificatives de son histoire. Car, [illegible] nous l'avons déjà dit, ce sont des actes [illegible] nom et revêtus de sa signature, [illegible] rédaction ne saurait lui être attri-[illegible] le prouve le style barbare dans le-[illegible] pour la plupart, et que nous [illegible] textuellement. Comme nous [illegible] de citer presque tous [illegible] de parler de quelques-uns [illegible] et que, de plus, nous nous [illegible] notes d'en expliquer les [illegible] remarquables, nous n'en [illegible] ne pas tomber dans d'[illegible]

[illegible] les œuvres d'Éginhard [illegible] deux volumes et rendu compte [illegible] que nous avons faits pour en [illegible] une édition satisfaisante, qu'il nous [illegible] en terminant, de dire quelques [illegible] traduction. Nous nous sommes sur-[illegible] à rendre fidèlement notre auteur, [illegible] toute l'exactitude possible son [illegible] et à ne jamais employer d'ex-[illegible] étrangères aux idées, aux mœurs, aux [illegible] temps où il écrivait. Malgré toute [illegible] nous n'osons pas nous flatter [illegible] réussi ; et nous allons même si-[illegible] de nos lecteurs quelques passages de sa traduction de la Vie de Charle-

magne et des Annales qui auraient besoin d'être rectifiés.

Ainsi, dans la Vie de Charlemagne (tom. I, pag. 40), nous avons traduit *Sueones* par *les Suèves*. Il fallait dire *les Suédois* compris avec les Danois sous la dénomination générale de Nortmans. La même faute se retrouve dans les Annales à la page 304.

Pag. 42. *Regia Kagani* n'est peut-être pas bien rendu par le *palais du Chagan,* parce que l'on attache ordinairement au mot *palais* l'idée d'un édifice somptueux. Les Huns étaient un peuple nomade, mais le passage même d'Éginhard nous semble prouver qu'il s'agit ici d'une résidence fixe, de quelque chose de plus stable qu'une tente. C'était probablement des constructions en bois, et il aurait mieux valu traduire ici, comme nous l'avons fait plus loin, *Regia Kagani* par *la demeure royale du Chagan.*

Pag. 76. *Sagum venetum* n'est pas *la saie des Venètes,* mais *une saie bleue.*

Pag. 80. Dans cette phrase, *adeo quidem facundus erat ut etiam didascalus appareret,* il aurait fallu substituer à *didascalus* le mot *dicaculus* fourni par cinq manuscrits, spécialement par le manuscrit de Vienne, n° 90 (B. 1), et traduire ainsi : *il parlait avec tant de facilité, qu'il paraissait même un peu causeur.*

Page 100. En traduisant *in margine coronæ,*

il fallait dire *la frise* et non pas *la marge* de la corniche.

A la fin de la Vie de Charlemagne dans la note 1, pag. 115, nous avons dit, avec les auteurs de l'Histoire littéraire de la France (IV, 414): *Angilbert.... surnommé l'Homère de son temps*, il faudrait *Angilbert.... qui prit le pseudonyme d'Homère dans l'école palatine.*

Dans les Annales, pag. 150, *proceres* est mal rendu par le mot *courtisans*, qui présente une idée beaucoup trop restreinte; il aurait fallu dire : *les grands* ou *les principaux seigneurs des états de Karloman.*

Cette phrase, page 192 : *Karolus vero filius ejus, cum ei iter agenti in pago Draigni juxta Lippiam fluvium Saxonum occurrisset exercitus* n'est pas exactement traduite par : *De son côté Charles, son fils, rencontra dans sa route, près de Draigni, sur la Lippe, l'armée des Saxons;* il fallait dire : *De son côté le prince Charles, ayant pris sa route par le pays de Draigni, rencontra sur la Lippe l'armée des Saxons.* — Et un peu plus bas, même page, *super Ambram fluvium in pago Huettagoe*, veut dire, *dans le pays d'Huettagoe sur l'Emmer*, et non pas sur l'Ems. C'est une faute typographique rectifiée par la note 4 de la même page.

Pag. 238. *Lorica* serait mieux traduit par *cotte de mailles* que par *cuirasse*. C'est ce qu'on appela depuis un haubert.

Pag. 270. *Aurichalcum* n'est pas du *bronze doré*, mais du *cuivre jaune*, du *laiton*.

Pag. 310. Cette phrase *Harioldus.... ad imperatorem venit, et se in manus illius commendavit* n'est pas rendue d'une manière assez précise par : *Hériold.... se rendit auprès de Louis, et se mit sous sa protection.* Il eût mieux valu dire : *Hériold.... se rendit auprès de l'empereur, et se recommanda entre ses mains*, sauf à rappeler en note ce que c'était que la recommandation, et comment Hériold devint le fidèle, l'antrustion de Louis le Débonnaire en mettant sa main dans la sienne.

Pag. 354. En traduisant *Theotbertus comes Matricensis* par *Théotbert, comte de Mâcon*, nous avons confondu les mots *Matricensis* et *Matiscensis;* c'est *comte de Madrie* qu'il aurait fallu dire. Le pays de Madrie, *Matricensis pagus*, était situé dans la Normandie et dans l'Ile de France.

Ces fautes que nous indiquons dans notre premier volume ne sont peut-être pas les seules qu'il aurait fallu corriger, et nous avons encore besoin d'appeler l'indulgence du lecteur sur le second volume qui renferme des ouvrages dont la traduction présentait de plus graves difficultés. Nous avons au moins la conscience de n'avoir rien négligé pour les surmonter. Nous remercions avec une vive reconnaissance les savants qui ont bien voulu encourager nos efforts et nous aider de

leurs utiles conseils, surtout M. Guérard, chargé, comme commissaire responsable, de surveiller l'ensemble de notre travail, et nous espérons que la Société de l'Histoire de France nous rendra ce témoignage que nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour justifier la confiance dont elle nous a honoré.

TESTIMONIA DE EINHARDO

E COÆVIS SCRIPTORIBUS

ET ANTIQUIS DOCUMENTIS EXCERPTA.

I. EX DIPLOMATE HLUDOWICI PII IMPERATORIS,

quo immunitatis privilegia, a patre suo Karolo Blandiniensi monasterio prope Gandavum concessa, petente Ainhardo abbate, a se confirmata declarat (1).

(Ann. 815, Junii 2.)

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Hludowicus divina providentia Imperator Augustus. Si erga loca divinis cultibus mancipata, propter amorem Dei, etc.... Proinde noverit omnium fidelium nostrorum, tam præsentium quam futurorum, solertia, quia vir venerabilis abba Ainhardus, ex monasterio Blandinio, quod est constitutum in honore SS. apostolorum Petri et Pauli, quod est situm in pago Gandensi, super fluvium Scaldim, obtulit obtutibus nostris immunitatem domini et genitoris nostri Karoli, bonæ memoriæ, piissimi Augusti, in qua invenimus insertum, qualiter idem genitor noster et antecessores reges præfatum monasterium, propter divinum amorem et reverentiam divini cultus, semper sub plenissima defensione et immunitatis tuitione habuissent; ob firmitatem tamen rei, postulavit nos prædictus Ainhardus abba ut eandem auctoritatem, ob amorem Dei et reverentiam SS. apostolorum Petri et Pauli, nostra quoque confirmaremus auctoritate. Cujus petitioni libenter acquievimus.... Et ut hæc auctoritas a fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ ac nostris verius credatur et diligentius conservetur, manu propria subterfirmavimus et annuli nostri impressione muniri jussimus.

Signum Hludowici serenissimi imperatoris. Helizachar recognovi et curavi.

---

(1) Miræus, *Diplomata Belgica*, tom. I, pag. 131.

Datum IV nonas junii, Christo propitio, anno II imperii domini Hludowici piissimi Augusti, indict. VIII. Actum Aquisgrani, palatio regio, in Dei nomine feliciter. Amen.

II. EX DIPLOMATE HLUDOWICI PII IMPERATORIS

pro monasterio S. Bavonis Gandensis, petente Einhardo abbate, concesso (1).

(Ann. 819, Aprilis 13.)

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Hludowicus, divina ordinante providentia, Imperator Augustus. Si erga loca divinis cultibus mancipata, propter amorem Dei, etc.

Idcirco noverit omnium fidelium sanctæ Dei Ecclesiæ nostrorumque, præsentium scilicet ac futurorum, solertia, quod vir venerabilis EINHARDUS, abbas ex monasterio quod dicitur Ganda, quod situm est in pago Brachbatense, constructum in honore sancti Petri principis apostolorum, ubi etiam sanctus Bavo confessor Christi corpore quiescit, detulit obtutibus nostris auctoritatem immunitatis domini et genitoris nostri Karoli, bonæ memoriæ, præstantissimi imperatoris, in qua continebatur insertum, qualiter ipse ob amorem Dei tranquillitatemque fratrum in eodem monasterio degentium, semper sub plenissima defensione et immunitatis tuitione habuisset.

Pro firmitatis namque studio postulavit nobis prædictus EINHARDUS abbas, ut paternæ auctoritati, firmitatis gratia, nostram quoque superadderemus auctoritatem. Cujus petitioni libenter assensum præbuimus, et hanc nostram auctoritatem, erga prædictum monasterium ejusque rectores, immunitatis atque tuitionis gratia,

(1) Miræus, *Opera Diplomatica*, tom. I, pag. 18. — Le Mire ajoute en note : « Istud Ludovici Pii, ut et Caroli Calvi itemque Othonis II diplomata, in favorem Gandensis seu Bavonici monasterii concessa, hodieque integra cum sigillis suis Gandavi in palatio episcopali adservantur...... utpote a Normannis (quod rarum in Belgicæ monasteriis) nunquam violata, ut narrant. Ingruente namque Normannorum in Belgicam irruptione, monachi Gandenses, cum Sanctorum pignoribus ac diplomatibus, primo Audomaropolim, inde Laudunum clavatum, Picardiæ urbem, se contulerunt, declinandæ tempestati. Quo in tractu annis plus minus centum persliterunt, et, rebus sedatis, inde Gandavum, ad vetus suum monasterium postliminio redierunt. »

ecrevimus : per quod præcipimus atque jubemus ut nullus publicus, etc.

ıc itaque auctoritatem, ut pleniorem in Dei nomine obtirmitatem et a fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ et nostris, verius ıque credatur et diligentius conservetur, manu propria subıavimus, et annuli nostri impressione signari jussimus.

a idibus Aprilis, anno, Christo propitio, Imperii nostri sexto, ione XII. Actum Aquisgrani, palatio regio, in Dei nomine r. Amen.

ıum Hludowici serenissimi imperatoris.

III. PRÆFATIO CODICIS HANNOVERANI

ı congregationis sanctimonialium in Wittingen, Luneburgensis principatus (1).

GESTA KAROLI MAGNI SECUNDUM STRABUM

ex cronica S. Albani Maguncieusis.

loriosissimi imperatoris Karoli Magni vitam et gesta Ein-, vir inter omnes hujus temporis palatinos, non solum pro a rerum et pro universa morum honestate, laudis egregie ısisse cognoscitur et purissime veritatis, utpote quibus pene us interfuit, testimonio roborasse. Natus enim in orientali a, in pago qui dicitur Moingewi; in Fuldensi cenobio sub gio sancti Bonifacii martyris prima rudimenta suscepit. Inde olfo (2) abbate monasterii (3) supradicti in palacium Karoli ıtus est..... Sequitur nunc vero, relabentibus in contraria , lumen sapiencie, quod minus diligitur, rarescit in plurimis. tus itaque homuncio, nam statura despicabilis videbatur, in aroli, amatoris sapiencie, tantum glorie incrementi, merito ıcie et probitatis est assecutus, ut inter omnes regie majestaıistros pene unus haberetur cui rex, id temporis potentissi- sapientissimus, plurima familiaritatis sue secreta comt, etc.... Hec dicimus ut in dictis ejus minus quisque dubitacionis.

---

ous reproduisons cette préface littéralement d'après le texte donné Pertz, *Scriptor.* tom. II, pag. 440, not.

od. *ab Augolfo.* — Baugolfus, successeur de Sturmius, gouverna le ère de Fulde, de 779 à 802.

od. *monasterio.*

« Sequitur huic opusculo : Ego Strabus tytulos et incisiones prout visum est congruum inserui, ut ad singula faciliter querenti quid placuerit elucescat accessus. Finit prologus. »

IV. EX EPISTOLA ALCUINI

ad Karolum Magnum (1).

Domino piissimo et præstantissimo DAVID regi, FLACCUS caritatis calamo vulneratus salutem.... Quidam Judæus Julius nomine, cum Petro magistro habuit disputationem..... Idem Petrus fuit qui in palatio vestro grammaticam docens claruit. Forsan OMERUS vester aliquid exinde audivit a magistro prædicto. Misi Excellentiæ vestræ quasdam species dictionum (2), exemplis vel versibus venerandi Patris (3) confirmatas, et aliquas figuras arithmeticæ subtilitatis (4), lætitiæ causa, in cartula, quam nobis vacuam direxistis; ut vestita reveniret, quæ nuda nostro se offerebat aspectui. Dignum æstimans, ut nostris honoraretur literis, quæ vestro sigillo ad nos nobilitata pervenit. Et si minus quid exemplorum debeant prædictæ species, BESELEEL, vester immo et noster familiaris adjutor, de paternis versibus apponere poterit; necnon et figurarum rationes in libello arithmeticæ disciplinæ considerare valet. Punctorum vero distinctiones vel subdistinctiones, licet ornatum faciant pulcherrimum in sententiis, tamen usus illorum propter rusticitatem pene recessit a scriptoribus. Sed sicut totius sapientiæ decus et salutaris eruditionis ornatus, per vestræ nobilitatis industriam renovari incipit; ita et horum usus in manibus scribentium redintegrandus esse optime videtur. Ego itaque, licet parum proficiens, cum Turonica quotidie pugno rusticitate. Vestra vero auctoritas palatinos erudiat pueros, ut elegantissime proferant, quidquid vestri sensus lucidissima dictaverit eloquentia, ut ubique regalis nominis charta decurrens, regalis sapientiæ nobilitatem ostendat.

---

(1) Epist. LXXXV. *Alcuini oper.* tom. I, pag. 125-126. Édit. de Foppens.

(2) Il s'agit probablement du traité d'orthographe composé par Alcuin, et imprimé sous ce titre : *Opusculum de Orthographia*, tom. II, pag. 301 dans l'édit. de Foppens.

(3) Le vénérable Bède.

(4) C'étaient sans doute des problèmes extraits du Traité *De Arithmeticis subtilitatibus ad acuendos juvenes*, publié par Foppens, tom. II, pag. 441 dans l'édit. précitée.

Floreat æternis tecum sapientia donis,
Ut tibi permaneat laus, honor, imperium.
Quot habeas apices, sanctas, mea carta, salutes
Dicito tot dulci David amore meo.

V. WALAFRIDI STRABI EPIGRAMMA (1)

DE EINHARDO MAGNO.

Nec minor est magni reverentia patris habenda
Beseleel, fabre primum qui percipit omne
Artificum præcautus opus. Sic denique summus,
Ipse legens infirma, Deus, sic fortia temnit.
Magnorum quis enim majora receperat unquam
Quam radiare brevi nimium miramur homullo?

VI. EX MANDATO (2) DE SAXONIBUS OBSIDIBUS

Imperatori Moguntiæ præsentandis.

(Ann. 802 jan. aut febr. Aquisgrani.)

De Westfalanis.

Istos recipiet Haito episcopus et Hitto comis :
Leodac, filium Bodoli.

. . . .

De Ostfalanis.

Geradum, filium Macconis, habuit Sinbertus episcopus.

. . . .

---

(1) Walafridus Strabus ou Strabo, né en 807, fut abbé de Reichenau, et mourut le 17 juillet 849. Parmi ses nombreuses poésies on trouve plusieurs pièces sur les principaux personnages de la cour de Louis le Débonnaire, qu'il désigne, comme dans celle-ci, sous des noms tirés de l'Écriture sainte. (Voy. Canisius, et *Maxima Bibliotheca Patrum*, édit. de Lyon, t. XV, pag. 223.)

(2) Ce document a été publié pour la première fois par Ussermann, tom. I *Prodromi Germaniæ sacræ*, n° 3. M. Pertz, qui l'a réimprimé dans le tome III de sa collection (*Legum* tom. I, pag. 89-90), d'après un manuscrit contemporain, aujourd'hui conservé dans le monastère de Saint-Paul en Carinthie, établit que ce précepte est des premiers mois de l'année 802.

De Angrariis.

Bunum, filium Theotaker, habuit Wichartus.
Altbertum, filium Vilberni, habuit Sindbert episcopus
Hetti, filium Wilberni, habuit Sciltung.
Hadamarum, filium Sigimari, et Hittun, filium Fridileib, et Bruherum, filium Liutheri, habuit Wolfoltus.
Ditmannum, filium Osmanni, habuit Waldo.
Fridamundum, filium Warmunti, habuit Einhartus et Macrinum, filium Megitodi.

. . . .

Sunt in summa xxxvij.
Isti veniant ad Mogontiam media Quadragesima.

VII. EX ERMOLDI NIGELLI (1) ELEGIACO CARMINE.

Liber secundus.

Jamque, favente Deo, Francos pax undique habebat,
  Straverat adversos Marsque Deusque viros.
Namque senex Karolus cæsar venerabilis orbi
  Concilium revocat ad sua tecta novum.
Aurato residens solio sic cepit ab alto,
  Electi circum quem resident comites :
« Audite, o proceres, nostro nutrimine freti,
  « Agnita narro quidem, veraque credo satis ;
« Dum mihi namque foret juvenali in corpore virtus,
  « Viribus atque armis ludere cura fuit ;

(1) Ermoldus Nigellus, contemporain d'Éginhard, était aquitain de nation. On pense qu'il fut moine ou abbé du monastère d'Aniane. Il était l'un des principaux favoris de Pépin, roi d'Aquitaine, qu'il accompagna dans l'expédition de Bretagne, en 824. Mais ayant été accusé d'exciter ce prince contre son père, Louis le Débonnaire, il fut exilé à Strasbourg. Ce fut dans cette ville qu'il composa, en 826, afin de rentrer en grâce auprès de l'empereur, son poëme élégiaque en quatre chants. Ce panégyrique de Louis le Débonnaire ne produisit pas immédiatement l'effet qu'Ermoldus en attendait, car il ne put revenir en Aquitaine qu'en 834. En 835 et 836 il obtint trois diplômes en faveur du monastère d'Aniane, et il mourut sous le règne de Charles le Chauve. Le poëme d'Ermoldus Nigellus, imprimé pour la première fois par Muratori, *Scriptor. Ital.* tom. II, part. II, a été reproduit par D. Bouquet, tom. VI, pag. 11-66, et par M. Pertz, *Scriptorum*, tom. II, pag. 466-516.

« Non torpore meo turpique pavore, fatebor,
  « Francorum fines gens inimica tulit.
« Jam quoque sanguis hebet, torpescit dira senectus,
  « Florida canities lactea colla premit.
« Dextera bellatrix quondam famosa per orbem,
  « Sanguine frigente, jam tremebunda cadit.
« Proles nata mihi superis abscessit ab oris,
  « Ordine functa suo heu tumulata jacet,
« Sed quoque quæ potior Dominoque placentior olim
  « Visa fuit, semper est mihi cessa modo.
« Nec vos deseruit Christus, quin germine nostro
  « Servaret, Franci, nunc sobolem placitam,
« Illa meis semper delectans inclita jussis
  « Paruit, atque meum edidit imperium.
  Semper amore Dei ecclesiarum jura novavit,
  « Credita regna sibi contulit in melius.
« Vidistis quæ dona olim Maurorum funere misit,
  « Regem, arma et vinctos, magna trophea simul.
« Vos mihi concilium fido de pectore, Franci,
  « Dicite; nos prompte mox peragamus idem. »
Tunc Heinardus erat Karoli dilectus amore,
  Ingenioque sagax et bonitate vigens,
Hic cadit ante pedes, vestigia basiat alma,
  Doctus consiliis incipit ista prior :
« O Cæsar famose polo, terraque marique,
  « Cæsarem qui das nomen habere tuis,
« Addere consiliis nil nostrum est posse, nec ulli
  « Mortali potius Christus habere dedit.
« Quæ tibi corde Deus miseratus contulit, hortor,
  « Quantocius parens omnia perficias.
« Filius alme tibi prædulcis moribus extat,
  « Pro meritis qui quit regna tenere tua.
« Hunc petimus cuncti, majorque minorque popellus,
  « Hunc petit Ecclesia, Christus et ipse favet.
« Hic valet imperii post tristia funera vestri
  « Jura tenere armis, ingenioque, fide. »
Annuit at Cæsar lætus, Christumque precatur,
  Mittit et ad sobolem mox celebrando suam.
Tempore namque illo Hludowic bonus Aquitanorum,
  Ut supra cecini, regna tenebat ovans.

VIII. EX GESTIS ABBATUM FONTANELLENSIUM (1).

Cap. 17. Gesta Ansgisi abbatis Fontanellensis.

Præterea dum prædictum Flaviacense cœnobium jure precarii ac beneficiii teneret, etiam exactor operum regalium in Aquisgrani palatio sub EINHARDO abbate, viro undecunque doctissimo, a domino rege constitutus est.

..... Anno igitur imperii domni Ludovici augusti tertio (anno 817), Trasarus, rector hujus cœnobii, cum licentia ejusdem imperatoris ad locum suæ nativitatis repedavit.... Post quem EINHARDUS hoc cœnobium per septem ferme tenuit annos. Quod demum ultro derelictum, divina ut credi fas est jussione ac gloriosissimi imperatoris largitione domnus Ansegisus ad gubernandum suscepit anno jam supra taxato. (i. e. anno 823, qui erat annus Ludovici gloriosissimi Augusti decimus, porro Paschalis apostolici circiter septimus, sub die quarto Nonarum Aprilium, indictione 1.)

IX. EX POETAE SAXONIS (2)

libell. IV, ad ann. 803, v. 17 et seq.

Tum sub judicibus, quos rex imponerat ipsis,
Legatisque suis, permissi legibus uti
Saxones patriis et libertatis honore.
Hoc sunt postremo sociati fœdere Francis,
Ut gens et populus fieret concorditer unus,
Ac semper regi parens æqualiter uni.
Si tamen hoc dubium cuiquam fortasse videtur,
De vita scriptum Karoli legat ipse libellum,
Quem Francus inter clarus veraxque relator
Ac summe prudens, EINHARDUS nomine, scripsit.

---

(1) Pertz, Scriptorum tom. II, pag. 293 et 294; D. Bouquet, VI, 173.

(2) Le même Saxon, auteur du poëme sur la vie de Charlemagne, était contemporain de l'empereur Arnoult, qui régna de 887 à 899. C'est ce qu'il nous apprend lui-même, liv. V, v. 131-146 et 415-424. — Pertz, Scriptorum tom. I, pag. 261, 269 et 274; D. Bouquet, V, 167, 175 et 179.

X. EX VITA HLUDOWICI IMPERATORIS

ab auctore incerto (1)

Cap. XLI. (Ad annum 827)..... Ipso anno HEINHARDUS (2), sui temporis prudentissimus virorum, sanctæ devotionis ardore incitatus, Romam misit, et corpora sanctorum Marcellini et Petri, annuente papa, in Franciam fecit transvehi; et valde decenter in proprio territorio propriisque sumptibus recondidit. Quorum meritis hactenus ibi multa Dominus operatur virtutum miracula.

XI. EX HISTORIA TRANSLATIONIS S. PUSINNAE (3).

..... 4. Provocabatur (abbatissa Herifordensis) vero exemplis multorum qui summo studio, etiam ab Romano solo, sanctorum sibi patrocinia cum discrimine ingenti subripuissent. Quorum EINHARDUS, quondam venerabilis abbas, sanctorum Marcellini et Petri pretiosissima corpora, summa difficultate et laboriosissimo conamine, etiam ipsis volentibus sanctis et quibusdam signis dantibus intelligi, opitulatione divina et ipsorum sanctorum Martyrum, consecutus est.

---

(1) On désigne ordinairement l'auteur anonyme de cette chronique sous le nom de l'Astronome, parce que la plupart des manuscrits contiennent un passage où il dit qu'il fut l'un des deux astronomes consultés par Louis le Débonnaire sur la comète de 837. Cette phrase manque, il est vrai, dans le manuscrit qui passe pour le plus ancien, celui de la Bibliothèque du Roi, n° 9640 (olim Colbert. 3575), mais l'auteur n'en est pas moins reconnu comme contemporain de Louis le Débonnaire, ainsi que le prouvent sa préface et plusieurs passages de son livre. Son témoignage est donc pour nous d'une grande importance, en ce qu'il confirme la date que nous avons assignée à la translation des reliques de saint Marcellin et saint Pierre, contrairement à l'opinion des Bollandistes.

(2) Parmi les manuscrits cités par M. Pertz, *Scriptor.* tom. II, 631, quatre écrivent *Heinardus*, un *Ainardus;* enfin deux autres, cités également sans désignation par D. Bouquet, VI, 108, et dont les copistes ont confondu la translation des reliques de saint Sébastien avec la translation des reliques de saint Marcellin et saint Pierre, écrivent *Hilduinus*.

(3) L'histoire de cette translation, dont M. Pertz ne donne qu'un extrait, a été imprimée par les Bollandistes au 23 avril, et reproduite par Leibnitz, *SS. Brunsv.* tom. I, pag. 181. M. Pertz pense qu'elle a été écrite sous le règne de Charles le Simple, 860-877, par un moine du monastère de Corvey en Saxe. (Pertz, *Scriptorum*, tom. II, pag. 681-683.)

XII. EX ANNALIBUS FULDENSIBUS ENHARDI (1).

836. Imperator in palatio Thiodenhove (2) conventum habuit, ad quem Hlotharius venire non potuit, quia graviter et usque ad desperationem ægrotavit. Quo peracto, imperator ad Franconofurd venit, inde ad sanctos Marcellinum et Petrum (3), et inde ad Ingilenheim, et inde ad Aquense palatium rediit.

XIII. EX CHARTULARIO LAURESHAMENSI.

De Michlenstatt.

Qualiter vero cella Michlenstatt, sub hoc piissimo principe, per venerabilem Einhardum Laureshamensi monasterio accesserit, prout a majoribus nostris memoriæ traditum est, perstringamus. Est enim res tum cognitu et admiratione digna, tum quanta vel qualis olim imperialis excellentiæ et erga subditos pietas et erga devotos liberalitas, et erga suorum excessus clementia fuerit, evidens exemplum.

Hic igitur archicapellanus notariusque imperatoris Karoli, cum in aula regia laudabiliter serviens diligeretur ab omnibus, a filia quoque ipsius imperatoris, Imma nomine, regi Græcorum desponsata, amabatur ardentius. Aliquantum temporis fluxerat, et amor alternus quotidie inter ambos per augmenta crescebat. Utrosque enim timor retardavit et offensio regia, ne tam gravia conveniendi inirent conamina. Sed amor improbus omnia vincit. Denique cum idem vir egregius irremediabiliter amando æstuaret, auresque virginis per internuntium appellare non præsumeret, novissime sumpta de semetipso fiducia, nocturno tempore latenter ad puellæ tendebat habitaculum. Ibidem ergo pulsans clanculo, et intrare permissus, tanquam allocuturus juvenculam de regali mandato, statim versa vice solus cum sola secretis usus alloquiis, et datis amplexibus, cupito satisfecit amori. Interea cum jam appropinquante luce diei, per silentia noctis, unde venerat, regredi vellet, de improviso

(1) Enhard, moine de Fulde, auteur de la première partie des Annales de Fulde, fut le contemporain et l'un des deux premiers continuateurs d'Éginhard. Ses Annales s'étendent de l'an 680 à l'an 838. Pertz, Script. tom. I, pag. 360; D. Bouquet, VI, 210.

(2) Thionville.

(3) A Séligenstadt.

nivem haud modicam decidisse cognovit, et ne per vestigia pedum virilium agnitus proderetur, foras exire timuit : ambosque pro conscientia facti anxietas simul et formido, intus remanere compulit. Cumque nimia sollicitudine fluctuantes, quid facto opus esset deliberarent : tandem elegantissima juvencula, quam audacem faciebat amor, consilium dedit, ut ipsa quidem super se insidentem inclinata exciperet, eumque usque ad locum illius hospitio contiguum, ante lucanum deportaret, ibique eo deposito, rursum per eadem vestigia cautius observata, rediret. Eam noctem imperator, divino, ut creditur, nutu, insomnem duxit, diliculoque consurgens, eminusque de aula prospiciens, intuitus est filiam sub præfato onere nutanti gressu vix incedere, et ad condictum locum, deposita quam gestabat sarcina, celeri repedare recursu. Quibus multo intuito perspectis, imperator partim admiratione, partim dolore permotus, non tamen absque divina dispositione id fieri reputans, sese continuit, et visa interim silentio suppressit.

Interea Einhardus sibi conscius certusque rem nullo modo dominum suum regem diu latere posse, tandem inter angustias reperto consilio, imperatorem aggreditur, flexibus genibus missionem postulans, asserens tot et tantis servitiis suis condigna non rependi præmia. His auditis, rex dissimulato rei et eventu et exitu, diu conticuit. Dehinc eum certificans, se postulationi ejus quantocius responsurum, diem constituit, statimque consiliarios primosque sui regni et cæteros quosque sibi familiares, passim evocatos, convenire jussit. Congregata itaque magnifica diversarum dignitatum frequentia, ita exorsus est : « Imperatoriam, inquiens, « majestatem nimis injuriatam esse et despectam in indigna suæ « filiæ notariique sui copulatione et exinde non mediocri sese agi- « tari perturbatione. » Quibus nimia stupore percussis, de rei novitate ac magnitudine quibusdam adhuc ambigentibus, rex innotuit eis evidentius, referens eis a primordio, quid per semetipsum oculata fide cognoverit, consiliumque eorum ac sententiam super hoc expostulans. At illi inter se diversi diversa sentientes, in præsumtorem hujus rei duras et varias dedere sententias, aliis sine exemplo puniendum, aliis exilio damnandum, aliis alio modo disperdendum, ut cuique impetus erat adjudicantibus. Porro quidam ex eis tanto mitiores, habita secum deliberatione, quam intime regem exoravere, quatinus ipse rem per semetipsum examinare, et secundum divinitus ei collatam sapientiam diffinire dignaretur. Verum ubi rex singulorum circa se affectum ponderavit, et inter

diversas sententias, quid potissimum consilii sequeretur, expendit, sic eos allocutus est : « Non ignoratis, inquit, humanum genus « variis subjectum esse casibus, et frequenter evenire, ut res non « nullæ, quæ contrariis initiis inchoantur, meliorem aliquando sor- « tiantur exitum. Proinde non est desperandum, sed potius super « hac re, quæ et gravitate et novitate sui nostrum exsuperat in- « genium, divinæ providentiæ, quæ nunquam in sui dispositione « fallitur, quæque etiam malis bene uti novit, pietas est exspectanda « et expetenda. Quapropter tam tristis facti a notario meo non « exigam pœnas, per quas infamia filiæ meæ magis videbitur augeri « quam minui. Unde dignius et laudabilius imperii nostri gloriæ « arbitramur congruere, ut data adolescentiæ venia, legitimo eos « matrimonio conjungam, et rei probrosæ honestatis colorem super- « ducam. »

Regis igitur audita sententia, fit incomparabile gaudium, magnitudoque animi ejus ac mansuetudo summis effertur laudibus. Interim Einhardus jussus adesse ingreditur. Quem ex inopinato rex salutans, ita cum placido vultu alloquitur : « Jam dudum auribus « nostris a vobis delata est querimonia quod servitiis vestris regali « munificentia hactenus digne non responderimus. Sed, ut verum « fatear, maxime super hoc culpanda est vestra negligentia. Etsi « enim sustineam tot et tanta negotia solus, tamen si quid volun- « tatis vestræ compertum habuissem, servitia vestra digno fuissem « prosecutus honore. Verum ne vos diutino sermone protraham, « querimoniis vestris amplissima donatione satisfaciam, et ut vos « etiam fidelem mihi ut prius et benevolum posthac sentiam, juri « vestro nuptum tradam meam filiam, vestram scilicet portatricem, « quæ quandoque alte succincta vestræ subvectioni satis se mori- « geram exhibuit. » — Protinus ad regis edictum, cum multo comitatu adducta est ejus filia, quæ roseo multum perfusa rubore, tradita est per manus patris in manus prædicti Einhardi, cum dote plurima, prædiorum quoque nonnullorum, cum innumeris aureis argenteisque donariis, aliisque pretiosis supellectilibus, quibus etiam piissimus imperator Hludowicus, post obitum patris, prædia sua, videlicet Michlenstatt et Mulinheim, quæ nunc appellatur Seligenstatt, tradidit cum hujusmodi donationis privilegio (1).

---

(1) Voy. cette charte de Louis le Débonnaire, tom. II, p. 411 et suiv.

XIV. EX GESTIS REGUM ANGLORUM

a Willelmo Malmesburiensi descriptis. Lib. II, cap. XII (1).

(Henricus imperator) sororem sanctimonialem unice diligebat, ut suo eam lateri deesse non pateretur, sed semper triclinium ejus suo conjungeret. Dum igitur quadam hyeme, quæ nivibus et pruinis aspera inhorruerat, uno diu loco detineretur, clericus quidam curialis familiarior justo puellæ effectus, crebro nocturnas in cubiculo ejus protelabat vigilias. Et quamlibet multimodis tergiversationibus nequitiam palliaret, advertit illud aliquis (quod difficile sit crimen non prodere vultu vel gestu), et, jam vulgo rem ventilante, solus nesciebat imperator et sororem suam pudicam credere audebat. Sed cum quadam nocte cupitis fruerentur amplexibus, et diutius se voluptas protenderet, illuxit mane, et ecce nix omnem terram operuerat. Tunc clericus qui se deprehendendum per vestigia in nive timeret, persuasit amicæ suæ ut dorso ejus impositus angustias illas evaderet. Illa non refutans impudentiam, dummodo vitaret verecundiam, levat tergo amasium et extra curiam effert. Et forte tunc imperator minctum surrexerat, et per fenestram cœnaculi despiciens videt clericum equitantem. Primo quidem visu hebetatus, sed re diligentius explorata, pudore et indignatione obmutuit. Interea hæsitanti utrum peccatum impunitum dimitteret, vel peccantes honeste redargueret, obvenit occasio ut episcopatum vacantem daret clerico; hæc verba auribus insusurrans : « Tu, « inquit, accipe episcopatum et vide ne ulterius inequites mulie« rem. » Item dans abbatiam sanctimonialium germanæ : « Esto, « ait, abbatissa, nec ultra patiaris clericum equitantem. » Confusi illi, qui tam gravi dicto se sentirent lapidatos, desciverunt a flagitio quod divinitus inspiratum putabant a Domino.

---

(1) William Sommerset, plus connu sous le nom de Guillaume de Malmesbury, bénédictin anglais, florissait dans le XII[e] siècle; on ignore la date précise de sa mort, mais on sait qu'il vivait encore en 1143. Son principal ouvrage, *De rebus gestis regum Anglorum libr. V*, commence à l'époque de la première invasion des Saxons, et finit à la douzième année du règne de Henri I[er], en 1127. Le passage que nous citons est extrait de l'édition de Francfort, in-fol., 1601, pag. 77.

[illegible]

[illegible] monachorum [illegible]

[illegible]

[illegible] Vurth- [illegible]

[illegible] nobis [illegible] monachi [illegible]

[illegible]

[illegible] Nivomagensis epi- [illegible] et virum illustrem, [illegible] Gandensis cenobii [illegible]

[illegible] manuscrit écrit au XIV[e] siècle, et continué [illegible] de [illegible] à [illegible], est conservé dans la bibliothèque de [illegible], s'étendent de la fondation de l'église de Saint- [illegible] jusqu'à l'année [illegible] inclusivement. Elles ont été imprimées pour la première fois par M. Pertz, *Script.* tom. II. pag. 185-191. Les [illegible] n'en avaient donné que quelques lignes.

XVI. EX HISTORIA TRANSLATIONIS SANGUINIS DOMINI.

Anno 925 Augiam perlati, seculo decimo ab Augiensi monacho scripta (1).

Circa ann. 800. — I. Tempore Karoli gloriosissimi imperatoris, Azan quidam nomine, præfectus urbis Hierusalem, audiens de virtutibus multisque miraculis et incomparabilibus ejusdem Karoli præliis, ingenti cœpit desiderio coartari, qua occasione fieri possit ut tanti viri faciem presto cernere ejusque delectabili affatu perfrui et cum eo fœdus amicitiæ componere valeat. Missis itaque Romam legatis, Leoni viro apostolico suum patefecit desiderium, simulque postulat, quatenus per ipsius effectum optata principis visione sese lætificari contingat, promittens imperatori si, volente Deo, ambos convenire detur, et ipse dulcissimos illius vultus contemplari mereatur, thesaurum incomparabilem sese illi oblaturum et ita preciosum, ut nec ipse nec antecessores ejus tale quid unquam adquirere potuissent et de transmarinis partibus nihil simile in Francorum aliquando fines devenisset. Præfatus ergo pontifex suis nuntiis ad Aquasgrani palacii festinato directis, ubi eo tempore Augustus commoratus est, prædicti Azan præfecti urbis missaticum retulit, et ut ipse postulationem illius explere dignaretur, instantissime deprecatus est. Augustus vero hujus modi legationem parvi pendens, pro nihilo habuit et obviam Azan proficisci neglexit. Antistes autem comperiens spretam ab Augusto petitionem ejusdem Azan, indoluit, et aliis iterum missis ad ipsum destinatis, talia fertur ei demandasse : « Si tu, inquiens, ipse esses, quem te esse totus arbitratur « mundus, et universum per orbem celeberrimus diffamaris, vitam « tuam, si ita res exigeret, periculo dare et pedum tuorum incessu « post ipsum pro adeptione tam magnifici thesauri ambulare de- « bueras. » — His tandem sermonibus sceptriger cœlitus animo commotus, cornipedem celeriter conscendens, Romam profectus est.

II. Prælibatus quoque Azan, urbis præfectus, de civitate Davitica, ad occursandum Augusto iter arripiens secumque thesaurum

(1) « Narrationem quo modo Crux sanguine Domini repleta Augiam a. 925. sit perlata, medio ut videtur sec. x scripsit monachus Augiensis, qui initio quidem multa fabulosa, postea vero de Hunfridi comitis familia et de monasteriis seculo IX in Alamannia fundatis plura tradit notatu digna, sermone, cui multos etiam interserit versus, usus cultiori. » Pertz, *Monumenta German. Scriptorum*, tom. IV, pag. 447.

preciosissimum supra commemoratum deportans, usque ad insulam, quæ Corsica nominatur, devenit; ubi gravissimo languore detentus, cœptum desiderabile iter prosequi non valebat. Itaque Romam mittens, exposita infirmitatis suæ causa, rogat imperatorem, ut ad se in prædictam insulam venire non dedignetur; spondens se illum decentissimis muneribus et omnes thesauros præponderantibus honoraturum. Augustus vero maris periculum præmetuens, ut semper solebat in aquis esse formidolosus, consiliarios fidelesque suos convocat, et quærit quem de omnibus illo dirigere debeat. Nullumque reperiens cæterorum ad illud iter esse paratum, EINHARDUM clericum, in omnibus quæ illi injunxisset ministeriis sibi semper aptissimum, decernit illuc esse destinandum. Ille quoque nihilominus emensum pelagus, sicut frequenter consueverat, perhorrescens, talia jubenti objicere perhibetur : « Mitte me per terram ad quoscumque velis « totius orbis fines, etiamsi exteras volueris ad gentes ; et ego jus- « sum tuum fiducialiter adimplebo. Periculosos quippe et incertas « aquarum vias attemptare formido. » Rege igitur æstuante, ut legatum aliquem possit invenire, cæteris vero perniciosum iter excusantibus, triduum ita peractum est.

XVII. INSCRIPTIONS RAPPORTÉES PAR WEINCKENS.

Eginhartus illustratus, pag. 10 et 21.

EINHARDUS fueram, regum qui clarus amore,
Cui Caroli Magni filia nupta fuit :
Quæque sub hoc mecum tumulo conclusa quiescit,
Ad Superos donec nos tuba rauca vocet.
Hoc ego construxi devoto pectore templum,
Fratribus et largas contuleramus opes.
Corpora sanctorum summa tumulata sub ara
Congessi, vivo quæ mihi Roma dedit.

EGENHARD DER ERSTE HERR ZU ERBACH IMMA SEIN GEMAHEL DES GROSSEN KAISERS CAROLI EHLICHE DOCHTER DISE HABEN DAS KLOSTER SELIGENSTAT AM MEYN GEBAUT UND GESTIFT A°. DCCCXXIX.

---

74 6